UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali32pari

10294

LE

Mouvement Socialiste

III[e] SÉRIE

Le

Mouvement Socialiste

Revue de critique sociale, littéraire et artistique

Direction : HUBERT LAGARDELLE

Rédaction : J.-B. SÉVERAC | Administration : Gaston LÉVY

QUATORZIÈME ANNÉE

Juin - Décembre 1912

TOME XXXII de la COLLECTION

PARIS

M. GIARD & E. BRIÈRE, Libraires-Éditeurs

16, rue Soufflot et 12, rue Touillier.

1912

12901
6 6 13

Tome XXXII. — N° 242. Juin 1912.

Le Mouvement Socialiste

L'Agriculture capitaliste et les exploitations paysannes

Quelques tentatives pour appliquer à l'économie agraire les thèses fondamentales du marxisme ont provoqué, il y a une dizaine d'années, des discussions entre libéraux et socialistes et même entre les théoriciens socialistes qui ont précisé certaines positions du problème sans aboutir à des formules satisfaisantes. Elles ont surtout servi à montrer combien la question est complexe, combien l'observation des faits est elle-même malaisée et par suite combien les généralisations sont imprudentes. La question est cependant de trop grande importance pour qu'on puisse l'abandonner. Il faut donc que dans chaque pays — car il n'y a pas d'économie plus nationale que l'économie agraire — les études soient reprises patiemment, modestement, avec une tranquille impartialité.

Le problème central sera celui des rapports et des rivalités économiques entre les grandes, les petites et les moyennes exploitations rurales, en distinguant soigneusement l' « exploitation », unité économique, de la « propriété ». Avant de nous préoccuper de déduire les conséquences pratiques que l'examen du fait justifiera, il fera connaître les faits eux-mêmes aussi exactement que possible. En exposant ici l'état de la question, je voudrais seulement aider en quelque mesure les observateurs, les rédacteurs de monographies, dans une tâche qui n'est pas des plus faciles.

Les divers types d'exploitations

Si l'on acceptait de se placer dans la théorie et dans l'abstrait, il ne serait pas difficile de proclamer la supériorité de la grande culture. On aurait bien des raisons à faire valoir. La grande exploitation, à supposer réalisé le modèle-type que l'on décrit et que l'on recommande dans les manuels d'agronomie, est formée de grandes pièces de terre régulières, bien groupées autour des bâtiments. Comparée aux exploitations moyennes ou petites, elle présente donc proportionnellement moins de clôtures, de haies, de fossés, de bordures et par conséquent moins de terrain perdu ; proportionnellement les bâtiments, écuries, étables, greniers, magasins, locaux d'habitation ont moins coûté à construire et à entretenir ; ils sont plus commodes, mieux adaptés aux services qu'on en attend. L'outillage mécanique, dont l'emploi n'est pas avantageux ou qui est même absolument impossible dans les exploitations de trop faible étendue, assure aux grandes entreprises modernes une diminution du prix de revient qui suffirait a établir leur supériorité. Le travail y est organisé avec méthode, les ouvriers et les animaux y sont spécialisés ; de même que les laboureurs sont distincts des charretiers, des bergers ou des ouvriers de la laiterie, de même il y a, parmi les bovins des grandes fermes, des bœufs de labour, le troupeau des bêtes engraissées pour la boucherie, des taureaux et des génisses de race pure, des vaches laitières, toute une variété d'animaux perfectionnés, acclimatés, adaptés au sol, croisés et sélectionnés, soumis comme des prolétaires à la loi rigoureuse de la division du travail. Le chef de culture, propriétaire régisseur ou fermier, est plus instruit que les paysans, soit qu'il ait profité d'une forte éducation scientifique et pratique, soit qu'il s'assure la collaboration de spécialistes, comptables, ingénieurs, chimistes, experts, surveillants, etc.

D'autre part on admet que la grande exploitation modèle dispose de capitaux en argent proportionnés à son

capital foncier. Un fonds de roulement lui donne le moyen de pratiquer une culture intensive avec de fortes dépenses d'engrais chimiques, d'entretenir et de renouveler l'outillage, de payer le travail salarié. Un fonds de réserve, portefeuille de valeurs faciles à réaliser est destiné à parer aux difficultés exceptionnelles ; il permet notamment d'attendre le moment favorable pour la vente des récoltes et de résister pendant les périodes de crise. Dans le même ordre d'idées on ajoute que la grande exploitation retire de continuels avantages du fait qu'elle achète par grosses quantités les matières diverses dont elle a besoin. Elle obtient pour ses commandes « les prix du gros », elle traite directement avec les fabriques et profite des réductions accordées par les Compagnies de chemins de fer pour les transports par wagon complet. Pour ses ventes, le chef de culture est renseigné sur les cours des grands marchés ; il peut prendre part aux adjudications publiques. Les frais généraux répartis sur de grosses productions sont, comparés à ceux qui grèvent les exploitations moyennes, proportionnellement très réduits.

Enfin, nous affirme-t-on, la grande exploitation n'est pas routinière. La recherche du plus grand profit qui est sa loi, la pousse à mettre en pratique les améliorations conseillées par les théoriciens. Tous les grands progrès techniques, c'est elle qui les a réalisés et s'ils sont passés en partie dans la culture paysanne, c'est par la force de l'imitation.

Cette description du grand domaine agricole moderne fait songer à ces prospectus que l'on répand dans le public pour lancer des affaires nouvelles. Les avantages de la combinaison proposée sont déduits par le raisonnement le plus méthodique, les calculs sont minutieux et exacts. Mais quand on passe à l'exécution, les déboires se succèdent avec continuité. La pratique ne réalise pas les promesses écrites sur le papier. Il en est de même ici. Le portrait est ressemblant, mais il est flatteur jusqu'au mensonge. Il n'est pas vrai que les mérites attribués à la grande exploitation se trouvent nécessai-

rement réunis dans toutes les grandes entreprises, ou qu'ils soient toujours aussi nets qu'on veut bien le dire.

Toutes les grandes propriétés foncières n'ont pas été constituées en grandes exploitations par des hommes d'affaires possédant, comme dit M. Leroy-Beaulieu, « l'habitude de la précision, de la comptabilité, le sens de la hardiesse, la pratique des expériences et des essais, le goût des applications scientifiques ». On se souvient de la distinction obligatoire qu'il faut faire entre « propriété » et « exploitation ». La plupart des grandes propriétés de l'aristocratie foncière, c'est-à-dire celles qui se sont conservées par tradition familiale, ne sont pas de grandes exploitations. Elles sont abandonnées à plusieurs fermiers ou métayers qui font le plus souvent une culture moyenne. Il faut donc tout d'abord limiter exactement l'éloge de la grande culture et ne pas l'étendre abusivement à toutes les grandes propriétés.

Même parmi les chefs d'exploitation qui prétendent diriger commercialement leurs entreprises, il en est un grand nombre dont la compétence est des plus médiocres. Beaucoup d'industriels et de commerçants enrichis se découvrent à l'heure de la retraite des goûts d'agriculteurs. Ils achètent à quelque terrien ruiné un château et une ferme et ils essaient d'appliquer leur expérience particulière des affaires sur un terrain qui leur réserve des surprises. Dans toutes les professions, certes, on rencontre des « amateurs » ; mais il semble qu'ils se sont fâcheusement multipliés dans l'agriculture et c'est là sans doute une des raisons principales à retenir pour comprendre comment la grande culture ne donne pas en réalité tout ce qu'elle devrait donner d'après la théorie.

Il en est une autre tout aussi importante, c'est que la grande culture suppose nécessairement l'emploi du travail salarié. Or, il n'a jamais valu le travail que le petit propriétaire effectue pour lui-même. Tout le monde affirme aujourd'hui que les ouvriers agricoles, en même temps que leur nombre décroît, deviennent de plus en plus difficiles à commander et négligents. Les salaires

se sont élevés et la durée du travail a été réduite. La question de la main d'œuvre est devenue pour notre agriculture un embarras des plus inquiétants.

Si l'on ajoute à cela que l'utilisation de l'outillage mécanique n'a pas, en fait, autant d'avantages que l'affirment les théoriciens et les catalogues des fabricants, que la grande culture n'est pas nécessairement à l'abri des difficultés financières et que, dans les périodes de crise, elle est souvent très durement atteinte, on sera conduit à admettre que sa supériorité économique sur les autres catégories n'est pas incontestable ou, plus exactement, que seules doivent être considérées comme supérieures quelques très grandes exploitations, en nombre probablement assez faible, qui se rapprochent vraiment du type modèle décrit dans les traités d'économie rurale.

A l'inverse on peut dire que la petite culture n'a pas toujours tous les défauts que ses adversaires signalent. C'est uniquement au point de vue économique que nous nous plaçons en ce moment et c'est sous cet aspect que la petite culture devrait apparaître comme inférieure. Certains socialistes — et non pas tous — qui la considèrent sans bienveillance affirment que sa puissance productive est affaiblie par des embarras de toutes sortes, inhérents à sa constitution. Trop petite, elle ne peut employer certaines méthodes de culture industrielle et recourir à la division du travail ; trop dispersée, elle subit de ce fait un gaspillage de temps; trop pauvre, elle ne peut investir des capitaux suffisants ; elle paie plus cher les matières premières et vend plus mal ses produits ; mal instruite par l'école primaire dont l'enseignement n'est pas approprié à ses besoins pratiques, elle a de la peine à suivre les progrès de la technique. Il y a certainement du vrai, et, sans doute, beaucoup, dans ces critiques ; toutefois, avant de les généraliser, il faut leur faire subir certaines atténuations.

Toutes les petites exploitations ne sont pas trop petites et dénuées de ressources. Le rendement moyen

de leurs récoltes est souvent aussi élevé que celui qu'on obtient dans les grandes exploitations. Comment expliquer ce paradoxe ? De deux façons : il faut d'abord remarquer que, si elle n'utilise que de faibles quantités d'engrais chimiques trop coûteux pour elle et trop difficiles à employer, la petite exploitation paysanne dispose généralement de grosses quantités de fumier de ferme. Surtout elle est mise en valeur par ce travail parachevé, constant, acharné du propriétaire travaillant pour lui-même qui transforme les pierres en pain, ou tout au moins en blé, et qui tire parti de terrains dont la grande industrie agricole ne saurait rien faire. Arthur Young, tout féru qu'il était de la grande culture anglaise, s'était arrêté frappé d'étonnement et d'admiration devant les prodiges du travail paysan et Karl Marx, forcé lui aussi d'en constater la puissance, dénonçait non sans aigreur le « sur-travail » de ces paysans esclaves de leur terre, « barbares vivant à moitié en dehors de la société, soumis à toute l'imperfection des formes sociales primitives et à tous les maux et à toutes les misères des pays civilisés ». C'est en effet une question que de savoir si ce travail forcené du paysan cultivateur doit être considéré comme un mérite ou comme un vice de la petite exploitation. Si elle ne pouvait se maintenir qu'en épuisant les forces du cultivateur, on ne saurait ni lui souhaiter, ni lui prédire une longue durée. Mais c'est du moins une vérité proclamée par tous les observateurs que les petits propriétaires compensent, par leur ardeur au travail et souvent encore par une fureur d'économie qui va jusqu'à la privation et à l'avarice, les défauts d'organisation de leurs exploitations trop petites, routinières et pauvres. D'ailleurs il faut noter dès à présent que l'ignorance professionnelle du paysan est combattue par l'enseignement officiel agricole que l'on essaie de répandre et d'améliorer. Surtout il faut tenir compte du développement rapide des associations rurales qui transforment les conditions d'achat et de vente, qui contribuent à introduire les techniques nouvelles, qui enseignent au paysan à s'assurer contre les

risques et à emprunter à bon compte. De sorte qu'il serait prématuré de prédire la prochaine disparition des petites exploitations ; après avoir traversé sans périr une longue crise, elles sont dans une période de résistance, sinon de progrès.

Quant aux très petites exploitations, celles que les statistiques du Ministère de l'Agriculture limitent à un hectare de superficie, nous dirions volontiers que nous n'avons pas à les considérer au point de vue économique. Ce ne sont pas des entreprises agricoles produisant pour le marché. Mais il faut d'abord s'entendre sur la valeur de la classification. La catégorie inférieure que l'on veut placer encore au-dessous des petites exploitations doit être nécessairement celle des *trop* petites exploitations, celle des paysans ruinés qui ont vendu pièce à pièce une partie de leurs biens ou celle des ouvriers qui à force d'économie commencent à acquérir leur indépendance et n'y sont pas encore arrivés. Cette division d'après la superficie est tout à fait insuffisante et erronée. Dans les régions de céréales on peut admettre que les exploitations inférieures à un hectare rentrent bien dans la classe des très petites, des trop petites exploitations. Mais dans les régions de vignobles et de culture maraîchère, il n'en est plus de même. Dans le Vaucluse avec un peu moins d'un hectare de terres fertiles et arrosées une famille peut vivre et prospérer. Il faudrait donc distinguer et ne comprendre dans la catégorie inférieure que ces parcelles trop restreintes pour qu'une culture rationnelle y soit possible, qui servent à améliorer la situation de certains ouvriers agricoles laborieux ou qui sont les derniers débris de petites propriétés démembrées par les partages héréditaires ou les ventes forcées, qui, par conséquent, présentent un certain intérêt au point de vue social, mais ne jouent dans l'ensemble de la production qu'un rôle bien effacé. La statistique de 1862 n'avait pas recensé les exploitations au-dessous d'un hectare ; en les faisant figurer sur leurs tableaux les auteurs des

statistiques de 1882 et de 1892 ont sans doute cédé à la préoccupation politique d'augmenter la part de la petite culture, de la démocratie rurale protégée par les institutions républicaines.

Reste la moyenne exploitation. Il est difficile de la juger. Correspond-elle réellement à une catégorie d'entreprises agricoles distinctes des catégories voisines ? Les exploitations que nous désignons comme moyennes ne pourraient-elles être rejetées soit parmi les petites, soit parmi les grandes ? En créant une catégorie intermédiaire n'a-t-on pas simplement reculé devant la difficulté de déterminer une brusque séparation entre la grande et la petite culture ? Cette catégorie d'exploitations moyennes, ne répond en effet qu'à une notion assez confuse. Et pourtant on représenterait mal la réalité si on la supprimait. En France, pays béni des classes moyennes, il y a bien une classe de propriétés intermédiaires ; mais elles se caractérisent plutôt par la situation sociale des propriétaires que par leurs conditions économiques. Si l'on cherche à évaluer leur valeur technique, la comparaison avec les catégories voisines fait surtout apparaître leurs inconvénients. Moins bien outillées que les grandes, elles ne disposent pas, comme les petites, d'une main-d'œuvre de qualité exceptionnelle. Quelques-unes d'entre elles sont dans une situation prospère parce qu'elles sont dirigées par de véritables professionnels, propriétaires ou fermiers, actifs, économes, instruits des choses de la culture par une expérience traditionnelle et un séjour permanent à la campagne. Mais un grand nombre d'exploitations moyennes, la plupart peut-être, appartiennent à des bourgeois, fonctionnaires, avocats, militaires, qui les possèdent par testament ou contrat de mariage et qui, hors de situation de les diriger, les donnent à bail à des fermiers ou des métayers. Dans ces conditions, la culture est généralement mal organisée, soit que le locataire manque d'instruction professionnelle et de capitaux, soit

que le propriétaire conserve la prétention de diriger une technique qu'il connaît mal.

Pour résumer cette analyse descriptive, on pourrait admettre que les grandes exploitations présentent au point de vue économique une supériorité d'autant plus nette qu'elles se rapprochent davantage du type moderne de l'exploitation industrielle et capitaliste ; que les petites rachètent généralement leur infériorité en outillage et en capitaux par un travail excessif ; que les moyennes manquent trop souvent d'une direction compétente, et qu'elles doivent être inférieures proportionnellement aussi bien aux petites qu'aux grandes.

Les variations de la répartition foncière

Ces conclusions provisoires sont d'un médiocre intérêt parce qu'elles ne découlent que d'un examen de types moyens et de remarques logiques. En économie sociale il faut se méfier grandement de ces sortes de déductions parce que l'observation n'a jamais été suffisante, parce que les classements et l'établissement des moyennes ont toujours quelque chose d'artificiel. Avant de tenir une assertion pour certaine ou même probable, il faut multiplier les recherches et contrôler attentivement leurs résultats.

Nous venons de voir ce que peut enseigner la comparaison des divers modes de culture, tels que nous les décrivent les théoriciens. Ne serait-il pas préférable de les juger, en fait, d'après leur évolution ? Si les transformations techniques de l'agriculture ont donné, comme il paraît, aux grandes exploitations une supériorité marquée elles doivent augmenter en nombre aux dépens des autres. Ce sont donc les changements opérés depuis vingt ou cinquante années dans la répartition des exploitations qu'il faudrait examiner.

Malheureusement nous ne pouvons pas procéder à cet examen d'une façon concluante. Les statistiques agricoles officielles sur lesquelles nous voudrions nous

appuyer sont défectueuses, inexactes et vieillies. Défectueuses, parce que leurs classifications sont uniquement basées sur l'élément superficie, trop uniforme, arbitraire et incomplet. Inexactes, d'abord parce que la plupart des statistiques sont inexactes, mais inexactes au point de ne pouvoir être utilisées parce que la méthode employée pour les établir rendait les erreurs inévitables et parce que les chiffres publiés fournissent eux-mêmes la preuve que de grosses erreurs ont été commises. Vieillies, parce qu'on ne fait plus chez nous que des statistiques réduites aux problèmes de la production ; la dernière grande statistique où les catégories d'exploitations ont été recensées date de 1892, c'est-à-dire que depuis la fin de la crise agricole nous ne sommes plus renseignés sur les mouvements d'exploitations rurales.

Il ne serait pas possible d'introduire ici une complète discussion des statistiques. Quelques remarques suffiront d'ailleurs pour justifier notre opinion. Les questionnaires ont été remplis par les secrétaires de mairie ; il serait sans doute naïf de supposer qu'ils ont tous fait effort pour répondre exactement, car la peine n'eût pas été petite ; le questionnaire de la statistique de 1882 par exemple comprenait 1253 questions ! Supposons cependant qu'un grand nombre de secrétaires de mairie, dans les petites communes où l'instituteur a la lourde charge de cette fonction, aient essayé de répondre loyalement. Le résultat de leur travail doit-il être tenu pour exact ? non, certainement. Les malheureux secrétaires se trouvaient constamment en présence d'énigmes que la collaboration du garde champêtre et des notables ne leur permettait pas de résoudre. Peut-on penser qu'aucune confusion fâcheuse n'a été commise entre les parcelles cadastrales et les parcelles culturales, entre les exploitations et les propriétés ? que les mêmes terres n'ont pas été comptées plusieurs fois ? Une réponse trop bienveillante pour l'administration ne serait pas admissible : car les statistiques de 1882 et de 1892 avouent elles-mêmes l'importance des erreurs commises. On aurait dû évidemment trouver les mêmes to-

taux pour les exploitations et les exploitants. Or la statistique de 1882 compte 5.672.000 exploitations à la page 283 et 4.835.246 exploitants à la page 321, soit un écart de 836.761 qui laisse supposer une erreur d'évaluation d'un septième environ. Plus douteuse la statistique de 1892 compte 5.702.752 exploitations (p. 357) et 4.173.739 exploitants (p. 381) ; l'erreur cette fois peut dépasser 20 p. 100. Si l'on compare ces deux statistiques, on est amené à conclure à une très légère tendance au morcellement quand on considère les exploitations dont le nombre en 1892 a augmenté de 30.745 et, au contraire, à un mouvement assez sensible de concentration quand on retient les chiffres concernant les exploitants puisqu'ils ont diminué de 741.507

Nous n'avons naturellement aucun moyen de concilier ces contradictions. Tout au plus on peut remarquer que les inexactitudes le plus fréquemment commises ont dû avoir pour résultat d'augmenter la part des petites exploitations et de diminuer celle des grandes. Le recensement ayant été fait par des sous-commissions communales, on a sans doute recensé comme formant plusieurs exploitations moyennes ou petites les grands domaines qui chevauchent sur plusieurs communes ; on a compté pour plusieurs exploitations petites ou très petites les exploitations moyennes ou petites qui se composent de parcelles dispersées. On peut supposer que pour un grand nombre d'exploitations données à bail on a inscrit deux exploitants, le propriétaire et le locataire. Ces erreurs auraient été plus fréquentes en 1882 ; on aurait fait effort pour les corriger en 1892 et c'est là ce qui expliquerait cette incompréhensible diminution de 741.507 exploitants en dix ans. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

En résumé, nous ne devons pas faire confiance aux statistiques agricoles. Nous les recopierons cependant pour leur demander seulement une vague indication. Nous disposons de trois statistiques du Ministère de l'Agriculture établies en 1862, en 1882 et en 1892. Nous pouvons y ajouter les chiffres fournis à M. Ruau par le

Ministre des Finances et qu'il a utilisés dans son discours sur la petite propriété rurale, prononcé au Musée Social le 14 mars 1909. Le Ministère des Finances, loin d'en garantir l'exactitude, fait remarquer qu'il n'a pas établi une véritable statistique et qu'il n'a été « procédé à l'enquête que par vérifications ou recensements par épreuves » ; c'est ce que les chasseurs appellent tirer au jugé. Dressons donc un tableau sans nous illusionner sur sa valeur.

Nombre des exploitations

CATÉGORIES	1862	1882	1892	1908
Très petites (moins de 1 h)	non recensées	2.167.667	2.235.405	2.087.851
Petites (de 1 à 10 hect.)	2.435.401	2.635.030	2.617.558	2.523.713
Moyennes (de 10 à 40 h.)	636.309	727.222	711.118	745.862
Grandes (de 40 à 100 h.)	154.167	142.088	105.391	118.497
Très grandes (plus de 100)			33.280	29.541
TOTAUX.....	non comparables	5.672.007	5.702.752	5.505.464

Que résulterait-il de ces chiffres si on les supposait à peu près exacts ? Que les très petites exploitations après avoir augmenté pendant la crise agricole de 1882 à 1892, ont diminué assez sensiblement depuis le retour de la prospérité ; que les petites exploitations ont diminué faiblement, mais avec continuité depuis 1882 ; que le nombre des moyennes après avoir baissé s'est relevé ; que celui des grandes a augmenté et que celui des très grandes a un peu diminué.

M. Ruau, mal satisfait de ces chiffres qui font naître quelque doute sur le triomphe de la démocratie rurale, insiste pour qu'on ne se borne pas à comparer le nombre des exploitations, mais leurs parts territoriales. Il nous propose d'examiner le tableau suivant :

Superficie des exploitations

(non compris la superficie non cultivée et les bois de l'État)

Catégories	1892	1908
Très petites.....	1.243.200 hect.	1.228.597 hect.
Petites	10.383.300 —	11.359.342 —
Moyennes.....	12.946.400 —	14.825.298 —
Grandes et tr. gran.	18.579.700 —	16.270.556 —
Totaux.....	43.152.600 hect.	43.883.793 hect.

« Ainsi, dit-il, la très petite « propriété » a diminué de 14.603 hectares, vraisemblablement au profit de la petite « propriété » ; la petite propriété a augmenté de 1.176.042 hectares, la moyenne « propriété » a augmenté de 1.878.898 hectares et la grande « propriété » a diminué de 2.309.144 hectares. Les statistiques les plus sérieuses tendent donc à prouver... » mais non ! Ces statistiques ne prouvent rien. D'abord parce qu'elles ne sont pas sérieuses ; celle de 1892 est manifestement erronée, celle du Ministère des Finances n'a aucune prétention à l'exactitude. Dans la première on a voulu recenser « les exploitations » ; dans la seconde ce terme n'a pas été pris sans doute dans son sens technique, mais M. Ruau, seul répondant des chiffres dont il se sert puisque le Ministère des Finances se refuse à les publier, nous les présentait comme se rapportant à un classement des « exploitations ». Il ne faut donc pas les donner quelques lignes plus loin comme une répartition de la « propriété » et ajouter une confusion à l'inexactitude. Pour rendre comparables la statistique de 1892 et l'évaluation de 1908, pour l'essayer du moins, on a retiré de la première statistique les bois de l'État et les terrains incultes, mais on y a laissé figurer indûment les biens des départements, des communes, des établissements hospitaliers, etc. Si on les avait retranchés, comme on aurait dû le faire, on n'aurait trouvé pour la superficie totale des biens appartenant à des particuliers en 1892 (non compris le territoire non cultivé) que

39.758.043 hectares et il eut été trop visible qu'aucune comparaison méthodique ne pouvait être établie.

Il est bien inutile de prolonger cette discussion ; nous ne l'aurions pas aussi longuement poursuivie, si tant de graves auteurs ne s'étaient laissé séduire par le caractère « officiel » des publications administratives. C'est tellement commode d'ouvrir une statistique ministérielle aux pages qui résument les longues colonnes de chiffres et de célébrer la vitalité de la petite culture paysanne après avoir fait une demi-douzaine d'additions et de soustractions. Malheureusement pour les économistes, la complexité de l'industrie rurale ne se laisse pas enfermer dans les formules d'un questionnaire.

Peut-être ne serait-il pas impossible d'établir une statistique suffisamment approximative si l'on prenait les précautions nécessaires pour contrôler les réponses et les rectifier. Mais, en attendant que l'administration consente à entreprendre un travail aussi laborieux, nous n'avons plus d'autre ressource pour nous documenter que la méthode monographique. Elle a généralement le grave défaut de ne pas nous donner de vue d'ensemble puisqu'elle est dûe aux recherches fragmentaires de travailleurs isolés. Mais rien n'empêche un Ministère d'entreprendre, suivant cette méthode descriptive, une enquête étendue et c'est d'ailleurs ce qui vient d'être essayé d'une façon encore insuffisante. Le Ministère de l'Agriculture a fait procéder en 1908-1909 à une enquête sur la petite propriété rurale. Les résultats ont été publiés par l'Office des renseignements agricoles ; ils présentent un réel intérêt, bien qu'ils ne nous offrent encore qu'une esquisse du travail plus complet qu'on voudrait voir entreprendre.

M. Ribet, chargé par le Ministre de l'Agriculture de réunir et de publier les nouveaux documents, a fait établir, pour chaque département, des descriptions régionales ; il s'est préoccupé de laisser à ses correspondants, professeurs départementaux d'agriculture et chambres de notaires, la plus grande liberté. Loin de

leur imposer des classifications, c'est à eux qu'il a demandé : Qu'entendez-vous par petite, moyenne ou grande propriété dans les diverses régions agricoles de votre département en tenant compte de la nature diverse des cultures, de la valeur vénale du sol et, en général, de tous les éléments naturels, économiques et sociaux ? La question est ainsi bien posée. Il était du plus haut intérêt de recueillir les impressions de gens qui, par profession, sont en état d'observer exactement. La méthode adoptée a l'avantage de faire apparaître toute la diversité des conditions du travail et de la répartition du sol.

Les réponses sont extrêmement curieuses. Elles montrent combien la classification des propriétés d'après leur superficie était administrative et éloignée de la réalité. Pour tenir compte de tous les éléments qui, dans chaque région, différencient les grandes et les petites propriétés, les correspondants du Ministère ont brisé les cadres des anciennes statistiques. Pour eux, la petite exploitation paysanne, sans parler des parcelles ouvrières ou des vignes de 5 à 6 ares que l'on rencontre à Argenteuil, doit être comprise entre un demi-hectare (cultures maraîchères dans la Vienne ou sur le littoral de la Côte d'Azur) et 50 hectares (terres à blé de la Sologne) ; ils font commencer la grande culture à 4 hectares (vignoble de Meurthe-et-Moselle) ou seulement à 120 hectares (hauts plateaux du Soissonnais où l'on pratique l'élevage du mouton) ; ils appellent petit propriétaire celui qui possède 3 à 5 hectares de prairies ou de vignes dans la région montagneuse de l'Ain et celui qui possède moins de 30 hectares dans la région de grande culture industrielle de l'Aisne. Dans un même département, la Côte-d'Or par exemple, ils considèrent comme un petit propriétaire celui qui n'a pas plus de 2 hectares 80 de vignes et celui qui a moins de 20 hectares en céréales. Ils fixent la limite supérieure de la petite propriété tantôt à un hectare (région viticole et culture maraîchère en Meurthe-et-Moselle, cultures fruitières de la Meuse) et tantôt à 30 hectares (polders

du mont Saint-Michel). Ils appellent grand propriétaire celui qui possède plus de 4 hectares de cultures maraîchères, florales ou fruitières aux environs de Tours et celui qui dirige une exploitation de 400 hectares dans l'Indre.

L'enquête, sur ce point, a l'avantage de bien mettre en lumière les difficultés et la complexité du problème. Cependant elle exagère cette impression de complexité et de confusion au-delà de ce qui était nécessaire pour donner une image exacte de la réalité. En invitant les correspondants départementaux à fixer librement les limites des diverses catégories d'exploitations rurales, on a perdu toute direction sur l'ensemble de l'enquête et l'on s'est trouvé par suite en présence de réponses qu'il n'est pas facile de comparer. Dans les régions où existent encore de grandes propriétés de 200, 400 et même plus de 800 hectares, comme en Loiret et Maine-et-Loire, dans l'Oise et dans l'Aisne, on a été amené à porter assez haut les limites supérieures de la petite et de la moyenne propriété. Au contraire, dans les départements comme la Drome, l'Isère, le Lot-et-Garonne, le Nord, les Pyrénées-Orientales, où les propriétés au-dessus de 25 et 30 hectares sont très peu nombreuses, les limites des catégories petite et moyenne, pour des exploitations sensiblement équivalentes par la nature des cultures et l'importance des capitaux investis à celles des départements précités, ont été réduites à des chiffres très inférieurs.

Cet inconvénient eut été atténué si le questionnaire avait engagé les correspondants à tenir un plus grand compte, pour fixer leurs catégories, de la valeur vénale ou du revenu des propriétés. Il y a là une commune mesure qui aurait pu rendre à cette enquête monographique trop fragmentée l'unité de vue qui lui manque.

D'autre part si le rédacteur de l'enquête a bien marqué dans son questionnaire la distinction entre propriété et exploitation, il semble qu'il l'a un peu négligée, au moment de rassembler les réponses reçues. En outre les correspondants ont cédé à l'habitude de classer

les exploitations d'après leurs superficies sans s'occuper assez de leur valeur. Dans les Alpes-Maritimes par exemple des propriétés de 25.000 francs sont tantôt classées dans la petite propriété (culture maraîchère) tantôt dans la moyenne (vignes) tantôt dans la grande (pâturages). Par contre, dans l'Oise, où les terres arables et les prairies naturelles valent de 1000 à 2000 francs l'hectare, on ne fait commencer la grande propriété qu'à 100 ou 200 hectares c'est-à-dire bien au-delà de 100.000 francs.

Si l'on cherche à noter la dominante des changements qui se produisent dans le classement des exploitations, on éprouve quelque difficulté à accepter sans réserves les indications de l'enquête parce que les informateurs se sont occupés plutôt des propriétés que des entreprises culturales. On doit supposer aussi qu'ils ont été portés à exagérer la tendance à la division parce que le morcellement de quelques grands domaines est un fait beaucoup plus visible, beaucoup plus frappant que le phénomène inverse de quelques exploitations moyennes qui passent à la catégorie supérieure. Quoiqu'il en soit de ces réserves voici quels sont les résultats de l'enquête.

Presque partout, on constate que la grande propriété reste stationnaire ou qu'elle diminue. Dans beaucoup de départements, elle est sans importance et l'on s'attend à la voir disparaître complètement (notamment dans la Sarthe, dans la Savoie) si le mouvement actuel de régression n'est pas arrêté par des causes que rien ne fait prévoir. Dans quelques régions peu nombreuses où elle a augmenté (hauts plateaux du Soissonnais, zone moyenne et hauts plateaux de l'Ardèche, région champenoise des Ardennes, Eure, Oise, Seine-et-Marne), l'augmentation est peu considérable. Dans certaines régions où de grands domaines se sont constitués depuis vingt ans, cela ne provient pas d'un empiètement sur les propriétés existantes, mais d'une extension du territoire cultivé (mise en valeur de la Crau et de la Camargue, plantations de vignes dans les plages de sable du Gard et de l'Hérault, dessèchements de marais

dans l'Aude, polders du Mont Saint-Michel). Il faut, d'autre part, remarquer que là où la grande propriété se maintient, c'est qu'elle appartient à de grands industriels pour qui elle n'est qu'un élément accessoire de fortune (environs de Toulouse et de Lyon, Haut-Rhin, Seine-Inférieure), ou à des familles qui la conservent par tradition (Maine-et-Loire), ou bien c'est qu'elle prend un caractère de propriété d'agrément, forêts et terrains de chasse (Loire, Loiret, Seine-et-Marne). Les régions où de très grandes propriétés purement agricoles se maintiennent sont peu nombreuses. Enfin, il est important de rappeler que propriété et exploitation ne sont pas synonymes. Assez souvent la difficulté de trouver des fermiers fait diviser les biens en exploitations plutôt moyennes que grandes (Allier, Mayenne, Haute-Saône).

L'évolution de la moyenne propriété est encore moins nette. L'enquête signale des départements où la propriété moyenne diminue ou même tend à disparaître, d'autres où elle est stationnaire. Mais c'est ici que l'insuffisance des classifications est particulièrement gênante. Trop souvent les renseignements donnent l'impression que les exploitations considérées comme moyennes auraient pu être classées soit parmi les petites, soit parmi les grandes.

D'une façon générale on constate une augmentation en nombre et en superficie des petites exploitations. Il importe cependant de mettre en lumière une observation qui n'apparaît pas nettement dans les tableaux résumant l'enquête, c'est que l'augmentation a porté sur la superficie totale de la petite propriété beaucoup plus que sur le nombre des petits propriétaires. La superficie s'est accrue depuis vingt ans, non point parce que de nombreux paysans ont obtenu leur part du territoire agricole, mais parce que les petites exploitations s'arrondissent, parce qu'elles tendent à se rapprocher des exploitations moyennes. Tandis que le nombre des petits propriétaires s'est élevé dans 42 départements, l'étendue occupée par la petite propriété a augmenté dans 52 départements ; dans 13 départements, le nom-

bre des petits propriétaires a diminué, tandis qu'une diminution de superficie de la petite propriété n'est signalée que dans 5 départements. Encore faudrait-il accentuer l'impression qui résulte de ces rapprochements, parce que le rédacteur de l'enquête en présence de renseignements très divers et fragmentés, a certainement éprouvé beaucoup d'embarras à dresser des tableaux synoptiques, renonçant même à classer une quinzaine de départements et parce qu'il a été conduit à négliger les indications qui se rapportaient à des régions de peu d'étendue. En reprenant dans chaque monographie départementale ces indications spéciales, on est amené à constater que la petite propriété a moins augmenté en nombre qu'en superficie ou, si l'on veut, qu'il y a eu un mouvement de concentration assez sensible, mais ne dépassant pas les limites de la petite propriété.

Aux dépens de quelles catégories s'est effectué ce mouvement particulier de concentration ? Quelquefois aux dépens de la grande propriété dépecée par les « marchands de biens » qui prennent aujourd'hui la forme de sociétés immobilières, le plus souvent aux dépens de la très petite propriété. Les correspondants du Ministère de l'Agriculture signalent que les petites exploitations s'agrandissent en incorporant les terres que d'autres paysans mécontents de leur vie trop restreinte abandonnent pour aller chercher fortune en ville. Il est tout particulièrement nécessaire de signaler cette constatation, puisque c'est exactement le contraire de ce que nous avait fait croire la statistique de 1892 comparée à celle de 1882.

La tendance à l'augmentation de la petite propriété est générale. Toutefois dans 5 départements la part du territoire agricole occupé par les petites exploitations a diminué et dans 11 elle a diminué partiellement. Les 5 départements où la diminution porte sur l'ensemble sont : l'Eure, où c'est surtout le nombre des exploitations qui se réduit, la Lozère par suite des ruines que provoque la maladie du châtaigner, la Seine, à cause de

l'envahissement du territoire agricole par le bâtiment, l'Oise et l'Orne par suite de la dépopulation.

L'impression générale qui subsiste est donc que la grande propriété fléchit, que la moyenne se maintient et que la petite s'accroît surtout en superficie, mais que les mouvements qui se dessinent ne sont ni uniformes ni très puissants.

Ces conclusions qui concernent la répartition des propriétés peuvent probablement s'appliquer aussi à celle des exploitations ; peut-être faut-il faire une réserve touchant la grande culture qui ne paraît pas diminuer aussi vite que la grande propriété. Il est certain qu'il n'y a pas actuellement chez nous une tendance marquée à de grands changements. Tout au plus faut-il noter que les très petites exploitations diminuent en nombre et en superficie.

Les obstacles à la concentration et la tendance au morcellement

Les constatations de l'enquête s'expliquent facilement. La création d'un grand domaine dans une région où la propriété est très divisée est une opération qu'il est très mal commode de mener à bonne fin. S'il suffisait d'acquérir un certain nombre des propriétés paysannes qui sont offertes en vente, la concentration ferait sans doute de rapides progrès, mais il y a évidemment une condition nécessaire, c'est que les parcelles à acquérir soient contiguës et puissent être utilement réunies. Les terres à acheter sont déterminées, individualisées ; la concurrence ne joue pas et le vendeur impose ses volontés.

Le capitaliste ne peut guère profiter pour agrandir son territoire que des occasions qui se présentent. En fait les grandes exploitations ne se constituent pas en absorbant les petites. Celles qui ont été créées dans la période contemporaine l'ont été presque toutes sur des terrains nouvellement gagnés à la culture.

En sens inverse mille forces agissent pour détruire et décomposer les exploitations existantes. Les grands

propriétaires ruinés sont contraint de détacher quelques parcelles de leurs domaines pour se maintenir sur le reste. Quand leurs propriétés sont mises en vente, elles sont le plus souvent morcelées parce que les acquéreurs de parcelles sont nombreux et ardents, tandis que ceux qui voudraient se charger d'une vaste entreprise agricole sont rares et hésitants. Le code civil travaille à diviser la propriété foncière. On se rappelle ce que dit le juge de paix dans cette singulière discussion économique que Balzac a introduite à la fin de son *Curé de Village* : « Tout le mal gît dans le titre des *Successions* du Code civil qui ordonne le partage égal des biens Là est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire et qui décomposant sans recomposer jamais finira par tuer la France ». Le mal que peut faire le partage successoral n'est pas compensé par les effets du contrat de mariage, car s'il parvient à reconstituer des propriétés dispersées, il ne réorganise par des exploitations.

Nous devrions donc constater un émiettement insensé de la culture, si deux phénomènes sociaux, en eux-mêmes regrettables, ne venait contrarier les tendances au morcellement. Les exploitations se reforment en réunissant les parcelles abandonnées par les paysans qui désertent la terre. D'autre part le partage héréditaire a perdu de son activité par suite de la réduction volontaire des naissances. Plutôt que d'avoir à dépecer leurs biens les propriétaires ont restreint le nombre de leurs successeurs. Ils ont supprimé les difficultés du partage en réduisant le nombre de co-partageants.

Ainsi les exploitations rurales sont naturellement poussées par le jeu des forces économiques et sociales, passagères ou permanentes, à se dissocier. L'exode rural et et la réduction des naissances ne font que diminuer l'action de ces forces sans les annihiler complètement. Celles qui, au contraire, devraient travailler à concentrer les entreprises de culture n'ont pas une grande activité. Tout d'abord parce qu'un accroissement de superficie n'est pas la condition nécessaire de la créa-

tion d'une grande exploitation capitaliste. Une entreprise moyenne peut augmenter son rendement et son bénéfice commercial en modifiant ses méthodes de production, en passant de la culture extensive, primitive, à une culture moderne, industrialisée, sans avoir toujours à agrandir son territoire. D'un autre côté si les exploitations ne se concentrent pas davantage, c'est que les capitaux de placement ne vont pas volontiers à l'agriculture. Ils en sont détournés par la finance et l'industrie qui leur offrent des conditions plus avantageuses, plus de mobilité et souvent même plus de sécurité.

L'opinion générale est que la production agricole se prête très mal à la constitution de sociétés par actions. Il existe bien quelque sociétés de ce genre qui prospèrent, mais elle ne font pas oublier que d'autres tentatives ont abouti à des insuccès. En réalité il n'est pas démontré du tout que les associations de capitaux pour la mise en valeur de terrains médiocres ou l'exploitation scientifique de grands domaines soient nécessairement condamnées à un échec ; peut-être même verrons-nous se multiplier ces associations qui apporteraient à notre agriculture les capitaux qui lui manquent. Actuellement, elles sont trop peu nombreuses pour qu'on en tienne compte. On ne suppose pas qu'elles se développent dans un avenir prochain parce que le personnel des techniciens qui pourraient en assumer la direction fait encore défaut. Il semble qu'entre la terre et son maître doivent nécessairement s'établir des rapports directs. L'agriculture est trop difficile pour des nouveaux venus. Il faut pour y réussir avoir acquis par l'expérience, par cet enseignement pratique que les fils d'agriculteurs reçoivent dès leur jeunesse, la connaissance familière des besoins de la terre et de l'esprit paysan.

Pour sa transformation capitaliste l'agriculture ne peut donc guère compter sur le secours qui lui viendrait du dehors. La classe des agriculteurs, qui pourvoit à l'entretien de la nation entière et qui a même pour fonction de renouveler constamment la population des villes, de fournir à l'industrie la main d'œuvre qu'elle use si

rapidement, n'a d'autres ressources pour améliorer sa situation économique que ses propres économies. Elle ne peut pas progresser aussi vite que l'industrie. La constatation que les grandes exploitations ne se sont pas encore effritées doit être retenue comme une preuve certaine de leur vitalité.

Ce ne sont pas là évidemment les conclusions décisives et qui satisfont l'esprit. L'examen des faits et des tendances ne confirme pas l'opinion que l'analyse théorique nous avait fait concevoir sur la supériorité économique des grandes exploitations ou du moins elle n'apparaît plus avec netteté. De tous les côtés les avantages et les inconvénients semblent se neutraliser. Les gens du métier eux-mêmes émettent des assertions contradictoires.

Nous avons sans doute une trop vaste ambition. Nous voulions une réponse, une seule, pour un problème complexe où trop d'inconnues ne se laissent pas déterminer exactement. Avons-nous du moins acquis le droit d'affirmer que dans l'état actuel de l'agriculture française la comparaison économique des diverses catégories d'exploitations ne saurait aboutir à une formule précise ? Pas encore, puisque nous n'avons pas épuisé les ressources de cette méthode monographique qui nous est apparue, comme notre suprême recours. Il faudrait donc nous résoudre à des investigations plus patientes, isoler pour des observations attentives les régions géographiques et les natures de cultures.

Dès à présent nous savons en effet par quelques recherches dont les résultats ont été publiés de-ci de-là que le mouvement des exploitations n'est pas le même au Nord et au Midi, dans les plaines et sur les côteaux, près ou loin des villes et des moyens de communication, dans les régions où l'esprit des paysans reste soumis aux principes traditionnels et dans celles où la démocratie a fait naître la passion du nivellement social.

Mais ces monographies ne sont pas encore utilisables parce que pour chaoune la méthode change, parce que dans chacune on voit varier le sens et l'intensité de

cette erreur personnelle dont ne sont pas exempts les esprits les plus soucieux de voir juste, de dire vrai. Ces monographies déjà nombreuses sont dispersées, on ne sait où les aller chercher. Si on voulait acquérir une connaissance précise de l'économie rurale de la France il faudrait constituer une équipe de travailleurs pour les réunir, les contrôler, les compléter et les refondre. Pour le moment nous ne disposons que de l'esquisse qui nous a été offerte par le Ministèse de l'Agriculture.

Servons-nous au moins de tous les renseignements qu'elle nous apporte. Le rédacteur de l'enquête s'est préoccupé de comparer la valeur productive de la grande et de la petite culture et voici les réponses qu'il a obtenues. Comme il était facile de le prévoir, on constate d'une façon générale que les petites exploitations ont fait depuis vingt ans de très grands progrès au point de vue de l'outillage et des méthodes culturales. Dans 15 départements leurs moyens de production sont égaux à ceux de la grande propriété ; dans 27 départements ils seraient déjà supérieurs parce que les grands propriétaires découragés se montrent peu enclins à exposer de nouveaux capitaux. Mais il reste encore bien des progrès à réaliser. Dans 29 départements les moyens de production des petites exploitations sont inférieurs à ceux dont les grandes disposent (15 départements n'ont pu être classés parce que les renseignements les concernant étaient contradictoires suivant les régions examinées).

Au point de vue des résultats obtenus la situation de la petite culture serait encore meilleure. Son infériorité en ce qui concerne l'outillage est plus que compensée par la qualité de la main-d'œuvre dont profitent les petites exploitations, alors que les avantages inhérents aux grands domaines sont annihilés par la difficulté d'y maintenir des équipes nombreuses de bons ouvriers. Dans 9 départements, la petite propriété serait, comme rendement économique, égale à la grande ; dans 46 elle serait supérieure ; elle ne serait inférieure que dans 16 départements. (13 départements n'ont pu être classés).

En s'appuyant sur la documentation nouvelle de cette

enquête, M. Ruau, dans un discours prononcé au Congrès de la Fédération nationale de la mutualité le 14 mars 1909, affirmait son « droit de conclure, en fait, d'une façon formelle et définitive, à la non-supériorité de la grande culture, à l'inexistence d'un mouvement de concentration de la propriété rurale et des exploitations agricoles, à l'échec des théories émises sur l'envahissement de l'agriculture par les modes de l'exploitation capitaliste. » Il nous est difficile de partager une si magistrale assurance. L'enquête que nous avons résumée nous laissait une impression plus hésitante.

Nous voyons bien que la supériorité théorique des grands domaines ne se traduit pas en fait par l'écrasement des exploitations paysannes. Mais cela ne signifie-t-il pas seulement que les grands propriétaires n'ont pas encore engagé la lutte ? Pourquoi en effet chercheraient-ils à dépouiller leurs concurrents plus faibles ? Ils n'y ont pas d'avantage. Pour qu'il y ait concurrence entre producteurs il faut qu'il existe un état permanent de surproduction, les obligeant à se disputer les places sur le marché. Ce n'est pas le cas pour l'agriculture. La consommation absorbe facilement l'accroissement des récoltes ; s'il y a parfois quelque surproduction elle n'est que passagère. Grâce au protectionnisme, nos agriculteurs vivent dans un milieu artificiel. On leur a réservé tous les débouchés nationaux. Ils s'entendent pour se défendre contre les concurrents du dehors et ils s'arrangent entre eux. Les bêtes féroces — *homo homini lupus* — ne se battent pas quand elles sont repues à leur gré. Les choses changeront si, un jour, la consommation refuse d'absorber à un prix rémunérateur tout ce que l'agriculture devenue plus intensitive aura à lui offrir. On verra alors si les petites exploitations pourront soutenir la concurrence des exploitations capitalistes. Mais ce jour est encore lointain.

Michel Augé-Laribé.

Syndicalisme et Socialisme [1]

Je tiens d'abord à déclarer qu'il n'est pas entré dans notre esprit, lorsque nous avons voté à la Fédération de la Seine la résolution n° 3 de blâmer Ghesquière et Compère-Morel pour leurs opinions syndicales. Cela pouvait d'autant moins être notre idée que nous savons parfaitement qu'une grande partie de notre organisation socialiste pense sur ce point comme eux. Nous nous rendons compte qu'il serait ridicule de blâmer une si grande partie de nos camarades. Ce que nous avons voulu, c'est opposer à la théorie syndicale qu'ils ont exposée à la Chambre, dans un lieu où ils n'avaient pas à le faire et dans des circonstances qui nous paraissent fâcheuses, une autre théorie syndicale, qui, nous l'affirmons, est en complète harmonie avec les résolutions de l'Internationale, de Stuttgart en particulier. J'en ferai tout à l'heure et vous verrez que nous avons entièrement raison, la démonstration.

J'ajoute que Ghesquière a eu tort de dire que nous aurions aujourd'hui à nous partager en partisans et adversaires de l'anarchie et de l'action directe, d'autant plus qu'en parlant ainsi il prête au terme « action directe » un sens qui n'est pas celui que lui donne la majorité des syndicalistes français. Je crois l'avoir établi au congrès de Toulouse.

---

(1) Nous publions sons ce titre l'intervention de notre camarade Pierre Dormoy au Congrès de Lyon sur la question soulevée par les discours de Ghesquière et Compère-Morel à la Chambre sur l'action syndicale. Notre compte-rendu du Congrès (n° de mars) n'en donnait qu'une insuffisante analyse. (N. de la R.).

I

La question est autre. Nous nous trouvons dans notre Parti, non seulement sur ce point, mais sur tous les autres, en présence de deux conceptions du mouvement ouvrier qui se proposent sans doute le même but, mais qui diffèrent quant au mode d'application et d'action présente.

Dans les discours de Ghesquière et de Compère-Morel, il y a deux parties : il y a une partie critique, une critique de la C. G. T., ou plutôt — mais Compère-Morel, cela ne revient-il pas au même ? — des théories que dirigent actuellement la C. G. T... J'entends bien que vous n'avez pas critiqué le principe de l'organisation confédérale, mais, vous avez critiqué les idées, les méthodes qui sont à l'heure actuelle maîtresses de la majorité de la C. G. T. Il y a aussi une partie positive ; une théorie de l'action syndicale.

Quelles sont vos critiques ? Vous avez d'abord affirmé que notre mouvement syndical français — c'est pour Ghesquière que je parle en ce moment-ci — était absolument sans progrès. Vous avez attribué cette stagnation aux méthodes confédérales. Eh bien, voyons les faits. La croissance de la C. G. T., vous la niez, mais voici des chiffres certains, officiels, des chiffres que la C. G. T. elle-même a publiés... *(Interruptions)*. Auriez-vous plus de confiance dans les chiffres du gouvernement ? Voici les chiffres et voici la progression syndicale.

Années	Nombre de Syndicats
1902	1.043
1903	1.220
1904	1.792
1906	2.399
1908	2.590
1910	3.012

Vous voyez que le mouvement confédéral n'a cessé de croître en étendue.

Ghesquière, s'appuyant sur les statistiques du ministère, a signalé qu'il y avait une augmentation de 55.000 syndiqués en France et il a dit que puisque la C. G. T. ne croissait pas, puisqu'elle restait toujours à ses 355.000 membres, c'était que cette augmentation s'était produite parmi les syndicats non confédérés.

La *Voix du Peuple* vient de publier dans un de ses derniers numéros la statistique syndicale. Elle a donné le nombre des cotisations versées, et nous constatons qu'au cours de l'année dernière, de l'année 1911, il y a eu augmentation de 374,724 cotisations mensuelles, ce qui indique, si on applique à ces cotisations notre système des huit cotisations par an pour un adhérent, qu'il y a eu croissance d'environ 45.000 membres. Et cependant deux corporations et non des moindres, le Bâtiment et les Chemins de fer, ont subi un déficit considérable. Le Bâtiment a perdu plus de 7.000 membres en raison de la grève malheureuse que vous savez. (Mais il ne faut pas juger de la valeur de la grève au lendemain de la grève, il faut voir quelle peut en être la répercussion sur l'ensemble de la corporation, et s'il ne peut se produire que telle grève vaincue au lendemain du mouvement n'ait en réalité dans la suite un excellent effet pour la propagande et l'organisation. Il en est de même pour le syndicat des chemins de fer, qui a perdu un nombre considérable d'adhérents. Eh bien, malgré cette diminution du nombre des cotisations, dans ces deux grandes corporations, il y a néanmoins au cours de 1911 une croissance qui se chiffre par 40 ou 45.000 syndiqués.

Le nombre total de 355.000 syndiqués indiqué par Ghesquière n'est pas plus exact. Ce chiffre est vieux de trois ou quatre ans. Les cotisations annuelles nous donnent aujourd'hui un chiffre de 455.000 syndiqués, c'est-à-dire 100.000 de plus.

Voilà pour la critique des progrès de l'organisation syndicale. Ah ! je suis tout prêt à reconnaître que ces

progrès ne sont pas tout ce que nous voudrions qu'ils fussent et que 455.000 syndiqués sur huit à neuf millions de travailleurs, c'est peu. Mais est-il bien sûr que la responsabilité doive en être attribuée seulement aux camarades qui sont aujourd'hui à la tête de la C. G. T. et n'y a-t-il pas quelque injustice à vouloir la leur faire porter ?

Je suis d'un avis opposé ; je soutiens — et je ne suis pas seul à le faire — que la stagnation de la C. G. T. provient, non pas — et les marxistes ne pourront dire le contraire — de telle ou telle théorie qui se fait jour à la C. G. T., mais de la condition générale de notre industrie française, et de sa longue stagnation. Je dis qu'elle provient aussi des difficultés énormes, plus considérables que partout ailleurs, que l'organisation syndicale a rencontrées en France dans son développement. Et nous n'avons pas été autrefois, nous socialistes, — il faut que nous le reconnaissions nettement, — un des moindres obstacles au développement syndical. Le temps n'est pas loin (il suffit de remonter à dix ou douze ans en arrière, à l'époque des divisions socialistes) où nous avions fait des syndicats le champ clos de nos discussions de partis, de nos discussions de sectes, où dans les syndicats, au lieu de nous efforcer de diriger l'action syndicale, dont nous faisions partie, contre le patronat, nous ne pensions qu'à entraîner les syndicats à la suite de l'organisation politique au détriment du parti rival, mais aussi au détriment de l'action syndicale elle-même. Et si le mouvement syndical a pris la direction qu'il a prise cela vient en grande partie de ce que beaucoup d'ouvriers syndiqués ont dit : assez de disputes socialistes à l'intérieur des syndicats, et la formule : pas de politique dans les syndicats voulait dire et veut dire encore souvent, pas de discussions entre écoles socialistes dans le syndicat.

Nous avons donc notre large part de responsabilité dans l'état de faiblesse actuelle de la C. G. T.

Nous ne devons pas oublier aussi que l'unification des forces syndicales françaises est toute récente —

elle date à peine de dix ans — que notre C. G. T. est toute jeune et que dès qu'elle a été constituée, elle s'est trouvée de suite aux prises avec les pires difficultés.

Elle a connu d'abord les tentatives d'enveloppement du pouvoir, les tentatives du ministère du commerce qui cherchait à mettre la main sur elle, et sa première action, sa première tâche inévitable et nécessaire était de se dégager, de se défendre de cette sorte d'emprise gouvernementale.

Ensuite s'est produit ce renchérissement de la vie auquel nous assistons, au moment où la C. G. T. commençait à peine de se savoir quelque force et les prolétaires de se sentir solidaire. Ils se sont trouvés aux prises, d'une part avec des difficultés de salaires produites par l'élévation des prix, d'autre part avec un gouvernement qui brusquement passait de sa tentative d'enveloppement à la pire des répressions. Notre C. G. T. était d'un côté en présence d'ouvriers impatients de rétablir l'équilibre entre leur salaire et le prix de la vie, de l'autre en face d'un gouvernement qui, après avoir essayé d'englober le mouvement ouvrier ne pensait plus qu'à le frapper. Voilà une des raisons pour lesquelles notre syndicalisme français avant de songer à son organisation intérieure a été tout d'abord appelés à la lutte extérieure avec toutes ses conséquences, même avec ses conséquences révolutionnaires.

Aujourd'hui, nous assistons à l'incontestable effort d'organisation de la C. G. T. Tous ceux qui regardent ce qui se passe à l'intérieur de nos syndicats aussi bien que du Comité Confédéral, sont obligés de reconnaitre qu'un souci considérable de méthode s'y manifeste. La fédération du Bâtiment, la fédération de la « chaussette à clous » et de la « chasse aux renards » est une de celles qui nous montrent l'organisation la mieux constituée, une de celles qui s'efforcent avec le plus de succès de réaliser cette méthode syndicale qui, sans oublier l'idéal révolutionnaire du prolétariat, s'applique dès aujourd'hui, dans la société actuelle, dans les contingences de chaque jour à conquérir le plus d'avantages

matériels et moraux pour la classe ouvrière. Je n'en veux pour preuve que la publication de son annuaire. Vous me direz que cet annuaire n'est pas parfait, j'en conviens ; c'est toutefois un début plein de promesses, une manifestation remarquable d'organisation, et puis sommes-nous nous-mêmes déjà parfaits, je vous le demande ? Est-ce que nous ne tâtonnons pas aussi, et devons-nous nous étonner si les syndicats qui ont été, comme je le rappelais, aux prises avec de si grandes difficultés, tâtonnent encore aujourd'hui.

Mais, je le répète, il y a dans les milieux syndicaux un effort visible d'organisation et de méthode.

Je suis socialiste, je ne serais point ici sans cela. Comme tel je suis partisan de l'action parlementaire socialiste, je crois à son efficacité et j'espère, je le déclare nettement, qu'un jour viendra où l'ensemble des syndicats français reconnaîtra qu'il y a place à côté de la C. G. T. pour un parti qui fasse cette besogne parlementaire indispensable. Cette évolution du mouvement syndical me paraît inéluctable, mais je crois par contre que les critiques des socialistes, bien loin de rapprocher le moment où les deux mouvements suivront cette marche parallèle que nous désirons, le reculent.

II

Quelle théorie a été opposée par nos camarades à la conception du syndicalisme français ? La voici, je cite les paroles textuelles, elles sont de Compère-Morel : « Il faut que les travailleurs comprennent que l'action syndicale ne tend qu'à accroître les salaires, à diminuer la journée de travail, à assurer une plus grande somme de libertés pour l'employé et ensuite à faire respecter, comme le disait notre collègue, M. Ghesquière, la législation ouvrière, il faut que le Parlement, il faut que le gouvernement sachent que les syndicats ne sont pas des organismes contre lesquels il faut lutter, mais des

organismes avec lesquels ils doivent se concerter et négocier... »

Et plus loin : « oui, il faut rompre avec la logomachie révolutionnaire, il faut que nous disions, comme nous le pensons et comme nous l'avons toujours dit, comme nous le répétons partout, que l'action syndicale se mouvant dans l'ordre capitaliste, ne touche, ne peut toucher en rien l'ordre capitaliste. Elle doit nécessairement être réformiste. »

Je dis que cette opinion est en contradiction absolue avec ce que dit l'Internationale ouvrière, avec la résolution de Stuttgart elle-même que vous invoquez sans cesse contre nous. La résolution de Stuttgart dit très nettement : « Les syndicats ne rempliront pleinement leur devoir dans la lutte d'émancipation des ouvriers que si leurs actes s'inspirent d'un esprit entièrement socialiste ; le Parti a le devoir d'aider les syndicats dans leur lutte pour l'évolution et l'amélioration de la condition sociale des travailleurs, etc. »

Mais, citoyens, si les syndicats ne remplissent pleinement leur devoir que s'ils s'inspirent d'un esprit entièrement socialiste, pouvez-vous dire que leur besogne est une besogne qui ne peut être que réformiste, car alors vous seriez obligés de déclarer que l'action socialiste elle-même ne peut être qu'une action réformiste ?

Et Beer, rapporteur de la commission, déclare en présentant la résolution du Congrès : « Le mouvement syndical qui limiterait son action à procurer aux travailleurs une plus grande croûte de pain et qui verrait dans cette conquête le but final de l'action professionnelle, l'association qui combattrait simplement pour une augmentation des salaires et pour une diminution des heures de travail, ne rempliraient pas, à notre avis, leur devoir dans la lutte émancipatrice des travailleurs. »

Voilà l'opinion qui a été exprimée à Stuttgart. Il est vrai que nous avons voté contre. Mais pourquoi ! Parce que la résolution nous demandait un engagement que nous ne pouvions pas prendre. Nous sommes, nous, avant tout partisans de l'unité syndicale et nous savions

bien que si nous avions souscrit à une résolution qui décidait qu'il fallait au plus tôt tenter d'établir entre le Parti et les Syndicats des rapports étroits et constants, nous n'aurions pas pu faire honneur à notre signature. L'application d'une résolution de cette sorte aurait eu en effet pour résultat de détruire l'unité syndicale française à laquelle nous tenons avant tout.

Voilà pourquoi il ne nous a pas été possible d'accepter la résolution de Stuttgart, mais je dois dire cependant qu'elle nous donnait, même à ce point de vue, une grande satisfaction. On l'a vu au Congrès de Copenhague où, pour la première fois l'Internationale était appelée à l'interpréter. Vous vous rappelez le conflit qui s'était élevé en Autriche-Hongrie entre les Tchèques qui sont ici représentés et les Autrichiens, et vous devez vous souvenir que tous les orateurs qui ont parlé sur la question, Plekhanoff, Adler, Legien, tous ont déclaré que la partie essentielle de la résolution de Stuttgart était celle que garantissait avant tout l'unité syndicale.

De telle sorte que nous aurions pu tout de même, n'étaient les raisons de tactique française, adopter la résolution de Suttgart.

Voilà donc quelle est la doctrine qui est proposée au Parti et aux syndicats par l'Internationale ouvrière.

Les syndicats ne sont pas seulement des organes de défense professionnelle, ils sont autre chose, et nous opposons à la théorie qui a été développée par Ghesquière et par Compère-Morel et dont l'apparence peut séduire certains, la théorie qui est celle de l'Internationale socialiste et qui fait des syndicats des organismes à la fois de réforme et de révolution qui, au jour le jour, doivent s'efforcer d'augmenter la somme de bien-être et de moyens de lutte du prolétariat, mais qui poursuivent en même temps un idéal révolutionnaire dans leur action générale vers l'avenir.

III

J'ai encore quelques observations à présenter. La critique que nos camarades ont faite de la grève est juste en plus d'un point. Il est certain que la grève est une arme douloureuse et qui n'est pas sans risques. Mais est-il vrai de dire comme vous l'avez dit « que la grève soit la dernière arme que la classe ouvrière doive employer, parce que cette arme est aussi dangereuse pour les employés que pour les employeurs ? »

Et même si c'était vrai, serait-il opportun de le dire, puisqu'il y a des circonstances où malgré tout, la classe ouvrière est obligée d'y avoir recours et n'y a-t-il pas alors danger à la discréditer par avance comme vous l'avez fait ?

Mais en est-il vraiment ainsi ? Nos camarades se sont servi à la tribune de la Chambre d'une statistique, toujours d'une statistique gouvernementale, et de ce que dans cette statistique gouvernementale on constate que les grèves qui ont réussi sont en petit nombre, ils ont conclu que la grève était une arme plus dangereuse pour les ouvriers que pour les employeurs.

Mais vous savez comment sont faites les statistiques gouvernementales, surtout en ce qui concerne les grèves ; vous savez que ces statistiques tendent précisément à démontrer que la grève est un moyen d'action difficile et qu'il ne faut pas employer.

Quant on examine les résultats publiés par l'*Office du Travail*, on constate que bien souvent l'*Office du Travail* enregistre comme grèves qui n'ont pas abouti ou qui n'ont abouti qu'à une transaction, des grèves qui en réalité ont réussi. Il est vrai que l'on rencontre parfois l'exemple contraire. Mais enfin, qu'est-ce qu'une transaction dans une grève ? Quelle est la psychologie d'une grève ? Quelques camarades dans une atelier se révoltent à la suite d'une exaction patronale ou d'une tentative de diminution de salaire. Ils décident la grève sur une réclamation bien précise. Ils font appel aux autres ouvriers de la corporation. Il faut que le mouvement pour

réussir perde son caractère absolument local, pour prendre un caractère un peu plus ample, et il arrive, pour entraîner une masse plus considérable dans la grève, qu'il est nécessaire d'ajouter à la réclamation primitive une partie des revendications générales de la corporation sinon toutes. Il en résulte que souvent on qualifie de transaction le résultat d'une grève qui a pleinement réussi puisqu'elle a abouti au résultat qui était tout d'abord demandé par ses promoteurs, de sorte que je vous mets en garde contre les statistiques gouvernementales ; aussi bien en ce qui concerne les grèves qu'en ce qui concerne les chiffres syndicaux.

Il en est de même pour les 700.000 syndiqués qui seraient organisés en dehors de la C. G T... Je sais bien qu'il y a en dehors de la C. G. T. un certain nombre de syndiqués, mais êtes-vous sûrs que ce chiffre de 700.000 soit un chiffre exact et ne croyez-vous pas que les statistiques gouvernementales exagèrent quelque peu afin de chercher à montrer la faiblesse de la C. G. T. ?

Je termine en me résumant : Les statistiques dont vous vous êtes servis — je l'ai montré en citant les chiffres publiés par la C. G. T. elle-même et que personne ici ne suspectera — ne sont pas exactes ; il n'est pas vrai que la C. G. T. soit stationnaire, sa croissance est lente, mais elle est. La théorie de paix sociale que vous avez opposée à la C. G. T. est en contradiction avec la conception syndicale de l'Internationale, et je m'étonnais tout à l'heure, lorsque j'entendais notre camarade Lebas parler des syndicats anglais comme de syndicats pacifistes au lendemain du jour où le citoyen Keir Hardie, ici-même, nous montrait que le mouvement syndical anglais abandonnait ce corporatisme que vous avez tant de fois condamné pour entrer dans une voie qui se rapproche davantage de la voie socialiste internationale.

Et n'en est-il pas de même dans les syndicats allemands ? Est-il vrai de dire que les syndicats allemands ne sont ni rouges, ni jaunes. Est-il vrai de dire que les syndicats allemands ne sont pas des syndicats socialis-

tes ? Sans doute dans la propagande, les syndiqués allemands, comme les syndiqués français d'ailleurs, font appel à tous. Ils font appel aux travailleurs sans distinction d'opinion, sans distinction de confession religieuse ; ils veulent réunir dans l'intérieur du syndicat le plus grand nombre d'hommes. Mais il n'en est pas moins vrai que le syndicat dans son ensemble, dans sa direction générale, est socialiste. Cela est tellement vrai que la plupart, et tout le monde le sait en Allemagne, des secrétaires ou des permanents des syndicats allemands sont membres du parti socialiste, sont élus du parti socialiste comme Legien député, ou comme Sassenbach conseiller municipal de Berlin.

J'aurais beaucoup aussi à dire en ce qui concerne les minorités agissantes et les fortes cotisations. Il n'est pas vrai que la C. G. T., dans son ensemble, soit adversaire des fortes cotisations. Tout à l'heure, Lebas nous a cité une phrase d'Yvetot : mais peut-on juger toute une organisation ouvrière par une phrase d'un de ses propagandistes, et s'il fallait juger le Parti socialiste par les phrases de certains d'entre nous, je me demande ce que serait le socialisme !

Mais des hommes comme Griffuelhes, des hommes comme Merrheim, Monatte et tant d'autres, sont partisans des fortes cotisations, et les organisations révolutionnaires de la C. G. T. comme le Bâtiment, la Métallurgie, les Cuirs et les Peaux, sont partisans des fortes cotisations. Je crois par conséquent avoir fait par là justice de la déclaration qui nous a été apportée tout à l'heure par Lebas. Il en est de même pour les minorités agissantes. Je crois que nos camarades de la C. G. T. ont été un peu obligés de se contenter de ce qu'ils avaient. Ils n'avaient qu'une minorité, et puisque la masse ouvrière ne venait pas à l'organisation syndicale, (et non seulement à l'organisation syndicale mais aussi à l'organisation socialiste, car le reproche de non-croissance que vous faisiez à la C. G. T., je vous demande si nous ne pourrions pas nous le faire à nous-mêmes) ils ont été obligés d'agir quand même, malgré

la faiblesse de leurs contingents, et ce n'est pas nous qui pouvons le leur reprocher. Ils ont agi avec leurs forces et ils ont constaté qu'il arrivait parfois que même une minorité pouvait entraîner la masse inerte.

Voilà ce qu'ils ont constaté, et c'est la vérité même : s'il fallait attendre pour agir que nous ne soyons plus minorité jusqu'à quand attendrons-nous ?

Nous sommes minorité ; il faut que cette minorité agisse, il faut qu'elle remplisse son rôle et dans certains cas qu'elle aille jusqu'à employer même des moyens qu'il est difficile, héroïque d'employer pour une minorité. Il est des circonstances où on est obligé d'aller plus loin qu'on ne voudrait, plus loin que sa force réelle ne le permettrait : il s'agit de frapper la masse, de frapper l'opinion. C'est ce qu'ont voulu faire nos camarades de la C. G. T, et je crois pouvoir affirmer, en présence du développement actuel de la C. G. T., que dans une large mesure, ils ont réussi.

Nous pourrions à meilleur titre reprocher à certains de nos camarades de la C. G. T. de frapper à tour de bras sur le Parti socialiste et nous pourrions leur demander de rester dans les termes de la résolution d'Amiens qui est à l'heure actuelle la base de la propagande confédérale. Nous pourrions leur demander cela et c'est tout ce que nous avons le droit de leur demander. Mais je crois que le lieu n'en est pas à la tribune de la Chambre où nous avons pour arbitres nos adversaires à tous, c'est à l'intérieur de nos syndicats qu'il faut le faire. C'est là que les camarades syndiqués du Parti peuvent demander — c'est leur droit et cela ne nuit en aucune manière à l'autonomie syndicale — à leurs camarades délégués dans les réunions syndicales de ne pas faire dans ces réunions la critique du Parti socialiste pas plus que nous n'y faisons celle des anarchistes.

Et c'est tout le contraire de l'introduction de la politique dans les syndicats. La politique est introduite dans le syndicat quand les socialistes y font de la propagande pour le Parti et que les camarades qui se disent anarchistes y font de la propagande pour l'anarchie. Mais

lorsque nous demandons qu'on reste dans les termes de la résolution adoptée à Amiens, nous sommes au contraire les adversaires de l'introduction de la politique dans l'intérieur des syndicats.

Nous opposons donc à la théorie de Ghesquière et de Compère-Morel celle de l'Internationale syndicale et socialiste. Nous croyons que les syndicats ont une autre valeur, plus haute que la valeur purement réformiste et légalitaire ; nous croyons qu'ils ont une puissance certaine de transformation sociale. Nous croyons que l'action syndicale est agent de révolution autant que le Parti socialiste et plus que lui s'il se bornait à l'action parlementaire. Elle crée en effet les consciences ouvrières parce qu'elle amène les producteurs à l'organisation parce qu'elle dégage l'antagonisme des classes, parce qu'elle agit sur le développement de la technique industrielle et qu'elle prépare ainsi en réalité les esprits et le mode de production lui-même à la transformation sociale pour laquelle nous luttons,

Pierre Dormoy.

A propos de la limitation des heures de travail des Employés

Une réponse à l'enquête du Conseil supérieur du Travail

Nous n'avons jamais attaché, ici, une grande importance aux lois votées par le Parlement pour la défense des intérêts ouvriers. Nous avons toujours considéré que les lois ne pouvaient être appliquées qu'autant que les organisations ouvrières seraient assez fortes pour en exiger l'application. Il nous a pourtant semblé intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les preuves de la résistance acharnée et de l'hypocrisie notoire qu'opposent les organisations patronales à toute tentative d'amélioration des conditions du travail.

C'est à propos de l'enquête faite par le Conseil supérieur du Travail sur la réglementation du travail des employés, que nous avons pu avoir entre les mains le projet de réponse rédigé par la Chambre de Commerce de Paris. On verra que non seulement la Chambre de Commerce propose de répondre par la négative à toutes les questions, mais encore qu'elle enveloppe ses refus sous un mélange d'hypocrisie et d'audace qui ne laisse aucun doute sur le véritable état d'esprit des membres de cette *honorable* corporation.

L'enquête prévoit sept questions : la 1re sur l'âge d'admission des enfants pour être employés dans les établissements commerciaux ; la 2e sur la réglementation de la durée du travail ; la 3e sur les dérogations qui devraient être admises au cas où une réglementation interviendrait ; la 4e sur la durée hebdomadaire du travail ; la 5e sur la durée des repos ; la 6e sur la fermeture des magasins à heure ou à jour fixe ; la 7e sur les étalages extérieurs.

Age d'admission. — La question posée est la suivante : *Avant quel âge pensez-vous que les enfants ne doivent pas être admis à travailler dans les établissements commerciaux? Admettez-vous la limite fixée par la loi du 2 novembre 1892 pour les établissements industriels, savoir : en règle générale 13 ans et par exception 12 ans pour les enfants munis d'un certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitudes physiques ?*

Naturellement la réponse proposée par la Chambre de Commerce ne tient pas compte du désir exprimé par les organisations ouvrières, et par ceux qui ne tiennent pas à voir des enfants, la plupart du temps ignorants, livrés trop tôt à l'exploitation patronale ; mais il ne faudrait pas croire que c'est parce que les chefs d'établissements ont intérêt à avoir du travail à bon marché. Non, c'est d'abord parce que « pour certains établissements commerciaux le travail de l'enfant s'impose de bonne heure alors que son esprit est encore vif et son intelligence *malléable* » (Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites!) mais, c'est surtout pour l'enfant, car « plus ses débuts sont retardés et plus il reste livré aux promiscuités de la rue » ; et puis *si les intérêts vitaux* de l'enfant, *invoqués par ses parents*, exigent qu'il travaille très tôt, il faut en tenir compte et laisser la possibilité à certaines maisons d'embaucher les enfants, même avant la limite qu'on veut bien admettre, par exemple celle fixée par la loi de 1892 (13 ans ou 12 ans avec certificat) et on réserve « que cette limite ne s'appliquera pas aux établissements qui n'emploient que des enfants travaillant avec leur père, mère ou tuteur ».

Durée du travail. — Question posée : *Dans les établissements commerciaux, peut-on limiter en principe à 10 heures la durée quotidienne du travail effectif ;*

a) *pour les enfants (garçons et filles) âgés de moins de 18 ans ?*

b) *pour les femmes adultes ?*

c) *pour les hommes adultes ?*

Si vous n'admettez pas la journée de 10 heures pour

l'une des trois catégories de personnes employées, une autre limite peut-elle être fixée ? laquelle ?

Y a-t-il lieu d'excepter de cette règlementation certains commerces en raison de leur nature ?

On remarquera que ce questionnaire est conçu de telle sorte qu'il laisse la possibilité de n'accorder qu'une réglementation très minime, soit pour les enfants, soit pour les femmes, soit en laissant fixer un autre minimum de durée, soit en laissant la porte ouverte aux exceptions. Eh ! bien, malgré tout la réponse sera absolument négative et se cachera derrière un paravent commode : l'amour de la liberté.

Voici la réponse dans sa sécheresse même :

« Admettre la limitation à 10 heures de la durée quotidienne du travail effectif dans les établissements commerciaux, c'est admettre la règlementation de la liberté individuelle de l'employé ».

C'est au nom de la liberté individuelle et sans doute du libre arbitre des enfants de 12 ans qu'on prétend interdire à la collectivité de défendre ses membres, soit contre eux-mêmes quand ils sont inconscients, soit contre la rapacité patronale, quand ils sont obligés de la subir. C'est l'hypocrisie la plus forte jointe à la réaction la plus sauvage qui peut dicter une réponse de ce genre. Il vaut mieux ne pas insister.

Dérogations. — On suppose la réglementation adoptée et on demande : 1° *s'il faudrait des dérogations ;* 2° *qui pourrait les accorder.*

Naturellement sur la première question, la Chambre de Commerce prévoit un nombre considérable de dérogations ; mais pour la deuxième question, il ne saurait être admis que quelqu'un soit chargé d'accorder des dérogations. « Nous estimons, dit la réponse, que les dérogations devront *toujours être à la disposition du patron*, celui-ci pour en faire usage ne peut pas attendre la décision de l'inspecteur du travail. »

Il serai curieux de demander au rédacteur de cette

réponse quel rôle jouerait, dans ces décisions patronales, la liberté individuelle de l'employé.

En ce qui concerne la quatrième et la cinquième question, la réponse est également opposée à toute réglementation de durée du travail hebdomadaire ou de durée du repos ininterrompu, soit entre deux journées de travail, soit entre les deux parties de la journée.

Nous n'aurions pas grand chose à dire à ce sujet si les patrons n'émettaient la prétention de fixer à eux seuls cette réglementation selon leur bon plaisir, alors que l'opinion des employés pourrait, étant exprimée, aboutir à un règlement donné pour chaque maison.

Fermeture des magasins. — Il s'agit de s'avoir si, une proportion donnée de patrons d'une même commune et exerçant la même profession demandant la fermeture des magasins où cette profession est exercée, à certaines heures de la journée où à certains jours de la semaine, on pourrait prescrire la fermeture à ces heures ou à ces jours.

Pour bien apprécier cette question et la réponse qui y sera faite, il faut savoir que chaque fois qu'une demande a été faite auprès d'un patron pour obtenir soit la fermeture à 7 heures, soit la fermeture le dimanche ou un autre jour fixe, ce chef d'établissement répondait : « Moi je veux bien, mais si on ne ferme à côté, je serai lésé et vous n'avez aucune raison de vouloir me léser moi au bénéfice des autres ; que tout le monde ferme, je fermerai ». Quelquefois, sur 10 patrons d'un quartier, 9 acceptaient de fermer ; le dixième refusait et personne ne fermait. Eh bien, la chambre de commerce chargée de défendre les intérêts de ses membres refuse de s'occuper de l'opinion de la majorité d'entre eux et au nom de la liberté individuelle (encore !) répond : « Nous repoussons ces propositions et ne saurions admettre de *référendum* pour déterminer les heures et les jours de fermeture).

C'est en somme admettre qu'un homme est libre de commettre n'importe quel méfait, du moment où il re-

connaît que ne pas le commettre lèserait sa liberté individuelle. Que diraient les membres de la Chambre de Commerce si nous émettions timidement l'avis que c'était la conception des Garnier, Bonnot et consorts !

Etalages extérieurs. — Ici on admet une réglementation partielle, probablement parce que les étalages ne servent pas les intérêts du grand commerce ; mais on n'en demande ni la suppression totale (ce serait priver de leur emploi les employés débutants !) ni la réglementation absolue. On admet cependant que la présence des femmes et des enfants à l'extérieur est un scandale qu'il ne faudrait pas trop étaler, mais on néglige d'indiquer comment on peut réglementer les heures de présence sans supprimer complètement les étalages et comme on n'est pas pour leur suppression... alors... on continuera comme par le passé.

Le rapporteur conclut en disant que la Chambre de Commerce entend rester fidèle aux tendances libérales dont elle a toujours fait preuve et continue à protester contre toute réglementation qui interdirait à tout employé de travailler selon ses forces, ses facultés et ses besoins.

Notre conclusion à nous sera celle-ci : la Chambre de Commerce reste fidèle à ses traditions de conversation sociale, laisse les employés livrés au bon plaisir et à l'arbitraire du patronat et cache son conservatisme sous le masque d'un libéralisme qui ne trompe heureusement plus personne. C'est aux employés eux-mêmes, par la force de leur organisation, à faire sentir au patronat que la volonté et la dignité ouvrières doivent entrer, elles aussi, en ligne de compte.

Gaston Lévy.

Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière (1)

I

J.-B. Bannier

Ouvrier chaudronnier à l'Arsenal,
Secrétaire de la Ligue antialcoolique ouvrière de Brest.

I. — L'usage des eaux-de-vie est à peu près général dans notre corporation et notre région ; cependant elles sont plus particulièrement consommées par les ouvriers originaires des campagnes environnantes, alors que les apéritifs sont surtout consommés par les citadins.

II. — En temps ordinaire, la consommation journalière du vin est en moyenne inférieure à 1 litre, mais fréquemment, lorsque l'occasion s'en présente, cette dose est dépassée.

III. — Ces boissons sont consommées en majeure partie chez le débitant.

IV. — Certaines catégories de métier comme les riveurs, forgerons, formeurs de tôle travaillant au feu peuvent invoquer une soif continue pour expliquer leurs tendances à boire.

V. — Il n'est pas douteux que les maladies affectent un caractère de gravité particulière chez les ouvriers alcooliques et qu'elles y sévissent beaucoup ; mais il est difficile de fixer un pourcentage.

VI. — Les accidents du travail sont plus fréquents parmi les travailleurs alcooliques ; on pourrait dresser

(1) Voir, dans notre numéro d'Avril, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement socialiste* par le Dr Maurice Olivier.

une longue liste de cas où l'ivresse peut être directement incriminée.

VII. — Nombre de camarades sobres, déjà âgés, constatent que tous ceux de leurs camarades du même âge qui buvaient ont disparu.

VIII. — Il est incontestable que l'habileté technique des ouvriers alcooliques s'affaiblit ; cette incapacité se traduit surtout par du tremblement, perte du coup d'œil, maladresse, inaptitude à l'effort, manque d'initiative.

IX. — Dans l'arsenal, il n'y a pas de chômage forcé, et on ne peut évaluer l'influence qu'il pourrait avoir sur l'alcoolisation des travailleurs.

X. — La grève ne modifie pas, en général, les habitudes de boisson de la masse ouvrière.

XI. — Lorsque l'augmentation de salaire est lente, elle n'a pas d'influence sur la consommation de l'alcool (par exemple augmentation journalière de 0,10 ou 0,20 tous les ans) ; au contraire lorsque l'augmentation est brusque (0,50 dans la même année), il arrive que l'ouvrier voulant se donner plus de bien-être augmente sa consommation d'alcool.

XII. — La réduction des heures de travail est un obstacle au développement de l'alcoolisme ; mais les résultats ne sont appréciables qu'au bout d'un certain temps.

XIII. — Les conditions d'hygiène ne sont pas normales dans les ateliers (pas de lavabos, pas de réfectoires, pas de salles de bains) et elles sont encore bien plus mauvaises à bord des cuirassés en construction ou en réparation, où l'aération est à peu près nulle.

XIV. — La somme dépensée en moyenne pour l'achat des boissons alcooliques varie entre 0 fr. 50 et 0 fr. 75 par jour, soit 1/6 ou 1/7 du salaire.

XV. — Le renchérissement actuel de la vie n'a pas eu d'influence sur la consommation des boissons alcooliques.

XVI. — L'alcoolisme sévit davantage chez les ouvriers ayant dépassé la trentaine (pères de familles ou non) ; les jeunes commencent à être touchés par la propagande antialcoolique, mais il ne faudrait pas s'exagérer les résultats de cette propagande.

XVII. — Les ouvriers qui boivent sont accessibles à la propagande syndicaliste et anticapitaliste au même degré que les autres.

XVIII. — Ils ne constituent pas des éléments stables et coordonnés. Ils aiment l'action (surtout l'action bruyante), sont toujours prêts pour un mouvement ; ils sont disciplinés, moutonniers même, mais ils manquent absolument de clairvoyance.

XIX. — Les ouvriers qui boivent sont de mauvais cotisants.

XX. — En temps de grève, on a eu maintes fois à se plaindre des violences puériles ou irréfléchies commises par des ouvriers buveurs. D'autre part, s'ils sont prompts à voter la grève, on ne peut pas du tout compter sur eux pour soutenir le mouvement.

XXI. — Les moyens qui me paraissent les plus propres aenrayer le mal sont :

1) La propagande orale de camarade à camarade ou de camarades à voisins d'atelier est la meilleure. Lorsqu'un camarade a été ébranlé par les conférences, les journaux, les brochures, les affiches etc., c'est presque toujours la propagande individuelle qui achève d'en faire un tempérant et un abstinant.

2) Si la presse syndicale s'attachait *sérieusement* à la propagande antialcoolique, cela aurait beaucoup de portée.

3) Les mesures d'abstinence surtout ont de la valeur

dans les réunions syndicales. Dans un banquet par exemple, les voisins d'un abstinent diminuent sensiblement leur consommation d'alcool. Il ne serait pas pratique de prendre des mesures coercitives.

4) L'élimination des postes de confiance des militants intempérants est une mesure qui se généralise de plus en plus.

5) Pratiquement, les coopératives syndicales ou autres ne peuvent participer à la propagande antialcoolique'en prélevant sur leur bonis un tant pour cent qui *sera versé aux groupements ouvriers de lutte antialcoolique*. L'expérience nous a montré que tant que la masse des coopérateurs consommera des boissons alcooliques, ils exigeront que leur coopérative leur en fournisse ou ils la déserteront. (Nous avons tenté pendant longtemps de vains efforts auprès de deux coopératives socialistes, l'*Egalité* de Brest et *La Solidarité* de Kérinon, bien que leurs administrateurs fussent sympathiques à l'antialcoolisme).

6) Les fêtes et réjouissances organisées dans les maisons du peuple pour adultes et enfants seront efficaces à la condition que toutes les boissons alcooliques en soient bannies (ex. : la *Maison du Peuple* de Bruxelles). La liste des boissons sans alcool est bien longue (1).

7) Les boycottages de l'alcool à longue durée ont réussi en Suède, en 1905, et tout récemment en Allemagne, mais ce n'est pas la mentalité française (ex. : le boycottage du sucre récemment conseillé par la C. G. T.) Ce qui pourrait réussir, c'est un boycottage très court. Par exemple, un jour de 1er Mai, les travailleurs décideraient de faire la grève de l'alcool afin de prouver leur volonté émancipatrice et d'affirmer leur puissance contre le capital-alcool.

8) Dénoncer la duplicité des producteurs d'alcool et de l'Etat ; c'est un sujet rebattu ; on l'emploie encore souvent ; mais on peut douter de son efficacité.

(1) Voir : GAUTROT. — *Que faut-il boire ?*. — Dijon, 7, rue Champmaillot, 0 fr. 15.

Voici maintenant quelques opinions que six années de lutte antialcoolique dans les milieux ouvriers nous ont permis de nous former :

Parmi la jeunesse, ce qui touche le plus, c'est le côté physiologique de la question : détruire dans un langage compréhensible, simple, les préjugés de l'alcool-aliment, de l'alcool réchauffant, de l'alcool apéritif, de l'alcool digestif, de l'alcool source de joie ; montrer les rapports de l'alcool et des maladies contagieuses, de l'alcool et de la longévité, de l'alcool et de la dégénérescence ; faire cela sous forme d'articles insérés dans tous les journaux d'éducation, de *sports* et même dans la grande presse si c'était possible, voilà qui porterait. On est avide de science, maintenant, il faut en profiter.

Faire des causeries dans les patronages laïques, religieux, socialistes, etc ; pas un groupement d'études ne peut refuser d'entendre un conférencier antialcoolique.

Aux conférences antialcooliques publiques, il ne vient que des convaincus ; on a un mal infini à composer un auditoire ; pour avoir du succès, il faut une attraction spéciale (projections lumineuses, cinématographe, partie de concert, etc.) Il y a rarement de la contradiction sérieuse ; elles sont bonnes seulement pour dégrossir le public.

En règle générale, il vaut bien mieux aller chez les autres que de les inviter à venir à soi.

L'affichage aura du succès à la condition de ne pas mettre en titre « alcool ou alcoolisme » ; ces mots rebutent ; on ne lit pas. Il faut faire avaler la pilule doucement, employer un moyen détourné pour présenter une vérité. Les comparaisons frappent beaucoup (les affiches trimestrielles de Bourette — la Croix Bleue (1) — sont à recommander.)

Il y a un certain nombre de brochures et de tracts qui sont précieux ; on peut les distribuer ; mais il vaut mieux les vendre, aussi minime qu'en soit le prix ; on lit et on

(1) Paris, 33 rue des Saint-Pères.

conserve beaucoup mieux le souvenir de ce que l'on l'on achète que de ce que l'on a reçu gratuitement.

Nous mettons tous les mois en circulation à Brest 300 numéros du *Réveil,* organe de la Fédération ouvrière antialcoolique, (1). La plupart de ces numéros sont vendus ; les autres sont distribués.

Le Syndicat des ouvriers de l'Arsenal en achète tous les mois 50 numéros ; la Société de Secours mutuels de l'Arsenal, 25 numéros, qu'elle fait distribuer à ses adhérents.

Nous avons un recueil de chants populaires antialcooliques, sur des airs connus (Marche du 1er mai. Internationale, Allobroges, etc.) Tous les dimanches d'été nous organisons des promenades à la campagne et, au cours de ces promenades, nous formons le cercle et nous chantons et vendons nos chansons ; ensuite on discute avec l'auditoire. Ce moyen nous a parfaitement réussi ; de plus, la vente de chansons est une source de bénéfices très appréciables ; certains dimanche on en vend jusqu'à 300 et même plus.

En hiver nous organisons des thés de famille avec partie récréative. Nous nous efforçons de propager, auprès des femmes surtout, les boissons sans alcool.

Nous avons organisé, en octobre 1910, une exposition antialcoolique (*qui ne nous a rien coûté*). Nous avions adjoint un comptoir de dégustation de boissons sans alcool. Plus de 8.000 de nos concitoyens ont défilé pendant 2 jours devant nos pancartes, documents, statistiques, affiches, journaux, cartes postales, articles de correspondance, brochures, images d'Epinal pour enfants, etc. Nous avons actuellement en projet une exposition antialcoolique ambulante. Nous sommes intervenus auprès de la direction du Cinéma Pathé pour lui demander de faire passer à prix réduits des films antialcooliques. Nous avons également obtenu des représentations à prix réduits au théâtre municipal pour des pièces antialcooliques telles que l'*Assommoir* de Zola.

(1) Dijon, 6, rue Champmaillot.

Nous avons acquis la conviction que, pour intéresser le public, pour le maintenir toujours en haleine, il faut varier sans cesse les moyens de propagande ; d'ailleurs, c'est aussi le meilleur moyen de maintenir le zèle des propagandistes.

II

Louis Buis

de la Bourse du Travail de Paris
Trésorier de la Fédération Ouvrière antialcoolique

Voici le résultat de mes observations dans les usines et chantiers à cokes de la *Société du gaz de Paris.*

I. — On peut estimer à une moyenne de 60 o/o, le nombre des ouvriers qui prennent la goutte le matin et les apéritifs aux deux repas.

II. — Ils absorbent en outre une moyenne de deux litres de vin par jour.

III. — Ces boissons sont bues surtout chez le débitant.

IV. — Pour les usines où les chauffeurs travaillent dans une atmosphère surchauffée, dont la température monte quelquefois à 100 ou 120°, cette chaleur anormale peut être un stimulant à boire. Les ouvriers qui s'occupent des cokes, ne sont pas dans les mêmes conditions.

V. — Les ouvriers alcoolisés sont très souvent sujets à des affections plus ou moins graves.

VI. — La fréquence des accidents chez les alcooliques est notoire.

VII. — La moyenne de la vie pour cette catégorie d'ouvriers buveurs est entre 45 et 50 ans.

VIII. — La capacité technique diminue sûrement chez les alcooliques.

IX. — Chez nous, il n'y a aucun chômage forcé.

X. — En période de grève, dans n'importe quelle corporation, les débitants autour de la Bourse du Travail prennent des extras.

XI. — Le chômage forcé favorise de même l'alcoolisation des travailleurs.

XII. — La réduction des heures de travail est susceptible, je crois, d'entraîner au début une augmentation de la consommation de boissons alcooliques, mais, à la longue, une diminution réelle.

XIII. — Les conditions hygiénique sdans notre corporation sont défectueuses.

XIV. — 30 o/o du salaire est consacré à l'achat de boissons alcooliques.

XV. — La cherté actuelle de la vie ne paraît avoir exercé aucune influence visible sur les quantités d'alcool consommées.

XVI. — Nous avons autant de pères de familles buveurs que de célibataires.

XVII et XIX. — L'ouvrier qui boit est syndiqué, mais il n'est qu'une machine à cotiser ; et encore faut-il, pour avoir ses cotisations, ne pas oublier de les lui demander le jour de la paie.

XVIII. — Les ouvriers qui boivent forment des éléments instables, peu actifs, etc.

XX. — En période de grève ils se montrent pusillanimes ou tendent à des violences non réfléchies.

XXI. — Nécessité d'utiliser tous les moyens de propagande signalés dans le questionnaire.

III

D. Mongour

Secrétaire de la Bourse du Travail de Saint-Etienne

Chez nous, c'est comme partout ailleurs ; les ouvriers et les bourgeois s'alcoolisent. Pourquoi ? c'est parce que les moyens, clandestins ou non, de fabriquer l'alcool sont trop à la portée des empoisonneurs publics.

Le seul moyen susceptible d'enrayer le fléau, c'est pour les partisans de la légalité, pour les parlementaires, d'édifier sur ce terrain, une *loi d'airain* ; imposition excessive sur tous les fabricants : limitation des débits de boisson, etc.

La Question agraire et le Socialisme en France

Sous ce titre, Compère-Morel, député socialiste unifié du Gard, publie en un volume de 450 pages une étude dans laquelle il se propose moins de faire un examen objectif et circonstancié du problème agraire que de fournir au Parti socialiste des armes immédiatement utilisables pour une action électorale.

On sait que Compère-Morel s'est en effet attaché, au sein du Parti socialiste, avec de louables efforts et un réel mérite, à attirer l'attention des militants sur les questions agricoles ; il s'est même créé à cet égard une véritable compétence et il semble même avoir trouvé déjà une pléiade d'imitateurs ou de prosélytes. Les nécessités où se trouve le Parti socialiste d'accroître les contingents expliquent cette orientation, et on comprend l'intérêt pratique qui réside dans l'élucidation urgente des destinées du mouvement agricole. Le livre de Compère-Morel vient donc à point. La documentation est empruntée pour une part aux statistiques officielles, aux ouvrages classiques, pour l'autre elle est le résultat de ses enquêtes personnelles. Je me contenterai d'abord de soumettre au lecteur aussi fidèlement que possible le résumé synoptique de ce travail ; j'analyserai ensuite concurremment l'étude si captivante de notre collaborateur Michel Augé-Laribé sur « l'évolution de la France agricole » parue au même moment, et je m'efforcerai d'apprécier à la lumière de la théorie et de la critique les faits qui paraissent acquis.

I

Compère-Morel divise son ouvrage en trois parties. La première est consacrée à l'étude du monde paysan;

la seconde vise les rapports de la question agraire et du socialisme ; la troisième qui comprend près des 2/3 du volume a trait aux monographies rurales synthétiques, mais fatalement très sommaires des 87 départements métropolitains.

Compère-Morel est préoccupé par le rôle encore très grand que jouent les paysans au point de vue politique et social, la population rurale française s'élèverait à 22 millions 715,011 contre une population urbaine de 16 millions 237.234.

Les travailleurs des villes sont de plus en plus gagnés par la propagande socialiste qui peut s'exercer auprès d'eux d'une manière tangible et compréhensible ; c'est un besoin impérieux maintenant pour le Parti socialiste que de faire la conquête des paysans, tâche particulièrement malaisée.

Ces derniers en effet, en raison de leur éparpillement, de la variété de leurs modes d'exploitation, de la diversité des forces de domination qu'ils subissent, des formes cachées et souvent peu palpables affectées par le capital terrien, sont plus difficilement accessibles à l'action du Parti socialiste.

De plus la divergence des intérêts entre propriétaires, métayers et fermiers, salariés contribue à obscurcir la situations d'autant mieux que cette opposition n'est pas incompatible avec une certaine intimité de la vie (fermiers et métayers avec leurs ouvriers agricoles. Enfin l'ignorance du prolétaire rurale, la rareté de son déplacement et de ses lectures, ses préjugés en font un terrain peu propice pour la vulgarisation socialiste.

Compère-Morel estime donc que le rôle du Parti socialiste doit être double à la campagne : 1° d'abord faire comprendre aux fermiers, métayers et petits propriétaires que leur situation est : *a*) provisoire, *b*) factice, *c*) qu'elle est menacée par la concurrence de la grande propriété, *d*) qu'ils sont les victimes prochaines de l'industrialisation, *e*) que leur existence est contraire au progrès agricole ; 2° ensuite faire comprendre aux salariés agricoles que la classe oppressive, parasitaire,

ce n'est pas la classe-tampon des petits fermiers ou métayers, des petits possédants cultivant par eux-mêmes, mais la classe capitaliste terrienne.

Les espérances que fondent Compère-Morel sur la possibilité de la diffusion des idées socialistes à la campagne, il en trouve la justification en ce fait qu'à ses yeux, la concentration capitaliste détermine les mêmes effets dans le domaine agricole que dans le domaine industriel et commercial. Sans doute les voies en sont plus dissimulées, plus complexes, plus irrégulières, mais on ne saurait, pense-t-il, en contester la réalité.

Le capitalisme asservit les producteurs ruraux : 1° en concentrant la terre dans des mains de moins en moins nombreuses, 2° en détenant la petite et la très petite propriété sous forme de prêts hypothécaires et chirographaires, 3° en industrialisant la production agricole qui rend le paysan producteur de plus en plus tributaire de l'industriel ou du commerçant devenus les intermédiaires.

Si l'on compare entre elles les statistiques du ministère des finances en 1892 et en 1908, on constate que le nombre des petites et très petites exploitations va en diminuant ; le déficit serait de 241.399 exploitations de cette catégorie ; le nombre des moyennes et des grandes exploitations se serait accru en revanche de 44.111 unités. Toutefois on remarque que la superficie de la petite et très petite exploitation s'est étendue tandis que l'effet contraire s'est produit pour la moyenne et la grande exploitation. Il est vrai qu'une notable partie des 1.161.439 hectares dont s'est agrandie la petite propriété — et non la très petite — elle l'a gagnée sur les landes et les terres incultes. Par ailleurs, il y aurait intérêt à connaître, pour préciser le mouvement de cette translation réelle de la terre, si c'est la catégorie de 40 à 100 hectares ou celle de 100 et au dessus qui a diminué en contenance. On a l'impression que cette question de superficie en dépit des recherches et des approximations, reste obscure et indécise ; aussi ne faut-il pas

lui accorder une valeur intrinsèque. Sous cette réserve, il faut noter cependant qu'en France, à l'heure actuelle, on compte 4.611.564 petites et très petites exploitations de 0 à 10 hectares occupant une superficie de 12.787.939 hectares, tandis que 893.900 moyennes, grandes et très grandes exploitations couvrent une étendue de 31.095.834 hectares. Aussi Compère-Morel adhère-t-il à l'affirmation d'un rédacteur du journal *le Radical* pour qui « dans les 9/10 des cas le cultivateur français cultive non pas sa propre terre, mais bien la terre d'autrui ».

L'auteur trouve encore d'autres arguments pour appuyer sa thèse de la concentration progressive mais sûre dans l'analyse de l'état comparé des cotes foncières. Le tableau emprunté à M. Edmond Michel accuse une diminution de 687.945 cotes foncières de 1884 à 1985. Or, en 1884, on relevait 13,213,383 cotes de 10 hectares pour *17,476,445* hectares et 861.418 cotes de 10 hectares à 40 hectares et plus pour *31,911,859* hectares. Or, les cotes foncières ayant diminué de nombre depuis 1884, Compère-Morel en déduit que la proportion pour cent des grosses cotes doit encore être de beaucoup plus élevée en 1911 qu'avant 1884.

La dette rurale qui dépasserait 20 milliards pèse d'un poids très lourd sur les petits terres et fait de leurs possesseurs d'illusoires propriétaires. Outre les dettes hypothécaires et chirographaires, on voit se manifester les formes les plus diverses du prêt usuraire (prêt à la vache, au porc, à la semence, etc.). Un conservateur, M. Four de Saint-Genis, disait en 1900 que « sur cent propriétaires terriens il n'en est pas quatre qui soient leurs maîtres et dont les profits puissent grossir l'épargne matrimoniale. Aux servitudes féodales d'avant 1789, les spéculateurs et la procédure ont substitué une autocratie financière inexorable ».

Les prêteurs — au lieu de se faire rembourser les sommes empruntées — savent très bien qu'ils gagnent beaucoup plus à louer leur argent qu'ils ne gagneraient à louer les terres dont ils seraient devenus les propriétaires par la grâce d'une vente judiciaire.

« C'est pourquoi, dit Compère-Morel, les ventes par autorité de justice ne sont plus aussi nombreuses à l'heure actuelle, les prêteurs sur hypothèques aimant mieux toucher les 700 millions d'intérêt que leur procurent les 15 milliards qu'ils ont avancé aux petits exploitants que la location incertaine d'une terre qu'ils ne pourraient mettre eux-mêmes en exploitation, la main d'œuvre agricole devenant de plus en plus rare ».

Compère-Morel proclame l'infériorité technique fatale du petit propriétaire ; il en trouve la preuve par exemple dans la loi du 12 juillet 1909, sur la constitution du bien de famille insaisissable.

« Ou la petite propriété est menacée, et l'on a eu raison (au point de vue des agrariens bourgeois) de faire la loi sur le bien de famille insaisissable ou elle ne l'est pas, et pourquoi l'a-t-on votée ? »

Il invoque du reste pour confirmer son opinion de l'infériorité de la petite exploitation, les avis de quelques écrivains bourgeois : Flour de Saint-Genis, Maurice Bourguin, Krœmer, Paul Bureau, Grandeau, et surtout ceux de nombreux théoriciens socialistes : Marx, Kautsky, Vandervelde, Guesde, Lafargue, etc. Mais s'il n'apporte à l'appui de cette thèse aucun fait nouveau général, il croit devoir signaler les exemples frappants qui témoignent, d'après lui, du développement et de la puissance des grandes exploitations. Il cite en particulier comme une merveille d'organisation industrielle rationnelle les fermes capitalistes de Clermont-les-Fermes, canton de Rosoy (Aisne).

C'est d'ailleurs l'industrialisation et la commercialisation de la production agricole qui auraient frappé mortellement la petite propriété. L'écoulement des produits de la culture se fait d'une façon méthodique et tend à se centraliser. L'intermédiaire, maître du marché, impose ses prix au producteur, et Compère-Morel indique, au passage, le rôle néfaste du spéculateur sur le cours des blés, des sucres, des alcools, etc. Il insiste enfin sur ce fait que « le paysan de plus en plus devient le fournisseur régulier de la fabrique, de l'usine, de

l'industrie agricole d'à côté, acceptant forcément les prix imposés par les fabricants, les usiniers, les industriels associés, groupés en cartels ou en trusts (minoteries, filatures, huileries, fromageries, laiteries, distilleries, etc.).

MAURICE OLIVIER.

(à suivre)

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

Les Élections belges

Le succès de catholiques belges est-il le premier grand symptôme politique d'une renaissance générale du cléricalisme et des idées de réaction ? Question qu'il est peut-être prématuré de vouloir résoudre, mais qu'il faut bien pourtant poser.

Catholiques et libéraux belges, qui s'étaient coalisés en 1830 pour combattre le gouvernement hollandais, se séparèrent au lendemain de la révolution, lorsque les libéraux de l'*Indépendance Belge* réclamèrent la surveillance du clergé par l'Etat et fondèrent l'Université libérale de Bruxelles pour faire concurrence à l'Université catholique de Louvain.

La loi de 1842, qui déclarait obligatoire dans les écoles primaires l'enseignement religieux provoque l'organisation du parti libéral, dont le congrès de 1846 mit au premier plan de ses revendications l'abaissement du cens électoral, afin d'augmenter le nombre des électeurs, et la direction de l'enseignement par l'autorité civile. Ainsi la question du suffrage et celle de l'enseignement formèrent, dès les débuts de la vie parlementaire de la Belgiqua, le terrain de la lutte politique.

Pendant un demi-siècle, catholiques et libéraux eurent alternativement le pouvoir. En 1879 un ministère libéral fit voter une loi obligeant toute commune à avoir au moins une école publique surveillée par les inspecteurs de l'Etat. Instituteurs et professeurs d'école normale furent excommuniés par les évêques, et des écoles catholiques libres créées en grand nombre par le clergé eurent deux fois plus d'élèves que les écoles publiques. L'entretien de ces dernières obligea les libéraux à lever de nouveaux impôts qui mécontentèrent les électeurs. Les élections de 1884 portèrent à la Chambre 66 catholiques et seulement 3 libéraux. Les catholiques reprirent le pouvoir. Pendant quinze ans leur majorité alla en augmentant. Le parti libéral se disloqua en *doctrinaires*, qui conservaient l'ancien programme du

parti, et *progressistes* ou *radicaux* qui demandaient le droit de suffrage pour quiconque savait lire et écrire.

Entre temps se fondait, à Bruxelles et Gand, le parti ouvrier belge, qui devint, après son union avec les révolutionnaires wallons français, le parti socialiste. Sur le terrain politique celui-ci mit au premier plan la question du suffrage universel. Une vive agitation — réunions, cortèges, plébiscites — aboutit à la révision constitutionnelle de 1893 qui accorda le droit de suffrage à tout citoyen âgé de 25 ans, mais avec un vote supplémentaire aux pères de famille, aux propriétaires fonciers et aux citoyens pourvus de diplômes, sans pourtant qu'un électeur pût avoir plus de 3 voix.

Ce nouveau régime, qui créait un million et demi d'électeurs avec plus de deux millions de suffrages, changea la proportion des partis politiques à la Chambre, mais sans enlever le pouvoir au parti catholique. C'est le parti libéral qui paya les frais de la réforme électorale. En 1894, il n'eut plus que quelques députés, tandis que les socialistes en avaient 28. Le parti libéral demanda alors une nouvelle réforme : la représentation proportionnelle, qui fut adoptée en 1899. Dès lors, les libéraux eurent une représentation à peu près égale à celle des socialistes et la majorité catholique est allée diminuant jusqu'à n'être plus que 5 à 6 voix dans la dernière Chambre.

La question de l'enseignement, passée au second plan pendant la période des réformes électorales, a récemment sollicité de nouveau l'attention des partis. Les catholiques, voyant diminuer leur majorité à chaque nouvelle consultation électorale, avaient tenté un grand effort pour retrouver leur ancienne suprématie incontestée. Il s'agissait d'atteindre l'électeur par l'école en donnant au clergé le plus possible d'action sur le plus grand nombre d'enfants. Les enfants élevés par des prêtres seraient des électeurs assurés du parti catholique. Tel était le but du projet Schollaert. Aux termes de ce projet les dépenses de l'instruction publique seraient réparties entre les écoles — laïques ou catholiques — au prorata du nombre de leurs élèves. Un *bon scolaire* serait délivré à chaque père de famille et acquitté par la commune et l'État. La pression des grands industriels, grands propriétaires et curés sur leurs ouvriers, domestiques et fidèles aurait vite fait de contraindre les parents, « libres » de choisir l'école, à choisir l'école catholique.

Ce projet provoqua un tel soulèvement d'opinion que le ministère Schollaert dut se retirer et laisser la place à un nouveau ministère, qui, bien que catholique, rejetait le bon scolaire. Ceci montra d'abord que la majorité gouvernementale était incertaine (quelques députés cléricaux avaient jugé le projet Schollaert excessif), ensuite que les libéraux et les socialistes avaient à

veiller avec la plus grande attention sur les tentatives nouvelles que les catholiques ne manqueraient pas de faire pour mettre la main sur l'enseignement.

Entre temps un nouveau recensement de la population belge entraînait la création de dix-huit nouveaux sièges à la Chambre. C'était l'occasion de sortir de la crise politique que le projet Schollaert avait créée. La Chambre fut dissoute. Le gouvernement décida la dissolution avec l'espoir de trouver une majorité moins incertaine ; l'opposition l'accepta avec la presque certitude d'ôter enfin aux catholiques le pouvoir qu'ils détenaient depuis 1884.

Les espérances de l'opposition semblaient pleinement justifiées. Le fléchissement graduel du parti catholique depuis 1899 n'avait, en effet, qu'à se maintenir pour que disparût sa majorité de quelques voix. De plus, l'agitation que le projet Schollaert avait déterminée dans tout le pays semblait devoir se prolonger en une défaite décisive des catholiques. En outre, le droit de suffrage universel pur et simple (sans vote plural), dont l'opposition faisait un des points de son programme, et qui a toujours vivement intéressé le corps électoral de Belgique, permettait à l'opposition de compter sur de nombreuses sympathies. Enfin, les circonscriptions créées par le nouveau recensement, étaient presque toutes des circonscriptions urbaines, c'est-à-dire où dominaient le parti libéral et le parti socialiste.

Dans ces conditions — et ces deux partis s'étant coalisés en *cartel* — l'opposition tenait pour certaine sa victoire : le cauchemar de l'oppression cléricale et catholique allait cesser en Belgique. On en était si sûr que lorsque, au dernier congrès du parti socialiste, fut posée la question de la participation éventuelle des socialistes à un ministère libéral, tout le monde croyait fermement que cette éventualité se produirait dans quelques mois.

L'opposition fit sa campagne électorale sur les questions du suffrage et de la laïcité — campagne de principes et de programme — sans détours, presque sans attaques contre l'adversaire : la certitude de la victoire ôtait le goût des finasseries.

Le parti catholique se sentant menacé demanda à l'arsenal des luttes politiques et *religieuses* ses pires armes : menaces et calomnies. Le clergé sema l'épouvante parmi des populations croyantes ou qui l'étaient encore hier. Il poussa jusqu'aux pires exagérations cette espèce de polémique dont les journaux anticléricaux de France usaient jadis contre le clergé, et qui consiste à accabler un parti, une église, une secte des faiblesses de tel ou de tel de ses membres obscurs. Dans un grand nombre de proclamation et d'articles de journaux catholiques, on pou-

vait lire : voter pour les socialistes et les libéraux, c'est semer la graine des Bonnot et des Garnier.

Ces procédés de polémique, qui suffiraient, semble-t-il à discréditer le parti qui en use, ont singulièrement porté.

Non seulement les catholiques ont gardé la majorité, mais ils l'ont accrue d'une douzaine de sièges. C'est pour le *cartel* d'opposition, une déception et un désastre.

Que s'était-il passé ? On a d'abord incriminé le vote plural. Certes cette forme de suffrage, en favorisant les propriétaires fonciers, lèse le parti socialiste dont les électeurs se recrutent surtout dans la classe ouvrière. Mais c'est avec ce système que l'opposition escomptait un succès et d'ailleurs, comme le remarque Dubreilh, « il apparaît que même avec le suffrage universel égal, le parti catholique demeurerait la plus grande force politique du pays et conserverait peut-être même la majorité absolue (1) ».

Il faut chercher ailleurs. L'échec du *cartel* d'opposition est certainement dû à la défection d'un assez grand nombre d'électeurs libéraux, qui ont préféré voter pour les catholiques que pour les socialistes. C'est sur eux que les basses proclamations du parti catholique ont agi efficacement. Ils ont sacrifié leurs préférences philosophiques à leurs intérêts de classe. Ils ont préféré mentir à leur programme de laïcité que voter pour les représentants du prolétariat. Peut-être même ont-ils fait la réflexion qu'il est dangereux de briser une des forces qui s'opposent le plus à l'émancipation du prolétariat : la force du cléricalisme et de la religion.

Et c'est pourquoi les élections belges peuvent avoir une si grave importance aux yeux de tous ceux qui suivent la politique de notre temps ; c'est par là en effet qu'elles posent la question que nous formulions au début de ces lignes : l'échec du *cartel* belge est-il un accident ou un symptôme ? la conclusion d'une escarmouche banale dans la lutte politique ou le présage d'un retour général au passé ?

J.-B. Séverac.

(1) *Le Socialiste* du 9 juin 1912.

Le nouveau projet de Statuts des fonctionnaires

C'est une interminable histoire que celle des projets sur le statut et le droit d'association des fonctionnaires.

De 1884 à 1903, une quinzaine de députés ou de groupes de députés avaient demandé le remaniement de la loi de 1884, sur les syndicats. Les principales corrections proposées étaient l'extension de la capacité syndicale et la reconnaissance du droit syndical à un plus grand nombre de personnes. M. Barthou, chargé d'un rapport sur la question, proposait que la loi de 1884 soit applicable « aux professions libérales et aux ouvriers et employés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, qui ne détiennent aucune portion de la puissance publique ». Le projet n'aboutit pas. Des conflits aigus entre le gouvernement d'une part, les postiers et les instituteurs d'autre part, furent alors le résultat de la politique administrative des Clémenceau et des Briand.

Les mesures de rigueur prises contre les fonctionnaires syndicalistes ne pouvaient être considérées comme une solution de la question. Il fallut la reprendre. On s'occupa d'abord des associations. Bien que M. Barthou fît partie du ministère, le gouvernement se garda bien de reprendre son projet. Une commission spéciale de membres du Conseil d'État et de hauts fonctionnaires fut chargée d'élaborer un avant-projet que le gouvernement, après quelques retouches, déposa, le 11 mars 1907, sur le bureau de la Chambre. Un contre-projet de M. Jeanneney (mai 1907) et le projet du gouvernement servirent de base aux travaux de la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation. Ces travaux aboutirent aux rapports de MM. Jeanneney et Chaigne. La Commission demanda en outre que le gouvernement complétât son projet sur les associations par un projet sur le statut. Clémenceau, avec son habituelle désinvolture, répondit au désir de la Commission en la saisissant d'un projet du Conseil d'Etat qui ne visait que les administrations centrales -- quelques milliers de fonctionnaires sur 900.000.

Entre temps, M. Buisson avait déposé un projet de loi inspiré par les études de M. Demartial. La commission communiqua au gouvernement le résultat provisoire de ses travaux. M. Clémenceau, irrité du Libéralisme bien timide de ces conclusions, retira son projet. La commission et le gouvernement ayant ainsi cessé leur collaboration, on se trouva bientôt en présence de

deux projets : celui de M. Chaigne (commission) et celui de M. Briand (gouvernement).

Le projet Chaigne gardait quelque trace des dispositions libérales du projet Buisson. Le projet Briand ne donnait aux fonctionnaires que des apparences de droit. L'avancement au choix laissait tout le champ libre au favoritisme et à l'arbitraire. Pour la discipline, les décisions des conseils étaient toujours révocables par les ministres, ce qui ôtait toute valeur à ces conseils. Enfin, touchant le droit d'association, il était interdit aux fonctionnaires de former un bloc compact, de s'unir aux associations ouvrières et de déclarer la grève sous peine d'amendes et d'emprisonnement.

Ces projets datent de 1909. Leur discussion semblait alors devoir être immédiate. Il n'en a rien été.

On a bien eu l'impression que Chambres et gouvernements successifs ont voulu éluder l'examen d'une question difficile. La crainte de mécontenter 900.000 électeurs faisait reculer députés et ministres.

Comme il fallait pourtant n'avoir pas l'air de ne rien faire, comme d'ailleurs l'atmosphère politique actuelle semble autoriser les tentatives les plus nettement réactionnaires, la commission nommée par la Chambre actuelle s'est mise en rapports avec le cabinet Poincaré, qui acceptait dans ses grandes lignes le projet Briand.

Ainsi naquit le projet que M. Maginot, rapporteur de la commission, vient de déposer sur le bureau de la Chambre.

Il est possible de caractériser en peu de mots ce dernier projet : il est une aggravation du réactionnaire projet Briand. Il a pourtant sur ce dernier l'avantage de ne pas dissimuler ses intentions : visiblement M. Maginot n'a pas l'art de déguiser que M. Briand possède à un si haut point. Indiquons brièvement les principales dispositions du projet.

Nominations. -- Les fonctionnaires seront recrutés au concours, mais afin que les ministres et les députés puissent donner des sinécures à leurs grands électeurs, on réserve des emplois « aux citoyens ayant rendu des services au pays ainsi qu'aux fonctionnaires comptant un nombre déterminé d'années de services administratifs ».

Avancement. -- Il se fera à l'ancienneté et au choix « sans que la proportion réservée à l'ancienneté puisse être inférieure à la moitié ». Il continuera donc d'être plus utile d'avoir un ami politique influent que de faire avec soin sa besogne.

Discipline. -- Il est créé des conseils de discipline, mais leurs décisions ne lieront pas le ministre.

Grève. -- En cas de cessation concertée du travail, les peines

disciplinaires peuvent être prononcées sans l'intervention des conseils de discipline et sans aucune garantie de procédure [communication des dossiers, etc.]

Associations. -- Les fonctionnaires peuvent s'associer soit conformément à la loi de 1901, soit conformément à la loi de 1884, mais avec les dérogations suivantes : 1° la déclaration est obligatoire ; 2° l'union des associations entre elles est étroitement limitée à l'unité de service et de fonction : 3° l'union avec les syndicats ouvriers est interdite ; 4° les fonds des associations ne peuvent servir qu'à des œuvres d'assistance mutuelle ; 5° les administrateurs d'associations ayant provoqué les fonctionnaires à la cessation simultanée de leur service sont passibles d'amendes et d'emprisonnement.

Ces quelques indications suffisent amplement à mettre en lumière les intentions des législateurs et du gouvernement. Il faut que les fonctionnaires, au lieu de servir avec zèle la nation qui les paye et de gérer avec compétence les services publics qui leur sont confiés, restent ou deviennent les dociles créatures des politiciens.

J.-B. Séverac.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Congrès de Régions de la Fédération du Bâtiment

Dans son récent Congrès de Bordeaux (1), la Fédération du Bâtiment décidait qu'à partir 1er janvier 1913, le Comité fédéral serait composé de vingt-cinq délégués régionaux nommés par les syndicats des régions déterminées par le bureau fédéral. Il décidait en outre que les délégations à la propagande seraient, dans la plus large mesure possible, assurées par ces délégués membres du Comité fédéral. (Cette dernière décision avait pour but de donner satisfaction aux nombreux syndicats qui s'étaient déclarés partisans de la création de délégués régionaux à la propagande.)

Conformément aux volontés du Congrès, le Comité fédéral vient d'adresser aux secrétaires des syndicats adhérents à la Fédération du Bâtiment une circulaire dont voici les principales dispositions :

Le Comité fédéral a décidé que la France proprement dite comprendrait 25 régions fédérales et que l'Algérie, la Tunisie et les autres colonies constitueraient une autre région, la 26e.

A cet effet, nous avons dressé une carte fédérale que nous joignons à la présente circulaire, déterminant chaque région par groupe de départements entiers. Nous ne prétendons pas que cette répartition restera sans modifications et nous considérons qu'il appartiendra au nouveau Comité fédéral d'apporter à ce premier travail les modifications jugées nécessaires et répondant mieux, si possible, aux intérêts de la propagande.

Chaque Congrès de région aura d'ailleurs, à ce sujet, toute latitude de formuler ses observations.

Il était donc nécessaire d'aller vite en besogne, afin de convoquer, au cours de la bonne saison, tous les Congrès de régions, indispensables pour la nomination des délégués au niveau Comité.

Nous avons conséquemment fixé comme suit la date de

(1) Dont nous avons donné le compte-rendu dans le dernier numéro du *Mouvement socialiste*.

chacun de ces Congrès, avec désignation des localités où ils se tiendront :

1re *région* (Nord, Pas-de-Calais, Somme). — Le Congrès se tiendra à la Bourse du Travail de Lille, le dimanche 30 juin.

2e *région* (Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche). — A la Maison du Peuple de Rouen, 102, rue Saint-Hilaire, le dimanche 30 juin.

3e *région* (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan). — A la Bourse du Travail de Rennes, le dimanche 7 juillet.

4e *région* (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée). — A la Bourse du Travail de Nantes, le dimanche 7 juillet.

5e *région* (Charente-Inférieure, Charente, Vienne, Deux-Sèvres). — A la Bourse du Travail de Niort (Hôtel-de-Ville), le dimanche 21 juillet.

6e *région* (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne). — A la Bourse du Travail de Bordeaux, le dimanche 21 juillet.

7e *région* (Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées). — A la Bourse du Travail de Tarbes, rue Deville, le dimanche 28 juillet.

8e *région* (Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude). — A la Bourse du Travail de Carcassonne, Grande-Rue, le dimanche 28 juillet.

9e *région* (Hérault, Gard, Ardèche). — A la Bourse du Travail de Nîmes, 14, rue Pavée, le dimanche 4 août.

10e *région* (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Rhône, Drôme). — A la Bourse du Travail d'Avignon, place Louis-Blanc, le dimanche 4 août.

11e *région* (Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse). — A la Bourse du Travail de Draguignan, le dimanche 11 août.

12e *région* (Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie). — A la Bourse du Travail de Grenoble, le dimanche 11 août.

13e *région* (Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire). — A la Bourse du Travail de Macon, le dimanche 18 août.

14e *région* (Jura, Doubs, Haute-Saône, Belfort). — A la Bourse du Travail de Besançon, 9, rue Claude-Pouillet, le dimanche 18 août.

15e *région* (Vosges, Meurthe-et-Moselle, Meuse). — A la Maison du Peuple de Nancy, 2, rue Drouin, le dimanche 25 août.

16e *région* (Aisne, Ardennes, Marne). — A la Bourse du Travail de Reims, 15 boulevard de la Paix, le dimanche 25 août.

17e *région* (Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne). — A la Maison des Fédérations, 33, rue de la Grange-aux-Belles, à Paris, le dimanche 1er septembre.

18e *région* (Seine). — A la Maison des Fédérations, 33, rue de la Grange-aux-Belles, à Paris, le dimanche 8 septembre.

19e *région* (Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Mayenne). — A la

Bourse du Travail du Mans, 1, rue Godard, le dimanche 8 septembre.

20e région (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret). — A la Bourse du Travail de Tours, le dimanche 8 septembre.

21e région (Cher, Indre, Allier, Nièvre). — A la Bourse du Travail de Bourges, le dimanche 29 septembre.

22e région (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze). — A la Bourse du Travail de Limoges, le dimanche 29 septembre.

23e région (Lot, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne). — A la Bourse du Travail d'Albi, le dimanche 6 octobre.

24e région (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère). — A la Bourse du Travail de Clermont-Ferrand, place Foulgièvre, le dimanche 6 octobre.

25e région (Côte-d'Or, Haute-Marne, Aube). — A la Bourse du Travail d'Auxerre, 12, avenue Gambetta, le dimanche 6 octobre.

26e région (Alger, Constantine, Oran, Tunisie et autres colonies). — Les syndicats de ces régions pourront désigner leur délégué au Comité par correspondance.

En vue d'assurer la représentation de votre syndicat au Congrès de votre région, il vous appartiendra d'avoir à convoquer dans un délai convenable, en raison de la date fixée, une Assemblée générale, extraordinaire au besoin, afin de désigner le camarade qui devra se rendre au Congrès pour prendre part à la désignation du délégué de région au Comité fédéral, ainsi qu'à celle d'un délégué suppléant pour le cas d'empêchement du premier.

Les frais de déplacement, d'ailleurs minimes, nécessités pour l'envoi d'un de vos membres au Congrès régional, restent à la charge de votre organisation.

Chaque Congrès comprendra deux séances. La première aura lieu de neuf heures du matin à midi, et la deuxième de deux heures à six heures du soir.

Un délégué de la Fédération assistera à chaque Congrès.

Nous espérons que chaque Syndicat comprendra toute l'importance de ces Congrès de régions, appelés, tant à donner à notre organisation centrale une ardeur nouvelle qu'à établir d'indispensables rapports entre les Syndicats d'une même région ; aussi comptons-nous que rien ne sera négligé pour que leur réussite soit entière.

Nos camarades secrétaires voudront bien, chacun en ce qui le concerne, nous aviser du nom du camarade qui aura été désigné pour le Congrès de région. Nous leur demandons également de nous accuser réception de la présente circulaire pour que nous soyons assurés de n'avoir commis aucune omission.

Le Secrétaire Fédéral.

Ainsi l'élan du Congrès de Bordeaux est loin d'être épuisé et la Fédération du Bâtiment poursuit sans relâche son œuvre d'éducation ouvrière, d'organisation professionnelle et de propagande révolutionnaire. Sans rien perdre de la force et de l'unité d'action que lui assurent son organisation centraliste actuelle, elle tirera de ces Congrès de régions le bénéfice d'une plus grande multiplicité de points de vue et d'un contact plus étroit des militants et des syndiqués.

René Claes.

LES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES

Le VII[e] Congrès de l'Union générale des douaniers

Le VII[e] Congrès annuel de l'Union générale des douaniers s'est tenu à Paris les 4, 5, 6 et 7 juin dans les salons du Café Ludo, 86, avenue de Clichy. Soixante-dix délégués y représentaient les vingt-cinq groupes de la métropole et les huit groupes coloniaux, qui, sur un effectif de 16.000 douaniers, en rassemblent près de 15.000, exactement 14.776. Sans suivre les débats du Congrès séance par séance, nous indiquerons ici les principales questions agitées et les décisisions prises.

Le rapport du secrétaire général. — Dans son rapport, le secrétaire général, *Pétrissans*, marque, à côté des résultats obtenus, les efforts qui restent encore à faire. Il rappelle l'action du groupe de Rouen et de l'Union générale en faveur des douaniers, Durand et Giasolette, condamnés à plusieurs mois de prison à la suite d'une machination policière. L'Union s'est aussi occupée du deni de justice dont fut victime le secrétaire du groupe de Bayonne, Bassagaïtz. Elle n'a pas réussi : « Si nous comparons, dit Petrissans, ce qu'a fait l'Union générale, à l'occasion de cette affaire, à la campagne menée au sein des Amicales d'instituteurs pour l'affaire Léger, nous sommes obligés de reconnaître que l'esprit corporatif n'est pas encore arrivé, dans le camp des douaniers, à sa claire conscience et à son complet développement. Si Bassagaïtz demeure frappé pour une faute qu'il n'a pas commise, c'est parce que les délégués de l'U. G., au cours de leurs pourparlers avec l'Administration, n'ont pas donné l'impression qu'ils traduisaient fidèlement les sentiments des douaniers groupés dans l'Association corporative ».

Les efforts accomplis pour que le taux des retraites à forme militaire de la douane active soit égal à celui qu'un décret récent accorde à la gendarmerie, n'ont pas abouti. L'Union les poursuivra. « C'est par elle que le personnel du service actif des douanes a pu, dans ces dernières années, améliorer son sort. Ne laissons pas briser ni fausser dans nos mains l'instrument qui nous a permis de conquérir une à une les améliorations dont nous sommes fiers et qui doit être le levier puissant des conquêtes de demain ».

Les traitements. — Les traitements des douaniers sont dérisoires. Depuis 1908, ils en demandent presque sans succès le relèvement. Le Congrès présente à nouveau ses revendications dans le vœu suivant adopté à l'unanimité :

« Après avoir pris connaissance de la réponse de l'administration au vœu de l'an dernier relatif aux traitements, le congrès :

« Considérant que la récente amélioration qui a été accordée aux agents des brigades est annihilée par l'augmentation anormale du prix de la vie ;

« Que ce fait est confirmé par l'obligation dans laquelle se trouvent encore les agents de rechercher dans des occupations extra-administratives le supplément indispensable pour assurer à leur famille le strict nécessaire ;

« Considérant que lesdites occupations sont formellement interdites par les règlements ministériels comme de nature à aliéner l'indépendance des agents ;

Que ces derniers, poussés par la nécessité de vivre, sont contraints de faire acte d'indiscipline en transgressant ces règlements ;

« Que nombre d'entre eux sont ainsi frappés de mesures disciplinaires extrêmement rigoureuses ;

« Le congrès considérant que, avant de se montrer aussi sévère, le gouvernement a le devoir d'assurer à ses serviteurs un traitement leur permettant de vivre ;

« Emet le vœu que l'échelle des traitements réclamée en 1908: préposés, de 1.200 à 1.600 fr. ; sous-officiers, de 1,700 à 2,000 fr. ; garde-magasin, 2,100 fr., soient réalisés dans le plus bref délai possible. Les ressources nécessaires à cette réforme pourraient être facilement trouvées dans l'important supplément de recettes que procure au Trésor, l'application des nouveaux tarifs douaniers ».

L'avancement. — L'avancement des douaniers n'avait longtemps d'autre règle que le bon plaisir de l'administration ; une réglementation récente n'a fait qu'augmenter le désordre, tant elle est confuse, injuste et arbitraire ; chaque Direction a ses règles et les directeurs eux-mêmes avouent n'y pas comprendre grand chose. L'Union a présenté à l'administration un rapport sur l'avancement automatique ; mais l'administration en a rejeté catégoriquement les conclusions, en déclarent que « si les agents n'avaient plus rien à espérer, ils ne déploieraient aucun zèle ». La vérité, c'est que l'avancement automatique est, dans les conditions actuelles, la seule digue efficace au favoritisme et à l'arbitraire.

Unanime à protester contre le régime en vigueur, le Congrès adopte la motion suivante :

« Le congrès, après avoir pris connaissance de la réponse de l'administration au vœu exprimé par l'U. G. en vue d'obtenir l'avancement automatique ;

« Considérant que l'administration semble méconnaître le sentiment du devoir qui existe, quoi qu'on puisse dire, chez les agents des brigades, en estimant que ce mode d'avancement pourrait supprimer tout zèle et tout esprit d'émulation à partir du moment où serait atteint le traitement maximum ;

« Considérant que le système actuel, en créant des différences de traitement véritablement excessives entre agents du même grade, de même ancienneté, jette dans les brigades un profond découragement, puisque beaucoup de préposés ne pourront jamais obtenir la première classe ;

« Considérant que lorsqu'il s'agit de traitements aussi modestes que ceux des douaniers, la réglementation de l'avancement suivant des principes équitables est une chose sacrée ;

« Que les réglements récemment parus, loin de s'attacher à ces principes, augmentent chaque jour les injustices et la confusion générale qui existent dans les rangs du personnel ;

« Emet le vœu qu'à l'exemple de ce qui a lieu dans de nombreuses administrations, l'avancement de la classe soit basé sur un système automatique ».

Les conseils de discipline. — Le régime du bon plaisir en matière d'avancement a pour corrolaire le même régime en matière de discipline : notes secrètes, dossiers secrets, aucun droit de défense etc... Caillaux, en 1908, avait proposé l'établissement de conseils de discipline, mais sous une telle forme et d'une telle composition que l'Union générale avait jugé préférable le maintien de l'abitraire actuel, et un referendum auprès du personnel n'avait obtenu qu'une proportion de 20 o/o des suffrages exprimés.

Reprenant la question le Congrès demande la création de conseils de discipline composés de huit membres, quatre choisis dans la catégorie à laquelle appartient l'inculpé, un lieutenant, un capitaine, l'inspecteur et le directeur. Notes et dossiers seraient communiqués à l'inculpé, qui pourrait lui-même présenter sa défense sous forme de mémoire et serait assisté d'un avocat. Le ministre ne pourrait pas aggraver les pénalités prononcées par le conseil. Enfin le chef chargé de l'enquête serait exclu du tribunal.

Les masses. -- Les masses sont constituées en grande partie par des apports individuels de cent francs versés par les débutants et par le versement des douaniers casernés. Sous le vieux régime, c'était la haute administration qui nommait les représentants de la corporation au sein de ces conseils. L'Union

générale, estimant avec raison que des délégués ainsi nommés pouvaient être enclins à jouer dans ces conseils le rôle de *muets du sérail*, a demandé qu'ils soient choisis par voie d'élection. Le directeur général a sans doute eu peur des effets salutaires de cette mesure de progrès. Il a imposé l'élection par voie de tirage au sort. Cette mesure de transition, dont la mise en œuvre est confiée à l'aveugle hasard, vaut toutefois un peu mieux que celle de l'ancien régime. Le hasard pourra amener aux conseils des masses des hommes clairvoyants et d'esprit libre qui contrôleront avec soin l'emploi de l'argent des douaniers. Le Congrès a cependant protesté contre les décisions d'une administration autoritaire et a renouvelé ses propositions. Voici le texte du vœu adopté sur ce point :

« Le Congrès, après avoir entendu la lecture du rapport sur la représentation des masses ;

« Considérant que les termes de la circulaire du 25 février 1906, relative à la désignation des délégués, équivalait en fait à nier par avance toute valeur à notre représentation ; que cependant cette représentation existe et demeure réglée par cette circulaire suivant des dispositions qui en font une représentation de pure forme.

« Considérant que l'expérience a déjà démontré : 1° Que souvent des vœux intéressants présentés par les groupes ont été rejetés *parce qu'ils avaient été insuffisamment défendus*, alors qu'ils étaient le résultat de l'expérience et étaient réclamés par la majorité des intéressés ; 2° Que d'autre part, des décisions prises par les conseils des masses et appuyées par le délégué désigné par le sort *ont dû être ensuite énergiquement* combattues par le groupe dans l'intérêt général ;

« Pour ces raisons, le Congrès réclame énergiquement la représentation des agents des brigades au sein des conseils des masses par des délégués élus ».

La Fédération des fonctionnaires. — L'Union Générale des Douaniers adhère à la Fédération nationale des fonctionnaires. *Bédouret* (de Bordeaux) présente un rapport sur l'activité de cette organisation. Il regrette que les associations qui en font partie n'y aient pas, par suite du mode de votation, une influence proportionnée à leur force numérique. Mais il propose de continuer d'adhérer à un groupement qui resserre les liens de solidarité de tous les travailleurs de l'Etat. Ses conclusions sont adoptées par le Congrès, qui délègue Bédouret et Hervé (de Rouen) au prochain congrès de la Fédération.

Mentionnons seulement quelques-unes des questions de moindre importance traitées par le Congrès : celle des femmes

visiteuses, celle du service de santé, celle des indemnités de résidence, etc..., et concluons que le Congrès des douaniers, s'il manifeste une extrême timidité et une insuffisante notion des droits de quiconque travaille, marque du moins le sentiment d'une grande solidarité professionnelle que le mécontentement d'une situation précaire et injuste fertilisera peut-être.

André Léon.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

Le Droit Syndical et la Notion d'autorité

Le Syndicat n'est pas seulement un organe économique. Dans le Syndicat, l'ouvrier ne développe pas son activité égoïste uniquement pour atteindre avec le moindre effort le maximum de bonheur. Le Syndicat est un groupement d'hommes, c'est-à-dire d'êtres qui sentent, pensent, veulent, tendent à quelque chose ; il n'est pas une somme, mais un *produit*, une combinaison d'idées, d'intentions, de volontés.

Or, les hommes, par la vie commune, développent une activité distincte, non égoïste (*économique*), mais *altruiste*, sympathique, sociable, organisatrice (*ultra-économique*). Le Syndicat est même, par le très haut degré de convergence spirituelle et de cohésion mentale de ses membres, un type très net de symbiose sociale, un centre très actif de production de sentiments et d'instincts sociaux.

Dans le groupe social, les hommes s'unissent, en se soumettant inconsciemment aux lois psychologiques, illustrées par Gabriel Tarde, de la sympathie, de la synergie, de la suggestion, qui, en dernière instance, se réduisent à l'*imitation* et à la *répétition*. L'imitation et la répétition sont les racines psychologiques de la « coutume », laquelle renferme les principes normatifs de contrainte morale et de coaction juridique.

De la coutume (1), plexus indistinct et non encore différencié de principes moraux et de normes pédagogi-

(1) Pour *Vanni*, la *coutume est une autorité* — parce que formée par imitation, elle s'impose par coercition psychologique, par le fait même qu'elle est imitée et reconnue — et par conséquent, elle a un caractère juridique. Voir Puglia. (*La funzione del diritto nella dinanica sociale*)

ques de coexistence interne, se développe l'habitude (1), première apparition d'une conscience juridique distincte et formée. L'habitude est le signe éloquent d'un rapport juridique constitué à l'intérieur d'une société. Le *rapport juridique* est un rapport dont on ne peut plus se passer, lorsqu'il est déjà constitué : c'est-à-dire qu'il n'est plus un simple rapport *volontaire* et *libre*, mais un rapport *nécessaire*. Ce rapport se développe de plus en plus, s'élabore, se complique, s'objective, jusqu'à se détacher des racines même de sa production : la répétition et l'habitude ; jusqu'à se séparer de sa cause, se *formaliser* et s'individualiser *en règle juridique abstraite*, en loi positive.

La loi est donc une élaboration de la conscience juridique, l'expression dernière d'un procès juridique interne, qui part des instincts, des mouvements les plus inconscients de l'homme : la suggestion, l'imitation, la répétition, et qui se renferme dans la coutume, de laquelle se distingue l'habitude. L'habitude, qui est le premier moment de l'évolution juridique, la *loi*, qui en est le second, sont les signes certains d'un droit qui s'est constitué dans la société (2).

Et on ne peut pas parler d'un droit en faisant abstraction d'une *force* réelle et effective qui le maintienne, qui lui donne les nerfs du commandement, les moyens, pour pouvoir *imposer* son objectivité inviolable et inéluctable.

---

(1) Voir l'admirable étude de Icilio Vanni sur l'Habitude et sa valeur juridique : *Della Consuetudine nei suoi rapporti col diritto e la Legislazione.* — Bologna, 1906.

(2) La philosophie juridique la plus récente et la plus autorisée tend à réduire le droit à un phénomène psychologique.

Le professeur Micelli parle d'une *Psychologie Juridique.* Les bases psychologiques du droit sont acceptées par les plus grands sociologues et juristes contemporains : *Icilio Vanni, Robert Ardigo, Gabriel Tarde, Alessandro Groppali, Alfonso Asturaro, Vincenzo Micelli* et beaucoup d'autres partisans de la philosophie du droit. Dans la seconde partie de mon *Socialisme Juridique*, j'ai essayé de démontrer comment le *Matérialisme historique* peut se compléter par la *Psychologie sociale* et la *Psychologie juridique*, spécialement dans l'explication du phénomène juridique. (Chap. III. *Les conceptions modernes psycho-sociales du droit et le droit ouvrier.*)

Le droit est droit *parfait*, c'est-à-dire droit positif, lorsqu'il est muni d'action et de coaction, intimément liées à un principe de commandement et d'autorité. *Le droit existe en tant qu'existe l'autorité sociale.* L'autorité sociale prend ici la forme d'un fait sociologique en soi, indépendant de ses déterminations historiques spécifiques. L'autorité est un fait social qui se rattache à la psychologie des groupes sociaux. L'autorité est une production de l'âme collective des groupes.

Dans les derniers temps, la sociologie a démontré que les phénomènes politiques sont en dernière analyse des phénomènes psychologiques (Asturaro). Là où il y a groupe, des relations et des réactions se produisent, qui sont les causes *psychiques* de la production d'un droit et d'une autorité. Le droit et l'autorité sont ici considérés comme des faits péremptoires et absolus — non pas relatifs seulement à une forme historique de société — et regardés comme des données logiques et abstraites. Chaque groupe social produit son droit interne, parce que chaque groupe sent la nécessité de normes qui disciplinent les activités, *en les réglant, les dirigeant, les proportionnant.* Le droit et l'autorité exercent, selon Ward, une fonction *attractive* sur les molécules sociales, sur les unités individuelles (1).

Il y a une Eglise, qui est une association pratique d'individus ; il y a corrélativement un *Droit ecclésiastique ou canonique* (2). Nous ne pouvons pas insister ici sur l'histoire, sur le développement, sur les vicissitudes de

---

(1) Le droit est le centre de la gravitation sociale. « Carle affirme que le droit constitue la partie centrale de la vie sociale, la plus rigide, sans laquelle on ne pourrait pas soutenir l'édifice social, parce qu'il contraint toutes les parties à obéir à une loi qu'on pourrait appeler de *gravitation* et de proportion sociale. » F. Puglia, *La Funzione del Diritto nella Dinamica sociale.*

(2) Nous relevons ici, pour éviter toute équivoque et malentendu, la différence essentielle qu'il y a entre le droit *ecclésiastique*, qui est droit positif étatique, c'est-à-dire formé d'un plexus plus ou moins organique et systématique de normes juridiques émanées de l'Etat, (comme en Italie et dans tous les pays où les Etats respectifs ont

ce droit ; nous en constatons seulement l'existence. Il y a le Syndicat. Y a-t-il correlativement un *Droit Syndical ?*

I

A cette question, j'ai déjà répondu rapidement dans la deuxième partie de mon *Socialisme juridique*, où, parlant des conceptions modernes psycho-sociales du droit, j'ai analysé d'un point de vue strictement scientifique, le processus de formation intérieure du droit ouvrier positif, c'est-à-dire conçu non pas comme simple idéalité sociale abstraite, mais comme norme directive et coactive de la vie syndicale, pourvue de sanction, qui émane d'une autorité sociale concrète et bien définie, spécifiquement syndicale. Les déterminations spéciales de ce nouveau droit syndical, les institutions spéciales de droit familial, contractuel, etc., constituent l'objet de mon autre livre sur le *Droit dans le système socialiste*. Ici, je porte mon attention sur le fait pur et simple de l'existence objective d'un *droit syndical*. Je dis existence objective, en tant que le droit syndical, comme l'organe naturel où il est spontanément et organiquement produit et élaboré, se présente à nous comme une *donnée d'expérience*. Il est possible que l'assertion de l'immanence et de l'existence d'un certain droit, dans l'association syndicale future, puisse engendrer quelque impatience sentimentale. La conscience révolutionnaire est offensée par cette affirmation. Nous ne nions pas cela. Mais nous nions énergiquement que notre affirmation ait un caractère orthodoxe et réactionnaire.

Par notre tradition mentale, formée par l'expérience

légiféré en matière ecclésiastique et ont leur législation ecclésiastique autonome) et le *Droit canonique*, qui est le droit positif, non pas de l'Etat mais de l'Eglise, c'est-à-dire émane de cette collectivité organisée qui s'appelle Eglise et qui est formée d'un plexus de normes juridiques non étatiques mais ecclésiastiques, qu'on appelle *canons* ou règles juridiques de l'Eglise. Le premier est un droit de l'Etat, le second est un droit, positif comme le premier, d'une collectivité différente de l'Etat, l'Eglise.

historique et par l'expérience de la coexistence sociale dans laquelle nous vivons, nous sommes constamment habitués à considérer le droit, d'une manière grossière, simpliste, impressionniste, comme une expression absolue de l'Etat, du pouvoir prédominant, de la violence qui opprime. C'est plutôt un sentiment qu'une conviction, qui nous fait exclamer avec Manzoni : « Le monde possède une force odieuse qui s'appelle Droit ». Mais si on étudie et si on considère le droit, d'une manière analytique, le séparant de ses éléments accidentels et formels, le considérant dans ses éléments constants, logiques et idéaux, on arrive à des conséquences différentes, on arrive surtout à établir que le droit n'est pas une force qui se superpose toujours et *nécessairement* de l'extérieur et avec violence à un groupe de personnes, mais qu'il est une force psychologique de première importance, qui se produit *ab intus*, par un processus de formation qu'on ne peut pas séparer d'un groupe donné d'hommes ou d'un centre d'association. On arrivera ainsi à renverser l'ancien concept orthodoxe, scolastique et officiel du droit, à détruire cette *forma mentis* que nous nous sommes construite, en apprenant des juristes de la chaire ce que c'est que le droit et quelle est sa loi de développement. Je disais plus haut que notre affirmation n'est pas une affirmation orthodoxe, mais une affirmation hétérodoxe, en concordance parfaite avec les dernières recherches de la science sociale, de la psychologie, de la philosophie juridique.

Selon ces dernières sciences, le droit n'est plus considéré ainsi qu'il l'a été il y a quelques temps, comme une émanation exclusive de l'Etat. Que l'Etat repose, comme nous l'avons vu, sur l'intérêt matériel et sur la force des classes dominantes et possédantes, personne n'en doute. Mais que l'Etat soit le seul, organe social qui produise le droit, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de droit sans l'existence congrue et contemporaine d'un Etat, duquel le droit émane, voilà une thèse qui n'a aujourd'hui aucune base scientifique et philosophique. La vieille philosophie juridique, qui ne pouvait sortir un

seul instant des cadres logiques et mentaux de l'Etat, considéré d'un point de vue métaphysique et ontologique, pour élaborer ses concepts et formuler ses doctrines, soutenait précisément cette théorie. La philosophie juridique allemande affirme même, avec Seydel, « qu'il n'y a pas de droit sans un souverain, au-dessus d'un souverain ».

Mais désormais, toutes ces thèses appartiennent à l'âge de pierre de la philosophie juridique. Le droit est étudié et analysé aujourd'hui scientifiquement, dans ses éléments psychologiques, et rattaché aux rapports économiques. L'école philosophique juridique allemande, toujours frappée de monomanie étatique, ne voyait pas un droit en dehors de l'Etat. L'école française, au contraire, qui exaltait outre mesure l'individu, considérait le droit d'un point de vue atomiste, comme une émanation *exclusive* de l'individu.

Rousseau est le père d'une longue lignée de penseurs, de juristes, et d'hommes politiques, qui subissent sa direction intellectuelle. Mais de cette manière, on vit toujours dans l'idéalisme juridique, et ces deux écoles perdent de vue la réalité du processus de formation du droit.

Le droit est une formation pratique, il est un produit des hommes. Il faut étudier de près ce processus en rejetant l'ancien idéalisme et le conceptualisme *à priori* et métaphysique, et en employant la méthode réaliste, matérialiste, historique (1).

---

(1) La méthode *ethnographique* dans l'étude du droit, ou la *jurisprudence ethnologique*, compte deux partisans illustres en *Post* et *Kahler*, et beaucoup d'autres en Italie et dans les autres pays. *Post* veut chercher l'apparition des premières formes et institutions juridiques dans les pratiques et les usages des populations sauvages et semi-barbares. Pour *Kohler*, il n'y a rien de plus absurde, de plus antiphilosophique que la conception de la philosophie juridique dirigée vers l'étude d'un droit naturel, absolu, immuable, éternel, parce que la philosophie du droit n'est qu'une branche de la philosophie de l'homme, c'est-à-dire de la philosophie qui détermine la position de l'homme, dans le monde et dans le mouvement mondial, comme facteur de civilisation. Ainsi, les peuples primitifs et sauvages offrent à la jurisprudence ethnologique, une variété infinie de droits et de coutumes juridiques qui doivent être étudiés.

C'est ainsi que le problème du droit est posé dans la philosophie juridique moderne. Il faut examiner les groupes, les sociétés humaines, qui vivent et établissent des rapports, des normes, des institutions juridiques.

C'est de l'étude historique ethnographique, physiologique, c'est de l'étude comparative (1) des normes juridiques *directement* observées qu'il faut prendre le fait saillant, le rapport constant, c'est-à-dire la loi de formation du droit. Il faut que l'expérience soit la norme directive de la recherche scientifique du droit. Or, qu'est-ce que nous offre l'expérience ?

L'expérience, écrit un des plus illustres représentants de la nouvelle direction de la philosophie du droit en Italie, Icilio Vanni (2), nous donne les individus et le tout organique qu'ils constituent, la société. Le droit ne réside pas exclusivement dans l'Individu, comme le soutenait l'école française, ni dans l'Etat, comme le soutenaient l'école allemande et toute la philosophie ancienne, mais dans le *rapport* qui unit individu et société, individu et groupe, inséparables l'un de l'autre, l'un en fonction de l'autre. Voilà quelles sont les données positives et scientifiques du droit, envisagé d'une manière réaliste et scientifique, en dehors de toute croyance préétablie, qui pousse à l'excès le culte de l'Etat ou de l'Individu. (3)

Le droit est une formation du groupe social en tant que dans ce groupe — par les lois psychologiques, mi-

---

(1 *Summer Maine* a été un des juristes les plus habiles à soutenir et employer la méthode *comparative*, dans l'étude des institutions juridiques des différents peuples et des différentes races.

(2) *Icilio Vanni, Introduzione critica alla « Giustizia di Spencer. »*

(3) Le problème du droit dans la philosophie juridique moderne est — très complexe — et ne peut pas être discuté ici. Selon nous, il y a un problème *intrinsèque* du droit, qui est l'objet de la *Philosophie du droit* dans le sens étroit et un problème *extrinsèque* ou historico-sociologique, qui est l'objet d'une science sociale à part, laquelle devra arriver à se constituer distinctement et séparément des autres et, que j'appelle *Sociologie juridique.*

ses en évidence et illustrées d'abord par Tarde et ensuite par Le Bon, Sighele, Micelli et par tant d'autres, de la suggestion, de l'imitation, de la synergie, de la sympathie — se produisent des idées, des sentiments, des opinions, des « croyances collectives », une volonté collective dirigée vers une certaine fin. Gumplowicz, lui aussi, soutient cette conception dans toutes ses œuvres de sociologie (1).

Selon cette conception, l'art, la religion, le droit, l'autorité sont des phénomènes sociaux qu'on peut réduire aux conditions réelles de leur origine psychosociale, qu'on peut expliquer d'une manière réaliste et non pas métaphysique, dans le processus de leur formation et de leur développement, qu'on peut ramener dans l'orbite de lois scientifiques données.

Le droit est donc un phénomène social qui, pour se former, suppose toujours un groupe, une association d'hommes, et qui se développe selon les lois psychologiques qui lui sont propres. Nous nous sommes écartés un peu trop, dans ce champ de recherches très fécondes en résultats, des cadres sacramentaux de l'*Etat*, détachant le droit de cette entité historique désormais vieille, et le rattachant organiquement à sa matrice essentielle et l'encadrant dans sa catégorie *naturelle*, qui n'est pas l'*Etat*, mais la *Société*. De cette manière, je ne crois pas que même les anarchistes puissent être déconcertés et désorientés par l'assertion d'une existence objective d'un droit syndical. Ce droit naît en dehors et *contre* le droit de l'Etat ; il réside dans le syndicat ouvrier, lequel est *une nouvelle formation historique, sociale et psychologique*, en même temps qu'un nouvel organe économique et technique pour la production des biens. Ce droit doit même rester rigidement et exclusivement dans les limites étroites du syndicat, il ne doit avoir aucune confluence et interférence avec le droit de l'Etat et du parlement, il doit rester un produit distinct, naturel, spontané, *exclusif* et autonome du syndicat, dans lequel il

(1) *Gumplowicz, Précis de Sociologie*, Paris.

doit se différencier organiquement, s'intégrer, s'individualiser, selon les lois socio-psychologiques de son développement intérieur, jusqu'à sa fixation en règle juridique, positive, coactive et obligatoire.

Nous voici ainsi arrivés à la conception de l'obligation et de la coaction juridique syndicale, conception qui se renforce de plus en plus dans notre esprit, par l'examen attentif et impartial de cette réalité qu'est la vie syndicale, avec tout son processus pratique intérieur. Je ne prétends pas que tout le monde envisage d'une façon analytique le droit, et s'attarde à l'étude de la science du droit. Mais il faut être aveugle ou ne pas vouloir voir la vérité, pour pouvoir encore, par commodité mentale, continuer à accepter les vieux principes à-prioristiques, pour ne pas s'apercevoir de l'existence et de l'élaboration pacifique et féconde d'un droit syndical, d'un nouveau droit *corporatif* ou de *groupe*.

Icilio Vanni a signalé et esquissé d'une manière magistrale les caractères du *droit de groupe*, qu'il appelle *droit autonome des êtres collectifs*. Examinons rapidement l'opinion de Vanni sur cette forme du droit objectif.

Selon Vanni, (1) il y a trois sources de droit objectif : l'*habitude*, la *jurisprudence*, le *droit autonome des êtres collectifs*, si on fait abstraction de la *loi*, qui, dans les société modernes, en est la source principale. On distingue deux moments dans le droit objectif : le moment de la *formation* et le moment de la *réalisation* ou mise en exécution de la règle juridique. Pour que la règle juridique soit réalisée, il faut l'autorité et la force unitaire organisée de l'*Etat*. L'Etat « est une présupposition nécessaire du droit », écrit Vanni. Nous verrons, lorsque nous examinerons et critiquerons cette opinion, que l'Etat n'est nullement la présupposition nécessaire du droit. Si la force unitaire et organisée qui impose la règle juridique aux volontés individuelles — *qui est la vraie*

(1) Vanni, *Filosofia del Diritto*, p. 86 etc. (*Bologna, Zanichelli, 1906.*)

« *présuppotion nécessaire* » *du droit* — s'est historiquement concentrée jusqu'à présent dans l'Etat, elle pourra et devra historiquement se concentrer demain dans le Syndicat. Est-ce qu'on pourra, vraiment, soutenir l'inséparalité du droit de l'Etat, même quand l'Etat sera aboli et qu'à sa place il y aura le Syndicat ?

Mais laissons de côté, pour le moment, cette critique. Examinons la pensée de Vanni, par rapport au droit des êtres collectifs. Si on considère le droit, non pas dans le moment de sa réalisation, écrit-il, mais dans le moment de sa formation, on remarque « que même avant que l'Etat n'existât, le droit existait déjà ». Si la réalisation du droit est l'œuvre exclusive de l'Etat dans les sociétés modernes, comme elles sont aujourd'hui *historiquement* constituées, ajoutons-nous, *la formation du droit n'est pas l'œuvre exclusive de l'Etat.* En dehors de la loi, qui est l'expression directe de la volonté de l'Etat, les trois sources du droit sont donc : l'habitude, la jurisprudence, le droit des êtres collectifs. Nous nous occuperons des deux premières sources ; arrivons à l'analyse que fait Vanni de la troisième source du droit.

« Les êtres collectifs (comme la Commune, la Corporation et surtout l'Eglise) établissent sous forme de règles, de statuts, etc., les prescriptions relatives à la conduite des membres qui en font partie, soit dans leurs rapports *entre eux*, soit dans leurs rapports avec l'*être collectif.* Nous avons surtout le type du *droit ecclésiastique* qui, comme droit émanant de l'autorité ecclésiastique, ne doit pas être confondu avec le droit émanant de l'Etat pour régler ses rapports avec l'Eglise. »

L'analyse de Vanni est juste, exacte, précise ; mais nous ne pouvons pas en dire autant de la conclusion à laquelle arrive son auteur, adoptant les théories de Lasson et de Jhering, et qui est exprimée dans les paroles suivantes : « Nous pouvons formuler ce principe général : le droit, dans sa formation, n'est pas la vocation exclusive de l'Etat : outre celui-ci, d'autres organes aussi, c'est-à-dire la communauté, les juristes

et les êtres collectifs, peuvent le produire, mais c'est toujours la volonté de l'Etat qui imprime à la règle le vrai caractère juridique ».

Nous allons voir, en nous reportant aux conceptions même de Vanni, s'il est vrai que sans l'Etat on ne peut pas réaliser le droit, ou si, au contraire, le droit peut être réalisé par un organe social autoritaire autre que l'Etat.

« Si le droit est une règle irréfragablement obligatoire, écrit Vanni, s'il déploie une force capable d'obtenir l'observation, il doit évidemment avoir un organe adéquat qui poursuive ce but. Cet organe est l'Etat, au moyen duquel, comme nous verrons, un peuple arrive à une unité de vouloir et d'action, et la force collective s'organise. Cet organe ne peut pas être autre que l'Etat. En effet, pour que cette règle juridique puisse se faire valoir, il faut un vouloir unitaire, supérieur à tous les vouloirs individuels et une force organisée capable de s'affirmer contre ces vouloirs individuels. Mais ce vouloir unitaire et cette force organisée ne se trouvent que dans l'Etat, qui est ainsi, nécessairement, l'organe du droit. »

Que le droit doive avoir, pour qu'il soit droit, un organe qui le réalise dans la Société, nous l'admettons. Mais que cet organe ne puisse être que l'Etat, voilà ce qui nous semble être une affirmation dûe à un vieux préjugé. Il y a des préjugés, comme le préjugé de l'Etat, qui sont si vieux et si enracinés dans les esprits, qu'ils troublent et empêchent de voir clair même des esprits éminents comme Icilio Vanni. Nous avons dit et nous répétons que le Syndicat n'est pas seulement un organe technique et économique, mais aussi un organe psychico-politico-social. Nous avons dit que, dans cet organe, par les lois de la cohésion mentale et de l'association psychique, et en vertu du processus psycho-collectifs, rythniques et réguliers, se forme une volonté unitaire, effectivement supérieure aux volontés individuelles. Vanni soutient que l'Etat représente le peuple réduit à une unité de volonté et d'action. Vraiment? Mais l'Etat, désormais tout le monde l'ad-

met et nous l'avons déjà remarqué, n'est pas un organe « intégral » mais « différentiel »; il n'est pas une combinaison historico-sociale organique et homogène, mais un *quid* inorganique et hétérogène, parce que, dans sa composition économique, il est constitué non pas d'égaux, comme l'admettait l'ancien idéalisme juridique, mais de non-égaux ; non pas d'éléments semblables et fondus, mais d'éléments hétérogènes ; non pas de groupes unis, mais de groupes antagonistes (Gumplowicz) ; non pas de pouvoirs qui collaborent ensemble, mais de pouvoirs qui contrastent entre eux (Menger); parce que, finalement, l'Etat n'est que le résultat de la lutte et de l'opposition des classes, comme le matérialisme historique nous l'apprend.

La « conception sociologique » (Gumplowicz) et la « conception matérialiste » de l'Etat (Marx) mènent à cette conséquence très importante, qui détruit l'affirmation de Vanni, et que voici : que l'Etat est un organisme hétérogène, et que le groupe, la classe, la corporation sont des organismes homogènes ; que ce n'est pas dans le premier — combinaison *artificielle* — que les hommes se fondent dans une unité de vouloir et d'action, mais dans le groupe social autonome — organisme spontané et *naturel* — que se forme, par un processus psycho-collectif, c'est-à-dire par la conformité des intérêts, des conditions de vie, des habitudes, par l'association des volontés, par la convergence des sentiments, une volonté unitaire et s'organise une *force* capable de réaliser la règle juridique.

Contrairement à Vanni, et selon les résultats les plus récents de la sociologie et de la psychologie sociale et juridique, nous sommes portés à conclure que la *volonté unitaire et la force organisée ne se trouvent dans l'Etat* qu'artificiellement, en vertu d'un processus de violence extérieure, *et qu'ils se trouvent dans les êtres collectifs par un processus naturel intérieur, qui est le vrai processus de formation du droit. L'Eglise* nous offre un exemple typique, pour le passé, de ces êtres collectifs autonomes ; le *Syndicat* s'impose à l'observation comme le

type historique de co-association humaine, qui aura ses manifestations pleines et complètes dans l'avenir, mais qui donne déjà dans le présent des indices extérieurs, visibles et observables. Peut-on mettre en doute la très puissante, exubérante et merveilleuse force unitaire, organisée et concentrée de l'Eglise ? Peut-on nier que cette force essentiellement éthique et psychologique, eut, dans le passé, la vertu de se manifester avec les formes extrinsèques et *matérielles* de la coërcition juridique ?

Vanni aussi admet que « la règle qui émane de l'être collectif, exprime sans doute un vouloir, qui n'est pas celui de l'Etat, mais qui est, au contraire, le vouloir collectif, qui constitue précisément la personnalité de l'être ». Chaque être collectif, écrit Ratzenhofer, a l'instinct vital qui le pousse à s'affirmer selon l'impulsion de sa propre affirmation, où git la racine organique de son être et de sa volonté juridique, c'est-à-dire de sa *personnalité*. Et Vanni même ajoute que « cette volonté collective, surtout dans le champ de l'organisation ecclésiastique, s'affirme par un plexus de forces *psychologiques et morales*, comme une autorité souveraine au-dessus de tous ceux qui sont ses sujets ». C'est Vanni encore qui reconnaît que ces « considérations d'ordre historique » peuvent nous aider à résoudre le problème de l'autonomie du droit de l'Eglise. En vérité, dit-il, quand l'Etat a été faible et inerte, comme au moyen-âge, le droit de l'Eglise a été proéminent, « et alors, les corporations et, en l'espèce l'Eglise, représentaient, pourrait-on dire, un Etat dans l'Etat ; mais quand l'Etat fut puissant et souverain effectif, il est hors de doute que la règle émanée de l'être collectif commença à acquérir une forme juridique seulement par la force de la *reconnaissance* et de la sanction accordée par l'Etat. Elle est droit si et en tant qu'il y a une telle reconnaissance ». Les considérations d'ordre historique de Vanni viennent confirmer notre thèse. Le problème du droit se réduit à un problème *de force*. La conception idéologique et métaphysique du droit ne peut pas donner l'explication positive des « déplacements » de la *force juridique*,

dans les différents moments historiques, d'un groupe social à un autre, de la Corporation à l'Etat, de l'Etat à l'Eglise.

Le droit suit les impulsions et les mouvements de la force sociale dont il est l'expression synthétique, robuste et vigoureuse. Rien d'immuable et d'éternel dans le champ du droit, comme, d'ailleurs, dans tous les faits de la vie. Le droit étant un fait historique — c'est-à-dire muable et variable —, l'histoire seule peut nous expliquer ses manifestations, transformations et mouvements. Le droit donc n'appartient pas constamment, péremptoirement, éternellement à l'État. Le droit de l'État n'est pas une entité immobile, par soi-même, sacrée et inviolable comme la divinité.

Le droit, *historiquement* pour des causes économiques et sociales, appartient et a appartenu à l'État, de même que, historiquement, pour des raisons particulières et des conditions économico-sociales, il a appartenu à l'Église. Dès que les situations historiques changent, l'organe du droit se déplace. Si on affirme que le droit est, pour une raison de nécessité logique et entologique, une entité de l'État et exclusive de l'État, on est dans le domaine de la métaphysique, que l'histoire ignore. Le réalisme historique et juridique nous amène à des conclusions différentes de celles tirées par Vanni.

Il est vrai qu'aujourd'hui l'Etat *reconnaît* le droit qui se forme dans les êtres collectifs, parce que, aujourd'hui, c'est l'Etat qui dispose du *maximum* de puissance sociale. Ce sont les divers « rapports de puissance » qui nous donnent, selon Menger, l'explication des différentes attitudes du droit. Mais si, aujourd'hui, c'est l'Etat qui dispose de ce maximum de force, cela ne veut pas dire que l'Etat doive toujours et pour l'éternité en disposer, comme s'il était, lui et lui seul, l'organe unique et le centre de la vie juridique. On prend pour un fait péremptoire ce qui est transitoire et historique et, en vertu de cette illusion d'optique sociologique, on arrive à définir l'Etat, comme l'organe exclusif du droit, parce

que toute autre forme que le droit revêt dans la société trouve dans l'Etat seulement, sa reconnaissance et sa raison d'être comme droit. Si l'Etat dispose aujourd'hui du maximum de force, l'histoire nous apprend, pourtant, qu'à un certain moment, il n'en posséda qu'un minimum et,en d'autres moments, il n'en avait pas du tout, ayant été vaincu par d'autres forces sociales hostiles. Et, pour nous rapporter à la situation historique présente, qui donc ne s'aperçoit pas de la force hostile et envahissante des syndicats contre l'Etat ? La force de l'Etat ne se trouve-t-elle pas aujourd'hui en face de ces nouveaux centres organisés qui la menacent et la frappent à tout moment ? Le syndicalisme, n'est-il pas l'effort conscient et volontaire de ces organes pour vaincre et détruire l'Etat ? Et tout le monde ne parle-t-il pas de l'*invasion* des syndicats ? Il suffit de rappeler les agitations ouvrières pour se convaincre qu'une force nouvelle se développe dans la société moderne, force qui tend à ruiner la force historique et traditionnelle de l'Etat.

« L'autorité de l'Etat est ébranlée » : « les syndicats sont un Etat dans et contre l'Etat », — crient épouvantés tous les hommes d'ordre et les hommes de science officiels. Cette situation n'est-elle pas semblable à celle décrite par Vanni ? La situation et le « rapport de puissance » du Syndicat en face de l'Etat sont semblables à ce qu'ont été, dans le passé, le rapport et la situation de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat. Les processus historiques se répètent selon des rythmes identiques, et dans la vie du droit plus que dans tout autre phénomène social, règne la loi du *corso* et du *ricorso*. Le professeur Gaetano Mosca décrit la situation présente créée par les syndicats, en la comparant à l'anarchie du moyen-âge, à l'époque où les différentes souverainetés de type et d'ordre social divers pulvérisaient l'autorite centrale et centralisatrice du pouvoir. Et le professeur Georgio Arcoleo, dans son livre « Formes anciennes et idées

nouvelles », (1) analysant d'une manière magistrale les conditions politiques et sociales présentes, affirme qu'il faut sauver l'Etat des assauts des syndicats, défendre la souveraineté politique et juridique de l'Etat, de l'*action directe* des syndicats, et il conclut par un cri d'alarme, qui est un signe très frappant et un indice éloquent de l'état d'esprit des classes dirigeantes et dépositaires de la force et des pouvoirs sociaux : « *Organisons l'Etat* ! »

L'Etat se décompose, se désorganise et perd jour par jour sa force, — vains et inutiles sont les efforts de ceux qui veulent reconstituer un organisme qui décline, un malade qui meurt —, au fur et à mesure que s'accroît, jour par jour, la *capacité ouvrière*. Il y a deux processus contraires qui se vérifient dans le monde social contemporain : le progrès et l'accroissement de la force ouvrière, la décadence et la banqueroute de l'Etat. Les exemples et les signes précurseurs abondent.

La tendance immanente des syndicats ouvriers à vider l'Etat de sa puissance sociale pour la transférer dans leur sein, ce fait historique indiscutable et objectif, est la plus décisive confirmation de notre thèse, à savoir, que les syndicats, comme tous les groupes sociaux, ont un droit autonome, qui n'a aucun besoin, ni physique ni métaphysique, de la sanction et de la reconnaissance de l'Etat, tant qu'il trouve dans la force sociale interne, dont les syndicats disposent, sa raison suffisante d'être un droit effectif et *parfait*.

Sergio Panunzio

(à suivre.)

(1) G. Arcoleo : *Forme vecchie e Idée nuove* (Bari, Laterza, 1909).

La Révolution Chinoise et les Questions Sociales

La République est établie en Chine et quoique j'aie résigné les fonctions de président provisoire, cela ne signifie pas que je vais cesser de travailler pour la cause. Ayant renoncé à mon premier mandat, des affaires beaucoup plus importantes réclament mon attention.

La Chine a été soumise à la domination mandchoue pendant 270 ans. Pendant cette période, les tentatives en vue de regagner son indépendance ont été nombreuses. Il y a cinquante ans, la révolution de Taïpings fut l'une de ces tentatives, mais il ne s'agissait là que d'une révolution de race : Chinois contre Mandchoux. Si cette révolution avait réussi, le pays serait resté sous un gouvernement autocratique et le résultat n'eût pas pu être qualifié de succès.

Il y a quelques années, un petit nombre d'entre nous se rencontrèrent au Japon et formèrent la *Société révolutionnaire chinoise.*

Nous adoptions alors trois grands principes :

1° La suprématie de la race chinoise ;

2° Le gouvernement du peuple par le peuple ;

3° La suprématie du peuple dans la production de la richesse.

Les deux premiers principes ont été réalisés par l'abdication de la dynastie mandchoue. Il nous faut maintenant réaliser la Révolution économique. Ce sujet est l'objet d'une discussion générale aujourd'hui, mais la majorité du peuple chinois ne comprend pas la portée de ce terme. Il suppose que le but de la rénovation de la Chine est de faire d'elle une nation puissante, égale aux grandes nations de l'Occident.

Tel n'est pas le but de nos efforts. Il n'y a pas aujourd'hui de nations plus riches que la Grande-Bretagne et l'Amérique, il n'y a pas de nation plus éclairée que la France. L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle, la France et les Etats-Unis sont des républiques; mais le gouffre entre les riches et les pauvres, dans ces pays, est trop vaste, et des idées de révolution hantent les cerveaux de leurs citoyens. Si une révolution sociale ne s'effectue pas, la majorité restera privée de la joie et du bonheur de la vie. Aujourd'hui, cette félicité n'est réservée qu'à quelques capitalistes.

La masse des travailleurs continue à souffrir amèrement et ne saurait rester en paix. La révolution de la race et la révolution du gouvernement politique sont faciles à effectuer, mais la révolution de la société est plus difficile.

Seul un peuple aux grands achèvements est capable d'effectuer une révolution sociale.

Quelques-uns diront : Jusqu'ici, votre révolution a été un succès, pourquoi ne pas être satisfait et attendre, pourquoi chercher à accomplir ce que l'Angleterre et l'Amérique, avec toute leur richesse et toute leur science, ont négligé d'essayer à ce jour ? Ce serait là une mauvaise politique, car en Angleterre et en Amérique la civilisation est avancée et l'industrie en transformation, et il est difficile d'y accomplir une révolution sociale ; nous n'en sommes pas encore là, en Chine ; une révolution sociale pour nous est relativement facile, nous sommes en état d'anticiper la venue du régime capitaliste. Dans les pays capitalistes, les intérêts établis sont solidement défendus et il est difficile de les déloger. En Chine, il n'y a ni capitalistes, ni intérêts établis, donc la révolution est relativement facile.

On me demande fréquemment si une telle révolution exigera l'emploi d'une force militaire. Je réponds oui pour l'Angleterre et l'Amérique, et non pour la Chine. La grève des mineurs anglais prouve ce que j'avance, et pourtant celle-ci n'est pas une révolution, mais simplement un désir exprimé par le peuple d'obtenir la pos-

session des sources de la richesse publique, et il semble que seule la force puisse réaliser ce but.

Il se peut que la révolution sociale soit difficile à réaliser, mais l'heure est proche où elle va devenir un fait accompli, et nous ne saurions pronostiquer les moyens désespérés et le danger pour l'Etat qu'entraînera sa réalisation.

Si, au début de la carrière de notre République chinoise, nous ne songeons pas à nous défendre contre l'établissement du capitalisme, dans un avenir très prochain, un nouveau despotisme, cent fois plus terrible que celui de la dynastie mandchoue, nous attend, et les fleuves de sang deviendront nécessaires pour nous en délivrer. Quelle déplorable perspective !

Un point réclame surtout toute notre attention. Il sera nécessaire de changer tous les titres de propriété immobilière. C'est là un corollaire indispensable de la Révolution. Le progrès l'exige. Jadis les propriétaires fonciers payaient l'impôt sur la superficie des terres divisées en trois classes : bonnes, moyennes et médiocres. Dans l'avenir, il faudra baser l'impôt sur la valeur foncière, car la qualité de la terre varie moins uniformément que d'après cette division en trois classes.

Je ne sais pas de combien la valeur des biens immeubles à Nankin diffère de celle des immeubles du Bund, la grande rue de Shangaï ; mais si nous employions la méthode ancienne, nous ne saurions arriver à une évaluation équitable. Il serait préférable de taxer la valeur immobilière, les terrains pauvres payant peu, les terres de grande valeur payant beaucoup. Les terrains de grande valeur appartiennent à des gens riches, et il n'y aurait aucune oppression à les frapper d'un impôt élevé. Les terrains de minime valeur sont la propriété de populations pauvres habitant des districts reculés, et il ne devraient être soumis qu'aux taxes les plus légères. Aujourd'hui, le terrain du Bund et la ferme payent le même impôt. C'est une injustice.

Pour la faire disparaître, il faut baser l'impôt sur la valeur foncière. La valeur du terrain à bâtir à Shangaï a augmenté dix mille fois en cent ans. La Chine est à la veille d'un développement industriel immense ; un commerce formidable va se créer, et, dans cinquante ans, nous aurons beaucoup de Shangaïs. Sachons être assez sages pour prévoir l'avenir, et décidons dès aujourd'hui que la plus-value des biens immeubles restera acquise au peuple qui l'a créée, et non aux capitalistes privés dont la chance a fait des propriétaires fonciers.

Dr Sun-Yat-Sen,

Ex-Président provisoire de la République Chinoise.

Les Ennemis de Rousseau [1]

Je ne pense pas aux organisateurs de ces fêtes stériles, qui ont dû offenser l'ombre sensible de Jean-Jacques. Je pense à ses ennemis avoués.

Ils ont été, ces temps-ci, bruyants à l'excès. Ne le regrettons pas. Ils voulaient nous donner un Rousseau dévoilé : ils nous ont découvert leur âme.

Que Rousseau n'ait été, pour eux, que le prétexte du jour, un motif exceptionnellement sonore d'affirmer leurs désirs rétrogrades, c'est l'évidence même. On ne comprendrait pas sans cela cette fureur dans l'invective contre une idéologie inactuelle. Manœuvre politique, non discussion théorique.

L'opinion, même la plus dure envers la démocratie, ne s'y trompera pas. Nul, hors d'eux, n'acceptera le dilemne qu'ils posent : ou Rousseau ou la monarchie. A leur injonction, les socialistes et syndicalistes répondent : ni Rousseau ni la monarchie.

Mais pas de la même façon. La monarchie leur paraît une cause périmée qu'il est superflu d'instruire. C'est un point historique dépassé. L'évolution ne remonte pas son cours. La pire des démocraties vaudra toujours mieux que la meilleure des monarchies.

Rousseau, c'est un autre problème. Il est l'homme de son temps et il n'est vrai que pour son temps. La critique dogmatique ne triomphe de ses idées que par leur transfert abusif de leur époque dans la nôtre. Il faut, pour les juger, les replacer dans leur milieu.

Que si l'on pousse plus loin cette opposition de la critique socialiste et de la critique monarchiste, on voit que cette dernière n'a pour s'exercer, ni titre moral, ni titre historique.

---

(1) Cet article a paru dans l'*Humanité* du 8 juillet 1912.

Au titre moral, c'est un singulier spectacle que celui de ces littérateurs mettant Rousseau en pièces au nom du traditionalisme. Vraiment, MM. Bourget, Lemaître et Barrès n'étaient pas qualifiés pour cette besogne.

M. Paul Bourget s'est établi récemment professeur de vertu. C'était le goût de sa clientèle. Ce restaurateur de la famille traditionnelle, que Rousseau dégoûte, oublie qu'il a été, pendant vingt ans, l'annaliste des alcôves du monde élégant, le chroniqueur de la décomposition mondaine. Ce patriote a porté si haut à l'étranger le renom des femmes françaises, qu'on s'y figure, d'après ses romans, qu'elles sont toutes des grues.

De M. Jules Lemaître, que dire sinon que son cours sur Rousseau eut un succès de scandale qui disqualifie son auteur. Ce furent, sans doute, pour ses belles auditrices, des passages charmants que ces morceaux grivois où, la méthode psychologique appelant scientifiquement à son secours la méthode historique, le distingué conférencier recherchait avec insistance si Rousseau avait pu ou non coucher avec ses maîtresses. Mais cette façon d'entendre la critique juge son homme.

M. Maurice Barrès débuta dans les lettres en publiant le manuel du parfait onaniste intellectuel. C'était d'une âme décomposée. Il a depuis modifié ses méthodes de *culture du moi*. Ce ne sont plus ces analyses languides et sentant l'éther d'un jeune cérébral né fatigué : c'est un ensemble de petites formules, d'un régionalisme court, d'une rhétorique sèche, où ce romancier qui nous est venu d'Auvergne, en prenant les chemins de la Lorraine pour les besoins de sa littérature, exalte le *moi* par le procédé du paysage natal et du culte des morts. Il a peu changé.

Il fait aujourd'hui chorus contre Rousseau avec les monarchistes. Il se venge d'avoir profané autrefois par son égotisme étriqué et morbide le large individualisme lyrique de Jean-Jacques. Il faut tout de même ne douter de rien, pour oser les paroles que l'on sait, quand on a écrit ces lignes du *Jardin de Bérénice* : « *O mon cher Rousseau, mon Jean-Jacques, vous, l'homme du monde*

que j'ai le plus aimé et célébré sous vingt pseudonymes, vous, un autre moi-même... » Complaisances de la courtisanerie parlementaire : nul de ceux qui lui ont répondu (si l'on peut dire) n'a rappelé, à la Chambre, M. Barrès à la pudeur.

Les journalistes de l'*Action Française* sont des ennemis moins légers de Rousseau. Ils combattent en lui un principe au nom d'un principe. Pour eux, le *Contrat Social* c'est la Révolution française !

Hélas ! ils prennent la fumée pour le feu et Rousseau pour son siècle. Ils ont beau briser le miroir : ce n'est pas lui qui a créé l'image qu'il reflète. En fait, ces iconoclastes ne voient pas qu'ils atteignent bien plus la monarchie de l'ancien régime que Rousseau.

Ce n'est pas Rousseau qui a créé de toutes pièces la structure de la démocratie étatiste et individualiste : c'est la royauté des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, obéissant aux nécessités historiques.

L'Etat centralisé est l'œuvre de Louis XIV. La monarchie a été l'agent de cette unité politique abstraite, qui s'est édifiée sur les ruines de la plus riche diversité sociale. Entre le pouvoir central et la masse inorganique des sujets, elle a fait le désert.

La Révolution française a hérité de la royauté cette énorme machine. Elle a changé le souverain, mis le peuple à la place du roi, et l'Etat napoléonien, notre Etat actuel, est sorti de cette évolution.

De même pour l'invidualisme. Rousseau n'y est pour rien. C'est la loi du siècle. L'individualisme politique n'est que l'expression de l'individualisme économique. Et le *citoyen* de la Déclaration des Droits n'est pas plus génevois, qu'américain, anglais ou romain : c'est le paysan parcellaire et l'artisan de métier de la France d'alors.

Individualisme et Etatisme sont les deux faces de la réalité de 1789. Cette poussière d'hommes, qu'aucun lien matériel n'unit, qu'exprimera le suffrage universel, qu'interprètera la représentation des partis et du parlement,

exige, pour être maintenue, un cadre rigide. Et cela durera tant que la concentration des industries n'aura pas opéré la concentration des hommes et substitué, comme cellule sociale, le *groupe* à *l'individu*.

En attendant, à ce morcellement du sol, d'où est issue la démocratie rurale, à cette mort des corporations, qui a libéré les forces productives, la monarchie coopère puissamment, autant qu'à la formation de l'État. Et si Rousseau est coupable, c'est de mettre en système ce que la monarchie a mis dans les faits.

Cela n'empêche pas les royalistes d'écrire que Rousseau est le père du décret Le Chapelier interdisant les groupements professionnels. Or, cette loi, toute de circonstance, ne fit que *reprendre contre la classe ouvrière les mesures de police édictées par la monarchie au cours du siècle*. Ici encore, la Révolution copiait la royauté.

Et c'est de cela que Proudhon, vainement appelé à la rescousse par l'*Action Française,* en voulait à la démocratie de 1789 : *d'être monarchiste*. C'est d'avoir emprunté son mécanisme gouvernemental à la royauté, qu'il la combat. Et son idéal unique est de la débarrasser de ces survivances monarchiques et de la rendre *républicaine*.

Ses colères contre Rousseau n'ont pas d'autre sens. C'est lui qu'il rend responsable de cette démocratie à contenu monarchique et à forme populaire. Que Proudhon pense ici en idéologue ; qu'il identifie arbitrairement Rousseau et le principe d'individualisme ; qu'il explique le dix-huitième siècle par le principe d'individualisme et non le principe d'individualisme par le dix-huitième siècle ; qu'il ignore par là, selon le mot de Marx, que *le principe appartient au siècle et non le siècle au principe ;* voilà qui peut réjouir les amis de M. Mauras. Ils raisonnent ainsi.

Mais c'est tout. Ils n'entendent pas, je suppose, applaudir Proudhon de trouver la démocratie monarchiste ?

Au fond, le débat est ailleurs. C'est moins le politique que nos monarchistes visent dans Rousseau, que le littérateur et l'artiste. A tout prendre, le *Contrat Social* peut paraître une construction cartésienne, un pur produit de l'esprit classique, fait de logique abstraite et de raison raisonnante. On le dirait presque plaqué dans l'œuvre de Rousseau. Ce n'est pas cela, en tout cas, qui gênerait M. Maurras. Il est trop rationaliste.

Et puis, qui défend aujourd'hui le *Contrat Social?* Où sont les tenants de la démocratie individualiste? On les compte. L'heure n'est plus aux idées de 89. Le social chasse le politique.

En vérité, pour les esprits réactionnaires, le danger de Rousseau n'est pas là. Il est dans son appel aux forces obscures du sentiment et de l'instinct, dans son éloignement de la raison dogmatique, dans sa réaction contre une longue tradition intellectualiste.

Sans doute, on célèbre le grand art de la phrase de Rousseau, si mélodieuse, si fraîche, si simple ; on vante son réalisme, sa lumière et sa couleur. Mais on s'irrite en secret contre le génie qui a rouvert les sources du lyrisme et ramené les hommes vers la nature.

Ce sont là des sources trop abondantes et qu'il faut canaliser. Si on leur donne libre cours, c'en est fait de l'esprit classique du dix-septième siècle, de cette discipline étroite qui dompte les écarts de la pensée et de la sensibilité. Méthodes rigoureuses, que les néo-monarchistes entendent appliquer pour ramener l'ordre dans la société et dans les consciences.

Par ces temps de pragmatisme et d'anti-intellectualisme, où ne se passe pas de jour sans que l'*Action Française* ne déplore « la pestilence de tous les William James, Bergson et autres philosophes du sentiment protestant et juif », quel complice que Rousseau !

Aussi l'ont-ils catalogué *romantique.*

Ce Rousseau, nous l'aimons contre eux, — et un autre Rousseau aussi, le Rousseau peuple, resté de sens ouvrier, parmi ces grands seigneurs et ces grandes da-

mes, si fins et si subtils, qu'avait séduits le charme de son art.

Cela, d'être demeuré plébéien, de n'avoir pas tourné au parvenu, d'avoir gardé son rang, et d'avoir été aimé malgré cela, à cause de cela, par les hommes cultivés de son temps, et surtout par les femmes, et par ces « femmes de haute volée » qui inquiètent si fort un de ses détracteurs, voilà ce qu'on ne lui pardonne pas.

Pas plus que ses accents de révolte, ses frénésies égalitaires, qui faisaient rappeler par Sainte-Beuve ce mot de la fin : « Il n'est pas d'écrivain plus propre à rendre le pauvre superbe. »

C'est d'être « superbe » qui manque le plus au « pauvre ». Que Jean-Jacques en soit loué ! J'oublie le *Contrat Social* et sa métaphysique. Et je salue dans Rousseau un génie révolutionnaire.

Hubert Lagardelle.

Enquêtes économiques

Le Trust du Roquefort

C'est une industrie bien peu connue que celle du fromage de Roquefort. Et pourtant dans l'univers entier on en apprécie, paraît-il, les produits. Il est donc indispensable de donner quelques détails sur sa fabrication, avant d'exposer le mécanisme purement financier qui a permis la constitution d'un trust (1).

I

Quand on parcourt la partie méridionale du département de l'Aveyron ou de la Lozère, on est surpris à la fois de la grandeur sauvage des vallées creusées profondément au milieu des causses et de la pauvreté de la culture. On aperçoit cependant sur ces rochers dépouillés, où poussent à grand'peine une herbe rare ou quelques arbustes, d'immenses troupeaux de brebis, richesse de ce pays désolé. C'est, en effet, avec le lait de ces brebis que l'on fait le fromage de Roquefort (2).

Le travail de la traite des brebis est très long : il faut traire deux fois par jour, pour n'obtenir qu'un litre de lait en moyenne. Cependant la situation des ouvriers agricoles, malgré qu'elle se soit améliorée depuis quelques années, est encore très médiocre ; les salaires annuels ne s'élèvent généralement pas au-dessus de 500 francs pour les bergers et de 300 francs pour les filles de ferme qui font la traite (3).

Le lait tiré, on le porte dans les laiteries des négo-

(1) Voyez Marre, professeur départemental d'agriculture de l'Aveyron: *Le Roquefort*, Rodez, 1906.

(2) On fabrique actuellement du fromage avec du lait provenant de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, du Tarn, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de l'Ariège, de la Haute-Garonne et de la Corse, et le rayon s'étend tous les jours.

(3) Voyez sur ces salaires la *Revue Socialiste* 1911, p. 255 à 258.

ciants de Roquefort, répandues dans toute la région ; il y est travaillé par des employés des propriétaires des caves. Engagés seulement pour la saison laitière (de 6 à 8 mois), ils ne reçoivent, pour un travail absorbant et qui ne s'interrompt même pas les dimanches, qu'un salaire mensuel de 100 à 120 francs pour les hommes et 70 à 90 francs pour les femmes. Le reste de l'année, obligés au chômage, ils s'emploient comme ils peuvent. Aussi la situation relativement misérable qui leur est faite, empêche un recrutement sérieux et produit un travail forcément inférieur (1).

Dans ces laiteries (2), on fabrique les fromages ; on les parsème aussi de pain noirci, réduit en poudre. De cette poudre, ferment très actif, naissent ces veines bleues (persillé) qui donnent aux fromages un goût caractéristique. Puis, aussitôt après cette préparation, on envoie les pains aux caves de Roquefort.

Le village est bâti à même le roc, à 800 mètres d'altitude, sur le bord extrême du causse, qui tombe à pic sur la vallée. Les rochers énormes qui le supportent proviennent d'une falaise éboulée à une époque géologique antérieure ; entre les quartiers de rochers, des fissures ont subsisté, à travers lesquelles circulent des courants d'air d'une température à peu près constante, qui varie très légèrement autour de 7°. C'est dans cet éboulis que se trouvait la grotte naturelle où a commencé l'industrie fromagère. Depuis, comme la production se développait, on a creusé à coups de mine des cavités artificielles aménagées spécialement. C'est là que se fait le travail d'affinage. Les fromages pesés, puis salés, sont simplement posés sur des planches et y attendent leur matu-

(1) Voyez Jacques Gueville, *Le Capital et le Travail dans les caves de Roquefort*, Decazeville 1911.

(2) Les laiteries se multiplient très rapidement. Chaque année, on en ouvre de nouvelles. Il y en avait, en 1906, 301, dont 229 dans l'Aveyron (Marre, *op. cit.*, p. 130) ; en 1910, environ 500 (source personnelle) dont 285 dans l'Aveyron, d'après les registres des contributions directes (Marre, *L'outillage agricole dans l'Aveyron*, dans *le Cultivateur du Sud-Centre*, revue bi-mensuelle, 1911, p. 425).

rité. Au bout de quelques, jours il se forme sur leurs parois une couche gluante qui s'appelle pégot, qu'on râcle avec un couteau spécial. On se sert depuis peu pour cette besogne de machines appelées brosseuses, mais l'usage n'en est pas répandu et le travail à la main est encore le plus fréquent. En tout cas, il est seul pratiqué pour le râclage des moisissures qui couvrent le fromage, quelques temps après l'enlèvement du pégot.

C'est là le travail des ouvrières des caves appelées cabanières (du mot patois cabo). Leur sort n'est guère enviable ; séjournant toute la journée dans ces souterrains, elles souffrent de l'humidité et du froid, malgré les vêtements de laine dont elles se couvrent. Leur salaire est dérisoire. Avant la grève de 1907 (1), les cabanières, qui viennent tous les lundis de leurs villages et s'installent pour la semaine dans des dortoirs plus ou moins bien aménagés, gagnaient comme apprenties 25 francs, pour atteindre, après 6 ans, au gage annuel maximum de 270 francs. Aujourd'hui, les tarifs sont les suivants :

Ouvrières travaillant toute l'année		350	francs.	
—	11 mois environ	310	—	
—	10 mois 1/2	280	—	
—	8 à 9 mois	230	—	
—	5 à 6 mois	200	—	
Apprenties	2 mois 1/2	80	—	
—	1 mois 1/2	40	—	(2)

(1) La grève se produisit à la suite d'une conférence de propagande de la citoyenne Sorgue. Les cabanières se concertèrent et demandèrent une augmentation de salaire. Le citoyen Renaudel, alors délégué permanent, retournait à Decazeville en tournée de propagande. Il accourut à Roquefort, constitua un syndicat et fit triompher les revendications des ouvrières. Après la grève, il partit ; le mouvement syndical se maintint quelque temps, grâce au dévouement des camarades de la Bourse du travail de Millau, qui allaient toutes les semaines à Roquefort faire une réunion. Mais la plupart abandonnèrent le syndicat et se contentèrent de faire dire une messe d'action de grâces, pour remercier Dieu et peut-être aussi son envoyé, de l'augmentation des salaires !...

(2) Voyez, sur cette question, Jacques Gueville. Op cit.

Le personnel homme n'est guère mieux payé; il est d'ailleurs restreint aux charretiers, mécaniciens et employés de bureau. Or, la vie est très chère dans ce pays où toutes les denrées doivent être transportées du bas de la colline par voiture; la hausse des loyers, aussi rares qu'insalubres, y sévit fortement (1). On peut se rendre compte après cela de la vie de ces travailleurs.

II

Pourtant les négociants en fromage ne sont pas à plaindre et leurs bénéfices sont coquets. Or ils sont en réalité les maîtres absolus de la production et du marché.

Nous avons vu que le lait était acheté par les négociants qui le font travailler eux-mêmes dans leurs laiteries, mais il n'en fut pas toujours ainsi. Au début, en effet, les propriétaires des caves étaient les cultivateurs des environs, qui affinaient les fromages qu'ils produisaient eux-mêmes et ceux que leur apportaient leurs voisins. Cependant, dès le XVIII[e] siècle, l'affinage s'industrialisa, une maison de Montpellier, puis d'autres négociants établirent des caves. Il y eut dès cette époque plusieurs tentatives d'accaparement, mais le premier essai de trust date de 1840. La maison Rigal réussit pendant 2 ans à constituer le monopole de l'affinage. Cependant, on trouva de nouveaux terrains et, en 1842, la *Société des Caves Réunies* entreprit de concurrencer Rigal. C'est à partir de cette date que l'on introduit quelques progrès techniques dans la fabrication du fromage. A côté de la Société, d'autres établissements se développèrent, attirant à eux une clientèle de jour en jour plus nombreuse.

En 1840, on affinait environ 750.000 kgs, en 1906 la production totale atteignait 7 millions de kgs (2). Ainsi

(1) Dans ce petit village de 1300 habitants, on paye en moyenne 100 francs la pièce de très médiocres logements.

(2) Voyez, sur la progression de l'industrie du roquefort, Marre, p, 166 ; la *Revue Socialiste*, *loc. cit.*

pendant de longues années, les capitalistes ont lutté les uns contre les autres recherchant les perfectionnements nouveaux, les débouchés plus largement ouverts, les pays producteurs du lait le plus abondant et le meilleur.

Ce fut la période héroïque ; mais bientôt, quand ils virent, au bout de 50 ans, leur développement ralenti, ils sentirent qu'ils avaient désormais intérêt à réduire la concurrence et à se réconcilier.

Dès 1896, la *Sociétés des Caves réunies* avait fusionné avec la *Société anonyme des Caves réunies de Fromage de Roquefort*.

L'idée d'un trust apparaissait à l'horizon. Le groupement des entreprises revêtait d'ailleurs déjà les formes d'un syndicat pour la répression de la fraude ; créé sous l'influence de la *Société des Caves*, il rapprocha les négociants et créa un état d'esprit favorable à une entente.

Le commerce était en fait concentré entre trois exploitations principales. En 1906, sur 7.000.000 kilogs de fromages, la *Société des Caves* en affinait 3.800.000, la cave Louis Rigal 1.000.000, la *Société nouvelle de Roquefort* 840.000. En 1910, sur 10.300.000 kilogs, 4.250.000 venaient de la *Société des Caves*, 1.800.000 de la cave Louis Rigal et 1.200.000 de la *Société nouvelle* (1), quelques autres sociétés luttaient très honorablement, d'autres végétaient, mais la presque totalité des affaires se répartissait en somme entre ces trois grandes entreprises. Il suffisait d'une entente entre elles pour constituer un monopole.

Un homme résistait cependant à cette idée, fier de ses succès commerciaux, qui assuraient le premier rang pour la qualité à ses produits, malgré le chiffre inférieur de sa production totale. Cet homme, M. Louis Rigal, voulait sauvegarder l'autonomie de sa maison ; mais il comptait sans son banquier, M. Villa, de Millau. En 1910, le lait fut rare et atteignit des prix inconnus jusqu'alors (30 à

(1) Chiffres publiés par *Le Télégramme*. Voyez *le Cultivateur du Sud-Centre*, 1911, p. 84 et le *Bulletin de la Fédération agricole de l'Aveyron*, 1911, n° de mars, p. 12 et 19.

40 centimes le litre). Une entente occulte entre les négociants pour la baisse des prix intervint trop tard, après le début de la campagne, alors que les cours étaient déja établis. La cave Rigal, dont le développement commercial dépassait la solidité financière, fut ébranlée dans son crédit et dut avoir recours au banquier Villa qui lui imposa ses volontés. Celui-ci trouvait dans la formation du trust une occasion admirable de se débarrasser des actions d'une médiocre affaire qu'il avait tenté de créer. Il mit pour prix à son aide la fusion des trois grandes maisons.

La grande *Société des Caves réunies* devait absorber les quatre autres sociétés adhérentes au monopole : cave Louis Rigal, *Société nouvelle*, *Société civile des Propriétaires* et *Société Mialane et C*ie.

Seulement pour sauvegarder les intérêts commerciaux des sociétés et les habitudes de leurs clients, on décidait de laisser subsister les cinq marques et de constituer deux sociétés au lieu d'une. La *Société des Caves réunies* achèterait la *Société civile et la Compagnie Mialane*. Mais, à côté d'elle, on créerait par la fusion de la *Société nouvelle* et de la maison Rigal, la *Société des Etablissements Rigal* au capital de 3.200.000 francs, divisé en 12.800 actions, dont 8.000 seraient achetées par la *Société des caves réunies* : celle-ci se trouverait ainsi avoir la majorité des 2/3 dans l'assemblée générale. (1)

Voilà le système un peu compliqué, mais très savant, qui permit de mettre l'industrie roquefortaise entre les mains d'un membre de l'Institut, qui sait gérer sa fortune et donne des conseils aux autres, au nom de l'économie libérale, d'un banquier passé maître dans l'art de rouler son prochain, d'un directeur de cave et de quelques autres capitalistes : dans le conseil d'administration, nous

(1) Voyez sur la fusion des caves, en dehors des articles publiés par les journaux locaux *(Le Midi Socialiste, l'Eclair, la Dépêche de Toulouse, le Courrier de l'Aveyron*, etc.), JULLIARD, *Quelques réflexions sur la fusion des caves de Roquefort*. MARRE, dans le *Cultivateur du Sud-Centre*, 1911, passim, et notamment pp. 49 n., 84 n., FRANCIS LAUR, *Trusts Cartels, comptoirs et syndicats*, dans la *Revue de l'Evolution économique*, 1911 p. 552.

trouvons les noms de MM. Paul Leroy-Beaulieu, président, Jean Villa, vice-président ; Mazars de Mazarin, de Waroquier et Louis Rigal.

L'affaire était bonne : les bénéfices ne se firent pas attendre ; le rapport du conseil d'administration de la Société pour l'année 1911 le prouve de la manière la plus nette.

Quoique la sécheresse ait amené une diminution du lait produit, le prix ne s'est pas élevé au-dessus de 0,30 le litre. Par contre, le fromage, qui se vendait habituellement 2 fr. le kilo, monta jusqu'à 3 fr. 75 et ne descendit pas au-dessous de 2 fr. 75. Les bénéfices furent énormes, et l'on se représentera sans peine quel chiffre ils ont atteint, si l'on veut songer que la vente porta sur près de 4.000.000 de kilos.

La situation de la Société atteint un degré extraordinaire de prospérité. Le capital est de 6.500.000 et quoique les immeubles, bâtiments, caves, matériel industriel, laiteries, etc., soient évalué à 6.400.000, ce chapitre est amorti de 3.600.000 fr. environ représentés par des espèces en caisse, en banque ou débiteurs divers. De plus, une réserve de 2.785.000 fr. est représentée par 2.000.000 de fr. d'actions Rigal et des avances aux producteurs de lait sur leurs livraisons. Le bénéfice de l'année est de 2.134.779 francs.

Il est entré en cave en 1911, 1.650.564 pains de fromage pesant ensemble 3.803.719 kilos et représentant une *diminution* de 600.000 kilos sur 1910 ; cette diminution provient de la moins-value de la production. Les frais généraux (380.043 fr.) augmentent de 85.000 fr., car on y a compris des travaux d'aménagements et d'installation de réfrigérants, qui devraient être comptés comme actif matériel.

Dans les bénéfices ne sont pas comptés les dividendes des 8.000 actions Rigal, qui sont réservées pour l'année suivante, l'assemblée générale de cette dernière société n'ayant pas encore eu lieu.

La conclusion du rapport est à citer toute entière, car elle indique que la véritable raison de cette prospérité se trouve dans la création du trust. Au reste, n'était-ce

pas là meilleur moyen de faire taire quelques actionnaires récalcitrants, qui s'étaient élevés avec force contre le trust pour des raisons politiques (1), mais qui se tinrent cois, le jour où les bénéfices recueillis vinrent calmer leur ardeur exclusivement motivée par des raisons électorales ?

« Les résultats de la campagne, dit le rapport, ont dépassé cette année toutes les prévisions les plus optimistes, ils se sont rapprochés sensiblement de ceux de 1906, malgré une très grande hausse sur le lait depuis cette campagne (le lait était à 0,25) et une quantité de marchandise bien moindre.

« Sans nul doute l'heureux effet de l'entente avec la maison Rigal a largement contribué à assurer le succès de cette campagne, par l'appui mutuel que se sont donnés les deux sociétés.

« Cette réunion a, en effet, permis de maintenir le prix de vente à un prix inconnu jusqu'à ce jour et de régulariser nos achats ».

On remarquera que les deux phénomènes caractéristiques du monopole (élever le prix de vente, régulariser les achats) se sont produits et ont eu pour résultat la restriction de la production.

« Les résultats obtenus par la maison Rigal, ajoute le rapport, sont très satisfaisants ». Si maintenant on prend

---

(1) Les radicaux ont en effet mené dans la presse locale une assez vive polémique contre le trust avant qu'il soit constitué. (Voyez notamment dans le *Courrier d'Auvergne* de février et mars 1911, plusieurs articles du Dr Jacob, conseiller général de Canus, et de M. Balitrand, député de Millau.) Cette campagne aboutit à un enfantin projet de délimitation, destiné à réserver le monopole du nom de Roquefort aux fromages fabriqués avec du lait aveyronnais. En dehors des difficultés légales auxquelles elle se serait heurtée, la réalisation de cette idée aurait seulement réussi à multiplier les contrefaçons déjà si nombreuses et qui sont couramment vendues par les épiciers sous le titre de Roquefort. Le Conseil général de l'Aveyron a néanmoins adopté un vœu en ce sens le 25 avril 1911.

(Voyez *procès-verbaux du Conseil général de l'Aveyron*, première session de 1911, p. 102 et sq.)

le rapport des commissaires des comptes, on trouvera la même note :

« 1° Il a été exploité 653.951 kilos de fromage de moins qu'en 1910.

« 2° Les frais d'exploitation sont inférieurs de 6.231 à ceux de l'exercice précédent.

« 3° On a imputé sur les frais généraux 95.000 fr. pour travaux neufs.

« 4° Le bénéfice de l'exercice est supérieur de 1 million 575.342 fr. à celui de l'année précédente.

« C'est là le résultat d'une entente féconde pour les administrateurs plus encore que pour les actionnaires, à qui malgré tout on ne donne que 10 o/o de dividende, tandis que les administrateurs se partagent 298.000 fr. »

Cependant le trust pourrait bien ne pas rester le maître. Le prix du lait est monté cette année jusqu'à 0,40 le litre, le prix du fromage s'est abaissé à 2,75, puis à 2 fr. le kilo. C'est qu'une nouvelle concurrence est sur le point de se produire ; une petite cave (Sarrouy et Robert) s'est transformée en société, au capital de 1 million 400.000 francs, grâce à un apport important dû à M. Fenailles, le grand pétrôlier. Il s'est constitué également, à Bruxelles, une compagnie dont l'objet n'apparaît pas encore avec précision, mais qui, groupant autour d'un banquier belge, une grosse entreprise d'alimentation et une maison suisse d'exportation, pourrait jouer dans la production du roquefort un rôle de premier ordre. Aussi le trust est-il pour l'instant à la veille d'une lutte commerciale qui supprimera provisoirement son monopole. Combien de temps durera cette épreuve ? Nul ne saurait le dire. Mais il nous semble certain qu'au bout d'un délai plus ou moins long une nouvelle combinaison apparaîtra. M. Fenailles est un artisan trop expérimenté de la concentration capitaliste, pour faire durer bien longtemps une concurrence néfaste pour les intérêts des négociants roquefortais. Certains le soupçonnent déjà de ne chercher dans l'affaire qu'une occasion de tenter un monopole plus absolu de la production fromagère.

En somme, la constitution du trust du Roquefort n'est qu'un épisode de l'histoire du capitalisme roquefortais et de sa concentration progressive. Ce n'est pas en un jour que le trust s'est constitué. Il est la conséquence éloignée d'efforts qui ont duré un demi-siècle; il ne réalise pas un monopole exclusif, mais prépare seulement, pour un avenir peut-être encore lointain, la réunion de tout le commerce et de toute la production du fromage de Roquefort entre les mains de quelques financiers.

GASTON LÉVY et PAUL RAMADIER.

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

IV

Paul Ader

Secrétaire de la Fédération des Travailleurs Agricoles de la Région du Midi

I. — Oui, dans notre région et notre profession viticoles, les travailleurs s'adonnent à l'usage des eaux de vie et apéritifs, surtout l'absinthe ; mais sans cependant s'alcooliser, d'une façon générale, comme dans certaines régions industrielles ; cela dépend et des individus et des localités : d'aucuns ne vont jamais au café ; d'autres seulement le samedi et le dimanche, et ne prennent d'apéritifs que ce jour là ; quelques uns enfin en ont l'habitude et consomment chaque jour leurs apéritifs ; mais ils sont rares parmi les travailleurs, sauf dans quelques localités du Gard et de l'Hérault où l'apéritif est quasi de rigueur et où on a même constitué des coopératives de boissons ; en revanche, si on a un faible pour l'absinthe, on ne va guère au café après souper ; en conclusion, dans le Midi on boit un peu de tout, mais on peut taxer les travailleurs d'alcooliques.

II. — La dose maxima d'un litre de vin par personne est certainement dépassée, mais en général on ne consomme pas immodérément du vin, sauf quelques exceptions, qui sont réellement celles d'alcooliques.

---

(1) Voir dans notre numéro d'Avril, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement Socialiste* par le Dr Maurice Olivier, et dans notre dernier numéro les premières réponses à l'Enquête.

III. — Le vin est consommé au domicile des travailleurs pour les repas ; on en emporte quelquefois pour le travail, mais jamais on n'en boit chez les débitants ; cela paraîtrait ridicule, puisque tout le monde a du vin à la maison, soit qu'il le récolte, soit qu'il le gagne en sus du salaire.

IV. — Il n'y a pas de raisons spéciales qui favorisent l'alcoolisme dans notre métier ; car dans les travaux en plein air, pendant les fortes chaleurs qui pourraient inciter à boire, on coupe généralement le vin avec de l'eau, quand on ne boit pas d'autres rafraîchissants : tisane, réglisse, citron, etc.

V. — Il y a bien, dans chacun de nos villages, quelqués spécimens d'alcooliques ; mais la plus ou moins grande atteinte à leur santé dépend des individus ; j'en connais qui ont fait de longues maladies ; il en est d'autres qui se portent comme des peupliers, — bien entendu jusqu'au moment de la dégringolade.

VI. — De même, pour les accidents du travail ; s'il est certain qu'un alcoolique est plutôt victime qu'un ouvrier sobre et tempérant, la technique facile de notre métier, d'une part, la rareté excessive des alcooliques, de l'autre, font qu'on ne peut guère se livrer à des affirmations rigoureuses ; toutefois, il est arrivé des accidents dus à l'état d'ébriété de quelques individus et on a soin dans les exploitations, quand quelqu'un est « prêt », de l'envoyer se reposer, afin précisément de les éviter.

VII. — D'aucuns résistent jusqu'à un âge avancé, 50 ou 60 ans, mais une fois tombés, ils sont vite « faits », et dans les derniers temps, ils se saoûleraient avec de l'eau ; d'autres — et surtout parmi les jeunes — plus tarés, ne font pas de vieux os.

VIII. — L'alcoolique invétéré perd rapidement sa valeur productive et devient bientôt incapable de travailler ou de trouver du travail.

IX. — On peut aller encore au café les jours de pluie — et le café est la caractéristique du Midi — mais, en chômage forcé, n'ayant pas d'argent, on ne peut prendre l'apéritif ; toutefois il faut reconnaître que le désœuvrement, l'ennui, l'exemple incitent les individus à y aller de leur consommation qu'ils éviteraient s'ils avaient du travail.

X. — Les uns passent leur temps au café, les autres font de l'action au dehors, quand on est en période de grève ; mais enfin on ne peut affirmer que la grève, si elle n'a pas grande influence dans le cas contraire, contribue à enfoncer les travailleurs dans l'intempérance.

XI. — Le mouvement ascensionnel des salaires (qui n'est jamais à parité des besoins) peut permettre aux travailleurs plus d'assiduité au café et une fréquence plus grande de l'apéritif ; c'est assez difficile à établir ; c'est plutôt, je le répète, par récréation que par satisfaction d'un vice ; à mes yeux, cela ne peut produire grand changement.

XII. — Le temps n'est plus où nos courtes journées et nos bonnes journées incitaient tout le monde à aller au café ; la mévente a guéri force mauvaises habitudes et maintenant les travailleurs — généralement s'entend — occupent leurs loisirs à autre chose ; l'apéritif est abandonné pour la pêche, le jardin, la lecture ou simplement le repos ; non, les courtes journées ne sont plus une prime à l'alcoolisme.

XIII. — Les prescriptions relatives à l'organisation de l'atelier ne peuvent guère toucher les travailleurs ruraux ; néanmoins ils ont des revendications particulières au point de vue de l'hygiène, surtout en ce qui concerne l'emploi de poudres cupriques, sels arsenicaux, bouillies de cuivre, etc.

XIV. — D'une façon générale, la part du salaire con-

sacrée à l'achat de boissons alcooliques est très minime ; on peut l'évaluer à *un quinzième* au plus (le vin bien entendu ne rentrant pas dans ce calcul).

XV. — En ce qui concerne le renchérissement actuel de la vie, on peut dire que la généralité des travailleurs préfère payer son pain que d'acheter des boissons alcooliques.

XVI. — L'alcoolisme, chez nous, étant plus tôt une tare individuelle, on ne peut guère déterminer exactement quelle est la proportion des célibataires et des pères de famille atteints.

XVII. — Nous avons à notre suite des individus qui comprennent bien notre propagande ; d'autres qui sont abrutis ; mais en général les travailleurs, même quelque peu gangrenés par l'alcool, sont contre le capitalisme.

XVIII et XIX. — On ne peut décemment demander les qualités de stabilité, d'activité, de clairvoyance à des alcooliques, quand les travailleurs conscients eux-mêmes sont loin de les avoir.

XX. — Chez nous, il n'y a pas à craindre de briseurs de grèves.

XXI. — Tous les moyens que vous indiquez, nous les avons employés, mais, je le répète, chez nous, si l'on boit un peu de tout, il n'y a pas à proprement parler d'alcooliques, à moins que nous ne le soyons tous ! La proportion est minime de ceux qui réellement sont atteints par ce fléau ; on pourrait en compter 10, 15, 20 dans nos villages, sur des populations de 1.000, 2.000 et 3.000 habitants ; c'est ce dont il faut se rendre compte.

V

A. Guerton

Cordonnier

Secrétaire de la section d'Arpajon (Seine-et-Oise)
de la Fédération Ouvrière antialcoolique

I. — Dans notre profession — la chaussure — l'usage des apéritifs et eaux de vie est très répandu ; les autres métiers de la région se trouvent d'ailleurs — sous ce rapport — dans les mêmes conditions.

II. — Les ouvriers consomment du vin en quantité ordinaire à leurs repas ; mais, le lundi, ils en absorbent davantage . A l'usine comme au chantier, il n'est pas rare de voir un ouvrier boire un litre en l'espace d'une heure.

III. — Ces boissons sont consommées, pour une bonne partie, chez le débitant.

IV. — Je ne constate pas de mobiles particuliers à la profession et susceptibles de pousser à boire.

V. — Il est à remarquer que certains ouvriers alcooliques ont été soignés à l'hôpital ou à leur domicile ; quelques uns même sont morts des suites de leurs maladies.

VI. — Rien de spécial à dire au sujet des accidents du travail.

VII. — Les ouvriers alcooliques, à Arpajon, meurent entre 38 et 45 ans.

VIII. — Pas d'indication à noter en ce qui concerne la valeur technique des travailleurs.

IX. — Pendant la première période de chômage forcé, l'ouvrier qui est habitué à prendre son apéritif, s'y donne également dans ces circonstances ; mais si le chômage se prolonge, il cesse son vice pendant un temps.

X. — Nous avons eu une grève à Arpajon, dans l'industrie du bâtiment ; j'ai remarqué qu'au début de la grève certains travailleurs consommaient leur apéritif.

XI. — Une section de travailleurs antialcooliques s'est formée au commencement de l'année 1911, pour essayer de faire comprendre à nos camarades le tort qu'ils se font en entrant chez le bistro.

XII. — La réduction des heures de travail est propice à Arpajon, au recul de l'alcoolisme.

XIII. — Les conditions d'hygiène et de propreté de la vie ouvrière laissent à désirer.

XIV. — La part habituelle du salaire consacrée à l'achat des boissons habituelles est au minimum de 3 francs et au maximum de 5 fr. par semaine.

XV. — Le renchérissement actuel de la vie n'a pas eu d'influence sur la consommation des boissons ; mais toutefois les travailleurs trouvent la vie très chère ; or, tandis qu'on proteste contre le renchérissement, aucun mouvement n'a lieu contre le poison alcool (sauf depuis l'année dernière et cette année).

XVI. — Les célibataires comme les pères de famille fournissent leur tribut à l'alcoolisme.

XVII. — Quelques ouvriers qui boivent sont sans doute accessibles à la propagande syndicaliste, mais toutefois ils ne le sont pas au même degré que les ouvriers sobres.

XVIII. — Certains seulement forment un élément sur qui on pourrait compter.

XIX. — Les cotisations des Syndicats sont généralement bien payées tous les mois, grâce à l'énergie des militants syndicalistes et de la bonne organisation.

XX. — En période de grève, je ne crois pas que l'on puisse constituer un contingent à Arpajon (et surtout dans l'industrie de la chaussure), susceptible de déterminer une guerre violente ; dans le cas où la grève se produirait elle serait faite avec prudence et réflexion, grâce à l'organisation syndicale et au rôle des militants qui se trouvent à sa tête.

XXI. — Nous pratiquons la lutte antialcoolique par la propagande orale et par la presse syndicaliste. Il existe à Arpajon, depuis le début de l'année 1911, une section de travailleurs antialcooliques, mais tous modérés ; la propagande y est faite par les moyens suivants : affiches, feuilles, passe-partout, conférences avec projections cinématographiques ; dans nos conférences, l'abstinence est préconisée ; quant à moi je trouve que nous n'arriverons que par ce moyen, et je suis un abstinent total.

Les postes de confiance sont plutôt donnés à des camarades connus pour leur tempérance.

Nous avons une coopérative à base communiste et nos syndicats sont révolutionnaires ; nous organisons des fêtes, des réjouissances pour adultes, jeunes gens et enfants ; et en luttant contre le fléau alcool, nous poursuivons un but purement ouvrier.

VI

Simon

Menuisier-sculpteur

Membre de la Ligue antialcoolique ouvrière de Brest

I et II. — L'abus des boissons alcooliques (eaux-de-vie, apéritif, vin) se produit dans toutes les corporations du bâtiment.

III. — Elles sont consommées en majeure partie chez le débitant.

IV, V et VI. — On observe un plus grand nombre de maladies et d'accidents chez les ouvriers intempérants.

VII. — Pour ces derniers, la durée moyenne de l'existence se trouve également abaissée.

VIII. — Les capacités techniques s'affaiblissent, particulièrement dans certaines catégories (maçons, couvreurs, etc.).

IX et X. — Le chômage forcé favorise l'extension de l'alcoolisme, mais la grève semble soustraire un peu les travailleurs à ce mauvais penchant.

XII. — La réduction des heures de travail peut momentanément entraîner une plus grande consommation de boissons alcooliques, mais les résultats efficaces n'en seront appréciables qu'à la longue.

XIV. — Il faut évaluer dans notre corporation à 0,50 la part du salaire consacrée à l'achat de vin et eaux-de-vie.

XVII à XX. — Les travailleurs alcoolisés se laissent bien gagner par la propagande syndicaliste et anticapitaliste, ils sont parfois même actifs, mais rarement clairvoyants, disciplinés, et de plus ce sont des cotisants irréguliers.

XXI. — Tout le programme d'action indiqué au questionnaire mérite d'être suivi ; les coopératives pourraient par exemple éliminer les boissons alcooliques et les remplacer par des vins sans alcool, sirops, orangeade, etc., etc.

CHRONIQUES DU MOIS

LES PARTIS POLITIQUES

La grève générale et le Congrès extraordinaire du Parti Socialiste Belge

Dès que furent connus les désastreux résultats de la dernière consultation électorale, des grèves et des désordres éclatèrent sur plusieurs points de la Belgique, et certains s'attendaient à un mouvement insurrectionnel. Quelques jours suffirent à ramener le calme. Mais ces troubles avaient vivement posé la question de savoir si l'on n'essaierait pas de conquérir le suffrage universel pur et simple par la grève générale.

C'est cette question que le Congrès extraordinaire du parti socialiste belge tenu à Bruxelles le 30 juin dernier avait à résoudre. Il serait d'ailleurs plus exact de dire que ce Congrès rechercha non pas si l'on déclarerait une grève générale — tout le monde était d'accord qu'il faudrait le faire —, mais quand on la déclarerait et comment.

Deux opinions étaient en présence. Les uns estimaient que les députés socialistes devaient, dès l'ouverture de la session extraordinaire des Chambres (9 juillet), déposer une proposition de révision de l'article de la Constitution instituant le vote plural. Si la Chambre refusait de prendre en considération cette proposition, la grève serait immédiatement décrétée. Cette thèse était celle de la Fédération de Charleroi, qui déposait l'ordre du jour suivant :

« La Fédération socialiste de l'arrondissement de Charleroi « proclame que, dans la recherche de la volonté nationale, il im- « porte à la fois d'instaurer l'égalité politique, le suffrage univer- « sel, et l'exacte loyauté de la représentation proportionnelle ;

« Estime qu'il est actuellement prématuré de réclamer l'ex- « tension aux femmes du droit de suffrage ;

« La Fédération confirme ses résolutions antérieures au sujet « de sa volonté de conquérir l'égalité politique. Elle charge ses « mandataires de déposer une proposition de révision dès la « constitution des Chambres. Elle soutiendra cette proposition

« par tous les moyens en son pouvoir, notamment par la grève « générale à laquelle elle est prête dès aujourd'hui.

« Le signal de celle-ci sera donné au cours de la session ex- « traordinaire, par la déclaration du gouvernement qu'il s'oppose « à la prise en considération de la proposition de révision ».

A cette thèse de la Fédération de Charleroi s'opposait celle du Conseil général du parti. Suivant cette dernière, la grève générale doit être longuement préparée, si l'on ne veut pas aller au devant d'un échec ; elle doit être l'aboutissement et comme l'attaque suprême dans la lutte pour le suffrage universel, non le commencement. Il suffirait d'ailleurs au gouvernement de prononcer la clôture de la session extraordinaire de suite après la validation des élus, pour que la grève fût sans action sur les parlementaires partis en vacances. Enfin le gouvernement souhaite à l'heure actuelle un mouvement qui prendrait forcément une allure insurrectionnelle et serait facilement écrasé, assurant ainsi de longues années de tranquillité politique.

Vandervelde et *Louis de Brouckère* ont défendu devant le congrès la thèse du Conseil général. *Victor Ernest* et *Jules Destrée* ont soutenu, au contraire, la motion de Charleroi.

Vandervelde parle d'abord de la victoire cléricale aux dernières élections. « Les cléricaux, dit-il, ont essayé, en déformant « ma pensée, de donner à mes paroles le sens que l'échec du « libéralisme me laissait indifférent ou me causait même une « certaine satisfaction. C'est là une calomnie. Nous nous som- « mes toujours refusés à ne voir dans ce que nous appelons les « partis bourgeois qu'une seule masse réactionnaire. Nous avons « toujours fait la différence entre ceux qui résistent jusqu'au « bout aux revendications ouvrières et ceux qui, par clairvo- « yance ou esprit de justice, comprennent la nécessité de faire « des concessions.

« Et alors même que, dans la dernière lutte, nous n'aurions « pas eu, avec les libéraux, le coude à coude de l'entente cor- « diale, encore eût-il été impossible que nous accueillions la dé- « faite du parti libéral avec satisfaction ou indifférence.

« Car la défaite du parti libéral a été en même temps une dé- « faite pour la démocratie et une défaite, au moins apparente, « pour le suffrage universel. »

L'orateur entre ensuite dans le cœur du débat en posant le problème de la grève générale : « Toutes nos organisations, dit- « il, toutes nos fédérations se déclarent en principe pour la « grève, mais à quel moment, mais dans quelles conditions ?

« Le Conseil général est unanime sur ce point : La grève gé- « nérale doit-être pacifique. Il faut l'organiser avec méthode et « ne la déclarer qu'au moment opportun. Nous ne la voulons

« pas à date fixe. Nous ne la voulons pas au cours de la session « extraordinaire de juillet.

« Mais qui dira que le moment est venu ? Il convient de créer « sur des bases plus larges un Comité du suffrage universel et de « la grève générale, où seront représentées toutes les forces po- « litiques, coopératives et syndicales du parti ouvrier. Ce co- « mité de grève aurait seul le droit de décider la grève, et de « plus, dès à présent, il aura pour mission de la préparer.

« Mais quand nous parlons de préparer la grève générale, des « explications complémentaires s'imposent pour écarter tout ma- « lentendu. Certains de nos camarades semblent croire que « deux alternatives sont seules possibles : ou bien la grève gé- « nérale sera déchaînée sans préparation aucune, ou bien la « grève générale organisée de telle sorte que les encaisses syn- « dicales puissent suffire à indemniser, fût-ce pendant des semai- « nes, tous ceux qui auraient abandonné le travail.

« C'est en raison du caractère évidemment chimérique de cette « seconde alternative que, à plusieurs reprises, aujourd'hui, nous « avons entendu dire : s'il faut attendre pour faire la grève gé- « nérale que nos syndicats groupent la grande majorité des tra- « vailleurs et aient 50 millions en caisse, nous risquons d'être « tous morts avant que la grève soit décidée ».

« Nul ne contestera que comprendre ainsi la grève générale, « ce serait la renvoyer aux calendes grecques.

« Seulement les grèves récentes ont montré qu'avec des res- « sources restreintes, avec des encaisses syndicales suffisantes « seulement pour indemniser pendant quelques jours, les travail- « leurs peuvent tenir bon pendant des semaines, s'ils ont à leur « disposition des secours en argent et en vivres qui permettent « de venir en aide aux plus nécessiteux ».

L'orateur conclut en ces termes : « Je ne vous dis pas que « le Conseil général compte sur votre énergie et votre esprit de « sacrifice : ils nous sont acquis, mais sur votre sans froid, votre « patiente ténacité. Souvenez-vous de nos luttes du passé, de « 1893, de 1902, non seulement pour y trouver des exemples, « mais aussi pour en tirer des leçons. Nous avons la conviction, « fondée sur de nombreux indices, que la seule chose qui puisse « compromettre le triomphe de notre juste cause, ce sont les « fautes que nous pourrions commettre. Nous ne les commet- « trons pas ».

Georges Hubin n'espère pas que le suffrage universel puisse être obtenu sans coup férir. La thèse du Conseil général -- grève générale pacifique de plusieurs semaines -- lui paraît utopique : la grève est impossible sans violences. Il préférerait à la grève

générale une série de grèves intermittentes qui désorganiseraient la vie économique et acculeraient la bourgeoisie à la défaite.

Victor Ernest expose au Congrès quel est l'état d'esprit des socialistes de la région de Charleroi : ils ont assez des atermoiements et des reculades ; ils veulent une action immédiate et générale ; ils sont pleins d'ardeur et d'espoir ; tout compromis serait pour eux la plus troublante des déceptions. « Prenez « garde, dit-il, de briser les organisations ouvrières, si vous ne « vous inspirez pas de cette mentalité de bravoure et d'impa- « tience. Vous avez toujours pu compter sur le pays socialiste « de Charleroi. Il compte sur vous ; répondez à son appel et ne « dites pas que ce sont les pires fous, ceux qui sont remplis « d'enthousiasme et de combativité. »

Louis de Brouckère insiste surtout sur la nécessité de préparer de longue main un mouvement de grève générale, si on le veut efficace, c'est-à-dire pacifique. Il ne saurait sagement être question de le déclarer pendant la session extraordinaire : « Et alors « quand ? Au plus tôt, pendant la session suivante. Tout le « monde, en effet, est d'accord que la grève générale doit con- « corder avec une action parlementaire. Dès lors, la froide rai- « son nous dit que ce n'est qu'au cours de la session ordinaire « de novembre que peut raisonnablement se placer le mouve- « ment voulu au fond par tous. Mais nous ne devons lancer « celui-ci que lorsque nous serons prêts, et lorsque le moment « nous paraîtra le plus avantageux... Laissez le gouvernement, « grisé par un succès apparent et factice, commettre des fautes « nouvelles, et s'affaiblir... Travaillons, notamment en redou- « blant notre propagande antimilitariste, à désarmer le gouver- « nement... Répétons sans cesse aux oreilles de tous la parole « sublime : tu ne tueras pas !

« Et si nous pouvons consacrer notre hiver à renforcer notre « armée syndicale, si nous l'employons à faire pénétrer plus « profondément l'esprit antimilitariste dans les casernes, notre « mouvement sera bientôt vainqueur.

« Oh, je sais qu'il y a quelque courage à contrarier les impa- « tiences, et je sais bien qu'il est plus facile de s'écrier qu'on « est prêt à aller jusqu'au bout. Mais s'il y a des courages qui « soient si prêts de défaillir, je dis qu'on ne peut pas compter sur « de pareils courages, qui ne résistent pas à quelques mois de « préparation. La vraie bravoure est plus endurante. Préparons- « nous ! Que dès demain les Fédérations se réunissent, qu'on se « mette à l'œuvre, et l'on verra si ceux qui, aujourd'hui, conseil-

« lent le calme, seront au moment opportun les moins énergi-
« ques et les moins résolus ».

Jules Destrée estime que, puisque les voies légales sont fermées, il faut « aller à travers champs. » Aux situations exceptionnelles, des mesures exceptionnelles. C'est ainsi qu'a surgi d'instinct l'idée de la grève générale. Dans les circonstances présentes, l'élan, la flamme et l'énergie comptent seuls. « Quand le « pauvre homme, dit l'orateur, sait que les gendarmes et les « magistrats sont là, et qu'il veut marcher quand même, c'est « qu'il entend courir les risques et les aléas... Il y a certes de la « vérité dans les deux thèses : on ne fera de miracles ni avec la « force de l'enthousiasme ni avec la préparation lente et savan- « te. Au Conseil général, nous éprouvons généralement l'impres- « sion d'une douche ; et c'est parce, dans nos régions, nous sen- « tons l'ardeur au combat, que nous ne sommes pas d'accord « avec nos amis. Nous avons pensé que dès la rentrée prochaine, « nous devions déposer une proposition de revision et l'appuyer « par la grève générale. Nous sommes prêts, nous, dès demain. » Il faudrait donc agir tout de suite. Mais afin de maintenir l'unité du Parti et de ne pas commencer la séparation de la Flandre et de la Wallonie dans les rangs du P. O. », *Destrée* consent à attendre six mois. « En novembre, dit-il, nous vous rapellerons votre jugement ». Il termine son discours en ces termes :

« Charleroi sacrifie son impatience fiévreuse. Mettez-vous au « niveau de son enthousiasme ! Ne parlez donc plus de toutes « ces choses tristes et effrayantes, qui devaient nous épouvan- « ter et nous paralyser. Je vous attends demain à l'action !

« Dites donc au dehors, Messieurs les journalistes, que cette « masse de délégués, ici présents, a entendu, sans se laisser « ébranler, les discours de Vandervelde et d'autres qui tombaient « sur eux comme une pluie rafraichissante, et que rien n'a pu « atténuer leur volonté et leur énergie ! Et ajoutez que le gou- « vernement, que le pays ne connaîtront plus ni trêve ni repos, « avant que justice pleine ne soit faite au peuple belge ».

Après un discours d'*Anseele*, qui reprend le point de vue de Vandervelde et de de Brouckère, lecture est donnée de l'ordre du jour suivant signé par Anseele, Vandervelde, de Brouckère et Destrée :

Le Congrès proclame que, dans la recherche de la volonté nationale, il importe à la fois d'instaurer l'égalité politique, le suffrage universel et une exacte loyauté de la représentation proportionnelle ;

Il confirme ses résolutions antérieures au sujet de sa volonté de conquérir l'égalité politique ;

Il charge ses mandataires de déposer une proposition de révi-

sion au plus tard à la rentrée parlementaire de novembre prochain.

Il soutiendra cette proposition par tous les moyens en son pouvoir, notamment par la grève générale.

Cet ordre du jour est suivi de conclusions, dont voici les termes :

Nous voulons la grève générale. Nous la préparerons formidable et irrésistible, mais nous la voulons pacifique, en dépit de toutes les provocations et de tous les incidents possibles.

Il ne peut être question de la décréter dès juillet prochain. Il faut qu'un vaste comité soit constitué, qui réunira les délégués de toutes les grandes organisations économiques et politiques.

Le comité agira sans relâche et, par toutes les mesures utiles, préparera la grève. Il la décrètera aussitôt qu'il aura acquis la conviction que, la masse ouvrière étant prête, le moment est propice.

Le Comité national du suffrage universel et de la grève générale sera composé :

1° Du Conseil général ;

2° De la Commission syndicale :

3° Du Comité de la Fédération des coopératives ;

4° Des Comités des Fédérations nationales de métiers.

Ordre du jour et conclusions sont votés à l'unanimité des 1500 congressistes réunis à la Maison du Peuple.

Il est difficile de formuler un jugement sur la valeur des résolutions prises par le congrès du Parti socialiste belge. On a bien l'impression que les légalistes à outrance ont remporté une victoire : celle du « calme flamand » sur « l'ardeur wallonne ». D'autre part, n'a-t-on pas le droit de se demander si la motion de Charleroi exprimait un souffle suffisamment profond pour entraîner des actions efficaces ? La facilité avec laquelle Destrée a accepté de remettre à plus tard la date de la grève permettrait de le penser.

Tout dépend donc de ce que va faire maintenant le Parti socialiste belge. La motion votée par le congrès est suffisamment élastique (comme toutes les motions de congrès) pour justifier les attitudes les plus divergentes. Seule l'action qui va suivre lui donnera sa véritable signification.

J. B. Séverac.

Le Terrorisme et le Parti Socialiste Révolutionnaire Russe

La presse « illégale » du parti socialiste-révolutionnaire russe compte un organe nouveau, l'*Initiative* [1], dont les rédacteurs préconisent une orientation nouvelle de la tactique du parti.

Ils estiment que la répression du mouvement révolutionnaire n'a pas replacé la Russie de 1912 dans son ancienne situation. Les classes dirigeantes se sont constituées et organisées plus fortement que jamais. De leur côté, les classes travailleuses manifestent de grands besoins de culture et d'organisation, qui s'expriment par des syndicats, des coopératives, des sociétés d'instruction. Il est donc impossible qu'un parti qui s'efforce d'être un agent politique actif n'accorde pas sa tactique aux changements ainsi survenus. Le parti socialiste-révolutionnaire doit donc réviser ses méthodes. Il s'agit pour lui, s'il veut jouer un rôle efficace, de pénétrer dans les organisations économiques du prolétariat et de la paysannerie, de participer de la façon la plus large à l'action paysanne et ouvrière.

Cette nouvelle orientation entraînerait l'abandon de méthodes anciennes, parmi lesquelles le terrorisme. « La portée historique de la terreur, disent les rédacteurs de l'*Initiative* ne saurait être niée. Introduite dans la pratique révolutionnaire, elle a réveillé la conscience politique. Les attentats terroristes s'accordaient à la croissante rumeur de la marche en avant du peuple. Dans la lutte ouverte, ils accompagnaient et suivaient l'attaque de masse. Ces circonstances passées, peuvent, certes, se reproduire dans l'avenir au moment de l'éruption révolutionnaire. Mais ce n'est pas le cas maintenant. La terreur ne peut plus jouer son ancien rôle d'éducateur politique, car cette conscience que la propagande de jadis pouvait éveiller par la terreur, le peuple l'a maintenant... La terreur ne peut pas davantage jouer le rôle de signal, car le mouvement révolutionnaire est loin de cet état de tension où des actes révolutionnaires individuels peuvent faciliter le passage à l'action ».

Si ces tendances nouvelles l'emportaient dans le parti socialiste-révolutionnaire russe, elles transformeraient singulièrement sa physionomie : mais il faut compter avec les résistances des conceptions traditionnelles de l'action révolutionnaire et des séductions qu'exercera longtemps encore, sur une jeunesse généreuse, une méthode d'action dont le passé est glorieux et la pratique parfois héroïque.

J.-B. S.

(1) *Potchine*, organe d'un groupe de socialistes-révolutionnaires, Paris, n° 1, juin 1912.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Cinquième Congrès du Syndicat National des Sous-Agents des P. T. T.

Le syndicat des sous-agents des P. T. T., qui, par son attitude de combat, a pris délibérément la tête du mouvement syndicaliste des fonctionnaires, vient de tenir à *le Bellevilloise*, les 4, 5 et 6 juillet, son cinquième congrès national. Cent vingt délégués y représentaient les neuf mille adhérents des trente huit groupes de la Seine et des trente-trois groupes de province.

Le Congrès affirme d'abord sa foi syndicaliste et ses sentiments de solidarité envers le prolétariat, par l'ordre du jour suivant :

« A l'ouverture de ses travaux, le Congrès national des Sous-« Agents adresse à la classe ouvrière organisée l'expression ar-« dente de sa sympathie et de sa solidarité.

« Il apporte aux inscrits maritimes en lutte contre la rapacité « des compagnies de navigation — qui, avec la complicité d'un « gouvernement esclave des financiers — se placent au-dessus « des lois, non seulement son appui moral et ses encouragements, mais aussi son appui pécuniaire.

« Le Congrès s'associe à la multitude de protestations élevées « contre les agissements stupides du pouvoir qui maintient « dans les geôles républicaines les camarades seulement coupa-« bles d'avoir proclamé le droit à la vie et d'avoir dénoncé les « iniquités sociales. Il réclame pour tous une aministie large et « entière. Il salue tous les grands cœurs, tous les éducateurs « qui, par les journaux et les brochures, s'efforcent d'éduquer « le peuple exploité et opprimé, et apportent aux cerveaux en-« core inconscients la lumière de leur savoir. Il salue par-dessus « les frontières les frères de misère des P. T. T. et toute la « famille ouvrière, de toutes les nations ;

« Estime qu'il est nécessaire de répondre à l'internationale « des capitalistes par l'internationale des travailleurs ;

« Affirme sa foi dans un avenir meilleur, obtenu par le syndi-« calisme, arme efficace pour la conquête de son émancipation « et de sa libération définitive. »

Le Congrès entame ensuite l'examen des questions figurant à son ordre du jour.

Paroles de ministre. — Le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, M. Chaumet, avait, dans un discours de fin de banquet, conseillé aux postiers de ne pas adhérer au syndicat et mis en doute la compétence et le zèle des sous-agents syndiqués. Voici la résolution que le Congrès a votée en réponse à cette provocation :

« Le Congrès, après avoir pris connaissance des discours pro-
« noncés par M. Chaumet, agissant en sa qualité de sous-secré-
« taire d'Etat ;

« Considérant les attaques dont le syndicat a été l'objet, re-
« grette de voir un représentant officiel de la IIIe République
« s'abaisser au point de se transformer en courtier de recru-
« tement en faveur d'une association servile et domestiquée que
« la majorité des sous-agents veut ignorer ;

« Qu'il a par ses paroles désigné à la vindicte publique et à
« tout le personnel des P. T. T. les sous-agents qui ont l'au-
« dace de se réclamer d'une loi républicaine ;

« Le Congrès proteste et tient à assurer le public que les adhé-
« rents au syndicat ont un égal amour pour leurs devoirs pro-
« fessionnels et pour leurs droits de citoyens : qu'ils mettront
« autant de dévouement à l'exécution du service que d'énergie à
« sauvegarder leur dignité et à la faire respecter ;

« Invite les sous-agents réellement conscients à comprendre
« que les intérêts de M. Chaumet, journaliste, député et sous-
« secrétaire d'Etat, sont au point de vue social diamétralement
« opposés aux leurs : que les conseils qu'il leur donne de ne pas
« adhérer au syndicat sont motivés par la crainte de la perte de
« son portefeuille et non par sentimentalisme ;

« Mais, considérant d'autre part que ces attaques ont été
« faites à l'issue d'un banquet copieux ; que dans ces conditons
« on est fondé à croire que ses paroles ont dépassé sa pensée,
« son écart de langage devient excusable ; pour ces raisons,
« estime qu'il y a lieu d'accorder à M. Chaumet le bénéfice des
« circonstances atténuantes. »

Le journal corporatif. — Certains postiers auraient désiré que *Le Cri Postal*, qui défend les revendications du syndicat des sous-agents, mais est officiellement indépendant de lui, devint sa propriété et son organe. Il a paru prudent à la commission chargée d'étudier la question de maintenir le *statu quo*. Le Congrès adopte cette solution à une forte majorité.

Les cotisations. — Après une longue discussion, la proposition de porter de 50 à 75 centimes la cotisation mensuelle est rejetée.

Le Congrès a craint que cette augmentation arrêtât le recrutement et déterminât même des défections.

Les Salaires. — Le syndicat mène depuis longtemps une ardente campagne pour le relèvement général des salaires. Le projet Groussier qui prévoit un relèvement équitable et qui met de l'ordre dans les catégories administratives donnerait entière satisfaction aux postiers. Ceux-ci se contenteraient cependant — comme d'un pis aller — du projet beaucoup plus modeste de M. Chautard. Mais ils ne peuvent accepter les propositions de la commission extra-parlementaire, qui réduisent à un taux ridicule le relèvement de salaires : 150 francs réalisables en cinq exercices.

Bordères propose qu'une délégation soit envoyée au rapporteur du budget des postes, afin d'obtenir que les dispositions avantageuses du projet Chautard soient insérées dans le projet issu des travaux de la commission extra-parlementaire. Il en est ainsi décidé par le Congrès.

Le cas Bordères. — Une commission chargée de proposer au Congrès l'attitude à prendre touchant la question de la réintégration de Bordères, que le gouvernement avait révoqué avec l'intention d'amoindrir la vitalité du syndicat, demande au Congrès de voter la lettre suivante adressée au Président du Conseil :

« Le cinquième Congrès du Syndicat national des sous-agents,
« statuant sur la révocation du camarade Bordères, secrétaire
« général de l'organisation ;

« Après avoir pris connaissance du désir manifesté par l'inté-
« ressé d'être réadmis dans les cadres administratifs, conformé-
« ment à la demande ci-jointe ;

« A l'honneur de demander à M. le président du conseil de
« prendre en considération cette demande de réintégration ;

« Considérant que cette révocation a été approuvée par déci-
« sion gouvernementale du 30 janvier 1912 ;

« Estimant que le courrier ambulant Bordères accomplissait
« son service à la grande satisfaction de ses supérieurs, que
« cette révocation peut être considérée comme une atteinte por-
« tée au libre exercice du droit d'association, l'envoi de la circu-
« laire incriminée n'étant que l'exécution d'un mandat donné ;

« Que, si d'autre part, on incrimine les termes employés, le
« Congrès peut prétendre que ceux-ci se conciliaient avec le
« droit de critique ;

« En conséquence le Congrès demande instamment à M. le

président du conseil de rapporter une mesure imméritée dont « les effets ont assez duré et de réparer ainsi l'injustice commise. »

Les congressistes votent cette motion à l'unanimité et y apposent tous leurs signatures.

Les Conseils de discipline. — Dans les conseils de discipline prévus dans la nouvelle organisation de l'administration des P. T. T., deux membres seulement — sur neuf — sont élus par leurs camarades. Le congrès est unanime à condamner cette parodie de tribunal, décide néanmoins de prendre part aux élections des délégués, mais interdit à ceux-ci de siéger lorsque des camarades seraient traduits devant le Conseil pour délit d'opinion au cas de propagande syndicale.

Le Congrès s'occupe encore de l'*avancement*, des *feuilles signalétiques*, des *accidents du travail* et, son ordre du jour étant épuisé, se sépare, après avoir décidé l'achat de cinq obligations de l'*Humanité* et de *La Bataille Syndicaliste*.

René Claes.

REVUE CRITIQUE

Zur Sociologie des Parteiwesens in der Modernen Democratie

Par Robert Michels.

(*Leipzig, Verlag von W. Kleinkhardt.*)

L'étude de Robert Michels est une analyse très subtile du mécanisme des partis politiques. Il montre comment les partis reconstituent, dans leur fonctionnement intérieur, les oligarchies qui se forment au sein des démocraties.

Le parti est un microcosme de l'État. Même différenciation entre gouvernants et gouvernés ; même impuissance des masses à se conduire elles-mêmes ; même nécessité de chefs ; mêmes dangers, par conséquent, de tyrannie et de corruption.

Michels est sceptique sur les moyens de remédier à ce mal, qu'il considère comme un mal nécessaire. Il faut se résoudre à lui faire sa part, en s'efforçant de le réduire le plus possible. Michels compte sur le développement de l'esprit critique et de l'esprit de contrôle, pour opérer cet assainissement des partis

et de la démocratie. Tout se ramène donc à l'éducation des masses, à leur formation psychologique, au développement de *l'esprit public*.

Ce sont là des vérités de bon sens, et, au fond, c'est à des vérités de cet ordre, parce qu'elles sont la trame de la vie réelle, qu'aboutissent toujours les investigations bien menées et munies de l'appareil le plus scientifique. Et ce ne sont pas ces humbles conclusions de sens commun que je reprocherai au travail de Michels, si consciencieux, si bourré de notes, de références, d'observations personnelles.

Le seul point sur lequel portera ma discussion se limite à ce qu'il a dit du syndicalisme. Il croit que la différenciation du syndicalisme et de la démocratie n'est pas fondamentale. Le syndicat a les défauts du parti, comme le parti a les défauts de l'Etat. Il a des chefs, qui, pour n'être ni des députés, ni des ministres, acquièrent leur mentalité et se livrent à leurs pratiques. Ce n'est pas la faute aux syndicats, pas plus qu'aux partis et à l'Etat. Mais c'est la rançon de toute organisation. Pas de groupement sans représentation ; pas de représentation sans chefs ; pas de chefs sans domination.

Admettons le principe de l'inhérence de ces infirmités à tout groupement. Il est vrai, en gros. Mais le problème n'est nullement résolu. Il ne s'agit pas de savoir si le groupe syndical obéit aux mêmes lois intérieures que le groupe politique ou le groupe étatique. Mais bien *si le terrain syndical est aussi propice que le terrain politique ou que le terrain étatique à la propagation de ces maladies endémiques*.

C'est ce que les syndicalistes contestent. Michels ne tient pas compte, me semble-t-il, de l'effort que nous avons fait pour différencier la société politique et la société économique.

Nous avons pourtant toujours essayé de montrer que l'opposition essentielle entre la société économique, qui porte le syndicat, et la société politique, dont les partis sont les organes, réside dans l'origine sociale des membres qui les composent.

Le syndicat n'est formé que d'ouvriers et ne discute que des questions ouvrières. Double conséquence : 1°) La compétence, étant en raison directe de la limitation et de la proximité des problèmes à résoudre, il y a un nombre considérable de chances pour que le syndiqué soit capable de comprendre les questions syndicales, qui encerclent sa vie quotidienne, matérielle et morale ; 2° La distance qui sépare le syndiqué du « chef » syndical est la moins grande qui puisse exister entre un mandant et son mandataire, et la facilité du contrôle du représentant par l'organisation représentée est portée à sa limite extrême.

Au contraire, ce double problème de la compétence et de la

distance, le parti politique et la démocratie ne peuvent le solutionner que dans son sens le plus mauvais :

1° L'infinité des questions politiques est telle, qu'il est impossible à l'électeur, personnage abstrait, considéré hors de son cadre social qui est sa classe, d'acquérir la compétence nécessaire à la direction et au contrôle de son député ou de son ministre ; 2° L'écart est tel entre l'élu et l'électeur, il y a un tel espace entre eux, que le contact ne peut être que lointain et la surveillance illusoire.

C'est parceque les groupes économiques, fondés sur la défense d'intérêts immédiats, apportent un puissant correctif au défaut de l'incompétence et de l'impuissance des groupes politiques, que le syndicalisme les a placés, dans l'estimation des valeurs, au-dessus de la démocratie.

En dernière analyse, ce sont les notions de *classe* et de *parti*, de *lutte de classe* et de *lutte de parti* que ces problèmes mettent en cause. Michels ne les a pas abordés, et je le regrette.

Il aurait été utile aussi d'examiner, par voie de conséquence, la conception marxiste et la conception proudhonienne, si parentes sur ce point, de la lutte de la « société civile » et de la société politique. Cette théorie, qui est commune à Marx et à Proudhon, *d'absorber le politique dans l'économique*, *d'éliminer l'Etat au profit des groupes sociaux*, est caduque, si vraiment les organisations sociales sont condamnées, par une nécessité de fer, à reproduire les vices des organisations politiques.

Mais alors, si vraiment la substitution de l'*administration* au *gouvernement* est une utopie, parce qu'il ne peut pas y avoir d'*administration* sans *gouvernement*, faut-il du moins encore discuter l'analyse marxiste et proudhonienne et démontrer son artifice.

En réalité, Michels a repris, mais avec un plus doux scepticisme, la vieille critique des anarchistes anti-syndicalistes. C'est une grave question, pour le mouvement ouvrier, de savoir s'il doit changer à tout instant ses représentants et ses fonctionnaires, pour les empêcher de se corrompre et de trahir. Il y a là toute une foule de problèmes pratiques qui se posent et qui mettent en jeu pour l'avenir le fonctionnement régulier des syndicats. Et le simplisme anarchiste, pas plus que le demi-pessimisme de Michels, ne sauraient les résoudre.

Il est vrai qu'il suffit, et c'est là le mérite de la critique de Michels, d'avoir appelé l'attention sur ce point sensible. Nous aurions préféré que Michels discutât plus à fond ce qu'il croit être notre erreur. Remercions-le cependant de son avertissement.

Mais, pour ma part, je continue à croire que le milieu syndical peut être différent du milieu politique ; qu'il peut en tout cas

se prêter infiniment moins aux défaillances inévitables du principe de la délégation ; et que, s'il a souvent offert et s'il offre encore, *et là-dessus Michels a raison*, de nombreux exemples de chefs de syndicats, politiciens, autoritaires, corrompus et corrupteurs, il a du moins en lui, de par sa nature essentielle, *la possibilité d'y apporter le maximum d'atténuations*.

C'est ici vraiment que l'organisation et l'éducation, si peu puissantes dans le domaine politique, peuvent exercer leur vertu.

HUBERT LAGARDELLE.

La Sociologie de Proudhon

par M. C. BOUGLÉ

(Paris, A. Colin, 1912)

L'étude très originale que M. Bouglé a consacré à Proudhon restera comme une des principales contributions à ce réveil des idées proudhoniennes qui caractérise ces dernières années. Au mois de février, la *Société de philosophie* a consacré une séance à l'examen des thèses de M. Bouglé. Par un sentiment de large libéralisme, M. Bouglé y avait invité tous ceux qui pouvaient s'intéresser à son interprétation et lui soumettre des objections. J'ai pris part occasionnellement à cette discussion. Je redirai ici à M. Bouglé les réflexions que je lui ai soumises publiquement.

Je partage l'opinion de M. Bouglé sur l'importance centrale, dans les idées de Proudhon, de la notion de groupe. C'est aussi ce que le syndicalisme peut, à mon sens, retenir de plus net de la pensée proudhonienne.

Je demanderai cependant à M. Bouglé si l'idée de groupe suffit à constituer la sociologie. Si oui, Proudhon est évidemment sociologue. Si non, c'est-à-dire si la sociologie est tout de même autre chose, si c'est une école avec ses méthodes rigoureuses et ses limites précises, M. Bouglé en élargit abusivement le cadre pour y mieux faire entrer notre auteur.

Il n'a pas cru utile de légitimer autrement ce titre de sociologue qu'il donne à Proudhon. Mais le lecteur ou l'auditeur non avertis ont besoin d'être éclairés et M. Bouglé leur doit une explication.

En outre, M. Bouglé me paraît s'être arrêté en route. Il y a

plusieurs sortes de groupes : groupe familial, groupe national, groupe social, etc. N'y a-t-il pas, pour Proudhon, une sorte de hiérarchie de ces groupes, ou, tout au moins, n'y en a-t-il pas un qui tient dans ses préoccupations, et qui a eu dans son activité pratique, la première place? Je veux dire la classe ouvrière.

Il me semble qu'on oublie singulièrement que Proudhon était avant tout un *socialiste*, un révolutionnaire, qui a écrit et agi en vue de fins sociales précises. Pourquoi le décolorer et nous montrer un Proudhon neutre et terne ? Ne peut-il être *sociologue* qu'en cessant d'être *socialiste ?*

Il faut donc, me semble-t-il, pousser plus loin l'analyse de M. Bouglé, et, de la notion de groupe, à laquelle il s'est arrêté, arriver à la notion de classe sociale, et par suite de classe ouvrière, qui a tant obsédé Proudhon. La *Capacité politique des classes ouvrières* ne dit-elle pas toute sa pensée sur ce point, autant que son action personnelle sur le monde ouvrier ? Nul mieux que lui n'a défini le concept de classe et ne l'a mieux illustré par la réalité ouvrière. En un sens, mais en un sens seulement, il est sur ce point supérieur à Marx.

Et puis, quand il oppose — ce qui est le fondement même de ses idées politiques — la société économique à l'Etat, lorsqu'il formule, comme programme essentiel, la nécessité de dissoudre l'organisation étatique dans l'organisation économique, c'est aux groupements ouvriers, aux institutions ouvrières, aux compagnies ouvrières qu'il en appelle surtout.

C'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'ont interpreté les anti-étatistes qui, dans l'*Association Internationale des Travailleurs*, se sont, à la suite de Bakounine, réclamés de lui. Ils entendaient, sur ce terrain de l'absorption de la société étatique par la société civile, faire la synthèse des idées de Marx et de Proudhon, si proches à cet égard. Et aujourd'hui, c'est cet anti-étatisme, cet appel à l'organisation spontanée et libre de la société économique, loin de l'Etat, contre l'Etat, que les syndicalistes, depuis Pelloutier, l'ancien secrétaire de la *Fédération des Bourses du Travail*, ont surtout vu dans Proudhon. Pour apprécier une doctrine, il faut aussi, je crois, examiner ce qui en est passé dans les faits et quel est, en dernière analyse, son rayonnement posthume. Il ne sert à rien de tirer théoriquement d'un système d'idées aussi contradictoire que celui de Proudhon, ce qui convient à nos recherches personnelles ; il est indispensable d'en mesurer ce que la réalité en a pris ou confirmé.

J'ajoute qu'il n'y a rien là de contradictoire avec la partie individualiste et rurale des conceptions de Proudhon. Son socialisme paysan ne s'oppose pas à son socialisme ouvrier. Il s'applique seulement à une autre matière économique : la petite propriété, au lieu de la grande industrie. Mais, dans les deux cas, c'est la

même dignité du *producteur* qu'il revendique, c'est la même exaltation de la personnalité créatrice qu'il poursuit chez l'homme de l'usine et chez l'homme de la terre.

Telles sont les observations que me suggère la thèse de M. Bouglé.

Il a eu raison de partir de la notion de groupe, pour expliquer Proudhon ; mais il a omis de préciser le contenu du mot sociologue et d'en justifier par là son application. Enfin, il a eu tort de ne pas pousser son analyse jusqu'à la notion de classe, où il aurait trouvé la classe ouvrière, et de méconnaître que Proudhon a été essentiellement un socialiste, dont, en partie du moins, grâce au syndicalisme, la pensée s'incorpore de plus en plus à la pratique.

HUBERT LAGARDELLE.

Le Conflit Anglo-Allemand

Par MICHEL PAVLOVITCH

(Paris, Giard et Brière, 1912.)

M. Michel Pavlovitch, dont la compétence en matière de politique internationale fait autorité en Russie, a voulu, dans le travail serré qu'on va lire, réagir contre les alarmistes qui colportaient l'annonce d'une guerre inévitable entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Les évènements ont confirmé, avec une force qu'il n'espérait peut-être pas lui-même, ses prévisions perspicaces.

Déjà, le voyage de lord Haldane à Berlin, il y a quelques mois, avait été significatif. Il était apparu comme la première affirmation du rapprochement anglo-allemand. Et les discours qui suivirent, de M. Asquith, de M. de Bethmann-Holweg et de sir Edward Grey ne pouvaient que donner à cette croyance la valeur d'une certitude.

Sir Edward Grey, notamment, s'était exprimé avec une clarté saisissante : « Dans ce pays (l'Angleterre) vit un grand peuple indus-« triel, jouissant d'un grand développement industriel, en espé-« rant un plus grand encore ; en Allemagne vit aussi un grand « peuple industriel, jouissant d'un grand développement indus-« triel, en espérant un plus grand encore. Dans l'intérêt de ces « deux peuples, il faut que la paix subsiste. »

Aujourd'hui, l'accord est publiquement avoué. Le toast que vient de porter lord Haldane, au banquet annuel de l'hôpital allemand à Londres, marque le programme des relations nouvelles entre l'Angleterre et l'Allemagne : « J'ai l'impression très « forte que, durant les dernières années, l'Angleterre et l'Alle- « magne sont arrivées à se ressembler beaucoup plus qu'anté- « rieurement. L'Allemagne, comme nous, est devenue une grande « nation commerçante. Elle se distingue non seulement dans le « domaine de la pensée, de la science et de l'art, mais aussi dans « le domaine de l'action ; elle a déployé cette activité pratique « qui distingue la race. *Du fait que nous en sommes venus à nous* « *ressembler ont résulté des problèmes, des froissements. Entre* « *nous une certaine rivalité a été l'effet de notre ressemblance. Il* « *faut que cette rivalité soit sans amertume, afin que nous puissions* « *entreprendre une tâche commune. L'empereur allemand, je le* « *sais, partage profondément cette conviction.* »

L'empereur allemand, à son tour, disait, en effet naguère, à Kiel, en recevant le Commodore Pim, qui lui remettait la coupe Cumberland au nom du *Royal Thames Yacht Club* : « Puisse « cette semaine être entre les deux clubs et nos deux pays un « nouvel anneau de cette chaîne d'amitiés personnelles et spor- « tives ! Puisse cette coupe Cumberland être un gage visible de « cette amitié si naturelle et si précieuse pour l'Angleterre et « pour l'Allemagne ! »

Ces citations sont le meilleur commentaire au raisonnement si rigoureux de M. Michel Pavlovitch.

Que pourrais-je y ajouter ?

Comment, d'ailleurs, ne pas être frappé, avec lui, je ne dis pas des *impossibilités*, mais des *improbabilités* actuelles d'une guerre anglo-allemande ? Il a montré, par des faits irréfutables, que l'industrie et le commerce anglais ne sont nullement en décadence, par suite de la concurrence de l'Allemagne. Bien mieux : l'Allemagne acquiert de plus en plus une importance croissante comme débouché des produits anglais. Et puis, combien de raisons techniques, de difficultés matérielles, étant données la situation insulaire de l'Angleterre et continentale de l'Allemagne, ne s'opposent-elles pas à l'entreprise facile d'opérations guerrières ? Sans compter la puissance de l'opinion publique, qui est pacifique et non belliqueuse, dans les deux pays. La force accrue du socialisme allemand et du mouvement ouvrier anglais n'est-elle pas, enfin, dans une certaine mesure tout au moins, le meilleur garant de la paix ?

Je ne dis pas que la conciliation soit dans les cœurs, si elle est dans les intérêts. C'est là un tout autre domaine. L'incom-

patibilité de l'âme allemande et de l'âme anglaise est indiscutable. Le libre esprit de la vieille Angleterre s'accommode mal du pesant autoritarisme de l'Allemagne. L'une et l'autre représentent dans le monde des disciplines contraires et leurs civilisations s'opposent.

Mais les contacts internationaux ont d'autres motifs que les sentiments. Ce sont ces préoccupations pratiques qui écartent, pour l'instant, les dangers de la rivalité anglo-allemande. La même marche du capitalisme qui, en multipliant les causes économiques des conflits, accroît les chances de guerre, développe aussi, par un effet contraire, précisément parce qu'elle aggrave les risques, les besoins de paix.

Que sortira-t-il de l'accord, dont il semble qu'il ne reste plus que les détails à fixer ? Est-ce pour mieux traiter la question de l'achèvement du chemin de fer de Bagdad que M. Marshall a quitté Constantinople pour Londres ? Et au prix de quelles concessions en Afrique, l'Allemagne va-t-elle laisser l'Angleterre pénétrer plus commodément en Asie ?

Autant de questions que les mois qui vont suivre auront à résoudre. Mais le fait de les poser ne nous éloigne-il pas, mieux que les plus savantes diplomaties, de toute menace imminente de guerre? Et les vues si claires de M. Michel Pavlovitch ne s'en trouvent-elles pas une fois de plus ratifiées ?

HUBERT LAGARDELLE.

ECHOS

Une série de conférences d'HUBERT LAGARDELLE hors de France

Le *Mouvement Socialiste* (N° de mars) a relaté la première des conférences que, de février à juin, Hubert Lagardelle a données hors de France. Nous publions aujourd'hui quelques notes sur celles qui ont suivi. Le thème général en était : *La France actuelle : politique, religieuse, sociale, littéraire, philosophique.*

VIENNE. — Le 5 mars, la *Société de Sociologie* de Vienne avait organisé, devant un public à la fois politique, scientifique et universitaire, une conférence de Hubert Lagardelle sur *Le Syndicalisme français, au point de vue économique, politique et sociologique.*

La *Neue Freie Presse* en a publié le compte-rendu dans son numéro du 6 mars.

Voici les principaux points de l'exposition de Lagardelle :

Il rappelle, d'abord, les conditions historiques, propres au milieu français, qui ont créé le syndicalisme. Il le définit ensuite comme l'interprétation d'un mouvement de classe, qui apporte une évaluation nouvelle des valeurs syndicales et leur reconnaît une action transformatrice.

Au point de vue économique, le syndicalisme est l'aspect ouvrier du capitalisme : 1° Il entend utiliser les acquisitions du capitalisme, et le pousser aux plus hauts perfectionnements, pour augmenter son héritage ; 2° Le point central de la lutte ouvrière est le cadre capitaliste de l'atelier : il s'agit de transformer l'atelier capitaliste en atelier autonome ; 3° le syndicalisme, comme le capitalisme,ne saisit dans l'ouvrier que le producteur.

Au point de vue politique, le syndicalisme est la lutte politique spécifique de la classe ouvrière : 1° les classes ne sont pas les partis et la lutte de parti n'est pas, au sens politico-juridique du mot, une lutte de classe ; 2° le syndicalisme est un *socialisme des institutions*, c'est-à-dire que la politique syndicaliste a pour objectif d'enrichir le prolétariat d'un ensemble d'institutions personnelles, au détriment de l'Etat ; 3° les moyens de la lutte syndicaliste se groupent autour de la notion politique d'action directe, qui est l'action synthétique de la classe ouvrière agissant par ses propres forces.

Au point de vue psychologique, le syndicalisme éduque la personnalité et réintroduit la notion de volonté dans la lutte ouvrière : 1° L'action seule ayant une valeur éducative, la théorie est remise à sa place secondaire d'instrument toujours revisable, et le pragmatisme se substitue au dogmatisme ; 2° Les sentiments de combativité, c'est-à-dire de courage et de sacrifice, qui sont les sentiments moteurs par excellence de la personne humaine, forment la trame morale du syndicalisme ; 3° La conception du socialisme que crée le syndicalisme est une conception psychologique, qui ne se contente pas de changer le cadre extérieur de la vie, mais les dispositions de la conscience.

De ce triple point de vue, le syndicalisme présente sous de nouveaux aspects le problème de la vie moderne, et, dépassant son origine ouvrière, prend une valeur humaine.

Budapest. — A Budapest, c'est la *Société de Sociologie* hongroise qui avait appelé Hubert Lagardelle, qui l'a entretenue, le 9 mars, du *Mouvement des idées en France*, principalement de la *Philosophie de M. Bergson dans son rapport avec l'état des esprits*.

Le compte rendu de cette conférence, à laquelle assistait le public lettré et universitaire de Budapest, a été donné par le *Pester Loyd* du 10 mars. Lagardelle a surtout insisté sur l'analogie qu'il y a entre la crise du rationalisme philosophique et la crise du rationalisme démocratique. Il a examiné le parallélisme, au moins extérieur, qu'on a pu établir entre la portée philosophique de l'intuitionnisme bergsonien et la portée sociale du syndicalisme. Mais il a mis en garde ses auditeurs contre une exagération possible de ces analogies et de la valeur exacte de cette double réaction. L'intuitionnisme ne tuera pas le rationalisme, mais le remettra à sa place ; le syndicalisme ne supprimera pas l'État, mais le refoulera dans ses limites.

Sofia. — L'*Universilé Populaire* de Sofia, assisté du *Groupe des Etudiants Socialistes bulgares unifiés*, avaient pris l'initiative de trois conférences, dont deux au Théâtre *Odéon* et la troisième à l'Université (17, 21, 25 mars).

Le journal socialiste unifié *Narod* en a fait une analyse détaillée. Nous en donnons seulement l'esprit.

La première conférence portait sur les *Problèmes politiques et sociaux de la Démocratie en France.*

Pour Lagardelle, les *problèmes politiques* posés actuellement en France : crise de l'étatisme et du parlementarisme ; crise des partis ; mouvement de la représentation proportionnelle ; projets de décentralisation et de réorganisation administrative ; grandes ligues d'initiative collective ; etc., ne sont que les symptômes heureux des besoins de transformation de cette lourde architecture napoléonienne, qui a trop longtemps écrasé la France, paralysé les initiatives, favorisé les exactions des politiciens, démoralisé les masses. L'excès du mal a montré le remède. Si ces efforts pour supprimer la *congestion politique* de la France se poursuivent, il y a lieu d'espérer qu'ils aboutiront à un assainissement de la vie publique.

Mais ce sont surtout les *problèmes sociaux*, tels que le syndicalisme les fait apparaître de plus en plus, qui marquent ces tendances de la société française vers son émancipation de la tyrannie étatique et politicienne. Le syndicalisme a sans doute une grande valeur pour le mouvement ouvrier, qu'il habitue à l'action personnelle, à l'effort, au souci de la responsabilité, aux créations réfléchies en même temps qu'aux élans spontanés. Mais il a une importance plus grande encore pour la société en général. Il l'éduque, à l'instar du monde ouvrier ; à elle aussi, il donne le goût de l'autonomie, de l'action, de la vie concrète. On n'a pas compris le syndicalisme français, à l'étranger. On l'a tantôt apparenté à un anarchisme suranné, à un révolutionnarisme stérile, ou à un corporatisme étroit. On

le jugeait sous des perspectives vieillies, alors que tout est nouveau en lui. C'est un mouvement très positif, aussi soucieux des difficultés de la pratique que des audaces de la lutte, qui n'a jamais pensé improviser une société ou une révolution, mais dont l'œuvre lente et patiente peut changer graduellement en un monde plus libre le monde autoritaire d'aujourd hui.

Sous l'impulsion de cette double série de problèmes, la France actuelle continue à être un champ fécond d'expériences politiques et sociales.

La seconde conférence avait trait aux *Tendances actuelles de la littérature et de la pensée*. Lagardelle a groupé, d'abord, les diverses manifestations littéraires de ces dernières années et a montré comment celles qui se sont imposées à l'attention ont puisé aux sources de la vie sociale, de la vie régionale, de la réalité la plus profonde. Il a repris, ensuite, son interprétation de succès actuel de la philosophie bergsonienne, comme syptôme de la réaction générale contre les excès du rationalisme. Sa conclusion est qu'il trouve, dans le monde de la création littéraire et philosophique, des réveils, des désirs de vie concrète, semblables à ceux qu'il a signalés dans le monde politique et social.

L'*évolution du socialisme en France* a fait le sujet de la troisième conférence. L'explication donnée par Lagardelle est la suivante : Le socialisme a suivi en France la même évolution que la démocratie. Cela est naturel : les idées socialistes, comme toutes les idées, n'ont pas de valeur absolue ; elles sont relatives au milieu qui les engendre, et elles se transforment avec lui. La superstition étatique et parlementaire a longtemps inspiré le socialisme français, sous sa double forme réformiste et révolutionnaire, de même qu'elle dominait tous les partis politiques. Mais, sous l'influence des nouvelles tendances sociales, dues surtout au syndicalisme, le socialisme se modifie à son tour, souvent sans s'en rendre compte, plus souvent encore en croyant résister aux courants nouveaux. Lagardelle expose longuement les faits sur lesquels il s'appuie. En somme, l'évolution socialiste, bien que contrariée encore par d'inévitables survivances, confirme, aux yeux de Lagardelle, ce qu'il a dit de l'évolution générale de la France actuelle.

Philippopoli et Roustchouk. — L'*Université Populaire* de Sofia avait organisé, dans le sud de la Bulgarie, à Philippopoli, le 23 mars, et dans le nord, à Roustchouk, le 29 mars, deux conférences sur le même sujet : *Le Mouvement social en France*.

Le thème de ces deux conférences a été le suivant : Un mouvement ouvrier n'a d'importance pour la civilisation que s'il a

une portée culturelle générale. La valeur du mouvement social en France est de cet ordre. Le syndicalisme, les autres formes d'organisation ouvrière, la coopération principalement, n'ont tant de portée pour la société française, que parce qu'elles la forcent de passer de la phase individualiste à la phase organique.

Bucarest. — Sous les auspices de l'*Université Populaire* de Bucarest, présidée par M. Haret, ancien ministre de l'instruction publique, Lagardelle a fait, dans la salle de l'Athénée, les 3 et 5 avril, deux conférences sur ces mêmes thèmes de la démocratie française.

Dans la première, il a observé la *crise démocratique* actuelle. Il en a d'abord rappelé les formes, dans la littérature politique et dans les faits. Dans la littérature politique, ce sont : les livres, les articles de revues et de journaux, les discours et conférences sans nombre qui, dans ces dernières années, ont touché à cette grave question. Dans les faits, ce sont : le malaise des partis, le discrédit du régime majoritaire, les besoins de réforme électorale et administrative, les attaques contre l'étatisme et le parlementarisme, la montée syndicaliste, les mouvements socianx de tout ordre, etc.

Il en a examiné ensuite les causes, qu'il a attribuées, comme dans ses conférences précédentes, à la prédominance exclusive de la vie abstraite de l'État sur la vie concrète de la société. Il a fait l'historique de la formation de la démocratie en France, de son centralisme, de son étatisme excessifs.

Enfin, il a recherché les conséquences de cette crise, qu'il résume dans le passage de plus en plus probable *de la démocratie autoritaire à la démocratie libérale*. Il a essayé de montrer cette évolution commençante, au triple point de vue politique, religieux et social. Il espère que ces tendances se développeront et donneront naissance à un *nouveau libéralisme*, qui n'aura rien de commun avec le vieux libéralisme individualiste, et qui fera circuler un air nouveau dans la France traditionnelle.

La deuxième conférence, ayant trait à la littérature actuelle, a groupé sous les chefs suivants l'exposé de Lagardelle : 1° les questions sociales dans le roman et au théâtre ; 2° le régionalisme dans la littérature ; 3° l'importance de la littérature féminine dans ces dernières années ; 4° la crise du français et le retour à la santé littéraire.

Lagardelle a, en outre, indiqué ses points de vue dans une interview parue dans l'*Indépendance roumaine* du 2 avril. Voici comment s'exprime ce journal :

« Je me suis toujours méfié des conférenciers *en tournée*. Et de récentes déceptions ne furent pas pour modifier en moi cet état d'âme.

« Le conférencier de profession est, la plupart du temps, le titulaire d'un *dada* pour jamais enfourché, à la suite d'un de ces succès de cinq à six à l'une de ces « bodinières » parisiennes, où de jolies snobinettes, entre un thé au Carlton et un essayage chez le couturier, s'en viennent, la zibeline à l'épaule, puiser des sujets de conversation pour le dîner du soir.

« Il n'apporte, la plupart du temps, qu'une personnalité physique, morale ou amorale, parfois un passé célèbre, et alors c'est l'exhibition à la Barnum.

« Lagardelle n'a rien de ces chevaliers du verre d'eau. C'est un penseur, et, soit qu'il analyse l'œuvre des syndicats, ou que son esprit lucide s'applique à découvrir la tendance générale d'une exposition de peinture, il ne parle que parce qu'il a quelque chose à dire.

« Il parle (je suis allé causer hier avec lui), il parle l'œil fixé sur la pensée, dont il domine la trépidation violente sur ses nerfs, le cou raidi, dans le geste familier du cocher qui, le corps secoué par les foulées transmises au long des rênes tendues, mâte à plein bras son cheval trop vif.

« Il parle, et toute la France de l'heure présente reparaît à mes yeux en un panorama schématique, clair et plein de relief.

« J'écoute avec avidité, je me souviens avec joie :

« — L'Etat français est parvenu à son maximum de centralisation dominatrice. Bâti par Louis XIV, fortifié par Napoléon, son édifice s'effrite cependant peu à peu, sous l'effort social. Il y avait en France rupture d'équilibre entre le « politique » et le « social », comme on dit en jargon de sociologie. La France se dirige à présent vers les syndicats, les ligues, la vie régionale, qui reflètent, mieux que les milieux politiques, la véritable vie nationale. L'initiative privée a trop longtemps souffert du dogme qui attribuait à l'Etat le privilège exclusif de résoudre tous les problèmes pratiques de la vie sociale.

« De plus, voici l'Eglise qui libérée du joug du gouvernement, dresse en face de la libre pensée, la libre religion. C'est un progrès dans le sens de la liberté.

« La représentation proportionnelle reflète la même tendance, puisqu'elle prétend équilibrer, par un contrôle réciproque, les groupements politiques et empêcher la pression d'une majorité despotique maîtresse de l'Etat.

« Cette même tendance réaliste, on peut aussi l'observer dans le domaine des idées ; un mouvement parallèle se dessine dans l'évolution de la philosophie, des lettres et des arts et l'on peut dire que le dogme se meurt, le dogme qui est à la pensée ce que l'Etat est à la vie sociale...

« Des objections me montent aux lèvres.

« Mais mon interlocuteur m'affirme son parti pris d'impartialité.

« Il ne loue ni ne blâme.

« Il ne pose pas de diagnostic.

« Il examine et dit ce qu'il voit.

« Pour parler comme Nietszche, c'est le regard de Zaratoustra qu'il a jeté sur son pays, regard qui embrasse de haut le « phénomène société française d'aujourd'hui ».

Issues d'une même idée directrice, ses deux conférences ne veulent être qu'une interprétation des faits, illustrée par des exemples attachants.

« En ce qui me concerne, j'avoue n'avoir jamais eu, avant d'avoir causé avec Lagardelle, une perception plus haute de l'idée de défiance étatiste et de décentralisation, une notion plus tangible de ce fait qui peut transfigurer la France d'aujourd'hui.

« La méthode très simple, très lumineuse du philosophe Lagardelle éclaire d'un jour saisissant la France moderne, ce creuset toujours bouillonnant d'idées nouvelles en fusion où s'élabore, depuis 1789, le progrès ininterrompu des peuples.

« Et je crois que tous ceux qui, comme moi, sont curieux de civilisation en marche, écouteront avec le même plaisir la parole de ce voyant.

RODOLPHE UHRY. »

CONSTANTINOPLE. — Le 21 avril, à Constantinople, dans la salle de l'*Union Française*, Lagardelle a résumé l'état de la *Pensée Française actuelle*, dans une conférence donnée par les soins des organisations arméniennes groupées autour du journal l'*Azatamart*.

Lagardelle a repris son thème, en lui donnant une forme plus générale. Deux interviews prises par *Le jeune Turc* et le *Stamboul*, lui avaient permis de préciser à l'avance, pour le public cultivé de Constantinople, les points de vue qu'il allait développer.

Le *Jeune Turc* du 20 avril s'exprimait ainsi :

« Il s'agit surtout, d'après le but que poursuit l'éloquent avocat et professeur de Paris, de montrer la vitalité ardente du mouvement des idées en France, tant sur le terrain politique et social, que sur le terrain littéraire et philosophique.

« Nous avons pu rencontrer M. Hubert Lagardelle. Nous tenions à lui demander quelques indications sur le but qu'il poursuivait en faisant ainsi une série de conférences dans l'Europe Centrale et dans l'Europe Orientale.

« M. Lagardelle a déjà parlé, en effet, à Vienne, à Budapest, à Sofia, à Bucarest, etc. Il s'est prêté, avec une grande amabilité, à l'entretien que nous lui demandions.

« — Mon but ? nous a-t-il dit, mais il est bien simple. Appeler l'attention du public cultivé sur le mouvement actuel de la pensée française.

« — Mais, demandons-nous, qu'entendez-vous par « Pensée française actuelle » ?

« — Mon Dieu, je comprends bien ce que ce terme a d'un peu abstrait et vague, je l'emploie, à défaut d'un autre aussi synthétique. Je veux dire par là les grandes tendances qui dominent en ce moment le mouvement des idées en France. Malgré les divergences inévitables, les variétés innombrables que présente ce mouvement, il a cependant une unité essentielle : *il va vers la réalité*. Trop longtemps, la pensée française, politique ou philosophique a été abstraite. A la suite des exagérations qui se sont produites en ce sens, il s'est produit aujourd'hui une réaction. C'est cette réaction que j'étudie.

« — Cette réaction à laquelle vous croyez, la jugez-vous durable ?

« — Certes, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour en apercevoir les bases solides. En politique, l'étatisme est en baisse, au profit du syndicalisme, de l'action sociale, de l'initiative collective. En littérature, les auteurs vont chercher dans la vie profonde de tous les milieux sociaux les sujets et les types qui décrivent. En philosophie, l'intellectualisme est battu en brèche par l'intuitionnisme de M. Bergson.

« — C'est donc, si je vous comprends bien, un pas en avant qu'est en voie de faire, d'après vous, la pensée française ?

« — Assurément ! Et un grand pas vers une forme supérieure de la culture. Au fond, quel est le grand problème de la vie, tant politique qu'intellectuelle ? *C'est un problème d'équilibre*. Equilibre entre la théorie et la pratique, la forme et le fond, la politique et la vie, la pensée et l'action. Cet équilibre, qui est au bout de tout grand effort social et artistique, est à chaque instant contrarié par la prépondérance de l'un des deux termes en présence. En France, la théorie l'a trop souvent emporté sur la pratique, la forme sur le fond, la politique sur la vie la pensée sur l'action. Il me semble que ce divorce peut cesser, qu'il est en train de s'atténuer en tout cas. D'où l'intérêt de la « pensée française actuelle ».

« — Votre thèse, disons-nous, en prenant congé de M. Lagardelle, a du moins le grand mérite de la nouveauté et présente le plus vif intérêt. Croyez que le public cultivé de Constantinople en goûtera tout le charme et y applaudira chaleureusement. »

A la même date, le *Stamboul* écrivait :

« M. Hubert Lagardelle a déjà parlé dans plusieurs cercles et le succès qu'il y a eu nous fait présumer du succès qu'il obtiendra

ce soir. Jeudi, l'éloquent conférencier a fait à l'*Ecole Centrale arménienne* une causerie substantielle et colorée sur la *littérature et la société en France*. Hier vendredi, il a entretenu les étudiants arméniens du *Socialisme et syndicalisme en France*. Aujourd'hui, M, Lagardelle, parlera de la *Pensée Française actuelle*

« Nous avons pu nous entretenir un instant avec l'éminent avocat, professeur et publiciste, et il a résumé pour nous l'essence de sa pensée :

« La France, nous a-t-il dit, est en voie de transformation profonde. Ceux qui, de loin, voient les choses superficiellement, parlent de crise grave. Ces alarmistes ne se rendent pas compte que tout grand moment évolutif dans l histoire d'un peuple est forcément un peu troublé ».

En fait, selon M. Lagardelle, la société française est à la veille de commencer un cycle nouveau de développement. Les excès d'un rationalisme politique et intellectuel outrés avaient fini par méconnaître les lois essentielles de la vie. La confiance dans la Providence Etatique avait paralysé les forces vives de la nation. On revient aujourd'hui à l'action collective. La réalité sociale prend de plus en plus le pas sur l'abstraction politique. On attend moins du pouvoir et plus de soi-même.

« Tous les problèmes politique et sociaux qui se posent en en France au moment présent, n'ont pas d'autre sens : on cherche à rétablir l'équilibre, jusqu'ici trop souvent rompu, entre la politique et la vie. C'est du moins ainsi que s'exprime M. Lagardelle.

« Même tendances vers le réel, le concret, ajoute-t-il, en littérature et en philosophie. Toute la pensée française actuelle est imprégnée de réalisme et de pragmatisme. Comment expliquer le succès, peut-être passager, mais en tout cas étonnant, de la philosophie intuitive de M. Bergson ? Pour la première fois, nous voilà en présence d'un mouvement intellectuel qui dépasse les milieux universitaires et en quelques sortes professionnels, pour se répandre dans toutes les couches pensantes de la société. C'est un symptôme et comme la marque d'un réveil. On prête de nouveau l'oreille aux appels de la vie, après avoir secoué enfin un trop long sommeil dogmatique. »

« M. Lagardelle termine son entretien par un acte de foi dans l'avenir de la culture française. « On parle de notre décadence, s'écrie-t-il. Mais ceux qui s'expriment ainsi ne comprennent rien à notre génie national. On nous juge à une mesure qui ne peut pas être la nôtre. Notre vie économique ne saurait en rien être comparée, par exemple, à la vie économique de l'Allemagne. Nous avons d'autres méthodes, nous poursuivons un autre marché, nous avons une autre conception de la production. Quels que soient nos défauts, sur ce terrain, ils ne doivent pas faire

oublier cette différence fondamentale de points de vue, pour nous juger.

« Mais c'est sur le terrain de la culture, conclut M. Lagardelle, que nous garderons une priorité inattaquable. Où trouver un pays où s'agitent, comme à cette heure en France, tous les grands problèmes de la vie politique, sociale et intellectuelle ? La vitalité de la pensée française actuelle (syndicalisme, philosophie, littérature) est unique, et c'est ce que je voudrais faire apercevoir, dans ma conférence, nous dit en terminant M. Lagardelle. »

Scutari. — Le groupe arménien du Scutari, en face de Constantinople, sur la rive d'Asie, avait demandé à Lagardelle de parler, le 5 mai, sur les *Rapports du milieu social et de la littérature*. Après avoir posé des règles de prudence rigoureuses, en une telle matière, Lagardelle examine dans quelle mesure, non pas toutes les manifestations littéraires, mais seulement les grands courants généraux, ceux qui affectent la sensibilité contemporaine dans son ensemble, ont des *équivalents* dans le milieu ambiant ou des rapports avec lui. Il prend comme sujet de ses recherches la littérature classique du 17e siècle, la littérature de la fin du 18e, le romantisme, le naturalisme, la période chaotique du symbolisme et autres manifestations du même moment, et la littérature actuelle. Il conclut en indiquant la nécessité pour le critique littéraire d'être informé sur toutes les choses qui touchent à la vie de la société.

Milan. — Trois conférences qui devaient avoir lieu à Athènes, Naples et Rome n'ayant pu être tenues, par suite d'une modification dans les dates prévues, c'est à Milan que Lagardelle a clos la série de ses conférences hors de France.

Le 6 juin, il a entretenu les auditeurs de l'*Université Populaire* de ses *Impressions de voyage dans les Balkans et en Turquie* et, le 8 juin, de *la position de la pensée socialiste en face des problèmes actuels de la démocratie.*

Le compte rendu de ces conférences a paru dans l'*Avanti* et dans la *Stampa* des 7 et 9 juin.

LES REVUES

La Crise Syndicaliste, par M. Zamanski. (*Mouvement Social*. février 1912). — M. Zamanski, qui dirige avec grand talent la revue catholique *Le Mouvement Social,* étudie, dans le numéro

de février, la *Crise syndicaliste*. Entre autres références, il veut bien se reporter à la conférence que j'ai faite en décembre, à l'*École Socialiste*, sur ce brûlant sujet.

M. Zamanski pense bien, je suppose, que nous n'entendons pas nous faire les courtisans d'une classe ouvrière insuffisamment organisée et mal éduquée. La constation des difficultés inévitables que traverse un mouvement aussi jeune que le syndicalisme, ne doit donc pas faire illusion sur notre attitude. Ce n'est ni un pessimisme de désillusionné ni une critique d'impatient. Mais notre constant souci est de mettre les choses au point, dans la mesure où nous tâchons de les comprendre. La position du syndicalisme est singulièrement ardue. La classe ouvrière n'a pas seulement à lutter contre l'ennemi extérieur, patronat et État, mais aussi — et surtout — contre ses propres imperfections. Elle a un encombrant héritage de révolutionnarisme verbal et de corporatisme gouvernemental, dont il lui faut se débarrasser, pour se maintenir sur la voie réaliste qu'elle prétend suivre. Nous n'avons pas à lui donner des conseils ni à lui indiquer son chemin, nous l'avons toujours dit : notre rôle est de décrire la marche qu'elle poursuit et d'en tirer les enseignements qu'elle comporte. Nous sommes aussi indépendants du prolétariat qu'il est indépendant de nous. De libres observateurs, de libres chroniqueurs, voilà ce que nous voulons être.

La vérité, et M. Zamanski le voit bien, c'est que le mouvement ouvrier ne nous intéresse que dans la mesure où il est le porteur d'une culture nouvelle. Si le prolétariat se traîne dans la démagogie ou dans l'égoïsme, il n'a plus d'attrait pour les consciences qui cherchent les moyens par lequel le monde se transforme.

Il m'importe peu de blesser ou non la susceptibilité de quelques « chefs », en constatant qu'ils singent les pires parlementaires ou qu'ils démoralisent les ouvriers en prêchant un sabotage anti-syndicaliste. J'aime mieux ouvrir les yeux à la vérité, si cruelle soit-elle, que me tromper dangereusement et tromper les autres.

En quoi, d'ailleurs, cela atteint-il les idées syndicalistes ? Dire qu'un mouvement ouvrier a de la peine à réaliser son principe, constater les raisons pour lesquelles il s'éloigne parfois de son but, ce n'est ni renoncer au principe ni abandonner le but. Mais c'est, au contraire, projeter quelque clarté sur une route obscure et tourmentée.

HUBERT LAGARDELLE.

LES LIVRES

Le Procès de la Démocratie, par M. Georges Guy-Grand *(Paris, A. Colin, 1911)*.— L'auteur étudie les critiques de gauche et de droite de la démocratie. Il examine longuement les thèses de l'*Action Française*, puis il aborde ce qu'il appelle les doctrines de « M. Georges Sorel et des intellectuels syndicalistes de l'*ancien Mouvement Socialiste*. » Quand M. Georges Guy-Grand nous aura expliqué ce qu'il entend par là, et nous aura démontré en quoi l'*actuel Mouvement Socialiste* diffère de l'*ancien*, nous entamerons avec plaisir la conversation avec lui. Ça n'a d'ailleurs aucune importance, mais c'est tout de même singulier que de nous reprocher indirectement d'être restés fidèles à nous-même et de n'avoir pas souri aux tendresses de l'*Action Française* !

Les transformations du Droit civil, par M. Joseph Charmont (*Paris, A. Colin, 1912*). — Le savant professeur de l'Université de Montpellier examine successivement la famille d'autrefois et celle d'aujourd'hui ; l'influence du partage forcé sur la famille ; l'influence pratique de la société par actions sur la famille ; l'influence du régime du travail industriel sur la famille ; les formes du mariage ; la valeur sociale du mariage ; la condition de la femme et l'autorité maritale ; le régime des biens de la femme mariée ; la condition de l'enfant ; les enfants moralement abandonnés ; les enfants vicieux ou coupables ; la protection légale de l'enfant naturel ; le droit de propriété privée depuis le code civil ; les restrictions de plus en plus nombreuses au droit du propriétaire ; l'idée de faute et l'idée de risque ; la responsabilité du fait d'autrui, du fait des animaux et des choses ranimées. On voit l'extrême richesse de ce livre, sur lequel nous reviendrons.

Mes crimes, par Gustave Hervé *(Paris, La Guerre Sociale, 1912)*. -- Gustave Hervé a recueilli, dans ce volume, les documents qui ont trait à ses condamnations successives. Extrait de la préface :

« Peut-être n'était-il pas indispensable de nous affubler de « l'étiquette d'antipatriotes, alors que nous avions sous la main « le mot suffisamment explicite d'internationalistes. La presse « conservatrice nous traînait dans la boue au nom de

« de la patrie, les avocats généraux requéraient contre nous des « peines terribles au nom du patriotisme outragé. La tentation « était trop forte de se déclarer antipatriotes, en manière « de bravade, et pour réagir brutalement contre l'hystérie patrio- « tique. L'emploi du mot « antipatriote » n'en est pas moins une « erreur pédagogique. Le mot est fâcheux, dangereux. Il est « trop facile à exploiter contre nous dans un pays où les répu- « blicains de 1792 et de 1793 -- nos pères, que nous ne renions « pas --- se disaient des patriotes. Il est équivoque : il a l'air de « signifier que nous sommes contre la France ».

La Renaissance de l'Orgueil Français, par Etienne Rey (*Paris, Grasset, 1912*). — L'auteur de ce volume est d'un naturel doux. Il est agréablement électique. Il y a une part de vrai dans toute doctrine, du monarchisme ou socialisme, et aussi, hélas ! une part d'erreur. Dans cet exposé, plutôt rapide, de la renaissance du sentiment patriotique en France, il en arrive ainsi à doser et équilibrer les systèmes et les partis. Livre intéressant cependant, précisément par les points de vue qu'il met en question.

Salaires, Prix, Profits, par Karl Marx, traduction Charles Longuet, (*Paris, Giard et Brière, 1912*. -- Réédition. On sait que cette courte brochure donne une idée claire du système économique de Marx. Elle ne contient pas seulement un résumé de ses théories de la valeur et de la plus value, c'est-à-dire les matières du premier volume du *Capital* ; elle s'occupe aussi de la répartition ee la pius-value en rente, intérêt et profit. C'est en quelque sorte un abrégé de tout le *Capital*.

Marx y étudie l'influence des grèves et notamment de la hausse des salaires sur le prix des marchandises. Cette question si controversée, à l'occasion des discussions sur les causes de la cherté actuelle de la vie, y reçoit une solution d'une extrême précision, conforme aux enseignements de l'économie politique classique.

On n'a pas oublié que cette conférence fut faite par Marx devant le Conseil général de l'*Internationale*.

La texualité dans les naissances françaises, par René Worms (*Paris, Giard et Brière, 1912*. — M. Worms cherche la cause qui détermine le sexe des enfants à naître. Il a observé que partout il naît plus de garçons que de filles, mais qu'il subsiste plus de femmes que d'hommes : le sexe masculin est donc, surtout au début de la vie, plus fragile que le sexe féminin, et cela doit tenir, selon lui, à ce qu'il est *procréé dans de moins bonnes conditions nutritives*.

La vérification de cette idée, l'auteur la trouve dans le fait que l'excès de mâles à la naissance va se réduisant en France au

cours du dernier siècle, à mesure que se développe la richesse publique, et aussi dans cette circonstance que cet excès apparaît plus considérable dans les pays moins fortunés. Il analyse ensuite les naissances françaises, en ce qui concerne la masculinité, et il relève les diverses influences physiques, organiques, mentales et sociales, qui ont pu agir pour élever ou diminuer cette dernière.

Génie individuel et contrainte sociale, par Lucien Arréat (*Paris, Giard et Brière 1912*). — L'auteur examine comment le génie individuel dépend de l'activité sociale, et la société elle-même du génie des individus. L'auteur, dans l'étude des rapports de la psychologie individuelle avec la psychologie collective, s'est borné à considérer ces rapports dans les trois domaines de la science, de la morale, de l'esthétique, et il a voulu montrer par quelles relations les doctrines excessives de l'inconscience et de la contrainte sociale se trouvent liées aux excès de l'individualisme qu'elles semblent contredire.

La conscience collective et la morale, par Arthur Bauer. (*Paris, Alcan, 1912*). — Les questions de morale et d'éducation préoccupent aujourd'hui les esprits, parce qu'elles répondent à des nécessités pressantes. La religion et la loi sont impuissantes à arrêter les progrès du vice et de la criminalité. Une morale positive et dépourvue de tout appui surnaturel le pourra-t-elle ? C'est ce problème que se pose M. Bauer.

Il pense que la morale indépendante a une autorité suffisante pour discerner le bien, pour imposer le devoir et pour prescrire les moyens les plus propres à l'accomplissement de l'un et de l'autre. A une condition, selon lui. C'est de placer au-dessus des consciences individuelles, la *conscience collective*. La thèse, on le voit, est pleine d'intérêt et sollicite tous ceux que préoccupent les problèmes de morale.

Œuvres de Tolstoï, tome XXVII. (*Paris, Stock, 1912*). — Pour la première fois on trouvera, dans son texte intégral, la *Sonate à Kreutzer*. La célèbre nouvelle de Tolstoï, qui suscita de si ardentes controverses, prend, dans cette édition définitive où sont rétablis les passages omis, une portée nouvelle. Le volume s'ouvre par la *Mort d'Ivan Ilitch*, un autre chef d'œuvre de Tolstoï.

La Philosophie de M. H. Bergson, par René Gillouin (*Paris, Grasset, 1912*).—On lira avec grand intérêt ce livre, qui rend le précieux service d'exposer les grandes lignes de la philosophie de M. Bergson. Avec une parfaite clarté, M. Gillouin montre M. Bergson renouvelant soit la position, soit la solution des principaux problèmes de la philosophie : problèmes de la Liberté, de

la Relation de l'Ame au Corps, de la Vie ; il fait voir en lui l'inventeur d'une méthode nouvelle de philosopher, le restaurateur de la métaphysique ou plus exactement l'initiateur d'une métaphysique nouvelle, qu'on pourrait appeler la métaphysique positive ou expérimentale. Il nous le présente en somme comme l'auteur d'une révolution à quoi ne se peuvent comparer, dans toute l'histoire de la philosophie européenne, que la révolution socratique et la Révolution Kantienne.

Solidarité, par Léon Bourgeois (*Paris, A. Colin, 1912*). — C'est la seqtième édition du volume bien connu de M. Léon Bourgeois. On connaît la thèse de l'auteur : « La solidarité est donnée comme fait. Nul homme n'est ce qu'il est que grâce au labeur de millions d'individus qui l'ont précédé. Chacun est débiteur de ses devanciers. Or ceux-ci sont actuellement représentés par leurs descendants. C'est donc entre les mains de ses contemporains que l'homme peut et doit s'acquitter de la dette qu'il a contractée en usant des biens de la civilisation. » Le parti radical a fait un succès aux thèses de M. Bourgeois, reprises des vieilles théories contractuelles. Cette Revue a trop souvent montré que les conceptions insolidaristes sont à la base du socialisme, pour insister davantage.

L'Appropriation du sol, par Paul Lacombe. (*Paris, Colin 1912*). — Le nouveau livre de M. Paul Lacombe a les qualités des ouvrages de cet auteur, que le *Mouvement Socialiste* a, en leur temps, signalés. Simplicité fine, subtilité du raisonnement, aperçus savoureux et originaux.

M. Paul Lacombe s'est proposé d'étudier l'évolution par laquelle le sol terrestre est devenu un objet d'appropriation privée. La question est fort débattue et a tenté de nombreux auteurs, parmi lesquels Spencer, sir John Lubbock, Laveleye, Dareste, Sumner Maine, Fustel de Coulanges, etc. Mais leur exemple a convaincu M. P. Lacombe de limiter son champ d'exploration ; et ce qu'il étudie, c'est l'évolution du régime de la propriété foncière en France, en partant du plus lointain de nos origines, c'est-à-dire des coutumes de la Germanie d'une part, de l'antiquité gréco-latine d'autre part.

M. Lacombe expose successivement les thèses qui ont été soutenues, puis sa thèse personnelle. De sorte que l'on a tous les éléments du problème.

Les Classes moyennes, par Georges Deherme, *(Paris, Perrin et Cie, 1912.* — Qui n'a vu que les classes moyennes, menacées par la concentration commerciale et industrielle, s'agitent et tentent de résister à l'évolution économique ? Du reste, elles ne savent pas bien ce qu'elles veulent et ce qu'elles peuvent.

M. Georges Deherme étudie la formation des classes moyennes, leur encombrement et leur malaise ; le petit commerce, les coopératives et les grands magasins : la petite et la grande industrie ; la situation présente de la propriété rurale ; le prolétariat intellectuel. Ses conclusions demandent à être examinées de près, et nous les retrouverons lorsque nous aurons à parler du problème des classes moyennes.

L'Officier contemporain, par le Capitaine d'Arbeux (*Paris, Grassel, 1912*). Tous ceux qui suivent avec l'intérêt qu'elles méritent, les transformation de l'armée, doivent lire ce livre, plein de révèlations que les socialistes peuvent utiliser. L'auteur y montre comment la question sociale se pose pour les officiers actuels, mal payés en argent et en considération. Ce mécontentement peut se cristalliser en un syndicat militaire extrêmement dangereux pour le monde officiel.

« La République bourgeoise, dit l'auteur (p. 201), en laissant « une crise matérielle et morale ravager les cadres subalternes « de l'armée, commet la même erreur que l'Ancien Régime expi- « rant. Et il pose cette alternation grosse de périls ! Si le « Parlement refuse de laisser voter les officiers, et, s'il continue « à leur donner des demi-satisfactions, *il fait aller l'armée droit « au syndicalisme révolutionnaire.* Si le Parlement accorde le « droit de vote aux officiers, il les tranformera en fonctionnaires, « dont les droits et les devoirs devront être définis par un « statut. »

La Chronique de 1911, par Mermeix, (*Paris, Grassel, 1912*). — *La Chronique de l'An 1911*, par M. Mermeix, contient le récit des Négociations officielles et des Négociations secrètes qui ont eu lieu, entre la France et l'Allemagne, au sujet du Maroc et du Congo, et l'exposé des rapports financiers entre les banques françaises et les banques allemandes pendant la crise. Entretiens de Berlin, entre M. J. Cambon et le chancelier de Bethman et M. de Kiderlen ; entretien historique de Kissengen ; conférences des Ministres et des Ambassadeurs où furent fixées, à Paris, les décisions de la France, M. Mermeix relate tous ces événements, ainsi que tout ce qui a trait à cette affaire. Il y a des éloges qu'on est étonné de trouver dans cette chronique, mais ne fallait-il pas s'y attendre ?

Les actions de travail, par M. E. Antonelli (*Paris, Alcan, 1912*). — La préface que M. Briand a écrite pour ce livre en dit le but. Il s'agit de formuler un programme de paix sociale nouveau, dont les actions de travail dans les sociétés anonymes à participation ouvrière seraient un des principaux articles. La

tentative de M. Briand est vouée à l'insuccès; mais le livre de M. Antonelli expose clairement comment la question se pose.

Au Maroc, par Gustave Babin (*Paris, Grasset, 1912*). — C'est un réquisitoire contre l'administration, l'incompétence, le gâchis, qui ont préparé, selon M. Babin, les tragiques évènements qu'on n'a pas oubliés. Ce volume est un récit des voyages, des observations, des rencontres qu'a faits l'auteur. Il signale combien peu on a agi jusqu'ici et quelles difficultés la France aura à surmonter pour remplir sa mission, par suite des entraves que met à son action l'emprise laissée à l'Espagne. Il s'est d'abord rendu dans la zone abandonnée aux Espagnols, à Larache et à El-Kasar. Plus loin, au cœur même du pays berbère, il a vu à l'œuvre les soldats français et auprès d'eux, ces « askris » chérifiens, qui ont si cruellement déçu ceux-là mêmes qui croyaient le mieux les connaître. A Fez, enfin il s'est entretenu longtemps avec le sultan Mouley Abd el Hafid, qu'il présente sous un jour assez inattendu d'homme cultivé.

L'Anarchie Mondiale, par M. André Poey, (*Paris, Alcan, 1912*). — L'auteur démontre les horreurs de la guerre, l'anarchie mondiale en politique, en religion, sous toutes ses formes ; la faillite de la paix armée du tribunal de La Haye, des arbitrages; il prévoit une guerre générale en Europe, en Amérique, en Asie, Le remède, il le voit dans l'organisation d'un pouvoir spirituel réformant les mœurs et les opinions déchues ! M. Poey revit, à son tour, le rêve d'une théocratie intellectuelle menant le monde. Heureusement que ce n'est qu'un rêve !

Cours de Doctrine et de Pratiques Sociales, semaine sociale de France, VIII^e^ Session, Saint-Etienne, 1911. (*Lyon, Chronique Sociale de France* ; *Paris, J. Gabalda*, 1912). --- Les Catholiques sociaux fournissent, depuis quelques années un énorme travail intellectuel. Leurs *Semaines sociales* sont des assemblées d'une haute tenue, comme le prouvent à ceux qui n'y assistent pas les compte-rendus, chaque fois plus gros, des sessions annuelles. Celui de 1911 est particulièrement intéressant pour ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement catholique social.

Voici les principaux cours qu'il publie : *La personne humaine et la région économique* ; *matérialisme et capitalisme*, p. M. H. Lorin ; *l'Illusion matérialiste en science économique*, p. M. J. Vialatoux ; — la *Justice chrétienne*, par M. Sertillanges ; le *Travail intellectuel*, par M. H. Moysset ; — les *Modes de production et leur complexité croissante*, par M. Cretinon ; le *Régime moderne de la production et les principes chrétiens*, par M. Calippe ; la *Justice*

dans l'échange, par M. Martin Saint-Léon ; la *Justice dans le contrat de salariat*, par M. Antoine ; les *Divers modes de rémunération du travail*, par M. Georges Renard ; l'*Action ouvrière collective, le rôle prépondérant du capital dans le régime actuel de la production*, par M. Duthoit ; le *Travail et les transports*, par M. Terrel ; le *Travail féminin*, par M. Gerber ; le *Problème du logement*, par M. le docteur Collin ; les *Domestiques ruraux*, par M. le chanoine Pic ; la *Mode*, par M. Deslandres. — A ajouter à ces cours un grand nombre de conférences générales sur des sujets d'actualité.

Code de la Nature, de Morelly, avec notice et table par M. E. Dolléans, (*Paris, Genthner*, 1912). — Le *Code de la Nature* de Morelly a été le bréviaire de Gracchus Babeuf. En même temps donc que cette œuvre célèbre nous renseigne sur les tendances idéologiques de la fin du 18e siècle qu'il traduit, il nous éclaire sur la pensée babouviste, qu'il inspire.

M. Dolléans y voit une sorte de synthèse des théories des philosophes et du socialisme. Le tout est de s'entendre sur ce qu'est le socialisme. En tout cas, ce socialisme de la fin du 18e siècle, idéaliste, individualiste, sentimental, rousseauiste, n'a rien de commun avec le socialisme tel qu'il s'est développé depuis la seconde moitié du 19e siècle.

M. Dolléans tranche la question controversée de l'authenticité de l'auteur du *Code de la Nature*. Cet ouvrage est bien de Morelly, et de lui seul.

Les petites industries rurales, par M. Ardouin-Dumazet. *(Paris, Lecoffre, 1912)*. — L'auteur célèbre des volumes consacrés aux diverses régions de la France a extrait de ses observations de voyage tout ce qui touche aux petites industries rurales et en a fait un volume intéressant par le contenu, si les conclusions peuvent être parfois discutables.

La désertion des campagnes paraît à M. Ardouin-Dumazet un de ces fléaux comparables aux grandes épidémies qui déciment les plus robustes populations. Il propose, pour retenir les paysans à la terre, de développer les petites industries rurales, de créer de nouveaux foyers de travail féminin, de multiplier les cultures nécessitant des bras en grand nombre, etc. etc. Malheureusement il semble que ces moyens sont bien légers, en égard à l'ampleur des causes. C'est toute l'économie capitaliste qui doit être modifiée pour arrêter l'exode rural.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

Tome XXXII. — N° 244. Septembre-Octobre 1912.

Le Mouvement Socialiste

Les difficultés du Syndicalisme

Il y a quelques mois, dans une conférence à l'*École socialiste*, je signalais la gravité de la crise syndicaliste. Je parlais en homme du dehors.

Ce sont aujourd'hui des hommes du dedans, des représentants du monde ouvrier, qui dénoncent, à leur tour, les mêmes désordres. On lira, reproduit plus loin, le Manifeste qu'ont lancé quelques-uns des principaux militants de la Confédération Générale du Travail : Jouhaux, Griffuelhes, Bled, Voirin, Savoie. Je n'ai pas à apprécier les polémiques violentes qui ont suivi. Aussi bien le nouvel uniforme de l'hervéisme, la rivalité de la *Guerre Sociale* et de la *Bataille Syndicaliste* sont de ces incidents qui se perdent vite dans le tumulte du jour. Je n'en retiens que les regards rétrospectifs qu'ils ont provoqués.

Le mouvement syndicaliste a grandi entre ces deux écueils : le corporatisme politicien et le romantisme révolutionnaire. Deux legs du passé. Les traditions parlementaires et insurrectionnelles du milieu français pèsent encore lourdement sur l'esprit populaire.

Le syndicalisme avait donné le signal de la réaction contre ces survivances. Mais théoriquement plus que pratiquement. En fait, le mort saisit toujours le vif. La charte syndicaliste, votée au Congrès d'Amiens de 1906, fut une anticipation historique plus qu'un reflet du présent. C'était une vue d'avenir. Il en est ainsi des grandes lueurs doctrinales. Elles apparaissent dans l'orage, illuminent un instant la marche incertaine, qui se dirige ensuite péniblement vers les chemins entrevus.

Guetté par les sectes, subissant leurs impulsions

déréglées, le mouvement syndicaliste a trop souvent donné l'impression d'un bateau ivre. Alors qu'en réalité, il augmentait ses effectifs, consolidait ses cadres, il semblait, dans son action générale, acharné à se trahir lui-même. On a pu croire, pendant un temps, qu'il se laissait atteindre par la démagogie d'un blanquisme équivoque : le « citoyen Browning », l'insurrectionnalisme, le « liabouvisme », la violence systématique des rues, le sabotage des poteaux télégraphiques, l'antiparlementarisme anarchisant, sans parler des tristesses écœurantes du « droit à l'avortement » et des entreprises néo-malthusiennes, l'ont un instant menacé.

Infiltrations du dehors, qui montrent combien la pratique ouvrière peut être facilement corrompue. On comprend que des militants, qui furent les initiateurs du syndicalisme, dont le mot d'ordre a toujours été : « A bas les braillards ! », et qui se souviennent des événements de Villeneuve-Saint-Georges, aient libéré leur conscience, l'heure venue.

A côté des sectes, il y a les partis. C'est le second danger. Et le Manifeste de Jouhaux, Griffuelhes et autres, après avoir âprement condamné la *Guerre Sociale*, attaque le parti socialiste.

Condamnation trop générale pour être juste. La partie n'engage pas le tout. Or c'est à la « fraction guesdiste » qu'on pense. Pourquoi s'en prendre au socialisme français, dans son entier ?

Je sais bien qu'il y a la motion hybride du récent congrès de Lyon. On ne sait si elle blâme ou si elle approuve les députés Compère-Morel et Ghesquière de leur coup contre la Confédération générale du Travail. Elle a eu trop l'air d'un triomphe de la fraction guesdiste. Elle a été une de ces fautes qu'explique l'ivresse unanimiste des congrès désemparés. Equivoques commodes sur le moment, pernicieuses dans l'avenir. Ce sont elles qui créent les pires malentendus.

En réalité, il y a une « tendance » du parti socialiste, toujours la même, rivée au vieux dogmatisme, qui com-

battra éternellement le syndicalisme. Elle ne s'en est jamais cachée, ni à Limoges en 1906, ni à Nancy en 1907, ni depuis. Quoi d'étonnant alors qu'elle ait profité de la crise syndicaliste, des excès que condamnent précisément Jouhaux, Griffuelhes et autres, pour se dresser, avec plus de chances de succès, contre la Confédération générale du Travail ?

Mais il y a d'autres courants dans le parti-socialiste. Les uns par politique, les autres par sympathie restent attachés à l'autonomie de l'organisme confédéral. La motion de Lyon n'a pas modifié le fond de leur attitude ou de leur conviction. Au reste, là aussi, il faut se demander si les pratiques anarchisantes et insurrectionnelles n'ont pas ébranlé des appuis hésitants et des concours effectifs. Que les signataires du Manifeste y réfléchissent !

En vérité, il n'y a qu'une conclusion aux controverses actuelles : Que le syndicalisme soit lui-même et il désarmera les sectes et les partis.

Il aurait aussi intérêt à se rendre compte des autres difficultés intérieures qu'il se crée à lui-même.

Il y a un parlementarisme syndicaliste aussi néfaste que le parlementarisme socialiste. Le moindre délégué prend vite, en France, les allures d'un chef politique. La grave question du fonctionnarisme syndical préoccupe justement de plus en plus les groupements ouvriers. On a trop vu des secrétaires de syndicats devenir des politiciens au petit pied : d'aucuns intrigants, autoritaires, divisés, jaloux, d'autres accrochés à leur place, tirant cyniquement profit des oppositions locales des partis. Sur ce dernier point, l'histoire des subventions officielles en apprendrait long.

Ces faits ont aussi leur part dans le malaise présent. Que les militants ouvriers, qui ne ménagent pas, avec raison, les mandataires politiques, fassent attention aux mandataires syndicaux.

C'est un signe de force, que le syndicalisme ne recule

pas devant sa propre critique. Il s'est donné comme une interprétation de la vie. Il doit être mouvant, comme elle, et toujours au niveau de l'expérience.

L'avenir, d'ailleurs, s'annonce plus heureusement. Il s'exprime dans un autre document, dont nous donnons également la reproduction. C'est le *Manifeste des Jeunesses Syndicalistes*. Il est une adhésion passionnée à cette motion d'Amiens qui contient tout le syndicalisme. Aussi loin des coups de gueule de l'insurrectionnalisme que des puérilités de l'antiparlementarisme, il conçoit le mouvement ouvrier comme constructeur et non comme destructeur. Il sait que l'avenir du prolétariat est dans les formations positives et les disciplines consenties.

La violence n'est pas plus ouvrière que bourgeoise, pas plus sociale que politique. Elle ne colore pas une action. Elle n'a qu'une valeur négative. Des séries de violences ne sont que des séries de négations. Or, il faut, pour l'édification pénible d'un monde nouveau, ajouter les créations aux créations. Voilà le *socialisme des institutions*.

Sans doute les difficultés intérieures du syndicalisme ne sont pas près de disparaître. Il les retrouvera, renaissantes ou nouvelles, sur son chemin. Et ses ennemis en tireront des armes faciles contre lui.

Peu importe. L'essentiel est qu'il se corrige en croissant. Je vais plus loin. Même si ses infirmités étaient lentes à guérir, il n'en resterait pas moins l'initiateur d'une ère nouvelle.

Du syndicalisme ouvrier est sorti un *syndicalisme général*. De la source première sont partis des fleuves indépendants qui transforment les contrées qu'ils traversent. Pour l'homme politique et pour l'observateur social, leur cours présente autant d'intérêt que leur origine.

De diverses façons, le syndicalisme a pénétré les pores de la société française. Son œuvre s'accomplira.

15 septembre 1912.

HUBERT LAGARDELLE.

La crise politique en Belgique

Depuis près de deux ans, la Belgique traverse une période d'agitation politique et de troubles telle qu'on n'en vit plus depuis celles, demeurées fameuses, de 1893, 1899 et 1902. Une certaine accalmie, une sorte de trêve avait précédé ce réveil bruyant de notre vie politique. Sur nombre de questions, des hommes de tous les partis conclurent, à plusieurs reprises, des « accords patriotiques », et l'on vit par exemple la reprise du Congo et la nouvelle loi militaire votées par une forte majorité de catholiques, de libéraux et mêmes de socialistes. En outre, il y eut l'exposition universelle de Bruxelles de 1910, que le Bruxellois ne voulait pas voir compromettre par une agitation électorale quelconque. Le bon bourgeois bruxellois, M. Beulemans ou M. Kaekebrœck, est un être réaliste avant tout, doué d'un bon sens un peu court, un peu égoïste. Il répète volontiers, avec le pittoresque accent du crû : « Je vis de bonne soupe et non de beau langage ». Que lui importent le suffrage universel, l'instruction obligatoire, la défense nationale, pourvu qu'après sa journée faite, quand sa boutique est fermée, il puisse aller dans quelque vieux cabaret pavé de carreaux rouges, boire une bouteille de *gueuze-lambic*, en fumant quelques pipes, en mangeant des crabes et des œufs durs ou en jouant quelques parties de bac.

« L'élection de 1910, a dit naguère plaisamment M. Paul Hymans, le leader libéral, c'est l'élection de Bruxelles-Kermesse. »

Heureusement, il n'y a pas en Belgique que Bruxelles, avec son indifférentisme, et les Flandres avec leur fanatisme clérical. Il y a aussi ces régions industrielles ardentes de la Wallonie, qui ne cessent de donner aux

anticléricaux des majorités formidables, et où l'influence cléricale est pour ainsi dire réduite à néant.

1° LA MAJORITÉ CATHOLIQUE

Voici 26 ans que les catholiques ont enlevé le pouvoir aux libéraux. Ils se glorifient bruyamment de ce long règne et l'an dernier, à Louvain, ils fêtaient leurs 25 ans de pouvoir avec ostentation. Cependant, fait caractéristique, leur majorité n'a cessé de décroître d'une façon lente mais sûre. Elle était de 26 voix en 1899, avant l'application de la représentation proportionnelle. Elle était tombée à 6 voix, chiffre minime, et cela malgré tous les obstacles que rencontraient dans sa marche en avant l'opposition libérale socialiste, notamment le vote plural et un système de représentation proportionnelle sophistiquée par une déplorable géographie électorale. (Dans l'arrondissement de Thuin, il faut 11.763 électeurs, 20.475 voix à l'opposition pour faire élire un député, et dans l'arrondissement d'Anvers, les catholiques ont un élu avec 7.577 électeurs seulement).

Il faut dire aussi, pour expliquer le long règne du parti catholique, qu'il a successivement réalisé, après les avoir combattues à outrance, maintes réformes qui sont depuis longtemps au programme des deux gauches. Il a combattu les retraites ouvrières, la limitation des heures de travail dans les mines, la suppression du remplacement militaire. Il s'y est rallié finalement, quand il a vu qu'il était temps de jeter du lest. De même, il réalisera l'instruction et — quoi qu'il fasse — le suffrage universel pur et simple. Certes, ce sont des « lois de façade » qu'il a votées, il n'a réalisé tout cela que d'une façon bien anodine, mais il a réussi à sauver la face devant les éléments démocratiques, les ouvriers chrétiens organisés avec qui il doit désormais compter.

Quoi qu'il en soit, avant les élections du 2 juin, le gouvernement catholique n'avait plus que 6 voix de majorité et il est bien difficile de gouverner avec 6 voix, surtout quand la majorité n'est pas homogène. Il y a

dans le parti catholique des conservateurs endurcis comme M. Woeste, qui s'opposèrent à toutes les innovations, des hommes comme M. Schollaert, dont le fanatisme religieux menace le parti des plus dangereuses aventures, et, d'autre part, une « jeune droite » qui a grandi dans le giron de la démocratie, ayant derrière elle les syndicats chrétiens qui exigent des réformes, des lois sociales. Cette jeune droite a plusieurs représentants au pouvoir, des homme comme MM. Carton de Wiart et Renkin, qui, au début de leur carrière politique, tinrent des propos d'allure révolutionnaire pour défendre le suffrage universel. C'est la jeune droite qui fit tomber le ministère catholique conservateur de M. de Smet de Naeyer, il y a quelques années. Depuis lors, des divergences profondes ont réapparu au sein de la droite et il fallut même au gouvernement l'appoint d'un certain nombre de voix de gauche pour réaliser dans ce qu'on appelle « l'accord patriotique des partis », l'annexion du Congo et la suppression du remplacement militaire. Sans compter que de temps en temps la question des langues et des races viennent complètement bouleverser l'échiquier des différents partis.

2° LA LOI SCOLAIRE

A la mort de M. de Trooz, qui avait succédé à M. de Smet de Naeyer, M. Schollaert prit en mains les rênes du pouvoir. A ses débuts, le cabinet Schollaert qui demanda le concours de la gauche pour le vote de la loi militaire et de la reprise du Congo, n'eut pas une attitude trop réactionnaire, trop fanatique. Mais il y a un peu plus d'un an, alors que la majorité à la Chambre n'était plus que de 6 voix, M. Schollaert déposa son fameux projet scolaire qui suscita dans le pays une énorme agitation. Pris sur le tard d'un vif amour pour l'instruction populaire, le parti clérical consent enfin à inscrire dans une loi le principe de l'obligation scolaire. Mais comme rançon, il exige de nouveaux subsides pour l'enseignement congréganiste, qui pourtant est déjà si

avantagé depuis 1884. En face de l'enseignement officiel, dont le gouvernement catholique a la garde, ses amis ont érigé l'école libre, l'école du couvent, et ne cessent d'attaquer âprement l'enseignement laïque.

M. Schollaert voulut imposer au pays le système du « bon scolaire ». Chaque père de famille aurait reçu de l'autorité communale un bon, muni duquel il aurait placé son enfant à l'école communale ou à l'école congréganiste, à son choix, chaque école obtenant de l'Etat des subsides proportionnels au nombre de bons scolaires qu'elle aurait collectionnés. Le système du bon scolaire, c'était un mode d'inquisition, et c'était le subside obligatoire à l'école religieuse, mise sur le même pied que l'école officielle. La population anticléricale se révolta. Le parti libéral et le parti socialiste, qui ensemble comptaient 80 députés à la Chambre, s'étaient rapprochés à la faveur de certains évènements et notamment dans la campagne de protestation contre l'exécution de Ferrer. Déjà dans certaines élections antérieures, ils avaient conclu des cartels, des alliances contre les catholiques. Le système se généralisa et triompha aux dernières élections communales d'octobre : les cléricaux furent chassés de tous les conseils communaux des grandes villes et des régions industrielles. Libéraux et socialistes partisans de l'école neutre se rapprochèrent étroitement parce qu'ils sentaient que le triomphe des projets scolaires des cléricaux, c'était une suprématie assurée pour toujours à l'Eglise dans l'organisation de l'enseignement, la main-mise des prêtres et du parti clérical sur toute la jeunesse belge.

Le 15 août 1911, les socialistes firent à Bruxelles une manifestation formidable contre ces projets scolaires et en faveur du suffrage universel pur et simple que la grève politique de 1902 n'avait pu arracher au gouvernement. Les libéraux se joignirent à eux et l'on vit les hommes les plus modérés du libéralisme se rallier au suffrage universel (*un homme : une voix*) qu'ils avaient jusque là combattu. Finalement, M. Schollaert dût se démettre. M. le baron de Broqueville lui a succédé et a

pratiqué très adroitement la politique de la patte de velours et des attermoiements.

En vain, l'opposition l'a invité à déposer son projet scolaire, à faire connaître sa formule. M. de Broqueville, pendant très longtemps, n'en a rien fait. On est parvenu cependant à lui faire dire qu'il ne pouvait plus être question du bon scolaire imaginé par M. Schollaert. Mais un jour, à la Chambre, celui-ci, applaudi par un grand nombre de droitiers, a déclaré que le parti catholique n'abandonnait pas son projet. De telle sorte que les anticléricaux ont plus que jamais raison de se méfier des intentions du gouvernement en matière scolaire.

3° LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La question scolaire fit surtout les frais de la lutte électorale, mais il est d'autres questions que l'opposition unie, ayant le vent en poupe, a portées devant le corps électoral : celle de la réforme électorale, du S. U. pur et simple (*un homme : une voix*) auquel toute la gauche est ralliée, celle de la réforme militaire (on sait quelle lamentable incurie montra le gouvernement clérical dans la préservation du sol belge contre le danger d'une invasion), celle de la dette publique qui a grossi en Belgique dans des proportions inquiétantes, celle de la vie chère dont on peut rendre responsable en partie le gouvernement catholique, protectionniste et ami des grands éleveurs. Enfin l'opposition signala au pays le phénomène de la multiplication des couvents dont le nombre a triplé en Belgique depuis 1884. Les catholiques se défendirent avec une rare ardeur. Ils firent eux aussi une campagne acharnée, mais ils recoururent aux pires moyens pour affoler les paysans de la Flandre. Ils firent une consommation extraordinaire de Bonnot et Garnier, les représentant comme des produits de l'enseignement laïque et des anticléricaux types. Dans leurs affiches illustrées, ils montraient les enfants sortant de l'école officielle armés de revolvers ou gratifiés d'une tête de pourceau... Dans les églises et les écoles con-

gréganiste, on fit réciter des prières pour empêcher les « gueux » de triompher le 2 juin.

Des missions s'organisèrent. On terrorisa littéralement, on fanatisa les malheureuses populations rurales, et des propagandistes socialistes et libéraux, qui s'aventurèrent dans certains coins de la Flandre ou de la Campine, furent assommés par des paysans qui souvent avaient à leur tête quelque vicaire batailleur. Nous n'irons pas jusqu'à dire que, dans l'ivresse de la bataille, les anti-cléricaux se sont conduits partout comme des agneaux, mais pas un instant on ne peut comparer les faits qui peuvent leur être reprochés aux excès dont les cléricaux ont illustré leur honteuse propagande. Malgré tout, l'opposition avait le plus ferme espoir de triompher à cette élection du 2 juin qui se faisait, non dans une moitié du pays, mais dans tous les arrondissements, par suite d'une dissolution consécutive au recensement décennal de la population. Dans toutes les grandes villes, dans tous les grands centres industriels on sentait l'opinion publique avec elle. Hélas ! on n'avait pas compté sur l'ignorance et le fanatisme des campagnards flamands.

4° APRÈS L'ÉLECTION

Ce fut de la stupeur dans tous les milieux, dans tous les partis quand, le 3 juin, on apprit que le gouvernement, bien loin d'être culbuté, ou tout au moins de voir sa majorité encore entamée, l'avait au contraire sérieusement renforcée. Il a gagné la plupart des nouveaux sièges sur lesquels comptaient les libéraux, il leur a pris en outre des positions acquises : tels les deux sièges du Limbourg, une province qui a maintenant une représentation cléricale absolument homogène. Le gouvernement catholique dispose aujourd'hui à la Chambre d'une majorité de 16 voix et d'une majorité plus forte encore au Sénat. Le travail de lente désagrégation qui depuis dix ans profitait à la gauche a été réduit à néant par le résultat du 2 juin, qui étonna les cléricaux eux-mêmes.

Les esprits s'étant ressaisis, on découvrit bientôt les diverses raisons de cette victoire inattendue du parti clérical. Tout d'abord, il est certain que celui-ci a reçu un appoint sérieux des « doctrinaires », c'est-à-dire de la fraction modérée de la bourgeoisie libérale, qui, par peur du socialisme, s'est jetée dans les bras des cléricaux, redoutant de l'avènement du bloc on ne sait quels cataclysmes financiers. D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, il est certain que la campagne calomnieuse au cours de laquelle on exploita contre les anticléricaux les histoires Bonnot, Garnier et Cie, a réussi auprès des paysans arriérés de la Flandre. Enfin, il est certain qu'à la dernière minute, les cléricaux affolés ont mis en œuvre un système de pression administrative, de corruption privée, une organisation de la fraude, telles qu'on en vit rarement en Europe. Des révélations sensationnelles ont été faites à ce sujet, avec documents à l'appui, dans la session extraordinaire qui s'est ouverte à la Chambre le 9 juillet. Pendant les deux jours qui précédèrent l'élection, on accorda des gratifications, des augmentations, des faveurs de toute sorte aux fonctionnaires employés et ouvriers de toutes les administrations de l'Etat, spécialement au département des Chemins de fer. Beaucoup de ces augmentations et primes furent payées quelques heures avant l'élection par mandat télégraphique. La corruption privée fut à la hauteur de la corruption administrative. Au cœur de Bruxelles, dans l'église Sainte-Gudule, la plus grande de la ville, un vicaire et deux suisses distribuaient aux cochers de fiacres qui amenaient les touristes des bons de 5 francs à toucher après l'élection, si le gouvernement était reélu. Une instruction fut ouverte ; les coupables ont fait des aveux, et la chambre des mises en accusation a décidé leur renvoi devant la Cour d'assises du Brabant. Dans l'arrondissement de Nivelles, on donnait à certains petits fermiers, à certains électeurs, à deux ou trois fois, la *moitié d'un billet de vingt francs*, en leur promettant l'autre moitié si les candidats catholiques étaient élus à la place des libéraux. Dans le Limbourg et la Flandre,

où le clergé et les hobereaux sont tout puissants, on usa de moyens plus simple et moins coûteux : on pourchassa, on assomma des témoins libéraux qui voulaient exercer leur mission de contrôle. Dans certains villages, des prêtres accompagnaient l'électeur jusqu'à l'isoloir. Le secret du vote fut aboli. Les propagandistes cléricaux distribuaient aux femmes des caramels et des casseroles !

Voilà les faits qui ont été révélés à la Chambre pendant trois semaines, et les cléricaux n'ont pu détruire l'effet de ce réquisitoire écrasant. Des troubles graves se produisirent dans les grandes villes et les régions industrielles de la Wallonie pendant la semaine qui suivit l'élection. Si les libéraux avaient perdu du terrain au profit des catholiques, les socialistes, eux, en avaient gagné. Le *Parti ouvrier belge* compte 4 représentants de plus, 39 au lieu de 35, dans la nouvelle Chambre. En outre, l'élan anticlérical ne s'était pas ralenti en Wallonie, dans les provinces de langue française du Sud, alors même que la Flandre devenait plus cléricale que jamais. On pouvait interpréter cette dualité comme un conflit de races et de phénomènes économiques : les aspirations politiques et sociales de la Wallonie industrielle s'opposaient nettement à celles de la Flandre paysanne. Il y eut à Liège, à Verviers, à Charleroi, dans le Borinage et le Centre des sursauts de colère populaire. La grève générale éclata spontanément, englobant toutes les corporations et les hommes les plus écoutés du Parti ouvrier, Vandervelde, de Brouckère, Anseele, Destrée eurent toutes les peines du monde à conseiller la reprise immédiate du travail, à faire comprendre aux ouvriers que cette grève, éclatant avant la rentrée des Chambres, était inopportune au premier chef.

Des manifestations imposantes eurent lieu pourtant : la répression gouvernementale fut terrible. L'armée occupa les régions industrielles du Hainaut. Les gendarmes tuèrent ou blessèrent plusieurs ouvriers à Liège, Bruges et Verviers. Mais, fait grave entre tous, sans

précédent en Belgique, le gouvernement ayant fait rappeler plusieurs classes de réservistes, des mutineries violentes se produisirent dans les casernes à Bruxelles, Anvers et Gand. Heureusement, on put licencier les rappelés au bout de cinq ou six jours. Il était temps...

5° POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL PUR ET SIMPLE

Le 30 juin, le *Parti ouvrier* — les lecteurs du *Mouvement socialiste* le savent (1) — tint à la Maison du peuple de Bruxelles, un congrès extraordinaire qui par son ampleur et sa dignité fit une profonde impression. Il y avait à cette assemblée, d'où les représentants de la presse catholique furent exclus, près de 1.500 délégués, représentant environ 1.200 associations : coopératives syndicats et ligues politiques. Les groupes du Hainaut, on le sait, défendaient une motion favorable à la déclaration immédiate, dès le début de la session parlementaire de juillet, de la grève générale, si le gouvernement se refusait à discuter une proposition de révision constitutionnelle dans le sens du suffrage universel pur et simple. D'autres fédérations régionales trouvaient cette grève générale inutile ou prématurée. Finalement, le principe de la grève triompha, mais c'est plus tard, peut-être en novembre, à l'ouverture de la session ordinaire des Chambres, que le prolétariat belge, soutenu par tous les démocrates, fera ce suprême effort pour la conquête du suffrage universel pur et simple. D'ici là, à en juger par l'activité dont témoignent en ce moment les grandes fédérations syndicales de concert avec les organismes politiques, on assurera par tous les moyens : subsides, collectes, exode des enfants, etc., la réussite de cette grève politique, la plus formidable sans doute qu'on aura jamais vu avec celle de la Suède. Dès à présent, l'appui des socialistes français, allemands et anglais est acquis et la grève pourra mettre sur pied 500.000 hommes pendant 5 à 6 semaines.

---

(1) Voir le *Mouvement socialiste* de juillet-août 1912.

Les leaders du parti libéral, il faut le dire, ont gardé malgré la défection d'une partie de leurs troupes, une attitude très crâne. Au lendemain de l'élection, ils signaient l'ordre du jour suivant : « Considérant qu'un « vaste système de corruption, de fraude et de pression « a démontré l'inanité du système du vote plural ; con- « sidérant qu'une campagne de calomnies a dénaturé le « programme constitutionnel, monarchique et tolérant « du parti libéral et que l'intervention du clergé et l'ap- « pel au fanatisme ont faussé la consultation du pays ;

« Résolus à poursuivre énergiquement la réalisation « du programme que le parti libéral a défendu devant le « corps électoral : défense de l'enseignement public et « de l'instruction obligatoire, suffrage universel et re- « traites ouvrières, les bureaux libéraux réunis affirment « l'entière union du parti et sa volonté inébranlable de « continuer, dans sa pleine autonomie et sans défail- « lance, la lutte contre la réaction cléricale. »

A la Chambre, M. Paul Hymans répondit fièrement à un appel non déguisé du gouvernement à la bourgeoisie pour la constitution d'un grand parti du centre, destiné à faire face au socialisme et à la démocratie. Car c'est le rêve de M. de Broqueville : en dépit de l'ultramontanisme de certains de ses amis, qui exigent du parti catholique qu'il garde son caractère confectionnel, le chef du cabinet fait des avances aux libéraux modérés pour qu'ils entrent dans son grand « parti national ». Il s'est vanté même, dans une interview qu'a publié un journal catholique français, d'avoir reçu les félicitations d'une grande communauté israélite. C'est le « trust des dieux » disait ironiquement, dans un article du *Peuple*, Emile Vandervelde.

Et maintenant, qu'arrivera-t-il ? Sans vouloir nous risquer au métier de prophète, qui est toujours dangereux, et en nous basant simplement sur des déclarations discrètes, parties de certains bancs de la majorité catholique ou des rangs de la jeune démocratie chrétienne, nous croyons qu'en novembre prochain, le gouvernement redoutant dans le pays une sanglante agita-

tion, acceptera de reviser la constitution. Mais... tâchant de sauvegarder sa puissance et sûr de la domination terrible que le clergé exerce encore en Belgique sur les consciences féminines, il n'accordera le suffrage universel pur et simple qu'avec ce corollaire : le vote des femmes. Ce gouvernement conservateur se montrera ainsi plus révolutionnaire que le ministère libéral de M. Asquith...

Louis Piérard.

Bruxelles, septembre 1912.

La Question Agraire et le Socialisme en France (1)

II

Prenant texte de trois exemples de petits propriétaires classiques, choisis en des régions différentes (le Gard, la Charente-Inférieure, l'Orne), Compère-Morel croit pouvoir déduire, après examen de leur situation rurale et de leurs budgets que, « petit et humble, il ne reste plus au petit propriétaire qu'à travailler surhumainement, à produire sans se lasser, avec la perpétuelle crainte des crises de surproduction ou de disette, aussi malheureux quand il produit trop que lorsqu'il ne produit pas assez, vivant sans espoir de jours meilleurs ». L'auteur pense que rien ne démontre mieux l'action du capitalisme dans l'Agriculture que les rapports numériques des cultivateurs propriétaires et des cultivateurs non propriétaires. Sur un total de 6.663.115 agriculteurs, il faudrait en compter 3.275.890 de non propriétaires, se décomposant ainsi : 585.623 fermiers, 220.871 métayers, 621.131 journaliers, 16.091 régisseurs, 1.832.174 domestiques de ferme. Si à ce chiffre on ajoute les journaliers, les fermiers, les métayers possesseurs de quelques arpents de terre, on atteint le chiffre de *quatre millions* de travailleurs de la terre, les uns absolument prolétarisés, les autres sur le point de le devenir à la faveur d'un cataclysme naturel ou d'une crise économique

Nous ne pouvons suivre Compère-Morel dans l'exposé détaillé de la condition qui est faite en quelques contrées (Haute-Vienne, Bourbonnais, Landes, Berry) aux métayers et aux fermiers. Il nous suffit de dire qu'il relève à titre d'indication une série de baux dont les obligations étroites et draconiennes expliquent assez les

(1) Voir l'avant-dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

récriminations paysannes ; certains articles même font songer à la dîme et à la corvée renouvelées de l'ancien régime. Il signale aussi l'iniquité de l'impôt colonique imposé par les fermiers généraux aux malheureux métayers ; on sait en effet que dans le Bourbonnais, particulièrement depuis quelques années, cette question de l'impôt colonique soulève chez les populations rurales des protestations croissantes.

Le fermier général est une sorte d'entrepreneur qui, après avoir affermé un certain nombre de domaines à des propriétaires plus ou moins absenteistes, les confie à son tour à divers métayers.

A l'heure actuelle, les départements où le fermage compte plus d'unités que les autres modes d'exploitation, sont les départements bretons, normands, ceux du Centre et du Nord. C'est dans l'Allier, en Haute-Vienne, en Saône-et-Loire, en Loire-Inférieure et dans les départements du Midi bordelais et pyrénéen que les métayers sont les plus nombreux.

Pour Compère-Morel, les petits propriétaires à la fois exploitants et salariés « ne se maintiennent parmi les possédants que grâce à la vente de leur force travail et à une exploitation éhontée d'eux-mêmes. » De leur côté, les journaliers sans propriété fournissent une somme de travail *effrayante*, à raison d'un salaire moyen d'environ « trois francs, quand le journalier n'est ni logé, ni nourri, de deux francs, quand il a la table et le logis ».

Mais ces prix seraient relativement rémunérateurs si le travail ne comportait pas de chômage. Or l'expérience démontre qu'on ne peut compter en moyenne sur plus de 250 journées de labeur, ce qui ramène pour 365 jours à 2 fr. 10 le salaire de ceux qui ne sont ni nourris, ni logés, et à 1 fr. 42 celui des autres ! Aussi les femmes sont-elles contraintes bien souvent de délaisser leurs ménages et de se livrer, avec leurs jeunes enfants, aux travaux des champs, pour des salaires dérisoires. Une telle insuffisance des moyens d'existence entraîne, dit Compère-Morel, toutes sortes de privations sur la nourriture, l'habillement et le chauffage, les soins phar-

maceutiques et médicaux. Dès lors, ces prolétaires-là n'ont-ils pas à mener le même combat que leurs frères de l'industrie, contre le vieux monde capitaliste ».

Les domestiques de ferme, certes, sont mieux rétribués que les journaliers agricoles ; ils ne souffrent pas du chômage et ont une existence matérielle assurée (nourriture, couchage, logement) ; mais ils sont tenus à des tâches plus pénibles et à une dépense d'efforts plus effective, plus prolongée ; ils sont soumis à une existence navrante de monotonie et de promiscuité, privés de vie morale et intellectuelle, le plus souvent nourris et couchés de façon défectueuse, insuffisante, lamentable même dans bien des cas. Les documents abondent caractéristiques en Lozère, Haute-Loire, Loire, Aisne, Cher, Somme, Sarthe, Aveyron, Calvados, Bretagne, Loir-et-Cher, Loiret, Indre, etc.

Compère-Morel est frappé par le développement de l'alcoolisme dans les campagnes ; il cite à ce propos les statistiques publiées par la direction générale des Contributions indirectes pour l'année 1907. La Bretagne, la Normandie, la région du Nord sont les régions les plus atteintes ; mais il n'examine pas le problème, il se contente de souligner que de tous les ruraux, le domestique de ferme, par suite de ces conditions médiocres de vie, était le plus généralement porté à s'alcooliser. Il fait une allusion rapide au phénomène de la dépopulation des campagnes, qu'il attribue pour une part au malheureux sort des domestiques de ferme. Il rappelle que cet exode rural est devenu surtout manifeste depuis 1886. La population rurale a perdu 289.744 unités de 1901 à 1906 ; mais si l'on fait état de l'excédent des naissances sur les décès au cours du même laps de temps, soit 266.370, dans les milieux paysans, cette diminution de la population agricole se trouverait en réalité accrue d'autant. Compère-Morel complète d'ailleurs ces renseignements très succincts en utilisant en fin d'étude le recensement de la population de 1911, qui confirme et aggrave les données précédentes. Nous notons, entr'autres constatations, ce fait intéressant que le chiffre total

de l'augmentation de la population générale étant seulement de 349.242 habitants, la population des villes au-dessus de 30 mille âmes s'est élevée de 475.442 âmes (1906-1911). Il faut retenir encore que le nombre des communes de 401 à 2.500 habitants présente une différence de 667 en moins sur la précédente période quinquennale. Le nombre des communes de 2.501 à 4.000 habitants a subi également une légère diminution.

III

A cette misère des campagnes, aux ravages de l'alcoolisme, à l'exode des paysans vers les milieux urbains Compère-Morel ne voit qu'un remède : la solution collectiviste qui permettra à tous de jouir du produit intégral de leur travail.

Mais ce n'est pas assez que d'affirmer, il faut indiquer à ce monde rural si composite les voies pratiques de réalisation. Tel est l'objet qu'envisage notre camarade Compère-Morel dans la seconde partie de son livre. Il déclare d'abord, qu'il est malaisé de prévoir en ses détails comment s'opèrera la socialisation et de quelle façon s'effectuera le procès de la production agricole. Il estime cependant qu'en s'inspirant de ce qui se passe aujourd'hui sur les grands domaines capitalistes, on peut se faire une idée approximative de l'organisation future. D'ores et déjà, en effet, dans certaines contrées, nombre de cultivateurs sont devenus aptes à être les gérants de la propriété foncière collective ; pour l'écoulement des produits, il sera facile de substituer aux entrepôts particuliers des marchands, les entrepôts cantonaux ou communaux. Enfin Compère-Morel esquisse le séduisant tableau d'une exploitation rationnelle, scientifique, perfectionnée, qui s'exercerait sur des champs aux étendues illimitées et groupés en catégories distinctes dans chaque commune.

Le Parti socialiste se propose en premier lieu « de remettre en possession des prolétaires agricoles, sous la forme collective ou sociale, les grands domaines

capitalistes repris à leurs détenteurs oisifs »; mais il doit aussi, d'après Compère-Morel, soulager dès aujourd'hui les travailleurs salariés — et les petits propriétaires. Compère-Morel ajoute que cette attitude à l'égard du petit propriétaire n'est point dictée par de l'opportunisme électoral, mais qu'elle découle de la nature des choses. Le parti socialiste ne veut pas prendre la petite propriété, car « la petite propriété, fruit du travail de celui qui la possède, appartient à celui qui la cultive ; et même en régime socialiste son détenteur lorsqu'il mourra pourra la passer à son successeur ». « Il faut suivre, dit l'auteur, le *processus organique* des choses sans le violer, il ne faut pas toucher à la propriété là où l'union entre le capital et le travail existe encore ; la propriété individuelle disparaît spontanément de plus en plus ; c'est la propriété capitaliste que le socialisme a mission d'exproprier. » Pour soutenir ces formules, Compère-Morel fait appel à Engels, Liebnecht, Vandervelde, Paul Lafargue, Jules Guesde ; il rappelle les discussions des Congrès de Reims (1881), Roanne (1882), Marseille (1892), Nantes (1894), les réponses de Guesde à Leygues (1894), à de Mun (1896), à Aynard (1909).

Le Parti socialiste n'a donc pas à toucher à la petite propriété rurale qui n'est pas sauvable, pas plus qu'il n'a à voler l'aiguille de la couturière. On ne peut sacrifier le petit propriétaire, ni le vivifier pour l'éternité. Mais le but à poursuivre, c'est en l'aidant, en le soulageant, de le préparer d'une part à une forme supérieure de propriété, d'autre part de lui rendre l'étape de la propriété individuelle à la propriété collective moins douloureuse. Compère-Morel s'élève en outre contre d'autres erreurs : Il n'est pas vrai, à son avis, qu'en régime socialiste, les enfants des petits propriétaires seront privés du droit d'hériter de leurs parents ; il n'est pas vrai non plus qu'à la mort de son détenteur, la petite propriété devra retourner au fonds commun national. Bien mieux, le petit propriétaire qui exploite en faire valoir direct, sans salarié, se trouvera libéré par le Parti socialiste de toutes les charges et servitu-

des. En cas de détenteur, les intérêts de la veuve et des enfants seront sauvegardés véritablement alors que maintenant ils sont à la merci des hommes d'affaires et des droits exorbitants de mutation. La société socialiste permettra aux héritiers qui ne pourront ou ne voudront continuer l'exploitation de leur propriété, de la céder à la nation contre une indemnité sérieusement évaluée.

Mais l'avenir hypothétique de cette petite propriété, dont la fin apparaît prochaine, mérite-t-il de retenir à ce point notre attention ? D'ailleurs, si même cette petite propriété subsiste encore, quel paysan sera assez sot et arriéré pour continuer à exploiter à son propre compte, « avec tous les aléas et tous les risques de l'entreprise privée forcément inférieure à l'exploitation collective voisine » ?

La situation de la propriété moyenne qui a recours à la main d'œuvre salariée semble plus délicate à trancher. Cependant Compère-Morel croit que la socialisation des grands domaines l'empêchera de recruter des ouvriers agricoles, et qu'en tout état de cause, les paysans qui auront la faculté de travailler sur la propriété collective à titre de co-exploitants ne consentiront plus à subir le joug d'un patron. Dans ces conditions, il ne restera plus au moyen propriétaire qu'à imiter le petit, c'est-à-dire à souder volontairement sa propriété à la propriété nationale.

Mais cette moyenne propriété n'étant pas le fruit exclusif du travail de son détenteur, ce dernier ne peut escompter obtenir qu'une indemnité proportionnelle à son action efficace dans la production.

Ainsi, sauf pour les grands domaines capitalistes, on peut très bien concevoir, au dire de Compère-Morel, qu'il n'y aura pas lieu de se servir de la contrainte pour instaurer dans la production rurale, le régime de la propriété collective. « Du reste, avoue excellemment notre auteur, on n'impose pas une nouvelle forme de propriété, qui s'impose d'elle-même. »

Compère-Morel soupçonne certes fortement qu'en

régime socialiste, le petit propriétaire jaloux de son indépendance, de son autonomie fera une expérience désastreuse de son aveugle isolement ; car il sera soumis à une concurrence victorieuse de la part des paysans associés en culture collective et scientifiquement outillés. Mais tandis que dans la société capitaliste, il est réduit à mourir sans compensation, dans l'organisation socialiste nouvelle, il aura la possibilité et la certitude de se relever, de s'affranchir en agrégeant sa petite propriété à la propriété collective. Toutefois si l'on examine l'intense mouvement d'associationisme qui travaille depuis quelque vingt ans le monde rural, il paraît légitime d'admettre qu'un certain nombre de petits propriétaires parviendront à la propriété collective en passant par un mode transitoire de propriété (coopératives de production par exemple). A côté de ces groupements ruraux, existent des syndicats d'achats, des coopératives de consommation, des caisses d'assurances mutuelles, etc, toutes œuvres pratiques qui développent chez les paysans la notion des intérêts collectifs. Compère-Morel, à l'instar de Vandervelde et de Kautsky, ne veut pas fonder de grandes espérances sur les destinées du mouvement coopératif agricole, mais il le considère néanmoins comme très précieux pour faciliter la propagande socialiste. Aussi incite-t-il tous les militants des campagnes à s'y mêler activement.

Au terme de cette étude, Compère-Morel conclut que « l'ensemble du monde rural depuis le salarié, jusqu'au petit propriétaire, en passant par les fermiers et les métayers dépossédés, a tout intérêt à voir se réaliser la transformation sociale poursuivie par le socialisme international ». Mais il ajoute qu'il ne suffit pas de laisser espérer l'appropriation collective de tous les moyens de production, d'échange et de transport, mais qu'il faut dès maintenant frapper la paysannerie française par un programme de revendications immédiates, susceptible « de la préparer à l'ordre nouveau en augmentant, avec la liberté, ses moyens de dépense et de lutte ». Ce programme rajeunit légèrement le programme de

Nantes, sans en modifier le cadre ni l'esprit ; il tend à laisser un rôle prédominant à l'interventionnisme démocratique, à faire bénéficier les milieux ruraux des lois ouvrières, à hâter la disparition de certaines habitudes archaïques, à stimuler enfin les progrès culturaux et à développer les moyens de transport.

Nos lecteurs ne s'étonneront point que nous renoncions à analyser toute la série des monographies départementales rurales, contenues dans la troisième partie du livre. Ce serait là un compte rendu fastidieux et vain. Nous dirons seulement de quels éléments se compose la texture de chacune de ces monographies. L'auteur y étudie tour à tour le climat, le chiffre de la population totale, celui de la population agricole active, le genre de production, la superficie, la densité de la population, le nombre des établissements agricoles, les rapports de la grande, de la moyenne et de la petite propriété, la proportion des côtes foncières. Il examine aussi l'étendue des terres arables et des terres incultes, la valeur de la terre, le quantum de la dette hypothécaire, le développement des sociétés agricoles, le salaire des ouvriers agricoles, la durée de leur travail, les salaires des domestiques, etc. Chaque monographie comprend 3 ou 4 pages et fournit au propagandiste, ainsi qu'au militant régional désireux d'approfondir toutes ces questions, un plan très utile à consulter.

Dans une étude ultérieure, nous mettrons à profit les recherches de Compère-Morel, celles de Michel-Augé-Laribé — et celles de Proher sur le commerce des produits agricoles. De ce faisceau de documents, nous essayerons de dégager les faits essentiels qui dominent l'agriculture française à son stade actuel ; et nous esquisserons, s'il y a lieu, ce que pourrait être une politique socialiste dans les campagnes, soustraite à tout utopisme démocratique, à tout illusionisme, mais conforme aussi aux données fondamentales et aux intérêts vitaux du socialisme ouvrier.

Maurice Olivier.

Retraites ouvrières et Retraites minières

La Chambre des députés vient de modifier profondément la loi du 21 juin 1894 sur les retraites des ouvriers mineurs. Désormais la caisse de retraite sera autonome au point de vue financier et le taux de la pension atteindra un chiffre si non satisfaisant, du moins acceptable. Le prolétariat du sous-sol, qui réclamait depuis longtemps une réforme de la loi de 1894, ne paraît pas voir d'un mauvais œil le vote de la loi nouvelle. Sans doute tout n'y est pas parfait ; la proposition qu'Albert Thomas avait disposée, sous l'influence de la Fédération nationale du sous-sol, était beaucoup plus avantageuse. Mais, malgré tous ces défauts, malgré des perfectionnements qu'il faudra y introduire, le projet voté par la Chambre marque un progrès sensible sur la loi de 1894. Aussi, tout en faisant de nombreuses réserves et en promettant d'engager au moment opportun une action énergique pour obtenir de nouveaux avantages, la Fédération accepte-t-elle la loi.

Si nous la comparons cependant à la loi de 1910 sur les retraites ouvrières, nous apercevons que les deux lois relèvent de mêmes principes. La triple cotisation ouvrière, patronale et de l'Etat, l'autonomie financière de la caisse et sa soumission au contrôle de l'Etat, le livret attestant les versements, la formation de la pension par capitalisation, autant de règles communes aux deux catégories de retraites. Comment se fait-il dès lors que l'une ait été volontiers acceptée par la classe ouvrière, tandis que l'autre est encore impopulaire, malgré les améliorations récentes ?

Il y a de celà trois raisons principales, me semble-t-il. La première se trouve dans la différence profonde qui sépare le prolétariat du sous sol du prolétariat ur-

bain. L'ouvrier de la ville en général, l'ouvrier du bâtiment surtout, est un indépendant, presque un sauvage. Il n'aime pas à rester de longues années dans la même entreprise. Souvent, il change d'atelier. Il est sûr d'ailleurs de trouver du travail quand il voudra et où il voudra. Sa liberté en somme est aussi grande que possible ; son isolement aussi. Sans doute aujourd'hui beaucoup se sont groupés dans leurs syndicats ; sans doute ils commencent à se sentir solidaires les uns des autres et à se préoccuper de leurs intérêts collectifs. Mais il survit de leur individualisme ancien je ne sais quelle fierté corporative qui répugne à toute intervention extérieure. Les ouvriers de la mine au contraire sont par leur métier même prédestinés à une vie sociale.

La mine est un milieu humain où l'on ne se sent jamais complètement isolé ; le piqueur à l'extrémité de son chantier est rarement seul et les autres ouvriers du fond qui parcourent les rues souterraines sont constamment en contact avec leurs camarades de travail. Ils vivent de longues années sous la même entreprise, revenant chaque jour au fond du même puits, fouissant à la même place toujours devant eux. Les vagabonds qui vont d'une mine à l'autre ne sont pas rares sans doute ; mais ils forment une masse toujours négligée. Ils se mêlent peu aux mineurs attachés à la concession. On les considère comme des étrangers ; ils paraissent n'avoir que des droits réduits. Souvent, ce sont en fait des espagnols, des italiens, des polonais ou même des repris de justice. Ils vivent entre eux, à peu près ignorés de leurs camarades de travail, qui ne savent rien de leur passé et qui ne sont pas soucieux de les mêler à leur vie corporative. Dans ce milieu stable, un peu fermé, la vie collective est en effet intense. Les conversations, loin des surveillants, sont faciles ; aux moments de repos, en prenant leur repas, les mineurs conversent librement. Vite, il se forme une opinion publique qui détermine des actions collectives. Aussi de bonne heure les ouvriers du sous-sol se sont syndiqués ; de bonne heure aussi ils ont par leur action sur les pouvoirs pu-

blics obtenu des réformes. L'État leur est apparu sous sous un jour moins défavorable qu'aux ouvriers des autres corporations et, s'ils ont eu constamment dans leur grève la force armée en face d'eux, du moins ont-ils toujours remporté quelques menus avantages de ces colletages avec l'autorité publique.

On comprend dès lors que la constitution d'une caisse autonome de retraites, gérée en partie par les ouvriers, ait été bien accueillie. Leur esprit d'association, leur stabilité les y préparait. Il faut ajouter que l'expérience heureuse des caisses de secours créées en 1894 les a aussi favorablement disposés.

L'ouvrier indépendant des villes, quand il s'est vu au contraire imposer des obligations nouvelles, en échange d'avantages nouveaux, n'a pu se plier à la discipline qu'on cherchait à lui infliger. Il s'est cabré ; il n'a pas consenti à se laisser encadrer, fixer dans une ville. Il a vu l'Etat comme un ennemi qui veut astreindre sa liberté, et il s'est mis en révolte contre le bon tyran.

Telle est la première raison.

La seconde, je la découvre en comparant les dispositions même des deux lois. L'une, celle des mineurs, qui ne s'applique qu'à une seule profession, tient compte avec une certaine souplesse des ressources des ouvriers dans la répartition des charges. La cotisation est proportionnelle au salaire. Plus l'ouvrier gagnera, plus il paiera. Remarquons d'ailleurs que cette proportionnalité entre les charges et les ressources de l'ouvrier entraîne par voie de conséquence une proportionnalité, beaucoup moins exacte il est vrai, entre les besoins du retraité et sa pension. Car plus l'ouvrier gagne, plus il a de besoin, soit parce qu'habitué à gagner davantage il dépense davantage, soit plus simplement parce que le salaire est d'autant plus élevé que la vie est plus chère dans la région. Sans doute la proportionnalité est rudimentaire. Mais cette approximation grossière est encore préférable à l'égalitarisme brutal et inintel-

ligent de la loi de 1910. Cette ignorance volontaire des différences de situation aboutit en fait à des injustices criantes : les neuf francs du versement annuel sont pour celui qui touche 2.400 francs d'un poids léger, tandis qu'ils constituent un lourd fardeau pour le laboureur dont le salaire n'est que de quelques centaines de francs. En revanche, la pension du premier même s'il habite une grande ville où la vie est hors de prix, sera exactement la même que celle du second vivant dans un village éloigné. Ainsi la loi manque en partie son but : elle établit d'une part l'impôt le plus uniquement réparti ; elle ne réussit pas de l'autre à subvenir aux besoins réels de la classe ouvrière.

Ajoutons enfin que la retraite minière atteindra dès maintenant un taux presque raisonnable et qu'en régime définitif elle peut être égale à près de la moitié du salaire moyen des ouvriers mineurs. La retraite ouvrière restera longtemps encore à un chiffre dérisoire, du moins pour les ouvriers des villes, et ne sera jamais suffisante même après une longue période. Cela vient sans doute de ce que la loi de 1910 créait de toute pièce un régime nouveau, tandis que le projet de 1912 apporte des améliorations à un régime ancien. La seconde est ainsi forcément préférable à la première. Mais il convient de remarquer que sans le mécontentement qui suivit la loi de 1894 et qui s'est prolongé jusqu'à ces derniers temps, la réforme de 1912 serait encore à faire, malgré les efforts d'Albert Thomas. De même sans le mécontentement universel qui se traduisit par la non application de la loi, les améliorations apportées le 27 février 1912 aux retraites ouvrières n'auraient jamais été apportées, malgré l'éloquence de Jaurès et même malgré la campagne de la C. G. T.

Ainsi l'impopularité de la loi de 1910 est une condition nécessaire de son perfectionnement. Par là, le Parlement se rendra compte de tous ses vices et, prenant pour modèle le projet des retraites minières récemment voté, il parviendra à rendre moins critiquables les dispositions de la loi générale.

Paul Ramadier.

Le Droit Syndical et la Notion d'autorité [1]

II

J'arrive à une objection qu'on pourrait croire décisive. J'ai dit : Quand l'Etat disparaîtra — et l'histoire en donnera peut-être la preuve — parlera-t-on encore du droit de l'Etat ? On pourrait me répondre : mais l'Etat existe ! Et la formation historique syndicale, si vive dans la conception théorique syndicaliste, n'est pas une réalité ! A cette question, j'opposerai les mêmes arguments dont Icilio Vanni se sert à propos d'une autre branche du droit, le *droit international*.

Vanni combat l'opinion de beaucoup d'écrivains qui disent que le droit international n'est pas « un véritable droit ». « Il faut remarquer, dit-il, que tous ceux qui nient un caractère et une force juridiques aux règles internationales, considèrent le droit dans le moment de la coercition. Mais cette analyse est *incomplète,* du point de vue psychologique et moral, et par conséquent, aussi du point de vue juridique ». Cette analyse incomplète conduit naturellement à une conclusion fausse sur le caractère et la valeur du droit international.

Si, au contraire, on considère le droit international du double point de vue de la *formation* et de la coercition, on arrive à la conclusion qu'il représente à l'état actuel une forme *imparfaite* du droit, conservant pourtant un caractère vraiment juridique.

Le droit international se trouve actuellement dans le stade où s'est trouvé pendant longtemps le droit en général, avant qu'il n'ait abouti à son organisation complète. « En effet, cette organisation de la force du droit

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement socialiste.*

présuppose une formation sociale adéquate », capable de le munir de coercition et de sanction.

On peut très bien appliquer les mêmes considérations au *droit syndical*. Celui-ci, est actuellement, un droit *en formation* ; et quiconque nie que le droit syndical soit un vrai droit, en fait une analyse *incomplète*, puisqu'il s'en tient exclusivement à sa phase actuelle imparfaite et ne veut pas observer que le droit syndical, comme le *droit en général*, comme *tout droit*, passe de la phase de la formation (droit imparfait) à la phase de la coercition (droit parfait). Qui considère aujourd'hui le droit syndical conclut tout de suite qu'il n'est pas un vrai droit. Mais c'est une conclusion fausse, parce que hâtive, et qui provient d'une analyse *incomplète*. Il ne faut pas s'arrêter à l'état actuel du droit syndical, mais il faut l'examiner dans la perspective, puisque ce droit est un droit *in fieri*, un droit qui se fait jour par jour, et qui, dans son processus de formation, se perfectionne jusqu'à arriver à son évolution complète, qui sera le moment de la coercition. Les germes du pouvoir coercitif du droit syndical se trouvent déjà diffus dans les organisations ouvrières : ce sont les *sanctions syndicales*.

Le *droit ouvrier*, en vérité, n'est pas très loin du moment où il prendra la forme de la coaction, même si on se tient uniquement à ses conditions présentes. Mais si on veut avoir une vision complète et suffisante du droit ouvrier, il faut regarder vers l'avenir. La force juridique syndicale arrivera-t-elle à s'organiser de telle façon qu'elle puisse constituer la présupposition nécessaire de la coaction juridique syndicale ?

Se constituera-t-il une *formation sociale supérieure*, organe synthétique de combinaison et de fusion des forces ouvrières organisées, éparses et concentrées, qui est le terme indispensable et la condition *sinon qua non* d'un vrai droit syndical parfait ? Voilà un problème qui est essentiellement *historique*. A cette question, le syndicalisme répond affirmativement, parce qu'il n'est que la vision *en perspective* de l'organisation complète et intégrale de la force sociale ouvrière, d'une vaste confé-

dération ouvrière, qui sera l'organe de la coaction juridique syndicale.

Donc, si la force sociale (ouvrière) — supposition conditionnelle éternelle, immuable et indispensable du *droit en général* — s'élabore, s'organise et se concentre, comme l'expérience nous le montre, le fait syndical confédératif n'étant pas une abstraction, mais une réalité progressive du monde contemporain, qui se développe parallèlement au processus de formation psychologique spontanée du droit ouvrier, il nous semble juste et logique de conclure, selon les enseignements même de Vanni, qu'on fait mal et qu'on tombe dans l'erreur, en niant au droit syndical le caractère d'un véritable droit.

De même que le droit international, actuellement imparfait, est un véritable droit, de même, et pour les mêmes raisons, l'est le droit syndical ; et si, aujourd'hui, le droit ouvrier ne possède pas l'organe complet de la souveraineté juridique, cela ne veut pas dire que cet organe, cette « formation sociale supérieure » doive lui manquer, mais au contraire que cet organe va se constituer dès à présent, en nous donnant les preuves de son existence actuelle et de sa capacité potentielle. L'observation pénétrante et la perception complète de la réalité syndicale contemporaine autorise cette affirmation nettement scientifique, qu'un jour viendra où l'Etat, cet antique et traditionnel organe de la force, étant vidé et aboli, ce sera le Syndicat, arrivé à son développement le plus parfait et le plus complet, qui deviendra l'unique organe dépositaire de la force sociale, le centre de gravitation de la vie sociale, le centre directeur des activités sociales spontanées et libres, la *forme typique* nouvelle de toutes les relations sociales humaines.

Lorsque l'Etat était faible et inerte, l'Église l'enserrait dans son cercle, et le droit de l'Église était la seule volonté directrice du monde. A présent, ce n'est pas l'Église qui est la grande antagoniste de l'État, — mais le Syndicat. Le Syndicat vaincra et brisera l'État : et c'est le droit syndical, et non pas le droit canonique, qui sera la nouvelle grande voix du monde, la nouvelle

volonté dominante pour la poursuite des valeurs de la vie, non plus dans le ciel, mais sur la terre. La situation des rapports antagonistes de l'État et du Syndicat dans le présent — et combien sont fausses les propositions et les tentatives de conciliation de l'État avec le Syndicat et de *reconnaissance juridique* du Syndicat par l'État, demandées par tant de petits et grands hommes d'aujourd'hui ! — n'est pas beaucoup différente, et, historiquement considérée, rappelle à l'esprit les rapports antagoniques de l'État et de l'Église dans le passé.

Et une situation historique analogue ne peut donner qu'une solution historique analogue : c'est-à-dire le triomphe complet du Syndicat dans sa lutte contre l'Etat, et la victoire du droit du premier contre l'inertie et la paralysie du droit étatique. Nous ne croyons pas être des « simplistes », mais des observateurs attentifs et circonspects des choses sociales présentes, et c'est la réalité actuelle examinée profondément et analysée jusque dans ses parties les plus centrales qui nous suggère presque et nous donne l'inébranlable conviction de la vérité plus haut affirmée, dont l'histoire future donnera la confirmation solennelle.

Nous avons dit que le problème intrinsèque du droit syndical est un problème *historique* et nous avons conclu que c'est l'histoire seulement qui a cette tâche magnifique de le résoudre, tandis que dans l'état actuel des choses, on ne peut nier au « droit ouvrier », pour aucun motif logique, rationnel et scientifique, son caractère intime juridique.

La science et la philosophie juridique, nous l'avons vu, nous donnent la conviction que tous les éléments matériels et formels, logiques et concrets qui composent le droit en général, se retrouvent, maintenant à l'état diffus, dans la formation juridique syndicale, et qu'il faut seulement attendre que le temps accomplisse son œuvre.

III

Et maintenant, nous allons entreprendre un autre ordre de recherches, qui se rapportent à celles déjà faites, qui les complètent et s'en différencient sur un seul point : les recherches faites ont un caractère *prospectif*, tandis que celles que nous allons faire ont un caractère *rétrospectif*.

Jetons un regard rapide et synthétique sur les *corporations* et sur le *droit corporatif* médiéval, avec lequel le droit syndical moderne a, à mon avis, beaucoup de points de contacts. Une analyse scientifique d'après les recherches les plus récentes et les plus exactes des historiens du droit des corporations du Moyen Age, pourra projeter beaucoup de lumière et donner la mesure et, jusqu'à un certain point, l'image schématique imparfaite de ce que *morphologiquement* devra être le droit syndical. Car nous sommes scientifiquement et philosophiquement convaincus que dans la vie du droit, à côté de la mutabilité du contenu ou de la matière, il y a presque immutabilité et éternité de la forme.

Nous avons signalé, dans une autre étude, les différences qu'il y a entre les corporations médiévales et les syndicats modernes, et nous sommes bien loin de soutenir l'identité des unes et des autres. Au Moyen-Age le droit se manifeste sous deux formes : la forme *statutaire municipale* et la forme *statutaire corporative*. Le *Statut* est la forme juridique typique qui existe dans la période que les historiens les plus modernes du droit italien appellent la période de l'*autonomie* .

La législation statutaire des Communes comprend, comme dans un corps unitaire, les *consuetudines*, les *usus* et les *brevi*.

« On appelle *Statut* la manifestation de la volonté de tout être autonome, dans le règlement juridique de sa propre vie intérieure et extérieure, ou le plexus de ces manifestations ». La racine du droit médiéval est

toujours la coutume, « formée par voie d'actes juridiques répétés et reconnus valables dans les rapports de la vie populaire ». « Le besoin de la *certitude* du droit — le processus du droit statutaire n'étant pas différent du processus du droit en général qui se développe à travers toutes ses phases historiques — détermine les villes devenues autonomes, à rédiger par écrit leurs propres *consuetudines*. » C'est ainsi que surgissent dans les villes italiennes, les premiers textes de droit consuétudinaire, et on passe ainsi du *jus non scriptum* au *jus scriptum*. Le droit acquiert par là un certain degré de certitude et de stabilité, bien qu'il soit à remarquer avec Salvioli que la législation statuaire municipale a été très mobile et soumise très souvent à des revisions par des commissions d'*emendatores* ou de *reformatores*. Mais il ne faut pas croire que tous les droits aient été fondus et organisés dans l'assemblée juridique d'une même ville. La commune médiévale est le théâtre sur lequel se développent spontanément des formes sociales autonomes et très variables, des formes économiques et par reflet juridiques. La commune médiévale nous offre une division nette de groupes, de classes, de catégories sociales, ayant chacune sa propre autonomie, non seulement économique, mais aussi juridique, — autonomie qui se manifeste et se développe dans la corporation particulariste et dans le droit corporatif correspondant. La société est divisée en classes ; chaque classe a sa corporation ; chaque corporation a son droit particulier : et à côté du *Statut des Communes*, nous trouvons le *Statut des Corporations,* qui est la forme externe que prend la *volonté juridique* de ces êtres sociaux. La base des statuts est dans le droit d'autonomie : « en vertu de cette autonomie, chaque association a le droit de dicter les règles de sa propre vie intérieure ».

Voici ce que dit Solmi à propos des *Statuts des classes* :

« Mais le droit statutaire n'est pas limité aux textes des communes urbaines et rurales. Nous savons qu'à l'intérieur de la commune, chaque classe, chaque art,

chaque association prennent la forme corporative : et en vertu de la base juridique, chacune d'elles à le droit de régler sa propre vie intérieure, selon les formes qui lui sont propres, dans les limites déterminées.

Ces *Statuts* contiennent plus généralement des matières réglementaires, ou bien des dispositions internes, particulières et techniques, des déclarations des lois fondamentales de l'Etat ; mais il est à remarquer, que dans les statuts des grandes classes, comme dans les statuts des marchands et des marins, il y a même des règles générales à contenu législatif. »

Et Salvioli ajoute qu'aussi bien la corporation d'artisans que la corporation de marchands eut de bonne heure des coutumes internes (appelées *capitoli*, *brevi*, *matricole*), qui correspondaient à leur vie économique spéciale. Celles des artisans sont *le plus ancien document de droit ouvrier* et se rapportent aux devoirs des compagnons, aux secrets de l'art, à l'apprentissage des garçons, aux punitions pour fraudes dans la production, etc. Les statuts des marchands constituent la source la plus ancienne et la plus riche du droit commercial italien, par exemple. Les coutumes approuvées par le Conseil des marchands avaient une *autorité légale égale à l'autorité des statuts municipaux* et elles existèrent aussi longtemps que le régime corporatif.

Le même processus, que nous avons remarqué dans le droit statutaire des Communes, se vérifie aussi dans le droit statutaire des classes. Ce droit, qui d'abord vivait à l'état diffus de tradition spontanée fut rédigé après. Ainsi le droit corporatif, lui aussi, devient de *jus non scriptum* un véritable *jus scriptum*. « Il semble à la fin du XII[e] siècle, que l'usage de dicter les statuts corporatifs ne fut pas encore connu ; mais après, prenant exemple sur les compilations communales, on commence d'en faire la rédaction. Pareillement au Statut de la Commune, les statuts des arts prennent le nom de *breve* (*Pise*) de *constitum* (Siene, Florence) de *statuto* (Milan) d'*épistula ocapitulare* (Venise). A cette matière travaillèrent avec une subtilité et une pénétration insur-

montables les plus grands juristes du temps, les *Pratici*, qui élaborèrent ces ingénieuses constructions et figures juridiques de droit privé qui constituent encore le substrat idéal du droit positif existant.

Le *droit commercial* moderne trouve ses premiers germes dans les statuts des marchands du Moyen Age ; ces germes, sous l'impulsion et la suggestion des conditions sociales de l'époque, qui devint de plus en plus capitaliste et plus industrielle, se développèrent merveilleusement et sans interruption jusqu'à nos jours. Ce n'est pas de cette manière que s'est formé le *droit ouvrier*, dont nous trouverons les documents les plus importants au Moyen-Age en Italie. Les germes du droit ouvrier ne se développèrent pas ; ils furent violemment interrompus et comprimés dans leur développement parce que la civilisation et l'histoire apportèrent le triomphe et la dictature du capital et du droit commercial, d'un côté, et la chute et la sujétion du travail et du droit ouvrier de l'autre. Nous ne pouvons pas ici analyser le processus et les raisons multiples et complexes qui ont produit ces deux résultats. Dans la lutte entre ces deux éléments, jusqu'à présent séparés et antagonistes, de l'économie humaine, qui se réuniront peut-être et se combineront harmonieusement dans une forme sociale nouvelle — le capital et le travail — le premier finit par opprimer à travers toute l'histoire le second. Les corporations ouvrières furent bouleversées et supprimées par le flot révolutionnaire du capitalisme industriel et avec elles le droit ouvrier qui se formait. Le moment est venu, où, pour des raisons historiques, le travail s'est soulevé contre la tyrannie du capital et les corporations, sous la forme moderne des *syndicats*, se sont recomposées. On reprend de nouveau le travail, et le droit ouvrier en miniature, que les corporations du moyen-âge nous ont transmis, commence aujourd'hui à se reconstituer, à se former spontanément, en se développant comme *droit syndical,* dans les formes qui lui sont propres, comme les règlements et les statuts. Le *Statut*, voilà la forme que prend le droit positif des ou-

vriers, droit qui fut ruiné dans le passé par le capitalisme, mais que le syndicalisme recompose sur de nouvelles bases et avec un nouveau contenu.

Le *Statut* est donc la forme que prend et que prendra, dans la phase complète et parfaite de son évolution, ce *droit autonome collectif* ou *de groupe*, semblable au droit corporatif du moyen-âge, qu'est le *droit syndical moderne*.

L'analyse philosophique et scientifique du droit autonome des êtres collectifs et l'analyse particulière et historique du droit statutaire des corporations nous mènent donc à l'affirmation légitime du caractère strictement et rigoureusement *juridique* du *droit du Syndicat*, par opposition au *droit de l'Etat*.

Nous avons rappelé le passé pour montrer comment l'organisme corporatif du Moyen-Age a été le creuset où a été élaboré une grande partie du droit privé, contractuel commercial, civil, positif, qui s'est continué dans les législations civiles actuelles des Etats.

Reportons-nous maintenant au présent. Est-ce que dans les syndicats la source principale de tout le droit positif n'agit pas *juridiquement*, c'est-à-dire par le caractère d'obligation efficace sur tous les membres ? Et les syndicats, ne fixent-ils pas ensuite, dans des règles écrites, les rapports intérieurs de coexistence nécessaires et indispensables ? Les syndicats ne font-ils pas eux-mêmes leur *droit écrit*, leur statut interne ? Et le statut est-il en substance autre chose que *la loi*, comme nous l'avons vu ?

Et tous les syndicalistes, de quelque nuance qu'ils soient, ne sont-ils pas constamment d'accord en élaborant un statut, c'est-à-dire en constituant et en fixant une discipline coactive, irréformable et inviolable pour un certain rapport déterminé de coexistence ? Et même les syndicats qui sont sous l'influence morale et éducatrice des pires anarchistes, ne se conduisent-ils pas d'après un statut déterminé, c'est-à-dire selon une règle ou loi interne ?

Le cas est fréquent de syndicats éliminant, conformément à leurs statuts, des ouvriers continuant à travailler, tandis que l'organisation dont ils font partie a proclamé la grève. Qu'on remarque que le fait de ne *pas se mettre en grève* lorsque la grève *est déclarée*, ruine les conditions indispensables et *nécessaires* à l'existence même du syndicat, et c'est un crime non pas contre la sûreté de l'Etat, mais contre la sûreté, entendue dans le vrai sens technico-juridique, du syndicat. Ce crime, non prévu par le code, est inscrit dans la conscience juridique encore *diffuse* des syndiqués ; d'où les sanctions juridiques (pénales) des syndicats contre les « traîtres » ouvriers qui sont accusés du nouveau crime spécial de *jaunisse* pendant les grèves.

Cela est de la réalité pure, devant laquelle notre apriorisme, notre préjugé politique et notre façon mentale d'apprécier et d'évaluer les faits sociaux doivent tomber. A l'évaluation purement subjective doit succéder une évaluation objective des phénomènes. Le syndicalisme se présente comme une conception purement *pragmatiste* ou réaliste des faits sociaux et rejette les convictions *à priori*, les archétypes de l'esprit, les rêves de la fantaisie plus ou moins exaltée.

Qui n'a pas réussi à se former par la critique un sens subtil, précis, délicat du réalisme historique et social, qui n'est pas descendu des nuages de la métaphysique politique et du romantisme social sur la terre vierge des faits historiques, d'où jaillit la vie et où s'alimente la grande pensée historique et philosophique de Machiavel et de Marx, *ne peut pas penser le syndicalisme*, parce qu'il n'a pas les conditions et les dispositions mentales pour pouvoir le comprendre et l'accepter idéologiquement.

La *mentalité* syndicaliste est très délicate, très subtile et très raffinée, car elle suppose l'émancipation de l'esprit de tout le fatras des dogmes métaphysiques et suit avec indépendance, sans aucune croyance formée d'avance, sa voie d'analyse, de déduction et de synthèse des forces sociales. Pour ces raisons, la mentalité syn-

dicaliste est, non pas extérieurement, mais dans sa substance, marxiste. Mais Marx ne disait-il pas que jamais il n'était plus marxiste que lorsqu'il ne l'était pas ?

Si l'expérience nous montre l'existence du droit syndical, il faut accepter aussi les dernières conséquences logiques de l'expérience. Les prémisses, que l'expérience introduit comme termes et données positives sont les seules qui doivent prévaloir contre les prémisses philosophiques et politiques abstraites de tout groupe de personnes socialistes, anarchistes ou réformistes.

Le syndicalisme n'est pas plus *réformiste* qu'*anarchiste* ; il n'est pas plus *anarchiste* que *socialiste :* le syndicalisme est aux syndicats ; sa seule qualité est d'être syndicaliste, c'est-à-dire que dans le syndicalisme il y a un accord parfait et une identité absolue entre la théorie et la pratique. Les conséquences du droit syndical sont facilement imaginables. Si un droit existe, et non pas comme idéalité abstraite et philosophique, mais comme règle directe et coactive de la vie syndicale, il faut que ce droit soit un droit *positif*, un droit *parfait*, garanti en cas de *violation*, qui s'impose par coercition aux membres qui ne le respectent pas spontanément, un véritable droit, c'est-à-dire muni de *sanction*.

Or, la *sanction* ne peut émaner que d'une *autorité ;* et si un droit syndical existe, il faut congrument admettre, par une nécessité logique et mentale, reflet des exigences intrinsèques, pratiques et matérielles de la vie syndicale, qu'il doit y avoir une *autorité syndicale*.

Sergio Panunzio.

Les Catholiques sociaux

La *Semaine sociale* de Limoges a affirmé la vitalité du catholicisme social. Il y a, dans ce mouvement, une fermentation intellectuelle que ne connaît plus le socialisme. C'est sa force. Reconnaissons-le, puisqu'il est notre adversaire.

Mais n'en ayons pas une trop vive inquiétude. Il se meut dans les contradictions et s'enferme lui-même dans d'étroites limites.

Non qu'on puisse crier au paradoxe parce que, s'adressant à la classe ouvrière, il est conduit par des bourgeois philanthropes. Dans le socialisme aussi les capitalistes sont représentés et les grandes fortunes ne sont pas rares.

Pas davantage on ne peut dénoncer, comme cause certaine d'échec, la foi religieuse qui l'anime. Les sentiments populaires sont mobiles et rien ne prouve l'insuccès fatal d'un syndicalisme catholique. Il y a là un idéalisme qui, pour être confessionnel, n'en trouve pas moins le chemin des consciences. On a vu des retours plus étranges et les époques troublées connaissent ces réveils.

C'est ailleurs qu'est la difficulté de ce mouvement. Elle est dans son impuissance à choisir entre les ouvriers et les patrons. Son rêve de réconciliation des classes se heurte au fait brutal de la lutte des classes.

L'Eglise est identique à la démocratie. L'une et l'autre posent en principe qu'elles sont des gouvernements populaires et la même fatalité les asservit aux oligarchies. Il ne faut pas s'y tromper. Ce n'est pas pour des considérations spéculatives que l'opinion ouvrière les condamne toutes deux : c'est pour leurs attaches aux puissances du jour.

Sans doute, il arrive un moment où la contradiction entre le principe et le fait est si démesurée qu'une réaction se produit au sein même du catholicisme et de la

démocratie. Les esprits les plus inquiets ou les plus conscients des nécessités du temps essaient de redresser la balance faussée. On parle de revenir aux origines, c'est-à-dire au peuple. Le *catholicisme social* et la *démocratie sociale* sont nés de ce besoin moral ou politique de rétablir l'équilibre perdu.

Mais la carrière est courte. L'Eglise et la démocratie l'ont vite parcourue. Il y a un point limite, rapidement atteint, où s'arrêtent leurs désirs. Elles sont prisonnières des forces qui les protègent.

Pour le catholicisme social, il y a plus encore que pour la démocratie. L'Etat ne dépend que des partis qui le mettent en œuvre et les jeux de la politique sont variables. Mais l'Eglise est soumise à une autorité spirituelle qui la guide. Un geste de Rome, et c'est le silence.

Le plus démocrate et le plus social des papes s'est bien gardé de menacer les puissances capitalistes. Les idées de Léon XIII ne vont pas plus loin que les concessions nécessaires. Elles offrent au régime actuel une soupape de sûreté bien plus qu'elles ne le menacent.

D'ailleurs, le fait qu'elles aient paru dangereuses à son successeur Pie X, qui n'admet guère ce modernisme social, prouve à quel point la papauté entend rester de ce côté-ci de la barricade. Même lorsqu'elle se dit supérieure aux conflits des classes, elle subit les exigences de la bourgeoisie.

C'est pourquoi les catholiques sociaux, ceux de France comme ceux de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche ou d'Italie, ne peuvent être que des hommes de bonne volonté stérile. Le patronat veille sur eux.

Récemment, un de leurs journaux, le *Bulletin de la Semaine*, avait publié un article très *ouvrier* sur la grève des inscrits maritimes. Le grand patron qu'est M. Isaac n'a pas longtemps permis qu'on touchât impunément au Comité Central des Armateurs. J'ignore si M. Isaac, malgré son nom, est catholique. Mais il lui a suffi de protester, pour que le journal, lâchant son collaborateur, s'excusât

d'avoir « laissé toucher à la légère » au patronat.

Or, les paroles de M. Isaac, auxquelles le *Bulletin de la Semaine* adhère de tout cœur, sont significatives : « C'est une tendance vraiment regrettable, écrit-il, que « celle que l'on trouve dans toutes les feuilles qui se « préoccupent peu ou prou de questions religieuses, *de « vouloir aborder les problèmes économiques avec un « parti pris de donner tort aux patrons.* » Et il ajoute ces conseils, qu'il faut retenir : « *Mais le patronat « commence à être excédé de cette mentalité. Il serait « déplorable que dans un journal qui cherche à intéres- « ser aux questions religieuses des hommes instruits,* « LESQUELS APRÈS TOUT NE SE RECRUTENT PAS DANS LES « RANGS DES SYNDICATS OUVRIERS, *on en vînt à faire « penser que* L'ÉTUDE DE CES QUESTIONS MÈNE PLUS OU « MOINS DROIT AU SOCIALISME OU A QUELQUE CHOSE QUI « S'EN APPROCHE » (1).

Voilà qui est aussi net que les félicitations qu'adressait récemment une *communauté israélite orthodoxe* au très chrétien baron de Broqueville, président du cabinet des ministres en Belgique, pour avoir triomphé des socialistes (2).

Le socialisme, je parle du socialisme syndicaliste, non du socialisme démocratique, n'a pas à craindre les catholiques sociaux. Il ne peut que profiter de leur critique du capitalisme et de leur exaltation du groupement syndical.

Ce n'est pas vain qu'on parle aux ouvriers de l'oppression du patronat et qu'on les organise contre lui. On éveille des forces dormantes qu'on ne peut plus arrêter une fois en marche. Les circonstances les mêleront tôt ou tard à d'autres mouvements voisins, et la réconciliation se fera dans le syndicat ou dans la grève.

Le catholicisme social travaille pour le syndicalisme.

HUBERT LAGARDELLE.

---

(1) *Bulletin de la Semaine,* 14 août 1912.

(2) Voir le même numéro du *Bulletin de la Semaine.*

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

VII

Th. Gaubert

Infirmier à l'asile d'aliénés de Ville-Evrard,
Délégué des Asiles de la Seine au Congrès de Nice 1911

Je me fais un devoir et un grand plaisir de répondre à votre enquête.

Je suis infirmier au service spécial des alcooliques (service du Dr Legrain) et par conséquent placé au premier rang pour mesurer les ravages causés par l'alcoolisme.

Il est très visible que l'alcoolisme est une sérieuse entrave au bien-être des travailleurs ; l'alcool brise les énergies, paralyse les pensées généreuses, ruine la santé et la bourse des ouvriers.

Dans le ménage, l'alcool est une cause de misères. Divorces, crimes, maladies, prison, hôpital, suicides, voilà son œuvre.

L'énorme quantité de temps perdu, pour la société et pour eux-mêmes, par les travailleurs, dans les bars, estaminets, bistros, ou autres lieux enfumés et de démoralisation, est un malheur.

Les effets de l'alcoolisme sont surtout à noter en temps de grève. L'ouvrier sobre ou abstinent est tou-

(1) Voir, dans notre numéro d'avril, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement Socialiste* par le Dr Maurice Olivier et dans nos deux derniers numéros les premières réponses à l'enquête.

jours prêt à la lutte contre le capital ; il déclare la grève en toute connaissance de cause et luttera jusqu'au bout. L'ouvrier qui a bu votera tout ce que l'on voudra, mais dès qu'il aura dormi, il ne se rappellera plus qu'il a voté la grève.

L'affreux pullulement de débits de boissons et leurs tenanciers sont autant de parasites qui vivent sur notre dos et qui sont contre les travailleurs en tout et pour tout.

A mon point de vue, le syndicalisme français sera toujours vacillant et sans énergie durable, tant qu'il ne s'attaquera pas directement et audacieusement au fléau qui le ronge.

Mais il serait maladroit pour la classe ouvrière d'attendre une action quelconque des législateurs pour enrayer l'alcoolisme. Que cette plaie sociale décime la race, les législateurs s'en moquent.

C'est aux travailleurs seuls à se débarrasser de leurs entraves ; ils le peuvent, et ils le feront, si les militants connus et sincères déclarent la guerre à l'alcool et surtout donnent l'exemple.

J'en ai fait moi-même l'essai au Syndicat des Asiles de la Seine, où la grosse majorité des membres du Conseil syndical, et les plus révolutionnaires, et peut-être les meilleurs infirmiers, sont abstinents ou adhérents à la Fédération des Travailleurs antialcooliques.

Voici, d'ailleurs, à titre documentaire un extrait du rapport que j'ai présenté au récent congrès de notre Fédération :

Le degré d'alcoolisme a tellement pénétré la masse ouvrière qu'il a passé à l'état de préjugé que chacun vénère religieusement. On cachera, on respectera le triste spectacle d'un ivrogne, on le couchera dans le coin du chantier, on aidera l'ivrogne à rentrer chez lui, on le déshabillera même, s'il le faut. Tandis qu'on méprisera, insultera, maltraitera même le camarade sobre ou abstinent qui refusera de boire à tout propos et hors de propos et de faire escale chez le bistro, en entrant ou en sortant du chantier ou de l'usine. C'est odieux de le dire, mais c'est la triste réalité.

Dans notre lamentable société capitaliste, celui qui ne se

saoûle pas n'est pas un homme. Celui qui boit, qui s'abaisse bien au-dessous de la brute, a droit à bien des circonstances atténuantes. Il faut lui pardonner, dira-t-on, il avait bu.

Il est cependant très naturel de ne pas avoir confiance en un homme qui boit. Il n'y a pas de militants syndicalistes qui n'aient éprouvé eux-mêmes quelques appréhensions en confiant un mandat quelconque à un camarade qui a la funeste habitude de boire. Cela beaucoup d'entre nous l'ont ressenti.

Lorsqu'une décision grave, une grève par exemple, est décrétée par une assemblée alcoolisée, il est forcé que la grève échoue pour la bonne raison que la décision n'est pas prise en pleine connaissance de cause. La grève a été votée parce que les ouvriers avaient la tête surchauffée par l'alcool, sans cela ils ne l'auraient pas votée ; voilà pourquoi ils regrettent le vote et que l'échec s'ensuit. Alors surgissent les renvois, la chasse aux renards par les militants. Pendant ce temps les inconscients buveurs, battus dans la lutte, retournent à l'ouvrage afin de pouvoir retourner chez le bistro.

Les buveurs sont totalement incapables de soutenir la lutte. Pour eux la question sociale se résume en une bonne cuite. « Paye une bleue et fous nous la paix avec ton syndicat ». Telle est l'éternelle objection faite aux propagandistes.

Si l'alcool est bien souvent la cause de l'échec des grèves, il favorise encore le chômage. Combien de travailleurs s'alcoolisent pour produire davantage! Combien de patrons encouragent leurs ouvriers à s'abreuver largement pour augmenter le rendement ! Naturellement sous l'influence de cette double action de dégradation, le travailleur inconscient est vite usé, invalide, bon pour l'asile ou pour l'hôpital, quand ce n'est pas la prison. Il n'en a pas moins produit plus qu'il n'aurait dû produire.

Y a-t-il quelque chose de plus terrible pour le militant syndicaliste à idées larges, qui se sera multiplié pour organiser, éduquer les camarades, leur faire obtenir d'importantes améliorations (réduction des heures de travail, augmentation des salaires) que de voir ces équipes d'ouvriers s'aligner au comptoir des bars, payer de terribles poisons des prix exorbitants, alors que ces travailleurs ont soutenu des mois entiers de grève avec tout leur cortège de privations et de misère. Si le prix de tant de sacrifices doit s'engloutir directement dans le tiroir-caisse du marchand de vins, nous disons que c'est un crime de faire souffrir femmes et enfants pour arriver à ce résultat.

Nous savons par expérience que le but que nous poursuivons n'est pas atteint. Si nous nous efforçons d'améliorer le sort de la classe ouvrière, c'est pour que nous ayons le temps de nous reposer, de nous instruire et d'éduquer nos enfants,

mais ce n'est pas pour rester plus longtemps au cabaret, dont le rôle est si profondément démoralisateur.

Ce qui est encore plus terrible à constater, c'est que le fléau s'est rapidement propagé au sexe féminin. Mais comment voulez-vous avoir des enfants sains, lorsqu'ils sont conçus par des parents alcooliques ? Il est impossible d'avoir des enfants robustes qui feront des hommes énergiques et indépendants. Bien au contraire, c'est ici qu'est la source de cette multitude grossissante d'arriérés, d'idiots, de fainéants, de criminels et de fous.

Pour convaincre les hésitants et les encourager à se lancer au-devant du fléau dévastateur, pour leur démontrer que chaque profession paye sa dîme à l'affreuse pieuvre qu'est l'alcoolisme, nous annexons un tableau de 200 malades, classés par profession, internés à la Section des Alcooliques de l'Asile de Ville-Evrard le 29 juillet 1910:

Chauffeurs	4	Ciseleur	1
Retraité	1	Paveur	1
Coltineurs	3	Doreur	1
Bouchers	5	Imprimeur	1
Maçons	3	Sans profession	11
Briquetiers	2	Peintres	3
Jardiniers	4	Cochers	9
Comptables et Employés	15	Bijoutiers-Horlogers	2
Cuisiniers	3	Cavistes-March. de vins.	7
Concierges	4	Brossier	1
Déménageurs	5	Menuisiers	6
Journaliers	15	Chiffonniers	4
Forains	6	Palefreniers	2
Vannier	1	Polisseurs-Vernisseurs	2
Frotteurs	2	Colporteurs	2
Tonnelier	1	Emballeur	1
Carriers-Puisatiers-Mins	5	Ferblantier	1
Tourneurs B. et M.	5	Fort aux Halles	1
Graveur	1	Charretiers	7
Terrassiers	6	Garçons de Magasin	4
Maréchal	1	Garçon en pharmacie	1
Potier	1	Garçon boulanger	1
Coiffeurs	2	Facteurs des Postes	2
Corroyeur	1	Raffineur	1
Papetiers	2	Bourrelier	1
Découpeurs	2	Machiniste	1
Mécaniciens	4	Tisseur	1
Moulurier	1	Boulanger	1
Selliers	2	Ferrailleur	1
Epiciers	2	Monteur	1

Egoutier	1	Marinier	1
Serrurier	1	Chapelier	1
Riveur	1	Manœuvres	2
Charbonnier	1	Cordonniers	4
Cultivateurs	2	Plombier	1
Tripier	1	Tailleur	1

Ce modeste tableau ne paraît pas grand'chose. Sur le papier il n'impressionne pas. Pour avoir une idée approchante de la réalité et se rendre compte de ce que sont ces 200 camarades tombés victimes de l'alcool, il faudrait les voir gesticulant, se promenant sournoisement et cherchant le moment propice pour mettre fin à leur triste existence, les yeux hagards, effrayés, furieux, esquivant un danger imaginaire, se tordant dans des convulsions atroces ou des soubresauts effrayants, des crises d'alcoolisme ou d'épilepsie, les uns discutant sans fin et d'autres s'obstinant dans un mutisme énergique ou mystérieux.

Quel navrant tableau que celui de la Section des Alcooliques ! Quel voyage impressionnant que de traverser la Section de bout en bout, depuis les fous furieux dangereux, jusqu'aux alcooliques gâteux et paralytiques. Les voir en proie aux plus atroces persécutions, aux visions les plus terribles jusqu'à se croire dévorés vivants par des rats, des serpents, des tigres, condamnés à être brûlés vifs, guillotinés ou voir fusiller leurs enfants, leur femme, se croire poursuivis par des apaches, des policiers, des démons et tant d'autres cauchemars affreux qui germent dans le cerveau des alcooliques.

Il est de toute urgence de s'opposer très énergiquement aux effrayants progrès de l'alcoolisme. Mais pour cela, il ne faut pas espérer que les pouvoirs publics prendront des mesures énergiques de préservation sociale. Nos gouvernements patriotes sont les esclaves des gros bouilleurs de cru et viticulteurs. Monis, président du Conseil, n'est-il pas lui-même grand fabricant de poison ? A côté du Gouvernement, des députés, des sénateurs représentent aux Chambres l'abrutissante boisson.

La Bénédictine de Fécamp, l'Oxygénée Cusenier sont des valeurs financières qui figurent très honorablement à la Bourse. L'alcool est un puissant agent officiel de colonisation.

Les empoisonneurs se sont emparés de la grande presse. Elle ne peut entreprendre aucune campagne sérieuse sous peine de subir le sort du *Matin*, qui dut abandonner sa croisade contre l'absinthe et faire des excuses publiques aux marchands d'alcools.

La réclame saisissant admirablement l'actualité sévit avec intensité. D'immenses et trompeuses affiches s'étalent à tous les coins de rues et jusque dans les profondeurs de la campagne.

Les élus ne peuvent agir efficacement contre les fabricants, vendeurs et entrepreneurs d'alcools ; au contraire, ces saboteurs de la société future n'étalent-ils pas insolemment toutes sortes de décorations et de diplômes, encouragements obtenus de nos gouvernements républicains.

Les marchands de vins font les élections. C'est le commerce. Le bistro est roi.

Il y a au Sénat un projet d'interdiction de la vente et de la fabrication de l'absinthe en France, comme cela existe en Suède, en Belgique et dans une partie de la Suisse ; mais pareil au projet d'interdiction de la céruse, le projet ne sortira qu'après les manifestations de la classe ouvrière. Les capitalistes ne cèdent que le couteau sous la gorge.

Le projet de limitation des débits de boissons a été étranglé dans l'œuf, et enterré au Sénat.

L'antialcoolisme est inscrit dans le programme du Parti Socialiste, mais combien peu de ses candidats et de ses élus ont osé parler nettement contre le poison et tenté d'arrêter cette course à l'abîme. La crainte de perdre des voix aux élections met un pavé sur la langue des candidats socialistes.

Les Coopératives ouvrières, même les Coopératives à bases communistes, vendent et recommandent leurs alcools. Le Magasin de Gros des Coopératives Socialistes de France recommande ses Rhums d'origine. Donc, rien n'a été fait ou presque rien du côté coopératif.

La Confédération Générale du Travail, se cantonnant trop exclusivement et étroitement au point de vue syndical, n'a presque rien fait contre l'alcoolisme.

Cependant, nous savons que les militants frémissent d'horreur en présence des ravages causés par l'alcoolisme.

La Fédération du Bâtiment avait porté cette question à son Congrès fédéral d'Orléans. Mais combien peu d'organisations avaient porté cette question à l'ordre du jour du Congrès Confédéral de Toulouse!

Il faut que toutes les organisations réagissent immédiatement et déclarent une guerre implacable à l'alcool. La mémorable affaire Durand est due à l'alcool.

Pour encourager les militants syndicalistes à prendre résolument les décisions que comporte une telle situation sans avoir peur d'être vilipendés par les syndiqués et d'être accusés de s'immiscer dans la vie privée des travailleurs, nous leur citerons l'exemple de nos camarades de Suède qui interdirent l'alcool pendant la grève générale, et de nos camarades de la Social-Démocratie d'Allemagne, qui boycottèrent l'alcool pour protester contre les impôts, ce qui amena une diminution de la vente de l'alcool de 332.866 hectolitres, d'octobre 1909 à mars 1910.

Ce qu'a fait la Social-Démocratie en Allemagne, la C. G. T. peut le faire en France, et ce serait une idée plus généreuse de boycotter l'alcool dans un but de régénération sociale que pour protester contre des impôts, à moins que nos camarades d'outre-Rhin n'aient voulu donner à leur lutte antialcoolique une autre couleur que celle qu'elle avait en réalité, et la faire mieux accepter par là au peuple.

Nous proposons l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'alcoolisme est une source de malheurs pour la société actuelle, qui auront une répercussion profonde sur la société future ; qu'il alimente le crime dans la proportions de 70 o/o et la folie dans celle de 33 o/o ;

« Considérant que l'alcool est la cause de l'échec des ouvriers dans bien des conflits entre le Capital et le Travail, que c'est une entrave à l'émancipation des travailleurs.

« Qu'il favorise le chômage en excitant le travailleur qui s'alcoolise à produire plus qu'il ne le ferait normalement ;

« Considérant que l'alcool est un poison sous quelque forme qu'on l'absorbe ;

« Le Congrès décide :

« Une intense propagande antialcoolique sera faite dans tous les Syndicats adhérents à la Fédération ;

« La Fédération des S. S. invitera les Fédérations adhérentes à porter cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès confédéral et à lutter elles-mêmes contre les ravages de l'alcoolisme ;

« Invite les militants à joindre le geste à la parole et à boycotter sérieusement l'alcool. »

VIII

A.-J. CLEUET

Secrétaire général de la Bourse du Travail d'Amiens

I. — Les travailleurs d'Amiens sont adonnés à l'usage des eaux-de-vie et apéritifs.

II. — On boit peu de vin dans notre pays.

III. — Ces boissons sont consommées en majorité par le débitant.

IV. — Je ne vois pas de raisons spéciales professionnelles favorisant l'alcoolisation.

V. — Oui, les ouvriers alcoolisés sont souvent atteints de maladies sérieuses.

VI et VII. — Aucune donnée ne me permet de répondre si les accidents du travail sont plus fréquents parmi les ouvriers alcooliques que parmi les tempérants et si les ouvriers alcoolisés atteignent un âge aussi avancé que les autres.

VIII. — La valeur technique des ouvriers alcoolisés va diminuant.

IX. — Le chômage forcé n'est pas favorable au développement de l'alcoolisme.

X. — La grève ne contribue pas à arracher les travailleurs à la tyrannie des boissons alcooliques.

XI. — Je ne vois aucune relation entre le mouvement ascensionnel des salaires et la diminution de la consommation de l'alcool.

XII. — La réduction des heures de travail ne doit avoir aucune répercussion pour ou contre l'alcoolisme.

XIII. — Les conditions d'hygiène et d'organisation de l'atelier ne sont pas normales.

XIV. — La part habituelle du salaire consacrée à l'achat de boissons alcooliques est très variable selon les professions.

XV. — Je ne sais pas si le renchérissement actuel de la vie a eu une influence sur la consommation de l'alcool.

XVI. — L'alcoolisme sévit autant chez les célibataires que chez les pères de famille.

XVII. — Oui, les ouvriers qui boivent sont — pour la majorité — accessibles au même degré que les autres à la propagande syndicaliste et anticapitaliste.

XVIII. — Les ouvriers qui boivent ne sont pas des éléments stables, coordonnés, actifs, etc...

XIX. — Ils sont les moins bons cotisants.

XX. — Evidemment les ouvriers qui boivent forment, en période de grève, un contingent qui — par pusillanimité ou violences puériles et irréfléchies — risque d'entraver l'œuvre poursuivie.

XXI. — Touchant les moyens de lutte pratique : on ne va pas aux réunions, on ne lit pas assez la presse syndicale, et je ne vois pas le rôle efficace possible des coopératives syndicales ou autres. Il faut des campagnes considérables (boycottage de l'alcool, dénonciation de la duplicité des producteurs d'alcool et de l'Etat, par exemple), qui émeuvent l'opinion publique et touchent les malheureux alcooliques ou ceux qui sont sur le chemin de l'alcoolisme.

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

A propos de la R. P.

Il est impossible de n'en pas reparler quelque envie qu'on ait de parler d'autre chose. Elle est obsédante, encombrante et empêche qu'on voie tout le reste.

Ce n'est d'ailleurs pas sa faute. Il faut accuser ceux qui lui ont fait la figure qu'elle a et prolongent interminablement le débat sur elle. La discussion de cette réforme de la politique se trouve être le parfait miroir de nos mœurs politiques : rien n'y manque, ni bluff, ni ridicule, ni mauvaise foi. Ajoutons que — comme d'ordinaire — cette réforme n'en sera pas une.

Elle eût pu être une vraie réforme, j'entends une de ces mesures qui expriment en loi quelques-unes des tendances que chaque génération porte en elle. En face des prérogatives inacceptables de la politique, qui semble vouloir ou tout absorber ou tout se soumettre, l'observateur impartial de ces dix dernières années a dû noter la naissance et la consolidation progressive de tendances inverses suivant lesquelles la politique serait remise à la place modeste qui lui convient. La manifestation la plus caractéristique de ce mouvement a été la critique syndicaliste de la démocratie.

La R. P. aurait pu largement contribuer à restreindre le champ de la politique au bénéfice des autres activités sociales. Elle aurait en effet *mécanisé* les consultations du corps électoral, et celles-ci, si elles avaient perdu de leur pittoresque passionnel, auraient du moins gagné en exactitude. Mais pour rendre ce service, la R. P. devait être franche et complète. Elle devait comporter de larges circonscriptions et ne tolérer ni l'apparentement ni le panachage.

Or la R. P. que nous offre la Chambre est loin de remplir ces conditions. Elle jouera mal dans des circonscriptions trop étroites, elle tolèrera ces coalitions d'un moment où les partis perdent conscience de leur orientation profonde, elle laissera enfin à la lutte électorale son intérêt mélodramatique favorable aux brusques déplacements de voix et aux grossiers artifices de la démagogie.

Cette R. P. ne changera donc pas grand'chose aux misères de notre vie politique.

D'où vient alors l'acharnement de ses défenseurs et de ses adversaires ? Pourquoi cette alliance des socialistes et des progressistes sur le terrain électoral ? Pourquoi le ministérialisme du groupe socialiste de la Chambre ? Pourquoi enfin, après les brimades et les embûches des radicaux arrondissementiers de la Chambre, les véhémentes malédictions des sénateurs qui se serrent autour de Clémenceau et de Combes réconciliés ?

Il n'est pas douteux qu'un certain nombre d'hommes politiques défendent ou attaquent vigoureusement le projet actuel de réforme électorale parce qu'ils se trompent sur son importance et lui prêtent plus de vertus ou plus de vices qu'il n'a. Leur attitude s'explique par un attachement à des idées : les uns défendent le principe majoritaire qu'ils croient compromis, les autres espèrent que le projet en discussion assurera une exacte représentation des partis. Les uns et les autres sont peu nombreux, car cet attachement fidèle à quelque idée est rare dans les milieux politiques.

Il faut chercher d'autres explications. Et d'abord, il faut tenir compte des résistances du parti radical. Ce parti dont le programme (anticléricalisme et recours à l'Etat) a exprimé pendant une dizaine d'années les idées de la majorité du corps électoral, se trouve aujourd'hui dans une posture tout à fait critique. Les articles de son programme touchant l'Eglise ont été à peu près réalisés ; quant à ceux concernant le recours à l'Etat, ils ont singulièrement passé de mode. Le parti radical peut donc craindre que la majorité lui échappe. Il est naturel qu'il se méfie de toute nouvelle réglementation des consultations électorales, qu'il combatte toute réforme portant atteinte, si peu que ce soit, à la pratique majoritaire. Il joue gros jeu. Ses membres le sentent bien et c'est pourquoi ses leaders oublient leurs rivalités et signent les mêmes manifestes.

Ainsi s'explique l'attitude d'un grand nombre d'hommes politiques radicaux. Pour beaucoup d'autres politiciens, il faut aller moins haut encore. Ni attachement à quelque principe, ni solidarité de parti n'explique leur choix : ils votent la R. P., s'ils pensent avoir plus de chance avec elle de garder leur siège, de conserver ou d'accroître leur influence ; ils votent contre la R. P. dans le cas contraire. Leurs discours sont pleins de raisons ; mais la véritable, celle qui leur donne la force de chercher les autres, on ne la trouve naturellement pas dans leur discours, parce qu'elle est inavouable.

Ainsi, erreur d'appréciation de quelques hommes politiques peu clairvoyants, égoïsme à plusieurs du parti radical, intérêt

immédiat de notre personnel politique, voilà de quoi est fait un débat qui a absorbé pendant de longs mois toute l'activité parlementaire d'un grand pays, qui a fait traiter sans ampleur ou remettre à plus tard mainte question autrement grave, qui a déterminé d'étranges groupements de partis et qui risque de durer encore longtemps, car la politique a son maquis comme la procédure et les aventuriers n'y manquent pas.

Un régime peut-il mieux faire la preuve de son impuissance ?

J.-B. Séverac.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Congrès des Travailleurs de l'Etat

A la fin du mois de juin se sont tenus un certain nombre de Congrès de travailleurs de l'Etat : XX[e] Congrès de la Fédération ouvrière des poudreries et raffineries, XIX[e] Congrès du Personnel civil des établissements de la guerre, XIII[e] Congrès des arsenaux et établissements de la marine, Congrès de la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières de tabac, XIII[e] congrès du personnel, des ouvriers civils et des ouvrières des magasins administratifs de la guerre. Tous ces congrès ont marqué le même souci de réduire l'arbitraire de l'Etat-patron en matière de salaires, de retraites, d'assurances, de réglements intérieurs.

Signalons, entre autres décisions plus particulièrement intéressantes, la protestation des ouvriers des poudreries de l'Etat contre le projet de loi tendant à livrer les poudres de la guerre à l'industrie privée ; la demande du minimum de salaire de cinq francs par les ouvriers des arsenaux ; la protestation des trois Fédérations de la guerre contre l'institution du carnet B, « le maintien de cette institution étant une atteinte portée à la « dignité du personnel » ; enfin la résolution suivante, votée par le Congrès du tabac sur le projet Maginot de statut des fonctionnaires :

« Le Congrès de 1912, après étude du rapport, constatant que « les conclusions laissent prévoir que dans un avenir prochain « le personnel des Tabacs pourrait être compris dans le Statut « des fonctionnaires, déclare :

« Qu'à aucun moment les ouvrières et ouvriers des Tabacs ne

« consentiront à perdre leur qualité d'ouvriers manipulant des « produits industriels ; la rénumération de leur travail étant su- « jette à fluctuation suivant la matière employée ; que de ce « fait nulle assimilation n'est possible avec le fonctionnaire pro- « prement dit.

« En effet, le personnel ouvrier travaillant constamment aux « pièces, la quotité du salaire journalier ou mensuel ne peut se « fixer parce que découlant de la seule habileté de l'ouvrier ou « ouvrière ;

« Qu'en raison même de ce manque de garantie de salaire « d'une part ; que d'autre part, au moment même de l'élabora- « tion du projet Jeanneney traitant de la même matière, des « promesses formelles avaient été faites à la Fédération des « Tabacs ; que cette dernière ne pouvait à aucun titre être con- « sidérée comme rentrant dans le cadre fonctionnariste ;

« Pour ces diverses raisons, les congressistes, réunis à la « Bourse du travail, déclarent nettement qu'ils s'opposeront par « tous les moyens à la mise en pratique du nouveau projet et « donnent mandat à son Comité central de faire en temps oppor- « tun toutes démarches utiles auprès du rapporteur du projet et « du ministre des Finances. »

Le IX^e^ Congrès de l'Habillement

Les ouvriers de l'habillement sont parmi ceux dont les conditions de travail sont les plus lourdes. Dans aucune autre branche de la production le *sweating system* ne sévit autant. D'autre part le travail à domicile, qui laisse les travailleurs isolés, rend difficiles la propagande et l'organisation corporatives. L'année 1911 et les premiers mois de 1912 semblent néanmoins marquer un éveil de la conscience de classe des ouvriers de l'habillement ; quelques grandes grèves (Magasins A Réaumur et Esders) et l'augmentation de plus d'un tiers du nombre des syndiqués en témoignent suffisamment. Le IX^e^ congrès de l'habillement, qui s'est tenu à Bordeaux les 15, 16, 17 et 18 août, en donne une nouvelle preuve.

Voici les principales décisions prises par le Congrès : relèvement de la cotisation fédérale ; création de délégués régionaux pour la propagande ; organisation d'une caisse autonome du « Sou du soldat » ; réglementation du travail à domicile ; campagne en faveur de la semaine anglaise ; rejet du système actuel des retraites ouvrières et remplacement de la capitalisation

par la répartition ; suppression du travail dans les sous-sols ; protestation contre la loi Berry-Millerand et contre l'interdiction de séjour appliquée aux militants ouvriers.

Le IXe Congrès du Tonneau

Le IXe Congrès du Tonneau s'est tenu à Paris les 15, 16 et 17 août. Vingt et un délégués y représentaient vingt et une organisations. Les débats commencent par une affirmation de solidarité avec la C. G. T., une protestation contre la loi Berry-Millerand et l'envoi d'une adresse de sympathie à Roussel.

Abordant ensuite son ordre du jour, le Congrès décide l'augmentation de la cotisation fédérale, le développement de la caisse de grève et de solidarité, et l'institution d'une caisse du « Sou du Soldat » ; il approuve la campagne de la C. G. T. contre la loi des retraites ; il met en garde les ouvriers contre certaines erreurs touchant le machinisme « et engage la Fédération « à faire comprendre aux fédérés que la machine ne doit pas « être considéré comme une nouvelle source de misère et de « chômage ; que le machinisme ne peut avoir ces résultats que « s'il trouve devant lui un prolétariat inorganisé et qu'au con- « traire, avec de fortes organisations, la classe ouvrière pourra « profiter, par des diminutions d'heures de travail, augmenta- « tions de salaires, des bienfaits du machinisme, en attendant le « jour où, assez consciente de sa force et de ses droits, elle « prenne possession des moyens de production et d'échange. »

Concernant la diminution des heures de travail, le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès considère que la diminution des heures de tra- « vail et, par conséquent, l'application de la semaine anglaise, « est l'objectif vers lequel les travailleurs organisés doivent ten- « dre des efforts impérieux pour en avoir la réalisation. Il « affirme que la durée du travail, même dans la société actuelle. « ne doit être que dans la proportion permettant à tous les tra- « vailleurs de n'être point victimes du chômage provoqué par le « chaos capitaliste ;

« Dit que le principe de la diminution des heures de travail et « la semaine anglaise est résolu par nos précédents Congrès et « ceux de la C. G. T., que présentement il s'agit d'entrer dans la « voie des faits applicables ;

« Déclare que cette revendication ne sera arrachée aux exploi- « teurs que par un effort général de la classe ouvrière, guidé en « cela par la C. G. T. :

« S'engage, par la Fédération et les syndicats fédérés, à se « joindre à l'action concertée pour conquérir une amélioration « profitable à tous les travailleurs. »

Touchant enfin les rapports de la franc-maçonnerie et des syndicats, le Congrès décide comme suit :

« Constatant les menées maçonniques qui tendent à attirer « dans le secret des Loges tous les militants payés susceptibles « d'exercer sur la classe ouvrière une certaine autorité morale, « le Congrès considère qu'il ne peut tolérer, en ce qui le con- « cerne, que ses militants dérobent, ne serait-ce qu'une minute « de leur vie publique, au contrôle qu'est en droit d'exercer une « une organisation sur ses fonctionnaires ;

« Que les militants rentrant dans la F.·. M.·. compromettent « leur organisation en allant, avec leur titre de fonctionnaire de « telle ou telle organisation, sympathiser dans le secret des loges « avec tous les ennemis de la classe ouvrière : juges, policiers, « officiers, gouvernants, mouchards, etc.

« Décide en conséquence d'interdire l'accès de toutes les fonc- « tions fédérales et syndicales à ceux des membres de sa profes- « sion adhérents à la F.·. M.·.

Le XIII[e] Congrès national de la Fédération du Textile

Le XIII[e] Congrès national de la Fédération du Textile s'est tenu à Fourmies les 15, 16 et 17 août. Cinquante neuf delégués y représentent soixante-neuf organisations.

Avant de commencer leurs travaux, les congressistes se sont rendus en cortège au cimetière déposer des couronnes sur la tombe des victimes de la fusillade de 1891.

Le Congrès s'est prononcé en faveur de l'unification des tarifs (vote de la motion Renard et de la motion additionnelle Vandeputte). Sur la cherté ne la vie, il « déclare que la hausse est due « à un ensemble de facteurs d'origine capitaliste au premier « rang desquels : 1° La mauvaise organisation de la production « et des industries agricoles ; 2° Le développement des cartels « et des trusts, grâce auquel un petit nombre de grands indus- « triels et d'intermédiaires font progressivement la loi sur les « marchés ; 3° La spéculation, l'accaparement favorisés par no- « tre régime douanier ».

En matière d'accidents de travail, le Congrès demande que la loi de 1898 soit modifiée ; pour les retraites ouvrières, il proteste contre les prélèvements sur les salaires ; il réclame la suppres-

sion du travail de nuit et décide la constitution d'une caisse spéciale pour le chômage.

Touchant les gros évènements de la vie politique actuelle, le Congrès a adopté, au commencement de ses travaux, la résolution suivante :

« Les délégués au 13e Congrès national ouvrier de l'Industrie « textile, avant d'aborder leurs travaux, adressent à tous les pro- « létaires luttant pour améliorer leurs conditions d'existence et « renverser le régime capitaliste synonyme de celui de l'exploi- « tation de l'homme par l'homme, leurs saluts fraternels.

« Ils protestent contre toutes les lois ayant pour but de res- « treindre la liberté d'opinion et d'association.

« Ils s'élèvent avec indignation contre toutes les lois « scélé- « tes et notamment contre la dernière du ministre Millerand qui « n'est qu'un odieux traquenard contre les jeunes travailleurs « ayant à se rendre à l'armée ; ils demandent que la lumière « soit faite toute entière sur l'affaire Aernoult-Rousset, ainsi que « le châtiment des officiers tortionnaires ;

« Après la suppression des bagnes militaires africains, ils dé- « clarent poursuivre celle de tous les bagnes capitalistes par « l'instauration d'une société où les hommes — dans le travail « associé et fraternel — seront redevenus libres et maîtres de « leurs destinées ;

« Ils réprouvent toutes les expéditions coloniales et toute ten- « tative de guerre pouvant compromettre la paix du monde et « assurent les travailleurs qui luttent comme eux pour les mê- « mes fins au-delà des frontières de leurs sentiments de frater- « nité et de solidarité internationales ;

« Ils élèvent une protestation unanime contre l'intention du « gouvernement américain d'envoyer à la chaise d'électrocu- « tion les compagnons Ettor et Giovanniti, inculpés comme « Durand de complicité morale dans le meurtre d'une ouvrière « accompli par un jaune lors des grèves textiles de Lawrence « et espèrent qu'il reculera devant l'accomplissement de cet « acte odieux ».

André Léon.

REVUE CRITIQUE

Le Socialisme agraire existe-t-il ?

Par E. Lacombe

(*Le Mouvement Social. — 15 février, 15 mars 1912*)

M. E. Lacombe répond *non* à cette question : « *Le Socialisme agraire existe-t-il* ? » Il s'appuie sur le dernier état des théories agraires socialistes en France, sur les contradictions, les confusions, les incertitudes qu'il est trop facile d'y relever. C'est ce que déjà n'avait pas eu de peine à relever Michel Augé-Laribé, dans une étude parue le 10 avril 1910, dans la *Grande Revue* : « *Où en est le socialisme agraire* ? » « On nepeut pas prévoir, écrivait-il, ce que sera le socialisme agraire. Pour le moment, ce n'est que l'exploitation électorale d'une situation économique confuse, une entreprise de protectionnisme démocratique ».

Il est certain que rien n'est plus faux que de parler le même langage aux ouvriers et aux paysans. Longtemps, les socialistes ont essayé de prouver que les milieux ruraux étaient semblables aux milieux industriels. Ils compulsaient les statistiques, tiraillaient les chiffres, se livraient à des opérations d'arithmétique épuisantes. Vains efforts. Ils n'ont pu démontrer l'identité des contraires. L'âme paysanne n'est pas devenue l'âme urbaine. La propriété rurale ne s'est pas transformée selon les modes du capitalisme industriel.

Alors on a changé d'attitude, tout en prétendant n'en pas changer. Des tours de passe-passe théoriques ont réconcilié, dans une propagande sibylline, tous les « collectivismes ». On a superposé théories individualistes et théories communstes, et on a entendu montrer qu'elles finissaient par se confondre. On continue donc à la fois à défendre la petite propriété et à prêcher la socialisation des terres. Il est vrai qu'après avoir consolidé son champ, on prétend convaincre le paysan qu'il faut l'abandonner, en l'amenant au « collectivisme » par le raisonnement scientifique et l'exemple de la grande culture! Sans doute, à cette seconde partie de la propagande rurale, le paysan ne comprend rien : heureusement pour son cerveau, il ne retient que la première. On se trouve ainsi en face de ce

socialisme agraire abracadabrant, qu'on nous sert depuis quelques années, et dont le seul mérite est d'avoir d'équivoques vertus électorales.

Le socialisme ne se tirera pas de la question agraire, s'il s'obstine dans son unitarisme traditionnel. Il n'est pas vrai qu'il puisse se réaliser d'une façon simultanée et égale dans tous les milieux. La grande industrie est son terrain d'élection. On pourrait même dire : son unique terrain. Je ne parle que de ce socialisme de la production tel qu'on prétend le tirer du mouvement économique contemporain, et tel qu'il s'exprime par la formule de l'atelier autonome.

Mais, pendant que dans une région de la société, la région la plus fertile, le socialisme se développe à l'état pur, il a des répercussions dans d'autres régions moins propices, où il prend des formes atténuées ou abâtardies, dont l'intérêt pour être secondaire, n'est pas moins réel. Comment peut-il pousser, mêmes sous ces formes dérivées, dans ces contrées moins bien préparées ? Voilà le problème.

Défendre la sécurité économique et la dignité morale du producteur paysan, tel qu'il est, aux prises avec les difficultés présentes, sans faire intervenir des idées empruntées aux milieux industriels, sans déballer devant lui les vieilles défroques des plans de société « collectiviste », sans lui donner un autre idéal qui celui de son indépendance, c'est là une première façon de faire toucher du doigt aux ruraux le contenu même du socialisme : *la libération du travail*.

Peu importe que leur formes de vie soient opposées, que leurs horizons soient différentes : l'homme de la terre et l'homme de l'atelier ont ceci de commun, c'est qu'ils sont des *producteurs*. Par ce point ils se touchent. On les défendra par des moyens dissemblables ; ils auront certainement plus de côtés antagoniques que de côtés communs. Mais le socialisme aura atteint le paysan, par la petite ouverture où il lui est accessible.

Et cela suffit, puisque la nature des choses ne permet pas davantage. L'essentiel est de ne demander à la réalité que ce qu'elle peut donner.

Mais c'est par le socialisme de la consommation, plus encore que par le socialisme de la production, que le paysan peut être touché. J'ai essayé, il y a deux ans, au Congrès de Saint-Etienne, d'appeler l'attention des quelques socialistes qui consentent à réfléchir et à ne pas nourrir leur esprit de la viande creuse des dogmes, sur l'efficacité de la *politique syndicaliste* à ce point de vue. Réduire l'Etat, diminuer le parasitisme, organiser les services publics, assainir le méca-

nisme administratif et politique, toutes choses que la transformation syndicaliste de la machinerie politique permettrait seule, — il n'y a pas de moyens plus utiles au paysan et plus facilement compris par lui. Sa sympathie est naturellement acquise aux réformes de propreté financière, d'épuration politicienne, d'économies nationales.

Cela n'est plus sans doute du socialisme orthodoxe, « collectiviste » ou autre. Mais ce socialisme-là craque de toutes parts. Qui conçoit aujourd'hui la transformation sociale comme devant se faire d'un coup, par révolution parlementaire ou populaire ? La « révolution sociale », elle se fait lentement, peu à peu. Elle n'est pas l'œuvre d'un jour : elle est l'œuvre de tous les jours. Le socialisme ne se réalisera pas en bloc, magiquement, au lendemain d'une tourmente ou d'une élection heureuse. Il s'infiltre goutte à goutte dans les pores de la société, la transforme insensiblement et sensiblement. Tout revient à déterminer la nature de cette transformation quotidienne, la qualité de cette pénétration, la coloration de cette endosmose.

Ainsi conçu, le socialisme peut prendre légitimement des aspects agraires. Ce ne seront pas ses aspects principaux comme dans les milieux industriels. Mais ce seront, ainsi que je l'ai dit, ses aspects dérivés. La nature aussi mêle les couleurs violentes aux couleurs pâles.

HUBERT LAGARDELLE.

LES IDÉES ET LES FAITS

Religion et Socialisme

On a mené grand tapage autour des déclarations faites récemment par Emile Vandervelde, sur la religion et le socialisme, au cours d'une réunion tenue par le Parti ouvrier belge, le 11 août 1912, dans la salle de la nouvelle Cour de Bruxelles.

En voici le texte, d'après le Peuple *du 12 août* :

... Le *XX^e^ Siècle* disait, il y a peu de temps : « Il n'y a pas d'entente possible entre ouvriers aussi longtemps que votre préoccupation constante sera de détruire l'Eglise. »

Est-ce vrai, cela ? Faisons notre examen de conscience. Dans

la lutte de défense contre les cléricaux avons-nous toujours été fidèles à cette formule : *La religion est affaire privée, affaire de conscience.*

Il y a dans notre parti des ouvriers catholiques, un assez grand nombre de protestants, quelques travailleurs israélites et une foule de libre-penseurs. Nous, personnellement, nous sommes libres-penseurs et nous entendons le rester. Mais l'action de la libre pensée doit-elle s'exercer en notre nom, ce qui n'est pas son droit, ou bien à côté de nous, dans la sphère de son influence et de sa responsabilité ?

Remarquez que c'est ainsi que cela se pratique dans tous les pays protestants. Il y a peu de jours, dans une procession conduite auprès de l'évêque de Londres, ne voyait-on pas le citoyen Landsbury marchant le crucifix à la main ? N'y a-t-il pas des évêques socialistes aux Etats-Unis ? Dans les pays protestants, cela se pratique aisément parce que l'Eglise ne s'occupe pas de politique. C'est infiniment plus difficile dans les pays catholiques, parce que si nous sommes d'accord pour établir une cloison étanche entre la politique et la religion, ici nous rencontrons l'opposition des forces confessionnelles et l'on voit les chefs de l'Église se servir de leur influence pour sceller la monstrueuse coalition des conservateurs catholiques, protestants et juifs contre toutes les réformes ouvrières.

Vous vous souvenez de l'édifiante histoire du curé de Mons-Crotteux, qui, au moment où il se trouve sur l'autel et célèbre le sacrifice de la messe, commémore le martyr de Jésus-Christ, ne pense pas au sacrifice qu'il accomplit, mais s'écrie : « Dieu, remerciez nos bienfaiteurs qui m'apportent 20,000 francs pour combattre le socialisme et la démocratie. » Ah ! si Jésus revenait sur terre, il serait bien étonné des crimes que l'on commet en son nom !

Partout où s'exerce notre œuvre solidaire, émancipatrice, nous trouvons les prêtres organisant la classe ouvrière pour mieux la diviser. Et dans ces conditions comment voulez-vous que nous ne nous défendions pas ? Nous voulons laisser la religion en dehors de nos débats, mais nous sommes obligés de lutter, pour nous défendre, contre le cléricalisme.

Dans cette légitime défense, certains d'entre nous n'ont-ils pas dépassé les limites, substitué à la lutte contre les prétentions de l'Eglise, la lutte contre le sentiment religieux ? Combien de fois n'ai-je pas été choqué en voyant la pensée socialiste passer à l'arrière-plan pour laisser passer des préoccupations d'anticléricalisme ? Et j'ai souffert quand, au lieu d'entendre chanter de beaux chants socialistes, nos ouvriers ne trouvaient plus qu'à chanter : « A bas la calotte ! A bas la calotte ! » Dans nos Maisons du Peuple, où le Christ est à la place-d'honneur, je souffre

quand j'entends chanter ces paroles froissantes et d'une abominables stupidité :

Le Christ à la voirie !
La Vierge à l'écurie !

Le Christ à la voirie ! Le Christ a toujours été à la voirie, prêchant le long des routes, pour défendre le peuple contre les tyrans et les prêtres.

La Vierge à l'écurie ! Elle y était, ou plutôt à l'étable quand elle mit au monde l'enfant divin entre l'âne et le bœuf, l'enfant qui allait mourir pour les hommes, martyr de la fraternité.

De grâce, ne chantons pas ces inepties qui ne sont ni dans notre pensée ni dans notre tendance...

Emile VANDERVELDE.

Fédéralisme Syndical

Extrait d'un article paru dans la BATAILLE SYNDICALISTE *du 16 août 1912 :*

S'il est une forme d'organisation ouvrière qui rassure les plus clairvoyants, les plus convaincus des militants ouvriers, c'est bien celle des *Unions locales, départementales ou régionales* de syndicats divers.

C'est en elles que réside tout le fédéralisme syndical.

C'est en elles que se perçoit nettement l'avenir du syndicalisme.

En effet, quoi qu'en puissent penser, dire, écrire ou faire certains militants ou fonctionnaires de différentes fédérations de métiers ou d'industries, l'*Union des Syndicats locale, départementale ou régionale* fut, est,et demeure une nécessité organique de la classe ouvrière en œuvre d'organisation, d'éducation et d'action.

Fernand Pelloutier l'avait compris et tous ceux qui ont su lire son beau livre, l'*Histoire des Bourses du Travail*, l'ont compris également.....

..... Il n'y a pas, dans les deux sections de la C. G. T., la superfétation qui existait quand ces deux sections formaient un organisme central distinct l'un de l'autre. Il n'y a pas non plus, du fait de leur accouplement formant la C. G. T., la moindre complication dans les rouages confédéraux. Ils se complètent parfaitement et, si l'œuvre du Congrès confédéral de Montpellier n'a fait elle-même que codifier ce que des Congrès antérieurs avaient conçu, il n'y a pas lieu maintenant de faire autre chose que de donner à chacune des deux sections sa tâche particulière qu'on semble parfois oublier.

C'est ce que voulait proposer l'Union des Syndicats de Seine-

et-Oise, quand elle demandait que fût mise à l'ordre du jour du Congrès une proposition relative aux rapports devant exister entre Bourses ou Unions et Fédérations.

Bien que la question n'ait pas été arrêtée pour figurer à l'ordre du jour, la discussion est ouverte et nos camarades de Seine-et-Oise, au Congrès de 1914, ne seront plus seuls à en demander la discussion. L'exemple même du développement de l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise, tel qu'il nous fut exposé dans l'intéressante revue syndicaliste de Pierre Monatte, par l'ami Lapierre, est un jalon posé sur la voie de solution que comporte cette question.

La section des Bourses ne comptera bientôt plus que des *Unions départementales*. D'ici là, dans toute la France, par leur propagande, leurs congrès, elles auront assez fait de besogne syndicale pour qu'on soit obligé de s'incliner devant leur importance et devant leur incontestable utilité. Ce sera le triomphe du fédéralisme pratique.

Déjà, depuis plusieurs années, la domestication du syndicalisme par les Bourses du Travail subventionnées n'existe plus. *La Bourse du Travail n'est plus rien pour la C. G. T. (section des Bourses). C'est l'Union locale qui compte.* Puis, l'Union locale elle-même, tout en subsistant, tout en gardant son autonomie, fusionne avec les Unions locales voisines. Elles forment alors une *Union départementale,* vivante, active, efficace, se substituant à plusieurs Unions locales qui végétaient et ne donnaient souvent qu'une faible preuve de vitalité, tout en figurant comme adhérentes à la C. G. T. (section des Bourses).

G. Yvetot,
Secrétaire de la *Confédération Générale du Travail.*

L'Antimilitarisme Ouvrier

*Extrait d'un article de l'*Ouvrier des Cuirs et Peaux *d'août 1912, où est expliqué le caractère* économique *de l'antimilitarisme ouvrier, par opposition à l'antimilitarisme* **idéologique** :

Pourquoi sommes-nous antimilitaristes ? Quelles raisons majeures ont poussé les syndicats, les fédérations, les bourses, la *Confédération*, organismes de lutte économique, à s'occuper ainsi qu'elles le font d'une question qui au premier abord pourrait paraître extrasyndicale, et quelle force les pousse toujours à la ramener à l'ordre du jour des Congrès ?

C'est que nos gouvernants agissent à l'instigation du patronat : *on enlève l'armée à la fonction pour laquelle elle est créée*, et lui font jouer un rôle de plus en plus important dans les luttes

économiques, dans les conflits entre patrons et ouvriers.

Le fait n'est pas spécial à la France ; il se produit dans toutes les nations, et l'armée, dans tous les pays, n'est plus qu'un instrument entre les mains des capitalistes ; *elle sert uniquement à des fins économiques et son emploi dans les grèves en est la forme la plus apparente.*

Si l'armée était restée au rôle qui lui est théoriquement dévolu, de défenseur des frontières, ainsi que nous l'enseignent les professeurs de patriotisme, peut-être n'aurions-nous jamais songé à nous occuper d'elle dans nos syndicats. La lutte contre le militarisme aurait été nécessaire quand même, mais elle se serait faite sans doute alors en dehors des syndicats.

Après avoir imposé à tous les Français des sacrifices énormes pour fabriquer un armement perfectionné, devant soi-disant nous donner la fameuse revanche, dont la préparation a eu seulement pour résultat de fournir de bonnes commandes aux Krupp d'Allemagne et aux Schneider de France qui s'entendent comme larrons en foire, c'est contre des poitrines de Français, les femmes, les enfants, les ouvriers de Fourmies, qu'on a expérimenté le fameux *lebel*, qui devait faire merveille contre les Allemands et nous permettre la revanche rêvée.

Ce qu'il a permis, c'est la revanche des capitalistes contre les tentatives d'émancipation de la classe ouvrière ; ce qu'il permet chaque jour, c'est la revanche des patrons contre les ouvriers qui osent discuter leurs conditions de travail. A Limoges, Longwy, Raon-l'Etape, Narbonne, Villeneuve-Saint-Georges, les ouvriers français, ont été assassinés par l'armée française, détournée toujours de la fonction pour laquelle on prétend la maintenir.

Et, dans chaque nation, la classe ouvrière peut citer les mêmes pages à l'actif de la force armée. *Il n'est pas un conflit un peu important où, immédiatement l'armée ne soit envoyée pour peser dans la balance, soit par la force de ses armes, soit en mettant ses bras au service des patrons pour faire le travail des grévistes.*

Assassins d'ouvriers ou briseurs de grèves, voilà le rôle auquel nos dirigeants ont ravalé les soldats. Cheminots, inscrits, boulangers, employés des services publics ou ouvriers de l'industrie privée, tous ont subi la pression de l'armée et souvent ont dû capituler, parce qu'ils avaient en face d'eux non seulement leurs patrons, mais encore les soldats mis au service des patrons.

Une telle situation ne pouvait être acceptée par les travailleurs ; ils trouvent le moyen de se défendre en portant dans l'armée elle-même la propagande antimilitariste, pour faire comprendre aux soldats, fils du peuple, qu'ils doivent être avec eux.

Les véritables instigateurs de cette propagande sont ceux qui

aujourd'hui la combattent avec acharnement : les patrons, les capitalistes de toute nature et les gouvernants à leur solde. Ce sont eux qui ont fait que la question antimilitariste est considérée, par la force des événements qu'ils ont provoqués, comme *une question économique au premier chef*, liée indissolublement au syndicalisme, qu'il nous est impossible de séparer de notre action revendicatrice de chaque jour et de nos luttes économiques en général.

L'antimilitarisme, question essentiellement économique, c'est de ce point de vue que tous les syndicats doivent partir pour le discuter. Ainsi, ils éviteront la confusion et aideront à faire sortir du Congrès du Havre des décisions plus faciles à mettre en application, parce qu'elles seront mieux comprises, dans leurs causes et dans les effets qu'elles voudront provoquer.

C. Voirin,
Secrétaire de la *Fédération Nationale des Cuirs et Peaux.*

Un Manifeste Syndicaliste

La Bataille Syndicaliste *du 20 août 1912 a publié le manifeste suivant sous ce titre* : Notre position :

Il nous plaît, à notre tour, de faire connaître, dans les circonstances présentes, notre sentiment et de fixer la position que nous entendons occuper dans le mouvement ouvrier de ce pays. Notre sentiment est ce qu'il était hier, alors que la C. G. T. se développait, fortifiée par l'activité et l'enthousiasme de ses adhérents ; notre position reste ce que l'ont précisée les congrès confédéraux : indépendance absolue, totale, à l'égard des partis et des sectes, liberté complète dans le choix des moyens à employer au cours de la lutte soutenue par la classe ouvrière.

Un rappel des décisions de nos congrès n'est pas, en effet, superflu à l'heure où trop d'intrigues se jouent, toutes dirigées contre l'autonomie du mouvement syndical. Cette autonomie, les syndicats l'ont conquise au prix de difficultés sans nombre ; une réaction de plusieurs années leur a été nécessaire afin de se prémunir d'un contact intéressé, qui fût devenu fatal.

L'histoire de la C. G. T. est tout au long marquée par des luttes, engagées par des gens avides de la séduire et de la capter. Aujourd'hui, comme hier, nous nous garderons bien de l'oublier.

Il y a près de vingt ans déjà se dressaient les convoitises politiciennes ; il y a 12 ans s'exerçait la corruption déprimante d'un gouvernement encouragé, soutenu par une fraction socialiste gagnée par le pouvoir ; il y a six ans se manifestait une excitation étrangère à toute idée, sous le couvert de l'antipatriotisme, production bâtarde d'une réclame outrée : en même temps se reproduisaient les convoitises politiciennes hypocritement écartées par les congrès socialistes de Limoges et de Nancy. Depuis

des mois, les mêmes convoitises s'étalent, Le parti socialiste, aidé par des amis compromettants, essaye à nouveau, sous des allures débonnaires, de désarmer notre prévention et de surprendre notre bonne foi.

Au mépris de la lettre des motions de Limoges et de Nancy, par tous les moyens, on tente de violer l'indépendance du mouvement syndical, dont au congrès socialiste de Lyon, par une aberration singulière, on condamnait les manifestations et les luttes.

Une déclaration de guerre était officiellement lancée au nom même d'intérêts électoraux d'une moralité douteuse. Puis se greffait sur elle une stupide campagne de sommations et de chantage. L'hebdomadaire acte révolutionnaire devant dispenser de toute autre besogne, a fait place au sermon énervant, mais stérile.

Rappelons que la C. G. T., pour agir, n'a attendu ni les attentions d'un parti, ni les leçons d'une secte.

Alors que le parti se débattait au milieu d'un gâchis inoubliable, la C. G. T. soutenait ses premières luttes, rencontrant parfois devant elle, combinés, les coups de force capitalistes et les intrigues de prétendus socialistes. Au milieu du combat, et par lui, l'organisation confédérale grandissait, se fortifiait ; par la lutte, notamment, contre les bureaux de placeurs, en faveur des huit heures, elle donna l'occasion à la classe ouvrière d'exprimer sa force d'action. C'est de cette période d'activité continue que date l'extension confédérale ; les progrès réalisés aujourd'hui par toute l'organisation syndicale sont les produits de cette même période. C'est au cours de ces luttes que se créa de toutes pièces l'autorité morale de la C. G. T.

Depuis, nul grand progrès ne s'est réalisé, nulle agitation durable n'a connu les élans et les enthousiasmes d'alors. Et, cependant, la nouvelle propagande faite par des personnalités sans mandat et sans responsabilité venait de s'affirmer. C'est qu'elle était impuissante à créer une action utile et efficace !

Au contraire, de ce jour commence la confusion présente, de laquelle sont également responsables bien des syndicalistes imprévoyants ou aveugles.

A l'action organisée des syndicats, on voulait substituer l'acte personnel, esquissé dans une pose théâtrale, ou traduit par une expression violente, souvent grossière. Du « browing » et de « Mademoiselle Cisaille », on faisait un drapeau, alors que l'un et l'autre ne sont que des moyens extrêmes auxquels on se résout : l'antipatriotisme, sans expression et sans objet, tentera d'éliminer l'antimilitarisme ouvrier, affirmé par le congrès fédéral de 1900.

C'est l'excès sans contrepoids, sans équilibre. C'est la propa-

gande sans point d'appui... Elle ne pouvait se prolonger... Un changement était inévitable.

Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous n'en sommes pas surpris. Une heure de réflexion dès le premier jour faisait entrevoir l'instabilité des gestes et des poses.

Nous n'éprouvons donc aucune colère.

Si nous étions des adversaires déterminés du parti, nous nous réjouirions à l'attitude présente devant engendrer par réaction une hostilité violente. Que le parti, après tout, en assume la responsabilité.

Trop complaisamment, il encourage, en effet, la campagne actuelle, si dissemblable de ses précédentes. Qu'il ne soit pas surpris si demain se produisent des représailles provoquées par un travail souterrain opéré en vue de subtiliser un mouvement, sans lequel, sans doute, l'on est impuissant pour l'action.

JOUHAUX, GRIFFUELHES, C. VOIRIN,
SAVOIE, BLED.

Le 22 août, dans la BATAILLE SYNDICALISTE, *les signataires de ce manifeste, répliquant à une réponse de la* GUERRE SOCIALE, *donnaient les explications complémentaires suivantes :*

« *Pour démêler et comprendre quelque chose* » à notre déclaration commune, deux conditions sont nécessaires : 1° être au courant des faits du mouvement syndical : 2° connaître, pour les avoir vécues, les difficultés, les écueils, aggravés par les convoitises politiciennes, qui retardèrent la constitution de l'unité syndicale en France.

Nous prétendons remplir ces conditions.

L'histoire de la Fédération des Syndicats, les débats des Congrès socialistes de Limoges, de Nancy et de Lyon montrent les intentions du Parti socialiste. Et ceux-là qui clament leur souci de respecter l'autonomie d'un mouvement qui s'est développé malgré eux, sont les plus ardents à travailler pour que bientôt la triple action : politique, syndicale, coopérative, poursuivie sous les auspices des Congrès internationaux, soit à la base même du mouvement ouvrier.

Nous disons, fidèles à la motion d'Amiens, que la C. G. T. n'a pas à se prêter à un « *rapprochement* » avec un parti politique ni avec une secte.

Dans leur Congrès d'Amiens, les organisations, sous la pression d'une fraction socialiste, invitées à accepter un rapprochement par l'établissement de rapports avec le Parti socialiste, ont catégoriquement dit : « Non ! », tout en laissant à chacun la liberté, en dehors du syndicat, d'agir dans le groupement de son choix.

Cette motion reste pour nous entière ; elle est notre charte. Elle est la conséquence d'une longue pratique, grâce à laquelle la C. G. T., par l'indépendance qu'elle avait conquise, put se constituer et se développer.

Un changement d'attitude chez autrui — fût-il fondé — ne saurait impliquer un changement de notre part.

Bien avant que s'affirmât cette propagande dont, aujourd'hui, on reconnaît les « *erreurs* », nous avons fixé notre point de vue, rappelé dans notre déclaration d'avant-hier.

Nous estimons que, dans le Congrès constitutif de la C. G. T. (Limoges, 1895), et dans celui d'Amiens (1906), c'est en toute connaissance de cause que les syndicats ont proclamé leur ferme volonté d'agir, de grandir en dehors des partis et des sectes. Rien n'est venu, ni dans les faits, ni dans les résolutions nouvelles, infirmer les motions antérieures, et rien ne s'est produit depuis qui en montre l'inanité.

En affirmant à nouveau notre position, nous restons — répétons-le — sur le terrain choisi par les Congrès confédéraux. C'est en invoquant leurs résolutions que nous avons parlé avant-hier. C'est en les invoquant encore que nous parlerons demain, bien résolus à ne pas nous départir de la ligne de conduite tracée par ces résolutions.

Qu'on relise les motions des Congrès ouvriers !

On y trouvera des affirmations antimilitaristes, internationalistes et contre la guerre, des affirmations sur la nécessité de recourir au sabotage en vue d'amener à composition le patronat récalcitrant ; on y trouvera des affirmations en faveur de l'autonomie syndicale ; on n'y trouvera, cependant, aucune attaque dirigée contre le Parti socialiste. Nulle d'elles, en effet, n'exprime le moindre jugement sur les actes de ce Parti. Avides d'indépendance et d'autonomie, les syndicats, dans leurs Congrès, ont toujours respecté l'indépendance et l'autonomie du Parti socialiste.

Qui oserait prétendre que, dans les Congrès socialistes, pareil scrupule a toujours dominé ?

Un tel rappel ne saurait constituer une besogne de dénigrement. Nous ne sommes pas des militants tirant sur d'autres militants. Nous n'avons jamais été des militants dressant les ouvriers les uns contre les autres. Nous demandons, à titre de réciprocité, la même bonne foi.

Nous considérons que la Confédération Générale du Travail doit agir et se développer par ses propres moyens ; que, dans son action, elle doit avoir pour unique objectif l'intérêt seul de la classe ouvrière dont elle est le groupement naturel.

Qu'on s'abstienne de leçons inutiles et de sermons irritants,

et nous nous dispenserons de rappeler les principes essentiels du mouvement ouvrier, clairement définis par nos Congrès.

JOUHAUX, GRIFFUELHES, VOIRIN,
SAVOIE, BLED.

Les Jeunesses Syndicalistes

Les JEUNESSES SYNDICALISTES *viennent de publier, à la veille de leur congrès (dont nous rendrons compte prochainement), le Manifeste suivant* :

La croissance du syndicalisme, les problèmes incessants qu'il pose, font un impérieux devoir aux jeunes camarades qui se sont déjà éveillés à la conscience de classe, de se préparer à leur rôle futur de militants. C'est ce but que poursuivent depuis quelque temps nos groupes de jeunesses syndicalistes.

Les difficultés actuelles de la lutte syndicaliste, qui dévore si facilement les hommes, nécessite à l'avant-garde un personnel constamment renouvelable.

Il faut donc que les jeunes camarades, que la lutte a déjà entraînés, redoublent d'efforts pour nous amener des recrues.

Quel concours d'ailleurs les faits ne leur apportent-ils pas ?

Le syndicalisme monte de plus en plus et s'impose avec la puissance d'une force sociale irrésistible.

A l'heure où se désagrègent toutes les formes traditionnelles de la société contemporaine, au moment où la classe ouvrière se détourne de plus en plus des illusions et se débarrasse des préjugés, il est le centre de ralliement de tous les esprits pratiquement révolutionnaires.

Le syndicalisme, c'est l'organisation autonome du prolétariat, ne demandant qu'à lui-même les moyens de son émancipation.

Il est le grand éducateur de la classe productrice, puisqu'il lui montre qu'elle n'arrivera à détruire les institutions bourgeoises qu'en les remplaçant par des institutions ouvrières.

L'esprit de révolte limité à ses seuls éclairs est insuffisant en face des exigences de la vie. Il faut qu'il s'incarne dans des créations positives, qui portent en elles, en même temps que des armes de combat, les germes du monde libre de l'avenir.

Les syndicats ont ainsi, au fur et à mesure qu'ils prennent conscience de leur rôle historique, ce double effet d'améliorer le présent et d'organiser l'avenir. Ils tendent à s'enrichir de fonctions toujours nouvelles, à développer leurs organes et accroître leur capacité.

Ils prennent l'ouvrier dans son propre milieu, l'atelier, l'usine le chantier, le bureau. Ils lui donnent le sens de ses intérêts en tant que producteur et lui communiquent la flamme de la solidarité, qui doit unir dans une lutte commune contre le patronat

et contre l'État, les exploités de toutes les catégories.

C'est pourquoi ils groupent tous les ouvriers, quelles que soient leurs conceptions philosophiques ou confessionnelles. Ils ne leur demandent que d'être ouvriers et ouvriers conscients de leur oppression et des moyens de se libérer.

Les syndicats, prenant les ouvriers dans le cadre naturel de leur vie, les entraînent à la lutte, en leur faisant sentir la valeur de l'action personnelle, de l'action directe.

Il ne s'agit plus d'attendre paresseusement d'une providence quelconque l'amélioration du sort quotidien et la préparation de l'émancipation finale. Il ne faut demander ce double effort qu'à soi-même, c'est-à-dire à l'organisation ouvrière seule.

L'action directe, ce n'est pas l'activité tumultueuse d'un instant, ni la violence exaspérée d'un jour, c'est la lutte patiente, quotidienne, organisatrice, entraînant peu à peu les militants à ne croire qu'à leur volonté et à se passer de représentants postiches.

Le grand but poursuivi par la classe ouvrière consciente : l'atelier libre, les producteurs autonomes, ne pourra se réaliser qu'au prix d'une connaissance parfaite des nécessités de la production et d'une discipline volontaire et rigoureusement observée.

Tout cela n'est pas l'œuvre d'un jour. Il est donc urgent que les jeunes syndicalistes se rendent compte et disent à leurs camarades d'atelier que la vertu du syndicat est précisément de faire cette éducation, de préparer cet entraînement, de réaliser cette organisation.

La grève, qui est le geste décisif du prolétariat conscient, prend alors toute sa valeur pratique. Elle n'est pas détachée de la chaîne générale des actions ouvrières. Elle n'est pas une escarmouche isolée, sans liaison avec le mouvement d'ensemble du prolétariat. Mais elle est l'instrument de guerre aux mains du groupe ouvrier, apte à le manier au mieux des intérêts de toute la classe ouvrière.

Elle est à ce point liée à la vie intime du monde de la production que la seule victoire d'un engagement partiel, le triomphe d'un seul atelier sont, au fond, la victoire et le triomphe de la classe ouvrière tout entière : la lutte contre un seul patron devient la lutte contre le patronat tout entier.

De même que la grève partielle est la réduction de la grève générale, ou si l'on préfère, celle-ci n'est que la multiplication de celle-là, ce n'est pas un acte nouveau dans la série des pratiques ouvrières : c'est un acte quotidien, un acte habituel, qui prend subitement, par sa répétition à l'infini, une portée révolutionnaire.

Ces idées si simples, si naturelles au cœur de l'ouvrier dont

l'esprit n'est pas obscurci par les erreurs d'une mauvaise éducation, sont pourtant encore difficiles à répandre, par suite de la survivance des vieilles conceptions.

Les militants habitués à voir dans le vote ou l'abstention le principe de la transformation sociale ne sauraient les accepter. C'est pourquoi le *parlementarisme* et l'*antiparlementarisme* se sont trouvé ligués contre l'*a-parlementarisme*. Ils n'ont pas voulu s'incliner devant un mouvement ouvrier qui se place délibérément sur un terrain extra-politique, où l'action et l'abstention électorales n'ont rien à faire.

La nouveauté de la position déconcertait leurs habitudes acquises.

Les jeunes ayant plus de souplesse et étant plus accessibles aux idées neuves, l'œuvre des jeunesses syndicalistes n'en est par conséquent que plus nécessaire. Elles doivent ramener incessamment l'esprit des jeunes travailleurs sur la mission qui leur incombe, par suite de leur place dans l'ensemble de la production moderne. Placés au centre même de la société, puisqu'ils sont les créateurs de toutes les richesses, ils peuvent en changer les bases par leur action de classe.

Sans doute, à côté du syndicat et pour des tâches non spécifiquement ouvrières, ils peuvent se mêler à d'autres groupes et participer à d'autres actions. A côté du syndicalisme, il y a d'autres formes d'action qui, pour avoir une valeur moindre, n'en ont pas moins une influence certaine et que chacun est libre d'accepter ou de refuser.

Mais, c'est le syndicalisme qui s'impose, avec une nécessité inéluctable, aux ouvriers emportés par la volonté de s'affranchir.

Venez à nous, camarades.

Venez vous imprégner des vérités ouvrières.

Venez prendre conscience de vos devoirs.

Venez vous tremper au feu de la lutte et de l'action de classe.

Venez nous aider dans notre œuvre de recrutement et d'éducation.

Des jeunes d'aujourd'hui dépendent les succès de demain !

LAURENT HANSMOENNEL,
De la Jeunesse Syndicaliste de la Voiture.

Trust contre Syndicat ouvrier

La lutte des trusts contre les syndicats ouvriers vient de ruiner une fédération italienne intéressante et donner un avertissement nouveau aux travailleurs insuffisamment organisés.

La *Fédération italienne des ouvriers du verre blanc* a succombé sous les coups de l'union patronale.

L'industrie du verre blanc en Italie est presque entièrement accaparée par la *Société des cristalleries et des verreries réunies*, sorte de trust qui possède quatorze fabriques avec vingt fours. Ses rapports avec les ouvriers étaient réglés par une convention qu'à la suite de la grève de 1907 (qui a duré pendant trois mois), le trust avait conclue avec la Fédération ouvrière.

Par cette convention, les ouvriers, en outre d'une forte augmentation du tarif, qui leur assurait des salaires assez élevés, obtenaient la reconnaissance du Bureau fédéral de placement, qui fournissait le personnel et qui décidait des promotions de place et de catégories ; l'institution dans chaque verrerie de la commission ouvrière chargée de décider, avec la direction, la justice et la mesure des punitions ; le minimum des journées de travail dans l'année ; l'horaire de huit à neuf heures ; les heures extraordinaires payées à raison du 50 p. 0/0 plus que les normales ; l'inscription à la caisse nationale de prévoyance pour la vieillesse ; enfin, au cas de diminution ou de cessation de travail dans une verrerie, l'occupation de l'excédent des ouvriers dans d'autres verreries de la société, avec le même salaire, ou bien une indemnité égale au nombre de journées nécessaires pour arriver au minimum garanti.

C'était une convention excellente, que le trust, trois mois avant son échéance, s'empressa de dénoncer, profitant de la crise survenue dans l'industrie verrière et du stock considérable qu'il tenait dans ses magasins. Il ajoutait que dorénavant il se passerait de la Fédération.

D'où le conflit sur la base du maintien ou de la suppression de la convention de 1907.

Le trust décida le lock-out qui dura quatre mois, et la Fédération la grève qui dura pendant six mois.

Malheureusement il y eut des défections du côté des grévistes et la défaite ouvrière fut complète.

Les grévistes étaient au nombre de 2.098, et les victimes, y compris ceux licenciés, à cause de la fermeture définitive de deux verreries, ont été 714.

Sans doute les affaires du trust ont eu beaucoup à souffrir de cette grève, comme le prouve l'énorme augmentation de l'importation des produits allemands ; mais elle a été aussi un coup mortel pour la Fédération ouvrière.

R. Coni.

LES REVUES

SUR LE SYNDICALISME

L'Action syndicale (*L'Action populaire,* juillet-août 1912). -- Les catholiques sociaux essaient d'utiliser la force montante du syndicalisme. Quelles que soient leurs intentions confessionnelles, il faut reconnaître qu'ils ont été des premiers à saluer l'éveil de la puissance ouvrière et à reconnaître son influence transformatrice sur la société tout entière. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le passage suivant, extrait d'un article sur l'*Action Syndicale* publié par l'*Action populaire* de juillet-août : « Le syndicalisme est l'énergique ferment qui travaille et transforme les sociétés contemporaines. Nulle force n'est plus active, plus féconde en résultats. A peine né d'hier, le syndicalisme traite déjà de puissance à puissance avec les gouvernements. Il évince du premier plan la politique et les combinaisons des groupes pour imposer à l'attention du monde les revendications de la vie sociale. Dans tous les pays et sous tous les régimes, il pose les mêmes questions et il les pose sur le même ton impératif. Les syndicats prennent la place des partis, comme nombre et comme force : ils parleront désormais plus haut qu'eux.

« La traditionnaliste Angleterre subit l'emprise du syndicalisme ; l'Allemagne militarisée, bardée de fer, conservatrice par nature, multiplie les réformes sociales pour satisfaire ses réclamations. C'est que le syndicalisme, c'est déjà la masse organisée, et ce sera bientôt la nation entière, groupée dans des associations professionnelles et de vastes fédérations. Devant ces collectivités nouvelles qui tendent à embrigader tous les citoyens, l'Etat traditionnel, quelle que soit sa forme, fera de plus en plus modeste figure. Les partisans de la manière forte se briseraient eux-mêmes en essayant de briser le syndicalisme montant. Voilà les faits. »

La Crise syndicale, par L. de Seilhac *(Etudes professionnelles*, juin 1912). -- Le grand fait social de ces deux dernières années a été le passage du mouvement ouvrier anglais du corporatisme au syndicalisme. M. de Seilhac le constate sans détours dans l'organe de la Fédération patronale du Bâtiment. --- « Il se produit, en ce moment, écrit-il p. 279, un phénomène fort curieux dans l'évolution des syndicats, presque dans tous les pays. Les procédés de lente organisation, de diplomatie habile et de caisses bien remplies semblent le céder aux procédés de violen-

« ce, de bonne foi douteuse et de surprise qu'emploient les syn-
« dicats inorganisés et faibles. *Pendant longtemps, l'exemple des*
« *syndicats anglais a été offert à notre admiration et l'on nous a dit*
« *que cet exemple serait suivi un jour par les syndicats français,*
« *car la grève générale était une maladie de croissance. Palatras,*
« *tous ces beaux rêves sont à l'eau. Ce ne sont pas les syndicats*
« *français qui prennent l'exemple des syndicats anglais, c'est*
« *même tout le contraire. Les dernières grèves nous ont permis*
« *d'apercevoir chez nos voisins anglo-saxons les mêmes vices et les*
« *mêmes emballements que l'on déplorait chez les nôtres* ».

M. de Seilhac croit, il est vrai, que ce n'est que provisoire. Il émet cette idée singulière que la forme syndicale, étant défectueuse et incomplète, « est appelée à disparaître de l'organisation ouvrière ». Le comité de conciliation remplacera le syndicat. « Ne lui laissant plus rien à faire, ne subordonnant pas ses « décisions au désir du syndicat, où la masse ouvrière n'est pas « représentée, elle occupera tout le rôle du syndicat, qui n'a « plus dès lors qu'à se laisser mourir. » C'est, comme on le voit, simple. Et si les patrons s'endormaient sur ce rêve conciliateur, les syndicats ouvriers n'auraient rien à craindre.

Mais, et M. de Seilhac le signale dans une dernière partie plus solide de son examen, les patrons ont été à l'école des ouvriers. Les syndicats patronaux ont pris récemment une extension insoupçonnée. Ils sont à ce point puissants que, dans des branches comme la métallurgie, ils tiennent en échec les syndicats ouvriers. Au dernier Congrès du Bâtiment, un délégué ne constatait-il pas, à son tour, que « le patronat s'est groupé de façon formidable » ? « Donc, dit M. de Seilhac, p. 284, la partie n'est « pas égale entre patrons et ouvriers, et si les syndicats ouvriers « ont donné quelques résultats jusqu'ici et fait réussir quelques « grèves, c'est simplement que les patrons étaient inorganisés, « qu'ils étaient divisés entre eux par les questions de concur- « rence, qu'ils se renfermaient jalousement dans un individua- « lisme égoïste. Mais les coups qu'ils ont reçus les ont poussés à « s'unir pour résister à leurs adversaires. Et les quelques rudes « leçons qu'ils ont apprises par leur propre expérience leur ont « été salutaires. Ce n'est que par surprise qu'ils (les syndicats « ouvriers) terrassaient les patrons isolés ; mais l'habitude des « escarmouches a forcé les patrons à s'armer, et ils sont pres- « que invincibles. »

Conclusion qui dément les espérances pacificatrices émises plus haut par M. de Seilhac. La guerre a poussé les deux ennemis à s'organiser. Leur force accrue peut leur permettre de se tenir mutuellement en respect et de modifier dans un sens moins chaotique leurs relations actuelles. Mais elle ne saurait amener l'un quelconque des adversaires à une disparition rapide.

M. A. Gardiner, directeur du *Daily News*, a, dans la seconde conférence, parlé de la *Politique sociale*. Il examine ce que le parti libéral a fait, à ce sujet, depuis son retour au pouvoir en 1906. Il étudie successivement les mesures ayant trait à : *1*) l'assistance des vieillards ; *2*) la protection de l'enfance ; *3*) la protection ouvrière ; *4*) la santé publique ; 5) la justice. Il conclut par un vif éloge du cabinet libéral. « En six ans, dit-il, les « bases de la société ont donc été renouvelées. Les bas-fonds où « grouillait la misère ont été assainis. Le champ stérile du pau- « périsme s'est rétréci. L'État a définitivement assumé la tâche « de soigner l'enfant, de sauvegarder les intérêts de l'ouvrier ; « de préserver intacte la liberté et l'indépendance du pauvre au « déclin de l'âge. L'effet cumulatif de ces réformes ne peut pas « encore être évalué, mais il sera sans nul doute profond et « salutaire ». Panégyrique auquel on trouverait mille traits noirs à opposer. Mais le sentiment démocratique du parti libéral n'est pas niable.

La *Politique industrielle* a été étudiée par M. Brunner, membre du Parlement, dans la troisième conférence. Il fait d'abord un court tableau de l'histoire de la législation ouvrière en Angleterre. Il examine ensuite les recours à la conciliation et à l'arbitrage qui ont pour but d'arrêter les grèves. Mais il avoue que ces moyens sont très relatifs. « Je ne crois, dit-il, qu'on réussise « jamais à trouver un système qui empêche complètement les « grèves. Déjà une grève est mentionnée dans la Bible, lorsque, « en Egypte, les ouvriers refusèrent de faire des briques sans paille. »

Le conférencier passe ensuite aux « factory acts » de 1802, 1847, 1901, 1908, 1909, à la loi sur les assurances ouvrières, etc. La conclusion de M. Brunner est à retenir : « Vous me demanderez « sans doute si toutes ces lois ont porté préjudice à l'industrie « d'une façon quelconque. Comme industriel et propriétaire « d'usine, je réponds que non. Je ne connais aucune prescription « de la législation ouvrière qu'un patron soucieux du bien-être « de ses ouvriers ne soit prêt à mettre en pratique pour son « propre compte. J'irai plus loin. Les meilleurs patrons ont « dépassé la loi » (p. 77).

Enfin la quatrième conférence porte sur la *Politique fiscale*, par M. Charles Mallet, ancien membre du gouvernement ; M. Mallet rappelle les fameuses discussions qui furent provoquées en Angleterre par le budget de 1909. Il s'agissait de lever de nouvelles taxes et de les baser sur les principes suivants : 1° ces taxes devaient être extensibles pour faire face aux frais des réformes sociales ; 2° elles ne devaient léser ni le commerce, ni l'industrie, sources essentielles de toute richesse ; 3° elles devaient faire appel aux contributions de toute la communauté. « Les auteurs du budget de 1909 n'insistèrent pas, dit M. Mallet,

« à tourner leurs regards vers les superflus de toutes les classes. « Ils frappèrent le luxe du riche en prélevant des droits sur les « automobiles et sur les essences et les produits de ces impôts « furent affectés à l'entretien des routes. Ils frappèrent le super- « flu du pauvre en élevant les droits sur le tabac et les produits « alcooliques et ils isolèrent, pour leur demander un supplément « d'impôts, la propriété et le revenu des personnes dans l'ai- « sance » (p. 88). M. Mallet analyse ensuite la récente répartition de l'impôt sur le revenu, les modifications du système des droits successoraux, etc... Tous ceux que ces problèmes intéressent liront ses observations avec profit.

Ces conférences furent suivies d'une discussion générale, dont on trouvera une brève relation à la fin de cet intéressant petit volume.

Les Retraites, la Mutualité, la Politique sociale, par J.-Paul Boncour *(Bordeaux, Librairie de la Mutualité, 1912.* — M. Paul Boncour a réuni les discours qu'il a prononcés, au cours de ces deux dernières années, sur les retraites ouvrières et les questions mutualistes. On peut différer souvent de point de vue avec l'orateur, et c'est le cas pour nous, mais on lit avec plaisir ces pages d'une éloquence souvent enflammée, comme celle-ci : « Je « remercie Mabilleau d'avoir rappelé tout à l'heure l'idée de ma « jeunesse, à laquelle je veux que ce soit mon honneur de rester « fidèle dans ma vie publique, l'idée que nous n'aurons ni légis- « lation sociale, ni ordre, au sens élevé, nécessaire et perma- « nent du mot, ni démocratie réelle, tant que les lois, les mœurs, « l'action gouvernementale n'auront pas fait large place à ces « groupements qui, intermédiaires nécessaires entre l'Etat et « l'individu, coordonnent les efforts et réunissent les volontés « pour une action commune. Ces groupements subissent le con- « tre-coup de toutes les transformations sociales, mais ils se re- « trouvent à toutes les époques dans tous les pays. Ils sont au « pied du Parthénon et dégrossissent la matière où le génie « marquera les traits de l'impérissable beauté. Ils s'appellent les « *collegia* romains, les guildes germaniques. Le moyen-âge y « façonne ses jurandes, ses confréries et ses maîtrises. Ils sont « aujourd'hui les syndicats, les coopératives, les mutualités et » tant d'autres associations, sans lesquelles il y a juxtaposition « d'individus, mais pas de société, un conglomérat sans forme « ni résistance, une poussière humaine, dont, quand passent les « grand orages, il ne reste que le néant, il ne reste que la boue».

Les Enfants assistés, par Emile Alcindor *(Paris, Emile-Paul, 1912).* -- Ce livre est un véritable traité de la législation sur l'enfance malheureuse ou coupable. La première partie est consa-

crée à la théorie générale de l'abandon matériel et de l'abandon moral ; la seconde, à l'organisation administrative et financière du service des enfants assistés. L'ensemble de l'ouvrage constitue la synthèse de toutes les lois concernant les enfants malheureux, anormaux ou traduits en justice (Loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés ; loi du 28 juin 1904 sur l'éducation des pupilles difficiles ou vicieux de l'Assistance publique ; loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés ; loi du 19 avril 1898 sur les enfants auteurs ou victimes de délits ou de crimes ; loi du 12 avril 1906 sur la minorité pénale, etc.). Il est en quelque sorte le commentaire méthodique de chacune de ces lois.

L'ouvrage est suivi d'annexes reproduisant des textes essentiels (lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions contentieuses). J'ajoute que malgré son caractère scientifique et doctrinal, ce volume est très pratique, grâce aux nombreuses tables (table analytique, index alphabétique, index des articles de loi, table des annexes) et aux références qui facilitent les recherches.

L'Œuvre de Frédéric Le Play, par Léon Montesquiou, *(Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1912).* Le travail de M. de Montesquiou paraîtra rapide, pour une œuvre énorme comme celle de Le Play. Mais l'auteur a voulu faire avant tout acte de propagande monarchiste et montrer comment les théories de Le Play se rapprochent ou s'éloignent des thèses royalistes. Il examine successivement les problèmes touchant la souveraineté, les principes révolutionnaires, la famille, l'organisation du travail, le gouvernement local. Ce livre fait suite aux précédents travaux de M. de Montesquiou sur Comte et Bonald. Il est suivi d'un recueil de pensées de de Maistre, Bonald, Comte, Balzac, Taine et Renan. Toutes ces citations renforcent, comme on pense, les points de vue de l'*Action Française.*

LES LIVRES

LES QUESTIONS SOCIALES

La politique de réforme sociale en Angleterre, *Conférences de « l'Eighty Club » (Bruxelles, Misch et Thron; Paris, Rivière,* 1912). Ce sont quatre conférences données à l'Institut de Sociologie Solvay, à Bruxelles, par « l'Eighty Club » de Londres, que préside Llyod Georges, chancelier de l'Echiquier.

La première conférence portait sur la *Politique agraire*. Elle a été faite par M. Philip Morrel, membre du Parlement anglais. M. Morrel expose les mesures qui ont été prises pour mettre en valeur les terres incultes, améliorer le sort des fermiers, etc. A signaler ce qu'il dit de la foncière écossaise et de la toute récente loi anglaise sur la répartition des terres incultes en lots propres à la petite culture. M. Morrel trouve que l'Angleterre reste encore arriérée quant aux méthodes de culture. Tous les efforts nouveaux doivent tendre en ce sens.

LA LITTÉRATURE

Maurice Barrès et le Problème de l'Ordre, par Jean Herluison *(Paris, Nouvelle Librairie Nationale)*.—Le succès, qui n'est pas toujours de snobisme, fait à M. Barrès par la jeunesse réactionnaire de ce temps n'est pas en faveur de cette dernière. Je ne nie pas les qualités littéraires de cet écrivain, bien que son style malingre témoigne déjà de sa maigreur intellectuelle. Mais vraiment comme toute son œuvre est essoufflée, anémiée, pâle ! Quelques petites idées rancies, d'un régionalisme vieillot, quelques thèmes sur la discipline et sur l'ordre, d'une rhétorique bien épuisée, cela suffit à M. Barrès pour être placé au rang de guide spirituel de toute une génération bourgeoise. Pauvre génération. C'est l'impression que laisse cette brochure, écrite par un royaliste convaincu.

La puissance navale nécessaire, par le Cre Amiral Darrieus, [*Paris, Grasset, 1912*]. — Conférence organisée par la Ligue maritime française pour le développement de la marine militaire et de la marine marchande. La puissance navale de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie augmente, augmente sans cesse. Seule la France tâtonne, hésite, s'immobilise. On s'est même récemment posé la vieille question de Louvois : « Est-il utile d'avoir une marine ? » L'auteur démontre le danger d'un tel état d'esprit et étudie dans le détail l'organisation de la marine qui nous est nécessaire. Il conclut [page 61] : « La puissance navale n'est pas un luxe pour la France, elle est une nécessité pressante. L'arrêt dans les progrès de notre natalité ne nous permet plus, à l'avenir, d'accroître notre effort sur les Vosges; celui-ci a atteint son maximum. Si nous voulons pourtant chercher à équilibrer l'augmentation sans cesse croissante de la force antagoniste, il faut bien chercher dans une autre voie et cette voie, c'est celle de l'extension de notre puissance navale. »

La Marine Française en 1912, par le Capitaine de Vaisseau A. Poidloue. *(Paris, Challamel, 1912)*. — Ce volume nous donne

un état exact de la marine française en 1912. Il s'est fortement inspiré du récent rapport de M. Painlevé. Après avoir exposé l'état de nos forces navales dans la Méditerranée, il établit la comparaison des forces française, italiennes et autrichiennes ; examine la valeur générale des cuirassés, croiseurs, contre-torpilleurs, sous-marins en service ; et enfin analyse le programme naval.

Le droit d'association des Fonctionnaires, Rapports et Documents (*Paris. A. Rousseau, 1912*). -- Le *Musée social* a eu l'heureuse idée de réunir dans ce volume tout ce qui a trait à la question du droit d'association des fonctionnaires : La loi de 1884 sur les syndicats ; la situation du fonctionnaire à l'étranger ; les ouvriers des services publics en France ; les syndicats et associations de travailleurs de chemins de fer ; les syndicats et associations des employés des postes ; les fédérations d'associations de fonctionnaires. En annexes, les documents et textes de lois sur la question à l'étranger.

La Révolution sociale, par Karl Kautsky, *(Paris, Rivière et Cie, 1912*). — Après le *Programme socialiste* de Kautsky, voici son petit volume sur la *Révolution sociale* offert au public socialiste français. C'est le point de vue social-démocratique que l'auteur expose avec sa clarté habituelle, et le lecteur trouvera là un document de grand intérêt sur la question controversée entre socialistes — du moins qui le fut dans le passé, si elle paraît plus oiseuse aujourd'hui, de la *Révolution sociale.*

Les Grèves du Chambon, par M. de Seilhac (*Paris, A. Rousseau, 1912*). -- M. de Seilhac a réuni sur les grèves du Chambon tous les documents qui permettent d'en reconstituer les péripéties et d'en fixer le sens.

Pages choisies, de Jules Lemaitre, par André du Fresnois (*Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1912*). -- En lisant ces pages souples et légères, on voit combien M. Jules Lemaître est le représentant d'une culture mondaine, dont l'agrément n'arrive pas à cacher le caractère superficiel. On est surtout frappé, plus encore qu'on ne s'y attendait, de ce qu'il y a de contradictoire dans la situation de M. Jules Lemaître. Je ne peux pas prendre au sérieux le rôle politique et moral de cet auteur spirituel. Il manque vraiment trop de gravité et de profondeur. Que n'a-t-il su rester un élégant badineur, un aimable acrobate de l'esprit ? C'est une tristesse de voir ce talent brillant mais menu oser s'attaquer à Rousseau et à Chateaubriand. Il a donné, en ces occasions, la mesure de son impuissance. Il y a toujours dommage

à ce qu'un acteur ne se contente pas du rôle petit pour lequel il est fait.

Trois Villes saintes, par Emile Baumann, *(Paris, Grasset. 1912).* -- M. Emile Baumann, le romancier catholique de l'*Immolé*, publie sous ce titre trois récits de pélerinages accomplis dans des lieux émouvants pour un croyant. Nous n'avons à juger que son art et non sa foi. Le premier récit met dans son jour exact la figure rustique de l'abbé Vianney, associé au pays d'*Ars-en-Dombes* qui porte encore son empreinte. Le deuxième décrit une ville oubliée aujourd'hui, *Saint-Jacques-de-Compostelle*, avec ses paysages singuliers, l'histoire de ses pélerinages et ses aspects actuels restés monastiques. Le troisième expose les impressions d'un lyrique chrétien, devant l'Abbaye et les sites du *Mont Saint-Michel.*

Saïmi Tervola, par Hilma Pylkanen (*Paris, Grasset, 1912*). -- C'est l'âme de la femme finlandaise que Mademoiselle Hilma Pylkanen a voulu nous décrire dans ce roman clair et simple. Cette âme est sensible, exaltée et forte.

Député, par Alexandre Blanc, préface de Maurice Allard, (*Paris, Nouvelle Édition Française*). - L'ancien député socialiste de Vaucluse Alexandre Blanc raconte, d'une façon spirituelle et plaisante, ses impressions parlementaires. Son roman est plein d'anecdotes, de satires, d'histoires pas toujours risibles pour notre régime politique. Ces pages ont été vécues et c'est leur meilleur éloge.

La Vie Tragique de Geneviève, par Louise Compain. (*Paris, Calman-Lévy, 1912*). -- Mme Compain raconte dans ce roman émouvant et ému le long martyre d'une jeune fille du peuple, victime des mensonges de l'amour et des conditions meurtrières du travail. De précieuses observations, tristes ou révoltantes, sur la vie des ouvrières donnent à cette tragique histoire la valeur d'un document social.

Mystères Païens, par Maurice Bouchor (*Paris, Flammarion, 1912*). — Edition revue des trois mystères de M. Maurice Bouchor : *La Naissance de Boudha, Les Jeux de Kounala, Les Mystères d'Eleusis.*

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

241

Tome XXXII. — N° 245. Novembre 1912

Le Mouvement Socialiste

La Liberté de pensée et la Moralité politique dans le Parti Socialiste

Des incidents récents ont posé le double problème de la liberté intellectuelle des fonctionnaires du parti socialiste et de la moralité politique de ses corps élus. Il faut s'y arrêter. Ce sont les faits accidentels qui font les questions générales.

Le premier a trait à l'intervention de Gaston Lévy, notre secrétaire d'administration, au Congrès du Hâvre. Gaston Lévy est délégué permanent du parti. Attaché à la propagande, il jouit, comme ses camarades, de cette indépendance de pensée qui doit être la caractéristique de tout socialiste et qui est rendue plus grande encore, dans le parti unifié, par l'absence providentielle de tout programme rigide.

Il en a usé, au Congrès du Hâvre. Il a renouvelé, dans des circonstances à peu près analogues, la déclaration du citoyen Vaillant au congrès de Nancy de 1907 : entre le syndicalisme et un parti socialiste dislocateur des syndicats, son choix irait au syndicalisme.

Il n'en fallait pas plus pour être accusé de trahison au parti. C'est le citoyen Hervé qui, dans la *Guerre Sociale*, a dénoncé l'hétérodoxe. Le parti, selon lui, ne saurait tolérer pareil langage chez un fonctionnaire appointé.

Ainsi donc les fonctionnaires du parti perdraient leur liberté de pensée en touchant leurs appointements. Ce seraient des commis aux ordres. Je me demande ce qu'aurait dit la *Guerre Sociale* si ces propos avaient été

tenus par un patron vulgaire. Singulier socialisme. que celui qui dit : « Vice capitaliste : vertu socialiste ». Que la providence éloigne de nous ce calice.

Au demeurant, la dénonciation de la *Guerre Sociale* portait d'autant moins, que, sur les syndicats, l'opinion qui a triomphé dans les congrès du parti est non pas celle de Guesde, qu'a soutenue Hervé, mais celle de Vaillant, qu'a défendue Lévy. Il ne s'en est pas moins trouvé des socialistes, dans la Fédération de la Seine, qui ont appelé Gaston Lévy à la barre du tribunal fédéral. Je me hâte d'ajouter que ces jacobins en ont été pour leur frais de sectarisme.

Ce sont là cependant de tristes symptômes. Si le socialisme inaugurait chez lui la dictature du dogme, s'il tombait dans l'intolérance des églises, pour qui donc serait-il habitable ?

C'est parce qu'ils sont appointés que ses fonctionnaires ont plus de droits encore à la liberté de pensée. Leur dignité morale en dépend. Ils doivent apparaître à tous comme les libres soldats d'une cause qui les dépasse, non comme les mercenaires d'un parti qui les paie.

Il est heureux que Gaston Lévy ait affirmé ces élémentaires vérités.

Je ne saurais trop insister non plus sur la résistance victorieuse que le maire socialiste de Toulouse, l'ancien administrateur de cette Revue, Jean Rieux, a opposée aux habitudes dissolvantes du favoritisme.

La moralité politique des corps socialistes élus a d'autant plus d'importance que les municipalités triomphantes pratiquent toutes le système des dépouilles. Après la victoire, les partis au pouvoir distribuent à leurs troupes le butin de la conquête. Les armées en marche se soutiennent ainsi par le pillage. Les titulaires des fonctions, des charges, des emplois sont renvoyés et les clients affamés des nouveaux maîtres prennent

leur place. Changer de gouvernement a toujours voulu dire changer de personnel.

Malheureusement les municipalités socialistes ont trop souvent sacrifié à l'universelle coutume. Il faut considérer, que, plus qu'un aucun autre, le parti socialiste est la proie des plèbes mendiantes. Le succès des partis avancés surexcite toujours les convoitises populaires.

Le problème socialiste consiste à arrêter cette démagogie. Notre ami Rieux l'a tenté. La difficulté était d'autant plus grande que nous sommes dans le Midi. Les cités méridionales offrent un terrain de culture exceptionnellement propice au virus démégagogique. Ce sont des villes d'échange, de grands marchés, des centres énormes de consommation. On y dépense, on n'y produit pas. On y vit dans un atmosphère de mercantilisme et de fête : affaires, art, luxe et plaisirs. La politique y a été longtemps l'industrie florissante.

Comme tant d'autres villes, Toulouse est célèbre par ses exactions municipales. La masse populaire y a toujours admis que les partis vainqueurs prissent le caractère commercial et somptuaire du milieu ambiant. Naturellement passionnée pour les jeux de la politique, comme elle le serait pour les combats de gladiateurs, comme elle l'est pour les courses de taureaux, elle a été accoutumée à suivre les triomphateurs et à toucher son pourboire. Le socialisme a trouvé ces traditions durement implantées. Il s'est heurté à de rudes obstacles.

Le maire de Toulouse y a fait front. Il s'est refusé aux révocations en masse qu'exigeaient les groupes mal inspirés du parti. Il a repoussé les listes noires que lui présentait une « commission d'épuration » nommée au lendemain des élections de mai. Il a revendiqué pour les fonctionnaires municipaux, comme pour les employés ordinaires, la liberté des opinions politiques, dût le socialisme électoral en pâtir. Il a entendu ne les juger que sur leur compétence et leur assiduité professionnelles.

C'est là de l'administration socialiste. La valeur technique est le seul critérium de l'appréciation du tra-

vail. Un employé « radical », qui fait bien son métier, vaut mieux que dix employés « socialistes » qui exécutent mal leur tâche. Le bon producteur est plus près du socialisme que le bon électeur.

Si cette conception se généralisait, le problème des régies municipales serait vite solutionné. Nous avons toujours préconisé ici l'organisation syndicaliste des services publics. Cela signifie : l'atelier autonome et responsable. Autonome, c'est-à-dire librement recruté, en dehors des ingérences politiques. Responsable, c'est-à-dire payé dans la mesure de la production fournie.

Voilà renversées les bases actuelles des services publics : servitude politique et irresponsabilité économique. Mais en même temps voilà posée la condition irréformable de tout socialisme : substitution de la morale du producteur à la morale du parasite.

Aux groupes socialistes qui lui rappelaient une décision du parti obligeant les municipalités à concerter leur action avec les organisations locales, Rieux a justement répondu que l'économie n'est pas la politique. Une entente de tous les instants, légitime pour les actes d'ordre général, serait intolérable pour les actes administratifs.

Rare exemple d'une mentalité clairement socialiste.

Nouveau progrès de la moralité politique des municipalités socialistes avec la lutte contre l'alcoolisme entreprise par notre collaborateur Ernest Lafont, maire de Firminy.

La démocratie ne supporte qu'une royauté : celle du marchand de vin. C'est lui qui fait et défait les fortunes politiques. Il est le personnage intangible de la République. On l'a bien vu, quand il s'est agi de limiter les débits de boisson. Une majorité effrayante s'est levée pour défendre les bistros.

Elle comprenait, hélas ! un nombre anormal de députés socialistes, d'ordinaire plus divisés. Je dois à la vérité de dire qu'ils invoquaient le souci de la doctrine.

« Le capitalisme crée l'alcoolisme ; l'alcoolisme ne disparaîtra qu'avec le capitalisme ». A quoi les humbles partisans d'une action immédiate répondaient : « Si le capitalisme fait l'alcoolisme, l'alcoolisme soutient le capitalisme. » Cercle vicieux. Les scolastiques n'ont jamais pu savoir si c'est la poule qui a fait l'œuf ou l'œuf qui a fait la poule.

En attendant, c'était tout profit pour les débitants d'alcool. Jamais controverses « scientifiques » ne les avaient tant servis. Peu soucieux des théories éternelles, Lafont a prouvé le mouvement en marchant.

Par un premier arrêté, il a limité, à Firminy, le nombre des débits, et par un second, qui a fait plus de bruit, il a interdit aux devantures les verres et les rideaux opaques. Si ce n'est pas l'alcoolisme réduit, c'est du moins l'alcoolisme condamné au grand jour.

Il est possible qu'électoralement ces décisions soient funestes. Mais il s'agit de socialisme, non d'élections. Même si l'exemple est peu suivi, la leçon est donnée.

Le *Mouvement socialiste* se félicite que, dans ces incidents, ce soient trois des siens qui aient ainsi présenté le socialisme sous ses aspects concrets. C'est l'honneur de cette Revue de n'avoir jamais conçu l'idée que sous la forme de l'acte. Aussi loin du dogmatisme collectiviste que de l'empirisme réformiste, le socialisme nous est toujours apparu comme une conduite et une pratique.

Le temps des utopies est passé. Qui s'amuse encore aux projets de révolution sociale ou aux plans de société future ? Heureuse évolution. Le socialisme s'incarnera de plus en plus dans des réalisations positives. Ce ne sera plus une théorie : ce sera un fait.

HUBERT LAGARDELLE.

Le Gouvernement contre les Instituteurs syndicalistes

La décision prise par le Congrès de Chambéry (1) de créer des « Sou du Soldat » et les déclarations antipatriotiques qui auraient accompagné ce vote, n'ont évidemment été pour le gouvernement que des prétextes attendus. S'il en avait été autrement, le gouvernement aurait pu, sans le moindre semblant de faiblesse, revenir sur ses premières mesures, puisque les représentants qualifiés des congressistes ont nettement désavoué les compte-rendus du congrès publiés par les grands quotidiens et ont rappelé que le « sou du soldat » n'est « en soi qu'une caisse de solidarité professionnelle. » C'est

---

(1) Le VII[e] Congrès des syndicats d'instituteurs et d'institutrices a été tenu à Chambéry, les 16 et 17 août. Il a réuni environ 170 congressistes représentant 49 syndicats ou sections syndicales (contre 28 en 1911 et 16 en 1910).

Il a examiné les questions suivantes :

1° *Relations entre Syndicats et Amicales.* — Jusqu'au congrès de Chambéry, aucune règle ne fixait l'attitude des syndicats vis-à-vis des amicales. Les uns voulaient une rupture complète ; les autres, au contraire, soutenaient que les syndicalistes doivent rester dans les amicales et y militer.

Le Congrès a adopté l'ordre du jour suivant : « Le Congrès « laisse les syndiqués de chaque section libres d'adhérer aux « Amicales et de déterminer la part d'influence qu'ils doivent « ou peuvent y exercer, et les invite à observer au sein des « Amicales les décisions prises par les Syndicats. »

2° *Situation de l'« École émancipée ».* — *Bezot*, secrétaire de la rédaction de l'*Ecole émancipée*, a rendu compte des efforts faits pour améliorer l'organe du syndicalisme primaire.

Gourdon, administrateur délégué, a indiqué la situation financière et les moyens de rendre plus forte l'*Ecole émancipée* en la faisant la propriété effective de la Fédération. — Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

3° *Traitements.* — Le rapporteur *Guilloux* a rappelé la pénurie de candidats aux Ecoles normales, et le relèvement des traitements dans les autres administrations ; il a comparé la situation des instituteurs et celle des autres fonctionnaires et exprimé la

donc bien que le gouvernement était résolu à frapper et que l'occasion lui avait paru excellente.

Il n'est pas difficile de démêler ses vraies raisons.

Dès le jour où un certain nombre d'instituteurs ont jugé l'amicalisme insuffisant et se sont groupés sur le terrain syndical, ils ont nettement dit quel but ils voulaient atteindre. Chargés d'instruire et d'élever les enfants de la classe ouvrière, ils demandaient à l'action syndicale avec ses organismes fédératifs de les mettre en contact avec cette classe ouvrière, afin qu'ils puissent substituer à l'enseignement traditionnel l'enseignement qui convient vraiment à de futurs travailleurs.

En réclamant le bénéfice de la loi de 1884, les instituteurs recherchaient moins les avantages d'un groupement professionnel plus efficace que l'accès des Bourses du travail et des formes plus hautes de la concentration ouvrière.

---

crainte que certaines revendications secondaires, comme la prime au Brevet supérieur, aient divisé le personnel.

Après discussion, le Congrès à décidé de réclamer : 1° L'égalité du traitement des instituteurs et institutrices ; 2° L'Unité du titre par la suppression du Brevet élémentaire ; 3° L'Unité d'origine par le passage obligatoire à l'Ecole normale ; 4° Le rejet de toute prime ; 5° Une échelle de traitements allant de 1.900 à 4.000 francs, et 1.500 francs pour les stagiaires.

4° *Coéducation.* — *Muller*, rapporteur sur la Coéducation, constatant que le congrès est unanimement favorable au principe, a indiqué les moyens propres à faire aboutir la réforme : l'exiger partout où cela est légal, faire pression sur les municipalités et les populations, agir sur l'opinion et les parlementaires.

5° *Résolutions diverses.* — Un certain nombre de décisions non prévues dans l'ordre du jour ont enlevé au Congrès le caractère strictement corporatif que lui eût donné l'examen des seules questions que l'on vient de passer en revue.

Citons parmi ces décisions : une adresse de félicitations à la C. G. T., une adresse de solidarité aux inscrits maritimes ; l'engagement de soutenir la *Bataille Syndicaliste* et l'*Humanité*.

6° Enfin, voici l'ordre du jour qui a rendu fameux le Congrès de Chambéry :

« *Afin de maintenir les relations existantes entre les camarades* « *syndiqués soldats et leurs groupements, il est institué dans cha-* « *que syndicat une œuvre spéciale dite* Sou du Soldat, *destinée à* « *leur venir en aide moralement et pécuniairement ; dans les Bour-* « *ses du travail où existe le* Sou du Soldat, *les syndicats devront* « *adhérer à cette organisation.* »

C'était déclarer qu'ils se solidarisaient avec la classe ouvrière dans sa lutte contre le capitalisme. Non seulement ils acceptaient l'idéologie que cette classe ouvrière s'était formée en pleine bataille, mais encore ils voulaient grossir ses effectifs de leurs propres bataillons.

Ce point de vue « de classe » entraînait nécessairement cette attitude critique vis-à-vis de l'État qui est sans doute le plus original produit du syndicalisme. Les instituteurs syndiqués, en se considérant comme les mandataires de la classe ouvrière à l'école et non comme les fonctionnaires du préfet, se trouvait posé dans l'Université le gros problème de la gestion autonome des services publics. « Le Syndicat — disait le *Manifeste des Instituteurs syndicalistes* — permet de constituer les cadres des futures organisations autonomes auxquelles l'État remettra le soin d'assurer, sous son contrôle et sous leur contrôle réciproque, les services progressivement socialisés ».

Mais si telle est la signification du syndicalisme universitaire, ne suffit-il pas de la rappeler pour comprendre que le gouvernement n'attendait qu'une occasion pour tâcher de le discréditer ?

Ce n'était pas facile.

Les instituteurs syndiqués se trouvent être d'excellents instituteurs. Non seulement ils accomplissent dignement leur tâche quotidienne, mais ils s'efforcent encore de rajeunir les méthodes, de substituer à un enseignement trop éloigné de la vie, encyclopédique et froid, un enseignement intéressant, concret, fait en profondeur, comme les recherches pédagogiques de l'*Ecole émancipée*.

Leurs syndicats, d'autre part, se trouvaient jouir d'un régime provisoire auquel il était difficile de toucher sans réveiller une question que les gouvernements s'efforcent de laisser dormir, celle du statut des fonctionnaires. En effet, M. Sarrien, alors président du conseil, avait déclaré au commencement de 1906 que les syndicats de fonctionnaires déjà constitués ne seraient

pas inquiétés et que le *statu quo* serait maintenu jusqu'à ce que les Chambres se soient prononcées sur le droit d'association des fonctionnaires en général. Cette déclaration répétée par MM. Barthou et Briand, ministres des travaux publics et de l'instruction publique, avaient été approuvée par le Parlement.

Les syndicats au Congrès de Chambéry n'étaient ainsi pas illégaux ; un gouvernement ne pouvait les déclarer tels qu'en passant par-dessus la volonté exprimée du Parlement. Il fallait donc ne tenter l'aventure que sur un prétexte qui autorisât la suspension des garanties habituelles inscrites dans la loi.

Celui qui avait été choisi semblait bien de cet ordre. En plein « réveil national », au moment où le chauvinisme est de nouveau à la mode et masque les préoccupations les plus bassement intéressées, ne semblait-il pas qu'il suffirait de montrer l'émir de M. Messimy pour avoir l'approbation de tous ?

Il s'est trouvé que cela n'a pas suffi. Les instituteurs syndiqués, d'abord un peu désorientés, se sont ressaisis ; les amicalistes ont marqué, leur sympathie pour leurs collègues poursuivis ; les groupements de fonctionnaires d'autres départements se sont solidarisés avec les instituteurs ; enfin, la classe ouvrière tout entière, par la Confédération Générale du Travail, a dit aux fonctionnaires dressés contre l'Etat : Je suis derrière vous (1).

La sentence des tribunaux importe désormais assez peu. L'essentiel est fait : le problème du syndicalisme des fonctionnaires, qui semblait un peu oublié, se trouve posé de nouveau dans toute son ampleur. L'arrêt d'une chambre correctionnelle ne le résoudra pas. Tout au plus marquera-t-il une étape d'un grand mouvement.

J.-B. Séverac.

---

(1) Les radicaux, dans leur Congrès, ont eux aussi désapprouvé le gouvernement. C'est sans doute moins par amitié pour les instituteurs (auxquels d'ailleurs ils interdisent la C. G. T.) que par haine du cabinet actuel.

Le Socialisme Allemand et le Congrès de Chemnitz

La force pesante de la social-démocratie allemande est apparue encore une fois au Congrès de Chemnitz. Plus de quatre millions de suffrages, cent dix députés, un million de cotisants, 86 journaux quotidiens avec 1.500.000 abonnés, des revues, des brochures et des publications à ne pas les compter, une administration et une bureaucratie formidables, — il n'y a nulle part au monde un parti politique d'un tel poids. Au moment de son évolution historique où il se trouve, les questions intérieures prennent autant d'importance que les questions générales. Le fonctionnement de cette immense machine ne saurait aller sans frottements. Aussi le Congrès de Chemnitz a-t-il eu à résoudre des problèmes d'organisation de parti autant que de politique pure.

I. — QUESTIONS DIVERSES

On annonçait — prophétie annuelle — un nouveau duel des radicaux et des réformistes, qui aurait rappelé le fameux Congrès de Dresde de 1903. Il y a bien eu des discussions passionnées, Mais, somme toute, les débats se sont poursuivis sur un ton modéré et conciliant.

Dès le début, il avait bien semblé qu'un incident véhément allait être soulevé par les socialistes de Gôttingen, à l'occasion du rapport du comité Directeur. On reprochait à ce dernier d'avoir laissé mourir, faute de subsides, le journal local. La question avait fortement agité le Wurtemberg, mais elle ne prit aucune ampleur au Congrès.

Le citoyen Davidson provoqua aussi, un moment, de vives contestations au sujet de la propagande antialcoolique. Il trouvait que la social-démocratie ne menait

cette action que du bout des lèvres. Et il demandait que le Congrès interdit aux journaux du parti d'accepter des annonces « alcooliques ». On promit d'y renoncer dans la mesure du possible, mais ce ne fut pas sans d'amers reproches adressés au délégué Davidson, pour ses attaques réitérées.

Je signale encore qu'avant d'aborder les grands débats, le Congrès examina rapidement la question de la vie chère. Les prix des objets d'alimentation ont continué à croître sans cesse en Allemagne ; la viande surtout a augmenté de 10 o/o. La cause en est en partie la politique agrarienne, contre laquelle, on le sait, les socialistes et les démocrates d'Allemagne mènent depuis si longtemps un si rude combat.

C'est *Scheidemann* qui, au nom de la direction du parti, a rapporté la question. Il a présenté l'ordre du jour suivant, qui a été voté à l'unanimité :

Le congrès constate que le formidable développement du capitalisme au cours des deux dernières années a conduit à une formidable augmentation de la richesse des possédants, tandis que la cherté croissante a entraîné l'élévation des conditions de vie des classes travailleuses et qu'elles sont menacées de voir enlever le résultat de leurs conquêtes syndicales. Le congrès voit dans cette contradiction de l'enrichissement croissant de quelques magnats du capitalisme et dans la prolétarisation croissante des masses la preuve la plus forte de l'impossibilité de concilier les intérêts de la classe ouvrière avec le mode de production capitaliste et la nécessité du socialisme, c'est-à-dire de la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale et de la transformation de la production des marchandises en production sociale, c'est-à-dire en production dirigée par la société et dans son intérêt.

Le congrès voit, dans la politique protectionniste prévalant en Allemagne, la cause de l'aggravation insupportable de cette cherté. Il décide le combat contre cette politique qui n'a pour but que d'augmenter, dans des proportions énormes, le butin des grands capitalistes, des grands propriétaires, des spéculateurs, le développement artificiel des cartels et des trusts, et l'augmentation de leur profit de monopole. Le congrès réclame, pour cela, la réforme fondamentale du système d'impôts, par la suppression complète des impôts indirects sur les objets de consommation populaire et leur remplacement par des impôts directs sur la fortune, le revenu et les successions.

Le congrès décide de combattre le système des certificats

d'importation la suppression du droit d'entrée sur les vivres et les fourrages, qui favorisent les grands propriétaires fonciers au détriment des travailleurs des villes et des champs.

Il réclame particulièrement, pour remédier à la famine de viande, la suppression des droits d'entrée sur la viande, l'ouverture des frontières au bétail, sans entraves superflues, sous prétexte sanitaire, et la modification immédiate de la loi sur l'inspection de la viande, pour permettre notamment l'importation de la viande congelée.

Ces mêmes junkers et réactionnaires, qui provoquent la famine par leur politique douanière, veulent maintenant briser la résistance qu'ils ont provoquée en mutilant le droit de coalition. Le congrès proteste contre cette violence infâme que l'on veut faire au prolétariat et réclame, au contraire, l'élargissement de ce droit.

Le congrès considère la convocation immédiate du Reischtag comme indispensable et exhorte la classe ouvrière, en présence de l'aggravation de la politique commerciale et de la dangereuse incapacité du gouvernement de classe, en présence de la misère des masses, de poursuivre, avec un nouveau courage, le combat contre l'exploitation capitaliste.

II. — LA RÉORGANISATION DU PARTI

C'était une des grosses questions du Congrès. On proposait de créer un *parlei ausschulz*, sorte de conseil général composé de délégués des divers pays de l'Empire, à côté du *parleivorstand*, qui est la direction administrative du parti. On trouvait que ce dernier organisme était trop bureaucratique pour pouvoir assumer un rôle vraiment directeur. Le gouvernement de la social-démocratie ne devait plus être confié à des fonctionnaires.

Le rapport de la Commission fixait à 45 le nombre des membres du *parleiauschulz*, un par organisation de circonscription ou d'Etat. De plus, il proposait de limiter la représentation du groupe parlementaire au congrès au tiers du nombre de députés et d'augmenter la délégation des grands arrondissements (4 délégués jusqu'à 12.000 membres, plus un par fraction de 6.000 au dessus).

Sauf la partie concernant le groupe parlementaire, le

rapport fut adopté, après un débat qui ne présenta pas les singularités que certains attendaient.

La question de la représentation des grosses circonscriptions au congrès proportionnellement au nombre de leurs membres, mettait aux prises radicaux et modérés. Les grands centres, ceux qui ont le plus d'adhérents, Berlin, Hambourg, Leipzig, etc, sont radicaux ; les petites circonscriptions sont modérées. Donner aux premiers un nombre de mandats proportionnel au nombre de leurs cotisants, c'était, disaient les modérés, écraser les secondes. Donner à celles-ci une force égale à ceux-là, c'était, disaient les radicaux, fausser la représentation au congrès.

L'admission du groupe parlementaire au congrès soulevait le redoutable problème des relations des députés et du parti. Si les députés votent, ils exercent sur le scrutin une influence qui peut contrecarrer la volonté parti. A quoi les partisans du groupe répondaient : Les députés sont responsables de leur mandat devant le congrès. Comment en rendront-ils compte, si on les exclut ? Le *statu quo* fut maintenu.

La création du *parteiausschutz* mettait aux prises les centralisateurs (radicaux) et les fédéralistes (réformistes). *Ledebour* demandait d'accroître simplement le comité directeur, en lui adjoignant un nombre déterminé de non-fonctionnaires, de « têtes politiques », comme on lui a fait dire, d'un mot qui a eu grande fortune. *Muller*, *David* et leurs amis modérés, au contraire, redoutaient cette adjonction de « têtes politiques » au comité directeur, comme un renforcement du pouvoir des berlinois. Ils défendaient la nécessité du *parteiausschutz*, seule représentation fidèle de tous les cercles du parti. Ils ont triomphé. Le *parteiausschutz* a été créé. Mais ses fonctions sont à définir.

III. — LA TACTIQUE ÉLECTORALE. — LE BLOC DE GAUCHE

Au ballottage des élections de janvier, un accord

avec les libéraux fut conclu contre le *bloc bleu-noir*, c'est-à-dire le bloc conservateur catholique — réactionnaire. Cet accord était-il licite? Ce problème du *dâmpfung*, problème de la politique électorale, allait défrayer longuement le congrès. Pour les révisionnistes, c'était le début d'une entente démocratique systématique, d'un *bloc de gauche* opposé au bloc de droite. Pour le comité directeur, ce n'était qu'une mesure de circonstance, de nature exceptionnelle, sans autre portée.

Scheidemann exposa les conditions dans lesquelles le parti socialiste avait été amené à prendre comme premier objectif « d'abattre le bloc bleu-noir ». Si les socialistes avaient été intransigeants, au second tour, contre les libéraux, ils auraient livré le Reichstag aux junkers. Ceux-ci le sentaient tellement qu'en bien des circonscriptions, ils ont fait ouvertement des avances aux candidats du parti. C'est dans ces conditions qu'on s'est allié aux progressistes. Le contrat portait non seulement, ce qui s'est toujours fait, sur un échange général de voix, mais sur des dispositions plus précises : dans 31 circonscriptions, les libéraux se dévouaient pour les candidats socialistes ; en revanche, les socialistes s'effaçaient devant les libéraux dans 16 circonscriptions. Scheidemann raconta à ce propos quelques anecdotes significatives :

Les protestations contre le dâmpfung viennent de deux circonscriptions, Hagen et Nordhausen, qui ont été conquises, bien que comprises dans la liste des 16 arrondissements sacrifiés. A Nordhausen, ou le député Cohn a mené surtout une opposition violente, quelle était la situation? Au premier tour, Cohn avait 7,462 voix, le progressiste 5.208, l'antisémite 3.811. Chacun sait ici que Cohn est un homme avisé, un organisateur de premier ordre, un orateur remarquable, mais personne n'aurait cru que son intelligence irait jusqu'à mobiliser en sa faveur les sociétés d'anciens militaires. Il y est parvenu. Nous savons par la presse qu'elles ont donné le mot d'ordre en sa faveur.

Au premier tour, il y avait en présence le candidat social-démocrate et l'antisémite soutenu par les cercles militaires, et entre eux le progressiste. Le mot d'ordre était : Contre les juifs et les social-démocrates, pour Dieu, le roi et la patrie ! Mais après la défaite, on songea à un maquignonnage. Les antisémites feraient passer le progressiste, à condition que

les progressistes soutiennent l'antisémite dans la circonscription voisine. Notre convention de ballottage ruina radicalement cette manœuvre. Notre candidat passa dans la circonscription d'à côté.

Alors, les anciens militaires allèrent trouver leur chef et lui dirent : Que faut-il faire ? Il répondit : Je suis dans mon jour rouge, faites ce que vous voulez ! Mais, dit l'un des membres, vous savez que nous n'avons toujours pas d'étendard ? Alors le chef répondit : Elisez Cohn et vous en aurez un. De telle sorte que, depuis le premier tour, le mot d'ordre s'était entièrement modifié. Ce n'était plus : Avec Dieu pour le roi et la patrie, mais : Avec Dieu pour Cohn et la patrie, — sans Cohn pas d'étendard !

Je ne songe pas à résumer la suite d'un long discours de Scheidemann, qui a répété ce qu'on peut dire en pareille occasion : la nécessité de choisir le moindre mal. Il a expliqué l'obligation où s'était trouvé le comité directeur de décider à lui seul la politique du second tour, le temps lui ayant manqué pour consulter les organisations locales.

Les adversaires du *dâmpfung* ont surtout apporté des faits et exposé des situations locales. *Ludwig*, député de Hagen, l'une des deux circonscriptions où le socialiste a triomphé, bien qu'elles eussent été portées sur la liste des sacrifiées, accuse le comité directeur de légèreté dans le choix des arrondissements. La preuve en est son élection. Il se félicite de n'avoir pas écouté les ordres du comité directeur. *Pollender*, lui, représente une circonscription sacrifiée qui a obéi : Merseburg-Querfurt. Il dénonce comme une tromperie la façon dont on a conclu l'entente. *Pannkoek* combat dans la décision du comité une concession faite au revisionnisme. Ce qui est plus grave pour lui, c'est qu'on a fait du négoce, non de la lutte. Les voix progressistes seraient venues tout de même sans ce marchandage. *Cohn* traite de racontars électoraux les faits que Scheidemann a rapportées à son propos ; et après une intervention de *Laufenberg*, de Hambourg, qui voit dans le *dâmpfung* un danger par la confusion qu'il tend à créer, et de *Pappenheim*, qui reproche au Comité directeur d'avoir

manqué de perspicacité, la discussion se termine par l'ordre du jour pur et simple.

IV. — LA CONFÉRENCE RADICALE D'EISENACH

La discussion du rapport du groupe parlementaire présenté par *Stadthagen* a donné lieu à un incident caractéristique de l'opposition des radicaux et des modérés. Même dans le groupe parlementaire, les fractions sont fortement constituées. Témoin la conférence qu'allèrent tenir à Eisenach les membres radicaux du groupe, pour délibérer sur les projets de réorganisation du parti. Le fait, sitôt connu, a soulevé d'âpres récriminations, surtout du côté des réformistes. C'est, a-t-on dit, briser l'unité du parti. Que les réformistes commencent par s'en abstenir, ont répliqué les radicaux. Que les radicaux donnent l'exemple, a répliqué Franck.

Bebel a mis tout le monde d'accord en conseillant de passer l'éponge et de ne plus recommencer :

Les réunions particulières des fractions, a-t-il dit, se sont produites déjà il y a bien longtemps. En 1884, nous étions 24 députés socialistes partagés en deux fractions fortement divisées d'opinion. 18 formaient la droite, 6 la gauche à laquelle j'appartenais. A la vérité, nous n'étions que 5 de notre opinion; mais il y en avait un sixième, à qui sa femme avait dit : « Quand tu seras à Berlin, tu voteras toujours avec Bebel, qui est un homme intelligent. »

Nous six, nous n'avions pas besoin de tenir de véritables conférences, mais les 18 le faisaient pour arrêter leur tactique aux réunions premières. Nous avons fini par renoncer à ces pratiques ; le groupe parlementaire et le parti s'en sont trouvés beaucoup mieux. Depuis ce moment, l'on a renoncé aux conférences particulières jusque vers le commencement du siècle. Mais depuis, elles se sont développées au point qu'à l'arrivée d'un nouveau député socialiste au Reichstag, chacun des groupes opposés cherche à l'attirer à lui, et quand il répond qu'il ne veut adhérer ni à l'une ni à l'autre, on lui fait entendre qu'en restant indépendant, il ne pourra obtenir ni un siège dans une commission, ni un tour de parole dans une discussion importante. Cela est-il tolérable ? Non, assurément ; mais ce n'est pas par des défenses, absolument inapplicables, qu'on guérira le mal, c'est en faisant appel aux consciences et aux bonnes volontés. Je demande le rejet de toutes les motions de défense, de regret ou de blâme et l'a-

doption de la proposition que vient de déposer Sindermann et qui exprime le vœu le plus exprès que les conférences spéciales soient évitées à l'avenir dans toute la mesure du possible.

Le Congrès a été de cet avis et l'incident a été clos. Mais il n'en est pas moins révélateur des conflits de tendances qui divisent le groupe parlementaire.

V. — LE CAS HILDEBRAND

Je rattache aux discussions qui précèdent celle qui s'est produite sur *le cas Hildebrand*, bien qu'elle n'ait eu lieu qu'après le débat sur l'impérialisme, que je résumerai plus loin. C'est qu'elle touche à ces redoutables questions intérieures qui se posent à la social-démocratie.

Il s'agit des limites de la liberté d'opinion dans le parti. On sait que le socialisme allemand n'est pas tendre pour les hétérodoxes. Le publiciste *Hildebrand* était de ces derniers : il a été exclu.

Il y a dix-huit mois, Hildebrand publiait un livre retentissant : *Die Erschütterung der Industrieherrschaft und der Industrie socialismus*. Cet ouvrage, que je n'ai pas lu, contiendrait, au dire de ses accusateurs, des thèses contraires au programme socialiste, notamment sur le colonialisme, l'impérialisme, le protectionnisme, le militarisme, etc. Condamné par sa circonscription d'abord, par un arbitrage ensuite, Hildebrand en appelait au congrès, en dernier ressort.

Dans un article d'une grande élévation, *Bernstein* avait défendu, dans les *Sozialistische Monatshefte*, la liberté de pensée. Devant le congrès, c'est *Wolfgang Heine* qui s'en est fait l'ardent avocat :

> Un parti ne peut pas songer à uniformiser la pensée de ses membres sous peine de tuer la pensée, de devenir une secte sans activité, sans avenir ! Qu'on ne dise pas que la liberté des opinions est limitée par le programme : le programme se transforme avec les contingences politiques ; il faut bien que la discussion prépare les changements nécessaires. Qu'on ne dise pas que du moins les principes sont intangibles : ce se-

rait en faire des dogmes que le mouvement incessant des idées et des faits aurait tôt fait de réduire à n'être que des formules creuses. Que deviendraient des principes qui ne seraient pas sans cesse soumis à la critique et sujets à revision ?

L'éloquence de Wolfang Heine ne convainquit pas les défenseurs de l'orthodoxie et Hildebrand fut rejeté du parti comme infidèle au programme. Le dogme y a gagné, mais la liberté y a perdu. Le socialisme allemand en aurait-il peur ?

VI. — L'IMPÉRIALISME

Quelle conduite tenir en face de l'impérialisme et de ses conséquences militaires et guerrières ? Faut-il l'arrêter ou le laisser aller à son élan ?

Pour le rapporteur, qui est le député radical *Haase*, la guerre n'est pas fatale et on peut, on doit l'empêcher. Il est urgent de limiter les armements par accord international. Au lieu de nous résigner à la fatalité de l'impérialisme et de la guerre, sous le prétexte que ce sont des manifestations inévitables du capitalisme, nous devons lutter et nous défendre contre de tels phénomènes. Haase propose un long ordre du jour en ce sens, qui conclut ainsi :

Les partis bourgeois se sont engagés sans réserve dans la voie de l'impérialisme, ils accordent tout ce qu'on leur demande pour l'armée et la marine. Le socialisme seul combat les tendances impérialistes et chauvinistes partout où elles se produisent, et s'efforce avec toute la puissance de la solidarité internationale de prévenir tout sentiment hostile à un autre peuple.

Bien que l'impérialisme, qui est un produit du capitalisme, ne puisse être entièrement vaincu qu'avec le capitalisme lui-même, l'on ne peut rien négliger pour en atténuer les dangereux effets.

Le Congrès proclame sa volonté de tout mettre en œuvre pour conserver une entente entre les nations dans l'intérêt de la paix.

Le Congrès entend que pour faciliter ce rapprochement il soit mis fin à la concurrence des armements qui menace la paix et fait courir à l'humanité un terrible péril.

Le Congrès réclame, à la place de la politique actuelle de brigandage, la liberté du commerce mondial et la disparition

de la politique protectionniste qui se poursuit aujourd'hui dans l'intérêt des magnats du capital et des grands propriétaires.

Le Congrès attend des membres du parti qu'ils emploient toutes leurs forces, sans relâche, au développement des organisations politiques, syndicales, coopératives du prolétariat et à combattre toujours plus âprement le capitalisme jusqu'à son écrasement. C'est la mission du prolétariat de transformer le capitalisme, arrivé à son plus haut degré de développement, en une société socialiste et d'assurer ainsi définitivement la paix, l'indépendance des peuples et la liberté.

Une forte opposition se leva contre la thèse du rapporteur. *Lensch* et *Pannekoek* soutinrent la fatalité de la guerre et dénoncèrent comme une utopie la réduction des armements.

Pour Lensch, la question qui se pose n'est pas celle de savoir si le groupe parlementaire a eu raison de déposer sa résolution en faveur de la réduction des armements :

Une résolution malheureuse au Parlement serait peu de chose et il n'y aurait pas lieu d'y revenir avec tant d'insistance. Mais il s'agit d'empêcher qu'un espoir illusoire se propage parmi les prolétaires et ne les détourne de leur voie.

L'impérialisme et la guerre sont des conséquences nécessaires du capitalisme. Ici, il s'agit de bien s'entendre. Je ne nie pas que l'on puisse concevoir un capitalisme sans impérialisme, mais nous ne sommes pas ici pour combattre un capitalisme philosophiquement concevable, mais un capitalisme réel, tel que l'histoire l'a fait. Que nous regrettions le cours que l'histoire a pris, que nous disions qu'il eut été plus heureux que la succession des événements eût été différente, rien de mieux, mais après ces spéculations idéologiques, il faudra toujours en revenir à l'acceptation des faits, et le fait, c'est que le capitalisme existant, réel, celui que nous avons sous les yeux, et qui niera que celui-là va tout droit à la guerre ? vit d'impérialisme, ne peut ni se développer ni vivre sans des armements toujours plus développés.

Tout le monde reconnaît que la force des compétitions économiques nous pousse vers la guerre. Mais on affirme qu'à l'action de ces causes s'opposent d'autres causes, qu'il y a des facteurs de paix et notre devoir est de travailler à les développer. C'est là une illusion et on s'en rend bien compte en analysant le mouvement pour la limitation des armements qui se produit en Angleterre ; il tient à cette circonstance spéciale que l'Angleterre possédant aujourd'hui l'empire incontesté des mers n'a plus rien à gagner en cette matière et ne peut plus que perdre.

Enfin, le développement fatal de l'impérialisme mène à des mouvements de masse de plus en plus pressants, de plus en plus dangereux pour l'ordre capitaliste tout entier. C'est à les développer que nous devons travailler. Il nous faut profiter du développement de l'impérialisme pour pousser plus avant notre propagande et notre action, au lieu de perdre notre temps et nos forces dans une lutte vaine contre les nécessités inévitables.

Pannekoek en reprenant cette thèse précisa quelques points. Ce que ses amis et lui veulent établir, c'est que l'impérialisme n'est pas une façon de maladie mentale, une fausse conception qu'une partie de la bourgeoisie conçoit de ses intérêts :

Il y a une idéologie impérialiste, assurément, mais une idéologie résultant de causes économiques profondes et que l'on ne peut espérer modifier tant que ces causes agiront. Sans doute la politique peut arriver un jour à supprimer des antagonismes nationaux qui aujourd'hui sont aigus ; je ne dis pas qu'il soit à tout jamais impossible de supprimer, par exemple, la concurrence militaire entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, mais l'impérialisme est une chose plus générale et plus étendue. Il peut se modifier, il ne peut disparaître qu'avec le capitalisme. Mais la seule voie qui mène au socialisme passe par l'impérialisme. Tout comme le machinisme, qui crée tant de souffrances, tourne en dernière analyse à l'avantage du prolétariat et prépare les conditions de son émancipation, l'impérialisme, la guerre, sont les conditions qui amèneront les grands mouvements de masse et les révoltes suprêmes.

C'est un peu de tous les côtés que fut combattue cette théorie. Des radicaux comme *Karl Liebknecht* et *Ledebour* se rencontrèrent avec des réformistes comme *Grumbach* et *Bernsteim*.

Grumbach critique ce qu'il appela « un marxisme idéologique, fataliste et réactionnaire » :

Pas d'idée plus dangereuse que celle du triomphe fatal, en quelque sorte mécanique du socialisme, pas d'idée plus dangereuse que celle des maux du capitalisme qui nous seraient imposés par une nécessité si inévitable qu'il ne serait même plus utile de les combattre.

Le socialisme ne sera que si le prolétariat le fait, et pour le faire, la première condition, c'est de lutter, sans trêve et âprement, contre les misères et les crimes que le capitalisme tend à nous imposer.

La part de l'erreur idéologique, du chauvinisme irréfléchi

est plus grande qu'on ne pense dans le développement actuel de l'impérialisme et des armements.

Ce qui divise l'Allemagne et la France, c'est bien moins l'opposition des intérêts capitalistes au Maroc que le souvenir de l'Alsace-Lorraine.

Bernstein, de son côté, ne croit pas que les propositions pacifiques d'une partie de la bourgeoisie anglaise partent simplement d'une considération étroite d'intérêt, mais de considérations éthiques plus élevées. Et d'ailleurs, loin d'être nécessaire à la prospérité de la bourgeoisie, l'impérialisme, erreur économique absolue, ne peut que la conduire à la banqueroute, matérielle et morale.

La discussion close, ce fut à la quasi unanimité que le congrès vota la motion Haase.

Le congrès de Chemnitz a été une manifestation tranquille de la vie ordonnée du socialisme allemand. On n'en saurait contester la sagesse. La social-démocratie a toutes les qualités d'un gouvernement fort.

Tout de même on ne peut s'empêcher de se poser l'éternelle question : Tout cela est admirable, mais quelle action profonde cela a-t-il sur l'Allemagne ? La démocratie tout au moins y progresse-t-elle, sous la pression de cette écrasante machine ? A quoi servent pratiquement ces bataillons épais, ces discussions savantes, cette discipline inexorable ? Jaurès le demandait, dans une apostrophe mémorable, à Bebel, au Congrès d'Amsterdam, en 1904. Et Bebel répondait : Attendez que nous ayons sept millions d'électeurs !

Attendons. Et regardons grossir encore le colosse.

Paul Lang.

Le Syndicalisme et les Jeunes

Je voudrais signaler, dans cette Revue, le Congrès des Jeunesses Syndicalistes de la Seine tenu le 1er septembre, à Paris, au local de *l'Union des Syndicats*. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser la signification des résolutions qui y furent prises, des motions qui y furent présentées et votées (1).

Tout d'abord, ce deuxième Congrès présente un intérêt tout différent et de beaucoup plus grand que le premier, celui de l'année dernière. Il ne s'agissait, somme toute, que de se voir, de se compter, d'établir dans ses grandes lignes tout un programme d'action et d'éducation. C'est de là que partirent les conférences qui eu-

(1) Voici le texte des deux motions les plus caractéristiques qui y furent votées, l'une sur le *But et l'Action des Jeunesses Syndicalistes*, l'autre sur l'*Apprentissage :*

1° *Le but et l'action des Jeunesses Syndicalistes.* — Motion présentée par Parmeland :

« Le Congrès déclare que les J. S. ont comme but et raison d'être : une éducation morale, technique et syndicale.

« Le Congrès déclare :

« 1° Que l'alcoolisme est un fléau qui engendre les pires conséquences, rend l'homme inconscient, incapable de discerner ses droits et devoirs, et à tout jamais perdu pour une cause d'émancipation.

« Que les J. S. doivent faire toute la propagande anti-alcoolique possible.

« 2° Que le militarisme est une institution de domination et de meurtre, le rempart de tous les privilèges bourgeois. Les J. S. doivent le combattre de toutes leurs forces et sous toutes ses formes.

« 3° Qu'une instruction économique aussi large que possible doit être donnée à tout travailleur, ainsi qu'une connaissance technique générale, à côté de la spécialité de son métier. Que l'apprentissage doit retenir l'attention d'une façon toute particulière. Que les Jeunesses qui possèdent des cours professionnels dans leur syndicat s'associent à leur direction et les fécondent.

« 4° Que le syndicalisme est l'organisation autonome du prolétariat, groupant tous les producteurs de toutes les richesses, et conséquemment tous les éléments nécessaires à la transformation sociale. Que le syndicalisme révolutionnaire est beaucoup plus qu'un moyen d'action, il est une force de réalisation progressive, par son action de tous les jours.

« Décide que les J. S. portent tous leurs efforts sur la propa-

rent lieu l'hiver dernier à la Maison des Fédérations et organisées avec le concours de Clément.

A ce Congrès-ci, les Jeunesses Syndicalistes ont déjà un certain âge, peut-on dire, elles ont mené depuis près de deux ans une action de tous les jours ; des groupements nouveaux sont venus renforcer leurs effectifs ; et de plus en plus les événements les ont mis en face d'éventualités toujours plus graves, de possibilités d'action chaque jour plus décisives. Déjà à ce point de vue, — l'action — le Congrès présentait un plus grand intérêt.

L'action imposée, pour ainsi dire, par les événements qui se déroulent chaque jour avec une rapidité étonnante, avait-elle été faite avec le maximum d'intensité ? Une organisation plus souple des jeunesses ne leur permettrait-elle pas d'apporter dans cette action une plus grande profondeur, une plus grande célérité ?

---

gation de l'idée du syndicalisme se suffisant à lui-même dans sa plus large expression. »

2° L'*Apprentissage*. — Sur l'apprentissage, le rapport est présenté par Picart : « Le syndicalisme est un mouvement de renaissance professionnelle. Et tant que nos syndicats ne pourront pas assurer la question de la production, toutes les révolutions que nous pourrions faire seraient vaines.

« Or, il faut se préparer à cette grande tâche : vous voyez l'importance révolutionnaire de l'apprentissage.

« Le patronat veut mettre la main sur l'organisation de l'éducation technique et parle d'instituer un certificat de fin d'apprentissage. La direction de cette éducation, il veut se la réserver, en la confiant aux Chambres de Commerce.

« Nous devons la lui arracher, et porter la lutte sur ce terrain.

« L'apprentissage, c'est le droit et le devoir de la classe ouvrière d'en prendre la direction.

« Comment pouvons-nous poursuivre cette éducation ? Selon nos moyens et nos forces. Tout d'abord, par des ententes entre les syndicats ouvriers et les syndicats d'instituteurs, par la fondation de jeunesses corporatives, de groupes de pupilles, par des cours professionnels, etc.

« A la base, une large instruction générale, et avant de se spécialiser, une vue de son industrie.

« C'est chez vous, Jeunesses, que doivent venir les apprentis. Nous comptons sur vous pour favoriser l'éclosion de militants, aussi informés des questions techniques que des théories ».

Après une courte discussion, le congrès adopte la résolution décidant *que les jeunesses s'attacheront avec un grand soin à faire l'éducation technique de leurs membres.*

D'autre part, le besoin impérieux de se mettre d'accord, sur une pensée, sur une conception générale du rôle des Jeunesses Syndicalistes, ou mieux sur la conception que les Jeunesses doivent avoir du syndicalisme lui-même, se faisait sentir.

L'action, le nombre, à mesure qu'ils deviennent plus profonds et plus forts, réclament absolument, imposent même des données théoriques générales en vertu desquelles on se détermine, et c'est une vertu singulièrement supérieure de l'action qu'elle puisse imposer aux individus qui y participent l'élaboration d'un corps de doctrines.

Et c'est par là surtout que le congrès des Jeunesses Syndicalistes a été particulièrement intéressant; c'est sur la conception du syndicalisme en général, résumée dans la proposition de Parmeland, que le premier débat s'est élevé ; c'est par l'adoption de cette déclaration que les Jeunesses syndicalistes ont précisé leur conception syndicaliste.

Après avoir affirmé comme but et raison d'être des Jeunesses Syndicalistes une éducation morale, technique et syndicale, invité à la propagande antialcoolique et antimilitariste, *elle insiste encore sur l'instruction économique aussi large que possible qui doit être donnée à chaque travailleur, et en particulier sur le terrain professionnel.* Elle déclare que le syndicalisme est l'organisation autonome du prolétariat groupant les producteurs de toutes les richesses et conséquemment tous les éléments nécessaires à la transformation sociale ; puis, ayant affirmé que, plus qu'un moyen d'action, le syndicalisme *est encore une force de réalisation progressive par son action de tous les jours*, il termine en demandant que les Jeunesses portent leurs efforts sur la propagation de l'idée du syndicalisme se suffisant à lui-même dans sa plus large expression.

On ne pouvait mieux, sans phrases, avec plus de force et plus succinctement, prendre position plus décisive en face de l'idéologie, de parti ou de secte, en face de la phraséologie ultrarévolutionnaire, ni condamner avec

plus d'insistance la littérature de casseurs d'assiettes, qui a fait, parmi les jeunes et... aussi les vieux, tant de mal en ces dernières années.

Cette littérature, cette déclamation ridiculement violente, alternant avec les formules incendiaires, qui trouvait un terrain tout préparé dans le cerveau actif et impulsif des jeunes a empêché souvent ceux-ci de saisir la signification du mouvement révolutionnaire moderne et de comprendre la pensée, le rôle du syndicalisme et sa mission historique ; et ne serait-ce que par cette tentative de réaction contre cette méthode de déclamation déplorable en ses conséquences, la motion de notre camarade Parmeland était vraiment intéressante et il est significatif qu'elle ait été votée.

Certes, elle suscita un débat d'une certaine importance, à la faveur duquel se dessinèrent immédiatement trois courants, peut-on dire, socialistes de parti, anarchistes, syndicalistes ; à la vérité, en ce qui concerne le débat sur cette motion et sur ce point principal, deux courants seulement se firent jour ; d'une part les syndicalistes fidèles à la résolution du Congrès d'Amiens sur l'autonomie syndicale et déclarant que le syndicalisme se suffit à lui-même, d'autre part socialistes de parti et anarchistes réconciliés sur le dos des syndicalistes pour essayer de montrer l'impossibilité de la charte d'Amiens.

Que cette motion fut votée, cela démontre que les Jeunes Syndicalistes commencent à saisir toute l'importance du mouvement ouvrier moderne ; ils ont dépassé l'idéologie vaine et creuse pour arriver à la saine compréhension du monde réel qu'est le monde syndical, le monde des producteurs.

D'une façon toute intuitive au début, ils en sont arrivés à saisir les raisons qui séparent le syndicalisme *tant de l'anarchisme traditionnel que du socialisme de parti ;* qu'entre lui et ces partis et ces sectes différentes, il y a toute la différence qui sépare l'idéologie abstraite de la réalité concrète, la spéculation imaginative, l'indi-

vidu abstrait et allégorique, de la réalité de la production et de l'être social : *le producteur*.

Le syndicalisme, pour eux, n'est autre chose qu'une philosophie de la production ; c'est là le terrain solide où il évolue, se développe au sein même des puissances de progrès social que sont les formes techniques de la production. Ses membres, ses adhérents, loin de s'isoler dans la vanité prétentieuse d'un « Moi » abstrait ou de se confondre dans le troupeau confus des citoyens allégoriques de la démocratie, ses membres, dis-je, sont groupés, en tant qu'être social, en considération de leur fonction de producteurs ; et c'est cette qualité qui fait leur originalité, qui fait qu'ils ne souffrent ni l'isolement ni la confusion.

Par le temps qui court, une construction idéologique, si hardie, si ingénieuse qu'elle paraisse ne peut suffire à des syndicalistes ; on ne vit pas d'abstractions, d'imaginations, de désirs, voire de volontés ; il y a une société avec ses rouages multiples qui accomplit sa mission historique, et qui est un fait ; il y en a une autre, héritière directe de la première, qui ne surgit pas davantage des désirs individuels, mais qui n'est que le produit du développement de la première ; et de ces deux sociétés, dont l'une termine sa mission historique et dont l'autre s'organise pour en recueillir dignement la succession, l'héritage, la première est le Capitalisme, l'autre notre Syndicalisme.

Francis Rey,
de la Jeunesse de la Métallurgie.

Le Congrès confédéral du Havre

Le 12e Congrès confédéral, qui s'est tenu au Havre du 16 au 22 septembre, a été diversement apprécié, aussi bien dans les milieux socialistes et syndicalistes que dans la presse bourgeoise. D'aucuns n'ont voulu voir dans les résolutions adoptées ou dans les discours prononcés que la continuation d'une politique d'habileté envers le Parti ; d'autres, au contraire, ont paru se féliciter d'un changement de tactique, d'un *assagissement* de la classe ouvrière organisée économiquement. Pour nous, qui avons assisté à ce congrès plus en acteur qu'en spectateur, et qui avons pu nous rendre compte des mobiles qui faisaient agir les orateurs ou les rédacteurs de motions, il ne nous a pas semblé que la *Confédération* ait modifié ses points de vue, mais qu'elle a éprouvé le besoin de préciser son action et de se dégager nettement de certaines influences extérieures (ou même parfois intérieures), qui avaient pu jeter sur sa véritable pensée un trouble qu'il était temps de dissiper.

Il en est résulté chez certains une mauvaise humeur, qui s'est manifestée par des articles virulents ou hypocrites, mais qui se calmera avec le temps, lorsqu'ils auront compris que le meilleur moyen de désarmer les haines est de ne point en susciter.

On ne devient pas plus modéré parce qu'on refuse d'accepter pour des faits véritables les légendes qui ont pu être créées sur ses intentions et ses actes ; et si le besoin s'est fait sentir de rappeler la doctrine de la C. G. T., c'est que celle-ci est maintenant un organisme vivant, actif et important, qui doit avoir le souci de maintenir ses effectifs et qui apparaît de plus en plus comme l'organisme responsable de l'action ouvrière sur le terrain économique.

La question qui a pris le plus d'importance a été celle des rapports de la *Confédération* avec les partis politiques ou plutôt ce que j'appellerais la définition de son propre mouvement.

La large discussion qui a eu lieu sur ce point, a permis à chacun d'apporter son point de vue et le vote qui a clôturé le débat a montré combien était grande l'unité de vue et d'action.

Un manifeste, que nous avons publié dans ces colonnes (1), et qui avait paru dans la *Bataille syndicaliste*, a amené Renard à exposer à nouveau sa théorie sur la valeur et l'autonomie de l'action syndicale. Il en a profité pour critiquer amicalement l'action du comité confédéral, il a d'ailleurs proposé des améliorations utiles dans le fonctionnement des organes administratifs, et sur ce point il a rencontré le meilleur accueil ; mais, comme il était resté dans les mêmes dispositions qu'à Amiens, sur la partie principale de son argumentation, il s'est trouvé isolé, peut-être plus encore que précédemment. Klemczinsky fut plus heureux quand il demanda au Congrès d'affirmer son désir d'action, seul moyen possible de ne pas se laisser dépasser ou envelopper, et la suite de la discussion prouva qu'en réalité les craintes que l'on avait exposées dans le manifeste étaient exagérées et en grande partie inexistantes. Y a-t-il eu, d'autre part, une crise syndicaliste ? Peut-être, mais elle a été plus apparente que réelle et il a suffi que la question fut posée pour que le remède fut trouvé. Le syndicalisme n'a qu'à rester lui-même, fut la réponse de 1103 syndicats contre 35. Est-ce à dire qu'il restera immuable ? Non, mais qu'il cherchera dans ses propres forces l'amélioration de son action.

La résolution qui a clos le débat reconnaît, d'autre part, la parfaite légitimité pour tous les syndiqués de penser et d'agir comme il leur plaît en dehors du syndicat, et c'est plutôt avec sympathie que la plupart des

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* n° 244.

orateurs non adhérents au Parti socialiste ont parlé de lui. D'ailleurs, si la résolution avait présenté le moindre caractère d'hostilité ou de défiance, l'immense majorité des délégués membres du Parti ne l'auraient pas soutenue et adoptée.

Voici cette résolution :

Le Congrès, à la veille de reprendre, pour l'intensifier, l'agitation confédérale, en vue de réduire la durée du temps de travail, tient à nouveau à rappeler les caractères de l'action syndicale, de même qu'à fixer la position du syndicalisme.

Le syndicalisme, mouvement offensif de la classe ouvrière, par la voie de ses représentants réunis en congrès, seul autorisé, s'affirme encore une fois, décidé à conserver son autonomie et son indépendance qui ont fait sa force dans le passé et qui sont le gage de son progrès et de son développement.

Le Congrès déclare que, comme hier, il est résolu à écarter des problèmes étrangers à son action prolétarienne, susceptibles d'affaiblir son unité, si chèrement conquise, et d'amoindrir la jouissance de l'idéal poursuivi par le prolétariat groupé dans les Syndicats, les Bourses du Travail, les Fédérations corporatives, et dont la C. G. T. est le représentant naturel.

De plus, le Congrès, évoquant les batailles affrontées et les combats soutenus, y puise la sûreté de son action, la confiance dans l'avenir, en même temps qu'il y trouve la raison d'être de son organisation toujours améliorable.

C'est pourquoi, dans les circonstances précédentes, il confirme la constitution morale de la classe ouvrière organisée, contenue dans sa déclaration confédérale d'Amiens (Congrès 1906) ainsi conçue :

Le Congrès Confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T. disant : La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs, par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndica-

lisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste : il préconise comme moyen d'action la grève générale, et il considère que le syndicat aujourd'hui, groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salaires qui pèse sur la classe ouvrière, et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou tendances philosophiques ou politiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciproque, de ne pas introduire dans le syndicat, les opinions qu'il professe au dehors..

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare, qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, au dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

Sur les autres questions à l'ordre du jour, le même souci de précision a prévalu et aussi le même désir de sacrifier *même* ses préférences personnelles à l'unité organique. C'est dans ces conditions que fut tranchée au début du Congrès la question des mandats de la Fédération des transports par voie ferrée.

La résolution sur la loi Millerand-Berry et les précisions très nettes de Merrheim sur la question de l'antimilitarisme et du Sou du soldat, ont été peut-être les plus importantes pour dégager la *Confédération* des exagérations ou des erreurs qu'on lui avait attribuées. Merrheim a pu, aux applaudissements de l'assemblée, déclarer que toujours la C. G. T. avait été contre la désertion et que ni la loi Millerand-Berry, ni le Sou du soldat n'avaient quelque chose à voir avec l'antimilitarisme ouvrier : « La loi Millerand-Berry doit être combattue à outrance, parce qu'elle est une entrave à la propagande syndicale et une restriction des droits que nous avons si péniblement conquis ».

Voici la résolution et acceptée par 1048 voix et 12 abstentions :

Le Congrès, après examen de la loi Berry-Millerand, dans sa teneur générale et particulièrement dans le paragraphe créant des pénalités nouvelles pour les délits politiques, constate que cette nouvelle législation constitue une aggravation, dont les effets sont surtout dirigés contre la classe ouvrière et contre la propagande syndicaliste, en frappent les jeunes gens ayant subi une condamnation de trois mois de prison pour provocation à la désertion, à l'insoumission, ou deux condamnations d'une durée totale de trois mois pour diffamation et injures envers l'armée et provocations adressées à des militaires ;

De cette première disposition, il résulte que les jeunes militaires, déjà frappés pour avoir, en exécution des décisions de nos Congrès corporatifs, participé à la propagande antimilitariste, sont menacés d'une double peine, dont la seconde n'est rien moins que le bagne militaire ;

Le Congrès considère que le second dispositif de cette loi aggrave la législation antérieure, en prévoyant l'envoi aux bataillons d'Afrique des jeunes gens ayant subi deux condamnations de la durée totale de trois mois de prison pour coups et blessures, rébellion et violence envers les agents de la force publique ;

Désormais, les délits considérés jusqu'ici d'ordre politique sont passibles des mêmes pénalités que les délits de droit commun, comme l'attaque à main armée, le cambriolage, l'assassinat ;

De plus, en raison du deuxième dispositif, toute personne qui, à un moment donné, soit au cours de son travail, soit à l'occasion de n'importe quelle manifestation de la vie ordinaire, est susceptible d'être entraînée à des voies de fait, tombera, comme celle poursuivie à l'occasion des incidents de grève, sous le coup des articles de cette loi ;

Cette loi est un danger public ;

Le Congrès constate qu'en édictant de pareilles mesures, le Gouvernement et le Parlement poussent eux-mêmes à des résolutions désespérées, telle l'insoumission ;

En conséquence le Congrès croit de son devoir d'indiquer qu'il ne reste aux organisations confédérées qu'à prendre toutes dispositions pour que les jeunes gens victimes de ces mesures puissent effectivement compter sur la solidarité ouvrière.

Enfin, le Congrès donne mandat au comité confédéral d'organiser une vigoureuse action pour amener l'abrogation de ces dispositions.

Pour le Sou du soldat, le Congrès vota une résolution qui est une invitation à toutes les organisa-

tions, mais qui leur laisse toute latitude pour l'application. On le comprend. Les Congrès ne sauraient, en effet, ni restreindre, ni étendre la conception que se font les organisations de cette institution, qui peut n'être qu'une caisse de secours, comme dans la plupart des cas, ou peut, au contraire, prendre le caractère un peu spécial qu'elle a pris à un moment donné par la décision du syndicat de la maçonnerie-pierre de Paris.

On peut peut-être regretter que les discussions sur la semaine anglaise et sur la vie chère n'aient pas eu l'ampleur qu'on aurait dû leur donner. Cela tient d'une part à la fatigue des congressistes, qui semblent supporter difficilement des séances aussi longues et fréquentes que celles qu'on leur impose ; cela semble tenir aussi au désir très grand qu'avaient les Fédérations de conserver entière leur autonomie, en ce qui concerne le moment le plus favorable pour agir et aussi les moyens à employer. Aussi s'est-on contenté de discuter dans les commissions et de voter unanimement les rapports présentés. Toutefois un effort a été fait et sera continué par le comité confédéral, pour généraliser l'action, surtout en ce qui concerne la limitation des heures de travail.

En définitive, le Congrès a marqué un très grand progrès moral, qui se traduit par des résolutions réfléchies et le désir de ne s'engager que dans la limite de ses forces. Mais en même temps, l'idéalisme et la pensée directrice ont apparu plus ardents que jamais, et la quasi-unanimité des congressistes ont montré leur volonté d'une action toujours plus énergique, capable d'entraîner la masse à des améliorations continues.

Gaston Lévy.

L'Unité Coopérative

A l'occasion du prochain congrès coopératif unitaire, Héliès, *du* Magasin de Gros des Coopératives, *a adressé au Directeur du* Mouvement Socialiste *la lettre suivante :*

Cher camarade,

A la veille de faire l'Unité Coopérative en France, nous serions désireux, afin de faire pénétrer dans nos coopératives la nécessité de cette union, de connaître votre appréciation sur cette question.

Il est certain que la place que vous occupez dans la vie sociale vous qualifie pour donner votre opinion sur cette importante question. Elle contribuera à obtenir l'unanimité de nos Sociétés adhérentes dans le prochain congrès qui va décider de l'Unité Coopérative.

Vous remerciant de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Cher camarade, nos meilleurs sentiments.

L. Héliès.

Nous donnons ici la réponse qui lui a été faite :

Un esprit sectaire pourrait seul s'opposer à l'unité coopérative en France. Théoriquement, la division des coopérateurs n'a pas de raison d'être, puisque la qualité de consommateur est commune à tous. Pratiquement, elle sépare à leur détriment, des éléments de nature identique, qui tireront le plus grand profit de leur fusion.

Au point de vue socialiste — puisque c'est à ce titre que vous m'interrogez —, non seulement il n'y a rien à perdre, mais il y a tout à gagner.

Une équivoque a longtemps opposé les deux grandes fédérations coopératives françaises : c'est la fausse notion qu'on a eue du *caractère socialiste* d'une institution.

On a cru que le rattachement des coopératives au

parti unifié leur conférait une vertu socialiste. Mais, sans compter qu'il est abusif d'imposer à des coopérateurs un *détournement de trop-perçus* pour un but politique, on n'a pas vu que ce n'est pas à une pauvre étiquette extérieure que tient le socialisme d'une organisation. C'est à son fonctionnement intérieur, à son mécanisme moral, à *sa vie juridique*.

Il est arrivé que des coopératives affiliées au parti socialiste étaient animées du pire esprit commercial, tandis que d'autres, autonomes, qualifiées de bourgeoises, avaient perdu, jusqu'au fond de l'âme, le sens du profit capitaliste.

Ce sont là sans doute des idées simples. Malheureusement, la conception artificielle du socialisme, que j'ai signalée, a entretenu la scission actuelle, illogique, dangereuse, laquelle, à son tour, a masqué la nature vraie des coopératives.

L'unité réalisée, le problème se posera enfin dans toute sa pureté. *A quelles conditions organiques une coopérative sera-t-elle socialiste* ? C'est là ce qu'on pourra examiner désormais en toute indépendance.

Il est probable qu'il y aura, dans l'unité coopérative, des sociétés, qui seront socialistes et d'autres qui ne le seront pas, comme il y a, dans l'unité corporative, des syndicats qui sont syndicalistes et d'autres qui ne le sont pas.

Cette qualité de *socialiste* résultera, à mon sens, de la manière dont les coopératives se comporteront sur les trois points suivants : 1° la nature de leurs opérations (substitution réelle de la *répartition* à l'*achat-vente*) ; 2° l'utilisation des trop-perçus ; 3° le statut de leurs employés.

J'ajoute que les éléments d'une question de jour en jour plus urgente nous seront fournis : il nous sera possible de mieux saisir les relations du *socialisme de*

la consommation et du *socialisme de la production*, au fur et à mesure que l'un et l'autre se préciseront davantage. Il s'agit de tout le problème des rapports de la coopération et du syndicalisme et de leur valeur socialiste respective.

Ici encore, dans cette évaluation, c'est l'expérience qui nous guidera, et non je ne sais quel canon dogmatique. *Le socialisme est avant tout une question pratique.*

HUBERT LAGARDELLE.

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

IX

Charles Ruche

Instituteur

Secrétaire de la section de Romorantin du Parti Socialiste (S.F.I.O.)

Le questionnaire du Dr Maurice Olivier a été étudié par le groupe socialiste de Romorantin dans sa séance du mois de juin. Il a donné lieu à une discussion fort animée, parfois vive, mais intéressante et qui montre que les militants comprennent le danger que l'alcoolisme fait courir à leurs espoirs d'émancipation. Je vous transmets le résultat de cette discussion :

I, II et III. — On ne peut pas dire que Romorantin soit un pays d'alcooliques, si on donne ce nom à ceux qui font abus de l'alcool. Cette petite ville se trouve dans un pays de vignes ; le vin, du moins pendant ces dernières années, y était bon marché (0,30 à 0,40 le litre) et faisait la base de la consommation dans les cafés. Mais les abus de vin sont fréquents et on voit des alcoolisés par le vin.

C'est au cabaret, avant l'entrée et à la sortie de l'atelier, ou le dimanche que se consomment les *chopines* supplémentaires. Tel camarade qui, à la maison, boit avec sa famille de l'eau ou de la boisson (cidreline, etc.) par économie, s'offre quelques verres de vin dans la journée. Cela lui paraît indispensable et parfaitement juste.

---

(1) Voir, dans notre numéro d'avril, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement Socialiste* par le Dr Maurice Olivier et, dans nos trois derniers numéros, les premières réponses à l'enquête.

Le *préjugé du vin* est fortement enraciné. « Il faut boire du vin quand on travaille ; le vin nourrit, ...etc. »

On cite le cas de quelques ouvriers qui ne passent pas une fois devant le café proche de l'atelier sans entrer boire un coup de vin blanc payé à tour de rôle. Ces ouvriers gagnent de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 par jour.

IV. — Certains ouvriers auraient une excuse à leur soif. Quelques ouvriers en drap (encolleurs, rameurs) travaillent dans une atmosphère surchauffée. L'usine leur distribuait autrefois une ration de vin, qui a été supprimée. Un d'entre eux déclare qu'il s'abstient de boire pendant le travail (même de l'eau) et ne s'en porte que mieux.

V et VIII. — Les ouvriers alcoolisés offrent un terrain propice aux maladies de toutes sortes. Des travailleurs autrefois robustes ont vieilli avant l'âge par suite de l'abus du vin et ont glissé lentement dans la catégorie des ouvriers sans valeur. Plusieurs tremblent continuellement, inaptes à toute besogne délicate.

VI. — Il est bien difficile de relever les accidents dus à l'ivresse ; on les cache plutôt pour éviter les contestations des compagnies d'assurances. Les ouvriers qui ne se sentent pas en état de travailler n'embrayent pas leurs métiers ou restent au pied des échelles.

VII. — Sur la question de l'âge, les avis sont partagés. Aux uns, qui citent les buveurs emportés avant l'âge, les autres opposent des vieux encore robustes après une vie d'abus.

IX, X et XI. — Le chômage forcé, de même que la grève, pousse à la consommation du vin ou de l'alcool. Les journées sans travail paraissent interminables, et les réunions en temps de grève se terminent trop souvent autour d'une table de cabaret.

La diminution des heures de travail a une conséquence opposée. L'ouvrier qui dispose de quelques

heures à la sortie du travail peut s'occuper, à la maison, au jardin, à la pêche. S'il sort tard, il se laisse entraîner à boire avant son repas, n'estimant pas *qu'il vaille la peine* d'entreprendre quelque chose.

Le renchérissement de la vie a fait diminuer la consommation du vin au dehors et à la maison.

Ce sont les ouvriers qui gagnent le moins qui boivent le plus : voués à une perpétuelle suite de privations, ils se laissent aller.

XVII, XVIII, XIX et XX. — Les bons militants des organisations ouvrières sont sobres. Tels camarades, qui se réunissent chaque semaine dans une salle au 1er étage d'un café, ne s'arrêtent jamais à boire, la réunion terminée. Ceux qui sont à la tête de ces organisations et qui doivent quitter le logis presque chaque soir, ne peuvent le faire que parce que leurs femmes savent qu'ils ne dépensent pas d'argent et ne rentrent pas ivres ou éméchés. Le peu de succès des réunions ouvrières tient souvent à cette pression de la femme pour retenir son mari, craignant des rentrées tardives, des dépenses exagérées et des excès.

XXI. — Il y a une besogne énorme à faire pour enrayer le mal, même dans le régime actuel, qui ne saurait être une excuse à l'abrutissement et à l'avilissement.

Il faut que la presse socialiste, syndicaliste, révolutionnaire entre nettement, brutalement, en lutte contre l'alcoolisme et même contre ce néfaste *besoin de boire*, sans s'occuper des criailleries des gens intéressés et de ceux qui se sentiront touchés.

Il faut que les militants donnent l'exemple ; que les réunions corporatives ou politiques ne soient plus des occasions de dépenser et de boire. A côté de ceux à qui cela plaît, il y a ceux qui font comme les autres une ou deux fois et ne reviennent plus.

Il faut à tout prix sacrifier les sources de bénéfice que procure la vente du vin et des boissons alcoolisées (buvettes coopératives) ; on pousse à la consommation pour

faire des bénéfices, pour créer des œuvres sociales ; on reprend d'une main ce qu'on donne de l'autre.

Il faut que les représentants de la classe ouvrière au Parlement proposent et *votent* toutes les mesures capables de faire reculer le fléau.

Il faut que les organisations ouvrières créent des œuvres d'éducation ; qu'on oppose les promenades, les concerts, les causeries aux heures abrutissantes du cabaret.

Il faut que l'ouvrier laissant sa paye dans les *bistros* ne soit plus une réalité, et la classe ouvrière, forte physiquement et moralement, sera mûre pour sa libération.

X

E. Coppeaux

Maire de Fourmies

I. — La consommation des alcools de tous genres et spécialement des apéritifs subit une notable réduction depuis quelques années.

II. — La bière est seule consommée, comme boisson d'usage courant. Elle l'est en quantités variables suivant les professions : 2 à 5 litres par jour.

III. — Consommation à domicile pour la majeure partie. Les débits sont moins fréquentés et les coopératives-brasseries ont contribué à ce résultat en faisant diminuer le prix de l'hectolitre de bière (de 18 à 15 fr.)

IV. — Seuls les verriers, et spécialement les souffleurs en bouteilles, invoquent une nécessité professionnelle comme légitimant leur consommation en alcool. Une ration supplémentaire d'aliments respiratoires leur est, il est vrai, indispensable.

V. — Les ouvriers alcooliques sont moins résistants.

Les invétérés sont peu nombreux et les cas de maladie d'origine alcoolique peu fréquents.

VI.— Oui, les accidents de travail sont plus fréquents chez les alcooliques. L'attention est forcément moins soutenue, la netteté et la certitude des mouvements fortement diminuées chez les alcooliques.

VII. — Non, évidemment, les alcooliques n'atteignent pas en moyenne un âge aussi avancé que les autres ; mais la vieillesse prématurée apparaît mieux que la mortalité.

VIII. — Il est très juste que la valeur technique des ouvriers alcoolisés diminue. L'alcoolisme disqualifie ou provoque l'invalidité prématurée.

IX. — Oui, incontestablement, le chômage forcé est favorable au développement de l'alcoolisme, et bien qu'il y ait contradiction dans ce fait, puisque la puissance d'achat se trouve diminuée.

X. — Tout effort de conscience correspond forcément à une élévation en valeur morale et ne peut qu'éloigner de l'alcoolisme. Les travailleurs conscients et solidaires témoignent tous d'intentions anti-alcooliques.

XI. — La relation entre le mouvement ascentionnel des salaires et la consommation de l'alcool existe certainement, mais elle est difficilement appréciable, les recettes d'octroi étant influencées par des causes diverses. Toutefois l'alcool tient relativement peu de place dans la consommation ouvrière.

XII. -- La diminution des heures de travail produit un résultat tout différent de celui que produit le chômage. Elle augmente le bien-être familial et améliore la vie de famille par une plus longue présence du chef qui s'occupe à des travaux d'intérieur ou de jardinage, s'in-

téresse d'avantage à l'éducation de ses enfants, participe à la vie intellectuelle et s'élève en moralité. Régression constatée de la tuberculose : 30 %. Résultats remarquables constatés aux Conseils de revision.

XIII. — Pour l'hygiène et l'organisation de l'atelier, des progrès sérieux, stimulés par l'Inspecteur du travail, ont été réalisés surtout dans les usines de construction récente, mais il reste beaucoup à faire : réduction de la teneur en acide carbonique, cabinets d'aisance, lavabos trop souvent inexistants ou rudimentaires.

XIV. — Touchant la part habituelle du salaire consacrée à l'achat de boissons alcooliques, l'influence est peu sensible. La qualité a été diminuée.

XV. — Le renchérissement actuel de la vie a eu sur la consommation de l'alcool une influence certaine, mais difficile à apprécier, car il y a eu souvent substitution de produits inférieurs à ceux que l'on consommait autrefois.

XVI. — Distinction inappréciable entre les célibataires et les pères de familles. Si, d'une part, le budget d'un célibataire lui permet de satisfaire aux dépenses de cabaret dont son genre d'existence lui fournit de plus fréquentes occasions, l'ouvrier chargé de famille séjourne trop souvent au cabaret pour y trouver un dérivatif, factice sans aucun doute, aux misères de son intérieur.

XVII. — Leaders ordinaires des mouvements désordonnés, excessifs ou incohérents, les buveurs sont généralement inaptes à l'organisation et à l'effort méthodique et continu. Ils ne s'agrègent pas, ne cotisent pas, ne lisent pas, sont incapables de discuter ou d'exposer et bornent leur raisonnement à l'énonciation d'aphorismes souvent mal adaptés.

XVIII. — Les ouvriers qui boivent ne constituent

pas des éléments stables, coordonnés, actifs, clairvoyants, disciplinés. L'ouvrier conscient est généralement abstinent ou mesuré.

XIX. — Les ouvriers qui boivent ne sont pas des cotisants réguliers. Voir XVII et XVIII.

XX. — C'est un fait trop souvent vérifié que les actes excessifs donnant prétexte à la répression sont imputables à des exaltés alcooliques.

XXI. — Touchant les moyens de lutte, on doit placer en première ligne l'enseignement antialcoolique donné dans nos écoles primaires. Pour tout esprit attentif, cet enseignement donne des résultats certains et durables parce qu'ils reposent à la fois sur la confiance dans la parole du maître, sa puissance démonstrative (bases scientifiques et répétition fréquente). On peut émettre le vœu que cet enseignement ne tombe point en désuétude pour faire place à d'autres innovations et qu'il s'appuie autant sur les faits moraux (gravures parlantes, scènes, etc.) que sur les faits scientifiques. Cet enseignement devrait se continuer après l'école, l'âge des études conscientes étant 14 ans.

Les moyens préconisés par le questionnaire ont tous leur valeur, mais en conclusion, le cercle vicieux est fait de ce que l'éducation du peuple est à la fois, dans le problème social, un *but* et un *moyen*.

XI

Henri Roussel

Secrétaire du Syndicat textile de Dunkerque

I. — Dans notre localité, les travailleurs du textile s'adonnent à l'usage de l'eau-de-vie — et du genièvre, très en vogue ici — et qui n'est très souvent que du trois-six à 90° coupé d'eau.

II. — On ne boit pas de vin, sauf dans les circonstances extraordinaires (un litre ou deux d'un mauvais vin à six sous le litre pour toute la famille). Par contre, en toute circonstance, on boit de la bière — suivant la portée de la bourse — et souvent au-delà — à crédit — sans souci de l'estomac.

III et IV. — Les ouvriers boivent en majeure partie au cabaret, et pour cause : mauvais logements, manque d'air, vrais foyers à microbes à côté desquels le plus noir des cabarets est un salon.

L'ouvrier textile ne peut se payer un appartement — vu son salaire misérable (2 fr. 50 à 3 fr. 25 par jour); il loge donc où il peut, heureux s'il n'a pas trop d'enfants. Il subit donc fatalement l'influence de son milieu. Je crois que si, dans les usines, les lois de l'hygiène étaient appliquées réglementairement (manque d'espace entre les métiers, manque d'eau potable, défaut d'évacuation des poussières et gaz), les ouvriers seraient moins tentés de boire pour dégager leurs voies respiratoires ; les enfants et les femmes n'auraient pas ces couleurs pâles et jaunâtres, et ne seraient pas d'une maigreur à faire peur.

V. — J'ai toujours remarqué que ceux qui s'alcoolisent se guérissent difficilement.

VI. — Quant aux accidents, j'en attribue la cause plus au surmenage qu'à l'alcoolisme ; l'ouvrier qui n'est pas tracassé par de mauvais chefs enlèvera toujours plus de besogne et sera cent fois moins sujet aux accidents que tout autre.

VII. — Les ouvriers du textile deviennent-ils vieux? Cette question m'oblige à sortir de la corporation, car à l'exception des contre-maîtres (et autres employés bien rémunérés) les ouvriers ne restent pas à l'usine ; ils cherchent à gagner davantage ailleurs. Dans les usines, ce n'est qu'un va-et-vient continuel. En y entrant, le

gamin aspire à être majeur et délivré de la tutelle de ses parents, pour ne plus y mettre les pieds — et ce n'est qu'à défaut d'autre emploi et poussé par le besoin que plus tard il y retourne. J'ai remarqué, d'une façon générale, que le buveur abrégeait beaucoup sa vie.

VIII. — Quant à la valeur professionnelle des prolétaires alcooliques, je pourrai vous citer en exemples le cas d'un contre-maître de filature complètement abruti par la boisson et celui d'un contre-maître de tissage tombant en *delirium tremens*. Leurs patrons les ont congédiés tous deux pour incapacité de service.

IX. — Le chômage forcé est très favorable au développement de l'alcoolisme ; le chômeur s'ennuie, s'énerve, s'exaspère de ne pouvoir subvenir aux besoins des siens. Et, suivant ses fréquentations, à défaut de bons camarades pour l'encourager, il se laisse aller à boire (où on lui fait crédit).

X. — La grève peut, comme le chômage, pousser à l'alcoolisme, ceux qui ont déjà la passion de boire ; toutefois, le gréviste a sur le chômeur l'avantage de s'instruire sur sa situation par des entretiens et des causeries, parce que, dans ces moments là, ceux qui dirigent le mouvement, s'ils sont antialcooliques, ne manquent pas de prévenir leurs camarades contre les dangers du cabaret.

XI. — Oui, l'élévation du salaire et la diminution de la consommation de l'alcool vont de pair ; seulement les cas sont rares, en raison de l'inorganisation de la masse. Du jour où elle aura la force d'exiger un salaire convenable, la consommation d'alcool diminuera sensiblement.

XII. — La réduction des heures de travail, voilà qui fera plus que toute autre méthode pour la suppression de l'alcoolisme. La femme, moins tenue à l'atelier, con-

sacrera plus de temps à sa famille ; les enfants auront moins de chance de courir les rues ; le foyer se transformant ; l'homme s'y sentira attiré petit à petit ; moins fatigué, il prendra goût à l'étude, deviendra plus conscient, fera valoir son travail, et oubliera le cabaret. Bonheur et bien-être règneront à la maison.

XIII. — Les conditions d'hygiène et d'organisation de l'atelier sont très anormales (Voir IV). Sur les 11 usines de jute de notre localité, deux seulement ont suffisamment pourvu à la ventilation.

XIV. — La part habituelle du salaire consacrée à l'alcool est de 6 o/o, à la bière 15 o/o, aux vieilles dettes 50 o/o ; le reste pour le logement, nourriture et entretien. C'est la misère assise au foyer, et les usines deviennent de ce fait les succursales des grandes Maisons de vente à crédit, favorisées par la loi de saisie-arrêt sur les salaires.

XV. — Les travailleurs conscients tiennent compte de la cherté de la vie et suppriment de leur budget l'article « alcool » et même la « bière ». Mais comme ils ne sont pas la majorité, nous constatons que, dans les quartiers populeux, les cabarets ne désemplissent pas du samedi soir au lundi soir.

XVI. — Les célibataires peuvent avoir quelques avantages pécuniaires, en gagnant pour eux seuls ce qu'un père de famille doit repartir entre plusieurs ; par contre le père de famille a toutes les chances d'éviter, par la vie de famille, de s'alcooliser, tandis que la solitude du célibataire le pousse à s'adonner à l'alcool.

XVII. — Ceux qui boivent ne sont accessibles à aucune bonne propagande. C'est généralement parmi eux que se trouvent les mouchards et les jaunes.

XVIII. — Chez les alcooliques, les mauvaises qualités étouffent les bonnes.

XIX. — Les ouvriers alcoolisés payent rarement leurs cotisations ou le font par crainte ou par force.

XX. — En cas de grèves, on ne doit attendre des buveurs que des maladresses ; aussi sont-ils en général éliminés des assemblées, ou exclus par un article du réglement contre l'ébriété.

XXI. — Aucun moyen ne doit être négligé. Mais c'est l'exemple personnel qui est le meilleur. Quant à ceux qui sont énumérés dans le questionnaire, ils me paraissent aussi bons les uns que les autres.

CHRONIQUES DU MOIS

LES PARTIS POLITIQUES

Le Congrès socialiste italien de Reggio d'Emilia

Le Congrès qui s'est tenu à Reggio d'Emilia, les 7, 8, 9 et 10 juillet dernier, marquera certainement dans l'histoire du Parti Socialiste italien, tant par la violence de ses débats que par la gravité des décisions qui y ont été prises.

Il groupait 700 délégués représentant 1.003 sections composées de 28,687 membres.

Les tendances. — Comme au précédent Congrès (Modène), trois tendances — on peut même dire trois fractions — s'y sont heurtées, mais avec une violence sans pareille. Ce sont celles des révolutionnaires, des réformistes de gauche et des réformistes de droite. Les premiers, dont l'attitude peut être assez exactement comparée à celle des guesdistes en France au moment de l'affaire Dreyfus, veulent un parti socialiste qui reste dans l'isolement et se désintéresse des multiples questions que posent chaque jour la lutte politique et les conflits sociaux ; ils justifient — ou, si l'on préfère, masquent — leur inaction par des formules soi-disant révolutionnaires. Les réformistes de droite poussent jusqu'à ses dernières conséquences logiques le principe de la collaboration du parti socialiste avec les partis de gauche : il faut tirer de la lutte parlementaire tout ce qu'elle peut donner et, pour cela, savoir composer avec les partis bourgeois. Entre les révolutionnaires et les réformistes de droite, se trouvent les réformistes de gauche, qui acceptent le principe réformiste, mais reculent devant ses conséquences extrêmes.

Telles sont les tendances en présence. Rappelons maintenant brièvement quelles circonstances les ont si passionnément dressées les unes contre les autres au Congrès de Reggio. Lors de l'arrivée au pouvoir du dernier ministère Giolitti, un portefeuille fut offert au citoyen Bissolati qui le refusa. Mais il expliqua son refus non pas en invoquant des raisons de principe, mais seulement en prétextant de sa répugnance personnelle pour l'étiquette de la cour et les obligations mondaines que lui créerait son accès dans les milieux aristocratiques.

De plus, Bissolati et ses amis, qui connaissaient l'éventualité d'une guerre avec la Turquie, loin d'en dénoncer le danger et d'en combattre la déclaration, ont contre carré tout mouvement de la part du prolétariat, de façon à rendre plus aisée la tâche du gouvernement. Certains réformistes de droite sont même partisans déclarés d'une guerre, qu'ils croient destinée à consolider devant le monde la situation de l'Italie et à faire respecter dans tous les pays le prolétariat italien.

Les débats du Congrès sont préparés par des meetings et des réunions de fractions. Les réformistes de droite décident de prendre part au Congrès pour y défendre leur politique et montrer qu'elle est d'accord avec les principes du socialisme. Les réformistes de gauche — dans deux réunions préparatoires — se mettent d'accord sur l'ordre du jour suivant présenté par Momigliani :

« Le Congrès, sans renier la tradition du Parti socialiste ita-
« lien qui donne droit de vie, au sein du parti même, tant à la
« fraction révolutionnaire qu'à la fraction réformiste ;

« Affirme que cette tradition ne s'oppose pas à ce que soient
« désavoués — comme il a été fait fait dans le syndicalisme —
« les dégénérescences de l'une ou de l'autre tendance ;

« Constate que quelques députés socialistes se sont placés en
« dehors des principes socialistes en rendant hommage aux ins-
« titutions monarchiques, en prenant part à des manifestations
« patriotiques ou nationalistes, en réglant leur conduite sur une
« collaboration des classes systématique, adoptée sous prétexte
« que la classe ouvrière est incapable d'une politique autonome,
« en préférant enfin les compromissions et les habiletés des
« chefs à une participation progressive des masses à l'orienta-
« tion de leur propre lutte ;

« Et déclare que par l'ensemble de ces faits, ces députés se
« sont placés hors des rangs du parti. »

Les révolutionnaires enfin ont voté un ordre du jour rendant obligatoire l'intransigeance la plus complète sur le terrain électoral.

Les débats. — Les débats s'ouvrent sur l'examen du rapport de la direction du Parti. Ce rapport indique que la direction — conformément aux décisions du Congrès de Modène — s'est occupée surtout de l'enseignement primaire et de la réforme électorale ; elle a adhéré à l'idée émise par la Confédération générale du travail, de décréter une grève générale de protestation contre la guerre ; elle a publiée à 500.000 exemplaires une brochure expliquant l'hostilité du Parti socialiste à l'entreprise de Tripoli ; elle a enfin désavoué et exclu du parti Enrico Ferri, qui avait essayé de créer un nouveau parti de « démocratie rurale ».

Lazzari critique longuement l'œuvre de la direction qui n'a

pas adhéré à la manifestation du Bureau international contre la guerre. Il examine ensuite l'attitude du groupe parlementaire. Il proteste contre l'envoi d'un navire de guerre au Portugal, pendant la révolution, au service de la reine Maria Pia, sans qu'aucun député socialiste ait senti le besoin de protester au Parlement. Il attaque les députés Bissolati, Cabrini et Bonomi qui sont allés au Quirinal porter leurs félicitations au roi au lendemain de l'attentat d'Alba ; il attaque aussi le député Podrecca qui a fait de la propagande en faveur de la guerre, et de Félice, qui s'est transformé en missionnaire de la guerre, sans que le groupe parlementaire ait songé à sauvegarder sa dignité.

Mussolini dit, à propos de l'attentat au roi, que les députés socialistes se rendant au Quirinal ont donné un triste spectacle. Les attentats sont pour les rois des accidents du travail, comme pour le maçon quand il tombe d'un échafaudage ; pour les rois on ne peut pas avoir une compassion spéciale. L'orateur propose un ordre du jour d'expulsion des députés Bissolati, Bonomi, Podrecca et Cabrini ; et s'adressant à ceux-ci, il dit : « Au fond de « l'abîme, vous trouverez l'échelle fleurie du pouvoir. Allez où « vous voulez, mais le parti socialiste n'est pas disposé à vous « suivre, ni aujourd'hui, ni jamais ».

Cabrini, ironiquement accueilli par les cris de : Vive le roi ! et le chant de l'*Hymne royal*, dit que la visite au Quirinal a été faite avec l'intention d'ôter tout prétexte d'exploiter l'attentat contre la classe ouvrière. Il reconnaît aux seuls révolutionnaires le droit de critiquer l'attitude des réformistes de droite ; il le refuse aux réformistes de gauche. « Notre but ici, leur dit-il, est « simple ; nous voulons souligner l'injustice de votre attitude « à notre égard. A ceux qui nous disent : allez vous-en ! nous « répondons : chassez-nous ! Pour notre part, même sans la « carte du Parti, nous trouverons le moyen de servir le prolétariat comme nous l'avons servi jusqu'ici. »

Bonomi s'efforce de montrer que les réformistes de droite n'ont fait que tirer les conséquences logiques du principe réformiste : « Notre faute a été de rester fidèles à la conception du réformisme, car nous ne voulions pas détruire de nos mains l'édifice que nous avions bâti. Nous avons cru que l'Etat était perméable aux nouveaux courants populaires et nous nous sommes réconciliés avec cet Etat. Pouvions-nous affaiblir ce « Etat, au moment où il était engagé dans une guerre et affaiblir « ainsi la force de l'Italie dans le monde ? Les révolutionnaires « sont logiques, mais pas les réformistes de gauche. Nous sommes la fleur de la plante réformiste. Vous pouvez dire que la « fleur est monstrueuse, et la couper, mais pour votre tranquillité il faut couper aussi la plante qui l'a engendrée. Condamnez le réformisme, mais un jour viendra ou vous serez obligés

« de faire ce que nous faisons aujourd'hui, et alors vous revien-
« drez sur vos pas, et vous nous donnerez la satisfaction du sa-
« crifice accompli au nom du socialisme ».

Podrecca, auquel le Congrès fait le même accueil qu'à Cabrini, expose ses théories coloniales : quelqu'un devait aller à Tripoli; ne valait-il pas mieux que ce fût l'Italie ?

La partie la plus intéressante du débat a été le duel Bissolati-Turati. Il a eu lieu dans la troisième journée du Congrès, après un discours de la citoyenne *Balabanoff* contre l'attitude nationaliste du réformisme de droite.

Bissolati déclare être venu à Reggio pour s'expliquer et marquer les responsabilités. « Je serai, dit-il, toujours socialiste,
« même si je ne suis plus du Parti ; et même révolutionnaire,
« car, si les réformes sont nécessaires, je n'ai jamais nié qu'il
« sera sans doute nécessaire, dans l'avenir, d'employer la vio-
« lence. Nous voulons seulement que le prolétariat se serve de
« la force de l'Etat pour protéger la nouvelle société en forma-
« tion.

« La distinction que l'on fait entre la participation des socia-
« listes aux travaux législatifs et la participation des socialistes
« au pouvoir est factice, car en réalité nous participons au gou-
« vernement, même quand nous sommes dans l'opposition. Et
« si l'on admet que les socialistes peuvent aller au pouvoir,
« veut-on attendre le jour où le ministère, en bloc, tombera dans
« les mains des socialistes ? Il faudra commencer par envoyer au
« ministère quelques représentants, et dès lors, il sera nécessaire
« faire quelque collaboration de classe, qui est aussi une des
« formes de lutte les plus efficaces. On nous cite l'intransi-
« geance des socialistes allemands ; mais l'Allemagne doit ac-
« complir toute une révolution politique pour arriver à notre
« régime démocratique. En Allemagne, les ministres ne sont que
« des valets de l'empereur ; en Italie, le monarque doit sanction-
« ner ce que veut le Parlement. Sur ces idées, les réformistes
« étaient d'accord. Je me rappelle qu'au lendemain de ma dé-
« marche au Quirinal, au cours de la crise ministérielle, le
« groupe parlementaire m'a chargé de parler à la Chambre en
« son nom. A la fin de mon discours, j'ai été embrassé par Turati,
« Prampolini et les autres qui, tous, ont approuvé mes déclara-
« tions. Entre vous et nous, Turati, il y a un lien de solidarité
« qui subsiste, malgré les dénégations de vos ordres du jour ».

Après avoir expliqué comme Cabrini sa visite au Quirinal, l'orateur parle de la guerre. Il en est l'adversaire, mais ne pouvait tolérer l'idée qu'une autre nation que l'Italie allât en Tripolitaine. Il a pris part aux manifestations en l'honneur de Jean Carrère, parce que celui-ci a défendu le soldat italien contre de fausses accusations de barbarie. Il conclut : « Maintenant, mes

« amis, je n'ai qu'à vous rendre cette carte du parti, que je vou-
« lais déjà vous remettre au Congrès de Modène. Je vous la rends
« sans jactance, mais sans aucun repentir et sans ressentiment,
« parce que les motifs de cette restitution sont tels qu'ils sont
« pour moi le meilleur titre de bonne conduite dont je puisse me
« vanter auprès du prolétariat italien. Ai-je du chagrin ? Oui,
« mais pas pour moi, pas pour nous, mais pour vous, mes amis
« de la gauche réformiste. Une douloureuse pitié pour vous qui,
« par notre expulsion, êtes en train d'accomplir le sacrifice inutile
« de votre conscience et de votre dignité politique ».

Après une courte intervention de *Chiesa,* qui demande qu'on ne chasse personne, *Turati* monte à la tribune. Lui non plus ne veut pas d'expulsion, afin de ne pas favoriser la création d'un parti contre le Parti socialiste et par ce qu'il ne désire pas donner aux expulsés l'auréole des martyrs. : « Que ceux qui doivent
« s'en aller, s'en aillent, car je crois nécessaire, aujourd'hui, une
« séparation nette des responsabilités. La guerre a été le coup
« de canon qui a réveillé les âmes socialistes ». L'orateur rappelle le cas de Jaurès s'apercevant que les extrêmes conséquences du réformisme et de la politique du bloc pouvaient conduire à la ruine du parti socialiste et virant vers la gauche : « Ce revirement,
« dit-il, je n'ai pas pu me l'expliquer jusqu'au jour où ayant eu
« l'occasion de me trouver dans la même situation, j'ai compris
« comment le Jaurès de jadis a pu se transformer en le Jaurès
« d'aujourd'hui, intransigeant et presque antiréformiste. Briand
« et Millerand au contraire (Millerand ressemble à Bissolati)...
« C'est l'heure de Jaurès ; pour nous aussi, c'est l'heure de ren-
« trer dans les rangs. »

Les votes. — Trois résolutions sont en présence : l'une (révolutionnaire) conclut à l'expulsion des députés Bissolati, Cabrini, Bonomi et Podrecca ; la seconde (réformistes de gauche) exprime de simples regrets ; la troisième (également des réformistes de gauche) conclut aussi à l'expulsion.

Le premier groupe 12.556 voix ; le second, 5.633 ; le troisième, 3.250 ; il y a 2.072 abstentions. Les quatres députés sont donc expulsés: le député Canspa se solidarise avec eux et quitte la salle de séance où il occupait le fauteuil présidentiel.

Cette victoire des révolutionnaires détermine le réformiste de gauche *Trèves* à donner sa démission de directeur de l'*Avanti* ; il continuera d'ailleurs à travailler au développement du journal ; il sera remplacé par le citoyen *Bacci,* de Ravenne.

Le Congrès vote alors, touchant la tactique du Parti dans les élections, un ordre du jour développé par *Lerda* et qui décide, entre autres choses, « qu'aux prochaines élections politiques on
« adoptera partout la méthode intransigeante et par conséquent

« que dans tous les arrondissements seront posées des candida-
« tures socialistes, tout en permettant à la direction d'autoriser
« les sections à intervenir dans les ballottages pour des candidats
« d'autres partis ».

Le vote d'un ordre du jour de *Mazzoni* contre la maçonnerie détermine le leader révolutionnaire Lerda à donner sa démission du Parti.

Agnini, *Bacci*, *Balabanoff*, *Cagnoni*, *Della Seta*, *Fioritto*, *Mastracchi*, *Musatti*, *Mussolini*, *Ratti*, *Smorti*, *Tremalore*, *Zerbini* et *Lazzari* sont élus à la direction du Parti, avec *Lazzari* comme secrétaire.

Cette élection marque la fin du Congrès.

Le Parti socialiste italien aurait, dans les circonstances actuelles une lourde tâche à remplir, et qui pourrait bien lui assurer une situation politique exceptionnelle : tirer la leçon de la guerre italo-turque et profiter du découragement qui succède, dans le cœur du peuple italien, à l'enthousiasme du début des hostilités.

Mais pourra-t-il, en l'état actuel, y parvenir ? (1)

J.-B. Séverac.

LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

Le Congrès International des Mineurs

Le Congrès international des mineurs s'est tenu à Amsterdam du 8 au 12 juillet. Son ordre du jour comportait de très importantes questions, comme la nationalisation des mines, la fixation légale d'un salaire minimum, la construction d'habitations ouvrières confortables, etc... Aussi le congrès d'Amsterdam intéresse-t-il la classe ouvrière tout entière. Ses 93 délégués représentaient 1.760.000 mineurs syndiqués, dont 350.000

(1) Les réformistes de droite, comme le prévoyait Turati, ont constitué un nouveau parti : *le Parti socialiste réformiste italien* dont le siège sera à Rome et dont l'*Azione socialiste* sera l'organe. La réunion au cours de laquelle il s'est constitué, comptait onze députés et une quarantaine de délégués de sections.

pour les Etats-Unis, 588.000 pour l'Angleterre, 164.000 pour l'Allemagne, 33.000 pour la Belgique, 40.000 pour la France et 1.000 pour la Hollande.

Indiquons quelles décisions ont été prises sur les principales questions portées à l'ordre du jour.

La Guerre. — Les délégués de Grande-Bretagne et de France auraient voulu qu'on discutât la question de l'attitude des mineurs en cas de guerre. Il a été décidé qu'elle serait seulement traitée dans le discours d'ouverture du président, *Smillie.* « Il « faut, dit-il, songer à l'éventualité d'une grande guerre, d'une « guerre fratricide qui pourrait jeter les travailleurs les uns « contre les autres. Je n'ai qu'une confiance très limitée dans les « efforts du tribunal de La Haye pour la prévenir ; mais j'affirme « ma foi dans l'efficacité de l'action de la classe ouvrière en fa- « veur de la paix. Or, le comité intersyndical *est prêt à tout* pour « empêcher à tout prix l'horrible conflit. On peut compter sur « son énergie et sur l'esprit de solidarité prolétarienne dont il « est animé. »

L'Inspection des Mines. — La délégation anglaise demande que les inspecteurs du travail dans les mines soient élus par les ouvriers et rétribués par l'État. Le Congrès vote cette résolution à l'unanimité après un débat assez court, mais qui établit que, d'une façon générale, les inspecteurs actuels sont à la merci du patronat.

La Nationalisation. — *Dejardin* ouvre le débat sur cette importante question en défendant la résolution de la délégation belge. Il estime que l'on a dit et écrit à peu près tout ce qu'on pouvait dire et écrire sur ce problème. Il trouve cependant, dans les conflits qui se sont produits en Belgique, quelques raisons nouvelles en faveur de l'appropriation des mines par l'Etat. « Une grève, dit-il, a éclaté dans le bassin de Liège, à « propos de la loi instaurant la journée de neuf heures, et une « autre dans le Borinage à propos de l'application de la loi sur « les pensions. Ces deux conflits auraient été solutionnés bien « plus vite si les mines belges n'avaient appartenu à des parti- « culiers, puisque les maîtres de charbonnages s'étaient oppo- « sés à l'opinion unanime du Parlement qui avait préconisé une « solution. Il a fallu, pour le conflit du Borinage, une interven- « tion du Parlement qui, par une loi, détermina la façon dont « la loi sur les pensions devait être appliquée. Cette tendance « patronale se dessine, du reste, dans les autres pays. N'en a-t-il « pas été ainsi en Angleterre, lors de la dernière grève qui mit « les propriétaires des mines en opposition, non seulement avec

« leurs ouvriers, mais aussi avec le gouvernement ? Et, en Fran-
« ce, n'a-t-il pas surgi des conflits à propos de l'augmentation
« des taux de pension et de l'application de la loi des huit heu-
« res ? Voyez aussi en Belgique où les futurs ouvriers mineurs
« de notre Limbourg, qui auront à subir les économats, sont
« menacés de ne pas même disposer de la liberté de se syndi-
« quer. Il faut donc se prononcer en faveur de la nationalisation
« des mines, notamment pour réduire le nombre des conflits et
« apporter plus de bien-être à la population des mines ».

Le délégué anglais, *Wadsworth*, constate que le vœu de la délégation belge ne demande que la nationalisation des mines. Il appelle l'attention des délégués sur la résolution anglaise qui réclame, en outre, la nationalisation du sol et des chemins de fer. « En Angleterre, dit-il, on souffre du système des monopo-
« les des chemins de fer et des voies d'eau plus que dans tout
« autre pays. Les démocraties doivent être hostiles aux mono-
« poles. Et cela nous conduit aux problèmes des habitations à
« bon marché, problème insoluble avec l'accaparement du sol et
« des voies de transport par des particuliers et des compagnies
« privées. Les redevances payées aux propriétaires des terrains
« miniers s'élèvent à 133 millions de livres sterling par an. Quel
« gaspillage des richesses publiques ! Et ces redevances pèsent
« sur d'autres industries, notamment sur la métallurgie. Les
« Belges, les Français et les Allemands peuvent produire les
« produits métallurgiques à meilleur marché que les Anglais,
« précisément parce que ces redevances ne pèsent pas sur l'in-
« dustrie métallurgique de leur pays. On a donc tout à gagner
« avec la nationalisation des mines combinée avec la nationalisa-
« tion du sol et celle des voies de transport. Il faut que les na-
« tions rentrent dans les biens et les richesses qui leur ont été
« indûment enlevés ».

Le délégué français *Choquet*, constate que non seulement les organisations économiques, mais aussi les partis socialistes ont inscrit la revendication de la nationalisation des mines dans leur programme. Il proteste contre l'exonération des redevances que certaines municipalités — même socialistes — accordent aux compagnies minières. Il se prononce pour la résolution de la Grande-Bretagne, même étendue à toute les industries.

Après quelques critiques de deux délégués allemands et du délégué polonais, la résolution de nationalisation est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

La réglementation de la production. — Le Comité international soumet au congrès la résolution suivante :

« Le Congrès décide que les secrétaires nationaux enverront

aux secrétaires généraux de chaque pays, un rapport sur la production, l'importation, l'exportation et la consommation du charbon de leurs pays respectifs. Ils ajouteront des propositions dans le but de réglementer la production.

« Le comité international sera convoqué pour examiner ces propositions et pour rédiger un projet de résolutions à soumettre au prochain Congrès international. »

Caeluwaert (belge) montre que la limitation de la production profiterait aux travailleurs de la mine et même aux capitalistes. Les salaires seraient maintenus et peut-être même augmentés. L'orateur cite de nombreux chiffres concernant la production mondiale de la houille. Il pense que le jour où les mineurs pourront régler la production, ils seront maîtres de la situation et même en état s'opposer à la guerre.

La résolution du comité international est votée à l'unanimité.

Le minimum légal de salaires. — Deux résolutions de fond identique (France et Hollande) demandent que la loi intervienne pour consacrer le principe du minimum de salaire : un accord préalable des ouvriers et des patrons en fixerait le taux.

Cadot (France) fait connaître la situation des mineurs français vis-à-vis de la loi.

Gieth (Angleterre) combat le système du paiement à la tâche.

Schmidt (Allemagne) rappelle que le salaire minimum légal existe dans certaines industries allemandes, anglaises et australiennes.

Lombard (Belgique) est convaincu que la fixation par la loi d'un salaire minimum aura pour effet une meilleure organisation syndicale.

Smillie (Angleterre) annonce que la Fédération des mineurs anglais enverra aux organisations ouvrières tous les renseignements nécessaires sur l'application du salaire minimum en Angleterre. « Depuis longtemps, dit-il, on avait reconnu la néces-« sité d'accorder aux ouvriers du sous-sol un salaire leur per-« mettant de faire vivre convenablement leur famille, mais on « n'avait pas trouvé de moyens pratiques d'aboutir. Tout « d'abord il fallait une organisation syndicale sérieuse. Les ou-« vriers doivent se pénétrer de cette vérité, *c'est que le gouver-« nement ne se préoccupe pas des réclamations des ouvriers ; seule « l'organisation ouvrière, la menace de la grève et la crainte du corps « électoral peuvent le décider à agir.* On a pensé que le gouverne-« ment anglais avait voté le principe du minimum de salaire « parce que la majorité des députés en étaient partisans. Il n'en « est rien. Les députés, à part une petite minorité, étaient hos-« tiles à la mesure. Sans la crainte d'un mouvement révolution-

« naire, ils auraient repoussé le projet de loi. La classe ouvrière « doit donc se faire craindre.

« Les journaux se sont efforcés d'amoindrir les résultats ob- « tenus ; il est cependant incontestable que la loi sur le salaire « minimum est d'une grande valeur.

« Les délégués anglais viennent d'apprendre, aujourd'hui « même, qu'au Pays de Galles le salaire minimum a été réglé par « les tribunaux d'arbitrage. Les 50.000 mineurs de la région ob- « tiennent des augmentations de salaire allant de 6 centimes à « 3 francs par jour, ce qui fait des millions de francs à verser « par les propriétaires de mines dans les poches des ouvriers. « Dans les autres régions minières, les augmentations seront de « 10 centimes à 2 francs.

« Le texte des résolutions proposées dit que la fixation de « salaire minimum dépendra d'une entente préalable entre pa- « trons et ouvriers, parce qu'actuellement on se méfie des Par- « lements, mais quand ceux-ci seront composés en majeure « partie de représentants de la classe ouvrière, il sera préférable « de faire fixer le taux du salaire par le législateur.

« Une grande leçon se dégage de la grève anglaise, c'est qu'il « y a pour les ouvriers deux méthodes essentielles d'action : l'or « ganisation syndicale et l'organisation politique. Elles sont « toutes deux indispensables. Aussi longtemps que les travail- « leurs ne comprendront pas cette nécessité, la lutte ouvrière « restera puérile et vaine. »

Les propositions de la France et de la Hollande sont votées à l'unanimité.

La Journée de huit heures. — Après une longue discussion à laquelle prennent part *Bartinel* (France), *Hue* et *Sachse* (Allemagne), *Drace* (Angleterre), *Germer* (Etats-Unis) et *Pélissier* (Belgique), le Congrès a adopté à l'unanimité la motion suivante :

Nous sommes d'avis que le temps est venu de hâter la mise en pratique de la journée de huit heures, la descente et la remonte comprises, pour tous les travailleurs de la mine, ceux du fond comme ceux de la surface, et sans qu'aucune dérogation puisse être accordée et sans qu'il puisse être fait plus d'un « post » dans les 24 heures.

La grève internationale. — *Dejardin* développe une proposition belge concernant les moyens pratiques et les mesures à prendre en vue de l'organisation éventuelle d'une grève internationale. Il ne pense pas que la grève générale ait toutes les vertus et qu'elle soit l'unique moyen à employer par la classe ouvrière pour faire aboutir ses revendications, mais c'est un moyen à envisager très sérieusement.

« La Fédération des mineurs a, dit-il, réussi à faire poser dans

« tous les Parlements les problèmes vitaux concernant les tra-
« vailleurs : Minimum de salaire, limitation de la journée de
« travail, retraites ouvrières, etc.

« D'autre part, nous avons compris la nécessité de nous orga-
« niser internationalement au point de vue économique. L'heure
« est arrivée d'examiner l'éventualité d'une grève internationale.
« Sur quelles bases ? C'est difficile à dire, car le problème à ré-
« soudre diffère de pays en pays. Cependant, si au moment de la
« grève anglaise nous avions pu agir internationalement, nous
« aurions pu faire sentir à la classe capitaliste qu'elle était plus
« près de sa perte qu'elle ne le croit généralement. Nous aurions
« pu alors arrêter la production de charbon dans le monde
« entier.

« Quand un de ces grands conflits se produira encore, le Co-
« mité international devra être chargé d'agir dans tous les pays
« en même temps. Le but pour chaque nation peut être diffé-
« rent, l'essentiel est que l'action soit internationale. Dès à pré-
« sent la question mérite d'être examinée dans les organisations
« nationales, on peut élever des revendications particulières
« dans chaque pays, mais en ayant soin de s'entendre pour faire
« partir le mouvement à peu près vers la même époque. » L'ora-
teur en terminant demande que tout au moins chaque organisation affiliée étudie la question, et qu'au prochain Congrès les délégués viennent apporter le résultat de leurs délibérations. C'est ce que le Congrès décide après une intervention de *Quintin* (France) et quelques observations de *Caeluwaert* (Belgique), *Hue* (Allemagne) et *Ashton*, secrétaire international.

Les habitations ouvrières. — La délégation anglaise propose la résolution suivante :

Le Congrès exprime son indignation au sujet des conditions dans lesquelles vivent actuellement les mineurs de beaucoup de bassins charbonniers, par suite des habitations misérables qui leur sont fournies, et adresse un appel aux divers gouvernements pour qu'ils provoquent des mesures législatives au sujet des habitations ouvrières rendant impossible l'état actuel des choses. En outre, le congrès revendique une législation empêchant l'expulsion des familles ouvrières de leurs habitations pendant un conflit industriel.

La résolution est appuyée par tous les délégués qui prennent la parole à ce propos. *Cadot* (France) signale notamment que des compagnies minières françaises possèdent les quatre cinquièmes du territoire où elles sont bâties et aussi les quatre cinquièmes des habitations ouvrières. Les directeurs de charbonnages eux-mêmes désignent ces maisons sous le nom de « boîtes à lapins ». Ces constructions d'habitations ouvrières

sont des entreprises presque aussi fructueuses que les exploitations charbonnières elles mêmes.

La résolution anglaise est adoptée.

Les Retraites. — Deux projets de résolution sont soumis au Congrès sur l'importante question des retraites. L'un est présenté par la Hollande, l'autre, part la France. En voici le texte :

Résolution de la Hollande : *Le Congrès international des mineurs constate que l'invalidité et la vieillesse prématurée des mineurs sont une conséquence de leur travail professionnel. Il est d'avis que les mineurs ont droit par conséquent à des pensions d'invalidité et de vieillesse. Il charge les organisations nationales de s'adresser à leur gouvernement respectif dans le but d'obtenir une réglementation légale en cette matière.*

Résolution de la France : *Le Congrès demande qu'une pension de retraite de 2 fr. par jour au minimum soit servie aux ouvriers de la mine après 25 ans de service, et à 50 ans d'âge, étant proportionnelle aux années de travail en cas d'invalidité et aussi en cas de cessation de travail ; à la mort, quelle soit reversible par moitié à la veuve et aux orphelins.*

Toutes deux sont adoptées par le Congrès.

Les Assurances ouvrières. — Le Congrès examine la résolution belge ainsi conçue :

Le Congrès se prononcera en faveur d'un système d'assurance général à charge des exploitants de charbonnage, en vue de servir aux mineurs des indemnités :

a) *En cas de maladie ;* b) *En cas de blessure ;* c) *Pour invalidité prématurée.*

Le taux minimum de l'indemnité atteignant au mois 75 o/o du salaire journalier.

Ballais (Belgique) défend cette proposition ainsi que *Onions* (Angleterre), *Richer* (France) et *Secky* (Etats-Unis). *Will* (Allemagne) le combat : « Les travailleurs allemands, dit-il, loin « d'être réfractaires aux versements ouvriers, préfèreraient que « les patrons ne fussent pas obligés de verser, afin de pouvoir « administrer seuls leurs caisses d'assurances ».

La résolution belge est votée par quatre nationalités contre deux (Hollande et Allemagne).

Avant de se clore, le Congrès procède à la nomination des divers secrétaires et membres du Comité. *Ashton* est renommé secrétaire international. *Maroille, Bartuel, Ilue, Jarolim, Elfers* et *Perry* sont désignés pour les divers secrétariats nationaux. Le Comité international comprendra en outre *Abraham, Smillie, Hall, Lamendin, Quintin, Schmidt, Sachse, Caeluwaert, Wilte* et *Hayes*.

René Claes.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Travailleurs agricoles

I

LE CONGRÈS DES BUCHERONS

Le Congrès annuel des Bûcherons s'est tenu à Bourges, les 21 août et 1er septembre.

Il a commencé par vérifier les mandats.

Sont déclarés validés 55 mandats. Un est réservé : celui de La Chapelle-Hugon qui n'est pas fédéré.

Sont également représentées : la C. G. T., par Jouhaux ; les Bourses du Travail de Bourges, de Nevers, de La Guerche, de Vierzon, de Saint-Amand, de Mehun-sur-Yèvre. Les députés Mauger et Dumas sont présents.

On adopte sans discussion le rapport moral et le rapport financier présentés par le bureau fédéral.

Le Congrès aborde ensuite l'examen des questions à l'ordre du jour.

1° *La législation ouvrière.* — La première question est celle de la législation ouvrière, les accidents du travail, la prud'homie. Après un rappel des efforts qui furent faits en ce sens et un exposé de la situation par Dumas et Mauger, le Congrès adopte l'ordre du jour suivant :

Le Congrès :

Considérant que les précédents congrès nationaux des bûcherons, et notamment le Congrès de Nevers (1910), se sont toujours prononcés en faveur d'une application aussi large que possible de la loi de 1898 aux exploitations forestières ;

Considérant que les modifications apportées au cahier des charges des forêts domaniales par l'article 66 modifié et complété par la loi de finance du 22 février 1912, placent sous le régime de la législation générale des accidents du travail une portion considérable des travailleurs des bois ;

Considérant qu'une catégorie de travailleurs se livrant à un travail identique, soumise aux mêmes risques, ne saurait être scindée en deux groupes, dont l'un bénéficierait de certains avantages et dont l'autre serait exclu ;

Considérant que la proposition de loi Dumas, votée par la Chambre le 30 mars 1912, peut donner satisfaction aux bûcherons ;

Demande instamment le vote de ladite proposition par le Sénat.

Le Congrès rappelle en outre que, en attendant le vote du Sénat, les Syndicats doivent exiger l'application de la loi sur l'assujettissement facultatif.

2° *Les accidents du travail.* — La résolution suivante est prise : Le Congrès, considérant que les ouvriers agricoles sont les seuls à ne pas bénéficier des avantages de la loi sur les accidents du travail, confirmant les décisions prises antérieurement, exprime le vœu que la loi actuellement soumise à l'étude du Parlement soit mise en discussion et adoptée le plus rapidement possible.

3° *La « banalité des coupes ».* — On aborde la question se rapportant à la « banalité des coupes », c'est-à-dire le droit pour tous les ouvriers sans distinction de travailler sur les coupes sans l'autorisation du patron, droit traditionnel dont bénéficient les bûcherons.

La question se pose de savoir s'il est utile d'exclure des coupes les ouvriers non syndiqués. N'y aurait-il pas là une porte ouverte pour le patronat, permettant d'exclure les ouvriers syndiqués ?

Pour Boudue, la question ne se pose pas. C'est une affaire de force et de puissance syndicale.

Garnier et Loiseau font remarquer que les contrats de travail changent suivant les régions et qu'il est difficile de prendre une mesure uniforme sur cette question. La banalité des coupes doit surtout être une plate-forme de propagande.

Mauger, député, fait l'historique des syndicats de bûcherons et des différents contrats qui en furent la conséquence. Pour lui également, il ne peut s'agir en l'occurrence que d'une question de puissance et d'action syndicale.

Dumas rappelle l'origine de la « banalité ». Il déclare qu'il n'y a, au Ministère du travail, dans la section des eaux et forêts que deux contrats qui assurent aux seuls syndiqués le droit au travail. Pour lui, *la question peut se solutionner en exigeant des non syndiqués leur participation aux frais d'estimation de la dépense faite par les syndicats.* Des jugements en ce sens ont été rendus dans le Cher, il pourrait en être fait de même dans les autres régions.

En fin de discussion, l'ordre du jour suivant est adopté :

Le congrès, considérant que, dans certaines régions, la « banalité » des coupes est un fait consacré par les usages et coutumes remontant aux temps les plus reculés et toujours respectés par les exploitants forestiers ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, cette coutume est battue en brèche par les patrons et leurs auxilliaires les tribunaux ;

Considérant que nul fait nouveau ne peut laisser supposer que la coutume, plus que séculaire, permettant à tous les ouvriers de travailler dans les coupes « embauchées » puisse disparaître.

Persiste à réclamer des organisations ouvrière le maintien absolu et intégral de la « banalité ».

4° *Conseil supérieur du Travail.* — Après discussion, et par 20 voix contre 10, le Congrès décide de laisser les syndicats libres de poser des candidatures à cet organisme. Toutefois, le délégué élu recevra un mandat de l'organisation et devra se conformer à toutes les indications qui lui seront données.

C'est l'interdit qui est levé par le congrès, qui cependant ne se déclare pas partisan du Conseil supérieur du Travail. Les congressistes ont légitimé leur changement, en disant qu'ils ne voulaient pas laisser arriver la candidature d'un jaune, et que d'autre part les allocations payées par l'Etat pourraient servir à la propagande fédérale, l'élu ne devant pas prendre part aux discussions.

5° *Diminution des heures de travail.* — L'utilité de cette réforme est à nouveau affirmée. D'aucuns voudraient que l'on fixât une limite de dix heures, par exemple. D'autres, au contraire, veulent la campagne sans limitation préalable.

L'ordre du jour suivant est adopté :

Le congrès, rappelant les décisions des congrès antérieurs, invite toute les organisations à faire toute la propagande nécessaire pour réduire à dix heures, dans les régions où cette durée n'est pas atteinte, la journée de travail dans l'agricultlure et les forêts, en attendant la journée de huit heures ou moins, but vers lequel doivent tendre les efforts de la classe ouvrière organisée.

Cette résolution est importante, quand l'on songe que des travailleurs bûcherons font encore seize et dix-huit heures de travail.

6° *Syndicalisme et coopération.* – Le coopérateur Daudé-Bancel, présent au congrès, fait un exposé de la question de la coopération. Il en montre l'utilité et demande qu'une tournée soit organisée sur cette question dans les centres bûcherons. Le *coopératisme*, neutre au point de vue politique, complète, selon lui, le *syndicalisme.*

Cette proposition présentée par le syndicat de Bourbon-l'Archambault est acceptée.

7° *Concurrence ouvrière.* — Sur la question de la concurrence par les ouvriers de corporations diverses, le Congrès estime qu'il appartient aux syndicats de prendre eux-mêmes telles mesures qui sauvegardent l'intérêt de tous.

8° *Les domestiques de ferme et ouvriers agricoles.* — Après une séance secrète, consacrée à l'examen du cas de Venillat, ancien

secrétaire de la Fédération, les congressistes examinent la question des rapports entre les domestiques de ferme, les ouvriers agricoles et la Fédération des Bûcherons.

Etant données les difficultés de recruter des domestiques de ferme, de faire vivre et de développer les organisations groupant ces ouvriers, il a été décidé *d'incorporer les domestiques dans les syndicats de bûcherons et d'agricoles.*

9° *La triple obligation confédérale.* — Jouennet, Monot et Bornet réclament l'application des statuts confédéraux et la triple obligation. La Fédération devra intervenir énergiquement auprès des syndicats de bûcherons qui n'adhèrent pas à leur union locale ou régionale et les mettre en demeure, dans un délai qui sera fixé par le Conseil fédéral, d'y adhérer. Les Bourses du Travail ou Unions locales ou régionales adressent une mise en demeure identique aux syndicats de bûcherons non fédérés qui sont dans leur sein.

10° *Syndicalisme et néo-malthusianisme.* — Nous reproduisons sans appréciation la discussion et la résolution auxquelles a donné lieu cette question étrangère au syndicalisme.

Dumont fait un exposé du néo-malthusianisme et engage les travailleurs à limiter leur progéniture en se basant sur ce fait que les nombreuses familles sont la source de nombreuses misères.

Boudaux partage l'avis de Dumont et insiste pour la diffusion des théories néo-malthusiennes. La Fédération et les syndicats devront, dans leurs réunions, faire une propagande active. L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité.

Les membres du Congrès de la Fédération nationale des syndicats de Bûcherons de France et des Colonies, réunis à la Bourse du Travail de Bourges, les 31 août et 1er septembre.

Considérant l'utilité de la propagande néo-malthusienne qui oppose des arguments irréfutables aux enseignements idiots des patriotards et des faux repopulateurs ;

Considérant que la doctrine néo-malthusienne conseille avec sagesse aux travailleurs de n'avoir pas plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir convenablement et leur indique les moyens pratiques d'éviter les nombreuses progénitures ;

Considérant que la limitation des naissances dans le prolétariat est actuellement l'un des moyens les plus efficaces pour apporter un peu de soulagement à la misère humaine, un peu de mieux-être dans les foyers ouvriers et pour libérer les travailleurs de l'exploitation capitaliste en réduisant le nombre des bras sur le marché du travail ;

Considérant que le néo-malthusianisme est une doctrine très humaine qui donne à la femme des droits en la libérant des pièges de l'amour et lui fait connaître les moyens scientifiques de s'affranchir de la tyrannie de l'homme ;

Envoient leur salut fraternel aux vaillants militants néo-malthusiens qui luttent avec énergie pour un avenir meilleur en faveur des classes opprimées, au mépris des lois stupides que Marianne III édicte et applique contre eux ;

S'engagent en outre à faire connaître dans leurs milieux respectifs les principes néo-malthusiens.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Evidemment, il y a là un courant singulier qui traverse actuellement le syndicalisme ouvrier et qu'il est souhaitable de voir examiner de plus près.

11° *Antimilitarisme.* — De nombreux délégués préconisent une propagande intense chez les jeunes gens et dans les organisations syndicales.

Amichot voudrait que le Sou du Soldat soit étendu de plus en plus et qu'il soit assuré par la Fédération. Il cite comme exemple la Fédération du Bâtiment qui a institué le Sou du Soldat fédéral.

Boruset se déclare partisan du principe exposé par Amichot, mais il reconnaît que les ressources fédérales sont insuffisantes pour assurer un tel service, et que décider l'institution du Sou du soldat par la Fédération, ce serait décider aussi l'augmentation de la cotisation fédérale.

Pour clôturer le débat, le congrès est d'avis de laisser aux syndicats le soin d'établir autour d'eux des caisses du Sou du soldat.

12° *Retraites ouvrières.* — Après examen des modifications de la loi et un exposé contradictoire de la question entre Mauger, Bornet, Boudue et Jouhaux, le congrès adopte l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Considérant que la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes ne peut être acceptée par la classe ouvrière, parce qu'elle ne remplit aucune des conditions réclamées par les travailleurs et tout particulièrement en ce qui concerne l'invalidité ;

Que la résistance opposée à la loi a mis le parlement dans l'obligation d'apporter des modifications immédiatement après après sa mise en application ;

Que ces modifications sont jugées insuffisantes parce que ne touchant pas aux principes fondamentaux de la loi et que le versement ouvrier et le système de la capitalisation restent entiers ;

Déclare que les travailleurs des campagnes doivent continuer leur opposition à la loi, même modifiée, jusqu'à ce que les pouvoirs publics aient tenu compte complètement des indications et des réclamations de la classe ouvrière organisée et des Congrès confédéraux.

II

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HORTICOLE & AGRICOLE

La Fédération ouvrière horticole et agricole a tenu le 1er septembre son Congrès annuel à la Bourse du Travail de Paris. Sept syndicats étaient représentés.

La fédération compte 12 syndicats : un autre en instance d'admission. 12 syndicats ont disparu en 1911. C'est que les moyens manquent à la Fédération pour entretenir des relations plus suivies avec les organisations fédérées. Les cotisations ont été augmentées, mais elles ne jouent que sur un petit nombre de cotisants. Le rapport moral du Comité demande au Congrès de chercher les moyens d'assurer la propagande et d'aider les syndicats. Le Congrès l'approuve à l'unanimité.

1° *L'Unité terrienne.* — C'est au Congrès confédéral de Bourges, en 1904, que les premiers contacts s'établirent entre les délégués terriens participant à ce Congrès.

Depuis cette date, la question a été portée à l'ordre du jour de tous les Congrès terriens. Depuis le 1er octobre 1905, l'Union fédérative terrienne est constituée, mais elle n'existe en réalité que moralement.

Depuis la disparition de la fédération des agricoles du Nord, l'unité fédérative terrienne peut se réaliser entre la Fédération des Bûcherons, la Fédération agricole du Midi, la Fédération horticole et les Syndicats de résiniers des Landes.

Bled explique que cette unité permettrait de payer un permanent et des propagandistes qui entreprendraient des tournées dans les régions où les agricoles ne sont pas organisés et où, comme dans le Nord, l'organisation est morte faute de propagande et de militants.

Une discussion a lieu sur cette question, à laquelle prennent part les délégués Teravert, Mousseron et Gouchon. Le Congrès décide de présenter un rapport au Havre. Bled est chargé de la rédaction de ce rapport qui conclura *à l'organisation d'un Congrès unique des trois fédérations : bûcherons, agricoles du Midi, horticoles.*

2° *Le Congrès du Havre.* — La fédération sera représentée au Congrès confédéral par son secrétaire, Bled, qui devra, s'il y a lieu, s'opposer à toute motion ou résolution contraire à celle d'Amiens et qui détermine la situation de la C. G. T. vis-à-vis des partis politiques.

Il agira de même, si la question était posée à l'égard de la franc-maçonnerie ou d'autres sectes philosophiques. Il votera l'exclusion des organisations qui ne se conforment pas aux statuts confédéraux, qui n'appliquent pas régulièrement la carte et le timbre confédéral et qui ne payent pas leurs cotisations pour la totalité de leurs adhérents.

Le Congrès se déclare partisan de l'élévation de la cotisation confédérale notamment pour le viaticum. Le *statu quo* sera conservé pour la section des Bourses.

3° *La Diminution des heures de travail.* — La diminution des heures de travail fait l'objet constant des préoccupations des terriens, chez qui les journées sont longues.

Après un échange de vues, les délégués approuvent à nouveau la motion suivante déjà votée au sixième congrès.

Le Congrès invite les syndicats horticoles et agricoles à mettre au premier plan de leurs revendications la diminution des heures de travail. En dehors de la réduction de la journée de travail, il leur indique deux moyens : l'application de la semaine anglaise et l'établissement du repos hebdomadaire.

Il leur rappelle que l'intervention législative ne s'est jamais manifestée sur ces questions, en leur faveur, et que, seule, l'organisation syndicale est de nature à leur apporter des avantages tangibles.

4° *Antimilitarisme, Sou du soldat.* — Le congrès se serait borné à renouveler ses motions antérieures sur l'antimilitarisme, mais il y a un fait nouveau : la loi Millerand. Devant le danger lui-même, le congrès est d'avis qu'il y a lieu de s'opposer par tous les moyens à l'application de cette loi.

Sur le Sou du soldat, les horticoles votent une motion de sympathie aux instituteurs syndiqués et d'encouragement à tous les syndicats qui ont déjà établi dans leur sein cette institution.

5° *Les lois ouvrières.* — Les délégués examinent les modifications apportées à la loi des retraites ouvrières et constatent que celle-ci est restée mauvaise, très mauvaise. En conséquence, le congrès donne mandat à son délégué au Havre de s'opposer à toute motion ou toute résolution tendant à modifier l'attitude d'opposition de la C. G. T.

Les ouvriers de la terre ne profitent pas de la loi sur les accidents. Il y a là une grosse lacune de laquelle se plaignent les terriens. Le congrès émet une fois de plus le vœu que les différentes lois sur les accidents du travail soient étendues purement et simplement aux travailleurs agricoles et à tous ceux qui n'en bénéficient pas encore.

Sur la prud'homie agricole le congrès renouvelle l'opinion qu'il a exprimée l'année dernière, à savoir que si cette institution était créée, la Fédération horticole aviserait à déterminer

son attitude qui, jusque là reste l'indifférence la plus complète.

5° *L'extension de la propagande.* — Le congrès aborde ensuite la question de la propagande en Seine-et-Oise.

En Seine-et-Oise il s'agit en réalité des rapports des syndicats avec l'Union départementale et des moyens à employer pour créer des syndicats nouveaux et faire revivre ceux qui n'existent plus.

Lapierre fournit des explications d'ensemble sur la situation agricole du département. Il dit qu'en beaucoup d'endroits, chez les horticoles, il manque des hommes pour tenir les bureaux des syndicats à créer. Il faudrait, pour atteindre la grande culture, qu'il y eut entente entre les syndicats et l'Union.

Encore une fois, on doit constater que la Fédération manque de moyens pour étendre cette propagande, faute, paraît-il, d'une collaboration effective entre la Fédération et l'Union de Seine-et-Oise. Le congrès est d'avis de rendre cette collaboration plus étroite.

Bled, est chargé de demander au Congrès du Havre l'aide de la C. G. T., pour poser les jalons de l'unité terrienne en faveur de la création d'une véritable Fédération nationale de la terre.

F. Delmas.

LES IDÉES ET LES FAITS

Catholiques et Socialistes en Allemagne

De récents débats au Landtag bavarois ont provoqué d'intéressantes explications sur le fameux bloc rouge-noir, *ou alliance électorale des catholiques et des socialistes, au temps où le Centre n'était pas maître du pouvoir.*

On sait qu'aujourd'hui il dispose du gouvernement et que son attitude envers les socialistes a changé. Récemment, le député catholique von Frankestein trouvait que le ministre de la guerre était cependant trop doux pour les socialistes. Le ministre lui répondit violemment et resta vainqueur. Mais le débat amena l'intervention de deux députés socialistes, qui firent les déclarations que nous reproduisons ici.

Le député socialiste Krœner raconta d'abord ce qui suit :

« On s'étonne chez nous, au Palatinat, que le Centre catholique qui, il y a peu d'années encore, était notre allié aux élections législatives de Bavière, déclare aujourd'hui que les socialistes sont les hommes les plus méchants du monde. Pour vous prouver le bien-fondé de cette assertion, je tiens à vous raconter une historiette palatine. (*Grande hilarité.*) En 1905, nous conclûmes, avec le Centre du Palatinat, un arrangement relatif aux élections de la Diète, afin d'assurer le vote d'une nouvelle loi électorale. Cet arrangement s'étendit aussi à la circonscription de Germersheim. Témoin M. Spindler, député du centre, qui est assis là devant moi ! *(Grande hilarité.)* Pour faire le pacte, nous nous étions rendus à Manheim, où nous nous sommes fort amusés dans un débit de vin ! *(Grande hilarité.)* Parmi ceux qui furent élus électeurs secondaires (le suffrage direct n'existait pas encore) en vertu de cette convention, il y avait de hauts fonctionnaires de l'Etat, des ecclésiastiques *(c'est fort !)*, M. Klechaas, ancien maire, président d'une société militaire, et plus tard maire de Germersheim *(écoutez !)*, et enfin un lieutenant-colonel en retraite *(écoutez!)*. Mais à cette époque, aucun adhérent du Centre ne s'est indigné de cet état de choses ! *(Très bien!)* Et qui plus est, le docteur Jaeger que voilà a vigoureusement souffleté le journal national-libéral de Spire, pour avoir osé attaquer les officiers servant d'électeurs secondaires aux rouges-noirs ! *(écoutez ! et grande hilarité à gauche)*, L'archevêque actuel de Munich était aussi de la partie, à Mannheim ! (*Grande hilarité.)* Et il ne s'est nullement gêné de me serrer fort cordialement la main ; oui, il l'a même refait, quand il était déjà archevêque. (*Hilarité grandissante.*) Et maintenant, regardez-moi cette indignation ! »

A son tour, le député Sosshaupler rappela les faits suivants :

« Je vous rappelle les élections au Reichstag de 1907. Alors c'était le « Courrier bavarois », le moniteur du gouvernement actuel, qui publiait, le 2 février 1907, le mot d'ordre du Centre pour les ballottages et qui sommait ses adhérents des circonscriptions de Munich I, d'Erlangen et de Fûrth de donner leurs voix aux socialistes ! (*Très bien!*) On disait : Votez pour Birk, à Munich ! Et quand les archevêques de Munich et de Bamberg s'y opposèrent, le « Courrier bavarois » publia de fulminants articles contre ces archevêques (*à gauche on crie : sans doute par pure vénération !*) En voici des extraits : « Des choses inouïes se sont passées, les deux métropolites sont descendus dans l'arène de la lutte politique (*grande hilarité*) ; ils ont exercé des pressions électorales sur le clergé (*hilarité croissante*) ; ils ont porté préjudice à leur dignité et à la confiance du peuple (*hilarité prolongée*) ».

« Ce langage acerbe fut encore surpassé dans une réunion pu-

blique. Là, le docteur Lochbrunner déclara que le libéralisme avait remporté la victoire électorale, grâce aux secours prêtés par des autorités catholiques. Et ces paroles furent acclamées par de véhément cris de : *fi* ! (*grande hilarité*). Le temps viendra, poursuivit le docteur, où l'on sera content d'être appuyé par ce même Centre qu'on vient d'attaquer par derrière. A l'avenir, nous ne nous fierons plus à la noblesse catholique ni aux autorités ecclésiastiques. On a trahi le Centre. » Et la réunion publique acclama chaleureusement le docteur Lochbrunner (*grande hilarité*). Après lui, ce fut le rédacteur en chef Siebertz qui parla si véhémentement que l'auditoire ne cessait de crier : A bas les archevêques ! à bas Hertling ! (actuellement président du conseil en Bavière). Il faut jeter ces gens dehors ! (*écoutez ! hilarité folle !*) Celui qui aiderait à choisir M. Hertling pour président du Reichstag, ne saurait être qu'un homme sans caractère et sans conscience ! (*formidable hilarité*).

« Messieurs, je pourrais poursuivre encore longtemps ma lecture, mais je crois que ça suffit pour le moment (*Wollmar s'écrie : oui, oui, comme première portion !*) Vous voyez donc que le Centre ne fut pas toujours d'avis que les socialistes sont dangereux à l'Etat.

« Mais ce n'est pas tout. Lors des élections au Reichstag, en 1907, on a aussi fêté les victoires par un banquet. Je crois que vous serez curieux de connaître les noms de quelques personnes qui y ont assisté (*hilarité croissante : les libéraux s'écrient : Que va-t-on encore apprendre ?*). Or, c'était le docteur von Bettinger, actuellement archevêque de Munich, le docteur Zimmern, doyen du chapitre, M. Jaeger, député du Centre catholique (*hilarité générale*) et les socialistes Ehrhard et Profit. Et l'archevêque Bettinger exprima même ce jour-là sa joie que, chez nous, la social-démocratie ne fut pas aussi maltraitée qu'en Prusse. (*Hilarité prolongée*). »

Manifeste des Instituteurs syndiqués

(16 septembre)

Voici le texte du Manifeste *que les instituteurs syndiqués ont publié, en réponse aux poursuites gouvernementales :*

« On a tant parlé de nous dans les journaux de toutes nuances depuis le fameux Congrès de Chambéry, on a accumulé de si grossières inexactitudes et de telles contradictions, que nous jugeons indispensable de mettre les choses au point. Une déclaration nette, loyale, sera de nature, espérons-le, à désarmer les

personnes conscientes dont le jugement seul nous importe.

On nous reproche, semble-t-il, trois votes du Congrès. Voici les résolutions adoptées :

I. — SOU DU SOLDAT

Afin de maintenir les relations existantes entre les camarades syndiqués soldats et leurs groupements, il est institué dans chaque syndicat une œuvre spéciale, dite Sou du Soldat, destinée à leur venir en aide moralement et pécuniairement.

Dans les Bourses du Travail, ou existe le Sou du Soldat, les syndicats devront adhérer à cette organisation.

II. — POUR LA C. G. T.

Dès l'ouverture de sa séance publique, le Congrès des syndicats d'instituteurs adresse aux camarades ouvriers, groupés dans la C. G. T., l'expression de sa vive sympathie pour l'effort de libération et d'éducation qu'ils y poursuivent. Les instituteurs suivent avec une attention passionnée la lutte quotidienne menée par la classe ouvrière pour améliorer son sort et défendre sa dignité : partageant ses angoisses et ses espoirs, ils sont fiers de militer dans ses rangs et se déclarent une fois de plus solidaires de tous les salariés unis sous le drapeau de la C. G. T.

III. — POUR ROUSSET

La F. N. S. I.., réunie en Congrès à Chambéry, envoie son salut fraternel à l'héroïque Rousset ainsi qu'à toutes les victimes enfermées dans les geôles capitalistes et déclare approuver entièrement la généreuse campagne entreprise par le Comité de Défense sociale.

Avons-nous donc tenu un langage sacrilège ?

Nous avons créé le « Sou du Soldat » pour servir nos bulletins professionnels et quelques trop rares pièces de cent sous à nos camarades sous les drapeaux. Il s'agissait d'une œuvre de solidarité, et non d'une manifestation antipatriotique, ni même antimilitariste. Si nous le répétons, ce n'est nullement dans la crainte de prendre nos responsabilités, mais parce que nous voulons dire ce qui est vrai.

Le gouvernement laisse les cléricaux enseigner dans leurs cercles et patronages la haine du régime républicain ; il fait poursuivre et condamner les ouvriers syndicalistes qui accompagnent leurs envois d'argent de circulaires recommandant aux soldats de ne jamais tirer sur leurs frères en grève. Mais à nous, que veut-on ? Quel acte délictueux peut-on nous reprocher ?

« Les instituteurs syndiqués, selon l'expression de l'un de nous, Roussel, président de la Fédération des Amicales, avaient le droit d'examiner et de donner leur opinion sur le rôle de l'ar-

mée dans les conflits ouvriers, et ce n'est pas blasphémer la patrie que désirer la neutralité de cette force dans les grèves ; cette opinion, les instituteurs avaient le droit de l'exprimer comme tous les autres citoyens. Mais cette question n'a même pas été effleurée par le Congrès de Chambéry. »

Pourtant, puisqu'on nous fait un procès de tendance, puisqu'on nous condamne SANS NOUS AVOIR ENTENDUS sur les intentions qu'on nous soupçonne, nous n'éprouvons nulle gêne à nous expliquer catégoriquement, sur le fond même de cette question du patriotisme,

Si être patriote, c'est vouloir une France toujours plus prospère, mais aussi toujours plus humaine et plus juste, eh bien, nous sommes résolument patriotes ! Mais notre patriotisme n'est pas fait de jactance, de fanfaronnade. Et nous pensons que dans les autres nations, il y a, comme chez nous, des hommes de bonne foi et d'esprit droit qui sont patriotes à notre façon ; il y a partout des ouvriers qui peinent, qui pâtissent, mais qui rêvent, comme les ouvriers français, d'un avenir meilleur pour l'humanité tout entière. Aussi sommes-nous résolument pacifistes : nous croyons tout proche le moment où les conflits internationaux se régleront sans effusion de sang, de par la volonté souveraine des peuples intéressés. Et nous ne saurions trop protester contre les excitations chauvines et les manœuvres de politiciens et de financiers qui risquent à chaque instant de provoquer une conflagration générale.

Oui, nous aimons la classe ouvrière dont nous sommes réellement fiers de partager les « angoisses et les espoirs ». Il nous a donc paru naturel d'envoyer une adresse de sympathie à l'organisme qui réunit les travailleurs désireux de réaliser une société plus équitable, où le luxe révoltant de quelques-uns ne serait pas fait de la misère du plus grand nombre. Et comme nos aînés ou nous-mêmes avons déjà soutenu le capitaine Dreyfus, condamné injustement, nous avons adressé un fraternel salut à l'héroïque Rousset, dont l'innocence éclatera un jour prochain.

Mais ces questions — Sou du Soldat, adresses de sympathie — n'ont pas empêché le Congrès des Syndicats d'Instituteurs de se consacrer à l'étude des questions professionnelles qui figuraient à l'ordre du jour. Car, malgré nos traitements dérisoires — à peine cent francs par mois pour un grand nombre d'entre nous — nous aimons notre métier par-dessus tout. Et ce ne sont pas les criailleries des réactionnaires qui nous empêcheront de nous y consacrer corps et âme. Les enfants du peuple ont droit, tout comme les petits bourgeois, à un enseignement vivant et vrai : tous nos efforts tendent à le leur donner

Mais, encore une fois, nous ne pouvons être des éducateurs,

au sens élevé du mot, que si notre liberté d'hommes et de citoyens demeure entière. La phrase de Jean-Jacques Rousseau, dont nous avions fait notre devise, nous revient à la mémoire : « Souvenez-vous, disait-il, qu'avant d'oser entreprendre de former un homme, il faut s'être fait homme soi-même ». Nous avons voulu être des hommes et nous entendons être traités en hommes.

Voilà pourquoi — le seul prétexte invoqué pour nous poursuivre, l'antipatriotisme, étant d'ailleurs inexistant — nous n'avons pas à nous émouvoir de l'ordre ministériel de dissoudre nos Syndicats et Sections.

Il a été admis par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1906, que les Syndicats d'instituteurs existants à cette date seraient tolérés jusqu'au vote du statut des fonctionnaires. Ainsi en avait décidé le Parlement. Quant aux Sections syndicales, elles se placent, comme associations non déclarées, sous le régime de la loi de 1901.

Nous avons pu librement adhérer aux Bourses du Travail et à la C. G. T. Nous avons toujours agi au grand jour, et l'on nous a laissé faire.

Et voilà que subitement, sans aucun fait nouveau, le gouvernement s'incline devant les sommations de la presse et de quelques députés réactionnaires et, profitant des vacances parlementaires, nous ordonne de dissoudre nos groupements, nous menace de nous traduire devant les tribunaux et de nous infliger des peines disciplinaires.

Les uns, parmi nous, se soumettent, mais la rage au cœur et sans abandonner leur idéal ; les autres résisteront.

Nous résisterons, clament ces derniers — qui sont les plus nombreux — pour sauvegarder la liberté de tous les salariés de l'Etat.

Nous résisterons surtout pour soutenir l'Ecole laïque — qu'on nous accuse de compromettre ! — et pour faire échec à la réaction, qui triomphe bruyemment, après nous avoir attaqués d'une façon jésuitique.

Nous résisterons, parce que nous croyons avoir pour nous le Droit : « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché », dit l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.

Et si le gouvernement ose nous traduire, comme des malfaiteurs, devant les tribunaux correctionnels, « ce sera, Roussel l'explique fort justement, la plus belle ironie du régime que cette chasse à l'instituteur, pendant que la liberté la plus grande, la licence même, sont tolérées pour les adversaires fanatiques de l'Ecole publique ».

Nous sommes, nous, dans la plus pure tradition républicaine.

Aussi, n'hésitons-nous pas à faire appel à tous les républicains, à tous les socialistes, sans distinction de nuances. Notre cause est la leur ; elle doit triompher.

Quelles que soient les phases du conflit actuel, nous avons la plus grande confiance dans l'avenir ! »

N. B. — *Envoyer les signatures le plus tôt possible au camarade Chalopin, 46, rue Lecourbe, Paris,* (XV^e^), *ou encore au siège social du Syndicat de la Seine, 49, rue de Bretagne, Paris.*

Manifeste des Amicales d'Instituteurs (24 sept).

A leur tour, les Amicales *ont lancé le* Manifeste *suivant* :

Devant la campagne systématique entreprise contre les instituteurs publics par les adversaires de l'idée laïque et pour répondre aux informations tendancieuses d'une certaine presse hostile à l'école publique actuelle, la commission permanente de la Fédération des Amicales d'instituteurs, parlant au nom de ses 98.000 membres, croit nécessaire de faire la déclaration suivante :

Le Patriotisme. — Les instituteurs groupés dans leurs associations corporatives ne sont pas antipatriotes ; ils considèrent comme une injure grave l'accusation qui les représenterait comme capables de faire profession de sentiments qui détourneraient de l'école tous ceux qui ont le souci de la moralité de l'enfance, de la dignité et de la sécurité du pays.

Tout en confirmant leurs tendances pacifistes et leur confiance dans la réalisation de l'arbitrage international, ils affirment enseigner un patriotisme réglé par le sentiment de la justice et le respect du droit d'autrui, celui des grands ancêtres de la Révolution française défendant contre les étrangers et les émigrés de Coblentz l'idéal républicain et le patrimoine des libertés si chèrement conquises. Volontairement, ils dénoncent comme dangereux pour la sécurité nationale le chauvinisme étroit, jaloux, agressif et ils repoussent le nationalisme intéressé des brasseurs d'affaires, comme ils distinguent le militarisme outrancier du rôle défensif de l'armée républicaine. Ils se permettent de rappeller qu'en des circonstances récentes la même presse qui harcèle les maîtres laïques traitait aussi d'antimilitaristes et d'antipatriotes ceux qui combattaient la justice de caste et subissaient le blâme ou la ruine plutôt que de trahir la vérité.

Le droit d'Association. — Si, d'autre part, pour se conformer aux décisions des congrès fédéraux des Amicales, ils réclament le droit commun en matière d'association, ce n'est pas dans un but de désagrégation nationale ou d'acclimatation des méthodes de violence. Mais ils ne comprennent pas que dans le pays de la Déclaration des droits de l'homme, on les considère comme des citoyens diminués. Issus du peuple, éducateurs de ses enfants, voulant adapter l'enseignement à ses besoins, ils ne sauraient rester en dehors du grand mouvement d'émancipation politique et économique qui entraîne dans l'association tous ceux qui produisent et qui travaillent.

Ils regrettent que la légalité provisoire établie par la Chambre des députés en 1905 ait été supprimée à la date du 10 septembre 1912, sans enquête, sans demande d'explication et pour des motifs que les intéressés ont toujours déclaré inexistants ou tendancieusement interprétés.

Les membres de la Commission permanente :

Rousset (Paris) ; Mme Deghilage (Nord) ; Montjolin (Puy-de-Dôme) ; Grémont (Seine-Inférieure) ; Cadalen (Tarn) ; Mme Mauger (Cher) ; Mme Méo (Seine) ; Mme Pallier (Puy-de-Dôme) ; Mme Pellat-Finet (Isère) ; Mme Pichorel (Seine) ; Mme Privat (Basses-Pyrénées) ; Mme Rousseau (Deux-Sèvres) ; Mme Weiss (Doubs) ; Baudoin (Maine-et-Loire) ; Glay (Paris) ; Maillet (Alger) ; Man (Basses-Pyrénées) ; Michel (Dordogne) ; Phyand (Creuse) ; Rémond (Marne) ; Repiquet (Saône-et-Loire).

REVUE CRITIQUE

La Démocratie et les Partis politiques

par M. Ostrogorski.

(*Paris, Calman-Lévy, 1912.*)

M. Ostrogorski a eu l'heureuse idée de réduire en un seul volume, pour le grand public, son ouvrage classique sur la *Démocratie et l'Organisation des partis politiques.* Rarement travail d'une telle importance est venu si bien à son heure : le système des partis craque de toutes parts et la crise de la démocratie s'aggrave chaque jour.

C'est dans le monde anglo-saxon, en Angleterre et aux États-Unis, que M. Ostrogorski étudie le fonctionnement du gouvernement démocratique. Mais il nous prévient que son analyse vaut pour tous les pays à régime représentatif et parlementaire. *Ab uno disce omnes.*

I

Il y a peu de créations humaines qui aient porté tant d'espérances que la démocratie et qui aient donné plus de désillusions. Quel est le secret de cette faillite ?

L'Angleterre, qui fournit l'exemple d'une évolution démocratique normale, nous révèle, la première, les raisons d'un si tragique avortement. Les perversions du suffrage universel et du régime représentatif n'ont pas permis à la *loi du nombre* de fonctionner régulièrement. *Le système des partis* a desséché la vie politique comme un vent d'est. Du jour où se sont constituées de vastes associations pour s'emparer de l'Etat, cette stérilisation des mœurs et du gouvernement démocratiques a commencé. Elle a eu son point de départ dans la formation fameuse du *Caucus* de Birmingham. Dès lors, le *Caucus* est devenu le rouage central du mécanisme politique de l'Angleterre. Le *Caucus*, c'est-à-dire l'organisation rigide de comités souverains, courtiers électoraux, racoleurs de voix, indifférents aux programmes, ne voulant que le succès, et, à l'intérieur, du parti élevant le conformisme, la tyrannie unitaire à la hauteur d'une institution.

Les partis ont ainsi exploité à la fois les masses et l'Etat. Ils ont marché en bandes serrées à la conquête du pouvoir pour se partager les dépouilles. Ils ont abruti l'électeur, corrompu le candidat, démoralisé le député, énervé le gouvernement. Par eux, l'opinion a été stéréotypée, les sources de pensée et de vie se sont trouvées taries et la personnalité humaine diminuée.

D'ailleurs, ces défauts ont provoqué une décomposition fatale des partis. L'étroitesse, la médiocrité, l'autoritarisme, la corruption ne pouvaient produire que l'impuissance, le scepticisme et le dégoût. M. Asquith lui-même a dû reconnaître, à la Chambre des communes, le 26 avril 1911, le mal que faisait à l'Angleterre le système des partis. Le public n'a pas été plus tendre. C'est une révolte générale contre les partis ; les députés sont considérés comme des « farceurs » ; la Chambre des Communes n'inspire plus de confiance ; les hommes cultivés et les hommes d'affaires sérieux se tiennent à l'écart ; le *non party man*, « l'homme en dehors des partis », est le type du jour ; les jeunes générations n'ont que mépris pour la politique. C'est le déclin du gouvernement des partis.

Aux Etats-Unis, où le système électif est démesurément généralisé, mêmes phénomènes. La jeune Amérique connait autant

que la vieille Angleterre la corruption démocratique. M. Ostrogorski rappelle l'histoire de *Tammany-Hall* et son influence démoralisatrice sur les Etats de l'Union. L'organisation pour le partage du butin est ici représentée par les *Rings* et surtout par la *Machine*. Les partis américains ne sont que des associations politico-criminelles en vue du pillage de finances publiques. Ils sont célèbres pour leurs brigandages. Admirablement organisées pour la conquête, ils ont poussé l'esprit autoritaire à ses dernières limites. Résultat : un abaissement général des caractères, brisés par le formalisme sectaire, par le respect de l'orthodoxie du parti, par la mort de la liberté intellectuelle, par le triomphe des médiocres. En faisant la courte échelle à la ploutocratie, les partis américains ont tout avili. Tout a été acheté. Pouvoir déchaîné de l'argent, matérialisme sordide, voilà les dieux de la république unioniste.

II

Et pourtant l'Angleterre et les États-Unis ont résisté au mal. C'est que ce sont deux démocraties exceptionnelles. La puissance de l'État y est réduite au minimum et les exactions des partis s'y trouvent arrêtées par les limites mêmes du pouvoir.

En Angleterre, l'esprit public a un fond traditionnel de moralité qui l'a préservé des atteintes des partis. On sait quel sentiment profond le peuple anglais a de son individualité et de son indépendance ; la liberté est trop enracinée dans son âme pour être facilement en danger. De plus, l'administration n'a pu être remplie des créatures des partis au pouvoir, par la raison simple que les emplois ne sont pas, en Angleterre, une monnaie électorale. La nomination et la révocation des fonctionnaires, qui jadis faisaient la force corruptrice des groupes politiques, ont échappé à leur influence. Enfin les habitudes d'action directe, les organisations sociales de tout ordre, les institutions locales ont été des obstacles naturels à l'invasion conquérante des partis.

Quant aux États-Unis, la place qu'y tient l'État est encore infiniment plus petite : sa puissance est restreinte et partant les moyens d'en abuser. Aussi le système des dépouilles y a causé moins de ravages qu'on pourrait croire. Il faut dire que la richesse débordante du Nouveau Monde rendait moins sensibles les déprédations des politiciens. Une nation emportée par l'ivresse de la conquête matérielle se soucie peu de quelques rapines. Mais il faut ajouter aussi que la liberté individuelle est fortement défendue par la Constitution ; que le *boss* n'a rien d'un *tyran* des cités grecques ; que le fédéralisme et l'organisation locale des pouvoirs paralysent les convoitises ; et qu'enfin les ploutocrates qui s'emparent de l'État, par le moyen des

partis, cherchent, non pas à confisquer les libertés publiques, mais à s'enrichir.

Ce n'est pas à dire que l'Angleterre et les Etats-Unis soient indemnes de tout péril. La démocratie anglaise, précisément par l'éloignement des hommes de valeur des affaires politiques, risque de devenir la proie des administrations, qui commencent à grandir et risquent de former une bureaucratie tyrannique et gaspilleuse. De son côté, la démocratie américaine n'aura pas éternellement les ressources illimitées d'un sol vierge et d'un capitalisme exubérant ; l'étatisme aussi la guette et la liberté n'y sera pas toujours aussi grande.

Quel est le remède ? La démocratie est un fait qui, non seulement n'est pas à la veille de disparaître, mais qui se généralise de plus en plus. Il faut donc vivre avec elle. Le danger n'en est que plus grave. Tous les pays n'opposent pas au virus politique la résistance des peuples anglo-saxons. Il en est, comme la France, où l'Etat est tout. Les partis y ont beau jeu ; les pirateries y sont faciles. Ce sont là des nations menacées dans leurs forces vives.

Comment donc purger la démocratie de ses vices ?

III

Le mal vient des partis, dit M. Ostrogorski : supprimons les partis. Aux associations politiques permanentes et rigides substitutions des organisations temporaires et ouvertes. Le salut est dans les *partis à fins limitées* ou *ligues*.

Avec la Ligue, rien du pouvoir coercitif, du despotisme, de la corruption des partis ; mais un incessant éveil des activités personnelles et une participation réelle à l'action commune. A la paresse et à la lâcheté du citoyen succèderont l'énergie et le courage. La compétence remplacera l'incompétence : il ne s'agit de résoudre chaque fois qu'une seule question. L'entrée et la sortie de la Ligue seront libres : plus de credo, plus d'orthodoxie, plus de caporalisme. Les « partis », désormais élastiques, se ploieront aux exigences mouvantes de la réalité : ils se formeront et se déferont au gré des besoins. Il n'y aura plus d'unité abstraite imposée par la contrainte aux membres du groupe : on ne verra que des unions spontanées, variées, mobiles, vivantes, crées en vue d'une revendication déterminée et d'une seule. La politique se fera dans une maison du verre. Ce sera un libre échange perpétuel d'idées et d'hommes, un apprentissage continu de la liberté, une éducation quotidienne de l'opinion. De la sorte, toujours active mais toujours tendue vers un but précis, l'attention des masses exercera un contrôle certain sur le gouvernement, qui redoutera enfin la voix raisonnable de la conscience populaire.

Je crois trop à l'efficacité des ligues et au danger des partis pour ne pas accorder une grande part de vérité à la solution de M. Ostrogorski. Mais les ligues m'apparaissent plutôt comme des correctifs que comme des remplaçants des partis.

Les partis permanents ont un rôle synthétique que méconnait M. Ostrogorski. Même lorsque les idées qu'ils défendent ne sont que des étiquettes trompeuses, destinées à cacher leurs trafics, ils n'en jouent pas moins un rôle d'agitateurs, d'éveilleurs. Ils expriment les grandes tendances politiques, religieuses et sociales, qui dirigent les hommes et les élèvent au-dessus de leurs préoccupations journalières. M. Ostrogorski croit-il que les partis auraient pu se maintenir, malgré leurs exactions, s'ils n'avaient eu cette fonction rédemptrice d'agréger les croyances? C'est par là qu'ils se sont rachetés et qu'ils ont survécu à leurs méfaits.

Au contraire du parti, la ligue est fragmentaire. Elle ne tend qu'à un but partiel, n'existe que pour sa réalisation et disparait ensuite. Son caractère est utilitaire et non mystique. Un moment, elle entraîne tous les esprits que son succès intéresse; puis elle les laisse retomber, n'ayant aucune armature à leur offrir.

Moins ambitieux pour les ligues que M. Ostrogorski, je leur accorderai un rôle moralisateur et préventif. Voilà la vérité : il faut corriger les partis par l'action rivale des ligues. M. Ostrogorski a montré avec trop de force les qualités éducatives des groupements à but limité pour que j'en conteste la portée. Ils arrachent les masses au monopole des partis, les habituent aux formations libres, leur donnent le sens de l'indépendance. De ce point de vue, la ligue est l'antidote du parti.

A condition toutefois qu'elle n'en reproduise les défauts à aucun degré. Sans doute cette éventualité, étant donnée la nature de la ligue, est d'une réalisation difficile. Il n'en est pas moins vrai que l'on a vu des ligues se transformer en succursales des partis ou succomber à la tyrannie de leur bureaucratie et au conformisme imposé par leurs leaders. Mais il suffit de veiller au mal pour l'empêcher.

L'utilité des ligues est surtout impérieuse dans les démocraties où l'on tend à refréner par la *représentation proportionnelle* les excès des partis.

Il n'est pas niable qu'en donnant aux minorités leur représentation légitime et en permettant à tous les partis d'exercer les uns sur les autres un contrôle réciproque, un élément puissant de moralité politique est introduit dans le *système des partis*. Mais le système en existe-t-il moins ? Ne s'en trouve-t-il pas, au contraire, renforcé ?

Si l'on s'en tient au type des *listes compactes*, qui existe en Belgique et presque partout où a été adoptée la réforme, la repré-

sentation proportionnelle aboutit à la glorification mystique de la notion de parti, au sens le plus étroit et le plus autoritaire du mot : pouvoir dictatorial des comités, discipline de fer, conformisme intolérant, immobilité des cadres, tyrannie des leaders et surtout des sous-leaders, etc. Il y a là-dessus quelques pages décisives de M. Ostrogorski, qui, à cette forme rigide de représentation proportionnelle, oppose le mode anglais, fondé sur le système de Hare, des *groupements libres*.

Mais, contre M. Ostrogorski, il faut bien le reconnaître, c'est le premier type de représentation proportionnelle, celui des listes compactes et fermées, qui exerce actuellement, en France du moins, la plus grande séduction. S'il vient à s'imposer, l'action des ligues sera plus nécessaire encore qu'aujourd'hui. La Représentation Proportionnelle serait inopérante pour la moralité politique sans le complément des ligues.

IV

Tout cela ne résoud qu'imparfaitement le problème. C'est par des moyens politiques que M. Ostrogorski entend corriger les maux de la politique. Là est son erreur. Même bridés par les ligues, même se tenant mutuellement en respect par la représentation proportionnelle, les partis seront encore les maîtres, tant qu'une force souveraine n'interviendra pas pour les abaisser.

La grande vertu du syndicalisme est là. *Il oppose l'économie à la politique* et force celle-ci à reculer devant celle-là. Il refoule le domaine de l'Etat, réduit ses fonctions, et du coup ramène vers zéro l'action arbitraire des partis. Tant que la machinerie gouvernementale aura le volume et la puissance qu'elle possède encore en France, rien ne prévaudra contre le système des dépouilles. Mais que la vie sociale s'intensifie, qu'elle prenne des proportions conformes à sa réalité, et elle éliminera sans peine les formations parasitaires de la politique. Les partis seront remis à leur place : ils ne pourront plus en sortir.

M. Ostrogorski ne l'a pas vu. Son analyse si lumineuse et si émouvante parfois s'arrête à la surface. Ce contempteur de la politique demeure son prisonnier. Le sens du *social* lui a manqué.

HUBERT LAGARDELLE.

LES REVUES

La Grève des Mineurs Anglais, par M. DE SEILHAC, dans la *Revue des Questions Ouvrières et de Prévoyance* de la *Revue politique et parlementaire* (10 juin 1912). M. de Seilhac revient encore sur l'évolution du syndicalisme anglais dans la *Revue politique et parlementaire* de juin. « M. Maurice Alfassa « écrit-il, dans sa remarquable conférence faite à la Société « d'encouragement à l'industrie nationale, a fort bien indiqué « les raisons de cette réversion. Les ouvriers anglais se sont « contentés pendant longtemps des bénéfices certains du mutua- « lisme. De fortes cotisations procuraient des réserves puissan- « tes, qui permettaient aux ouvriers de soutenir de longues « grèves et d'imposer à leurs patrons l'élévation progressive de « leurs salaires. Mais aujourd'hui, on ne se contente plus de ces « bénéfices. Les salaires sont, d'ailleurs, montés à un taux diffi- « cile à dépasser. *Ce que veulent un grand nombre d'ouvriers an- « glais, c'est modifier complètement les conditions de travail et « supprimer le salariat sous sa forme actuelle* ».

Les Arméniens dans les Révolutions Orientales, par M. MICHAEL WARANDIAN (*La Revue, 15 septembre 1912*). — On connaît le récent procès intenté contre le parti socialiste arménien *Daschnakzoutioun* par les autorités russes et qui a abouti à plus de cinquante condamnations. C'est à propos de cet évènement d'actualité politique et révolutionnaire, que M. Michel Warandian fait l'histoire du parti *Daschnakzoutioun*. Histoire liée à celle du peuple arménien, dont il est, en fait l'interprète. Peu de peuples auront subi de plus atroces persécutions. Et pourtant, M. Warandian le rappelle justement, il est celui qui représente, au Caucase, en Anatolie, et en général dans toute la Turquie, l'élément culturel le plus avancé. On trouve, dans l'étude de M. Warandian, des indications précises sur l'alliance du parti *Daschnakzoutioun* avec les Jeunes Turcs.

LES LIVRES

Les Syndicats industriels de Producteurs en France et à l'Etranger, par M. de ROUSIERS (*Paris, Colin, 1912*). L'ouvrage classique de M. de Rousiers, que nous avons étudié ici-

même lors de son apparition, reparaît aujourd'hui dans une nouvelle édition, complètement mise à jour. On comprend tout l'intérêt que présente la refonte de ce travail. Il y a dix ans, les syndicats industriels qu'avait étudiés M. de Rousiers ne présentaient pas le caractère d'organismes réguliers, fonctionnant au grand jour, qu'ils ont revêtu depuis. L'édition actuelle des *Syndicats Industriels de Producteurs* tient compte de ces circonstances et renferme des renseignements et des appréciations relatifs aux faits les plus récents. On y trouvera, par exemple, des indications précises sur le régime de cartell obligatoire inauguré dans l'Empire allemand, en ce qui concerne l'industrie des sels potassiques, par la loi du 25 Mai 1910 ; sur l'arrêt de la cour suprême des Etats-Unis du 29 Mai 1911 qui tend à organiser une forme juridique légale pour la constitution des trusts normaux, etc.. Et l'analyse de ces documents permet de dégager le sens des transformations qui s'opèrent dans le domaine des ententes capitalistes.

Année Sociale Internationale, 1912 *(Troisième année)*, éditée par l'**Action Populaire** *(Reims – Paris)*. — C'est toujours la même mine de documents sociaux, que nous avons déjà signalée les années précédentes. Nouvelle preuve du gros travail fourni par les catholiques sociaux, qui mettent ainsi entre les mains de leurs militants un instrument d'informations de premier ordre. — La première partie est consacrée à la *Famille*. Tout ce qui, au cours de l'année précédente, a intéressé ces diverses rubriques a été soigneusement recueilli et est méthodiquement présenté. La 2e partie traite du *Syndicalisme*. Il y a là bien des points de vues contestables ou choquants pour nous : il n'en reste pas moins que la portée du syndicalisme est fortement indiquée. Les autres parties, qui témoignent de la même application et qu'inspirent aussi les mêmes préoccupations confessionnelles et sociales, traitent de : l'*Etat et la Protection Légale des Travailleurs ; La Coopération ; L'assurance contre les Risques*. — Ce gros volume se termine par un exposé des principaux faits sociaux dans les divers pays.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

321

Tome XXXIII. — N° 246. Décembre 1912

Le Mouvement Socialiste

La Démocratie en France

Résumé de deux conférences faites à l'Université populaire de **Sofia** *et à l'Athénée de* **Bucarest**, *en Mars et Avril 1912.*

..... *De la démocratie autoritaire à la démocratie libérale*, telle me paraît être la formule qui exprime l'évolution de la France actuelle. La crise du parlementarisme et de l'étatisme, dont le bruit est parvenu jusqu'à vous, n'a pas d'autre sens.

Longtemps la démocratie française a été considérée comme le modèle des gouvernements et la société issue de la Révolution de 1789 a joui d'un prestige singulier dans le monde. De fait, notre régime démocratique a offert des avantages si réels que toute comparaison avec le passé était à sa gloire. Mais, pour son malheur, il est tombé dans les excès ordinaires aux régimes où la vie politique n'a pas le contrepoids de la vie sociale. De là, cette infection politicienne, ces abus du pouvoir, ce crétinisme du parlement dont la France a tant souffert dans ces dernières années. Périls utiles d'ailleurs, puisqu'ils ont permis de voir le mal et de chercher le remède. C'est cette réaction que je veux dire, lorsque je parle des *problèmes actuels de la démocratie en France.*

Ainsi donc l'intérêt que vous portez aux institutions politiques françaises n'a jamais été plus justifié. L'expérience démocratique entre chez nous dans une phase nouvelle. Les formations anciennes déclinent et des créations neuves s'ébauchent. Je ne sais rien de plus dramatique que le heurt de ces deux mouvements de décomposition et de recomposition. Il faut le reconnaî-

tre : rares sont les pays où la vie collective palpite avec cette fièvre et cette intensité. On a prononcé à ce propos le mot de décadence. C'est un gros problème de savoir ce qu'il signifie en l'occurence. Si l'on veut dire qu'il y a décadence toutes les fois que s'exprime seul le mouvement de destruction des formes historiques dominantes, alors que n'est pas encore suffisamment mûr pour s'extérioriser avec la même clarté le mouvement de reconstruction, cela est vrai de la France d'aujourd'hui. Mais si l'on entend par décadence la mort lente de tout un régime, il est vain de vous mettre en garde contre une telle interprétation de la crise de la démocratie française : nul de vous ne la prendra au sérieux. Oui, la démocratie en France se transforme, mais elle ne disparaît pas. Oui, employé dans son sens restrictif, le qualificatif de décadenc peut bien s'appliquer à l'influence décroissante de nos institutions politiques, mais le discrédit du parlementarisme et de l'étatisme, et par suite des valeurs intellectuelles et morales qui s'y trouvaient liées, loin de signifier l'épuisement du pays le plus riche en forces, indique simplement un renouvellement des mœurs et des croyances.

C'est ce double mouvement de désagrégation et de reconstitution que je voudrais examiner brièvement avec vous. Je sais bien que lorsqu'on parle à l'étranger des incertitudes de la démocratie en France, on risque d'être mal compris. Vous êtes habitués à considérer surtout les côtés qui vous plaisent de nos institutions parlementaires. C'est peut-être pour vous le point de vue le plus exact, puisque votre perspective ne saurait être semblable à la nôtre et que votre devenir historique est bien plus influencé par vos croyances que par nos réalités. Mais il n'empêche pas qu'il est nécessaire aussi, même pour votre propre pratique, que vous connaissiez nos infirmités et nos façons de les guérir. Notre exemple ne vous sera que plus salutaire.

Quand on dit que la société traditionnelle française est en voie de transformation, on a forcément en vue un

type défini. Quel est-il donc ? C'est celui d'une démocratie uniquement politique et étroitement centralisée.

La France a été le prototype des Etats unitaires modernes, rigoureusement réglementés, où tout part, pour y revenir, d'un point central. Ici, tout est subordonné à la vie politique : la vie individuelle, la vie sociale, la vie confessionnelle. Le *citoyen* seul existe : on ne laisse libre ni le *croyant* de la société religieuse, ni le *producteur* de la société économique. On n'a en vue que le *sujet politique*, qui doit voter, élire des représentants, assurer le fonctionnement de l'Etat. Régime unitaire, centraliste, autoritaire, qui n'a pas été, d'ailleurs, l'invention capricieuse des hommes, mais le produit naturel de l'histoire. L'Etat français actuel, cela vous est bien connu, a été l'œuvre de la vieille monarchie, éliminant, après de longues luttes, les forces politiques et sociales qui lui faisaient obstacle : les seigneurs féodaux d'abord, les communes bourgeoises ensuite. La tâche de la royauté française a été la lente préparation de ce régime à deux termes : le citoyen et l'Etat. Quant aux groupements intermédiaires, politiques, religieux, économiques, ils devaient être soigneusement éliminés ou asservis. L'apogée de cette centralisation unitaire, résorbant en elle le particularisme féodal et bourgeois, fut le règne de Louis XIV, où le mot célèbre du monarque : « l'Etat, c'est Moi ». n'était pas précisément une vaine formule. Si paradoxal que cela paraisse, la France est restée jusqu'au début du vingtième siècle telle que l'avait conçue Louis XIV. La Révolution Française ne fit, en effet, que consolider plus fortement encore le lien unitaire et l'autorité du pouvoir. Et vous n'ignorez pas que Napoléon I^er^, héritier et exécuteur à la fois de Louis XIV et de la Révolution française, ne fut que le colossal systématisateur de ce centralisme absolu. La démocratie française a des origines monarchiques, jacobines et napoléonniennes.

Il faut dire que ce régime autoritaire, subordonnant toute activité individuelle et collective à la volonté de l'Etat — que cet Etat soit monarchie, empire ou répu-

blique, — avait trouvé dans la constitution économique de la France son principal appui. La petite propriété rurale, le morcellement du sol, bases de l'individualisme social, sont aussi les fondements de l'individualisme politique et la condition du centralisme étatique.

Les paysans de France, isolés derrière leur champ, les petits bourgeois murés dans leur boutique ou leur fonction, étaient voués à l'ignorance fatale du groupement. Sur cette poussière d'hommes étrangers les uns aux autres, condamnés à la solitude, la toute puissance de l'Etat était non-seulement fatale, mais en un sens nécessaire : elle constituait l'étau qui maintenait juxtaposées ces individualités inorganiques. Pour ce monde parcellaire, pour cette démocratie rurale morcelée, l'Etat devait inéluctablement prendre les aspects d'une Providence lointaine et mystérieuse, qu'on redoute mais qu'on invoque. La mentalité bonapartiste des masses rurales et petites-bourgeoises, c'est-à-dire l'appel au sauveur, au héros, au demi-dieu qui doit venir, aux heures de crise, les tirer d'embarras, s'explique ainsi aisément. N'était-ce pas de l'Etat, c'est-à-dire *du* possesseur ou *des* possesseurs provisoires de l'Etat, que dépendaient les réformes, les lois, les décrets? Et quand le régime, de monarchique est devenu républicain, quand il n'y a plus eu de roi ou d'empereur à craindre ou à appeler, c'est le parlement, ce sont les hommes politiques qui ont été, à leur tour, puisqu'ils étaient les maîtres du pouvoir, la Providence suprême. Alors s'est constitué le *gouvernement absolu des partis*, avec leurs rivalités, leurs exactions, leurs surenchères, leurs abus. Les uns après les autres, les partis se sont emparés du gouvernement, sans contrôle, sans mesure, exécutant quelques points de leurs programmes, oubliant les autres, comblant de faveurs leurs clientèles, exploitant la politique comme une industrie et l'Etat comme une ferme. Ils ont été amenés par la force des choses à tout accaparer, à étendre leur ingérence dans les plus petites questions de la vie individuelle et de la vie nationale, et à tout corrompre. Une France artificielle, aux fausses

couleurs, perpétuellement agitée à la surface, s'est ainsi substituée à la France réelle du travail et de l'ordre.

Les deux grandes forces rivales de la politique : la religion et le travail, se sont trouvées, vous le comprenez sans peine, de plus en plus asservies. Loin de moi l'idée que l'œuvre anticléricale de la démocratie française traditionnelle n'ait eu des raisons historiques profondes. Les bases de l'anticléricalisme ont été réelles. L'Eglise a été combattue bien plus parce qu'elle était un pouvoir social que parce qu'elle constituait un pouvoir spirituel, ou plutôt elle a été assujettie à l'Etat, parce qu'elle transformait son pouvoir spirituel en pouvoir social. Là, a été à la fois le grand rôle et la grande faute de l'Eglise : grand rôle, car elle est devenue dans la vie politique un facteur prépondérant, inféodée aux mouvements de conservation sociale, façonnant les esprits et les consciences, tenant la famille par la femme et l'enfant ; grande faute, car en soutenant les partis de réaction, elle a tourné le dos au peuple, se l'est aliéné, et, en visant au domaine des corps, a perdu le domaine des âmes.

Ainsi, c'est parce que son action s'est exercée surtout, en dehors de la pure propagande religieuse, à l'école et dans les œuvres d'assistance, que l'Etat a vu en elle, non seulement une rivale politique, mais surtout une concurrente sociale. L'instruction officielle s'est heurtée à l'instruction catholique, l'assistance publique à la charité religieuse. Toute l'attitude des hommes d'Etat les plus modérés de la troisième République, de Jules Ferry à Waldeck-Rousseau, n'a pas d'autre explication. Plus spirituelle, moins politique et sociale, l'Eglise aurait été plus facilement tolérée et moins implacablement poursuivie. Elle n'aurait pas donné à l'état l'occasion de sévir, de devenir à ce point autoritaire, d'imposer par conséquent au corps social des habitudes de coercition, dont ont eu à souffrir bien d'autres que l'Eglise.

Quant au *travail*, la démocratie républicaine l'a

considéré, comme autrefois la monarchie de l'ancien régime, d'un œil plus soupçonneux encore. La classe ouvrière a toujours effrayé, par ses turbulences et ses désespoirs, les régimes successifs : elle a incarné pour eux le désordre social et tous l'ont également tenue en respect. Songez que c'est en pleine Révolution française, au moment où, à son lever, la liberté brillait du plus vif éclat, qu'a été pris ce fameux décret d'ostracisme, le décret-loi Le Chapelier, qui a frappé d'interdit les organisations ouvrières pendant près d'un siècle. Il a fallu attendre la loi du 31 mars 1884 pour que les ouvriers aient en France le droit de s'associer. Mais même lorsqu'en 1884, M. Waldeck-Rousseau donnait son nom à ce début de législation sociale républicaine, c'était dans l'espoir non dissimulé de canaliser dans des cadres légaux un mouvement qui risquait de devenir dangereux laissé à lui-même. La suite a montré que M. Waldeck-Rousseau s'était lourdement trompé, et que les syndicats étaient, non le moyen de gouvernementaliser la classe ouvrière, mais l'instrument essentiel de l'émancipation prolétarienne. Cette erreur d'optique politique importe peu d'ailleurs ; l'essentiel, c'est le but poursuivi par les promoteurs de la politique sociale, et ce but était d'étouffer la croissance des groupes sociaux et d'étendre indéfiniment l'omnipotence de l'Etat. « Pas d'Etat dans l'Etat » est resté le mot d'ordre de la démocratie française.

C'est cet édifice, savamment construit par le temps, qui se lézarde aujourd'hui, au moment même où il semblait arrivé à son plein épanouissement. Tant il est vrai que l'apogée est le commencement du déclin et que les institutions politiques ne durent que l'espace de leur fonction historique. L'apogée a été l'Affaire Dreyfus, qui a amené au pouvoir les partis populaires, et le déclin a été la désillusion provoqué par cet avènement des « amis du peuple ». La raison en est simple. Les masses avaient rendu jusque là les partis conservateurs ou modérés responsables de leur sort, elles avaient toujours

accusé de leurs misères les détenteurs de la machine gouvernementale, elles avaient vainement réclamé que l'Etat fut mis au service des classes inférieures. Par contre, elles avaient placé toutes leurs espérances dans les partis « avancés ». Cruel désenchantement. Tombé entre les mains des radicaux et radicaux-socialistes, de M. Combes à M. Clémenceau, entre les mains de socialistes parlementaires, de M. Millerand à M. Viviani, de M. Briand à M. Augagneur et à M. Boncour, le pouvoir restait stérile et inopérant. Rien n'était changé, sinon parfois, comme sous M. Clémenceau, une dureté plus implacable dans l'exercice de l'autorité. La déception fut aussi forte que l'espoir avait été grand. Trompées dans leur attente, les masses ont cessé de diriger leur critique contre les maîtres éphémères du pouvoir, pour la retourner contre le pouvoir lui-même. Ou plutôt elles ont fini de tourner vers lui leurs regards, et, sachant désormais son infime puissance, elles ne demandent qu'à elles-mêmes ce qu'elles attendaient mystiquement des demi-dieux de la politique.

Le scepticisme parlementaire et étatique s'est répandu comme une traînée de poudre dans tous les rangs de la nation. Certes il y a eu les exagérations coutumières à ces sortes de réactions. Il n'y a pas de mépris assez violent et d'épithète assez injurieuse que même les écrivains de la bourgeoisie ne réservent aux politiciens et au parlement. Et je ne nie pas que la mesure ait été souvent dépassée.

Mais ce qui est important, c'est que les marques de ce discrédit se retrouvent dans les grands journaux, dans les principales revues, dans toutes les manifestations de la pensée de ces quatre ou cinq dernières années. Songez que le *Temps*, le grave journal de la conservation sociale, a lui-même publié des séries de *Lettres de Province,* où était violemment pris à partie le régime parlementaire et que l'auteur a pu réunir en trois volumes, dont un porte le titre symptomatique de la « Tyrannie des Politiciens ». Pensez que le « Journal des Débats » a fait paraître également toute une série de

lettres d'un universitaire pondéré, où la politique est dénoncée comme le pire des méfaits et le parlementarisme comme un fléau. Le critique intempérant qu'est M. Faguet a publié deux pamphlets anti-parlementaires et anti-étatiques : *Le Culte de l'Incompétence* et l'*Horreur des Responsabilités*. Les Revues, comme *La Revue hebdomadaire*, *La Revue*, *La Revue Politique et Parlementaire*, etc... ont imprimé des études véhémentes contre la corruption politique ou ouvert des enquêtes sur la crise du parlementarisme. A la Chambre les débats eux-mêmes ont trahi l'inquiétude des professionnels de la politique, devant cette réprobation grandissante et ce dédain de l'opinion. Des parlementaires ont abandonné la politique avec fracas. C'est une vaste clameur de défiance à l'égard du parlementarisme et de l'étatisme qui est montée de toutes les classes.

Le résultat de cette agitation des esprits a été la recherche des moyens propres à limiter les excès du gouvernement des partis et de l'étatisme. La décentralisation, la reconstitution de la vie provinciale, la résurrection sous une forme moderne des anciennes divisions administratives régionales a été le premier remède proposé pour arrêter les maux du centralisme politique.

Peut-être savez-vous que, toujours aux aguets des mouvements de l'esprit public, le gouvernement de M. Briand déposa lui-même un projet en ce sens, projet qui n'a pas eu sans doute de lendemain, mais dont le sens symbolique ne vous échappe pas. Voilà un fait nouveau de la politique française. L'Etat a été dénoncé par ses détenteurs eux-mêmes, comme une puissance démesurée et incontrôlée, dont les actes peuvent être à loisir arbitraires et vexatoires. Il a paru incompétent à régler dans ses détails les besoins variés des sphères différentes du pays, et la commune, le département, la région semblent de plus en plus infiniment supérieures, parce que plus près de la vie réelle des populations.

Mais un second mouvement, qui a mieux encore ex-

primé ce désir unanime de brider la politique, c'est celui qui s'est créé en faveur de la Représentation proportionnelle. Le régime majoritaire, donnant au parti qui a le plus de voix, le pouvoir sans contrepoids, a été considéré par les politiciens, intéressés à mettre un terme à la crise politique, comme la grande cause du mal. Il est certain que les partis qui possèdent exclusivement le gouvernement ont d'autant plus de velléité d'abuser de leur privilège momentané, qu'ils sont seuls à occuper l'Etat. La surveillance des autres partis ne peut s'exercer que du dehors, c'est-à-dire de loin et d'une façon simplement oppositionnelle. Non seulement il est injuste d'exclure du maniement des affaires les minorités, qui souvent peuvent être presqu'aussi fortes que les majorités, mais encore il y aurait dans la participation plus ou moins proportionnelle de tous les partis à la gestion et à la responsabilité du pouvoir, une possibilité de moralisation politique. Les dilapidations, les faveurs éhontées, les accès de l'arbitraire gouvernemental seraient rendus peut-être plus difficiles et la machinerie administrative fonctionnerait plus aisément.

C'est du moins ainsi qu'ont raisonné les proportionnalistes, et ils ont été les plus nombreux aux élections générales de 1910. Il est vrai que le mouvement était alors irrésistible, à ce point que le chef du gouvernement, toujours M. Briand, avait cru nécessaire de dénoncer, dans un discours retentissant, les tares du scrutin d'arrondissement, ce qu'il a appelé, d'un mot qui a fait fortune, « les mares stagnantes ». L'agitation était devenue plus forte au lendemain de la rentrée parlementaire de novembre 1910. Les élections s'étaient faites dans le malaise et l'obscurité : les coalitions les plus déconcertantes avaient amené des votes immoraux et des résultats menteurs. Tout le monde reconnaissait que la carte politique était faussée et qu'il fallait la redresser. Ce furent les beaux jours de la Représentation proportionnelle. Depuis, les discussions les plus passionnées ont eu lieu au Parlement et nul ne peut dire ce qu'il en sortira. Comme il arrive toujours, bien des enthousiasmes

ont baissé et beaucoup, qui profitent du régime actuel, et qui seraient peut-être sacrifiés par le régime nouveau, ont laissé refroidir leur zèle. Peu importe d'ailleurs l'issue du mouvement. Ce que je veux mettre en lumière, c'est l'origine de l'agitation proportionnaliste : la condamnation du gouvernement exclusif des partis, et son but : la limitation du pouvoir.

Décentralisation administrative, Représentation proportionnelle, ce sont encore là des moyens *politiques* d'opérer cette réduction de la politique. Un troisième courant, extra-politique celui-là, sans être encore social, me paraît plus symptomatique, et en même temps plus nouveau en France. C'est la formation de grandes *ligues*, entraînant les membres de tous les partis, dans une action commune, pour un but précis et une durée momentanée. La ligue est l'ennemie du parti. Elle brise ce qu'il a d'étroit et d'exclusif. Elle lui enlève le monopole qu'il voudrait avoir de toutes les questions. Le phénomène est étrange, qui fait que c'est au moment même où la Représentation proportionnelle tend à amener une organisation rigide et qui pourrait être dangereuse des partis, que se forment ces institutions destructives des partis. Bien mieux : la Représentation Proportionnelle elle-même n'est-elle pas soutenue par la plus agissante des Ligues ?

L'apparition des Ligues est donc le signe le plus rassurant du réveil de l'esprit public. A force de dire aux masses françaises que le vote, une fois tous les quatre ans, est tout, qu'elles n'ont plus qu'à attendre l'action bienfaisante de leurs représentants, que leur tâche agissante est finie, on les avait habituées à la paresse et à passivité. Elles entrent aujourd'hui en action, en dehors des cadres des partis et de la tutelle des hommes politiques, et peut-être les Ligues seront-elles pour la France vieillie, ce que M. Ostrogorski, dans son livre classique sur la démocratie américaine, rapporte qu'elles sont dans la jeune Amérique : le correctif efficace des abus de la politique

Je ne parle pas des Ligues qui ont pris plus ou moins le but et la forme des partis, comme ces deux ligues qui s'opposèrent si bruyamment, au moment de l'Affaire Dreyfus, et dont une au moins existe et agit encore : *La Ligue de la Patrie Française* et *La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Je ne vise que les ligues à programme économique ou moral et d'intérêt collectif.

Je regrette de ne pouvoir insister comme il le faudrait sur ce phénomène des Ligues et entrer dans les détails. Elles ont montré comment le public intéressé doit suppléer à l'incompétence ou à l'impuissance des autorités officielles. Le *Touring Club*, par exemple, a pu organiser l'hygiène hotellière, améliorer les routes, en tracer de nouvelles dans les montagnes, faciliter l'accès des hauts sites, découvrir des paysages, rendre en un mot les voyages plus aisés et plus attrayants. La *Ligue des Abonnés au Téléphone*, à Paris, a été peut-être celle qui a le mieux exercé sur un grand service public, d'utilité de plus en plus générale, l'influence concertée des intéressés. Les *Ligues sociales d'Acheteurs* ont amélioré, dans beaucoup de villes, la situation des employés de commerce insuffisamment syndiqués et par suite mal protégés par les lois et les décrets. Je devrais encore vous citer la *Ligue contre l'Alcoolisme*, la *Ligue des Voyageurs en chemin de fer*, la *Ligue des Locataires*, la *Ligue des Consommateurs de gaz et d'électricité*, l'*Association pour la Répression de la Traite des Blanches*, la *Ligue pour la Protection des Espaces libres*, la *Ligue pour la Protection des Paysages*, les *Ligues de Consommateurs*, etc., etc... Mais cela nous entraînerait trop loin. Vous voyez bien que, de quelque côté qu'on regarde, on aperçoit des forces nouvelles qui se lèvent, des manifestations d'initiative collective qui tiennent en respect l'Etat et assurent les fonctions qu'il est inapte à remplir.

Mais ce n'est là qu'une première restriction imposée

par les exigences croissantes de la société positive à la société politique. De plus graves oppositions ont été faites aux excès de l'étatisme sur le terrain de l'organisation religieuse.

Qu'on me comprenne bien, je ne m'érige pas en avocat de l'Eglise ; je ne suis que le défenseur de la liberté. Or, autant je crois que l'Etat avait le droit et le devoir de réprimer les empiètements de l'organisation religieuse, lorsqu'elle s'efforçait de devenir une puissance sociale, autant il me semble impossible de gêner l'Eglise dans l'exercice de son ministère spirituel. Du jour où l'Eglise cesse d'être oppressive, l'Etat doit cesser d'être autoritaire. Des deux côtés, c'est la cause de la liberté qui y gagne, rien n'étant plus pernicieux, que les habitudes de tyrannie qui se propagent dans la société. L'église libre dans un Etat libéral, c'est là un gage certain donné à l'esprit d'indépendance.

Donc, en triomphant de l'Eglise sur le terrain social, l'Etat l'a libérée de sa tutelle et lui a rendu son autonomie. Même en lui imposant les plus durs sacrifices pécuniaires, il a facilité le renouveau religieux. La loi contre les congrégations, et surtout la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat auront été, pour l'institution séculaire de l'Eglise, peut-être une rude épreuve, mais elles lui ont sûrement ouvert le chemin vers la liberté. Le régime du *Concordat*, établi par Napoléon Ier, attribuait au fonctionnement du culte et au paiement des prêtres des ressources évidemment énormes ; mais il liait puissamment l'Eglise à l'Etat et les prêtres à l'administration.

Hubert Lagardelle.

(A suivre.)

Contre la Guerre

Congrès socialiste et Congrès de la C. G. T. à Paris. Congrès international de Bâle

Trois grands congrès extraordinaires, et spécialement réunis à cet effet, viennent de manifester les sentiments du prolétariat européen sur l'éventualité d'une guerre. Ils ont fait davantage : ils ont dit quelle serait l'attitude du prolétariat au cas où la guerre viendrait à être déclarée.

Il y a là un grand fait nouveau dans l'histoire : ce qui n'avait été jusqu'ici que l'attitude de quelques hommes est manifestement devenu celle de toute une classe, et les gouvernements doivent compter avec elle.

I

Le congrès socialiste de Paris, tenu le 21 novembre dans la salle des séances de « La Bellevilloise », groupait plus de deux cents délégués représentant presque toutes les fédérations (1).

Il a été marqué par le double souci d'obtenir l'unanimité du Congrès sur la motion qui serait votée et de ne pas isoler le parti socialiste de France en exprimant trop nettement des particularités nationales de sa conception d'une lutte contre la guerre.

Ce n'était pas facile. Certains délégués, comme Delory, semblaient admettre que le prolétariat français est incapable d'un mouvement de révolte de quelque envergure. D'autres, comme Hervé, proposaient tout un plan d'insurrection avec nomination secrète d'une commission

(1) Manquaient celles de l'Hérault, des Basses-Alpes, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

de cinq membres susceptible, le cas échéant, de se transformer en comité exécutif. Vaillant demandait, avec la fédération de la Seine, que le parti reprit la résolution de Nancy qui prévoit l'emploi de tous les moyens pour prévenir et empêcher la guerre, « depuis l'intervention parlementaire, l'agitation publique, les manifestations populaires, jusqu'à la grève générale ouvrière et l'insurrection ». Compère-Morel, préoccupé surtout du recrutement socialiste par la propagande, ne voulait pas d'une résolution que l'Internationale rejetterait : aux adversaires qui demandent si les autres partis socialistes iraient aussi loin que le nôtre, il faut pouvoir répondre oui. Jaurès, très confiant dans l'efficacité d'un mouvement de protestation de la classe ouvrière, ne désespérait pas d'obtenir de l'Internationale l'acceptation des moyens les plus énergiques.

La commission chargée d'exprimer dans une motion le sens des débats se mit d'accord sur le texte suivant :

Le Congrès national du Parti socialiste constate avec joie que les prolétaires français, répondant à l'appel de l'Internationale contre la guerre, ont manifesté avec force.

Il voit dans ces manifestations le prélude d'un effort d'organisation qui seul permettra à la classe ouvrière de notre pays de remplir tout son devoir.

Jamais ne fut plus impérieuse la nécessité de lutter contre toutes les menaces de conflit. Jamais guerre plus monstrueuse, plus antinationale et plus antihumaine, n'aurait éclaté sur l'Europe.

Si les grandes puissances européennes y étaient entraînées, ce ne serait ni par le souci de leur indépendance, ni par des raisons vitales, mais par l'aberration la plus folle et les combinaisons les plus artificielles.

Ni les travailleurs, ni les démocrates de France ne permettront que notre pays soit jeté dans le conflit le plus horrible par des traités secrets dont la démocratie ne connaît aucune clause.

C'est pour épargner à la civilisation le plus cruel désastre, à la race humaine la plus douloureuse épreuve, à la raison l'humiliation la plus funeste que les prolétaires français lutteront à fond contre toute tentative de guerre.

Ils useront, pour la prévenir, de tous les moyens légaux. Dans le Parlement, ils appelleront la lumière sur les traités secrets ; ils insisteront pour les procédures d'arbitrage total ; ils dénonce-

ront les vues exclusives et étroites de la diplomatie. Dans le pays, ils multiplieront les réunions, les manifestations de masses, pour éveiller les citoyens de leur torpeur et pour les préserver du mensonge.

Et si, malgré leurs efforts, des minorités impudentes déchaînent le conflit, si la France est jetée à la guerre par des combinaisons de diplomatie occulte, les travailleurs et les socialistes de France auront le droit de dire bien haut, avec la pleine conscience de leur responsabilité, que jamais ne fut plus justifié, pour les peuples qu'on tenterait de mettre aux prises, le recours aux moyens révolutionnaires, grève générale et insurrection, afin de prévenir ou d'arrêter le conflit et d'arracher le pouvoir aux classes dirigeantes qui auraient déchaîné la guerre.

Le Congrès est convaincu que la meilleure garantie de la paix est que tous les gouvernements sachent bien qu'ils ne pourront sans péril pour eux-mêmes provoquer les désastres d'un conflit universel.

Il espère que l'effort commun de propagande et d'action des prolétaires de tous les pays préviendra l'explosion de la guerre générale dont le monde est périodiquement menacé.

Il donne mandat à ses délégués au Congrès de Bâle de travailler en plein accord avec l'Internationale et par une résolution unanime, à intensifier partout la propagande et l'action contre la guerre.

La motion fut votée à l'unanimité, par acclamations.

II

Le Congrès de la C. G. T. (1) a eu un tout autre caractère. La classe ouvrière de France avait demandé aux classes ouvrières des autres pays de se concerter en vue d'une action commune. Celle-ci avait posé la condition — inacceptable pour la C. G. T. — d'un accord organique avec les partis socialistes. La C. G. T. avait dû refuser.

Dans ces conditions, le prolétariat syndiqué de France pouvait, sans souci de tactique internationale, dire entièrement tout ce qu'il se proposait de faire. Une proposition faite par Cleuet dès l'ouverture des débats, a

(1) Tenu à Paris dans la salle des séances de la *Bellevilloise*, les 24 et 25 novembre, le Congrès de la C. G. T. a réuni les représentants de 1.540 organisations ouvrières : 48 fédérations, 84 bourses ou unions et 1.408 syndicats.

permis au Congrès de bien marquer son indépendance. Cleuet demandait si le prolétariat français prendrait la responsabilité d'appliquer des moyens que les autres prolétariats refuseraient. Jouhaux répondit : « Nous souhaitons que l'action contre la guerre soit la même pour tous les prolétariats. Mais ce que Cleuet vient nous demander, de renoncer à une mobilisation des forces ouvrières, si, à Bâle — où ne sont pas réunies des organisations spécifiquement ouvrières — on ne la décrète pas, je ne vous reconnais pas le droit de faire ce geste ». Et Savoie précisait mieux encore en disant : « Le Congrès est réuni pour savoir ce que fera le prolétariat français. Eh bien, avant de demander aux autres de prendre leurs responsabilités, il faut d'abord prendre les siennes ».

La tâche du Congrès était désormais bien claire et les débats allaient nécessairement aboutir à des résolutions d'action spécifiquement ouvrière : application à un problème particulier des méthodes générales du syndicalisme ouvrier français.

Le Congrès a d'abord décidé l'organisation pour le 16 novembre d'une grève générale de 24 heures, qui serait comme un avertissement de la classe ouvrière aux gouvernements. Il a ensuite voté, dans la résolution suivante, la grève générale révolutionnaire pour le cas d'une déclaration de guerre :

Le Congrès confédéral extraordinaire de Paris rappelle que la raison d'être de la Confédération Générale du Travail est de grouper en des organismes : syndicats, bourses du travail, fédérations corporatives, les travailleurs avides de conquêtes morales, matérielles, en créant entre eux une communauté de pensée, d'action, d'où résulte une solidarité, une union sans lesquelles le progrès ne pourrait se réaliser.

Qu'ainsi la C. G, T. s'affirme comme le représentant naturel du prolétariat, puisqu'elle exprime ses désirs de mieux-être et de liberté et constitue l'organe par lequel ils doivent se réaliser, en exerçant son action par l'intermédiaire des groupements précités, qui sont autant de foyers répandus à travers le pays, au sein desquels les prolétaires trouvent les éléments de leur activité.

Que par là, la C. G. T. a été créée par la classe ouvrière pour synthétiser ses aspirations, les coordonner en vue de leur assu-

rer une force de rayonnement résultant de l'unité d'organisation qui, dans l'autonomie de chaque groupement, puise une valeur plus grande.

Qu'il est reconnu par tous que la C. G. T. se présente comme l'interprète de la volonté des prolétaires organisés, que cette volonté se dégage du droit même qui appartient à chaque salarié de participer de cette façon effective à la vie confédérale.

Par ces considérations, il apparaît qu'à aucun moment il ne peut exister entre les classes en opposition la moindre communauté de pensée et d'action.

Mieux que tout autre événement social, une guerre fait éclater cette opposition puisqu'il s'agit pour la classe ouvrière, sans profit aucun pour elle, de répondre à l'appel guerrier du capitalisme, en courant sus aux prolétaires, victimes inconscientes du capitalisme voisin ; que, ce faisant, la classe ouvrière se prêterait à la plus criminelle besogne devant augmenter la force d'exploitation du capitalisme et affaiblir, pour de longues années, le mouvement ouvrier, conditions essentielles de son émancipation.

Pour toutes ces raisons, le Congrès confédéral déclare qu'il ne reconnaît pas à l'État bourgeois le droit de disposer de la classe ouvrière ; que celle-ci, majeure, entend poursuivre à son gré, dans les conditions déterminées par elle au sein de ses organisations, son œuvre de propagande et de conquête.

Qu'en s'acheminant vers sa libération, elle est résolue de ne rien sacrifier à une guerre ; qu'au contraire, elle est décidée à profiter de toute crise sociale pour recourir à une action révolutionnaire.

D'où il découle que si, par folie, ou par calcul, le pays au sein duquel nous sommes placés se lançait dans une aventure guerrière, au mépris de notre opposition et de nos avertissements, le devoir de tout travailleur est de ne pas répondre à l'ordre d'appel et de rejoindre son organisation de classe pour y mener la lutte contre ses seuls adversaires : les capitalistes.

Désertant l'usine, l'atelier, la mine, le chantier, les champs, les prolétaires devront se réunir dans les groupements de leur localité, de leur région, pour y prendre toutes mesures dictées par les circonstances et le milieu, avec, comme objectif : la conquête de leur émancipation et, comme moyen : la grève générale révolutionnaire.

Les délégués des organisations ouvrières estiment que les salariés mis dans l'obligation d'aller à la guerre, n'ont qu'une perspective : accepter les armes pour aller à la frontière, massacrer d'autres salariés, ou accepter la lutte dirigée contre l'ennemi commun : le capitalisme.

Sous l'empire des obligations imposées par nos dirigeants, les délégués, en faisant choix de la guerre sociale, c'est-à-dire de la

révolte des exploités contre les exploiteurs, considèrent agir en conformité de vues et de pensée avec les travailleurs organisés des autres pays également soucieux de ne rien sacrifier à la cupidité des gouvernants, le mot d'ordre étant pour tous : « A bas la guerre entre les peuples ! »

La motion a été votée à l'unanimité, moins deux voix.

III

Le Congrès de Bâle (1) a moins été un congrès qu'un imposant meeting contre la guerre. Cinq cent cinquante cinq délégués y représentaient les partis socialistes des diverses nations, et plus de trente mille manifestants venus d'un peu partout lui donnaient l'encouragement de leur sympathie.

Il n'y a pas eu de discussion en assemblée générale. Le bureau s'est mis d'accord sur une résolution que Jaurès, Adler et Keir Hardie ont lue et commentée aux congressistes.

Elle constate que les partis socialistes et syndicats ont été d'accord pour déclarer la guerre à la guerre ; elle recommande aux socialistes des Balkans la plus grande vigilance, afin que les résultats conquis au prix de si terribles sacrifices ne soient pas confisqués et détournés par les dynasties, par le militarisme, par une bourgeoisie balkanique avide d'expansion » ; elle proclame la nécessité d'une Albanie et d'une Serbie autonome ; elle rappelle que le tsarisme est « l'espérance de toutes les puissances de réaction de l'Europe, le plus terrible ennemi de la démocratie européenne, comme il est le plus terrible ennemi du peuple russe » ; elle demande aux socialistes d'Angleterre et de France de travailler à apaiser les antagonismes entre l'Allemagne d'un côté, la France et l'Angleterre de l'autre ; elle précise enfin l'attitude des partis socialistes par les déclarations suivantes :

(1) Tenu les 25 et 26 novembre.

Le congrès demande aux travailleurs de tous les pays d'opposer à l'impérialisme capitaliste la force de la solidarité internationale du prolétariat ; il avertit les classes dirigeantes de tous les pays de ne pas accroître encore par des actions de guerre la misère infligée aux masses par le mode de production capitaliste. Il demande, il exige la paix.

Que les gouvernements sachent bien que dans l'état actuel de l'Europe et dans la disposition d'esprit de la classe ouvrière, ils ne pourraient, sans péril pour eux-mêmes, déchaîner la guerre.

Qu'ils se souviennent que la guerre franco-allemande a provoqué l'explosion révolutionnaire de la Commune, que la guerre russo-japonaise a mis en mouvement les forces de révolution des peuples de la Russie ; qu'ils se souviennent que le malaise provoqué par la surenchère des dépenses militaires et navales a donné aux conflits sociaux en Angleterre et sur le continent une acuité inaccoutumée et déchaîné des grèves formidables.

Ils seraient fous s'ils ne sentaient pas que la seule idée d'une guerre monstrueuse soulève l'indignation et la colère du prolétariat de tous les pays.

Les travailleurs considèrent comme un crime de tirer les uns sur les autres pour le profit des capitalistes ou l'orgueil des dynasties ou les combinaisons des traités secrets.

Si les gouvernements, supprimant toute possibilité d'évolution régulière, acculent le prolétariat de toute l'Europe à des résolutions désespérées, c'est eux qui porteront toute la responsabilité de la crise provoquée par eux.

L'Internationale redoublera d'efforts pour prévenir la guerre par sa propagande toujours plus intense, par sa protestation toujours plus ferme.

Le Congrès charge à cet effet le Bureau socialiste international de suivre les évènements avec un redoublement d'attention et de maintenir, quoi qu'il advienne, les communications et les liens entre les partis prolétariens de tous les pays.

Le prolétariat a conscience que c'est sur lui que repose à cette heure tout l'avenir de l'humanité et il emploiera toute son énergie pour empêcher l'anéantissement de la fleur de tous les peuples menacés, de toutes les horreurs, des massacres énormes, de la famine et de la peste.

Le Congrès fait appel à vous tous, prolétaires et socialistes de tous les pays, pour que, dans cette heure décisive, vous fassiez entendre votre voix et affirmiez votre volonté sous toutes les formes et partout.

Elevez de toute votre force votre protestation unanime dans les Parlements ; unissez-vous dans des manifestations et actions de masses, utilisez tous les moyens que l'organisation et la force du prolétariat met en vos mains, de telle sorte que les

gouvernements sentent constamment devant eux la volonté attentive et agissante d'une classe ouvrière résolue à la paix.

Opposez ainsi au monde capitaliste de l'exploitation et du meurtre les masses du monde prolétarien de la paix et de l'union des peuples.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par le Congrès.

Ainsi s'est manifesté dans les trois congrès de Paris et de Bâle, dans le syndicalisme et dans le socialisme, une grande volonté de paix, faite essentiellement de deux tendances par lesquelles elle se distingue du pacifisme opportuniste de certains gouvernemens et du pacifisme humanitaire de certains idéologues bourgeois : d'abord, celle des nations à vouloir se diriger elles-mêmes, au lieu d'être les instruments dociles des visées dynastiques et des combinaisons diplomatiques ; ensuite celle de la classe ouvrière, à ne pas se laisser détourner par rien de sa tâche, qui est de conquérir le monde au travail.

J.-B. Séverac.

En Meurthe-et-Moselle

Les Bassins de Briey et de Longwy

Quand on quitte la gare de Nancy par la ligne de Nancy à Conflans et Longwy, on aperçoit, sitôt après avoir traversé la ville, de hautes cheminées qui se succèdent presque sans interruption. C'est que si le département presque tout entier doit sa prospérité récente à la découverte des gisements de fer du bassin de Briey, l'industrie métallurgique a précédé ce développement intense et que ce fut d'abord aux environs des grandes villes que se batirent les usines. C'est, dès Champigneulles (4 kil. de Nancy), les Forges de Chatillon Commentry qui ont installé leurs usines, puis Fronard avec ses hauts-fourneaux, Pompey avec des forges déjà anciennes, où les conditions hygiéniques du travail n'ont jamais été modifiées depuis de longues années, Pont-à-Mousson avec ses aciéries déjà importantes et qui possèdent des concessions de minerais dans le bassin de Briey et ont créé une nouvelle source de revenus grâce à l'emploi du laité (résidu de la 1re coulée de la fonte), avec lequel on fait un ciment très résistant qui sert à la fabrication de briques moulées. Enfin, on arrive dans l'arrondissement de Briey, à Conflans. Jarny gare de transit, qui devient une des plus importantes du réseau de l'Est, en raison de sa situation sur la grande ligne de Nancy à Reims et les Ardennes.

L'arrondissement de Briey, ainsi qu'on pourra le constater par la carte ci-jointe (éditée par M. Kremer, éditeur à Longwy Haut), est divisé au point de vue industriel en deux bassins : le Bassin de Briey proprement dit, qui est le plus récemment exploité et celui où les concessions et les surfaces concédées sont les plus nombreuses et les plus importantes, et le Bassin de Longwy, dont

tout au moins certaines entreprises sont plus anciennes que celles du Bassin de Nancy lui-même. C'est ainsi que l'on peut citer les hauts fourneaux d'Herserange, dont certaines archives font mention déjà en 1553 (1).

La superficie de l'arrondissement de Briey est de 115.000 hectares environ, sur lesquelles 42.614 ont déjà été concédés en 70 concessions, dont 28 seulement sont exploitées, 12 dans le bassin de Longwy sur 25 et 16 dans le Bassin de Briey sur 45. 31 concessions nouvelles sont demandées, à l'heure actuelle, rien que dans le bassin de Briey. Ces quelques chiffres peuvent donner une idée de la richesse minière de cet arrondissement. Quand nous aurons dit que dès maintenant 53 hauts fourneaux sont en travail, dont 15 à Briey, et qu'à ces hauts fourneaux il faut ajouter les tanneries, les laminoirs, les fonderies et même les cimenteries de laité, comme à Saulnes, nous aurons peut-être donné une idée de ce qu'est l'importance industrielle de cet arrondissement. D'ailleurs, dans le seul bassin de Briey comprenant les 3 cantons d'Audun le Roman, Briey et Conflans, la population, qui était en 1896 de 25.079 habitants a passé à 60.627 habitants en 1911, et nous ne sommes qu'au début de l'entreprise, puisque en 1909 les mines ont produit 6.330.237 tonnes, 8.567.190 en 1910 et qu'on prévoit pour 1915, 12 millions de tonnes et pour 1930 ou 1935 35 millions de tonnes de minerai de fer. Il faudra compter alors sur un transit de 120 à 130 trains par jour et l'on voit d'ici le trafic nécessité et l'augmentation sensible de population qui en résultera.

Voici quelques chiffres sur l'augmentation de la valeur des terrains. Un hectare de terrain, qui se louait 30 ou 40 fr. l'an, se vend actuellement jusqu'à 5.000 francs, et nous avons pu voir, à Mont St-Martin, dans le bassin de Longwy, qui est déjà plus anciennement exploité, un terrain qui a été adjugé sur le prix de 3.000 *l'are*. Les usiniers ont pu, au début, faire des affaires extraordinaires de terrain. Ils en ont acheté des quantités considérables et aujourd'hui ils ont construit des maisons ou-

(1) Paul Doumer, Tyssen, éd. La métallurgie du fer.

vrières ou des bâtiments qu'ils louent à des prix excessifs.

On verra plus bas, dans le chapitre consacré au Bassin de Briey, quelques prix intéressants qui montrent jusqu'à quel point peut aller l'appat du gain, même au détriment des conditions hygiéniques des ouvriers, pour des sociétés puissantes, qui comptent par millions leurs bénéfices annuels et qui laissent au surplus se produire dans leurs services commerciaux des gaspillages sérieux.

En tout cas, il est remarquable qu'en dehors du périmètre même des mines, le terrain n'augmente pas de de valeur. N'est-ce là qu'un défaut de clairvoyance des habitants qui n'ont pas su utiliser les ressources leur provenant de la vente des terrains ? Nous pensons plutôt que c'est la preuve évidente que ce ne sont pas les propriétaires anciens qui ont bénéfice de cette plus-value, mais bien les intermédiaires et surtout les usiniers. Au surplus, les terres ne sont plus exploitées, la main d'œuvre manque, la mine et l'usine attirent tout, et peu à peu le propriétaire de terrain se laisse déposséder.

LE BASSIN DE BRIEY

Le Bassin de Briey comprend les 3 cantons de Conflans, Briey et Audun le Roman ; mais seul celui de Briey possède les usines métallurgiques, hauts fourneaux, aciéries, laminoirs, fonderies etc ; les deux autres cantons sont exclusivement miniers.

La Concession de Droitaumont (1170 hectares) appartient à M. Schneider du Creusot et celle de Jarny (812 h.) à la Société des mines de Jarny : ce sont les seules exploitées actuellement dans le canton de Conflans.

A *Audun le Roman*, nous trouvons en exploitation les concessions suivantes :

Sancy (à la Société Marc Raty et Cie)....	735	hectares
Turquenieux (Soc. des aciéries de Longwy)	1196	—
Murville (Soc. des Mines de Murville)....	495	—
La Mourière (Forges de Pompey).....	474	—
Amermont (Soc. de la Providence).....	846	—
Joudreville (Soc. des Hts Fourneaux de la Chiers, Commentry, Fourchanlaise).....	501	—

Pienne (Soc. des Aciéries du Nord et de l'Est)	862	—
Landres (Soc. des Aciéries de Micheville).	533	—
St-Pierremont (Hts Fourneaux de la Chiers)	917	—

On remarquera que presque toutes ces concessions sont exploitées par des sociétés industrielles métallurgiques qui ont leurs usines soit à Briey, soit à Longwy, et quelquefois dans le sud du département, comme Pompey ou Pont à Mousson.

Avant d'examiner le canton de Briey avec le groupe Jœuf, Homecourt, Auboué, voyons un peu les conditions de vie des ouvriers mineurs.

Il y a 45000 habitants formant cette population minière.

Un logement vaut 25 à 50 francs par mois, une volaille qui valait 1 fr. 25 avant l'installation de la mine vaut 5 fr. aujourd'hui. Le lait, qui se vendait 0.10 le litre, vaut 0.20 dans le pays et 0.30 dans les cités ouvrières ; la douzaine d'œufs valait de 0.65 à 1 fr. ; elle vaut aujourd'hui de 1.80 à 2.50 ; le vin vaut environ 1 fr. le litre ; les légumes et la viande ont subi la même augmentation ! Et ceci sans parler des nombreux ouvriers, étrangers pour la plupart, qui, célibataires, sont obligés de se loger dans des cantines, où ils paient des prix exorbitants et où ils se livrent aux douceurs de l'alcool et de la prostitution, qui sont les seuls plaisirs offerts à leurs désirs, et qui coûtent cher à la santé comme à la bourse.

Le travail qui s'exécute au fond de la mine se compose de deux parties : la pose de la mine et le cassage du minerai et la charge des vagonnets (travail de manœuvres) ; le reste du travail se fait mécaniquement et n'exige que peu d'ouvriers qualifiés. Il y a un mineur et deux manœuvres par équipe et pour une mine occupant 250

(1) Bœuf 0.75 à 1.75 le 1/2 kil. Légumes verts 0.50 le 1/2 kilog.
Veau — 1.30 — Beurre 2.10 à 2.40 —
Pommes de terre 25 à 30 fr. les 100 kilog.

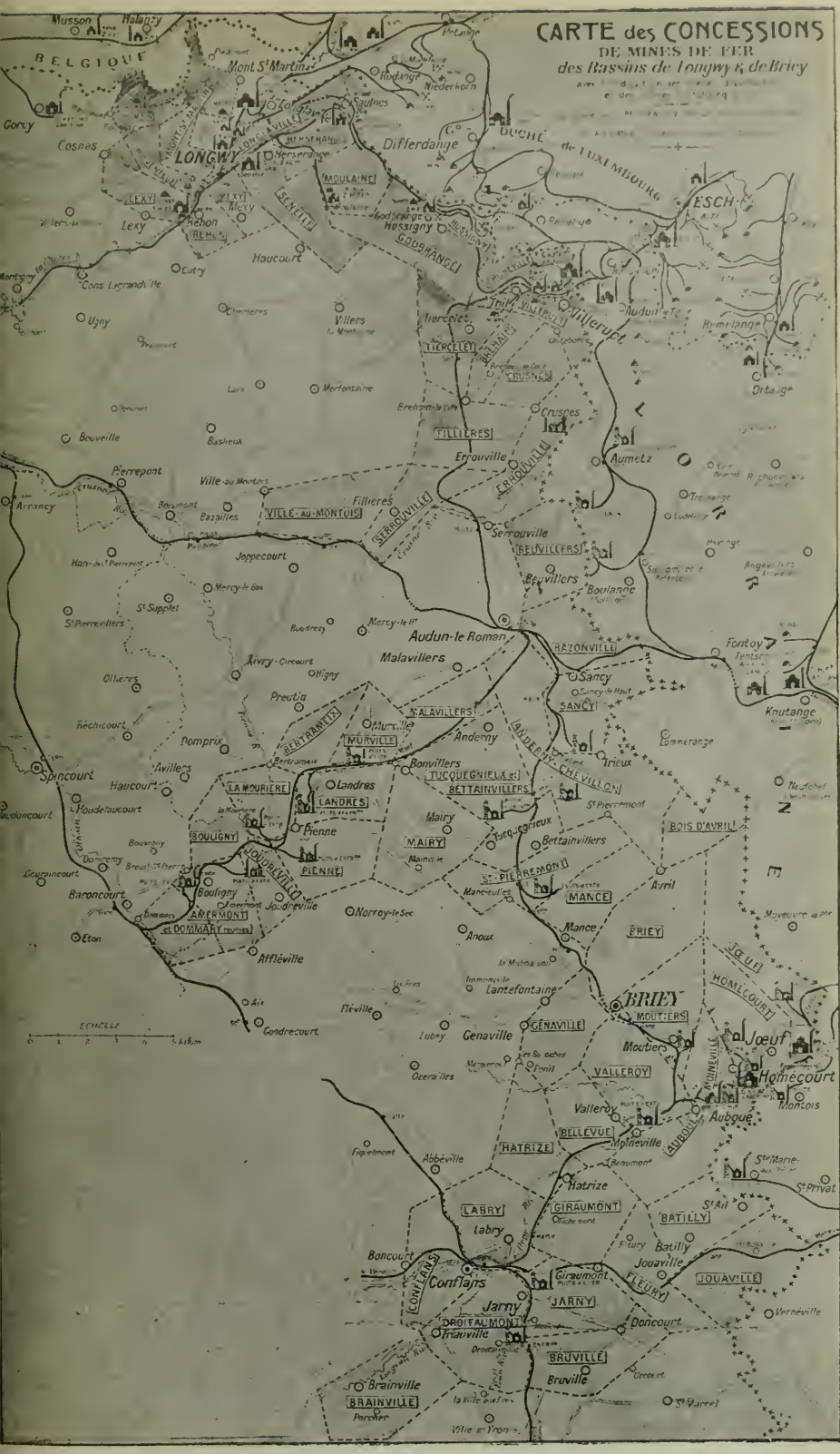
CARTE des CONCESSIONS
DE MINES DE FER
des Bassins de Longwy & de Briey
BELGIQUE
Musson
Halanzy
Mont St Martin
Gorcy
Cosnes
LONGWY
Differdange
DUCHÉ de LUXEMBOURG
ESCH
Lexy
Rehon
Haucourt
Cutry
Ugny
Villers
Tiercelet
Audun-le-Tiche
Rumelange
Crusnes
Fillières
Errouville
Aumetz
Pierrepont
Arrancy
Ville-au-Montois
Serrouville
Réville
Joppecourt
Mercy-le-Bas
Audun-le-Roman
Malaviller
Xivry-Circourt
Ollingy
Preutin
Réchicourt
Pompey
Spincourt
Haucourt
Landres
Pienne
Bouligny
Baroncourt
Etton
Affléville
Gondrecourt
Murville
Anderny
Bonvillers
Tucquegnieux
Bettainvillers
Mairy
Torcy-sur-Eux
Bois d'Avril
Mance
Avril
Norroy-le-Sec
Anoux
Briey
Lantefontaine
Genaville
Moutiers
Valleroy
Joeuf
Homécourt
Auboué
Moineville
Hatrize
Abbéville
Labry
Giraumont
Batilly
Jouaville
Conflans
Jarny
Droitaumont
Doncourt
Bruville
Brainville
Sancy
Trieux
Commerange
Fontoy
Knutange
Audun-le-Tiche
Rumelange
Ottange

équipes, 150 ouvriers au jour, presque tous manœuvres, sont nécessaires ; cela ne fait plus que 250 ouvriers qualifiés sur 900 ; les salaires moyens des mineurs peuvent être évalués à 9 fr. pour les mineurs et 6 fr. pour les manœuvres. On a vu plus haut le prix de la vie, et on peut se rendre compte des difficultés qu'éprouve un ouvrier à boucler son budget.

Le danger des accidents du travail est sérieux ; la statistique de 1910 donne comme proportion d'ouvriers tués par accident 4,1 o/o, soit le double de ce qu'elle est en Lorraine annexée. On dit bien que les ouvriers sont imprudents, mais il est certain que le travail aux pièces les oblige à surproduire et à ne pas attendre trop longtemps après l'explosion du minerai pour aller le casser et le charger, et toutes les mesures ne sont pas toujours prises pour éviter les éboulements ou les explosions. Le travail des mines est peu apprécié des mineurs des autres régions françaises.

Aussi les usines cherchent-elles leur main-d'œuvre à l'étranger, en usant de subterfuges pour faire venir surtout d'Italie de malheureux ouvriers, à qui on a fait miroiter de beaux salaires, en prenant comme base les maximum de prix, et à qui on se garde bien de parler du prix de la vie ; les Italiens forment le 75 o/o de la population ouvrière de la région.

Le canton de Briey comprend en exploitation les concessions de mines de Valleroy (aciéries de Longwy, 886 hectares) ; Moutiers (société des mines de Moutiers, 696 hectares), et enfin le groupe Jœuf-Homecourt-Auboué.

Auboué a une concession (1) de 1437 hectares appartenant à la Société des Forges de Pont-à-Mousson avec une usine ayant deux hauts fourneaux.

Homécourt a une concession de 894 hectares, appartenant à la Société de la marine et Homécourt qui y a

(1) Nous ne parlons toujours que des concessions exploitées.

également 6 hauts fourneaux, une aciérie, un laminoir, une fonderie.

2.500 ouvriers au minimum sont employés dans les usines et ne forment qu'une seule population, avec *Jœuf*, qui est la propriété de M. de Wendel, avec une concession de 1312 hectares, 7 hauts fournaux, 2 aciéries un laminoir et une fonderie.

C'est évidemment la région qui est la plus industrialisée et où les ouvriers vivent dans les conditions les plus épouvantables. C'est surtout là que sévissent les abominables cantines italiennes composées d'une grande pièce en bas où l'on sert à manger, à boire et où l'on fait danser, et du dortoir supérieur où l'on met jusqu'à 15 et 20 lits qui sont occupés la nuit comme le jour, et dont le rapport monte jusqu'à 60 fr. par mois (1). La pension est de 80 fr. par mois, mais la nourriture est exécrable et on se rattrape sur la boisson et les autres bénéfices de l'entreprise. Le logeur ou plutôt *la Bacana* (tenancière de l'établissement) ne se contente pas de fournir ses pensionnaires de nourriture et de boisson, mais c'est lui ou elle qui fournit également les moyens de se distraire : les jeux et les éléments de prostitution.

En 1910, la statistique indiquait dans l'arrondissement de Briey, 2.491 femmes pour 20.872 hommes : ce chiffre est suffisamment éloquent pour qu'on ne s'étonne pas de cet autre chiffre fourni par un médecin d'Auboué (2), qu'il y a dans l'arrondissement 75 0/0 de syphilitiques.

Il y a dans cette population 1/3 d'illettrés et on nous a cité le fait de familles entières vivant ensemble et incapables de connaître leur état civil.

On a déjà décrit souvent le travail des aciéries et la vie d'enfer qu'y mènent les ouvriers, depuis le manœuvre qui patauge dans la boue pour charger les wagons, jusqu'au mousse (jeune garçon de 13 à 15 ans au moins)

(1) Les ouvriers couchent à 2 dans chaque lit et se font remplacer le jour, soit 4 personnes pour un lit, avec une location de 15 fr. par personne.

(2) Le Dr Fournier, à Auboué

qui court toute la journée en tirant après lui un bil de fer en fusion. Les ouvriers gagnent en moyenne 4 à 6 fr. par jour. On y travaille quelquefois 24 ou même 36 heures de suite, les accidents du travail sont fréquents et dus souvent au manque de surveillance. Par contre, la gabegie administrative ne manque pas et, dans une de ces usines, on pouvait à la stupéfaction générale apprendre qu'au mois de septembre les bureaux avaient utilisé pour 1.100 fr. d'encre.

A Homécourt, il n'y a pas de cités ouvrières (1) et la municipalité est indépendante de l'usine. A Jœuf et Auboué, où les cités existent, surtout à Jœuf, la municipalité est entre les mains de l'Usine : impossible de trouver une salle pour se réunir, défense aux ouvriers de se grouper (2). Par contre, on construit des églises, on fait venir des prêtres italiens, qui ne sont pas toujours les saints hommes que réclamerait leur ministère ; et c'est une hypocrisie nouvelle qui s'affirme là, quand on voit la multiplicité des églises et la pression patronale obliger les habitants à être des fidèles de ces églises, correspondre à l'immoralité la plus grande et à la multiplicité des crimes et délits de toute espèce. (L'arrondissement de Briey alimente les 3/4 de ses affaires la Cour de Nancy).

Enfin la voirie est dans un état lamentable, l'éclairage insuffisant et les œuvres sociales municipales nulles. Il faut dire aussi qu'il n'y a encore aucune organisation ouvrière et que c'est peut-être la besogne la plus urgen-

---

(1) Le prix d'une maison ouvrière, dans les cités, composée de 3 pièces et une cuisine, sans jardin et sans commodité spéciale, est de 30 à 35 fr. par mois. Pour les moins fortunés, et seulement à Jœuf, on a construit loin de l'usine, des maisons à 2 logements de 2 pièces chaque, pour 12 fr. par mois.

(2) Les usiniers sont les maîtres de leurs cités et il faut une autorisation spéciale pour pénétrer dans les rues des cités afin d'y vendre les marchandises. C'est peut-être une des raisons de la différence des prix entre le bourg et les cités, comme par exemple le lait qui vaut 0.20 à Homecourt et 0.30 le litre dans les cités d'Auboué.

te à accomplir que de permettre, par des mesures légales aux ouvriers étrangers, de se sentir en sécurité et capables d'échapper à l'arrêté d'expulsion, dont la menace est un empêchement constant à l'organisation.

LE BASSIN DE LONGWY

Le Bassin de Longwy comprend Villerupt et Longwy avec les concessions de :

Brehain..... 378 hect. } aux Aciéries de Micheville
Micheville..... 400 » } à Villerupt

qui ont 6 hauts fourneaux, une aciérie, laminoirs et fonderie.

Villerupt..... 326 hect. à la Sté Aubrive-Villerupt.

Hussigny..... 206 hect.
Moulaine..... 371 »
Longlaville..... 450 » } à la Société des Aciéries de Lonwy
Mont-St-Martin. 626 »

Tiercelet..... 769 » Société des mines de Tiercelet.

Minières de Villerupt..... } Marc Raty
— de Saulnes..... }

— Lexy, 469 hect. à la Société de la Providence.

Le bassin de Longwy forme la circonscription électorale de M. Lebrun, ministre des colonies, qui est élu sans concurrent, ayant à la fois l'appui des démocrates et des usiniers. Aussi, malgré les constructions de cités ouvrières, salle de fête, écoles, que l'on a édifiées surtout du côté de Mont-Saint-Martin, si les conditions de vie sont moins mauvaises matériellement que dans le bassin de Briey, les conditions morales ne sont guère meilleures et il est impossible d'avoir la moindre indépendance. Tout appartient à la mine ou à l'usine, terrain, maisons, écoles, économat, coopérative, hôtel, salle des fêtes, rues, etc.

Sans vouloir entrer dans le détail des différentes entreprises industrielles qui ont accaparé la richesse de ce pays, ce que nous ferons peut-être plus tard en examinant chacune de ces entreprises au point de vue des bénéfices et des richesses acquises, je voudrais en terminant signaler que, pour l'année 1911-1912, les bénéfices faits par la Société de Micheville se sont élevés à 8 millions de francs, pour un capital de 17 millions engagés. C'est la preuve que beaucoup d'améliorations pourraient être apportées dans les conditions de vie et de travail des salariés de cette nouvelle féodalité industrielle.

Gaston Lévy.

Les Syndicats d'Instituteurs et la loi de 1884

Depuis 1901, la loi de 1884 n'est plus que l'application du droit commun ; il faut donc l'interpréter comme s'étendant à toutes les associations professionnelles. L'arrêt contraire de cassation est antérieur à la loi sur les associations. Cette interprétation libérale s'impose d'autant plus que la loi de 1884 est sanctionnée pénalement ; or les lois pénales sont d'interprétation étroite. Dans le doute, on doit donc décider qu'il n'y a pas violation de la loi de 1884.

D'ailleurs, en tant que les instituteurs se réunissent en Congrès, vont dans les Bourses du Travail, adhèrent à la C. G. T., le droit commun et notamment le droit commun de la loi de 1901, leur suffit. En d'autres termes, en tant qu'il ne se présente pas comme personne morale pour contracter, pour ester en justice, le syndicat est une simple association, laquelle peut d'ailleurs prendre le titre de syndicat. Donc, quand on dissout ce syndicat comme personne morale, on ne le dissout pas en tant qu'association non déclarée.

Alors de quoi ses administrateurs démissionneraient-ils ? Du syndicat considéré comme déclaré ? Mais on le suppose inexistant. Du syndicat considéré comme association ? Il existe et ses administrateurs sont de légitimes administrateurs.

En l'espèce, ceux-ci ne se sont pas affirmés comme administrateurs du syndicat personne morale, mais bien comme administrateurs du syndicat simple association.

Je dirai encore : Pas d'intérêt, pas d'action. Nous ne vivons plus sous le régime des actions de la loi où cer-

taines procédures n'étaient accessibles qu'aux citoyens, alors que les non-citoyens ne pouvaient atteindre le même but que par d'autres voies.

Du moment que les instituteurs peuvent s'associer professionnellement, ils le peuvent soit par la loi de 1901, soit par la loi de 1884, qui définit le syndicat l'« association professionnelle ». Décider le contraire serait admettre — seul rapprochement possible que je connaisse -- qu'ils sont comme les étrangers, qui peuvent être soldats en France, mais à la légion étrangère.

En réalité, les seules objections des auteurs sont des objections non juridiques, mais politiques. Ou alors, la seule objection juridique est celle de l'art. 123 du code pénal, qui punit les coalitions de fonctionnaires. Mais précisément le tribunal correctionnel a décidé, comme le professeur Garçon l'enseigne depuis longtemps, qu'il n'y a pas de coalition de fonctionnaires pour le reste, hiérarchie, situation réglementaire. La condition des fonctionnaires de l'Etat est tout à fait analogue à celle des fonctionnaires d'une grande administration.

Le vrai, c'est que l'Etat se considère toujours comme l'organe de l'autorité, comme étant au-dessus du droit, et qu'il se décide péniblement à entrer dans la gestion, c'est-à-dire dans le droit commun.

Il a cependant assez de force contre ses agents par son pouvoir de révocation disciplinaire ; ce pouvoir est même si arbitraire que le Conseil d'Etat a commencé à réagir et qu'on peut prévoir que bientôt sera consacré pour tout fonctionnaire, non politique, le droit à réparation au cas de révocation pour des motifs étrangers à ses fonctions.

En résumé, les instituteurs peuvent s'associer soit en syndicat de la loi de 1884 et en association déclarée de la loi de 1901. La loi de 1884, qui n'aurait pas été votée s'il y avait eu à cette époque la liberté d'association, n'est aujourd'hui qu'un double de la loi de 1901.

Sans doute, l'art. 21 de cette dernière décide : « Il ne sera en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats ». Mais ce texte ne décide

pas et ne peut pas décider que le syndicat sera une dérogation au droit commun. Il en résulte seulement que si une association professionnelle prend la forme syndicale, elle est soumise aux règles de forme et de fond de la loi de 1884,

Emmanuel Lévy,
Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

Les élections à la Douma et la classe ouvrière

Jamais encore élections au « parlement » russe n'ont été aussi violentes, aussi scandaleuses que celles qui viennent d'avoir lieu.

Toute une série de mesures de répression ont écarté des élections une grande masse d'électeurs appartenant naturellement aux partis de gauche. Une série d'arrangements firent disparaître les électeurs de l'opposition. Enfin, pour être assuré d'avance d'avoir une Douma « noire », on fit du clergé une curie spéciale.

Sans se cacher le moins du monde, grâce à différentes combinaisons pleines de ruse et de subtilité, on donna de la loi électorale du 3 juin l'interprétation qu'on voulait. Aussi la 4e Douma sera envahie par le clergé, qui ne forme cependant qu'un groupement négligeable dans l'énorme masse des 150 millions d'habitants de la Russie.

Le gouvernement de Nicolas II avait parfaitement compris que, pendant l'existence de la 3e Donma, la population s'est fortement orientée vers la gauche et que même la loi du 3 juin — ce triste héritage du grand pendeur Stolypine — ne lui garantissait pas une Douma comme il la lui fallait. Mû par le sentiment de sa propre défense et en s'appuyant sur la réaction, dont le peuple russe ne s'est pas encore définitivement débarrassé, il déclancha l'énorme machine gouvernementale et les élections « furent faites ».

La Douma sera noire. La droite et les nationalistes voient croître leur force, au détriment des octobristes, qui n'ont plus la confiance du gouvernement. Or, malgré les diaboliques efforts du gouvernement, l'opposition garde son ancienne composition ; ce qui démontre

à merveille que la Russie s'est déplacée vers la gauche, et que la 3e Douma, octobriste et marchant d'accord avec le gouvernement, a dégoûté d'elle les gens même qui lui avaient d'abord été sympathiques.

Mais laissons de côté la physionomie générale des élections et voyons ce qu'a fait la classe ouvrière.

Il est clair que c'est sur elle que la réaction a pesé le plus lourdement. On avait pris toutes les mesures pour anéantir définitivement la représentation ouvrière. Presque tous les députés ouvriers de la 3e Douma avaient été « éclaircis ». On avait retiré de la circulation, c'est-à dire déporté ou mis en prison, les ouvriers les plus conscients, ceux qui, dans l'opinion du gouvernement, risquaient d'être élus. Les réunions ouvrières avaient été interdites. Les journaux ouvriers étaient chaque jour frappés d'amendes et confisqués. Chaque jour les ouvriers se voyaient perquisitionnés et arrêtés. Quand enfin les électeurs ouvriers furent choisis, le gouvernement s'arranga pour exclure d'immenses usines et diminuer de moitié le nombre de ces électeurs.

Mais rien n'y a fait : les ouvriers ont donné la preuve d'une étonnante énergie et d'une étonnante clairvoyance.

Malgré les profondes divisions du parti social-démocrate russe et les incessantes mesures de répression contre les organisations ouvrières, les ouvriers tinrent vaillamment tête aux coups du gouvernement.

Partout ils élirent des social-démocrates ; et quand, à Pétersbourg, on écarta des élections toute une série d'usines, les ouvriers — malgré que les social-démocrates eussent été élus sans le concours de ces usines — ne laissèrent pas de protester violemment. Une grève d'un jour, à la quelle participèrent des dizaines de milliers de prolétaires petersbourgeois, servit de manifestation contre la tentative gouvernementale de falsification de la représentation ouvrière. Cette protestation aboutit : le gouvernement dut lever son interdit. On revota donc et les ouvriers élurent de nouveau des social-démocrates.

Les 5 députés ouvriers que compte la Douma sont tous des social-démocrates. Mais le nombre des social-démocrates dans la 4e Douma sera beaucoup plus grand.

Suivant la loi électorale du 3 juin, tous les ouvriers de Russie ne peuvent élire que 5 députés, ce qui fait qu'ils sont 500 fois moins représentés que les propriétaires fonciers, alors que le suffrage universel leur donnerait dix fois plus de représentants.

Mais l'idée socialiste a de profondes racines dans les milieux urbains. Aussi, malgré une monstrueuse loi électorale, les social-démocrates auront au moins dix-sièges conquis par la population urbaine. Il en résultera qu'il seront, dans la 4e Douma, plus nombreux que dans la troisième.

Leurs progrès dans les miliuux urbains se sont faits au détriment des libéraux, et montrent bien la décomposition du libéralisme russe.

Au cœur même de la Russie, dans la forteresse du libéralisme, à Moscou, le social-démocrate Nikitine a eu 9.000 voix contre 17.000 au libéral Chtchenkine. Il n'a pas été élu. Mais si l'on tient compte que la loi électorale est incontestablement plus favorable aux libéraux qu'aux socialistes, on verra que la victoire de Chtchenkine est une victoire à la Pyrrhus. Le droit de suffrage universel aurait multiplié les 9.000 voix de Nikitine et aurait assuré à ce dernier une victoire certaine.

L'augmentation du nombre des députés social-démocrates est donc une incontestable victoire de la classe ouvrière russe.

Mais ce qui a plus d'importance encore, c'est l'agitation socialiste dont les élections ont été le prétexte. Les social-démocrates ont fait des dizaines de réunions, où ils ont publiquement exposé le programme des revendications ouvrières. Deux journaux ouvriers quotidiens de Pétersbourg ont été largement répandus dans toute la Russie. Une série de grèves a été déclarée pour appuyer les prétentions ouvrières. Et tout cela dans les conditions de la vie politique russe !

Les libéraux eux-mêmes, avec qui les socialistes ont constamment lutté, témoignent de l'étonnante organisation et de la surprenante énergie des ouvriers russes.

Les élections à la Douma ont ainsi montré que, malgré la réaction, malgré les divisions du parti social-démocrate, la classe ouvrière de Russie cache de secrètes réserves d'énergie, qu'elle a une grande expérience qui lui vient des leçons de la révolution et qu'elle est sortie de la torpeur qui avait suivi la tourmente révolutionnaire.

S. Alexandre.

Traduit du russe par J.-B. Séverac.

Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière [1]

XII

L. Oster

Secrétaire du groupe des Chemins de fer de Dôle

I. — Les ouvriers de la région ne font guère d'excès de boisson, hors quelques alcooliques invétérés.

II. — La consommation de vin varie beaucoup ; un litre en moyenne.

III. — Le vin est surtout consommé dans la famille.

IV. — Notre métier ne favorise pas l'alcoolisme ; il exige trop de sérieux.

V. — J'ai souvent constaté que les ouvriers alcoolisés sont atteints de graves maladies.

VI. — Les accidents sont plus fréquents chez les alcooliques.

VII. — L'alcoolique ne vient pas vieux.

VIII. — Les ouvriers alcooliques perdent de leur habileté technique.

IX. Le chômage forcé favorise l'alcoolisme chez certains ; non, chez d'autres.

---

(1) Voir, dans notre numéro d'avril, le questionnaire rédigé pour le *Mouvement Socialiste* par le Dr Maurice Olivier et, dans nos cinq derniers numéros, les premières réponses à l'enquête.

X. — On ne peut pas compter sur un alcoolique en temps de grève.

XI. — Les augmentations de salaires tendraient plutôt à diminuer l'alcoolisme.

XII. — Je ne sais pas.

XIII. — Les conditions d'hygiène sont mauvaises.

XIV. — Dépense moyenne journalière d'alcool : 50 centimes.

XV. — Le renchérissement du vin augmente la consommation de l'eau-de-vie ; on boit une goutte au lieu d'une chopine.

XVI. — Les célibataires me paraissent plus sujets à s'alcooliser que les hommes mariés ; personne ne les retient.

XVII, et XVIII, XIX et XX. — Les alcooliques et les ivrognes sont de mauvais militants.

XXI. — Mes remèdes ? Le syndicalisme, les coopératives ouvrières et la propagande.

XIII

Albert Dinspel

(de Semur)

I. — Dans l'Auxois les travailleurs de la terre ne s'adonnent à l'eau-de-vie et aux apéritifs que d'une façon intermittente.

II. — Ils consomment le vin d'une façon immodérée pendant les durs travaux de la fenaison et de la mois-

son ; par ces années de rareté de vin, ce breuvage est remplacé très souvent par des mixtures plus dangereuses que le vin lui-même.

III. — Ces boissons sont consommées au domicile ou au chantier du travailleur, rarement chez le débitant.

IV. — On peut invoquer que le soleil brûlant altère l'ouvrier agricole ; néanmoins cette profession n'est pas atteinte par l'alcoolisme au même degré que les professions manufacturières.

V. — Oui, mais par exception.

VI. — Les accidents du travail se produisent généralement chez les buveurs.

VII. — Il est difficile de savoir si les buveurs d'aujourd'hui deviendront aussi vieux que leurs camarades sobres ; nous possédons des alcooliques qui, ayant dépassé 80 ans, sont très alertes, et qui absordent encore en moyenne un demi-litre d'eau-de-vie par jour. Il faut noter que ces individus sont récoltants et qu'ils n'emploient jamais d'alcool frelaté.

IX. — Les années d'abondance, lors des chômages forcés, l'alcoolisme fait des progrès assez sensibles.

XI. — L'augmentation des salaires a plutôt amené le développement de l'alcoolisme.

XII. — La durée du travail étant toujours la même qu'autrefois dans l'agriculture, il est impossible de se prononcer.

XIV. — La part habituelle du salaire consacrée à l'achat de boissons peut être évaluée à *un tiers* chez les célibataires ; les pères de famille joignent difficilement les deux bouts.

XV. — Le renchérissement de la vie n'a en rien diminué la consommation des boissons alcooliques.

XVI. — Les pères de famille sont rarement vus en état d'ivresse manifeste.

XVII. — Les buveurs sont presque tous rebelles à la propagande syndicaliste et anticapitaliste ; les employeurs savent les tenir et les faire taire à l'aide d'un apéritif ou d'un verre de vin.

XVIII. — Ceux qui font partie d'une organisation quelconque sont rarement stables et ne peuvent rien entreprendre.

XIX. — Ce sont de mauvais cotisants.

XX. — En période de grève, ce seraient des gens sur lesquels on ne pourrait pas compter ; ce sont ordinairement des briseurs de grèves.

XXI. — 1° La propagande orale de camarade à camarade est d'un fort bon effet.

2° La presse syndicale ne peut encore faire grand chose contre l'alcolisme ; cependant une campagne de sa part ne serait pas à dédaigner.

3° Dans les réunions, dîners, banquets, etc., les convives s'excitent parfois à boire ; un homme sobre, par l'exemple, les ramène à la raison.

4° Les postes de confiance ne sont presque plus confiés à des intempérants.

5° A la campagne, il n'existe pas de Maison du Peuple. On pourrait, ainsi que l'a si savamment préconisé mon ami Mairey (1), à la Fédération socialiste de la Côte d'Or, créer « le foyer des sans-foyer », où chacun pourrait aller passer ses heures de loisir au lieu d'aller à l'assommoir.

---

(1) A. Mairey. — *Les campagnes de la Côte-d'Or et le Socialisme.* (Imprimerie Coopérative ouvrière, Dijon.)

7° Les Français ne sont pas encore mûrs pour le boycottage de l'alcool à longue durée. Cependant on pourrait tenter la suppression de l'absinthe en faisant ressortir au débitant le petit bénéfice que ce produit lui laisse. Lors du vote du Sénat, j'ai consulté plusieurs débitants, qui m'ont dit : « Nous ne voyons pas d'un mauvais œil la suppression de l'absinthe ; ce produit ne nous gagne presque rien. »

8° Il faut à tout prix que le peuple sache que les gouvernants sont les complices des empoisonneurs. Exemple : la déclaration du ministre Caillaux à la Chambre : l'absinthe étant un revenu pour le gouvernement, il n'en interdira par la vente.

Dans l'agriculture, il est navrant de constater ce que les employeurs obtiennent de surproduction de travail à l'aide de boissons savamment distribuées à leurs salariés. J'ai vu des ouvriers travailler avec surmenage trois et même quatre heures supplémentaires pour un demi-litre de boisson baptisée vin, ou un dizième d'eau-de-vie ; après quoi ces ouvriers, véritable honte du prolétariat, s'en allaient vantant les largesses du patron qui ne craignait pas de payer un verre ; naturellement les pauvres bougres ne se rendaient pas compte que leur philanthrope employeur les avait fait travailler à raison de 6 ou 7 centimes de l'heure.

XIV

Arnaud

Secrétaire général de la Chambre Syndicale Ouvrière des Cuisiniers de Paris. (1)

I. — Oui, les cuisiniers sont en général adonnés à l'usage des eaux-de-vie et apéritifs. Non seulement à

(1) Cette réponse est faite au nom du Conseil syndical et par ordre.

Paris et dans les grands centres, mais aussi, quoique peut-être un peu moins, dans les villes de moindre importance.

II. — Oui. Les cuisiniers consomment du vin immodéremment ; 2 ou 3 litres par ouvrier et par jour ne sont pas des exceptions.

III. — Ces boissons sont consommées surtout pendant les heures et sur les lieux mêmes du travail. (Les repas sont pris aux cuisines). Un assez grand nombre d'ouvriers consomment également chez le débitant.

IV. — Oui. On peut invoquer des raisons professionnelles spéciales : la chaleur souvent excessive, le travail intensif, la facilité d'avoir de la boisson alcoolisée, (voir aussi mes réponses aux questions IX, XIII.)

V. — Les maladies sérieuses, notamment la tuberculose et le cyrrhose du foie, font des ravages dans la corporation ; peu d'ouvriers atteignent un âge avancé ; il serait assez difficile, dans une corporation où tout ouvrier est plus ou moins alcoolique, de faire même approximativement la part des maux que cause l'alcool, mais on peut affirmer que cette part est importante.

VI. — La plupart des accidents de travail, brûlures, coupures, piqûres avec arêtes de poissons, sont peu importants et ne peuvent être prévus, mais l'ouvrier adonné à l'alcool est forcément moins précautionneux, plus impulsif, parconséquent plus exposé aux accidents.

VII. — Impossible d'affirmer catégoriquement, pour les mêmes raisons qu'à la réponse question V ; mais il est probable que c'est l'abus de l'alcool qui dans la corporation est une des causes de la mortalité moyenne précoce.

VIII. — Oui, les ouvriers alcooliques sont souvent

réduits à ne pouvoir tenir une place fixe, ils ne sont capables de travailler que par intermittence.

IX. — Oui, quoique le chômeur consomme moins d'alcool que l'ouvrier en place, le chômage favorise l'alcoolisme, tandis que le dernier use de l'alcool à tort comme stimulant, le chômeur prend peu à peu l'habitude d'en consommer par goût.

X. — Oui, la grève comme tout acte de dignité humaine, arrache les travailleurs à la tyrannie des boissons alcooliques : tout ce qui développe la dignité combat l'alcool qui dégrade.

XI. — Aucun rapport.

XII. — Non, la réduction des heures de travail est contraire au développement de l'alcoolisme et immédiatement, puisque dans la corporation l'alcool se consomme surtout pendant les heures de travail.

XIII. — Les conditions d'hygiène dans les cuisines sont presque toujours anormales : chaleur trop grande, manque d'aération.

XIV. — Non évaluable.

XV. — Aucun rapport.

XVI. — La différence n'est pas sensible, elle serait plutôt à l'avantage des pères de famille.

XVII. — Non, les ouvriers qui boivent ne sont pas accessibles au même degré que les autres à la propagande syndicaliste. Ils n'acquièrent jamais une notion exacte du syndicalisme.

XXIII. — Non. Ils constituent des éléments instables, désordonnés, inactifs, aveuglés et indisciplinés.

XIX. — Non, ce sont des cotisants aléatoires.

XX. — Oui, en période de grève, ils formeraient un contingent sur lequel on ne pourrait compter sérieusement et qui risquerait de compromettre et d'entraver l'œuvre poursuivie.

XXI. — Remèdes contre l'alcoolisme : Publicité autour des ravages causés par l'alcool ;

Mesures législatives règlementant et limitant la production, la vente et la consommation de l'alcool ;

Création et développement de toutes les œuvres d'éducation et d'émancipation prolétarienne : syndicats, coopératives, cercles d'études sociales ou syndicales, universités populaires.

Tout ce qui peut relever et exalter la conscience et la dignité humaines est contraire au développement de l'alcoolisme.

CHRONIQUE DU MOIS

LES PARTIS POLITIQUES

Le Congrès socialiste espagnol de Madrid

Le congrès annuel du parti socialiste espagnol a été tenu à Madrid, fin septembre. Dans le mémoire du conseil national, on lit que depuis 1908, les sections du Parti sont montées de 115 à 198.

Parmi d'autres questions moins intéressantes, il y avait à l'ordre du jour celles de la coalition du parti avec les républicains, la transformation du journal hebdomadaire « El Socialista » en quotidien, la révision du programme général et la formation d'un programme agraire.

Quelques mois avant le congrès, on avait ouvert une discussion dans la presse socialiste au sujet de la coalition. Des écrivains socialistes émirent leurs opinions, les uns demandant la rupture immédiate, les autres se déclarant partisans de continuer comme jusqu'ici, les autres encore voulant conditionner la coalition. Toutes les tendances ont été représentées au congrès, et les débats ont été pleins d'intérêt. Parmi les politiciens monarchistes et républicains, il y avait une énorme impatience de connaître l'attitude du congrès : ce qui démontre mieux que des phrases la grande importance que notre parti a acqnise en Espagne.

Mais dès le début de la discussion, on a pu deviner où celle-ci aboutirait : dix-huit délégués ont demandé la parole pour la coalition et dix contre. Et il y en avait soixante dans le congrès! C'était presque un vote préliminaire. Mais seulement quatre orateurs pour et quatre orateurs contre, ont pris part à la discussion, et finalement Pablo Iglesias a fait un résumé des argumentations et a défendu la coalition.

« Il faut, a-t-il dit, que ce congrès se prononce pour l'alliance avec les républicains contre la monarchie réactionnaire ; mais cet accord doit emporter une immense majorité des voix représentées ici, de telle façon que nous apparaissions presque unanimes ; autrement, notre résolution accuserait une division lamentable. »

Immédiatement, Garcia Cortès, rapporteur, retira sa motion anticoalitionniste, ce qui produisit un enthousiasme général. Le congrès, debout, acclama la coalition et affirma sa décision de lutter pour la République.

L'organe central du parti « El Socialista » deviendra quotidien à partir du 1er janvier prochain. Il nous faut 100.000 pesetas pour lancer l'œuvre, mais la moitié étant déjà réunie, le congrès a décidé d'entreprendre la transformation du journal en tentant un dernier effort parmi les sections, les membres du parti et les syndicats ouvriers. On fera aussi un nouvel appel à la solidarité internationale, et grâce aux efforts réunis de tous les socialistes, nous aurons le quotidien dont le besoin est tangible. A côté du journal, nous développerons une librairie centrale, chargée de publier des brochures et des livres de propagande.

La nécessité d'un programme de revendications agraires socialistes ayant été sentie depuis quelque temps, le Congrès a approuvé une résolution où l'on demande aux organisations ouvrières agricoles et à tous ceux qui pourront apporter des renseignements intéressants sur ce sujet, l'envoi de leurs documentations à une commission chargée de former un projet de programme, qui sera discuté au prochain Congrès.

Pour la réforme ou amplification du programme général du parti, furent présentées quelques propositions parmi lesquelles : le suffrage universel pour les deux sexes ; le divorce ; la suppression du Sénat et des conseils provinciaux ; la réforme de la justice militaire ; l'enseignement laïque et gratuit ; l'abolition de tous les impôts indirects ; l'impôt progressif sur les ventes supérieures à 3.000 pesatas ; l'impôt sur la terre, non pas pour ce qu'elle produit, mais pour ce qu'elle doit produire ; l'égalité civile des enfants légitimes et illégitimes.

Le Congrès a estimé que tout cela doit être soumis à une étude préalable pour la discussion du prochain Congrès.

A.-J. Melia.

LE SYNDICALISME ANGLAIS

Les Trade-Unions au Congrès de Newport

Les trade-unions anglaises ont tenu leur congrès annuel à Newport. Le Congrès a été précédé d'un service religieux, com-

me à l'habitude. C'est le doyen de Manchester, le docteur Weldon, un évêque, qui a officié à l'église Saint-Paul, à New-Port, et qui a fait le traditionnel « discours de congrès » Il a même cru bon de prononcer un sermon contre le socialisme et cela a donné lieu à quelques polémiques passionnées.

On compte 490 délégués, représentant 1.980.000 syndiqués. Le discours d'ouverture a été prononcé par Will Thorne. Il signale que l'organisation ouvrière s'est accrue, pendant l'année, de 308,000 affiliés. Il pense que la formidable grève des mineurs qui vient de se dérouler en Angleterre, a fait faire un grand pas en avant à la question de la nationalisation des mines, que la Fédération des mineurs réclame dans un bill nouveau.

Thorne accuse le parti unioniste d'avoir fomenté les récents troubles religieux aux chantiers de construction navale de Belfast et dit que si le gouvernement veut, par une loi sur l'arbitrage obligatoire empêcher les grèves et les déclarer illégales, les ouvriers résisteront de toutes leurs forces. « Les trade-unions ne désirent pas la grève, mais elles n'abandonneront pas la seule arme qu'elles possèdent actuellement pour améliorer la condition de la classe ouvrière. L'objectif de tous les salariés devrait être la propriété en commun de la terre, des chemins de fer, des moyens de production et d'échange. »

Je reproduis ce langage énergique, non seulement en raison de la personnalité de son auteur, mais surtout parce qu'il montre l'éloignement du prolétariat anglais de l'esprit pacifiste.

1° *Syndicats de Métier et Syndicats d'Industrie.* — *Mills*, des briquetiers, propose de fusionner tous les syndicats de métier en grands syndicats d'industrie.

Kessack, des dockers, oppose à cette motion une autre proposition où, tout en affirmant la nécessité de consolider le mouvement sur la base des syndicats d'industrie, il s'élève contre l'usage systématique de la grève générale. Sa motion comporte en outre une répudiation formelle du « syndicalisme » qu'il qualifie d'antiparlementaire.

Le président Thorne fait observer que ce paragraphe n'avait rien à voir dans la discussion, et qu'on se prononcerait sur le « syndicalisme » dans le débat sur l'action politique.

La résolution de Kessack, ainsi amendée, est votée par 1,120.000 voix contre 90.000.

2° *La Presse ouvrière.* — On préparait un grand journal ouvrier, pour lequel des millions ont été souscrits, le *Daily Citizen*, qui a du reste paru le 8 octobre à Manchester. Mais d'autre part, un certain nombre de militants de trade-unions et d'organisations socialistes appartenant surtout à la capitale font paraître

depuis trois mois un autre quotidien, à Londres, le *Daily Herald*, qui a incontestablement rendu des services pendant la grève des dockers.

Or, le « Comité parlementaire » élu par le précédent Congrès, a accepté d'envoyer deux délégués au conseil d'administration du *Daily Hérald*, qui depuis s'intitule « organe officiel du Comité parlementaire ».

Celui-ci prétend ne pas vouloir prendre parti entre les deux quotidiens de la classe ouvrière anglaise et veut leur manifester également sa sympathie : mais Short, des fabricants de chaudières, et surtout Roberts, des typographes, le « whip » du groupe parlementaire du Labour Party, reprochent avec amertume au Comité parlementaire de donner son appui à un organe qui ne peut pas vivre et qui nuira au succès du grand journal pour lequel la classe ouvrière organisée a fait de si importants sacrifices.

Cependant, certains délégués observent que cela a beaucoup moins d'inconvénient, puisque l'un est publié à Londres et que l'autre paraît à Manchester. Finalement, Thorne déclare qu'il fallait souhaiter que les deux journaux, dont la politique était, en somme identique, réussissent l'un et l'autre. Le Congrès en resta là.

3° *Le jugement Osborne. L'Action politique.* — Vif débat, à propos du projet de loi apporté par le gouvernement pour remédier au jugement Osborne, qui tend à interdire aux Trade-Unions l'exercice de l'action politique et surtout l'attribution de leurs fonds aux luttes électorales. Comme bien on pense, c'est l'importance même de l'action politique qui est en jeu.

Malgré l'autorité du leader des marins, Haveloc Wilson, les adversaires de l'action politique, et qui confondent dans leurs rangs des trade-unionistes de la vieille école et des syndicalistes révolutionnaires, ont été battus.

Chandler, de Sheffield (des employés de chemins de fer) qui représentait parmi les non parlementaires la nuance avancée, demanda, par un amendement, l'abandon pur et simple du projet de loi. Cet amendement n'obtint que les voix de trois délégués.

Mais la discussion devait recommencer bientôt à propos de la situation politique. Tout d'abord W.-E. Harvey, membre du Parlement, prononça un plaidoyer en faveur de l'action politique. Faisant allusion au jugement Osborne, il dit que toutes les difficultés ont été suscitées à l'organisation ouvrière pour empêcher ses progrès à la Chambre des Communes. On veut empêcher les syndiqués d'user des fonds de leurs organisations comme bon leur semble et notamment pour des fins politiques. Il importe, conclut Harvey, d'anéantir sans retard l'effet de ce jugement.

Alors se leva, pour la première fois, Haveloc Wilson. Celui-ci est un organisateur de premier ordre. L'an dernier, il mena les marins et chauffeurs à la victoire. Naguère député de Middesvoroug, il se présenta successivement à trois élections comme candidat du travail, mais sans jamais adhérer au *Labour Party*. Depuis lors, Wilson s'est désintéressé de l'action politique. Wilson est d'avis que la classe ouvrière doit concentrer son attention sur les trois bills gouvernementaux concernant le Home Rule, les franchises et l'église galloise. Ce sont, d'après lui, les trois bills qui ont des chances d'être discutés et votés d'ici à la fin de l'année. Quant au bill sur les trade-unions, il est préférable de l'abandonner jusqu'à l'année prochaine : il n'a d'ailleurs pas de chance d'être discuté d'ici là.

Mac Kerrel [des mineurs d'Ecosse] dit que le discours de Wilson eût été mieux à sa place dans un club libéral. Les trois projets dont a parlé Wilson n'intéressent, en effet, que le parti libéral et laissent la classe ouvrière indifférente.

Le whip du *Labour Party*, G.-H. Roberts, est d'accord avec Wilson pour dire que les trois bills gouvernementaux ont des chances d'être votés d'ici la fin de l'année ; mais pourquoi la fraction ouvrière à la Chambre des Communes n'insisterait-elle pas également pour la discussion immédiate de son bill sur les trade-unions, que le gouvernement s'est engagé d'ailleurs à faire sien ?

John Ward, député de Stoke-on-Trent, de la fraction ouvrière libérale, appuye Wilson et parle de la position actuelle du gouvernement de M. Asquith vis-à-vis d'une opposition qui se fait de plus en plus menaçante.

Le citoyen Wadsworth, député lui aussi, intervint pour demander à l'assemblée de discuter un peu moins à propos de libéraux et de s'occuper un peu plus du jugement Osborne.

Havelock Wilson réplique : Pas un homme sur dix, s'écria-t-il, ne s'occupe du jugement Osborne. On affilie des hommes aux syndicats, en leur disant qu'on veut défendre exclusivement des revendications ouvrières, puis, quand ils sont affiliés, on vient leur demander un shilling par an pour envoyer des députés à la Chambre des Communes. « C'est compromettre l'organisation ouvrière » que d'agir ainsi, conclut Wilson. Vains efforts ! Par 1.868.000 voix contre 39.000, le Congrès adopta la motion condamnant le bill du [illegible]ernement comme insuffisant et réclamant pour les Trade-Unions leur pleine liberté de participer à la bataille politique.

4° *La neutralité politique. Le syndicalisme.* — Discussion confuse, où les erreurs, les partis pris, les malentendus vicièrent le débat. Les idées syndicalistes, telles qu'elles sont nées en

France, ne sauraient être transportées telles quelles dans un milieu aussi différent que l'Angleterre. Elles ne peuvent y pénétrer que par adaptation. Ce débat était prématuré. Les derniers évènements ont prouvé l'*évolution syndicaliste* de la classe ouvrière anglaise. Mais il faut le temps pour clarifier les idées et formuler les points de vue.

La théorie syndicaliste fut dénaturée par James Sexton, des dockers de Liverpool, l'un de ses adversaires.

Il la présenta comme devant aboutir à un régime où les industries seraient exploitées directement par les travailleurs syndiqués, à leur bénéfice direct. Sexton, en socialiste, est au contraire partisan d'une exploitation par l'Etat, au profit de la nation toute entière. On le voit : Sexton appartient à un socialisme plutôt vieilli.

Naylor, des compositeurs, admet les « grèves combinées » [il évite ainsi le mot de grève générale], mais il défend néanmoins, comme un puissant moyen d'action, la lutte politique.

Ablett, de la Fédération des Mineurs des Galles du Sud, est d'un avis opposé. Il affirme que les ouvriers anglais ont perdu leur « sublime confiance » dans l'arme politique. Mais Brace, le représentant officiel de la Fédération, proteste.

Turner, des Employés de commerce, se déclare syndicaliste. Mais il reconnaît que les travailleurs anglais n'en sont pas tous là. Beaucoup croient encore à la superstition politique, comme à bien d'autres superstitions. Pour lui, la force ouvrière est hors des Parlements.

Roberts, député, admet conjointement l'action politique et l'action économique.

Le débat se termine, après quelques autres interventions.

La motion suivante, présentée par le comité parlementaire, a été adoptée par 1,592,000 voix contre 48,000 :

Le congrès réaffirme sa sympathie pour une action politique indépendante de la classe ouvrière, en concordance avec la lutte syndicale pour une plus juste distribution des richesses produites ; il se prononce également en faveur d'une plus large représentation de la classe ouvrière au Parlement et dans les assemblées municipales.

5° *La question scolaire.* -- On a discuté avec un ardent intérêt la question scolaire, qui passionne le prolétariat d'Outre-Manche et qui revint sur le tapis à chacun des Congrès précédents. Les travailleurs du gaz avaient présenté une résolution dénonçant le sacrifice de vies infantiles, qui résulte du système capitaliste et réclamant : *l'éducation publique et gratuite de l'école à l'université, l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, une éducation physique, scientifiquement conçue, avec une inspection médicale sérieuse, l'organisation d'un enseignement technique complet*

jusqu'à l'âge de 16 ans. En outre, l'ordre du jour des travailleurs du gaz exprime le regret que le gouvernement refuse aux trade-unions *la nomination d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'ensemble du problème de l'enseignement professionnel à tous les degrés.*

De leur côté, les mineurs demandaient que la question de l'éducation laïque fût écartée définitivement des Congrès de trade-unions, cette question n'ayant rien de professionnel et suscitant entre syndiqués des controverses fâcheuses.

La résolution des gaziers fut adoptée à l'unanimité ; mais un vif débat se produisit sur la motion des mineurs défendue avec succès par Butler Doonan.

Le député Rooberts invita le Congrès à la repousser : « La religion d'un homme, dit-il, est affaire purement personnelle et privée. Elle ne concerne que sa conscience. Que les églises transportent leurs querelles en dehors de l'arène du trade-unionisme ! L'agitation catholique que nous constatons en ce moment dans ce pays fait partie d'un mouvement pour diviser les trade-unions. »

John Ward, autre député, émit l'avis que ce discours de Roberts était plutôt en faveur de la résolution.

La discussion se poursuivit sur un ton amène, grâce à un discours conciliant de Sexton. Finalement, on passa au vote.

Les ouvriers de l'industrie textile s'unirent aux mineurs et l'ordre du jour de ces derniers fut adopté par 952,500 voix contre 909,000, c'est-à-dire à une très faible majorité.

6° *L'Arbitrage obligatoire.* — C'est avec surprise qu'on entendit Ben Tillet parler de l'arbitrage obligatoire sans antipathie et inviter le comité parlementaire à préparer pour le prochain congrès un rapport détaillé et un projet de loi sur cette question, ou tout au moins à en faire le sujet d'une enquête sérieuse.

Il est vrai que Ben Tillet plaida qu'il ne demandait qu'à être éclairé par une enquête approfondie.

Mais Brace (mineurs) et Harvey, député, lui répondirent :

En aucune manière, sous aucune forme, nous ne devons faire quoi que ce soit pour laisser croire au gouvernement que nous sommes prêts à accepter l'arbitrage obligatoire.

Des délégués des mineurs, des textiles, des transports se levèrent successivement pour appuyer cette déclaration et à une majorité de 4 pour 1 la proposition de Ben Tillet fut repoussée.

C'est que la classe ouvrière anglaise, même la plus modérée, ne veut pas, que sous couleur de résoudre tous les conflits par l'arbitrage, on lui enlève la seule arme qu'elle ait pour défendre ses revendications : le droit de grève.

7° *L'Assurance obligatoire.* — La congrès montra pareillement une sympathie plutôt tiède à l'endroit de la loi sur les assurances obligatoires, telle qu'on veut l'appliquer.

Il décida de demander au gouvernement des renseignements sur ce que certains syndicats considèrent comme une conspiration entre les employeurs et les compagnies d'assurance contre les travailleurs. On demandera aussi à M. Lloyd George d'amender la loi de façon à alléger les charges qu'elle impose aux travailleurs accidentels, qui sont exposés aux intempéries et voient leur salaire réduit constamment par les vicissitudes du temps.

S'il fallait caractériser le Congrès de Newport, je dirais qu'il marque un moment de transition dans la mentalité ouvrière anglaise. Les évènements des dernières années ont apporté de grandes modifications dans les idées. Il en est résulté une certaine confusion, qui ne peut manquer de se dissiper iôt ou tard. Le prolétariat d'Angleterre est peut-être à la veille de profonds changements.

R. Alain.

LES BOURSES DU TRAVAIL

La Conférence du Havre

Les Bourses du Travail ont pris une importance secondaire dans l'organisme confédéral. Un jour a suffi, après le Congrès du Havre, pour examiner les principales questions à l'ordre du jour, dans la conférence qu'elles tiennent à la suite de chaque congrès de la C. G. T.

Ces questions étaient au nombre de deux : 1° l'organisation du *viaticum* ; 2° Les unions départementales. Une commission unique est nommée, dès le début de la conférence, pour les examiner et présenter un rapport sur chacune d'elles.

1° *Le viaticum.* -- Lapierre, rapporteur de la commission, lit son rapport sur le *viaticum* et son organisation. En voici les conclusions :

I° Le viaticum sera délivré dans toutes les Bourses du Travail et centres industriels importants sous le contrôle des Unions de Syndicats confédérés.

Pour en permettre l'application judicieuse, la C. G. T. établira une carte où sera tracé un périmètre autour de chaque Union.

Ce périmètre, en deçà duquel un passager ne pourra réclamer des secours à la Bourse, aura la forme d'une circonférence de 50 kilomètres de rayon, la Bourse intéressée prise pour centre.

Les préposés à la délivrance du secours de route invoqueront cette limite au passager provenant des localités comprises dans ce cercle pour refuser le versement.

Une discussion s'engage sur ce paragraphe. *Trevence*, *Bugol*, présentent quelques observations, auxquelles *Lapierre* répond que ce seront les organisations régionales qui fixeront le centre de délivrance du *viaticum*. Le contrôle sera fait par ces Unions et le remboursement s'effectuera par leurs soins.

D'autres délégués prennent la parole, et le premier paragraphe est adopté.

Il en est de même du second, dont voici le texte :

Les reçus, détachés du carnet à souche en usage, seront transmis au trésorier confédéral par l'intermédiaire des Unions confédérées.

Le troisième paragraphe soulève également quelques observations. Il est enfin voté.

Le voici :

Le syndiqué devra faire viser sa carte lorsqu'il quittera un atelier ou chantier pour aller à la recherche du travail.

Le *visa* indiquera le lieu, le département et la date. La carte confédérale sera disposée de manière à recevoir ces indications.

Lapierre explique que ces dispositions ont pour but de prévenir les abus.

Il lit ensuite le quatrième paragraphe :

Ne pourront avoir droit aux secours de route les passagers en retard de plus de deux mois de cotisations et ceux dont la carte confédérale ne revêtira pas tous les timbres confédéraux sur les mois payés.

Le mot « *payé* » ou toutes autres indications dans les cases *ad hoc* seront considérées comme nulles.

Plusieurs délégués, auxquels répond Lapierre, présentent des observations en sens divers.

Certains remarquent que les possesseurs des cartes ne portent pas tous les timbres des mois écoulés, parce qu'ils ont été en grève. Savoie et Lapierre font observer que ce serait aller à l'encontre des décisions prises par les grandes Fédérations des Métaux et du Bâtiment, qui prennent à leur charge les timbres des grévistes.

Le paragraphe est adopté.

La Commission s'est également préoccupée de la distribution du *viaticum* aux étrangers. Elle a conclu au maintien du *statu quo*. Mais elle demande, pour permettre à ceux qui sont

chargés de la distribution des secours de reconnaître les véritables affiliés aux organisations étrangères adhérentes au Bureau International, d'éditer un tableau portant en *fac simile* les marques syndicales de ces organisations.

Une discussion s'engage sur cette question. Les conclusions globales du rapport sont adoptées.

2° *Les Unions départementales.* -- Voici le texte du rapport sur les Unions départementales, que présente également Lapierre :

Après le vote du congrès confédéral du Havre décidant qu'à partir du 1er janvier 1914 les Unions départementales des syndicats seraient seules admises à la C. G. T., la conférence demande, dans l'intérêt général de la section confédérale des Bourses :

1° Que les Unions locales ne soient pas sacrifiées et puissent se mouvoir dans ces rouages nouveaux comme organisations de propagande locales sous la dénomination de Comité intersyndicaux ;

2° Que dans les congrès de fusion qui auront lieu pour la constitution des Unions départementales, il soit tenu compte rigoureusement des limites départementales ; pour les cas d'espèce le Comité des Bourses appréciera ;

3° Que dans leurs congrès régionaux, les Unions départementales invitent les Unions voisines et qu'elles s'entendent pour les moyens de propagande et au besoin pour désigner un délégué régional à la propagande, tout en conservant la base statutaire et le département :

4° Enfin, la commission compte sur l'esprit de solidarité qui doit animer les organisations d'une même région pour appliquer sans difficulté les résolutions du congrès du Havre ;

5° La conférence manifeste le désir de voir inscrire à l'ordre du jour de la conférence des Fédérations et des Bourses du 15 janvier 1913 la question suivante, qui est d'ordre administratif :

Relations des Unions et des Fédérations.

Une intervention de *Savoie*, qui demande si on s'est préoccupé de savoir si les départements administratifs correspondent à la situation industrielle, amène Klemezinsky à déclarer que la base sur laquelle est fondée la section des Bourses est assez hétéroclite à l'heure actuelle :

C'est le fait caractéristique du mouvement ouvrier français, dit-il, que cette section des Bourses n'a pas d'équivalent dans les organisations étrangères.

Il ajoute que tout le monde sait très bien que la division administrative du pays ne correspond pas aux régions industrielles. Cette limite ne satisfait donc pas la commission, cependant, si mauvaise soit-elle, la base départementale est de nature à créer l'unité dans la section des Bourses.

Au surplus, déclare-t-il, si l'on nous objecte le cas de certaines industries à cheval sur plusieurs départements, nous répondrons que ce qui groupe les organisations syndicales d'une même corporation, ce qui doit les relier entre elles, ce n'est pas l'Union, c'est la Fédération.

Après un échange de vues sur quelques cas particuliers, la conclusion de la commission est adoptée.

3° *Questions diverses*. — Lescalié, au nom de la Bourse de Nimes, fait adopter un vœu demandant l'abrogation de l'article 414.

Il est décidé sans observation que la section des Bourses, lorsque les Unions se seront transformées aura désormais le titre de section des Unions départementales.

L'importance du remplacement des Bourses du travail par les Unions départementales est donc la mesure la plus heureuse que pouvaient prendre des militants syndicalistes soucieux du perfectionnement de l'organisation confédérale. Sans doute le département est un cadre administratif artificiel. Mais ce n'est là qu'un point secondaire. On sera toujours à temps de mieux établir la géographie syndicaliste. L'essentiel, c'est que la forme des unions locales, qui offrait tant d'inconvénients, est remplacée par une forme plus adaptée aux besoins de la propagande. La conférence ouvre une période nouvelle de l'organisation syndicaliste.

André Léon.

Le Congrès extraordinaire du sous-sol

Dans son précédent Congrès national, tenu à Angers du 11 au 17 février dernier (1), la Fédération du sous-sol avait formulé une fois de plus ses réclamations concernant les retraites : elle demandait que le montant de la pension fut le même partout et pour tous, toujours égal à 730 francs et acquis après 25 ans de service et à 50 ans d'âge. Pacifique et d'esprit réformiste, elle avait même envisagé, sans la repousser, l'éventualité de la grève générale pour le cas où le Parlement tarderait davantage à légiférer sur les retraites des mineurs.

Cette menace fit plus que de longues années de patience : la Chambre discuta le projet de loi qui lui était soumis depuis longtemps. Parmi les articles du projet s'en trouvait un, l'article 12, qui ne mettait pas tous les mineurs sur le même pied, et dont l'application risquerait de compromettre l'unité de la

(1) Le *Mouvement Socialiste* en a donné un compte-rendu dans son numéro de mars 1912.

corporation minière. Repoussé par la Fédération, il fut voté par le député socialiste Basly, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Ce vote détermina de violentes polémiques et de longues discussions entre militants des syndicats et entre députés, notamment entre Basly et Albert Thomas, qui avait dénoncé à la Chambre les dangers de l'article 12.

Le Congrès extraordinaire de la Fédération du sous-sol, qui vient de se tenir à Paris les 3, 4, 5 et 6 octobre dernier, avait précisément pour tâche de régler le « cas Basly » et de se prononcer expressément sur l'article 12.

Le « *cas Basly* ». — Il a été vite réglé. Dès la première journée, le Congrès est saisi d'un ordre du jour blâmant Cordier, Quintin, Bexant et Basly, ce dernier pour son attitude à la Chambre des députés, les trois autres pour l'avoir couvert à la Commission exécutive de la Fédération. Après discussion, le congrès ne se prononce que sur la conduite du seul Basly, par la motion suivante, votée par 57 voix contre 3 et une abstention (1).

« Le Congrès blâme sévèrement l'attitude du citoyen Basly en cette occurrence (par rapport à la loi des retraites), lui rappelant qu'en tant que président et membre d'un syndicat modéré il n'a que des droits égaux à ceux de tous les autres syndiqués et est astreint au même devoir de discipline et de respect des décisions prises en Congrès National ; q'uil doit, comme chaque syndiqué, se soumettre à ces décisions communes, sous peine de se mettre lui-même, de son plein gré, en dehors de la Fédération du sous sol ».

L'article 12. — La discussion du projet de loi et surtout de l'article 12 retint plus longuement le Congrès.

Bartuel critique vivement l'article 12 : « Cet article, dit-il, a une tare originelle qui nous le fait rejeter ; il émane des Compagnies elles-mêmes. C'est si vrai que le 29 novembre 1911, Basly lui-même informa le groupe socialiste à la Chambre que les Compagnies étaient disposées à en faire jouer les dispositions dans les conventions.

(1) Ont voté contre, les syndicats d'Anzin, du Nord et de Val-d'Osne. Le résultat est acquis par 118.509 cotisations, contre 42.730 et 45.405 pour l'abstention.

« Il a été voté malgré l'opposition du Congrès d'Angers, de la Fédération et des députés mandatés par elle ; mais avec l'appui d'un député qui prétend servir les intérêts des mineurs. Les Compagnies ont proposé cet article, le gouvernement l'a fait soutenir par ses journaux et, chose plus drôle, nos camarades du Nord et du Pas-de-Calais l'approuvent maintenant, après y avoir été, comme nous, hostiles. Le résultat, c'est que les Compagnies ont ri au nez des délégués ouvriers à Arras, quand il s'est agi de renouveler des conventions de salaires. Elles se croyaient les plus fortes. Puis elles ont mis les pouces, quand elles nous virent unis au cours de diverses manifestations. Et maintenant, elles espèrent nous diviser par les différences d'institution de retraites, selon les régions, par la rupture de l'unité de régime pour toute la France. Les camarades qui entrent dans cette voie font preuve d'égoïsme. Il ne pourrait plus y avoir unité d'action, s'il y a des conventions spéciales par région. Ceux qui n'auront pas leurs 730 francs de retraite ne pourront plus compter sur ceux qui les auront par les conventions spéciales.

« Il faut donc repousser l'article 12 et nous en tenir à nos résolutions d'Angers. »

Cordier défend, au contraire, l'article incriminé. « J'ai été dit-il, contre l'article 12. Je lui reconnais la tare originelle dénoncée par Bartuel. Mais, si nous examinons son texte, nous constatons qu'il ne crée pas l'obligation de s'en servir.

« Les ouvriers, les syndicats, peuvent toujours refuser leur signature à la convention collective, si elle ne leur plaît pas. Avec l'article 12, les vieux ouvriers auront des garanties qu'ils n'auraient pas sans lui. Il assure la majoration jusqu'à 730 fr. Les Compagnies devront des comptes et si leur charge de 1 o/o n'est pas atteinte par suite de la convention, elles devront en verser la différence au fonds commun de majoration. Enfin si les Compagnies ont cru, avec l'article 12, faire tomber les ouvriers dans un piège, elles se sont lourdement trompées. Leur charge sera plus grande qu'elles ne le croient. Mais je trouve un autre avantage à cet article : celui d'avoir fixé un minimum, en cas de convention collective, qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans la loi. Il nivelle les pensions.

« Si on avait examiné l'article 12 dégagé des personnalités qui l'ont appuyé, de la région qui l'approuve, on se fût aperçu qu'il engage les ouvriers dans la tactique confédérale de l'intervention directe sur le patron, sans compter sur la loi. Il est

conforme à la tactique confédérale, puisqu'il peut supprimer la cotisation ouvrière. »

Gémin, Tourrel, Ganot, Durantin, Maès et quelques autres délégués interviennent dans la discussion La majorité combat les dispositions votées par Basly. Elle a avec elle Albert Thomas, qui prononce un long réquisitoire contre l'article 12. Il montre qu'on trompe les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais en leur laissant croire que, sans l'article 12, ils auraient une situation inférieure à leur situation actuelle ; que les conventions collectives inscrites dans la loi ne sont pas garanties par elles ; que l'article 12, enfin, est une invention patronale favorable aux compagnies et néfaste aux mineurs.

La conclusion de la discussion a été le vote *à l'unanimité* d'un ordre du jour ,contre l'article 12. En voici les termes :

« Le Congrès, considérant que, malgré les améliorations apportées à l'article 12 pendant la discussion à la Chambre, cet article continue de présenter de redoutables dangers, tant en ce qui concerne la certitude des retraites des vieux mineurs qu'en ce qui concerne l'unité morale et matérielle de la Fédération ou l'avenir de la caisse autonome ;

« Considérant d'autre part qu'il serait inadmissible que les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais fussent placés, par une loi qui tend à améliorer les retraites de tous, dans une situation inférieure à celles qu'ils ont actuellement conquise, et prenant acte des offres par lesquelles les Compagnies avouent qu'il ne saurait en être autrement ;

« Décide à l'unanimité de réclamer du Sénat, avec la dernière insistance, la suppression d'un article qui compromet tous les avantages de la loi ; mais décide de réclamer d'autant plus énergiquement les garanties certaines réclamées par le Congrès pour l'exécution de tous les engagements contenus dans la loi ;

« Décide enfin de résister au besoin par la grève générale nationale à toute tentative, à toute manœuvre des Compagnies pour supprimer les majorations actuelles avant l'application de la loi nouvelle et exercer ainsi une pression détestable sur le vote du Parlement ».

Résolutions diverses. — Signalons, parmi les décisions diverses prises par le Congrès sur d'autres questions, des motions en faveur des mineurs grévistes de Saint-Eloi, des instituteurs,

de Rousset et de Delzant; une adresse de sympathie au prolétariat belge en lutte pour la conquête du suffrage universel; un ordre du jour réclamant « le vote d'une loi obligeant les exploitants à conclure avec les organisations des mineurs « des conventions instituant le minimum de salaire » ; enfin, le vote de la résolution suivantes sur la durée de la journée travail :

« Le Congrès, tout en faisant les plus expresses réserves et confirmant les résolutions des congrès antérieurs pour les huit heures intégrales, demande au gouvernement et aux pouvoirs législatifs de tenir leur promesses et de voter rapidement le texte de loi réglementant le travail dans les mines, qui est en suspens devant le Sénat ;

« Considérant que le texte voté par la Chambre est loin de répondre aux désirs et aux besoins de la corporation, le Congrès se réserve de se prononcer catégoriquement dès que le Sénat aura voté ledit projet et de prendre des mesures énergiques, si c'est nécessaire ;

« Le Congrès escompte que la promesse du gouvernement sera tenue et, dès la rentrée des Chambres, le projet amélioré, voté par le Sénat ;

« Proteste contre les manœuvres odieuses des Compagnies qui, dans toutes les régions, font pression sur leurs ouvriers pour les obliger, par des moyens crapuleux, à prolonger leur journée de travail et arriver à faire détruire, par le Sénat, les quelques avantages votés par la Chambre et laisser croire que les ouvriers sont hostiles aux huit heures intégrales, en les obligeant, par menaces, vexations, déplacements, diminution de salaires, à un surmenage effréné, cause d'accidents multiples, de maladies sans nombre et de catastrophes effroyables, telles Courrières, Les Flaches, la Clarence ».

Les débats et les décisions du précédent Congrès de la Fédération du sous-sol avaient semblé marquer une orientation nouvelle des idées d'une grande fraction de la classe ouvrière, jusque là embourbée dans un légalisme systématique et un corporatisme étroit et vain. On ne saurait dire que le Congrès actuel fortifie cette impression. Il y a bien le blâme infligé à Basly ; mais il y a aussi — comme si cette fédération était incapable de se débarrasser d'une tutelle sans en prendre une autre — l'appel à Albert Thomas, dont la présence dans un

congrès ouvrier se comprend mal, au moment même où les représentants qualifiés de la classe ouvrière dénonçaient les tentatives d'enveloppement de la C. G. T. faites par certains membres du parti socialiste. Il y a surtout — et ceci est plus grave — les décisions même prises par le Congrès et qui témoignent toutes d'une confiance presque sans borne dans les pouvoirs publics et leurs promesses. On est loin de l'audace conquérante des fédérations révolutionnaires.

J.-B. Séverac.

Le Congrès de la Fédération des Services de Santé

Tenu du 11 au 13 septembre, le Congrès de la Fédération des Services de Santé, groupait 24 syndicats, représentés par 30 délégués. Après des vœux de solidarité ouvrière et l'examen de diverses questions préalables, le Congrès aborde la question de l'anti-alcoolisme.

1° *L'Antialcoolisme.* — Le rapport très détaillé est présenté par le secrétaire adjoint Gaubert. Après une discussion approfondie, le Congrès déclare qu'il est indispensable que les organisations engagent une lutte sans merci contre l'alcool, et vote la motion suivante :

Considérant que l'alcoolisme est une source de malheurs pour pour la société actuelle, qui auront une répercussion profonde sur la société future : qu'il alimente le crime de 70 o/o et la folie de 33 o/o ;

Considérant que l'alcool est la cause de l'échec de bien des conflits entre le capital et le travail ; que c'est une entrave à l'émancipation des travailleurs, en les éloignant de leurs devoirs de solidarité, facilitant ainsi l'exploitation capitaliste ; que l'alcool favorise le chômage en excitant le travailleur à produire plus qu'il ne le ferait normalement ;

Considérant que l'alcool est un poison sous toutes ses formes :

Le Congrès décide :

Une intense propagande antialcoolique sera créée dans tous les syndicats adhérents à la Fédération ;

La Fédération des services de santé invite les Fédérations adhérentes à porter cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès confédéral et à lutter elles-mêmes contre les ravages de l'alcoolisme ;

Invite la C. G. T. à entreprendre une campagne pour la limitation des débits de boissons ;

Invite les militants à joindre le geste à la parole et à boycotter sérieusement l'alcool.

Cauvin, de la *Fédération ouvrière antialcoolique*, remercie la Fédération de son intéressante initiative.

2° *La diminution des heures de travail.* -- Merma [Evreux] signale que dans l'asile qu'il représente, le personnel fait encore 144 heures de présence par semaine. Il dit que cette importante question se rattache aux questions de réorganisation des services de veille et de l'habitat du personnel. Peillod [Lyon] dit qu'à Lyon on étudie la réorganisation du service de veille, en établissant un roulement du personnel de jour. Hoyet [asiles de la Seine] affirme qu'il faut arriver à obtenir la réduction des heures de travail. Deutcher demande que le congrès laisse la liberté aux organisations de demander la limitation des heures de travail. On vote l'ordre du jour suivant :

Considérant que, seule, la réduction des heures de travail permettra à nos camarades de poursuivre leur émancipation et en même temps leur donnera le repos moral et physique nécessaire ;
Considérant aussi qu'il ne devrait y avoir sous aucun prétexte de dérogation pour les établissements hospitaliers à la loi du 9 novembre 1892, modifiée par la loi du 30 mars 1900, où il est dit à l'article 3, que le travail des ouvriers âgés de 18 ans et des femmes ne peut excéder dix ou douze heures par jour, coupées par un ou plusieurs repos ;
Engage toutes les organisations appartenant à la Fédération des Services de santé à mettre en tête de leurs revendications, la diminution des heures de travail en demandant d'être compris comme nos camarades de l'industrie privée dans la nouvelle loi de dix heures, sans pour cela négliger toute l'agitation pouvant amener l'application de la journée de huit heures.

3° *L'affaire de Dijon.* — A l'asile de Dijon, il s'est produit un vol de correspondance au préjudice du personnel logé. Le Congrès avait nommé une commission pour se rendre au Ministère de la Justice. Une réponse évasive fut faite, avec promesse de solutionner l'affaire.

Le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

Le congrès, prenant acte des déclarations du chef du cabinet du ministre de la justice ;
Considérant qu'il est indispensable que la correspondance privée des infirmiers dans un asile hôpital ou hospice ne soit pas détournée à un titre quelconque, donne mandat au Conseil fédéral de faire toutes démarches nécessaires pour faire cesser de tels abus.

4° *La laïcisation.* — *Merma* attire l'attention des congressistes sur la campagne menée par les sociétés médicales contre la laïcisation, et aussi sur les difficultés du recrutement. Il demande la création des écoles d'infirmiers.

Gaubert [Naugeat] dit que ce qu'il faut s'efforcer surtout d'obtenir, c'est de faire laïciser les règlements, car bien des fois, aux asiles de la Seine et aux asiles nationaux, par exemple, on laïcise le costume et non les règlements. De plus, il faut surtout s'occuper d'éduquer moralement et professionnellement le personnel laïque, parce que l'intérêt des malades est en jeu.

Après quelques interventions, la discussion est close par l'adoption des deux ordres du jour suivants :

Constatant qu'il est de toute nécessité que la laïcisation soit appliquée dans tous les services hospitaliers de France, le Congrès donne mandat ferme au Comité fédéral, afin de décider tous les moyens possibles pour y arriver.

En outre, le Congrès,

Considérant que la laïcisation est nécessaire et urgente, il ne s'ensuit pas moins que cette laïcisation doit se faire en donnant toutes les garanties de sécurité aux bons soins que les malades sont en droit d'attendre ;

Et que pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un personnel capable non seulement de remplacer les religieuses, mais encore et surtout offrant toute garantie au point de vue professionnel ;

En conséquence, le Congrès donne également mandat au Comité fédéral de faire le nécessaire auprès des pouvoirs compétents pour que, dans tous les établissements hospitaliers des cours professionnels soient établis avec un programme uniforme obligatoire ; ce qui amènera, de ce fait, la nationalisation du diplôme.

5° *L'application des lois ouvrières.* -- Après une longue discussion, Joly et Griglione déposent la motion suivante, adoptée :

Constatant l'anomalie qui veut la majeure partie des établissements hospitaliers [asiles et hôpitaux] soit hors la loi sur les accidents du travail.

Le Congrès donne mandat au Comité fédéral de faire le nécessaire, pour parvenir à l'application de la loi du 9 avril 1898, sans toutefois supprimer les quelques avantages que certains établissements peuvent avoir obtenus de la part de leur commission de surveillance.

6° *Questions diverses.* -- Le Congrès vote, après examen, les diverses motions suivantes :

Le Congrès,

Considérant, vu la mortalité effrayante qui sévit dans le personnel hospitalier, par suite des risques professionnels, qu'il est illusoire de prétendre qu'une partie de ce personnel puisse arriver à l'âge prévu par la loi sur les retraites ouvrières ;

Considérant d'autre part que les salaires minimes alloués actuellement dans les services hospitaliers ne permettent pas de forts versements :

Estime que, tant que la loi sur les retraites sera ce qu'elle est ; tant que les administrations hospitalières n'auront pas assuré une retraite minimum de 700 francs, par une bonification allouée sans limite d'âge, il n'y a pas lieu d'y adhérer.

La Santé du Personnel. — Le congrès, considérant la situation précaire faite aux infirmiers et aux infirmières que la tuberculose atteint : qu'en général on ne prend aucune considération pour eux, et qu'on les congédie aux premières atteintes du mal :

Décide d'engager une vigoureuse campagne en vue de faire cesser cet état de choses ; que tous les atteints de la tuberculose aient une retraite suffisante, quel que soit leur temps de service : que, du moment qu'un projet de loi déposé par le ministre des finances en vue d'assurer des congés de longue durée, avec traitement donnant droit à pension aux fonctionnaires des administrations publiques atteints par la tuberculose, il en soit de même pour les infirmiers et les infirmières des asiles et des hôpitaux ; que dans chaque asile ou hôpital, un bâtiment isolé soit affecté aux tuberculeux et que les infirmiers et infirmières attachés à ce bâtiment spécial aient une paye spéciale, et qu'après 15 ans de service, ils reçoivent une retraite supérieure ;

Charge la Fédération de faire le nécessaire, dès la rentrée des Chambres.

Le Congrès est clos, après avoir décidé la suppression du permanent, faute de moyens, et l'élection du nouveau comité : Secrétaire : *Merma* ; secrétaire adjoint : *Gaubert* ; trésorier : *Duval* ; trésorier-adjoint : *Quillard* ; archiviste : *Martin*.

Les délégués se rendirent ensuite au ministère de l'intérieur, où ils sont reçus par le chef du cabinet du ministre et par M. Mirman. En ce qui concerne l'affaire de Dijon, ce dernier approuve les revendications des services de santé et donne sa plus entière désapprobation au directeur de l'asile. Toutefois, il appartient au ministre seul de prendre une décision. Pour la question de laïcisation, une réponse ministérielle sera donnée ultérieurement.

V. Dulac.

Transports, Dockers et Marins

Nous groupons les quatre Congrès que viennent de tenir les fédérations des Ports et Docks, des Transports, des Dockers et des Inscrits. On y verra la marque d'un accroissement notable du sentiment de l'organisation syndicale, des obstacles qu'elle rencontre et des moyens de les vaincre.

I

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS

Du 9 au 12 septembre, les délégués de la *Fédération des Ports et Docks* ont tenu leurs assises annuelles. 48 organisations y étaient représentées.

Après le vote de quelques motions de solidarité ouvrière, la vérification des mandats, la nomination des commissions, le congrès discute le rapport moral.

Une longue discussion s'élève au sujet de la grève des inscrits, mais l'examen des points soulevés est renvoyé en séance secrète.

1° *Les subdivisions régionales.* — Question grave dans le projet de nouvelle organisation soumis au Congrès.

Foscave (Lorient) expose les conclusions de la 3e commission au sujet de la création des subdivisions régionales. D'après elle il y en aurait trois : la première, celle de l'Atlantique, comprenant les ports de Bayonne à Dinard ; la deuxième, celle de la Manche, les ports de Saint-Malo à Dunkerque ; la troisième engloberait tous les centres maritimes de la Méditerranée.

Une très vive discussion s'engage là-dessus. On décide qu'on y reviendra.

2° *Les modifications aux statuts.* — La discussion s'ouvrit longuement sur la fixation de la date à laquelle la Fédération tiendra son congrès. Après de nombreuses explications fournies par Jouhaux, Vignaud (La Palice), Pengam (Brest), Bour et Gally, il fut décidé que le Congrès aura lieu la semaine précédant celui de la C. G. T. et dans la même ville où se tiendront les assises confédérales.

Une proposition de rendre fédérale la caisse du Sou du Soldat avait été faite. Mais, après débat, les délégués décidèrent le maintien du *statu quo* en laissant aux organisations fédérées le soin d'instituer et de gérer elles-mêmes le Sou.

3° *La Loi Millerand.* — C'est Nivière, de Marseille, qui présente la question de la loi d'infamie Berry-Millerand.

Après une discussion, à laquelle prennent part notamment Jouhaux, Gournay, Danis, le Congrès décide de donner mandat à ses délégués au Congrès confédéral, et d'indiquer aux représentants des syndicats, qu'ils devront se rallier à toutes les mesures pour empêcher l'application de cette loi.

4° *La vie chère.* — Nivière, dans son rapport, préconise l'augmentation des salaires par un renforcement de l'organisation syndicale, la constitution de syndicats de locataires, l'adhésion aux coopératives de consommation, la construction par les municipalités d'habitations ouvrières.

5° *L'augmentation des cotisations.* — Après avoir renvoyé à l'examen des statuts la question de la propagande, les délégués

abordent alors la grosse question de l'augmentation de la cotisation fédérale.

Celle-ci n'est actuellement que de 0 fr, 10 par membre et par mois. La commission la juge insuffisante pour assurer l'action de la Fédération et elle propose par 6 voix contre 4 de la fixer à 0 fr. 20.

Tour à tour, Feuillerot et Bénassac (Bordeaux), Routel (Le Havre), Anceau (Dunkerque), Gally et Gournay discutent sur le mode et le moment du vote. Jouhaux propose au congrès de statuer d'abord sur le principe de l'augmentation et de discuter plus tard son application. Il en est ainsi décidé.

La discussion commence sur le vote lui-même. De nombreux délégués y prennent part. Une intervention de Couton amène Jouhaux à demander aux militants de lutter contre l'esprit localiste et de créer une vie fédérale réelle, puis on passe au vote par mandats : 28 organisations se prononcent pour le principe de l'augmentation, 17 votent contre et 2 s'abstiennent.

6° *Fédéralisme et Décentralisation.* -- Le Congrès aborde la discussion des statuts, que la deuxième commission a été chargée d'examiner.

Ces modifications doivent transformer entièrement la Fédération des Ports et Docks et en faire une organisation à bases syndicalistes.

Les premiers articles sont adoptés après quelques discussions :

Le but de la Fédération, dit l'article 1er, est d'arriver à instituer le travail libre, affranchi de toute exploitation capitaliste, par la mise en commun des moyens de production, au bénéfice exclusif des producteurs et des collaborateurs des richesses nationales.

Le siège de la Fédération reste fixé à Paris, « en principe » dans la même ville que celui de la C. G. T. On poursuit l'examen des statuts, qui durera tout l'après-midi et provoquera des discussions vives et quelques unes confuses.

L'article 2, relatif à la tactique générale de la Fédération, est adopté. De nombreux délégués prennent la parole sur la constitution du Comité fédéral. On sait que les militants des Ports et Docks veulent substituer au Comité actuel, qui est *centraliste*, un Comité composé de *représentants directs de tous les syndicats fédérés.*

Gally, secrétaire adjoint de la Fédération, qui remplace Bour, insiste sur ce fait qu'il s'agit de voter *en principe.* Il est entendu, après de nombreuses interventions, que le Comité sera composé d'un délégué par syndicat.

7° *Industrie et Métier.* — Le Congrès adopte ensuite, après discussion, les articles 5, 6, 7, relatifs au bureau de l'organisation. L'article 10 pose une question très intéressante : il s'agit des syndicats de métiers. Le texte proposé au Congrès dit :

« *Il ne pourra être admis à la Fédération qu'un seul syndicat d'industrie par ville.* »

C'est la condamnation des syndicats de métier.

Mais on voudrait que ceux qui existent déjà fusionnent. De nombreux camarades qui prennent la parole se prononcent tous pour les syndicats d'industrie. Ils diffèrent cependant d'avis sur la fusion.

Enfin Puyjalon et Denis présentent deux motions d'un caractère semblable : que les délégués de la Fédération au Congrès confédéral demandent que la Commission de délimitation fonctionne normalement, et de l'inviter à bien définir les industries, car sur la question des syndicats de métier s'est greffée celle des fédérations d'industrie, qui intéresse les Ports et Docks, en raison des nombreux conflits qu'ils ont avec la Fédération des Moyens de Transports.

A cette motion, les délégués en ajoutent une autre, présentée par le camarade Nivière, qui invite les militants à faire tous leurs efforts pour créer dans chaque centre des syndicats d'industrie.

8° *L'augmentation des cotisations.*. — Vient enfin l'augmentation de la cotisation fédérale, dont le principe avait été adopté. Trente et un mandats se prononcent pour l'augmentation de 0 fr. 20 par mois et par membre : onze seulement votent contre. Il y a six abstentions.

La date à laquelle sera appliquée cette augmentation sera fixée plus tard.

Le Congrès, par 43 voix contre 4, vote, après un long et vif débat, la motion présentée par Denis et Viterbo.

Le Congrès des Ports et Docks donne mandat aux délégués des syndicats fédérés au Congrès confédéral, de proposer la fusion des syndicats de métier similaires. Il s'agit maintenant de savoir à quel usage seront employés les fonds provenant de la cotisation fédérale.

Plusieurs délégués proposent la création d'une caisse de grève fédérale qui serait alimentée par un versement de 0 fr. 05 par mois et par membre.

9° *La limitation du travail et la semaine anglaise.* — Les conclusions du rapport, favorables à une action dans ce sens, sont adoptées après intervention de quelques camarades et avec une adjonction proposée par *Anceau* (Dunkerque), demandant aux syndicats d'adresser au Comité fédéral un rapport sur les conditions locales.

La semaine anglaise soulève une vive et intéressante discussion. La commission émet le vœu que tous les efforts du Comité fédéral se porteront vers son application pour toutes les catégories d'ouvriers payés à la semaine et au mois.

C'est que, ainsi que le font remarquer, après le rapporteur, de nombreux délégués, les conditions de travail des ouvriers des ports sont très particulières et rendent difficile l'application de la semaine anglaise.

Bour clôture la discussion en faisant ajouter aux conclusions de la commission la motion suivante :

Considérant que, dans les ports, le travail est intermittent, en laisse l'application (de la S. A) aux organisations, selon les conditions de travail locales.

Un débat du même ordre et où se font jour les mêmes préoccupations, s'ouvre ensuite sur la suppression du travail de nuit. La Commission est d'avis de travailler à le supprimer, car il est cause de surmenage et de chômage. Viterbo et François disent que le travail de nuit permet aux dockers de gagner plus d'argent :

Alors, réplique immédiatement Anceau, je propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès la suppression du travail de jour !

Sa réplique entraîne l'adoption, moins deux voix, du rapport de la Commission.

A propos du travail des femmes employées dans les ports, après des interventions nombreuses, le Congrès décide, par 16 voix contre 11, d'admettre les femmes dans les organisations.

Une motion relative à l'augmentation des salaires par une action incessante est adoptée.

10° *Le repos hebdomadaire.* — Sur la question du repos hebdomadaire, la Commission réclame la suppression des dérogations, mais elle préconise, pour y parvenir, une pression sur le ministère du travail.

Gally : — Je demande au rapporteur de préciser ce qu'il entend par là.

Lorthiois répond. Puis, après Routel et Le Bosquain (Le Havre), Tabard raille ceux qui ont confiance dans les ministères et préconise un « perlage » soigné pour le septième jour.

Gally expose que, seule, l'action ouvrière directe, sous toutes ses formes, peut obtenir des résultats, et fait adopter à l'unanimité, moins une voix, une motion dans ce sens.

La proposition de la Commission est repoussée à mains levées.

11° *Les Inspecteurs du Travail.* — Benassac (Bordeaux) à préconisé la création d'inspecteurs ouvriers du travail. Le Congrès émet un vote de principe dans ce sens.

12° *Le Contrat de travail.* — Après une discussion assez confuse, au cours de laquelle François (Le Havre) présente une argumentation intéressante contre le contrat de louage, le Congrès

décide d'en poursuivre, par tous les moyens, la suppression.

13° *L'organisation Patronale.* -- Vignaud lit un rapport sur l'organisation patronale dans les ports, la *Shipping Federation*, son origine sa situation actuelle, ses ressources dans les divers centres, ses méthodes, et examine attentivement la force et la faiblesse des organisations patronales.

Après cet exposé qui est écouté attentivement par tous les congressistes, il conclut :

La lutte devient de plus en plus dure, et les grèves prennent une durée de plus en plus considérable. Mais, si j'expose la force de l'organisation patronale, ce n'est pas pour vous faire peur, ce n'est pas pour vous faire renoncer à la lutte. En Angleterre, l'an dernier, les travailleurs de la mer ont eu raison de la *Shipping Federation*. En France, si nous sommes bien organisés nous pourrons aussi en venir à bout, et pour cela il faut comprendre qu'à une situation nouvelle, il faut des méthodes d'action nouvelles.

Il faut se rendre compte que dockers, charbonniers, charretiers et marins, sont sous le joug des mêmes maîtres.

Vignaud est d'avis que la fusion de tous les ouvriers employés au transport des marchandises s'imposera dans une courte période. Il préconise l'interfédération des dockers et des inscrits. Il demande de faire du boycottage, la grève perlée, et surtout, de la propagande.

Un échange de vues suit, et de nombreux délégués fournissent des renseignements nouveaux, exposant la situation dans leurs ports : ceux du Havre montrent par quelle méthode ils ont réussi à s'opposer à la *Shipping Fédération*.

A ce sujet, *Thomas* (Nantes) lit un rapport sur la situation de Nantes et St-Nazaire, où un conflit est latent avec deux compagnies. Il demande l'appui de tous les travailleurs de la Fédération.

14° *La caisse de grève fédérale et les subdivisions.* -- Celle-ci s'est occupée de la proposition d'une caisse de grève fédérale, qui serait alimentée par une cotisation de cinq centimes par mois et par membre. Elle fonctionnerait dans un an et verserait, à partir du dixième jour de grève, vingt-cinq centimes par jour et par gréviste, à la condition que cet argent soit employé à faire bouillir les soupes communistes.

De nombreux délégués prennent la parole sur cette question. La proposition est votée en principe.

15° *La question des subdivisions.* -- On revient à la question des subdivisions. Celles-ci étaient statutaires avant les modifications apportées par le Congrès. Il devait y en avoir trois : une pour la Manche, l'autre pour l'Atlantique, la dernière pour la Méditerranée.

En réalité, seule la subdivison de l'Atlantique a fonctionné normalement.

La Commission propose de ne plus limiter les subdivisions aux seules côtes, mais de diviser la France en trois secteurs : Nord, Centre et Midi.

Un très grand nombre de délégués prennent la parole sur cette question.

Les partisans font valoir l'intérêt que cette constitution présente pour la propagande et la décentralisation. Les adversaires craignent que la Fédération nationale soit réduite à peu de chose. D'autre part, ils invoquent des raisons d'argent.

Trois ordres du jour sont présentés. Tous les trois sont favorables à la création des subdivisions. On vote par mandat sur l'ensemble. Le résultat donne : *Pour* : *30 mandats ; contre* : *8 ; abstentions, 10.*

Il est décidé de consacrer les dix centimes d'augmentation votés, au fonctionnement des subdivisions.

II

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TRANSPORTS

C'est au Hâvre, les 12 et 13 septembre, que la Fédération des Transports a, elle aussi, tenu, cette année, son congrès.

1° *Vœux divers.* — La formalité de la validation des mandats terminées, le Guennic (Tramways Nord, Paris) et Mazeau (Cochers et chauffeurs, Paris) font voter l'ordre du jour que voici :

Le Congrès de la Fédération nationale des Moyens de Transports, à l'ouverture de ses travaux, adresse ses ardentes sympathies au héros Rousset et à toutes les victimes de la caste militariste. Il envoie l'expression de ses sentiments fraternels à tous ceux qui luttent pour la libération du prolétariat dans le monde entier ;

Crie : « Courage ! » aux vaillants instituteurs qui vont braver la haine de la ploutocratie dirigeante pour affirmer leur solidarité à l'égard des travailleurs qui veulent s'émanciper ;

S'engage à forger entre tous les exploités des transports des liens de fraternité qui les uniront dans l'avenir pour la bataille de chaque jour afin de conquérir bien-être et liberté ;

Exprime son attachement indéfectible à la C. G. T.

A l'unanimité également le Congrès vote, sur la proposition de Valadier, des condoléances pour les victimes de la Clarence.

2° *Le rapport moral.* — Guinchard, secrétaire fédéral, donne lecture du rapport moral. Celui-ci constate que l'Action de la Fédération a été conforme aux décisions de la C. G. T. Il si-

gnale que la Fédération s'est accrue de 30 nouveaux syndicats, et presque toutes les organisations adhérentes sont en croissance. Parlant des grèves, il insiste particulièrement sur celle des chauffeurs de Paris.

Après un cours débat, le rapport moral est adopté.

3° *Sur la fusion.* — Alors commence la grande discussion relative à la fusion entre la *Fédération des Moyens de Transports* et celle des *Ports et Docks*, que la première réclame.

La question de la fusion a été posée en principe, il y a deux ans. Les militants des transports, qui l'estiment nécessaire à raison de la concentration capitaliste, des organisations patronales et des trusts qui se constituent constamment, font valoir qu'il n'y a pas de distinction possible entre les travailleurs qui transportent des marchandises et ceux qui sont occupés au transport des voyageurs.

Voici d'ailleurs formulée dans le rapport de Guinchard une définition caractéristique : *L'industrie des Transports est celle qui consiste à prendre d'un point donné, avec n'importe quel véhicule et n'importe quel mode de traction, un chargement quelconque et de le transporter à un point donné.*

Pourtant les Transports ne demandent pas une fusion générale de toutes les organisations se rattachant aux transports, y compris celle des cheminots. Ils veulent seulement, pour l'instant au moins, leur union avec les dockers. Ils y tiennent à cause des nombreux conflits qui s'élèvent entre les deux Fédérations.

C'est ce que fait remarquer Mazeau, qui apporte, à l'appui de ces raisons, le récent conflit des charretiers parisiens pour mettre fin à une dualité déplorable.

Jouhaux tient à faire connaître sur ce point l'opinion de la C. G. T :

Guinchard, dit-il, demande la fusion de tous les groupements d'ouvriers de transports. J'ai entendu ces raisons. Ce sont là des raisons de principe. Il y en a d'autres : des raisons d'espèces, dont il ne tient pas compte. Les rivalités, les zizanies qui séparent les Docks et les Transports ne viennent pas uniquement de la coexistence de deux organisations entre lesquelles la limite n'est pas établie. Ce sont les déloyautés commises par divers individus qui les ont surtout engendrées. Il faut savoir si la fusion accroîtrait les forces syndicales.

A la base de nos divers groupements, il faut l'analogie des intérêts. Or, croit-on que l'esprit corporatif disparaîtrait par le seul fait de la fusion ? Cet esprit, nous l'avons toujours combattu. Ce qui est nécessaire, c'est l'esprit de solidarité et la confiance professionnelle. Examinons de façon pratique la limite des industries, mais ne nous laissons pas emporter trop loin par le désir de la fusion à outrance. Il faut lier les individus par des intérêts communs ; il faut surtout développer l'esprit de

lutte. Ce qui a empêché l'effort commun des dockers et des inscrits, c'est le manque de compréhension de l'analogie de leurs intérêts.

Jouhaux propose alors de soumettre le conflit à la Commission de délimitation des Fédérations.

Guinchard répond à Jouhaux :

Jouhaux demande, dit-il, qu'une vaste Fédération des Transports ne se fasse qu'après que l'évolution ait été préparée par l'éducation de nos camarades. Mais pourquoi remettre à plus tard ce qui est reconnu utile ; pourquoi ne pas le réaliser tout de suite ?

Puis Guinchard reprend les raisons exposées dans son rapport. La forme des organisations patronales oblige à la concentration des forces ouvrières.

Jouhaux répond en reprochant à Guinchard d'avoir mal interprété ses paroles :

Tous les ouvriers des Transports, ajoute-t-il, ont un intérêt commun. Mais cette constatation ne veut pas dire que les idées de Guinchard soient immédiatement réalisables. Tout en marchant vers un idéal, il nous faut prendre contact, et de façon étroite, avec les réalités pour donner satisfaction aux intérêts immédiats des prolétaires.

Nous ne pouvons pas aller à l'infini sur le terrain de la fusion, car il ne resterait plus dans la C. G. T. que quatre ou cinq grandes fddérations. Le syndicalisme français est un mouvement d'action. Il n'a d'autres raisons d'être que l'action et c'est contre elle, en réalité, que vont les fusions à l'infini.

Guinchard réplique :

Nous demandons la paix et l'union entre deux organisations. Mais il n'est pas en notre pouvoir de la faire seuls. Jouhaux a parlé de quatre ou cinq fédérations. J'admets qu'il en soit ainsi. L'exemple des organisations étrangères, qui sont nombreuses et puissantes, n'est pas pour nous faire redouter cette perspective.

Jouhaux interrompt :

Il ne faut pas oublier, camarade Guinchard, que le nombre des adhérents aux organisations syndicales dépend surtout de l'état de développement industriel du pays. Tu as cité l'exemple de l'Allemagne. Mais si nous avions en France un patronat actif, si l'industrie et le commerce de ce pays n'étaient pas dans l'état déplorable où ils végètent, si l'activité industrielle était plus intense, le syndicalisme français grouperait, lui aussi, des adhérents aussi nombreux que l'Allemagne et l'Angleterre. Le syndicalisme pousse à cette évolution industrielle. Quand elle aura été réalisée sous l'aiguillon de nos efforts, l'organisation française sera puissante.

Burgard (Angers) présente quelques observations, puis Mazeau déclare :

Nous voulons faire disparaître les zizanies qui nuisent aux efforts communs. Les grèves nécessitent de plus en plus des mouvements généraux. A Paris, par exemple, il est impossible de songer à réaliser une grève sans qu'elle soit générale.

Il rappelle l'exemple des chauffeurs, battus malgré une résistance énergique :

Il y a, poursuivit-il, une situation malsaine dans les Transports : Nous voulons la faire disparaître par la fusion. Si elle n'est pas possible en ce moment, j'accepte pour ma part que, sous l'égide de la C. G. T. et sous son contrôle moral, on délimite les fédérations pour faire disparaître ces rivalités.

Moussard appuie Mazeau. Il n'est plus possible, à Paris, dans n'importe quelle corporation des Transports, de faire une grève partielle.

Il y a deux ordres du jour. L'un de Guinchard et Baladier : l'autre de Le Guennic, Dupuy, Jaccoud et Damour. Le rapport de Guinchard serait soumis par le secrétaire au Congrès confédéral. Si la fusion est reconnue impossible, la délimitation devra être nettement fixée.

Le deuxième demande la constitution, dès qu'on pourra le faire, d'un Congrès commun pour voir réaliser une fédération générale des Transports. Les deux motions sont adoptées.

Une observation de Jouhaux amène Mazeau à déclarer qu'il est exact que les militants n'ont pas assez parlé de solidarité avant la grève des chauffeurs. Mais, précisément, cet échec n'aura pas été inutile.

4° *Le permis de conduire.* — On aborde ensuite la question du permis de conduire obligatoire pour tous les ouvriers des transports dans toutes les villes. Dans son exposé, Guinchard insiste particulièrement sur cette raison que les grèves sont devenues difficiles étant donné que les patrons, avec la complicité des pouvoirs et de la police, peuvent faire monter le premier jaune venu sur un véhicule. Il rappelle les démarches faites dans ce sens auprès des ministres successifs des travaux publics. Ceux-ci ont promis et n'ont rien tenu.

Les délégués sont d'ailleurs unanimes à réclamer cette obligation, et tour à tour Jaccoud et Mazaud (Paris), Burgard, développent leurs arguments. La discussion est close par le vote d'une motion présentée par Guinchard :

Le congrès decide que le bureau fédéral fera toutes démar- et propagande utiles pour obtenir des pouvoirs publics l'institution d'un permis de conduire.

5° *Les retraites.* — Guinchard expose la question des retraites. On sait, que les *petits cheminots* (tramways, omnibus, Compagnies secondaires) demandent leur assimilation pour les retraites aux travailleurs des grands réseaux. Guinchard explique ce que la Fédération a fait pour aboutir à sa réalisation.

Il y eut d'abord un projet Augagneur, alors ministre des travaux publics, mais qui ne donnait pas satisfaction aux travailleurs des transports. Des promesses ministérielles ont été faites, sans résultat d'ailleurs :

L'eau bénite de ministre, dit Guinchard, on sait ce que ça vaut ! Ça ne vaut pas cher, les trois quart du temps. A l'heure actuelle, le député Ceccaldi, rapporteur de la commission des travaux publics, a présenté un projet qui, sur certains points, ne donne pas satisfaction à l'organisation, mais qui, sur d'autres, est très beau, trop beau. Il y a là des promesses irréalisables et la Fédération des transports se méfie. Ce qu'elle demande, c'est une loi des retraites à peu près semblable au projet Thomas pour les mineurs. Quoi qu'il en soit la Fédération est décidée à faire tous ses efforts pour aboutir rapidement.

Vaguet (Marseille) constate qu'il n'y a pas eu encore grand' chose de fait. Il faut, dit-il, que nous prenions des décisions énergiques et que nous fassions comprendre que nous sommes bien décidés à agir.

Guinchard propose une grève de 24 heures : ce premier avertissement serait salutaire ; il est d'avis de la faire le premier mai, mais il faut auparavant préparer les esprits.

Le Guennic dit :

Je ne voudrais pas vous mettre en garde contre le danger qu'il y aurait à confondre l'obtention des retraites avec l'idéal syndicaliste dont nous, militants, avons à défendre les intérêts. Prenons garde de nous laisser prendre au mirage des retraites qui ne servent trop souvent qu'à éteindre tout esprit de révolte dans le prolétariat administratif.

Après une longue controverse entre lui, Guinchard et quelques autres délégués, Le Guennic précise sa pensée :

Si les transports veulent obtenir des retraites, il faut les chercher sur le terrain syndical. Essayer d'en trouver en dehors, c'est risquer d'amoindrir la force syndicale. Il constate avec plaisir que tous les camarades qui ont pris la parole ont manifesté leur volonté d'agir par l'action directe.

6° *Diminution des heures de travail.* — Guinchard fait l'exposé de la question et espère qu'avant peu la journée de neuf heures sera appliquée.

Le Guennic ne veut pas s'étendre sur les avantages moraux et matériels que les ouvriers des transports retireraient particulièrement de sa réalisation. Il dit que la conquête globale de cette revendication est une étape nécessaire, que le syndicalisme doit franchir au plus tôt. Pour coopérer à cette conquête, il faut combattre l'égoïsme de ceux qui font des heures supplémentaires.

Mazaud (Paris) expose le cas des camionneurs. Il en est, dans

la capitale qui font quelquefois jusqu'à 18 et 20 heures de travail par jour.

Il y a aussi la question de la fermeture des gares. Sans doute on a bien pris des décrets, mais ils ne sont respectés que là où se trouve une organisation forte et puissante.

Enfin, sur une motion de Guinchard et de Le Guennic, le congrès décide d'appuyer de toutes ses forces les efforts de la classe ouvrière.

7° *La vie chère.* — Guinchard demande au congrès de se rallier aux mesures qui seront prises sur cette question par le congrès confédéral.

Moussard (Paris) et Dupuy préconisent des mesures législatives contre la spéculation.

Le Guennic se demande ce que les pouvoirs publics pourront bien faire contre les capitalistes exploiteurs dont ils sont les serviteurs dociles.

8e *Loi Berry-Millerand.* — La discussion relative à la question de la loi Millerand-Berry amène un débat plutôt vif. La tendance réformiste se heurte rudement au syndicalisme.

Le Guennic dépose un ordre du jour contre la loi d'infamie et s'élève surtout contre le maintien de la clause concernant les condamnés pour coups et blessures involontaires.

Mazaud proteste avec énergie, car cette motion, dit-il, atteint le Parti socialiste auquel il a l'honneur d'appartenir, et Moussard présente la défense du P. S. U. et réclame le désarmement des haines.

Jaccoud (Tramways Sud, Paris) s'élève contre la provocation à la désertion qui amoindrirait, dit-il, la défense nationale de la France.

Guinchard intervient à son tour. Le Guennic s'étonne qu'on voit dans son ordre du jour une attaque contre le P. S. U. Quant au conseil touchant la désertion, il est nécessaire, puisqu'il faut que nos jeunes camarades se soustraient à une mort certaine, après des tortures sans fin.

Il y a trois ordres du jour.

L'un d'eux demande au Parti socialiste d'intervenir. Pourtant on en vote un autre de Mazaud, qui demande que la loi soit modifiée.

Après une courte dissertation de Guinchard sur les maladies professionnelles, le congrès décide de se prononcer pour la municipalisation des services publiés. Cinq voix se prononcent contre.

9e *Les Conseils de discipline.* — Guinchard expose la question des conseils de discipline : C'est là, dit-il, un mot barbare et une

caricature de justice. La suppression de ces juridictions à-côté s'impose.

Le Guennic (Paris) approuve les déclarations de Guinchard et dit que les conseils de discipline sont une mystification intolérable.

Après une intervention de Moussard (Paris), qui fait quelques réserves, le Congrès décide de poursuivre la suppression de ces conseils.

10° *Questions diverses.* — Guinchard demande aux délégués de se prononcer contre le cumul des fonctions de watman et de receveur, qui est souvent mis à profit par les employeurs pour créer des briseurs de grèves.

Jaccoud (Paris) insiste, de même que Dupuy, qui pense que cette question est liée à celle du permis de conduire obligatoire. Par contre, Burgard (Angers), s'y oppose,, pour ne pas obliger les Compagnies à embaucher davantage de personnel. Cette intervention amène plusieurs délégués à la tribune.

Le Guennic combat vigoureusement la façon de voir de Burgard.

Enfin, le Congrès adopte une motion demandant la suppression du cumul, en laissant aux syndicats le soin de la faire appliquer.

Après lecture de quelques adresses parvenues au Congrès, Mazaud prend la parole sur la question du syndicat unique par ville. Il est mandaté pour que la question soit reprise et traitée à fond. Il cite les efforts faits dans le sens de la fusion chez les camionneurs et manutentionnaires parisiens. Des efforts ont également été faits pour la réaliser entre les syndicats des omnibus et des tramways, qui ont surtout intérêt à fusionner, étant donné le mouvement qui se prépare.

Moussard insiste pour que l'on ne se contente pas d'un vœu platonique : la Fédération doit prendre des mesures énergiques mettre les syndicats en demeure de s'unir et fixer une date, par exemple le 1er juillet 1913.

Le Guennic dit qu'il y a des inconvénients à imposer l'unité. Il faudrait créer un groupement intersyndical de propagande pour la préparer.

Baladier (Paris) fournit de longues explications.

Le Congrès, dit-il, doit prendre une résolution dans le sens indiqué par Moussard, car la fusion s'impose dans les omnibus. Mazaud déclare qu'il est à craindre que les Compagnies provoquent un mouvement avant que l'unité soit faite. Il demande la constitution d'un comité intersyndical de propagande.

Le Guennic insiste sur la constitution de ce même comité pour familiariser les militants des différents syndicats avec l'en-

semble des travailleurs de toutes les Compagnies de transports. Il demande que la fusion soit commencée de suite en unissant les syndicats qui le désireront.

La discussion est close par l'adoption d'un ordre du jour de Mazaud fixant pour l'unification des syndicats d'omnibus et de tramways la date du 1er juillet 1913, malgré les réserves formulées par Guinchard et Le Guennic qui prévoient l'impossibilité, par suite des cas fortuits, de constituer une fusion à date fixe.

Guinchard réclame des mesures de sécurité et d'hygiène pour le personnel des transports.

Le Guennic précise les dangers qu'encourt ce personnel par suite de la vétusté du matériel et des conditions de travail. Il voudrait que des abris et des vêtements imperméables soient mis à la disposition du personnel. Il dépose un ordre du jour en ce sens auquel Baladier (Paris) se rallie et qui est adopté.

Les travaux du Congrès sont terminés.

(*à suivre.*)

P. Herbin.

LES IDÉES ET LES FAITS

A la Verrerie Ouvrière d'Albi

Le récent conflit entre l'administration et les ouvriers de la Verrerie ouvrière d'Albi a soulevé les plus graves problèmes de l'organisation du travail. En attendant de pouvoir porter un jugement sur un incident de cette importance, qui n'est pas encore vidé, nous donnons les deux documents suivants, rédigés par les parties en cause :

LETTRE DE L'INGÉNIEUR SPINETTA

Paris, le 20 octobre.

Au camarade Dherbécourt, président du Conseil d'administration de la V. O. d'Albi.

Mon cher Dherbécourt,

Je vous informe que je cesse mes fonctions de directeur général à la Verrerie ouvrière, à dater de ce jour, pour les raisons suivantes :

1° Il y a quelques jours, le personnel, à deux reprises diffé-

rentes, interrompait le travail, sans autorisation aucune, sans même en solliciter ;

2° Dans la réunion de Toulouse du 16 courant, les délégués du personnel ont successivement affirmé que le président du Conseil n'avait plus leur confiance, que la commission de réorganisation du travail, avec laquelle je me solidarise, était autoritaire, que les chiffres qu'elle présentait étaient truqués, que son projet était rétrograde, etc., etc., que j'étais déloyal et qu'enfin tous trois, vous, le délégué de la commission et moi-même, avions de longue date voulu préparer la grève.

En présence de ces accusations, qui n'ont soulevé aucune protestation, j'estime que mon pouvoir, mon autorité, ma direction enfin, déjà bien illusoire depuis la reprise du travail, est maintenant impossible. Laisser croire que j'exerce effectivement mes fonctions, en restant à mon poste, serait un bluff auquel je ne puis m'associer ni de près ni de loin.

C'est qu'en effet nous n'en sommes plus seulement qu'à l'indiscipline, ce stade est de bien loin dépassé, nous en sommes aux insinuations (et quelles insinuations !) les plus lâches, les plus perfides, proférées en présence de délégués de syndicats qui applaudissent leur secrétaire, Marty-Rollan, un conducteur d'hommes, celui-là, qui, mieux que personne, est au courant de la question, et cependant il ne trouve pas opportun de protester, même lorsqu'on insinue que nous sommes des indicateurs, des agents provocateurs.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les leçons que ces évènements comportent. Ah ! oui, l'état du personnel est bien tel que les différents rapports antérieurs l'on défini et aujourd'hui tout doute, si léger soit-il, a disparu en moi à ce sujet.

Le personnel de la Verrerie ouvrière est bien collectivement inapte au patronat et au socialisme ; les bas instincts, la haine, la jalousie de tous ceux qui le dépassent ont détruit en lui tout esprit de discipline. Nous causons bien la même langue, nous employons les mêmes mots, mais je me suis aperçu, à différentes reprises, que le sens que nous y attachons est différent ; bien différents aussi les sentiments et les idées que ces mots éveillent en lui, en moi.

L'histoire de ces dix-sept ans de la Verrerie ouvrière est celle des capitulations constantes, successives de la direction, des conseils d'administration, des assemblées générales mêmes. Tous les pouvoirs statutaires de la Verrerie ouvrière ont été, non pas discutés, mais bafoués ; l'assemblée des actionnaires elle-même, par ses reculades successives, par sa peur, par sa crainte des évènements, des grèves possibles, a perdu tout prestige, toute autorité morale, tout crédit sur le personnel. Celui-ci, maintenant, a, par suite, une fausse conscience de sa

force, de son pouvoir ; fausse conscience, car sa capacité de direction, d'organisation a diminué.

Oui, l'illusion du pouvoir, de la force invincible qu'il croit avoir, œuvre de ces dix-sept ans, nous enlève, actuellement, toute possibilité de direction, car, vous le savez, l'autorité est beaucoup plus faite de la soumission volontaire, de la discipline librement consentie de ceux qui doivent obéir, dans l'intérêt général, que de la force de celui qui commande.

Mais que conclure de cet état de choses ? Quelles solutions y apporter ?

A mon avis, deux solutions sont possibles :

1· Rétablir, avec ce même personnel, la discipline, mais pour cela il faut exercer une véritable dictature, que mon rôle antérieur, et les incidents cités plus haut, ne me permettent plus d'exercer ;

2· Se séparer sans hésitation de ce personnel inconscient qui détourne l'œuvre de son but, et, pour ce faire, fermer l'usine jusqu'à ce que les circonstances permettent de recruter un nouveau personnel conscient non seulement de ses droits, mais de ses devoirs. Entre temps faire les modifications statutaires pour que le personnel n'ait plus la majorité au conseil d'administration.

Vous le voyez, dans tous les cas, *statu quo* compris, je n'ai plus rien à faire avec la Verrerie ouvrière. Les considérations succintes ci-dessus, qui *constituent un cas de force majeure*, vous le reconnaîtrez avec moi, motivent bien ma démission immédiate, *bien définitive cette fois*.

Certes, ce n'est pas de gaieté de cœur que je prends cette détermination, car j'ai, de plus en plus, la certitude, la conviction, qu'avec un personnel non pas d'élite, mais seulement moyen [grâce aussi aux perfectionnements techniques et sociaux que je me proposais d'apporter], nous aurions réalisé l'usine modèle, l'usine jouant son rôle social intégral, l'USINE DU PROLETARIAT, enfin !

Agréez, mon cher Dherbécourt, mes salutations sincères.

SPINETTA.

LETTRE DES OUVRIERS VERRIERS

Aux organisations Ouvrières Syndicales et Coopératives

Camarades,

Il est de notre devoir de faire connaître à la classe ouvrière la vérité sur le conflit qui vient de sévir à la Verrerie ouvrière, conflit dont la presse bourgeoise, par ses mensonges et ses calomnies, a dénaturé et le sens et les causes.

A juste raison, l'on peut s'étonner que dans cette usine, qui par son titre même semble être protégée de toute conflagration sociale, il existe des motifs assez graves, tous de dignité syndicale, qui ont fait cesser le travail.

Tout de suite, pour donner une idée de ce que devait être la Verrerie ouvrière, sortie de la grève de Carmaux de 1895, soutenue contre le potentat Rességuier, nous vous dirons que les principes fondamentaux étaient de se rapprocher du point de vue communiste autant que les moyens financiers le permettraient.

Sous la poussée inévitable de l'émancipation sociale et pour leur permettre de lutter favorablement contre la vie toujours croissante, pour égaler au moins nos camarades sous le joug patronal, les bas salaires demandèrent des augmentations, augmentations reconnues légitimes, qui ne purent être accordées, le budget de l'Usine ne le permettant pas.

Devant ces réclamations, qui allaient toujours s'intensifiant, une réorganisation du travail était nécessaire, une meilleure répartition des richesses s'imposait dans le sens que tous ceux qui travaillent à l'Usine soient rénumérés selon leurs efforts, en tenant bien compte de leurs besoins. Il était temps aussi que l'on se mette à jour au point de vue des décisions fédérales et confédérales qui, a tort ou à raison, sont restées inappliquées.

L'assemblée générale des actionnaires, qui est composée de délégués de syndicats et de coopératives, envisagea cette situation intenable ; il en sortit qu'une commission fut nommée pour étudier un projet de réorganisation meilleure, qui devait mettre fin à ce malaise.

Nous étions en droit d'espérer qu'avec ce qu'apporterait cette commission, nous aurions chez nous, dans l'Usine du prolétariat, plus de justice, surtout après que notre assemblée syndicale, qui est composée de tout le personnel de la V. O., eut voté à l'unanimité :

1° La substitution du travail aux pièces par le travail à la journée :

2° L'égalisation des salaires par catégories ;

3° L'abaissement des hauts salaires pour les reporter sur les petits :

4° La nomination d'une commission de neuf membres pour étudier le nouveau projet (à noter que ces décisions furent transmises à la commission de Paris).

Voilà maintenant les faits précis qui se sont déroulés et qui ont motivé le conflit, depuis le fonctionnement de ladite commission de Paris.

La commission, désignée par l'Assemblée générale des actionnaires pour élaborer son projet, nous demanda, dès son fonctionnement, de bien vouloir lui fournir des indications ; le Syn-

dicat ne crut pas devoir répondre à sa demande, pour des raisons que nous expliquerons à la réunion des actionnaires [nous ne prétendons pas ne pas avoir tort].

La commission qui comprend cinq membres, vint à Albi au mois de juillet ; elle nous convoqua pour le 28 de ce mois, à deux heures du soir. Nous lui avons démontré par tous les moyens l'impossibilité de réunir tout le personnel pour l'heure demandée ; nous lui proposions pendant quatre jours consécutifs, toutes les heures dont nous pouvions disposer pour nous permettre de causer ensemble, pour lui communiquer nos sentiments. Malgré tout, la commission n'a pas cru devoir s'entendre avec nous. Soucieux toutefois de l'entente et non de l'autorité, nous réunissions le personnel sept heures avant son départ pour Paris, le 30 juillet ; nous l'avons convoquée, mais elle n'a pas cru devoir assister à notre réunion : *nous ne pouvons que le regretter.*

Le lendemain 31 juillet, une lettre fut affichée dans l'usine, indiquant au personnel que le nouveau réglement serait appliqué le 16 septembre 1912; cette lettre stipulait qu'une lettre individuelle serait envoyée à chaque camarade, qui l'aviserait du tarif auquel il serait assimilé.

En effet, le 9 septembre, six jours avant l'application du nouveau réglement, nous recevions chacun une lettre ou était indiqué notre salaire et ce à quoi nous étions assujettis dans l'usine ; il était encore contenu dans cette lettre que si l'on ne répondait pas, l'on serait considéré comme démissionnaire. Nous laissons le soin au prolétariat de donner son impression, sa pensée sur ce procédé, qui est contraire à tout principe syndical.

Le 12 septembre, une autre affiche fut apposée, laquelle nous traita de « Chouans et de Vendéens », et cela parce que le syndicat avait décidé de ne pas répondre à ces lettres individuelles.

Nous ne croyons pas mériter ces épithètes, car notre acte était conforme aux décisions des congrès ; cette insulte était déplacée de la part de ces grands apôtres du syndicalisme. A la suite de cette affiche de menace et pour éviter un conflit, nous décidions d'envoyer cinq camarades à Paris, lesquels sont allés trouver le rapporteur de la commission de Paris et quelques autres membres, pour leur demander de se réunir pour nous accorder un délai de quelques jours, pour permettre aux deux commissions de discuter les détails de ce projet. On nous répondit que c'était impossible, et le rapporteur nous déclara qu'il se rendait à Albi pour appliquer le projet de la commission, qu'il convenait qu'il n'était pas parfait, mais que nous devions l'accepter et qu'il discuterait ensuite. Cet ultimatum ne se comprend que de la part de capitalistes, mais est inadmissible de la part de militants tels que ceux qui composaient la commission.

Par un ordre du jour voté à l'assemblée syndicale du 15 sep-

tembre, nous décidions de continuer le travail sous notre direction jusqu'à ce que les pourparlers et la discussion soient terminés, ce qui ne fut pas possible, devant les exigences du représentant de la commission de réorganisation ; il disait avoir mandat de statuer sur toutes les catégories excepté sur les employés.

Pourtant, est-ce que tous, sous des formes différentes, nous ne sommes pas travailleurs à l'usine ? Est-ce que chacun ne participe pas, selon ses facultés et ses moyens, à sa vitalité ? La révolution sociale partagera-t-elle les misères des producteurs directs et laissera-t-elle les avantages qu'ont les privilégiés ? Non, il est impossible que notre susceptibilité syndicale ne soit pas frappée de tous ces faits, que nous récapitulons : 1. Lettre individuelle contraire aux décisions sur les contrats collectifs ; 2. Répartition injuste des salaires ; 3. Ultimatum arbitraire ; 4. Discussion sur tout, sauf sur les employés et quelques autres catégories.

Malgré tout, la détermination de cesser le travail n'aurait peut-être pas été prise, si l'on ne nous avait pas dit que, faute de fonds, l'usine aurait été obligée d'arrêter, n'ayant plus pour l'entretien des fours le combustible et les matières premières nécessaires.

Le sacrifice des ouvriers fut grand, et c'est le cœur étreint qu'ils crurent un instant qu'il faudrait employer les mêmes moyens de lutte que vis-à-vis de celui qui nous mena à Albi ; ils furent dans l'angoisse à la pensée que ces erreurs, que ces entêtements allaient porter de sérieux dommages à l'édifice prolétarien élevé avec tant de peine, de privations et de misère, et c'est pourquoi nous proposions à l'obstination de la Commission de Paris l' « arbitrage », qui fut encore ajourné à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra le 3 novembre 1912. On ne pouvait attendre jusque là ; alors nous résolûmes de reprendre le travail, suprême concession, faite non seulement pour l' « usine », mais aussi pour l' « idée » ; nous acceptions provisoirement les conditions de ladite Commission, jusqu'à ce que cette réunion des actionnaires eût décidé sur les doléances et les réclamations que nous lui soumettons.

Jusqu'ici, nous n'avons pas répondu aux aboiements de la presse immonde et médisante, qui se plaisait à broder sur notre dissentiment, sur notre désaccord, sur notre antagonisme ; nous soumettons à la classe ouvrière, au prolétariat, par voie de circulaire, les faits succints de la vraie situation. A l'assemblée des actionnaires, nous donnerons plus largement et oralement les détails que la plume est impuissante à relater.

D'ores et déjà, nous avons la certitude sereine qu'ayant fait le nécessaire pour constater que ce n'est pas par aberration que nous

avons quitté le travail, nous avons confiance en vous, comme nous espérons que vous aurez confiance en nous, que si vous en avez le moyen, par la possession d'action de la V. O., vous enverrez un délégué à l'assemblée générale des actionnaires et qu'après une étude sérieuse et impartiale dans le sein de votre organisation, vous donnerez à ce délégué le mandat qu'il convient pour qu'il apporte son appoint dans la réparation qui nous est due, dans la justice que nous demandons, la même que vous voulez, que vous demandez à la société tarée qu'est la société capitaliste.

Camarades, recevez nos salutations fraternelles aux cris de : « Vive la Verrerie ouvrière, l'usine du prolétariat ! »

La Commission de réorganisation du travail à tendance communiste : Baty Julien, Bonnardel E., Biscon père, Jarlan Hippolyte, Oulmière, Chappelle, Davidou père, Vinay Jean, Soustelle Auguste, Caylou Benjamin, Gandiol Marius, Lepron Etienne, Clermont, Rouvet Pierre, Tantôt, Castel, Girou, Blondelon, Clastres, Bernard Jean.

REVUE CRITIQUE

La Lutte du Capital et du Travail (1)

(*A tőke és a munka Larca*)

Par Ervin Szabo.

La plupart des livres parus dans les derniers temps en Hongrie sur le mouvement ouvrier ont été écrits par des sociologues, des théoriciens plus ou moins éloignés des luttes ouvrières de tous les jours : ils n'ont pu en indiquer ni les ressorts ni les véritables tendances. Par contre, les ouvriers ou militants du socialisme, par cela même qu'ils ont été emportés par le mouvement, ou faute d'éducation scientifique, n'ont pu distinguer les véritables lois de ces mouvements.

E. Szabo, avant d'étudier théoriquement le mouvement ouvrier, l'a étudié pratiquement. Il y a même pris part activement et ses avis ont plus d'une fois décidé de son organisation et de son attitude à l'égard des autres partis politiques ou ouvriers en Hongrie.

(1) En hongrois (Budapest).

Voilà pourquoi son livre *La lutte entre le capital et le travail* est tout différent de ceux qui ont été publiés jusqu'à présent. Ce n'est ni un traité théorique, ni une œuvre de propagande ; c'est le résultat de longues expériences, le fruit de patientes observations, des données et des notes prises sur le vif, dans le feu même de la lutte, qu'il essaie d'expliquer à l'aide des dernières découvertes des sciences économiques et sociales. Si nous ajoutons que peu d'écrivains ont un sens aussi juste des sciences sociales et un intérêt aussi vif pour les conflits des classes, nous comprendrons pourquoi nous ne trouverons point de lieux communs ou de trivialités dans son œuvre et pourquoi la lecture en est instructive et attirante, même pour ceux qui connaissent déjà bien cette question.

La dernière œuvre d'E. Szabo, *Les Commentaires de Karl Marx*, avait déjà soulevé de vives polémiques dans les milieux scientifiques, par suite de l'attitude que l'auteur avait prise à l'égard des théories marxistes. Dans son nouveau livre, ses points de vue n'ont pas changé, mais ils se sont précisés davantage et par cela même sont devenus plus clairs et plus compréhensibles. Bien que maintenant aussi, ils se suivent avec une logique aussi rigoureuse que celle d'une démonstration mathématique, en raison même de leur intransigeance ils seront l'objet de longues et vives discussions.

Tout d'abord, E. Szabo nous fait un tableau synoptique de tous les phénomènes et de toutes les apparitions de ce que nous appelons maintenant *mouvement ouvrier*. Aussi ne sont-ce pas les idées et les conceptions des nombreux penseurs, des utopistes et théoriciens qu'il nous expose ; il nous montre le mouvement ouvrier dans sa réalité, sa dynamique, et celle-ci n'est autre que la lutte continuelle de la classe ouvrière pour l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail. Cette lutte, nous la retrouvons partout où il y a des ouvriers, et c'est elle qui, à proprement parler, constitue le phénomène que nous appelons habituellement *mouvement ouvrier*.

Quel est cependant l'organe qui lutte consciemment, qui organise la guerre en vue de l'augmentation du salaire et de la diminution de la journée de travail ? C'est *le syndicat*. Il s'ensuit que le seul véritable organe du mouvement ouvrier est *le syndicat*.

En pratique, ce sont les partis socialistes et social-démocrates qui se présentent comme les dépositaires du mouvement ouvrier ; d'après E. Szabo, il n'y a guère de commun entre eux. Le parti socialiste ou social-démocrate, de même que n'importe quel autre organe d'activité politique parlementaire, n'est point une fonction directe de l'évolution industrielle ou économique. Ce n'est qu'une apparition adjacente de la démocratie bour-

geoise,imparfaite ou non encore réalisée, une maladie d'enfance pour ainsi dire du mouvement ouvrier, laquelle au fur et à mesure que cette démocratie se développe, s'affaiblit et finira par disparaître complètement (1).

C'est pourquoi l'auteur repousse sans exception d'un geste de mépris tous les partis socialistes des différentes démocraties bourgeoises de l'Occident. En France, dit Szabo, il y a bien un parti qui se nomme socialiste, mais toutes ses manifestations montrent qu'il s'appuie sur d'autres classes que la classe ouvrière.

Là où s'est pourtant constitué comme en Angleterre, un parti qu'on peut considérer comme le représentant de la classe ouvrière, les membres en sont pour la plupart les acolytes des partis radicaux bourgeois, par leurs actes et leurs convictions.

En partant de ce point, E. Szabo ne prend en considération que les phénomènes qui se rapportent directement aux luttes entre le capital et le travail.

Après avoir décrit les premières luttes et insurrections ouvrières, ayant suivi la transformation des conditions de la production, il nous fait connaître les diverses organisations patronales, la politique sociale de l'Etat et les différentes institutions philanthropiques et charitables qu'on a essayé de leur opposer. Il nous montre que tous ces efforts et toutes ces institutions n'ont pu mettre fin à ces luttes et que la paix sociale est restée un rêve irréalisable. Ces luttes sont encore poursuivies maintenant et le seront encore jusqu'à ce que le travail et le capital s'unissent, c'est-à-dire jusqu'à ce que les moyens de production passent aux mains des ouvriers.

Mais puique ni l'action politique et parlementaire des partis radicaux bourgeois, ni les efforts des social-démocrates ne peuvent réaliser la question ouvrière, quelle direction prendra-t-elle ou devra-t-elle prendre dans l'avenir ? M. E. Szabo se rapproche le plus du point de vue syndicaliste français : *le mouvement ouvrier doit être exclusivement le mouvement des ouvriers et son arme doit être l'action directe.*

Il y a eu cependant bien des malentendus au sujet de l'action directe, principalement en Hongrie, où on l'a souvent faussement interprétée. Par la façon dont il l'explique, et d'une ma-

(1) Il n'y a de partis social-démocrates que là où il n'y a pas de libertés politiques : en Angleterre et en Amérique, où les conditions sont plus libres, il n'y a pas de terrain bien propice pour les partis socialistes. Au contraire, on trouve des mouvements syndicaux partout où il y a des prolétaires — en Amérique autant qu'en Angleterre — et c'est pourquoi ces sortes de mouvements forment le mouvement ouvrier proprement dit.

nière si claire que personne ne pourra plus s'y tromper, E. Szabo rend un grand service aussi bien aux socialistes hongrois qu'aux partisans de l'action directe.

Il proteste contre la fameuse théorie qui réduit l'action directe à la violence : « *L'essence de l'action directe, dit-il, n'est pas la violence, ni tout autre moyen guerrier, et on se trompe considérablement si on croit que les représentants les plus conscients de l'action directe, les syndicalistes français, ne comprennent par l'action directe que la violence.* » C'est, au contraire, de l'action directe, lorsque les ouvriers demandent directement des patrons, l'amélioration de leurs conditions de travail. C'est encore de l'action directe, lorsqu'ils concluent directement avec eux des accords concernant les conditions de travail ; lorsque, n'ayant pu arriver à s'entendre, ils cessent le travail ; lorsqu'ils exercent sur la législation une pression en vue de la création de lois qui favorisent leurs intérêts ; lorsque dans ce but ils organisent des réunions, meetings et démonstrations dans la rue ou émeuvent de n'importe quelle autre manière l'opinion publique ; quand, pour exprimer leur volonté, ils envoient leurs propres délégués au Parlement ; quand ils attaquent l'État, l'armée ou les autres soutiens de l'ordre actuel ou quand ils sèment d'obstacles leur chemin.

Mais ce ne sont pas seulement les idées fondamentales de l'auteur qui sont intéressantes, mais ausssi et surtout la manière nouvelle et complètement originale dont il explique les différents phénomènes sociaux. A ce point de vue, les données qu'il a ramassées et les pensées qui lui en ont été inspirées, sont les unes plus intéressantes que les autres. Les tableaux vivants qu'il nous en donne, en particulier les chapitres sur « le développement du camp ouvrier », sur « les apôtres de la paix sociale », sont de véritables chefs-d'œuvres littéraires, qui seront goûtés non seulement par les savants, mais aussi par les amateurs des belles lettres.

Egalement dignes d'une attention particulière sont les chapîtres si vivants ayant trait à « l'essence et les véritables promoteurs du mouvement ouvrier » et à « l'idéal futur du mouvement ouvrier ». Dans le premier, il démontre, on ne peut plus clairement que, quoiqu'on dise, le mouvement syndical ne peut être que le mouvement d'une élite, de l'élite de la classe ouvrière. Dans l'autre, il explique que la lutte en vue de l'augmentation des salaires et de diminution de la journée de travail ne peut pas rester toujours l'idéal de la lutte ouvrière. Les résultats en sont ou du moins en deviennent pour la plupart illusoires. Ce que le patron perd par le salaire élevé et la journée diminuée, il le reconquiert par le perfectionnement des machines, qui demandent une plus grande attention, c'est-à-dire un plus grand

travail intellectuel de la part de l'ouvrier.

Le tout est écrit avec la chaleur et la spontanéité d'un roman vécu. A chaque page, en le lisant, nous sentons que tel ou tel fait et tel ou tel raisonnement a dû causer une vive joie ou quelquefois aussi une vive douleur à l'auteur. C'est ainsi que certaines phases des luttes du travail et du capital surgissent ainsi dans la réflexion scientifique par les réactions des douleurs et des joies les plus personnelles qu'elles ont causées à l'auteur. Cela ne peut se produire qu'au dépends de l'objectivité, mais en revanche nous pouvons mieux ressentir derrière les chiffres et les arguments logiques, les blessures douloureuses de ces luttes entre le capital et le travail.

C'est surtout sur les couches, plus instruites que ce livre agira, puisque c'est une combinaison heureuse d'esprit scientifique et pratique. Mais c'est aussi sur la masse qu'il aura une grande influence, puisqu'en dehors des arguments scientifiques, il contient des parties véritablement poétiques.

Et comme son point de vue n'est pas toujours celui du parti social-démocrate hongrois, --- tant pour les principes directeurs que pour la tactique du mouvement ouvrier ---, cet ouvrage peut être regardé non seulement comme un guide des années futures du socialisme, mais aussi jusqu'à un certain point, comme une déclaration de guerre au parti social-démocrate officiel de la Hongrie.

Le livre est complété par une étude bibliographique, qui à elle seule valait la peine d'être publiée. Elle servira tant aux laïques qu'aux spécialistes.

ARMAND MANTEAU.

Budapest, novembre 1912.

LES REVUES

La question Albanaise, par A. CHÉRADAME *(Le Correspondant*, 25 juin 1912*)*. — La question albanaise avait pris cet été, des caractères alarmants pour la Turquie. C'était là, on l'a vu par la débâcle actuelle, un des symptômes de la rafale qui devait emporter, malgré tout à l'improviste, l'empire ottoman. L'étude synthétique de M. Chéradame n'en a pas moins un intérêt rétrospectif. C'est un clair exposé des évènements albanais sous le régime Jeune Turc. On avait été assez surpris de voir les Albanais, si attachés à Abdul Hamid,

faire cause commune avec la révolution et sommer le Sultan de remettre en vigueur la constitution de 1876. Les promesses d'autonomie dont les avaient comblés les Jeunes Turcs en sont l'explication. Mais les réformes annoncées ne furent pas réalisées. Non seulement la langue albanaise ne remplaça pas la langue turque dans les écoles, non seulement les impôts ne furent pas utilisés pour le pays exclusivement, etc., mais encore leurs armes furent enlevés aux Albanais, ce qui constituait la pire des humiliations, et des vexations sans nombre leur furent infligées. D'où des révoltes, aussitôt suivies de nouvelles répressions. M. Chéradame rappelle tous ces faits et souligne la gravité du dernier soulèvement, dont le caractère national, et non plus local, avait montré toute la gravité. La répercussion que ces troubles avaient eue sur la Monténégro, mécontent des incursions albanaises dans son territoire, sur la Serbie, inquiète du sort fait aux Serbes de la plaine de Kossovo, sur la Bulgarie, impatiente de résoudre la question macédonienne, aurait dû avertir les Jeunes-Turcs du péril imminent. Ils ont été aveugles et ils ont préparé eux-mêmes leur ruine.

Tout cela est incontestable. Mais pour juger les fautes des Jeunes Turcs, il ne faut pas oublier, une fois encore, l'inextricable situation où ils se trouvaient. Il y a un point que M. Cheradame n'a pas mis en lumière. Ce sont les intrigues étrangères dans les soulèvements albanais. Il est vrai que l'Allemagne avait toujours excité les Turcs contre les Albanais, en sous-entendant sa promesse de concours effectif en cas de conflit. Mais ni l'Autriche, si influente dans ces dernières années au Montenegro, ni l'Italie qui avait tout intérêt à créer des embarras aux Turcs, ni les puissances balkaniques, rongeant le frein et s'employant à hâter le démembrement de la Turquie, ne sont restés inactifs. En vérité, plus on y réfléchit, et plus on se rend compte que la folie de turquisation qui avait obscurci l'esprit du nouveau régime, était la conséquence fatale des circonstances les plus démoralisantes que jamais gouvernement ait trouvé devant lui. Menacés de toutes parts, affolés au moindre bruit, les Jeunes-Turcs avaient cru à la nécessité historique d'un pouvoir centralisé, qui aurait maintenu comme dans un étau, les éléments discordants de l'empire. C'était une utopie. La suite l'a prouvé. Mais, pour comprendre l'évolution de la question albanaise, il faut en tenir compte.

La Franc-Maçonnerie et les affaires de Turquie, par XXX (*Le Correspondant*, 10 juin 1912). — La révolution turque n'avait pas été seulement une révolution militaire, déposant un sultan qui avait irrémédiablement compromis les intérêts de la nation. C'était une révolution démocratique, important en Turquie les idées, les institutions, les rêves empruntés aux partis avancés d'Europe. La franc-maçonnerie mêlée à l'élément juif était un de ces éléments, qui nécessairement devait se retrouver dans l'almagame d'idées européennes et d'idées islamiques qui formait la pensée jeune-turque. L'auteur de cet article met en évidence le rôle des loges anglaises, allemandes et italiennes dans la formation et le fonctionnement du nouveau régime.

L'Action Populaire de Reims, par M. Georges Goyau (*Le Correspondant*, 25 *Juin 1912*). — Depuis que l'Encyclique *Rerum Novarum* a paru, il y a déjà vingt et un ans, le catholicisme social a eu, comme tout mouvement humain, des alterrances de hausse et de baisse. Aujourd'hui qu'il remonte, M. Georges Goyau met en évidence le rôle prépondérant joué, dans cette croissance, par l'*Action populaire de Reims*. Pour qui veut suivre de près la marche du catholicisme social, la monographie de M. Goyau présente un intérêt de premier ordre. Elle montre ce qu'un groupe d'hommes dévoués à une cause peut produire d'activité sociale. Journaux, revues, monographies, brochures, feuilles volantes, tracts, livres, conférences, « journées » syndicales, « journées » féminines, etc., etc.. tout cet outillage a été mis à la disposition des catholiques sociaux par l'*Action Populaire*. Sans doute de pareils groupements trouvent des ressources financières qui ne sont pas à la portée des groupements ouvriers, livrés à leurs seules forces. Mais il serait injuste de ne pas reconnaître que le dévouement des hommes qui s'y consacrent a fait plus que l'argent pour le succès de l'œuvre. La leçon est à retenir et bien des organisations socialistes et syndicalistes en pourraient faire leur profit.

Quelques aspects économiques et sociaux de la Suisse, par Max Turmann, (*La Revue hebdomadaire*, 28 septembre 1912). — Il y a, en Suisse, autre chose que des paysages et des aubergistes : il y a un peuple démocrate et patriote. Voilà ce que, selon M. Turmann, on ne remarque pas assez. Vif sentiment, chez le citoyen, de ses droits et de ses devoirs civiques ; développe-

ment de l'instruction populaire ; patriotisme sérieux ; armée forte ; décentralisation souple et intelligente ; services publics à bon marché ; voilà sans aucun doute d'excellentes qualités démocratiques et fort enviables pour un français. Mais M. Turmann n'a décrit que le côté séduisant de la démocratie suisse : il n'a pas montré à quel point c'est une démocratie bourgeoise, d'esprit conservateur, vite affolée par les luttes de classe et capable de les réprimer durement.

Un groupement de petits commerçants, par M. Max Turmann *(Chronique sociale de France, octobre 1912).* — M. Turmann donne en exemple aux détaillants l'association des petits commerçants en étoffes, lainages et tissus divers dont le siège social est en Saxe, à Weimar. Ce groupement a permis à ses adhérents de faire les achats en gros aux meilleures conditions possibles et de soutenir la concurrence des grands magasins. L'organisation adoptée est ingénieuse et pratique, et les 150 à 180 associés s'entendent à merveille. Voilà donc, semble-t-il, une preuve irrécusable de la possibilité de grouper aisément les petits commerçants en syndicats d'achat. Mais le malheur, c'est qu'il semble que le fonctionnement de l'association de Weimar soit bien spécial. D'abord, la base en est confessionnelle, comme l'indique le § 2 de l'art. 2 des statuts : « faire pratiquer *une ges-* « *tion commerciale strictement conforme aux règles du droit et de* « *la justice chrétienne,* afin de combattre ainsi la concurrence « déloyale. » Ensuite, le recrutement des membres est soumis aux règles les plus strictes : il ne peut y avoir qu'un seul associé pour une ville de 50.000 habitants au moins; on n'admet de nouvel adhérent que s'il présente des garanties indiscutables; des relations personnelles sont créées entre les membres; etc... — Ce sont là des conditions exceptionnelles et d'une généralisation difficile. Le syndicat de Weimar peut rendre des services aux commerçants qui le constituent : mais il n'offre pas un type de groupement commode pour arracher les petits détaillants à leur isolement économique.

Hubert Lagardelle.

LES LIVRES

Pages choisies d'Alexandre Herzen, avec une notice bibliographique et des annotations de Michel Delines (*Paris,*

Mercure de France, 1912). — C'est une excellente idée qu'a eue M. Michel Delines de réunir ces pages choisies, extraites avec discernement des œuvres de Herzen, pour la plupart restées inaccessibles au grand public français. Une littérature à la façon de 1848, brûlante, passionnée, colorée, animée d'un grand élan politique et social, voilà ce que nous apporte ce livre qu'on lit d'un seul entraînement. — D'abord, ce sont les *Pages autobiographiques*, souvenirs des années qui, en Russie, suivirent 1840, mélange d'anecdotes personnelles, d'impressions, de jugements généraux. Je retiens ce bref portrait de Botkine : « C'est un être de caractère très faible, qui a l'habitude de raisonner quand il faut agir; un homme qui place égoïstement au-dessus de tout la satisfaction de sa petite personne, qui aime ses aises et *qui a peur de porter à ses lèvres la coupe de la vie, parce qu'elle est lourde à tenir* » (p. 14). Et ces quelques mots sur Pierre-le-Grand : « Etrange combinaison du génie avec une nature de tigre. Terrible a dû être l'état de santé du pays qui a pu l'amener à avoir besoin d'un tel médecin et lui a permis de supporter sa médication » (p. 18).

Le Passé et les Réflexions rétrospectives constitue l'ouvrage le plus important de Herzen : confession écrite « avec des larmes et du sang » a dit Tourgueneff, relation fidèle de l'époque tourmentée de 1848. J'en détache ce fragment sur l'influence saint-simonienne en Russie : « Le Saint Simonisme nous apportait d'un côté l'émancipation de la femme, l'appel au travail en commun, l'union contractée avec elle en la considérant comme une égale et, d'autre part, la réhabilitation de la chair. Idées remarquables, qui renfermaient tout un monde de rapports nouveaux entre les hommes, un monde sain, un monde de beauté, un monde spontanément moral et pour cette raison moralement pur. Nos âmes et nos cœurs s'ouvraient tout grands devant ce monde merveilleux. Le Saint-Simonisme devint la base de nos idées et demeura dans ses traits essentiels. » Mais il faut lire le récit douloureux et attendri à la fois de la réconciliation de Herzen avec sa femme Natalie, qui, dans un moment de folie amoureuse, avait fui avec le poète allemand Herweg, et puis était revenue brisée au foyer conjugal. C'est d'une noblesse déchirante.

Les *Nouvelles* qu'a soigneusement choisies M. Delines donnent l'idée du talent littéraire de Herzen, qu'avait salué à son début son ami le critique Bielinsky. Le sujet en est toujours emprunté au milieu russe ou au milieu français de la moitié du

dix-neuvième siècle. Ces récits sont palpitants de vie, de vérité, de lumière. — *Les Lettres de France et d'Italie*, écrites de 1847 à 1852, nous montrent mieux encore, selon le mot de Herzen lui-même, « les évènements de 1848 jugés par un russe. » Elles sont souvent empreintes d'un amer pessimisme, qui vient de la déception que Herzen avait éprouvée au contact de l'Europe, après son exil de Russie. Ni en France, d'abord, où, au lieu de la société saint-simonienne ou fouriériste rêvée, il avait rencontré les journées de juin et le Coup d'Etat de 1852; ni en Allemagne, où le socialisme scientifique et la personne de Marx lui avaient profondément déplu, il n'avait trouvé le réconfort espéré. Il se tourna alors vers la jeunesse des peuples slaves et attendit le salut de leur nature vierge et primitive. Devant la chûte du monde occidental, il demanda la délivrance au monde slave. On sait avec quel mépris Marx traita Herzen, pour son slavisme, et, par contrecoup, son ami Bakounine, chez qui les mêmes désillusions avaient engendré le même mysticisme national. Le tableau de la France de *1847* à *1851* que nous présente Herzen n'a rien d'idyllique. Il trouve la patrie de la Grande Révolution enlisée dans le bourgeoisisme jusqu'au cou. Cela nous vaut de jolies peintures, de piquantes anecdotes, d'ironiques jugements. Voici quelques lignes mordantes sur Scribe : « Je recommande la meilleure source, patentée, brevetée, de par la bourgeoisie : Scribe. Scribe est le génie, l'écrivain de la bourgeoisie ; il l'aime, il est aimé d'elle, il s'est tellement adapté à ses idées, à ses goûts, que lui-même, il a perdu tous les autres ; Scribe est courtisan, flatteur, prédicateur, saltimbanque, maître, bouffon et poète de la bourgeoisie. Les bourgeois pleurent au théâtre, touchés de leurs propres vertus, dépeintes par Scribe, touchés de l'héroïsme et de la poésie de comptoir. Ils se reconnaissent eux-mêmes et leur idéal dans les héros de Scribe. »

Enfin le volume se termine par des extraits de ce retentissant et émouvant pamphlet intitulé *De l'Autre Rive*. Herzen l'a dédié à son fils : « L'homme contemporain ne fait que poser le pont : un autre, inconnu, futur, passera sur ce pont... Ne reste pas sur la *vieille rive*... Mieux vaut périr que de chercher son salut dans l'hôpital de la réaction. La religion de la future réorganisation sociale, voilà la seule religion que je te lègue. Elle n'a point de paradis, point de rémunération — sauf notre propre conscience... Va, quand le temps sera venu, prêcher cette religion chez nous, en Russie ; autrefois on y aimait

mon langage, et peut-être on s'y souviendra de moi. Je te bénis pour ce voyage, au nom de la raison humaine, de l'indépendance individuelle et de l'amour fraternel ! » Le pessimisme de Herzen s'y est fait plus âpre, l'ironie plus sourde, le dialectique plus pressante. Ce livre exprime tout le désespoir de Herzen d'appartenir à une génération sacrifiée, qui a abandonné la maison du passé, et qui reste sans abri, parce que la maison de l'avenir n'est pas encore construite. Combien d'autres générations pourraient en dire autant !

Der moderne franzôsische Syndicalismus, par ANTON ACHT *(Iéna, Gustav Fischer, 1911)*. — L'étude du syndicalisme français a pénétré dans les séminaires des universités allemandes, comme en témoigne le travail consciencieux et documenté de M. Anton Acht. L'auteur a dépouillé tous les documents : brochures, revues, jonrnaux, etc. de ces dix dernières années. Il a donné au *Mouvement Socialiste* une grande place dans son information et il a bien utilisé les renseignements que notre collection lui a fournis. Il s'est efforcé de présenter, sur chaque point, les opinions en présence, de disséquer méthodiquement les thèses contraires, de sorte que le lecteur allemand peut avoir un aperçu assez net des conflits d'idées qui se sont produits dans le syndicalisme français. Mais cette méthode analytique a ses inconvénients. L'idée générale en est absente. Il manque au travail de M. Anton Acht une vue d'ensemble sur le milieu français et le syndicalisme. Il est impossible sans cela de juger la portée d'un mouvement si original et si neuf pour la démocratie traditionnelle. Dans quelle mesure le syndicalisme a-t-il transformé la France d'aujourd'hui et peut-il transformer la France de demain ? Voilà la question essentielle, que M. Anton Acht aurait eu intérêt à examiner. C'est en effet, par ses résultats généraux, par son influence sur la société, par la nouvelle évaluation des valeurs qu'il impose, que le syndicalisme constitue un apport régénérateur dans la culture. L'observateur social ne peut pas l'oublier.

HUBERT LAGARDELLE.

L'Administrateur-Gérant : Gaston LÉVY

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince, 3.

TABLE DES MATIÈRES

TOME X de la III[e] série
Tome XXXII de la collection

(JUIN-DÉCEMBRE 1912)

N° 242. — Juin 1912

		Pages
L'Agriculture capitaliste et les exploitations paysannes	Michel-Augé Laribé	5
Syndicalisme et Socialisme	Pierre Dormoy	30
A propos de la limitation des heures de travail des employés	Gaston Lévy	43
Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, I, II, III	J.-B. Bannier, Louis Buis D. Mongour	48
La question agraire et le Socialisme en France, I	Maurice Olivier	58

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.

Les Elections belges, p. 65. — Le nouveau projet de statut des fonctionnaires.	J.-B. Séverac	69

Les Syndicats ouvriers.

Les Congrès de régions de la fédératisn du bâtiment	René Claes	72

Les Associations de Fonctionnaires.

Le VII[e] Congrès de l'Union générale des douaniers	André Léon	76

N° 243. — Juillet-Août 1912

Le Droit Syndical et la Notion d'Autorité	Sergio Panunzio	81
La Révolution Chinoise et les Questions sociales	Sun-Yat-Sen	97
Les Ennemis de Rousseau	Hubert Lagardelle	101

		Pages
Enquêtes Économiques : Le Trust du Roquefort	Gaston Lévy Paul Ramadier	107
Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe Ouvrière. IV, V, VI	Paul Ader A. Guerton Simon	117

CHRONIQUES DU MOIS

Les Partis Politiques.		
La Grève générale et le Congrès extraordinaire du Parti socialiste Belge	J.-B. Séverac	126
Le Terrorisme et le Parti socialiste révolutionnaire russe	J.-B. Séverac	132
Les Syndicats Ouvriers.		
Le cinquième Congrès du Syndicat national des Sous-Agents des P. T. T.	René Claes	133
Revue Critique.		
Les Partis politiques et la Démocratie moderne. — Proudhon sociologue. — Le Conflit Anglo-Allemand	Hubert Lagardelle	141
Echos.		
Les Conférences d'Hubert Lagardelle hors de France	XXX	143
Les Revues.		152

N° 244 — Septembre-Octobre 1902

Les difficultés du Syndicalisme	Hubert Lagardelle	161
La Crise politique en Belgique	Louis Piérard	165
La question agraire et le Socialisme	Maurice Olivier	176
Retraites ouvrières et retraites minières	Paul Ramadier	184
Le Droit syndical et la notion d'autorité, II	Sergio Panunzio	188
Les Catholiques sociaux	Hubert Lagardelle	199
Enquête sur l'alcoolisme et la Classe ouvrière. VII, VIII	Th. Gaubert A.-J. Cleut	202

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.		
A propos de la R. P	J.-B. Séverac	211
Les Syndicats ouvriers.		
Congrès des Travailleurs de l'Etat. — Le IX[e] Congrès de l'Habillement. — Le Congrès du Tonneau. — Le XIII[e] Congrès du Textile	André Léon	213

Pages

Revue critique.

Y a-t-il un socialisme agraire ?..... HUBERT LAGARDELLE.. 218

Les idées et les faits.

Religion et socialisme, p. 220. — Fédéralisme syndical, p. 222. — L'antimilitarisme ouvrier, p. 223. — Un Manifeste syndicaliste, p. 225. — Les Jeunesses syndicalistes, p. 229. — Trust contre Syndicat ouvrier, p. 231. — EMILE VANDERVELDE, GEORGES YVETOT, C. VOIRIN, JOUHAUX, GRIFFUELHES, HANSMENNEL, R. CONI.

Les Revues.

Sur le Syndicalisme..... LES RÉDACTEURS..... 233

Les Livres.

Les questions sociales. — La littérature... LES RÉDACTEURS..... 238

N° 245. — Novembre 1912

La liberté de pensée et la moralité politique dans le parti socialiste..... HUBERT LAGARDELLE..... 241

Le gouvernement contre les instituteurs syndicalistes..... J.-B. SÉVERAC..... 246

Le socialisme allemand et le Congrès de Chemnitz..... PAUL LANG..... 250

Le Syndicalisme et les Jeunes..... FRANCIS REY..... 262

Le Congrès syndical du Havre..... GASTON LÈVY..... 267

L'unité coopérative..... HUBERT LAGARDELLE..... 273

Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, IX, X, XI..... CHARLES RUCHE, E. COPPEAUX, HENRI ROUSSEL... 276

CHRONIQUES DU MOIS

Les partis politiques.

Le Congrès socialiste italien de Reggio Emilia. J.-B. SÉVERAC..... 287

Le Syndicalisme international.

Le Congrès international des Mineurs..... RENÉ CLAES..... 292

Les Syndicats ouvriers.

Les Travailleurs agricoles : 1° Le Congrès des Bûcherons ; 2° Le Congrès de la Fédération horticole et agricole..... J. DELMAS..... 299

Les idées et les faits.

Catholiques et socialistes en Allemagne. — Les Instituteurs syndiqués. — Les Amicales d'instituteurs..... KRŒNER. SOSSHANPTER. CHALOPIN, ROUSSET... 306

Pages

Revue critique.
La Démocratie et les Partis politiques..... Hubert Lagardelle.. 313
Les Revues ..... } Les Rédacteurs..... 319
Les Livres. ..... } 320

N° 246 — Décembre 1912

La Démocratie en France..... Hubert Lagardelle. 321
Contre la guerre ..... J.-B. Séverac 333
En Meurthe-et-Moselle : Les Bassins de Briey et de Longwy..... Gaston Lévy..... 341
Les Syndicats d'instituteurs et la loi de 1884... Emmanuel Lévy..... 350
Les élections à la Douma et la classe ouvrière.. S. Alexandre..... 353
Enquête sur l'Alcoolisme et la Classe ouvrière, XII, XIII, XIV..... } L. Oster, Albert, Dinspel, Arnaud 357

CHRONIQUES DU MOIS

Les Partis politiques.
Le Congrès socialiste espagnol de Madrid..... A.-J. Mélia..... 365

Ls Syndicalisme anglais.
Les Trade-Unions au Congrès de Newport..... R. Alain..... 366

Les Bourses du Travail.
La Conférence du Havre..... André Léon..... 372

Les Syndicats ouvriers.
Le Congrès extraordinaire du sous-sol..... J.-B. Séverac..... 375
Le Congrès de la Fédération des Services de Santé..... V. Dulac..... 380
Transports, dockers et marins..... P. Herbin..... 383

Les Idées et les Faits.
A la Verrerie ouvrière d'Albi. — Syndicat des Ouvriers verriers..... Spinetta..... 396

Revue Critique.
La lutte du Capital et du Travail..... Armand Manteau... 402
Les Revues..... } Hubert Lagardelle. 406
Les Livres..... } 409